This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ity Libraries
610 464

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE R. CHAPELOT ET C°, 2, RUE CHRISTINE.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

Rédigée à l'État-Major de l'Armée, 2e Bureau

(Ancienne Revue militaire de l'Étranger)

PARAISSANT TOUS LES MOIS

XXXVIIe ANNÉE

SOIXANTE ET ONZIÈME VOLUME

Janvier-Juin 1908

PARIS

R. CHAPELOT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

30, Rue et Passage Dauphine, 30

—

1908

U2
R475

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 962 Janvier 1908

SOMMAIRE

La guerre russo-japonaise (à suivre). — *Les forces militaires anglaises en 1907-1908* (à suivre). — *La nouvelle loi d'organisation militaire de la Confédération Suisse (12 avril 1907).* — *Nouvelles militaires.* — *Bibliographie.*

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

DEPARTEME
BIBLIOTHE
VAN OORLO

CHAPITRE VI.

Bataille du Yalu.

§ 1. — *Stationnement de la Ire armée japonaise sur le Yalu. — Préliminaires du passage du fleuve.*

Le 17 avril, le général Kuroki recevait, du grand quartier général de Tokio, le télégramme suivant :

« La IIe armée commencera son débarquement vers « l'embouchure du Ta-sha-ho (Pitsewo) à partir du « 1er mai. La mise à terre, au complet, de tous ses élé- « ments demandera 45 jours. La Ire armée ne devra pas

« s'avancer au delà de Tang-chang-cheng. Se retran-
« chant solidement en ce point, elle y attendra la fin du
« débarquement de la IIe armée, avec laquelle elle
« devra ensuite coopérer. » (L'opération du passage était, dit-on, fixée au 1er mai.)

L'intention primitive de Kuroki avait été de pousser le détachement Sasaki de Chang-syeng sur Kuan-tien-cheng et Saïmatse, pour faire tomber la défense du Yalu par la menace sur ses communications, de passer le fleuve avec son gros et de pousser au moins jusqu'à Feng-hoang-cheng; l'ordre reçu lui imposait une manœuvre plus modeste : l'arrêt à une étape à l'Ouest du Yalu ne permettant pas d'atteindre les vallées donnant la communication latérale avec Sasaki, ce dernier se serait trouvé fort exposé pendant une période probablement longue; d'autre part, le commandant de la Ire armée ne pouvait pas songer à lancer tout son monde à la suite de Sasaki; il était fixé sur l'impossibilité de manœuvrer avec de gros effectifs dans les montagnes au Nord de la route mandarine (1). Il prit donc le parti de forcer le passage du fleuve en face de l'ennemi, toutes forces réunies, en rappelant à lui sa flanc-garde de droite, au dernier moment.

Les travaux d'étude sur le cours du fleuve commencèrent immédiatement pour déterminer les points de passage les plus avantageux, et en déduire le matériel à employer.

Le procédé de passage était indiqué par l'expérience de 1894; il consistait à grouper l'armée hors des vues

---

(1) Un voyage de cadres, exécuté en 1902 par l'état-major japonais dans la région Kuan-tien-cheng, Saïmatse, Hsing-king (Sin-tsin-tin), convainquit le commandement de l'impossibilité de faire manœuvrer dans cette zone un effectif supérieur à deux divisions, faute de ressources locales et de chemins même rudimentaires.

de l'ennemi pour lui faire franchir le grand bras du fleuve à l'abri du feu, et n'avoir plus à surmonter au combat que des obstacles immédiatement franchissables.

D'où nécessité d'occuper d'abord le massif du Hushan qui devait servir d'écran protecteur pour les opérations subséquentes : la seule troupe qui pût manœuvrer dans ce terrain accidenté était la 12e division; de l'artillerie serait postée dans l'île de Kinteito, pour pouvoir éventuellement la soutenir de son feu.

Le principe de la manœuvre étant admis, il restait à déterminer la répartition du matériel de ponts entre les unités. L'état-major de la Ire armée réserva l'emploi du matériel réglementaire, servi par un personnel exercé, à la création de passages au cours même des opérations tactiques, ou dans des conditions dangereuses, nécessitant rapidité et sang-froid. Tous les ponts créés à loisir, à l'abri ou sans grand danger, devaient être construits avec du matériel auxiliaire (1).

Or, les trois équipages divisionnaires de 144 mètres ne représentaient que 432 mètres, mis bout à bout, c'est-à-dire ne donnaient même pas la possibilité de ponter deux fois le grand bras du Yalu en amont de Wiju, une seule fois en aval, et l'on ne savait pas si l'Ai-ho serait guéable à la fin d'avril. Le grand quartier général mit du matériel de la IIe armée à la disposition de Kuroki (2); de plus, il lui envoya du Japon des barques et des bois de réquisition qui furent débarqués à Yongampho.

Au même point, on eut la chance de trouver des approvisionnements de troncs et de billes équarries pro-

---

(1) Il faut tenir compte de ce fait que, depuis la guerre de 1894, la portée de l'artillerie de campagne s'est notablement accrue.

(2) L'équipage de pont de la 3e division a été employé au Yalu.

venant de l'ancienne Société russe d'exploitation des forêts du Yalu. La Corée fournit aussi son contingent de barques de réquisition, de sorte que, dès le 21 avril, un vaste chantier de construction de matériel de ponts, monté à Yongampho par les ouvriers en bois et en fer des troupes et de la flotte était en pleine activité.

Le génie de l'armée multipliait les reconnaissances et les sondages sur le cours du fleuve, en amont et en aval de Wiju.

Une flottille de canonnières, de torpilleurs et de chaloupes à vapeur faisait des démonstrations dans l'estuaire du fleuve, et, au Sud, jusqu'à Takushan; des transports croisaient en vue du même point; tout était calculé pour maintenir le commandement russe dans l'incertitude sur le point de passage.

Les troupes de la Ire armée furent maintenues à l'Est des hauteurs bordant le Yalu; les avant-postes de chaque division bordaient seuls le fleuve, avec interdiction de faire des mouvements de jour; des masques artificiels judicieusement établis dissimulaient les allées et venues des isolés.

Les communications étaient prises sur Li-ka-ho.

Le service des renseignements fonctionnait avec intensité, doublé par des observatoires à puissantes lunettes, sur les hauteurs du Sud de Wiju.

Renseignements connus le 22 avril :

L'ennemi compte 15,000 hommes d'infanterie, au moins 5,000 cavaliers et 60 pièces de canon, répartis sur les points suivants :

A *Kiuliencheng*, 4,000 à 5,000 hommes, avec 24 pièces sur les hauteurs au Nord (une batterie visible à la lunette).

A *Antung*, 3,000 à 4,000 hommes, 20 pièces (une batterie visible au Sud).

A *Santaokou*, 8 pièces et des troupes de toutes armes.

A *Tatungkou*, 200 ou 300 cavaliers.

Entre *Tatungkou* et *Takushan*, 1,000 hommes de toutes armes.

A *Takushan*, au moins 300 cavaliers.

En arrière : vers *Hamatang*, au moins 1,000 hommes d'infanterie.

A *Feng-hoang-cheng*, 3,000 hommes d'infanterie, paraissant marcher sur Kiuliencheng, avec 12 canons légers (1).

D'autres renseignements, arrivés le 24 avril, donnent :

A Feng-hoang-cheng, 15,000 hommes d'infanterie.

Dans le massif du Hushan, 1,000 hommes d'infanterie, 1,000 cavaliers et 6 canons.

A Tang-chang-cheng, 2,000 cavaliers et 8 pièces.

A Am-pi-ho, 100 cavaliers.

A Tchantaokou, 400 cavaliers.

A Tchosan, 400 à 500 cavaliers.

A Kuantiencheng (2), 1,000 fantassins, 1,000 cavaliers et quelques pièces.

Enfin, on sait avec certitude que les forces ennemies comprennent les 3e et 6e divisions de tirailleurs, avec la brigade de Cosaques du Transbaïkal de Michtchenko.

Les travaux de défense de Kiuliencheng sont connus.

§ 2. — *Occupation des îles du Yalu; construction des ponts.*

Le commandant de la Ire armée était suffisamment orienté pour entamer les préliminaires du passage : il s'agissait d'abord de s'emparer des îles du fleuve.

---

(1) Il s'agit des troisièmes bataillons, suivis de leurs voitures-cuisines.

(2) Renseignement prématuré, s'il est vrai, et surpris à Liao-yang, d'où devaient, en effet, partir pour Kuan-tien-cheng, le 28 avril, deux bataillons du 23e, et une demi-batterie de la 4/6.

Nuit du 25 au 26. — Le 25, à 9 h. 45 du soir, le bataillon II/30 de la 2e division, transbordé sur bateaux d'équipage, occupe l'île de Kinteito (Samalinda), qu'évacuent les patrouilles du 12e groupe d'éclaireurs montés.

Le 26, à 4 heures du matin, le bataillon II/4 de la Garde se porte au Nord de Genkado; les 5e et 8e compagnies, fractionnées par groupes de 20 hommes, passent, en bateaux d'équipage, le petit bras du Yalu, large de 100 mètres, et se jettent dans l'île de Kiurito, occupée depuis la veille par le 22e groupe d'éclaireurs sibériens; après un engagement assez vif, l'ennemi court à ses barques et se réfugie dans le Hushan (1); les deux compagnies japonaises poussèrent vers le Nord-Ouest, mais durent se terrer sous le feu parti du Hushan et de l'île d'Osekito; la tiraillerie dura toute la nuit, à la lueur des incendies.

Journée du 26. — Les 6e et 7e compagnies, postées à Riumonken avec deux batteries du 12e régiment passèrent dans l'île de Kiurito dès le matin du 26, tandis que le bataillon I/4 de la Garde s'installait dans l'île d'Osekito; la manœuvre avait été protégée par le feu des deux batteries de Riumonken et de deux batteries de la Garde, placées l'une à l'Ouest de Genkado, l'autre au Nord de Wiju, qui canonnèrent Osekito, le Hushan et le Meshan.

Le 26 au matin, des remorqueurs partis de Yongampho amenèrent à Wiju des chapelets d'embarcations chargées de matériel de ponts; l'opération était couverte par une flottille de deux canonnières et deux torpilleurs

---

(1) Les Japonais accusent, comme pertes, 6 tués et 23 blessés, plus 7 sapeurs pontonniers tués et 9 blessés; ils auraient pris 1 homme et 101 chevaux dont 95 blessés; les Russes avaient 2 officiers et 18 hommes tués et blessés; le groupe d'éclaireurs du 22e fut tellement désorganisé qu'il ne rallia son régiment que le 28.

sous les ordres du capitaine de corvette Nakagawa, qui eut un engagement vers Antseshan (Amisan) avec la batterie à cheval de Michtchenko.

Dans la nuit, le 2e bataillon de sapeurs avait commencé la construction d'un pont de chevalets (*a*) entre Wiju et l'île de Kinteito (petit bras), tandis que le bataillon du génie de la Garde en construisait un sur le Tunten-ho (*b*), et un autre sur le petit bras du Yalu (*c*).

Les travaux du pont *a*, canonnés à partir de 10 heures du matin par une batterie postée sur la hauteur au Nord de Kiuliencheng, et recevant aussi quelques obus de la hauteur du Meshan (1), furent suspendus jusqu'au soir, malgré l'entrain des sapeurs; le pont *a* ne fut terminé que le 27.

Toutefois, on put continuer à faire passer du monde dans Kinteito, sur un pont volant (2), mais les troupes durent rester cachées, et ce n'est que le soir que les travaux purent commencer pour créer des épaulements d'artillerie et des tranchées d'infanterie sur la rive Ouest de l'île.

Dans la soirée, une compagnie du I/4 de la Garde, passa dans le Meshan, et coupa une ligne télégraphique russe qui mettait Kiuliencheng en communication avec Am-pi-ho et Ku-lao-tse; elle se retrancha dans le village de Hushan, couvrant les reconnaissances préparatoires au lancement d'un pont en *j*.

Journée du 27. — L'artillerie russe continue à canonner par intermittences le pont *a* et le pont *b*, ainsi que l'île de Kinteito.

Les troupes japonaises ne se montrent pas; le IIe ba-

---

(1) Il s'agit d'une section d'une batterie de montagne prise en 1900 au Pé-tchi-li, et qui est escortée par le 12e groupe d'éclaireurs montés.

(2) Bataillon I/30 et une compagnie du 2e génie.

taillon du génie construit tranquillement un pont de bateaux (*d*) au Sud de Wiju.

Les renseignements se précisent sur les forces ennemies et leur répartition, accusant sur le front Tchosan-Takushan (220 kilomètres), la présence de :

22 bataillons, 35 escadrons, 56 pièces de campagne, 13 pièces de montagne et 8 mitrailleuses (1).

Les chiffres sont exagérés, mais les emplacements indiqués assez exacts.

Journée du 28. — Ordre d'opérations de la Ire armée pour le passage du Yalu. Daté de Shokodo, le 28 avril, 10 heures du matin.

1° La 12e division passera le fleuve à Suikochin (Shigupu) le 29 dans la nuit ; le 30 au soir elle devra atteindre la ligne Kareiroko, cote 291 (à l'Est de Lits uen).

Un détachement (effectif à déterminer par le général de division), descendant la rive droite du Yalu au pied

---

(1) En détail :

Région de Hoaijen-sieng, Tchosan : 4 escadrons, et des bandits montés (Madritov) ;

Kuan-tien-cheng, Kiuliuan, Shiaoputseho, Tchantaokou : une compagnie (du 10e), 8 escadrons, 8 pièces de canon ;

Ku-lao-tse, Am-pi-ho : 3 compagnies (du 24e) ;

Kiuliencheng et abords : le quartier général, 12 bataillons (9e, 12e, 21e, 23e, régiments de tirailleurs), 8 escadrons, 8 canons, 8 mitrailleuses, 100 voitures et caissons ;

Vers Laolungtou : 1 bataillon (du 24e), 1 escadron, 8 canons courts (?) ;

A Antung et abords : 2 bataillons (10e), 14 canons de campagne, 5 canons courts (?), 2 hôpitaux de campagne ;

A Santaokou, Tatungkou : 1 bataillon (10e), 8 canons de campagne, 10 escadrons ;

En arrière, à Hamatang, Tang-chang-cheng, Kaolimen, Feng-hoang-cheng : 5 bataillons, 5 escadrons, 8 canons de campagne, 50 caissons, 200 voitures du train.

du Hushan, occupera les pentes Ouest de la hauteur cotée 192 au Nord-Est du Meshan.

La 12e division a pour première mission de couvrir le passage du fleuve par les autres divisions. Ensuite, pour participer à l'action générale, elle se portera le 1er mai à l'aube, sur la ligne Sairoshiko (Salankou), hauteur 291 incluse à l'Ouest de Litsuen. Elle dirigera par le Nord un détachement sur Kiokako (Kiaokiakou) pour menacer la gauche et les dernières de l'ennemi.

2° La 2e division sera rassemblée le 30 à 10 heures du matin à Shasando (à l'Est de Wiju); elle rompra le 30 à minuit, et, se portant vers le Nord par le chemin qui passe à l'Est de Genkado, elle traversera les îles de Kiurito et Osekito, et occupera la ligne Hushan (village)-Shakasen.

Le 2e régiment d'artillerie ira occuper les emplacements préparés dans l'île de Kinteito, de façon à pouvoir ouvrir le feu le 30 à la pointe du jour.

3° La division de la Garde sera rassemblée le 30 à 10 heures du matin à l'Est de Wiju, à mi-chemin entre Shasando et Genkado. Dans la nuit du 30, elle suivra la 2e division, et ira se placer entre les 12e et 2e divisions.

4° Le régiment d'obusiers ira occuper ses emplacements dans l'île de Kinteito dans la nuit du 29 au 30.

5° La réserve d'armée, 5 bataillons (2 B./4e Garde, et le 30e, de la 2e division), 5 escadrons (régiment de la Garde, 2 escadrons du 2e), sera rassemblée le 1er mai à 4 heures du matin au Nord du village de Kiurito; 1 bataillon du 30e sera détaché dans l'île de Kinteito pour couvrir l'artillerie (1).

---

(1) Nous reproduisons l'ordre du 28 tel qu'il a été communiqué par l'état-major de la Ire armée; il est possible qu'il diffère en quelques parties de l'original reçu par les troupes.

L'ordre est net, clair, et donne une idée suffisante de la manœuvre projetée; nous devons faire remarquer qu'il organise, trois jours d'avance, un déploiement des trois divisions en formation préparatoire de combat devant un adversaire dont la situation n'est encore connue que par renseignements.

Conformément aux instructions de l'armée, le génie de la Garde a doublé de deux nouveaux ponts (*e*, *f*) les deux ponts (*b* et *c*) du Tuntenho et du petit bras du Yalu.

§ 3. — *Action des Russes, du 25 au 29 avril.*

Inquiétude, incertitude; vagues efforts pour occuper le Hushan, ce « mur derrière lequel il se passe quelque chose », telle est le résumé de l'action russe pendant les dernières journées qui précèdent la crise.

Journée du 26. — Renseignements recueillis le 26 :

L'ennemi a pris pied dans la nuit dans les îles de Kiurito, Osekito, Kinteito.

De la brigade Troukhine : L'ennemi a franchi le Yalu le 24, au Nord de Tchantaokou avec au moins 2 compagnies.

Michtchenko télégraphie de Kowankou que le 25, après midi, la section d'artillerie à cheval de Kowankou a eu un engagement avec une flottille ennemie; que le même fait s'est produit le 26 au matin devant Tatungkou, et que devant Kowankou, des files de barques portant des troupes passent à la remorque de vapeurs.

Du Télégraphe, on voit des travaux de pont vers Wiju; la batterie 3/6 ouvre le feu, ainsi que la demi-batterie 2/6, postée vers Yokou, une quantité de soldats arrivés en curieux sur les crêtes, contemplent le spectacle à loisir car l'ennemi ne répond pas.

Les éclaireurs du 12e, postés au Meshan, couvrent une

section d'artillerie qui canonne aussi le pont de Wiju, mais ils sont obligés de se terrer derrière la crête, car des batteries masquées, postées au Nord de Wiju et vers Riumonken, leur répondent avec vigueur.

Vers midi, les batteries du Télégraphe et de Yokou prennent à partie une colonne qui chemine dans Kinteito, et qui disparaît,

Dans la journée, les éclaireurs du 12e signalent, du Hushan, des travaux de pont vers Genkado.

Pas de nouvelles des éclaireurs du 22e, qu'on sait avoir évacué Kiurito à la suite d'une surprise de nuit.

Le soir, les éclaireurs du 12e, attaqués par une compagnie (1/4 Garde), lâchent le Meshan et se réfugient dans Litsuen.

La communication télégraphique avec Am-pi-ho est coupée.

Le général Troussov disposait alors à Kiuliencheng et Makou, des forces suivantes :

2 bataillons du 12e (le troisième arrive à Kiuliencheng le 26 au soir);

3 bataillons du 22e;

Les batteries 2/6 et 3/6;

Le groupe d'éclaireurs du 12e;

Le groupe d'éclaireurs du 10e, prêté par Kachtalinski, et posté à Tuchengtse.

Il fait occuper la ligne de défense et prend une compagnie du 22e pour la répartir entre Potetinza et Chingkou.

Puis il rend compte télégraphiquement à Zassoulitch à Tien-tsu, émettant l'opinion que l'ennemi va forcer le passage devant Kiuliencheng par une manœuvre enveloppante en forces supérieures contre son front et son flanc gauche, réclamant du renfort ou l'autorisation de battre en retraite à temps.

Zassoulitch lui répond à 11 heures du soir d'assurer

son flanc gauche en détachant à Ching-kou un régiment et une batterie; il oublie de le prévenir qu'il lui a envoyé, de sa réserve, le bataillon II/11 à Tu-cheng-tse.

Troussov, nerveux, malade, télégraphie à 2 heures du matin que l'attaque de Kiuliencheng a commencé, puis, à 4 heures, que tout est calme; néanmoins, toutes ses troupes ont passé la nuit sous les armes.

Pendant toute la journée, Zassoulitch a reçu télégramme sur télégramme du quartier général de Liao-yang, avec questions, conseils, remontrances, etc. (1).

---

(1) .....Qu'ont fait les troupes ennemies passées à Shiaoputseho?..... Vous ne m'en dites rien. C'est de toute importance..... Télégraphiez-moi deux ou trois fois par jour..... Il ne faut pas perdre de vue que, pendant le passage, nous pouvons faire subir les plus grosses pertes à l'ennemi.

— Devant l'imminence du passage à Matuzco (Chukodai), avez-vous pris des mesures pour faire subir des pertes à l'ennemi pendant l'opération?

— *Réponse à l'exposé de la situation du 26 :*

Je suis préoccupé de la pénurie de cavalerie devant notre centre. Ne pourrait-on pas augmenter l'efficacité des groupes d'éclaireurs en appelant à participer au service sur le front une sotnia de chacun des régiments de Tchita, d'Argoun et d'Oussouri? Cosaques et éclaireurs seraient épaulés par de petits soutiens d'infanterie qui leur faciliteraient le combat contre la cavalerie japonaise. Il faut être réservé dans l'emploi des éclaireurs, car, malgré leur bravoure insouciante, ils manquent de préparation à l'utilisation du terrain et au service de reconnaissances, témoin les rencontres passées, où ils ont subi des pertes sérieuses sans résultat notable.

— Que le bataillon (du 24e) détaché à Am-pi-ho ne se fasse pas battre isolément.

.....Rétablissez la liaison avec le colonel Troukhine.....

.....Que la cavalerie des ailes garde le contact pendant la retraite.....

.....A-t-on fait quelque chose pour retarder le passage de l'ennemi dans l'île de Samalinda?..... En général, il faut éviter le feu d'artillerie contre de petits objectifs.

— 3 bataillons, 2 batteries et 3 sotnias partent vous renforcer (le

Journée du 27. — Comme suite aux instructions du commandant en chef, un officier d'état-major part porter les ordres suivants :

1° Au colonel Letchitski, à Am-pi-ho : ne pas se laisser accrocher à Am-pi-ho avec son bataillon (24e); si l'ennemi occupe Litsuen, reculer sur Hungsilas, en se reliant à la brigade cosaque Troukhine.

2° Au colonel Troukhine, à Kiuliuan (1) : Se relier au télégraphe de Feng-hoang-cheng par une chaîne de postes de correspondance passant par Kuan-tien-cheng.

Le colonel Gromov (du 22e) s'installe à Makou et Potetinza avec le 22e et la batterie 3/6. Le soir, sur l'ordre de Zassoulitch, il détache 2 compagnies et 2 pièces à Ching-kou.

La batterie 2/6 (au Télégraphe) exécute toute la journée un tir lent, coup par coup, sur des groupes isolés aperçus dans Kinteito.

Renseignements du soir. — Le colonel Troukhine fait savoir que, du côté de Tchantaokou, il n'y a que de petites fractions ennemies qui aient passé le Yalu.

23e, les quatrièmes batteries des 3e et 6e brigades, 3 sotnias de Nertchinsk n° 2).

— Je ne trouve pas dans vos rapports de nouveaux renseignements sur les forces de l'ennemi qui ont passé le Yalu; il faut garder un contact intime, pour reconnaître ses forces, son groupement, ses intentions. Une surveillance insuffisante et une entière *passivité* peuvent conduire à des *catastrophes*. Exposez à vos sous-ordres que les entreprises de nuit sont des plus efficaces pour alarmer l'ennemi, lui faire prendre des dispositions de combat, détruire son repos.....

.....L'incident du 22e groupe d'éclaireurs m'a péniblement impressionné!

(1) Troukhine s'était porté avec son gros à Ku-lao-tse, ne laissant que 2 sotnias pour garder Tchantaokou, Shiaoputseho et Kiuliuan. Zassoulitch lui prescrivit de se reporter à Kiuliuan pour tenir le chemin de Kuan-tien-cheng. Son rôle de chef de détachement mixte au Nord-Est de l'Ai-ho était dès lors terminé.

Michtchenko télégraphie qu'il n'y a rien de nouveau devant Takushan, qu'un transport débarque des pontons à Yongampho *et que le bruit court du rassemblement de 35 transports à Haï-an-dao (près des îles Elliot)*.

Le général Troussov rend compte que des forces importantes passent dans l'île de Kinteito, par le pont de Wiju, ainsi que dans l'île de Kiurito.

De ce côté, on ne sait plus ce qui se passe, depuis que les éclaireurs du 12e ont abandonné le Meshan. Ordre est donné au capitaine d'état-major Svietchine de pousser une reconnaissance dans le Hushan, pendant la nuit du 27 au 28, avec le groupe d'éclaireurs du 10e, relevé à Tuchengtse par le bataillon II/11.

Le 27 au soir, Zassoulitch rendant compte de la situation au commandant en chef, s'exprimait dans les termes suivants :

« Devant l'aile gauche, l'ennemi ne s'est encore ren-
« forcé que dans l'île de Kiurito, et ne semble avoir
« poussé au delà du Yalu que des patrouilles de décou-
« verte..... Les mesures de sécurité prises sont plus
« amples que ne le comporte la situation, ce qui peut
« provoquer de la fatigue chez les troupes. »

Kouropatkine, après avoir vivement relevé cette dernière phrase (1), s'inquiète de savoir si l'extension du

---

(1) *Streffleur-Einzelschriften*, 11e et 12e fascicules :

« Je suis tourmenté de votre rapport touchant des mesures de sécurité exagérées capables de fatiguer les troupes. Un chef calme et brave doit savoir se rendre compte du degré du danger, et ménager à ses troupes, par des tours de service judicieux, repos, sommeil et nourriture. L'incident des éclaireurs du 22e prouve que tout n'est pas en ordre dans ce régiment. Prenez des mesures pour ramener le calme et une assiette normale ; *faites s'il le faut des mutations dans le commandement*, mais prenez soin que les tirailleurs du 22e se tirent à leur honneur de l'épreuve qui les attend.

« Les détachements du 22e à Potetinza et à Tchingou n'affaiblissent-ils pas trop, etc..... »

front russe vers la gauche n'affaiblit pas Kiuliencheng, et si le cours de l'Ai-ho est un obstacle sérieux.

Réponse : « La position de Kiuliencheng est extrê-« mement forte sur son front; les quatre bataillons et la « batterie qui s'y trouvent peuvent repousser toute « attaque; les groupes de Potetinza et de Chingkou « assurent le flanc de tout le détachement, aussi bien « que celui de la position de Kiuliencheng. L'Ai-ho « n'est franchissable qu'en certains points, bien connus; « c'est un obstacle sérieux, quoiqu'à la rigueur franchis-« sable. »

Journée du 28. — Le général Troussov, à bout de forces, est évacué sur l'arrière, et le général Kachtalinski prend le commandement du secteur de Kiuliencheng (c'est son troisième changement de poste depuis le 22 avril).

Préoccupé de sa gauche, il groupe à Chingkou tout le 1er bataillon du 22e.

Des modifications graves se sont produites dans le Nord, hors de l'action du commandement :

Le colonel Troukhine, malade, a passé la main au colonel Kartzev du régiment d'Oussouri, qui se trouve à Kiuliuan (1) avec 5 sotnias 1/2 des deux régiments et 6 pièces de la batterie de montagne; 2 sotnias 1/2 d'Argoun gardent le fleuve, de Tchan-tao-kou à Shiao-putse-ho.

La veille, le colonel Letchitski, avec son bataillon du 24e, une section de la batterie de montagne et une sotnia d'Oussouri, occupait Am-pi-ho, en liaison avec Ku-lao-tse tenu par la compagnie du 10e et 2 sotnias d'Oussouri.

Il a reçu l'ordre de Zassoulitch; dans la nuit, une vive

(1) Ou Tsiuliuan.

fusillade a éclaté à Litsuen, qu'il croit occupé par l'ennemi; il recule sur Hungsilas avec 3 compagnies.

Le Nord du massif du Hushan n'est plus tenu que par le lieutenant-colonel Goussiev, chef de la batterie de montagne, avec 1 compagnie du 24e, la compagnie du 10e, sa section d'artillerie et les 3 sotnias d'Oussouri, à Am-pi-ho et Ku-lao-tse.

Renseignements reçus le 28 :

a) De Michtchenko : 4 remorqueurs, traînant des pontons, remontent le fleuve; à l'embouchure, on aperçoit 1 croiseur, 1 canonnière, 2 torpilleurs et 2 grands voiliers.

b) Du *quartier général* (Sakharov) : les 29 et 30, partiront des renforts de Liao-yang :

A destination de Feng-hoang-cheng, 1 bataillon du 23e (1), la batterie 4/3, la moitié de la batterie 4/6.

A destination de Sai-ma-tse, 2 bataillons du 23e et la moitié de la batterie 4/6.

c) *Du capitaine Svietchine.* — Svietchine avec son groupe d'éclaireurs a franchi l'Ai-ho dans la nuit du 27 au 28 devant Li-tsuen ; ses patrouilles rendent compte qu'une compagnie ennemie tient le Meshan, et que l'île de Kiurito est fortement occupée ; on ne voit pas le Yalu, qui est en angle mort par rapport aux crêtes, mais un bruit de haches et de marteaux fait présumer que l'ennemi fait des travaux de pont. On aperçoit deux ponts à l'Ouest de Wiju, et deux autres au Nord de Genkado, et l'on entrevoit de gros rassemblements dans la vallée du Tun-ten-ho (2).

---

(1) L'arrivée du 23e vous permettra de réduire l'éparpillement de la 6e division, et en particulier du 24e régiment, de façon que le commandant de la division ait 7 ou au moins 6 bataillons à Tessy (Tepaton) ».

(2) Il s'agit de la 12e division.

Dans l'après-midi, Svietchine se replie devant des groupes ennemis, et repasse l'Ai-ho ramenant trois blessés.

L'inquiétude de Zassoulitch et son malaise ne font que s'accroître. Il prescrit une reconnaissance en forces de la région du Hushan, pour déterminer jusqu'à quel point l'ennemi a pris pied sur la rive droite du Yalu.

L'opération est confiée au colonel Linda, chef d'état-major de Kachtalinski, qui dispose d'un bataillon du 22e, et des éclaireurs montés des 22e et 12e, ces derniers, accompagnés de leurs deux pièces.

Journée du 29. — Le colonel Linda passe l'Ai-ho le 29 avant le jour, tombe sur une compagnie ennemie postée à Sinkiakou, et, avec l'appui de la batterie de Makou, la refoule vers Kiurito.

Pris sous le feu de l'artillerie ennemie de Wiju, il renonce à dépasser les crêtes, et se retranche au Meshan et au Nord, lançant des patrouilles sur Am-pi-ho et Hung-silas.

La batterie de Makou, criblée de shrapnels, avait dû se taire.

Renseigné sur la situation de Linda, le général Zassoulitch apprit de plus, à midi, que le colonel Goussiev avait dû abandonner Am-pi-ho devant des forces supérieures, après un court engagement, et que l'ennemi jetait un pont devant ce point.

D'autre part, le colonel Kartzev annonçait qu'il n'avait affaire qu'à de faibles groupes.

Le commandant du détachement de l'Est décida une action combinée par Hunsilas, pour rejeter l'ennemi dans le Yalu : l'opération serait exécutée par Letchitski, avec l'aide du colonel Gromov (du 22e) suivi d'un bataillon du 22e et de quatre pièces de la batterie 3/6e ; la liaison avec Linda serait maintenue par les éclaireurs du 22e.

Zassoulitch rend compte de ses intentions au commandant en chef qui les approuve (1).

Gromov passe l'Ai-ho le 29 au soir, laissant quatre pièces à Makou, et s'arrête à Litsuen (2). En effet, Letchitski fait savoir que l'ennemi est dans le Hushan au Sud de l'Am-pi-ho, avec des troupes de toutes armes, et Linda qui a quitté le Meshan pour venir faire lui-même son compte rendu à Kachtalinski, lui apprend que l'ennemi est en forces dans Kiurito, avec du matériel de ponts.

Éclairé par tous ces renseignements, Zassoulitch télégraphie le 29 au soir au commandant en chef qu'il considère l'attaque comme imminente. Kouropatkine partage ses vues, et lui envoie ses dernières instructions, qui sont à retenir :

« Les premiers contacts, même insignifiants, ont une « grosse influence sur le moral des troupes pour les « combats décisifs ultérieurs. *Il est donc de toute impor-* « *tance que nos premières rencontres, même si elles se* « *terminent par une retraite devant des forces plus nom-* « *breuses, mettent en relief la supérioté de nos troupes.....*

---

(1) « — Assurez par tous les moyens le succès de l'entreprise de Letchitski ; les Cosaques de l'Oussouri doivent y prendre part ; vous leur avez probablement donné mission de surveiller étroitement la vallée du Puyeho.

— .....Ne pensez-vous pas que tirailleurs et Cosaques ont quitté trop hâtivement Am-pi-ho pour se replier trop loin?.... il ne faut pourtant pas perdre le contact. Si le colonel Letchitski exécute votre ordre avec succès, il sera judicieux de purger des petits détachements ennemis toute la zone entre Ai-ho et Puyeho. *Jusqu'ici, je trouve l'action des Japonais peu énergique; les incidents survenus devant votre aile gauche font plutôt l'impression d'une démonstration.* Exercez une surveillance ininterrompue sur toute la ligne, et soyez préparé à une attaque vigoureuse contre votre centre et votre aile gauche. »

(2) Sauf le bataillon de Chingkou, le 22e est donc sur la rive gauche de l'Ai-ho, ainsi que les 10e, 12e et 22e groupes d'artilleurs montés.

« .....Jusqu'ici je ne trouve pas dans les rapports « l'exécution des prescriptions sur la surveillance active « et permanente, de jour et de nuit, des faits et gestes « de l'ennemi..... le contact étroit est indispensable. « Sous ce rapport, je retiens de vos comptes rendus que « les performances des Cosaques de l'Oussouri et de « l'Argoun sont des plus faibles.....

« .....Je considère comme une condition du succès « la connaissance précise de ce qui se passe dans les « détachements qui sont, par la force des choses, très « dispersés, et avec lesquels il faut être en liaison « étroite.....»

Journée du 30 avril. — Le détachement Linda, vigoureusement canonné, au lever du jour, par des batteries postées dans Kiurito, lâche le Meshan à 7 heures, et se replie sur Litsuen, où il est recueilli par Gromov. Vers 10 heures, tandis qu'une canonnade violente éclate vers le Sud, on voit déboucher devant le village de Hushan un bataillon ennemi venant de l'Est, tandis qu'une tête de colonne, plus au Nord, descend des crêtes et se déploie, menaçant Litsuen. Gromov repasse l'Ai-ho à midi, et renvoie tout son monde dans les positions de Makou et de Potetinza. La liaison avec Letchitski était perdue.

La batterie 2/6e et la demi-batterie 3/6e avaient ouvert le feu à 10 heures sur des objectifs apparus dans les îles ; leur action déchaîna un véritable orage de projectiles partis des abords de Wiju et de Kinteito. Réduites au silence à 11 h. 30, les pièces russes reprirent la parole à 1 heure, mais pour quelques instants seulement : la partie était trop inégale ; les pertes en personnel servant s'accumulaient, et la batterie 2/6e avait une bouche à feu démontée. Le feu ennemi dura jusqu'à la nuit.

§ 4. — *Côté japonais. — Journées du 29 et du 30. — Passage du Yalu par la 12e division.*

Journée du 29. — La 12e division quitta Wiju le 28 au soir, et arriva à minuit à Shigupu (Suikochin), où deux compagnies du 12e génie l'avaient devancée depuis plusieurs jours.

Le 29 à midi, elle fut rejointe par le général Sasaki arrivant de Tchang-syeng, où il avait été relevé par un régiment de réservistes de la Garde à qui il laissa une batterie et quelques cavaliers.

Au point choisi pour le passage, le fleuve a une largeur de 230 mètres, et le courant y atteint 1m,8 à la seconde ; le grand bras se trouve du côté Sud ; le bras Nord est guéable.

Les quatre batteries disponibles sont mises en position au Sud de Shigupu, le 24e régiment commence à s'installer dans des barques, et les sapeurs entament la première partie du pont avec du matériel auxiliaire.

A 11 heures, apparition d'une centaine de tirailleurs sur la rive ennemie, et feu de deux pièces contre les pontonniers.

Les quatre batteries répondent, ainsi qu'une compagnie postée dans l'île au Sud-Ouest de Shigupu.

A midi, l'ennemi disparaît vers le Nord.

Le 24e régiment commence son passage en barques, et va occuper les hauteurs de la rive droite (1).

Les travaux du pont marchent très lentement : bien qu'on ait prévu deux ancres par bateau, il faut improviser des moyens de retenue avec des paniers chargés de pierres et des charrues coréennes ; on se trouve à

(1) Le groupe russe du colonel Goussiev s'est disloqué : les 3 sotnias sont parties rejoindre Kartsev à Kiuliuan, tandis que les 2 compagnies vont à Hungsilas, retrouver Letchitski.

court de bateaux ; bref on ne peut commencer le passage qu'à 3 heures du matin, le 30.

Journée du 30. — Conformément à l'ordre de la 12e division, du 29 au soir (1), le franchissement du pont s'exécute en trois échelons, avec des précautions nécessitées par le pontage à grandes portées ; les hommes se suivent par un, les animaux de bât à cinq pas de distance.

1er échelon, général Kigoshi (23e brigade), comprenant le 46e, une batterie, demi-compagnie sanitaire (le 24e est déjà sur la rive Nord), entame le mouvement à 3 heures, et a franchi le fleuve à 6 h. 30.

Une colonne, formée du 46e, de 4 pièces et des troupes sanitaires, descend vers le Sud-Ouest le long de la berge ; une autre colonne composée du 24e avec deux pièces, remonte l'Am-pi-ho pendant une lieue, tourne à gauche, et par Nanhoku, chemine entre les pitons du Hushan.

La tête de la colonne de gauche arriva à 10 heures du matin, en vue de la vallée de l'Ai-ho, échangeant des coups de fusil avec un groupe ennemi (Gromov) ; les queues de colonnes ne serrèrent qu'à 6 heures du soir ; la brigade bivouaqua sur les crêtes, sans eau ; la marche avait été très dure et les troupes, harassées, n'eurent que du riz cru à se mettre sous la dent.

2e échelon, général Sasaki (12e brigade), comprenant le 47e, 1 batterie, 2 escadrons, demi-compagnie sanitaire, passe le pont de 6 h. 30 à 8 h. 30, remonte l'Am-pi-ho, laisse une compagnie du 47e face à Hungsilas, et arrive à Rohenshoko à 5 h. 30 du soir.

3e échelon, état-major et réserve de division (le

(1) Nous ne reproduisons pas cet ordre, qui est représenté exactement par son exécution.

14e, un groupe d'artillerie, deux compagnies du génie), descend le Yalu jusqu'à Hoku, tourne à droite, et va bivouaquer au Sud-Ouest de Nanhoku.

Bombardement de la position de Kiuliencheng. — Le 30 au matin, le 2e régiment d'artillerie et le régiment d'artillerie lourde (5 batteries de 4 pièces) sont en position dans Kinteito (1); deux bataillons (I et III/30e) se tiennent à portée d'intervenir au cas échéant.

L'artillerie de la Garde a un groupe dans l'île de Kiurito, l'autre à Genkado-Wiju.

Pour la première fois depuis quatre jours, les batteries russes restent silencieuses. A 10 heures du matin, une barque de pontonniers japonais commence des sondages devant Shukôdai (Matuzeo); elle disparaît brusquement dans un nuage de shrapnels, pendant que des éclairs accusent l'entrée en action de la batterie déjà reconnue au Télégraphe. Toutes les batteries de Kinteito ouvrent le feu, les obusiers allongeant le tir pour cribler jusqu'aux contre-pentes, où l'observatoire Sud signale du monde et des tentes; tir alternatif, à obus et à shrapnels.

Une batterie russe de 4 pièces, vers Makou, tire sur les travaux du pont entre Kiurito et Osekito; les batteries de la Garde lui répondent immédiatement.

A 11 h. 30, l'artillerie ennemie paraissait réduite au silence; elle eut un moment de résurrection vers 1 heure, mais sous un nouvel orage de projectiles, elle se tut définitivement. Le bombardement dura jusqu'à

---

(1) Outre les ponts *a* et *d*, le 2e génie a créé des pistes en fascines sur le sol sablonneux de l'île, des épaulements pour 36 pièces, des masques artificiels en broussailles pour les dissimuler, des abris blindés pour le personnel et les munitions, etc.; il a fallu matelasser de nattes le pont *a*, pour assourdir le roulement des pièces et atténuer les chocs, et de plus, appuyer les travées entre chevalets par des supports flottants.

5 heures du soir (1). Les pertes de l'artillerie japonaise avaient été minimes; en particulier, les obusiers ne furent pas repérés par l'ennemi, grâce au soin pris d'arroser le terrain en avant des pièces, pour éviter la poussière.

Opérations diverses de la journée. — En vertu d'instructions de l'armée, du 28, une compagnie du 2e génie transporte en bateau le IIe bataillon du 30e dans l'île de Chukodai dans la matinée. A 1 heure, elle continue l'opération en chargeant une batterie du 2e régiment sur ponts volants, ce qui provoque la reprise du feu efficace de la batterie du Télégraphe; la manœuvre est suspendue jusqu'à la nuit. On fait alors descendre devant Chukodai 21 portières préparées à Genkado (2), et on transborde le 1er groupe du 2e régiment; le second passera le lendemain matin.

Deux batteries d'obusiers se reportent dans les épaulements libres du 2e régiment.

Les bataillons I et III/30e rentrent à la réserve d'armée.

Suivant les mêmes instructions du 28, la Garde impériale devait ponter le Yalu en *h* (grand bras) et *j* (petit bras), au moyen de son équipage et de celui de la 2e division.

Les deux compagnies disponibles du 2e génie devaient construire un pont en *i* avec du matériel auxiliaire (3).

Le travail devait commencer le 30 à midi.

Le général Hasegawa, commandant la Garde, prescrit le 29 que le Ier bataillon du 4e régiment rejoindra le 30 à

---

(1) Le général Hamilton assure que le bombardement du 30 ne paraissait pas indispensable à l'état-major de la Ire armée, et qu'on subordonna l'ouverture du feu à ce que ferait l'ennemi.

(2) Probablement avec du matériel de ponts de la 3e division, prêté par la IIe armée.

(3) Bateaux de réquisition apportés du Japon.

l'aube sa compagnie déjà postée dans le Hushan, et couvrira les travaux, et qu'il sera suivi le soir d'un détachement de travailleurs (bataillon I/2e Garde, personnel d'artilleurs et de sapeurs), destiné à aménager des pistes pour les voitures dans le Hushan, et à creuser des épaulements sur la position choisie pour l'artillerie de la Garde.

Puis la nouvelle arrive que la compagnie postée à Hushan a été bousculée le 29 au matin et rejetée dans Kiurito, et que l'ennemi tient les crêtes. Il faut suspendre le passage du Ier bataillon.

Le 30, à 6 h. 30 du matin, le groupe d'artillerie de la Garde en position dans Kiurito canonne la colline du Tigre, que l'ennemi évacue. A 9 heures, le bataillon I/4e Garde commence à passer le fleuve sur les barques du 2e génie devant Kiurito; le soir, en liaison avec la gauche de la 12e division, il s'installe à Hushan et Sinkiakou.

Le détachement de travailleurs (major Ishisawa) est transbordé de Kiurito dans Osekito par le génie de la Garde.

La division de la Garde est au rassemblement au Sud-Est de Genkado. Les travaux du pont *h*, commencés à midi, par le génie de la Garde, sont terminés à 8 heures du soir, malgré le feu de la batterie du Télégraphe, sur laquelle le groupe d'artillerie au Nord de Wiju a vigoureusement tiré.

De son côté, le 2e génie avait commencé son pont; le matériel était lourd, les ancres trop faibles; le pont prit de l'oblique; la nuit tombée, la direction se perdit; bref, quand le matériel fut épuisé, il restait 60 mètres à ponter; l'ouvrage ne fut terminé que le lendemain, trop tard pour servir (1).

---

(1) Si on regarde dans l'ordre d'opérations du 28, l'horaire du pas-

Passage de la 2e division. — La 2e division devait passer la première, obligée d'aller de nuit occuper ses emplacements de combat en terrain découvert. Elle était réduite à une brigade et demie, sans artillerie; ses trains régimentaires marcheraient à la queue de la colonne, suivis du train de combat divisionnaire (une section de munitions d'infanterie, une d'artillerie, la compagnie sanitaire et deux hôpitaux de campagne).

Elle rompit dans l'après-midi son rassemblement de Shasando, commença à passer le pont *h* à 8 heures, le pont *j* après 11 heures, et occupa à 2 heures du matin ses emplacements dans l'île de Chukodai, où elle retrouva la moitié de son artillerie et le bataillon II/30e.

Les trains régimentaires et le train de combat de la division restèrent dans l'île d'Osekito.

Passage de la division de la Garde. — La Garde suivit la 2e division, commença à passer le pont *j* à 1 h. 30, et occupa à 5 heures sa position de combat, les trains restèrent dans l'île d'Osekito (proportion en trains régimentaires et trains de combat analogue à celle de la 2e division).

Le reste des parcs et les convois des deux divisions n'ont pas franchi le Tuntenho.

Arrivée de la 12e division. — La 12e division quitta ses bivouacs vers 3 heures, s'installa à droite de la Garde à 5 heures.

La réserve d'armée : Bataillons II et III du 4e de la Garde, bataillons I et III du 30e, cavalerie de la Garde et 2 escadrons du 2e se posta à l'Ouest de Kiurito.

---

sage de la 2e division et de la Garde, on voit qu'il admettait l'affectation d'un pont à chacune de ces divisions pour que le mouvement pût s'exécuter dans la nuit. L'ordre a dû être modifié par suite du retard dans l'achèvement du pont *i*.

Des patrouilles d'officiers de la 12e division avaient déjà, dans la nuit du 29 au 30, atteint l'Ai-ho ; les reconnaissances sont achevées dans la nuit du 30 au 1er sur tout le front, jusqu'à Chingkou, complétant les rapports très précis des émissaires; la rivière est guéable sur presque tout le front; les hommes, suivant leur taille, auront de l'eau jusqu'à la ceinture ou jusqu'aux épaules; le courant est assez fort, l'eau glaciale. Pour parer aux accidents possibles, le commandement fait rassembler tous les madriers, planches, cordes, barils, etc., qu'on peut trouver.

Les sections de télégraphistes travaillent à relier les états-majors de division au quartier général.

§ 5. — *Situation des Russes le 30 avril au soir et le 1er mai au matin.*

La situation générale n'a point changé: un groupe occupe Antung, un autre est en réserve à Tien-tsu ; un troisième occupe Kiuliencheng et s'étend au Nord; ce dernier seul nous intéresse, car il va supporter tout l'effort de l'ennemi.

Le général-major Kachtalinski a organisé son système de défense en secteurs.

Le premier: Kinliencheng-Yokou, est tenu par 4 bataillons et 7 pièces, sous les ordres du colonel Tsibulski (du 12e).

Le second, Makou-Potetinza, est occupé par environ 2 bataillons avec 6 pièces, sous les ordres du colonel Gromov (du 22e).

Le troisième, Tchingkou et abords, sera défendu par 1 bataillon et 2 pièces.

Malgré les événements du jour, le commandement ne semble pas s'attendre à une attaque immédiate ; il n'est donc adressé, le 30 au soir, que des instructions particulières à chaque chef de secteur, portant sur les effec-

tifs à maintenir dans les tranchées, *les changements d'emplacement des batteries*, les reconnaissances rapprochées, etc., et dont le détail serait trop long à rapporter (1).

A 9 heures du soir le colonel Gromov annonce positivement qu'on entend rouler des voitures sur un pont derrière Sinkiakou, et demande un renfort d'artillerie ; sa gauche est découverte depuis le départ des éclaireurs montés (2) ; il est impossible de changer sa batterie de place en pleine nuit.

Kachtalinski lui promet la compagnie de mitrailleuses ; il n'a pas de canons à lui donner ; il lui prescrit de couvrir sa gauche en envoyant une compagnie au Nord (croupe 77) ; en cas de combat sérieux, renvoyer les trains sur Tchingkou (ligne de retraite étudiée depuis le 24).

Puis c'est le colonel Tsibulski, arrivé de sa personne à 11 heures du soir chez Kachtalinski pour exposer l'état de son personnel à la suite de la canonnade de la journée, qui déclare qu'en cas de nouveau bombardement, il ne répond pas d'opérer sa retraite en bon ordre devant une attaque qui est certaine pour le lendemain, par des forces supérieures.

Kachtalinski, impressionné, mais n'osant pas prendre sur lui d'ordonner l'abandon des positions déjà repérées par le feu de l'ennemi, télégraphie longuement à Zassoulich (3), pour lui exposer la situation et demander des instructions pour un mouvement de repli éventuel.

---

(1) Voir l'étude publiée dans la Revue *Strefjleur*.

(2) Au retour des reconnaissances Svietchin et Linda, les groupes d'éclaireurs 10e, 12e, 22e, dont les chevaux sont harassés par le métier qu'on leur fait faire jour et nuit depuis le 26, sont passés en réserve à Kiuliencheng.

(3) « Le bombardement d'aujourd'hui, exécuté contre nos positions

Réponse télégraphique : « Le chef de détachement prescrit que les troupes n'abandonnent les positions sous aucun prétexte ; dans le seul cas d'un nouveau bombardement, les troupes sont autorisées à laisser des éléments de sûreté dans les tranchées et à se replier vers les hauteurs voisines de 200 à 400 mètres ; ceci dans le seul but de se couvrir, mais non d'abandonner la position. »

Situation des Russes le 1er mai au matin. — Le commandement russe n'oppose que 7 bataillons et 1 compagnie, 15 pièces et 8 mitrailleuses, soit, en gros, 6,000 hommes, répartis sur un front de 12 kilomètres, à un ennemi fort de 3 divisions et 128 pièces, c'est-à-dire de 42,000 combattants, auquel il attribue, par surcroît, 3 brigades de réserve de supplément.

---

de 10 h. 20 du matin à 5 h. 30 du soir, par 6 pièces de siège et au moins 6 batteries de campagne, n'a pas causé aux troupes de dommages sérieux, car le feu visait surtout les batteries, la localité de Turenchen et la zone présumée de nos réserves..... La moitié des compagnies de tirailleurs se trouvait dans les tranchées, qui n'ont pas été battues. A partir de 3 heures, ce ne sont guère que les pièces lourdes qui ont tiré, arrosant une zone étendue où l'on escomptait sans doute un recul de nos troupes et trains. Il est à présumer que ces batteries ennemies s'avanceront cette nuit dans les îles, et seront en mesure de battre efficacement nos tranchées demain. Dans de telles conditions, nous ne pourrons que rester passifs, exposés à des pertes dont l'importance est impossible à prévoir.

« D'accord avec un des commandants de secteurs, je crois indiqué d'occuper ce soir, pendant qu'il en est temps encore, les hauteurs en arrière de Turenchen, en ne laissant dans la ligne de défense actuelle que des éléments de sûreté qui se replieraient au lever du jour.

« Je m'abstiens de toute appréciation sur la situation stratégique qui est mieux connue de Votre Excellence que de moi.

« La batterie 2/6 a de lourdes pertes; elle a été réduite au silence en 16 minutes..... »

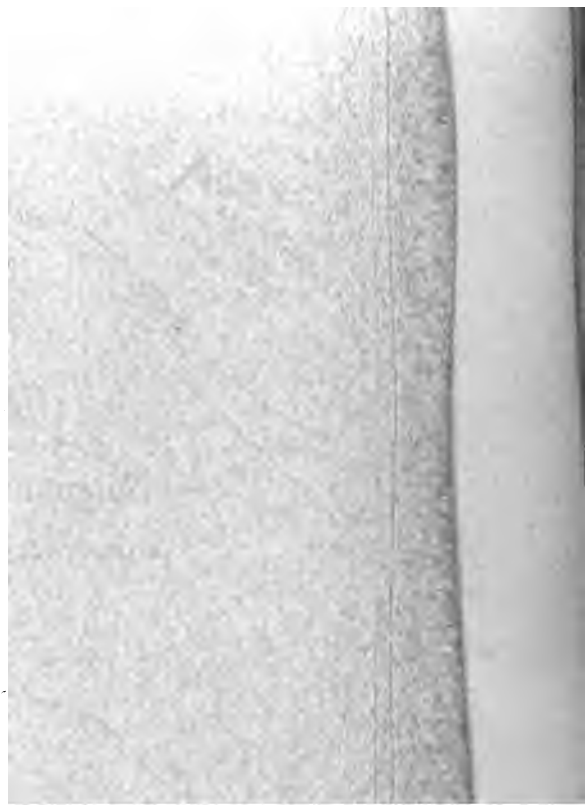

Dispositions de détail.

A Autung : Colonel SCHWARIN, commandant la 3e brigade d'artillerie ;
2 bataillons 1/4 du 10e ; 1 compagnie/24e ; batterie 1/3.

A Tientsu. — Réserve générale :
9e régiment ; bataillons I et III/11e ;
Batteries 2/3 et 3/3 ; 2e compagnie du 2e bataillon du génie.

A Kiuliencheng-Yokou : Colonel TSIBULSKI, du 12e :
Localité de Kiuliencheng et hauteur au Sud ;
Lieutenant-colonel YABLOTSCHIN, du 11e, avec :
Compagnies 5, 6, 8/11e, 8/24e ; E/11e et E/12e.

Hauteur du Télégraphe :
Colonel TSIBULSKI, en personne, avec :
Compagnies 2, 3, 4, 6, 9, 12/12e en première ligne ;
Compagnies 7, 8/12e à contre-pente ;
Batterie 2/6e, lieutenant-colonel Maller (1).

Réserve de secteur :
Compagnies 1, 5, 10, 11/12e ;
Compagnie de mitrailleuses.

A Makou-Potetinza : Colonel GRONOV du 22e :
A Makou (lieutenant-colonel POKOTILO) :
Compagnies 10 et 11/22e en première ligne ;
Compagnies 6, 7, 8, 9/22e en réserve ;
Batterie 3/6 (lieutenant-colonel Pokotilo) (2).

A Potetinza, lieutenant-colonel GORNITZKI du 22e.
Compagnies 7/11e et 12/22e.

A Chingkou :
Bataillon 1/22e ;
2 pièces de la 3/6e.

(*A suivre.*) (189)

---

(1) 7 pièces.
(2) 6 pièces.

LES

FORCES MILITAIRES ANGLAISES

EN 1907-08[1]

IV

LES GRANDS COMMANDEMENTS. — RÉPARTITION TERRITORIALE DES FORCES. — DÉFENSE DES COTES.

1° *Les grands commandements.* — Après de nombreux tâtonnements, après avoir essayé notamment d'organiser leur armée en corps d'armée et de diviser leur territoire en grands commandements territoriaux analogues à nos territoires de corps d'armée, les Anglais ont finalement adopté l'organisation suivante :

Le territoire du Royaume-Uni a été divisé en huit grands commandements : 1° celui d'Aldershot (le camp) ; 2° celui du Sud ; 3° celui de l'Est ; 4° celui du Nord ; 5° celui de l'Ouest ; 6° celui d'Écosse ; 7° celui d'Irlande ; 8° le district de Londres.

Le commandement d'Aldershot et celui de Londres n'ont comme territoire que le camp d'Aldershot et la ville de Londres.

---

(1) Voir 1er semestre 1907, p. 384 ; 2e semestre 1907, p. 54 et 358.

Les autres se partagent l'ensemble du Royaume-Uni.

Chacun d'eux comprend un certain nombre de *districts régimentaires* de recrutement groupés, par trois ou quatre, en *groupes de districts* (1).

Les généraux titulaires de ces commandements exercent à la fois le commandement territorial et celui des troupes stationnées sur le territoire, quelles que soient leur nature et leur destination. (Armée régulière ; forces auxiliaires ; troupes de campagne ou de défense des côtes.)

Les généraux en chef sont secondés par deux états-majors (2) : l'état-major général (*General Staff*) et l'état-major administratif (*Administrative Staff*).

L'état-major général, composé d'un chef d'état-major général et d'un ou deux officiers d'état-major, s'occupe exclusivement de la préparation à la guerre et des questions qui s'y rapportent. (Manœuvres ; opérations offensives et défensives ; instruction des troupes.

L'état-major administratif, dirigé par un chef d'état-major du grade de général de brigade, est chargé de l'étude des questions administratives et du service courant qu'elles comportent.

Cet état-major comprend une dizaine d'officiers chefs de services ou adjoints aux chefs de services. (Recrutement ; intendance et transports ; santé ; génie ; artillerie ; comptabilité, etc.)

Le chef d'état-major administratif a (*par délégation* du général en chef), le droit de correspondre directement avec le Ministère de la guerre pour toutes les affaires qui n'entraînent pas une question de principe.

Le général en chef, ainsi débarrassé du souci des

---

(1) Il existe 69 districts et 14 groupes de districts.

(2) Voir 1er semestre 1907, p. 47, 236.

détails et du service courant, peut se consacrer tout entier à l'instruction des troupes placées sous ses ordres et à leur préparation à la guerre.

Il convient d'ailleurs de rappeler que les deux branches de l'état-major des *Commandements* correspondent exactement à l'état-major général et à l'état-major administratif qui fonctionnent au Ministère de la guerre.

Cette harmonie facilite la prompte solution des affaires, en évitant les transmissions inutiles, et en permettant à chacun de s'appliquer tout entier aux questions qui sont de sa compétence.

2° *Répartition territoriale des forces.* — La répartition générale des forces régulières (à l'exception toutefois des unités affectées à la défense des côtes est la suivante :

a) Camp d'Aldershot :

1re brigade de cavalerie ;

1re division d'infanterie ;

2e division d'infanterie (moins une brigade de la Garde) ;

5 ou 6 compagnies du génie (en plus des compagnies divisionnaires) rattachées à l'École du génie du camp.

Les troupes réunies à Aldershot constituent en réalité un véritable corps d'armée. Son commandement — exercé jusqu'en ces derniers temps par le général French — est toujours confié à un des généraux les plus en vue de l'armée anglaise.

Cette réunion de forces forme un groupement idéal pour l'instruction des officiers et des troupes et la mise en pratique de la collaboration des trois armes.

Ce groupement correspond, d'ailleurs, aux nécessités de la « politique militaire » (*Military Policy*) de l'Angleterre, qui doit toujours prévoir une expédition à orga-

niser ou une rébellion à étouffer dans ses immenses colonies.

Le corps d'armée d'Aldershot, toujours *à peu près* prêt à partir, sert à parer à l'imprévu ; il constitue ce que l'on appelle, en Angleterre, la *Striking Force*, la force de choc que l'on peut diriger, au premier signal, sur les points où les intérêts britanniques réclament son emploi.

Son effectif est d'environ 25,000 hommes.

Le camp est situé à 35 kilomètres au Sud-Ouest de Londres.

Il ne ressemble en rien à nos camps d'instruction.

Il est formé par la juxtaposition des trois villes militaires : *Marlborough lines*, *Stanhope lines ; Wellington lines*, formées elles-mêmes d'un très grand nombre de baraquements élégants et confortables, séparés les uns des autres et présentant plutôt l'aspect de cottages que celui de casernes.

Le camp renferme un grand nombre de bibliothèques, d'églises, de salles de récréation, d'emplacements de foot-ball et d'autres jeux parfaitement appropriés au caractère et aux habitudes du soldat anglais.

Les terrains qui avoisinent les casernements se prêtent bien aux manœuvres en terrain varié. Il semble cependant qu'ils soient un peu exigus pour l'énorme effectif qui est appelé à les utiliser.

b) *Commandement du Sud.* Quartier général : *Tidworth.*

3e division d'infanterie (Bulford) et troupes diverses, au total de 12,000 à 15,000 hommes.

Le camp de Salisbury-Plain, un des grands centres d'instruction de l'armée anglaise, se trouve établi sur le territoire du commandement du Sud.

c) *Commandement de l'Est.* Quartier général : *Londres.*

2e et 4e brigades de cavalerie (Canterbury et Colchester), 4e division d'infanterie (Woolwich).

Le commandement de l'Est fait face à la France et tire de ce fait une importance particulière. Douvres, Folkestone et l'embouchure de la Tamise sont situés sur ce territoire. L'effectif des troupes de campagne qui y sont stationnées est de 10,000 à 15,000 hommes.

d) *Commandement d'Irlande.* Quartier général ; *Dublin.*

3e brigade de cavalerie (Curragh) ;

5e division d'infanterie (Curragh) ;

6e division d'infanterie (Cork) moins une brigade stationnée dans le commandement du Nord.

Troupes diverses.

Effectif total des troupes de campagne, de 20,000 à 25,000 hommes.

A signaler le camp de Curragh près de Dublin occupé en permanence par 2 régiments de cavalerie et 1 brigade d'infanterie.

e) *Commandement du Nord.* Quartier général : *York.*

18e brigade d'infanterie (fait partie de la 6e division stationnée en Irlande).

Troupes diverses. Au total de 4,000 à 5,000 hommes.

f) *Les commandements d'Écosse* (*Édimbourg*), 3,000 hommes environ et de l'Ouest (Pays de Galles) (*Chester*) n'ont qu'une importance absolument secondaire.

La Garde (à pied et à cheval) est stationnée à peu près en entier dans le *district de Londres.*

La Garde à pied forme 4 régiments soit 8 bataillons ; 2 bataillons sont détachés à Aldershot où ils font partie de la 1re brigade d'infanterie (1re division), les 6 autres bataillons, sont stationnés dans le district de Londres ; quatre de ces derniers forment la 4e brigade d'infanterie (2e division), deux sont indépendants.

La Garde à cheval, 3 régiments, est stationnée à Londres et à Windsor.

Total des troupes du district : 5,000 à 6,000 hommes.

Le total des troupes susceptibles d'entrer dans les formations de campagne est de 85,000 à 90,000 hommes environ. La différence entre ce nombre et l'effectif total stationné en Angleterre (115,000 à 120,000) (1) est constitué par les troupes affectées à la défense des côtes, les dépôts, etc.

La défense des côtes.

Le territoire du Royaume-Uni a été divisé, au point de vue de la défense des côtes, en un certain nombre de secteurs, commandés par des colonels ou des généraux de brigade.

Les commandants de secteur commandent en temps de paix les unités d'artillerie et du génie (armée régulière et forces auxiliaires) affectées à la défense de leurs secteurs, pourvu qu'elles soient stationnées dans le *commandement militaire* auquel appartient les secteurs. Ils sont responsables de leur instruction.

Ils commandent également les unités d'infanterie affectées à la défense du secteur et stationnées dans le *commandement militaire* si le général en chef les a mises sous leurs ordres.

Les unités affectées à la défense du secteur et stationnées dans un autre commandement militaire, doivent être autant que possible placées, *au point de vue de l'instruction*, sous les ordres des commandants des secteurs.

Lorsque ces officiers sont du grade de général de brigade, ils commandent *de droit* les brigades de *volontaires* affectées à la défense de leurs secteurs.

Le commandant de secteur prépare les plans de défense de son secteur et en assure l'exécution. Il est

(1) Non compris les 7,000 formant les cadres des forces auxiliaires.

directement responsable auprès du *Conseil de l'armée*, de l'état de défense, de l'armement des ouvrages, des communications et en particulier des dispositions prises pour communiquer avec la flotte et pour régler les mouvements entre les ports, en tant qu'ils intéressent les opérations militaires.

Il correspond directement avec le War-Office pour toutes ces questions (1).

V

DÉCOMPOSITION DE L'ARMÉE RÉGULIÈRE EN 1907-1908.

Avant d'examiner la composition de l'armée régulière anglaise sur le pied de guerre et d'étudier sa mobilisation, nous croyons devoir donner la décomposition détaillée des forces de cette armée sur le pied de paix.

1° *Angleterre et colonies autres que les Indes.* — L'effectif budgétaire de l'armée régulière pour l'année 1907-1908 se décompose de la manière suivante :

Infanterie	94,116	hommes.
Cavalerie	14,536	—
Artillerie de garnison	14,609	—
Artillerie montée et à cheval	19,315	—
Génie	9,150	—
Corps coloniaux (entretenus par le budget métropolitain)	9,598	—
Train et Intendance	6,824	—
Service de santé	4,819	—
Divers	2,754	—
Surnuméraires	3,600	—
Soit au total pour les corps de troupe et assimilés.	179,321	hommes.

(1) Un tableau placé à l'annexe résume l'organisation de la défense des côtes.

(Nous ferons connaître, en traitant des « forces auxiliaires », les

État-major permanent des forces auxiliaires (fourni par l'armée active)	7,191 hommes.
États-majors divers; recrutement; comptables; aumôniers; etc.	1,949 —
Écoles; prisons; établissements divers	1,539 —
TOTAL	190,000 hommes.

2° *Indes.*

Infanterie	53,740 hommes.
Cavalerie	5,644 —
Artillerie	15,691 —
Génie	379 —
Service de santé	324 —
Divers	189 —
TOTAL	75,967 hommes.

L'effectif budgétaire total est donc de 265,000 hommes environ.

On peut admettre, sans erreur trop considérable, que les effectifs *présents* se décomposent de la manière suivante :

Royaume-Uni	125,000 hommes.
Colonies autres que les Indes	55,000 —
TOTAL	180,000 hommes.
Indes	75,000 hommes.
TOTAL	255,000 hommes.

Ces chiffres sont des maxima. Ceux qui sont indiqués pour les colonies et les Indes sont indépendants des troupes locales, indigènes ou autres, qui sont stationnées dans ces colonies.

---

ressources qu'elles mettraient à la disposition de la défense des côtes.)

CHAPITRE II

L'armée anglaise sur le pied de guerre. — La mobilisation. Le corps expéditionnaire.

I

LA MOBILISATION.

La mobilisation des unités de l'armée a lieu dans des centres dits : places de mobilisation, qui *le plus souvent* sont les garnisons mêmes du temps de paix.

Les corps possèdent dans ces places des magasins où sont conservés les effets d'habillement et d'équipement nécessaires à l'effectif de paix, le matériel général de mobilisation de l'unité et les approvisionnements en munitions des hommes de l'armée active.

Les corps se rendent dans leur place de mobilisation, s'ils n'y sont déjà, et rappellent, s'il y a lieu, tous leurs détachements.

Il est procédé immédiatement à une visite médicale qui sert à éliminer les malades et les malingres inaptes à faire campagne.

Pour être déclaré apte au service de guerre *à l'intérieur* le soldat doit :

1° Être reconnu physiquement apte par le médecin;

2° Avoir terminé le cours d'instruction du tir des recrues;

3° Être reconnu suffisamment entraîné par le commandant de l'unité.

Pour le service *à l'extérieur*, le soldat doit satisfaire aux conditions précédentes et avoir plus de 20 ans; on admet que le déchet sera d'environ 10 p. 100 parmi les soldats remplissant les conditions d'âge.

Les non-valeurs éliminées, on procède à l'habillement et à l'équipement du personnel restant, au chargement des voitures, à l'arrimage du matériel. Des cadres de conduite vont chercher pendant ce temps les chevaux de réquisition dont l'achat est prévu en temps de paix. Les malingres sont formés en détachements et dirigés sur les dépôts sous la conduite des cadres destinés à ramener les réservistes.

Rappel des réservistes. — Au chef-lieu de chaque *groupe de districts*, se trouve un officier de recrutement, chargé de la tenue des contrôles des réservistes appartenant aux régiments dont les dépôts sont stationnés dans les districts régimentaires du *groupe*.

Cet officier reçoit deux fois par an, de chaque chef de corps intéressé, l'état des réservistes qui lui sont nécessaires pour porter son unité à l'effectif de guerre.

L'officier *chargé des contrôles* prépare ses affectations et ses ordres d'appel en conséquence ; il complète, s'il y a lieu, les manquants d'un corps par les excédents d'un autre corps *du même groupe*.

Aussitôt que la mobilisation est décidée, l'officier de recrutement, prévenu télégraphiquement, adresse à chaque réserviste dont il a l'administration :

1° Un *ordre d'appel* lui marquant le jour et le lieu où il doit rejoindre ;

2° Un mandat-poste de 3 shillings (3 fr. 75), payable dans tout bureau de poste.

Dès leur arrivée au dépôt, les réservistes subissent une première visite médicale, qui permet d'éliminer immédiatement ceux qui sont notoirement hors d'état de faire campagne.

Les autres sont habillés, armés et dirigés sur leur corps par détachements de 50 à 100 hommes, sous la conduite des cadres *qui ont amené les malingres*.

Le procédé de mobilisation que nous venons d'indi-

quer est celui qui est réglementaire pour l'infanterie de ligne et les chasseurs (*rifles*), pour l'artillerie, l'*Army Service Corps* (intendance et train des équipages), et une partie du génie, en somme, pour la majeure partie de l'armée.

Toutefois la tenue des contrôles est centralisée en des points spéciaux pour toute l'artillerie, le génie et l'*Army Service Corps*.

Elle s'opère à Woolwich pour l'artillerie montée et à cheval ; à Douvres, pour l'artillerie de garnison. Les réservistes du génie sont administrés par le bureau de Chatham ; ceux de l'*Army Service Corps*, par celui de Woolwich.

La mobilisation de la cavalerie repose sur les mêmes principes généraux, mais les réservistes rejoignent *directement* leurs unités sans passer par les dépôts.

Tous les réservistes des hussards sont administrés par le bureau d'York ; tous ceux des lanciers et des dragons par celui de Canterbury. Une partie du génie — le service de santé — le service vétérinaire, etc., se mobilisent comme la cavalerie. Les réservistes rejoignent *directement* leurs unités et sont administrés — dans chaque arme — par un seul et même bureau pour l'ensemble du territoire.

Quant aux officiers en déficit, les vacances en sont comblées directement par le War-Office, sur demandes adressées par les chefs de corps.

Animaux de complément. — Dans chaque grand *Commandement* militaire, il est tenu un état des chevaux nécessaires aux unités se mobilisant sur le territoire et un relevé des animaux reconnus à l'avance — après *entente amiable* avec les propriétaires et moyennant le versement d'une prime annuelle — susceptibles d'être achetés à la mobilisation.

Les corps préparent les cadres de conduite qui, au

moment voulu, se rendent aux points indiqués, prennent livraison des animaux et les ramènent au corps.

Dès qu'un corps de l'armée active, destiné à combattre à l'*extérieur* ou à la défense du territoire, est mobilisé, c'est-à-dire qu'il a, *en hommes et chevaux*, son effectif de guerre augmenté d'un premier renforcement *de 10 p. 100*, qui le suit sur la base d'opérations et est destiné à combler les premiers vides, il attend dans *sa place de mobilisation* l'ordre de se rendre au point d'embarquement ou à son *poste de guerre* à l'intérieur.

Les unités des *Forces auxiliaires* sont dirigées « *automatiquement* » sur leurs *postes de guerre* du territoire, aussitôt que leur mobilisation est terminée, et en conformité des instructions et de l'ordre d'urgence fixés, dès le temps de paix, par le War-Office.

Les unités des *Forces auxiliaires destinées à la défense des côtes* se mobilisent dans la zone qu'elles doivent défendre ; ces unités sont dirigées sur leurs postes *le jour même* de leur mobilisation, avec des effectifs généralement incomplets d'un tiers.

Le dernier tiers de l'effectif, qui rejoint après le départ des unités, est maintenu au dépôt et sert de réserve.

Quel jour la mobilisation de l'armée régulière pourrait-elle être terminée?

Aucun document officiel ne donne, évidemment, de renseignements précis à ce sujet et, d'autre part, les déductions que l'on pourrait tirer des mobilisations partielles nécessitées par la campagne du Transvaal, n'ont *aucune portée*.

Les réservistes arrivèrent au corps, *en moyenne*, le 10e jour à partir de celui où avait été envoyé l'ordre de mobilisation; ils ne furent embarqués que du 11e au 33e jour; mais les circonstances différaient totalement de celles qui accompagneraient une conflagration générale européenne.

Dans ce dernier cas, les délais indiqués plus haut subiraient *certainement* une réduction *très considérable*.

II

LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE.

La composition du corps expéditionnaire, c'est-à-dire de l'armée de campagne mobilisée que l'Angletere pourrait mettre sur pied pour combattre à l'*extérieur*, a été réglée par un *ordre à l'armée* en date du 1er janvier 1907.

Cet ordre réglementait, en même temps, la composition et la répartition nouvelle de l'armée sur le pied de paix, de façon qu'il y eût désormais correspondance absolue entre les deux armées du pied de paix et du pied de guerre, et que le passage de l'une à l'autre pût se faire automatiquement, sans heurts ni bouleversements et avec le moins possible de créations nouvelles.

Nous avons exposé plus haut la composition de l'armée anglaise sur le pied de paix, on va constater que la composition du corps expéditionnaire en découle naturellement.

Lorsque son organisation sera complète, il comprendra, d'après l'*ordre* précité :

1° Une division de cavalerie ;

2° Six divisions d'infanterie ;

3° Des troupes d'armée (à la disposition du général en chef ;

4° Des troupes d'étapes et de ligne de communication.

Nous donnons ci-après — ou nous rappelons sommairement — la composition de ces diverses unités.

La division de cavalerie comprendra quatre brigades à trois régiments (36 escadrons) et deux groupes à cheval.

Son effectif sera de 9,000 hommes environ.

Ce sera un vrai corps de cavalerie qu'il sera d'ailleurs facile de fractionner d'après les circonstances.

Nous savons, d'autre part, que la division n'existe pas en temps de paix; les brigades seules sont formées en temps ordinaire et l'endivisionnement se fera *à la mobilisation*.

Chacune des divisions d'infanterie (1) mobilisées sera à trois brigades de quatre bataillons, quatre groupes d'artillerie, etc., etc.

L'effectif de ces grandes unités sera de 20,000 hommes environ dont près de 16,000 combattants.

Les troupes d'armée dont nous n'avons pas eu l'occasion de parler jusqu'ici, sont, comme leur nom l'indique, des organes spéciaux, à la disposition du général en chef.

Elles seront constituées par :

2 brigades d'infanterie montée (chacune d'elles, comprenant : 1 régiment de cavalerie et 2 bataillons d'infanterie montée);
1 bataillon d'infanterie;
2 escadrons de yeomanry (*escorte et service*);
6 compagnies de télégraphistes (2 de télégraphie sans fil, 2 de télégraphie avec câble, 2 de télégraphie aérienne);
3 compagnies d'aérostiers;
2 équipages de pont;
2 ambulances de campagne;
2 colonnes de vivres.

Au total 9,000 hommes environ.

Pour calculer l'effectif *des troupes d'étapes*, l'état-major anglais est parti d'une ligne de communication conventionnelle « *a typical line of communication* » dont les éléments sont les suivants :

---

(1) Nous avons déjà donné la composition *détaillée* des grandes unités (2e semestre p. 569 et suivantes).

1° Une base maritime (sorte de station-magasin ou de « *dépôt éloigné* »);

2° Une ligne de chemin de fer de 120 kilomètres environ partant de cette base, s'enfonçant dans le pays à la suite des troupes et se terminant par une tête de voie (*Railhead*), sorte de tête d'étapes de guerre;

3° Deux lignes d'étapes s'embranchant sur la tête d'étapes de guerre et se prolongeant chacune vers les troupes sur une longueur de 50 kilomètres environ, pour se terminer par deux « *dépôts avancés* » ou têtes d'étapes de route.

La ligne de communication ainsi définie est comme on le voit *purement arbitraire*, ce n'est qu'une *indication*, une base conventionnelle pour la détermination des formations à mobiliser.

Ces formations sont très variées. Elles comprennent :

1° *Le personnel d'exploitation :*

3 compagnies de chemin de fer et un personnel annexe destiné à collaborer à l'exploitation de la voie ferrée (*railway district*);
2 compagnies de télégraphistes;
1 compagnie du génie de forteresse, etc.....

2° *Le personnel et le matériel du service de santé :*

6 navires-hôpitaux;
6 trains-ambulances;
12 hôpitaux sédentaires;
12 hôpitaux généraux;
Des détachements sanitaires et de désinfection, etc.....

3° *Le personnel de « l'Army Service Corps »* (*Intendance et transports*) :

8 sections de boulangerie;
18 compagnies de transports auxiliaires;
Des détachements d'ouvriers;
1 dépôt d'artillerie;
1 dépôt de remonte, etc.....

L'effectif total prévu est de 16,300 hommes environ.

*
* *

Quelle est la composition exacte de l'armée mobilisée en hommes de l'armée active, réservistes et hommes des forces auxiliaires?

On peut la déduire du *Mémorandum* que le Ministre de la guerre, M. Haldane, a publié, le 8 avril dernier, sur l'organisation de l'armée territoriale.

Le corps expéditionnaire se trouve décomposé dans ce document de la façon suivante :

Officiers	5,635
Hommes	160,582
TOTAL des forces	166,217

Provenance.

GRADES.	ARMÉE ACTIVE.	RÉSERVE.	FORCES AUXILIAIRES.		
			OFFICIERS.	CONTINGENT spécial.	ARMÉE territoriale.
Officiers	4,962	»	673	»	»
Hommes	60,928	85,023	»	7,359	7,272
TOTAUX	65,890	85,023	15,304		

Au moment de la publication du *Mémorandum*, M. Haldane comptait, comme nous l'avons dit au commencement de cette étude, sur la création *de l'Armée territoriale et du Contingent spécial*.

L'armée territoriale seule a été créée; elle englobe la yeomanry, les volontaires et une partie de la milice comme nous le verrons plus loin.

Par contre, le projet relatif au contingent spécial a été abandonné et la milice qu'il devait remplacer a été maintenue, mais transformée de façon à pouvoir jouer

dans l'organisation du corps expéditionnaire le rôle primitivement assigné par M. Haldane au *contingent spécial*.

Voyons quelle va être, dans ces conditions, la provenance de 15,000 auxiliaires nécessaires au corps expéditionnaire :

a) Les auxiliaires qui devaient provenir du *contingent spécial*, seront fournis par *des réservistes irréguliers*.

Cette catégorie de réservistes — de création récente — se composera d'hommes n'ayant en principe jamais servi dans l'armée régulière, anciens miliciens ou hommes de l'armée territoriale s'engageant à servir à l'extérieur en temps de guerre, et recevant en temps de paix une instruction *supplémentaire* de quelques mois (probablement six), qui les mettra à même d'assurer certains services du corps expéditionnaire (parcs et convois, sections de munitions).

Ces réservistes irréguliers ne seront, en fait, qu'une annexe de la milice à laquelle ils seront assimilés (1).

b) Les auxiliaires que M. Haldane avait rangés sous la rubrique « Armée territoriale » dans son *Mémorandum* du 8 avril, seront aussi des réservistes irréguliers, ils auront la même origine que les précédents, devront comme eux servir à l'extérieur, mais leur instruction, inférieure à celle de ces derniers, ne sera sans doute pas très différente de celle que reçoivent *les hommes de l'armée territoriale*.

Ils seront réservés aux services qui ne réclament pas un dressage aussi complet que ceux que doivent assurer les *irréguliers* de la première catégorie. Comme ces derniers, ils ne formeront eux-mêmes qu'une annexe de la milice (2).

---

(1) Loi du 2 août 1907.

(2) Nous reviendrons plus loin sur la constitution et le rôle de ces deux catégories de réservistes irréguliers.

La comparaison des chiffres donnés plus haut indique que la proportion des diverses catégories sera la suivante :

Hommes de l'armée active.....	39 p. 100.
— de la réserve.....	52 —
Forces auxiliaires.....	9 —

Les combattants comprennent un nombre tout à fait négligeable d'hommes des forces auxiliaires (yeomanry) ; on peut admettre sans erreur sensible qu'ils seront constitués par 45 p. 100 d'hommes de l'armée active et 55 p. 100 de réservistes.

Le nombre des non-combattants est de 40,000 hommes environ. Ils comprennent : 13,000 réservistes irréguliers (1), et des éléments fournis soit par la réserve régulière, soit par l'armée active.

Pour constituer le corps expéditionnaire dans de bonnes conditions, le Ministre de la guerre a d'ailleurs besoin, en hommes de l'active et en réservistes, de presque toutes les ressources disponibles que lui offre l'armée anglaise, telle qu'elle est *constituée en ce moment-ci*. Elle comprend :

1° 115,000 hommes environ (armée régulière), dont 85,000 appartiennent à l'armée de campagne et 30,000 aux dépôts, défense des côtes, services divers du territoire, etc.;

2° 120,000 réservistes.

Ce dernier nombre descendrait assez rapidement à 90,000 par le jeu normal de la loi actuelle, mais au moyen des rengagements, le Ministre le maintiendra à 115,000 ou même à 120,000 (*Mémorandum* du 8 avril).

---

(1) Les 13,000 réservistes irréguliers du corps expéditionnaire comprennent les 13,000 hommes ci-dessus, plus 2,000 de la yeomanry formant la cavalerie divisionnaire.

ARMÉE ANGLAISE. — ANNEXE N° 1.

Tableau synoptique de la défense des côtes en Angleterre. (Ordre à l'armée du 6 janvier 1905.)

COMMANDEMENT MILITAIRE.	DÉSIGNATION du SECTEUR.	QUARTIER GÉNÉRAL.	GRADE DU COMMANDANT de secteur.	ZONE DE DÉFENSE.
Écosse.	Écosse.	Édimbourg.	Colonel.	Écosse.
Nord.	Newcastle.	Newcastle.	Colonel.	Côté Est, depuis Berwick-on-Tweed (inclus) jusqu'à l'estuaire du Humbert (inclus).
»	Mersey.	Seaforth.	Colonel.	Depuis le Solway-Firth (limite Sud de l'Écosse) jusqu'à la limite Sud du Lancashire en y comprenant les défenses de la Mersey, stations sémaphoriques de la côte Nord du pays de Galles, île de Man.
Est.	Harwick.	Harwick.	Colonel.	De la limite Sud du Lincolnshire (inclus) à la rivière Crouch (exclue).
»	Tamise et Medway.	Chatham.	Général de brigade.	Depuis la rivière Crouch (incluse) jusqu'au cap North-Foreland. (Embouchures de la Tamise et de la Medway).
»	Douvres.	Douvres.	Colonel.	Du cap North-Foreland à la limite Ouest du Sussex.
Sud.	Portsmouth.	Portsmouth.	Général de brigade.	De la limite Est du Hampshire à la limite Ouest du Dorsetshire.
»	Plymouth.	Plymouth.	Général de brigade.	Côtes du Gloucestershire, du Sommersetshire, Devonshire, Cornouailles et îles Scilly.
Ouest.	Pays de Galles.	Milford-Haven.	Colonel.	De la limite Est du Monmouthshire à la limite Nord du Cheshire, non compris les défenses de la Mersey et les stations sémaphoriques du pays de Galles.
Irlande.	Londonderry.	Londonderry.	Colonel.	Côtes de Ulster et de Leicester.
»	Cork.	Cork.	Colonel.	Côtes du Connaught et de Munster.

ARMÉE ANGLAISE. — ANNEXE N° 2.

Quantités approximatives de munitions emportées en campagne.

1° Artillerie (1).

NATURE DE LA PIÈCE.	AVEC LA BATTERIE.	AUX SECTIONS de munitions « de groupe » d'artillerie.	AUX SECTIONS de munitions divisionnaires.	TOTAL en avant de la tête d'étape de guerre.	ÉCHELONNÉES sur la ligne de communication.	TOTAL GÉNÉRAL.
Canon de 13 livres (artillerie à cheval)	176	204	128	508	492	1,000
Canon de 18 livres (artillerie montée)	176	204	128	508	492	1,000
Obusier de 125 millimètres	90	70	90	250	250	500
Pièce lourde de 60 livres	100	70	80	250	250	500

2° Armes portatives.

	SUR L'HOMME.	A LA RÉSERVE RÉGIMENTAIRE.	AUX SECTIONS de MUNITIONS « de groupe » d'artillerie.	AUX SECTIONS de MUNITIONS divisionnaires.	TOTAL.
Cavalerie	100	100	100	100	400
Infanterie	115	100	100	100	415
Artillerie	50	»	»	»	50
Génie	50	50	»	»	»
Infanterie montée	100	100	100	100	400
Train	20	»	»	»	20

(1) Chaque groupe monté ou à cheval dispose d'une section de munitions « de groupe ».

Mitrailleuses.

POUR CHAQUE PIÈCE.	AVEC LA PIÈCE.	A LA RÉSERVE RÉGIMENTAIRE.	AUX SECTIONS de MUNITIONS « de groupe » d'artillerie.	AUX SECTIONS de MUNITIONS divisionnaires.	TOTAL EN AVANT de la tête d'étapes en guerre.
Cavalerie	3,500	16,000	10,000	10,000	39,500
Infanterie montée.....	3,500	16,000	10,000	10,000	39,500
Infanterie.....	3,500	8,000	10,000	10,000	31,500

Le nombre de cartouches à emporter en campagne est de 500 par homme (troupes d'étapes et non-combattants compris). Les munitions de mitrailleuses sont comprises dans le total précédent. Le complément à 500 est échelonné sur la ligne de communication.

LA

NOUVELLE LOI D'ORGANISATION MILITAIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

I

HISTORIQUE DE LA QUESTION.

En 1870, au début de la guerre franco-allemande, la Suisse, pour imposer aux belligérants le respect de sa neutralité, mobilisa, en quatre jours, du 16 au 19 juillet, cinq divisions et leur confia la garde de ses frontières Nord et Ouest.

A l'étranger, on fut vivement frappé de la rapidité de cette mobilisation. Mais les autorités nationales et plus particulièrement le général Herzog, commandant en chef de l'armée, durent reconnaître que l'opération avait donné lieu à bien des déboires : la cohésion et l'instruction de plus d'un corps de troupe avaient paru absolument insuffisantes ; l'organisation de nombreux points essentiels tout à fait négligée : en particulier, beaucoup d'approvisionnements avaient fait défaut.

« Faire la guerre avec de telles troupes serait une entreprise d'un genre à part », put dire le général Herzog.

Bref, une fois passée l'alerte provoquée par la lutte entre France et Allemagne, on songea sérieusement en Suisse à se mettre en garde contre les dangers d'une organisation par trop rudimentaire.

Loi du 8 mai 1850. — La loi militaire en vigueur datait du 8 mai 1850.

D'après cette loi, les différents cantons jouissaient, en matière militaire, d'une autonomie presque absolue. Ils recrutaient, à leur guise, leurs contingents avec la seule obligation de ne pas dépasser le nombre légal d'appelés. Ils instruisaient eux-mêmes leur infanterie et choisissaient leurs instructeurs, sous la simple condition pour ceux-ci d'avoir suivi les cours d'une école militaire fédérale. Ils fournissaient encore la plus grande partie du matériel nécessaire aux troupes et services et en avaient la libre administration.

Or, la Suisse comprend 25 cantons. Chacun d'eux s'organisant à sa guise, on obtenait, avec un tel système, de multiples manières d'assurer le recrutement et de donner l'instruction des troupes. Aucune unité non plus dans l'organisation du personnel, ni dans l'administration du matériel.

Loi du 13 novembre 1874. — Le 13 novembre 1874, une nouvelle loi est votée. Elle vise à transformer les contingents cantonaux, inégaux et sans cohésion, en une armée unique. A cet effet, elle édicte pour l'ensemble du territoire suisse un mode de recrutement uniforme ; elle donne une méthode d'instruction commune à tous les corps de l'armée.

Mais, pour ménager les susceptibilités des cantons et laisser à la Constitution nationale son caractère de fédération, la loi décide en même temps que Confédération et cantons procéderont de concert à l'application des articles.

Au point de vue recrutement, la loi divise la Suisse en huit arrondissements de division. Chaque arrondissement de division comprend plusieurs cantons, qui se subdivisent eux-mêmes en arrondissements de recrutement.

A la tête de l'arrondissement de division est placé, pour la levée des recrues, un officier supérieur, dit officier de recrutement, agent fédéral et nommé par le Département militaire fédéral. A la tête de chaque arrondissement de recrutement, un commandant d'arrondissement, agent cantonal, et nommé par les autorités du canton.

L'officier de recrutement est chargé de veiller, au cours des opérations du recrutement, à l'application des règlements en vigueur. Les opérations même du recrutement sont conduites, dans chaque arrondissement de recrutement, par l'officier d'arrondissement.

Au point de vue de l'instruction, un corps permanent d'instructeurs, nommés par le Conseil fédéral, est organisé.

Ces instructeurs ont pour mission de former les cadres de l'armée fédérale et d'en développer l'instruction professionnelle.

Ils dirigent, dans les écoles de recrues, les officiers et sous-officiers de troupe chargés d'instruire les jeunes soldats.

D'autre part, les officiers et sous-officiers de troupe — généralement nommés par les cantons — instruisent et conduisent seuls les unités constituées rassemblées à l'occasion des cours de répétition.

La loi de 1874 organise encore l'instruction militaire de la jeunesse et modifie, en l'augmentant, la durée du temps de service imposé à chaque citoyen.

Alors qu'avec la législation de 1850, ce temps comportait un total de journées de présence sous les armes variant entre 68 et 75 jours, il atteint, avec

celle de 1874, un total de journées s'élevant entre 180 et 205 : presque le triple (1).

Projet de 1895. — La loi de 1874 réussit, comme l'espérait ses auteurs, à développer dans la milice suisse cette cohésion et cette homogénéité qui avaient paru lui faire défaut en 1870. Cependant elle ne tarda pas à subir à son tour de nombreuses retouches, visant plus particulièrement l'amélioration des procédés d'instruction, l'organisation du landsturm (1886) et tendant, d'autre part, à une centralisation administrative de plus en plus marquée.

Un nouveau projet de loi fut élaboré en 1895.

D'après ce projet, l'armée suisse devenait uniquement l'armée de la Confédération ; les troupes cantonales étaient supprimées.

La composition des corps de troupe, la nomination des officiers des corps, jusque-là du ressort des cantons, passaient dans les attributions de la Confédération.

Enfin les places d'armes, les bâtiments militaires existant dans les cantons et leur appartenant, devenaient, moyennant une indemnité, propriété de la Confédération.

Une lutte très vive s'engagea. Les partisans de la centralisation voyaient, dans l'organisation proposée, un moyen de fortifier l'armée et de la rendre plus apte à l'offensive. Les partisans de l'autonomie cantonale jugeaient que la centralisation militaire absolue serait une première atteinte aux principes constitutionnels. Ils firent valoir que, désintéresser les cantons de leur collaboration aux institutions militaires, affaiblirait l'armée en la privant d'un concours indispensable.

---

(1) Nous verrons du reste que la loi de 1907 entraîne encore une nouvelle augmentation du temps de service militaire.

Voté par l'Assemblée fédérale, le projet fut soumis au *referendum* qui le rejeta par 270,000 voix contre 193,000.

La loi de 1907. — Mais ce vote avait été plutôt d'ordre politique que d'ordre militaire. L'opposition avait affirmé très haut son patriotisme et ses sympathies pour l'armée ; au fond, tout le monde était d'accord pour reconnaître qu'une remise au point des institutions militaires s'imposait.

La lutte pour la réforme de la loi de 1874 continua.

Les 9 juin et 8 octobre 1897, l'Assemblée fédérale invitait le Conseil fédéral à proposer une nouvelle revision de l'organisation militaire.

Le Département militaire se mit de suite à l'œuvre. Dès 1903, les études préliminaires furent assez avancées pour permettre à la conférence des commandants supérieurs et des chefs de service du Département militaire d'en aborder la discussion.

En 1904, le chef du Département militaire rendit public l'avant-projet basé sur les décisions des conférences de 1903 : tous les citoyens désireux d'apporter une proposition, de formuler une objection furent invités à adresser au Département militaire un rapport à cet effet.

Sept mois durant, les sociétés d'officiers et de sous-officiers, les sociétés de gymnastique, des commerçants, des industriels, les cercles politiques, étudièrent le projet et le discutèrent avec ardeur.

En 1905, nouvelle conférence des autorités militaires supérieures ; elles apprécient les rapports intéressants adressés en 1904 et élaborent un projet définitif qu'elles soumettent à la décision de la Commission de défense nationale (1). Cette Commission l'adopte à l'unanimité.

---

(1) Cette Commission est présidée par le chef du Département mili-

En 1906 et au début de 1907, le Conseil national et le Conseil des États discutent à leur tour le projet, qui est finalement voté à la presque unanimité par l'Assemblée fédérale le 12 avril 1907.

Une demande de référendum signée de 88,000 citoyens ayant été apportée au Conseil fédéral, il fut décidé que le peuple suisse, juge en dernier ressort, serait consulté le 3 novembre 1907.

De ce dernier vote, il résulte enfin que la loi est acceptée par 326,000 voix contre 264,000, soit par plus de 60,000 voix de majorité. Elle entrera en vigueur dans le courant de 1908.

II

BASES DE LA NOUVELLE LOI.

Les bases de l'état militaire, telles que les a posées la Constitution fédérale de 1874, demeurent sans changement. L'armée est toujours une milice : les droits et les obligations, en matière militaire, restent partagés entre la Confédération et les cantons.

La loi de 1907 s'est proposé d'atteindre trois buts principaux :

1° *Rétablir l'unité dans la législation en coordonnant et en simplifiant les nombreuses lois spéciales qui ont développé, complété et parfois transformé l'organisation militaire de 1874.*

A cet effet, tout ce qui concerne l'armée a été réuni dans la nouvelle loi sous les cinq titres suivants : obligations militaires; organisation de l'armée; instruction de l'armée; administration militaire; service actif.

---

taire et composée des commandants de corps d'armée, du chef de service de l'état-major général et du chef de service de l'infanterie.

2° *Créer une union plus intime entre l'administration permanente et le commandement des milices, ainsi qu'entre les armes et les services de l'armée.*

La loi de 1874 avait organisé une administration de fonctionnaires permanents en même temps qu'un cadre milicien de commandement de troupe. Mais, entre ces deux groupes, la séparation était à peu près complète et, en particulier, l'obligation pour les officiers des milices de se familiariser, en des périodes très courtes, avec leurs fonctions d'instructeur, les amenait peu à peu à se désintéresser de l'organisation et de l'administration de leurs unités.

La nouvelle loi oblige les commandants des unités d'armée et les commandants de troupes à veiller à ce que leurs éléments soient toujours à l'effectif prescrit; elle leur ordonne de contrôler le maintien au complet et le bon état de l'équipement personnel, de l'armement et de l'équipement de corps de leurs troupes. Ils doivent à ce sujet adresser des rapports et des propositions à l'autorité militaire supérieure.

D'autre part, la loi de 1874, en créant les instructeurs d'arme, puis les armes et les services de l'armée, n'avait rien fait pour assurer la liaison entre ces divers éléments : d'où, pour chacun d'eux, une spécialisation néfaste au bon fonctionnement de l'ensemble et particulièrement sensible dans les manœuvres où toutes les armes doivent travailler de concert et tendre vers un but unique.

La nouvelle loi dit que les instructeurs peuvent être appelés à servir dans une arme autre que la leur, et employés dans les écoles centrales de toutes armes et même dans l'administration militaire (art. 107).

Elle dit de même (art. 135) que les officiers de troupe peuvent être appelés à des écoles ou à des cours dans d'autres armes que la leur ou dans des services spéciaux.

3° *Réorganiser l'instruction de la troupe et des cadres*

de façon à les mettre à hauteur des exigences de la guerre moderne.

A ce sujet, le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale (10 mars 1906) s'exprime ainsi :

« Dans notre armée de milices, nous pouvons aussi « bien qu'ailleurs mettre et maintenir à hauteur des « besoins l'armement, l'équipement et l'administration. « Mais beaucoup plus graves sont les obstacles à sur- « monter pour que l'instruction de l'armée réponde aux « nécessités de la guerre.

« Dans l'espace des trente dernières années, on a « exigé de l'enseignement militaire des résultats tou- « jours meilleurs. Ce n'est pas seulement une consé- « quence du perfectionnement des armes; c'est tout « autant une résultante des changements auxquels a « conduit l'étude plus approfondie et plus rationnelle « des formes de la guerre contemporaine..... L'homme « a besoin d'un sérieux entraînement aussi bien pour le « service de son arme que pour se protéger habilement « contre les effets du feu de l'adversaire.

« L'instruction des chefs doit se préoccuper non seule- « ment des perfectionnements tactiques, mais encore « des progrès de la science militaire.

« Dès le début, alors que ces exigences n'étaient pas « ce qu'elles sont aujourd'hui, le temps consacré à l'ins- « truction de notre armée représentait le minimum né- « cessaire pour enseigner quelque chose d'à peu près « utilisable. Les exigences s'étant accrues, ce temps « minimum n'a plus suffi et le désir de former néan- « moins des troupes et des chefs aptes à la guerre « engendra la précipitation et la nervosité dans le ser- « vice. De là, un surmenage fréquent provoquant du « mécontentement. »

Ces considérations ont conduit aux modifications suivante :

1° En ce qui concerne les soldats :

a) Augmentation de la durée de l'école des recrues (10, 15 ou 20 jours en plus selon les armes). On n'enseignera pas plus de choses au soldat, mais on les lui enseignera plus posément, avec moins d'efforts et plus de profits pour tout le monde ;

b) Les cours de répétition, jusqu'alors bisannuels, sauf pour la cavalerie, deviennent annuels pour tout le monde, pendant les sept premières années qui suivent l'école des recrues. La durée des cours est abrégée.

On escompte que « cette périodicité plus rapprochée « des convocations succédant à une première instruction « plus approfondie, aura pour résultat de maintenir « plus longtemps intacte cette instruction et d'accroître « sensiblement la discipline et la mobilité et peut-être « l'endurance des troupes (1) » ;

c) Les hommes de la landwehr n'ont plus qu'un seul cours de répétition à accomplir ; il est de onze jours au lieu de deux cours de cinq jours chacun.

2° En ce qui concerne les cadres :

« Un des plus graves inconvénients de la loi de 1874, « dit encore le message du Conseil fédéral, est la disper- « sion en de nombreuses écoles et cours de l'enseigne- « ment donné aux officiers, si bien qu'ils n'apprennent « jamais rien de complet et de définitif. Des majors « et des lieutenants-colonels sont appelés à des « écoles » « pour apprendre ce qu'en réalité ils devraient déjà « savoir (2)..... »

Dans la nouvelle loi, la base de l'instruction de l'officier lui est fournie à l'école d'officiers, sensiblement prolongée, dans l'infanterie notamment. L'école cen-

---

(1) Lieutenant-colonel Feyler. *Revue militaire suisse.*

(2) Avec la loi de 1874, les officiers supérieurs suivaient en effet les cours de quatre écoles centrales : un comme lieutenant, un comme capitaine, un comme major, un enfin comme lieutenant-colonel.

trale I (suivie par les premiers lieutenants proposés pour capitaine) procure l'instruction préparatoire théorique pour la conduite d'une unité. L'école centrale II (suivie par les capitaines proposés pour major) assure la préparation de la mission de l'officier supérieur.

Mais surtout, les convocations des officiers (les officiers assistent chaque année à un cours de répétition), devenues annuelles au lieu d'être bisannuelles, permettent aux cadres de prendre un contact plus fréquent de leur troupe et les mettent en état constant d'entraînement.

Enfin des écoles de tir et des cours tactiques pour officiers seront institués par l'Assemblée fédérale.

Rajeunissement de l'armée. — Cependant, la loi qui aggrave quelque peu les obligations du citoyen suisse, a voulu du moins faire peser ces obligations sur les classes les plus jeunes, sur celles qui ont généralement les charges économiques les moins lourdes.

Tandis qu'avec la loi de 1874 les hommes de l'élite étaient convoqués aux cours de répétition jusqu'à leur trentième année, ces mêmes hommes se trouveront désormais avoir rempli toutes leurs obligations militaires dans l'élite à 27 ans. Dans la landwehr, la nouvelle loi réunit en une seule les deux périodes prévues par la loi de 1874.

D'autre part, le soldat sort de la landwehr à 40 ans au lieu de n'en sortir qu'à 44 ans, comme cela se passait avec la précédente loi ; il sort du landsturm à 48 ans au lieu de 50.

Même rajeunissement pour les cadres. Les lieutenants et premiers lieutenants passent dans la landwehr à 32 ans au lieu de 34 ; dans le landsturm, les officiers servent jusqu'à 52 ans au lieu de 55.

Enfin, l'impôt militaire, payé jusqu'à 44 ans, cessera d'être demandé aux hommes ayant plus de 40 ans.

III

INNOVATIONS DE DÉTAIL DE LA NOUVELLE LOI.

Les principales innovations de détail sont les suivantes :

Titre Ier. — *Obligations militaires.*

Art. 8. — Cet article spécifie nettement les obligations militaires des hommes aptes au service. Ils ont à fournir d'une part : *a*) le service d'instruction, d'autre part : *b*) le service actif, soit la défense de l'indépendance de la patrie contre l'étranger et de l'ordre à l'intérieur.

L'article 10 rappelle que tout militaire peut être tenu d'accepter un grade, d'accomplir les services que ce grade comporte, et de se charger d'un commandement.

Services complémentaires. — L'article 20 précise l'emploi, en cas de mobilisation, des services complémentaires (ancien landsturm non armé). Les hommes de cette catégorie, qui ne font aucun service d'instruction, sont destinés à compléter, suivant les besoins de l'armée et dans le service actif, les travaux de pionniers, le service sanitaire, le service des subsistances, des renseignements et des transports.

Assurances. — Art. 24 à 29. — La Confédération assure les militaires contre les maladies et contre les accidents.

Les secours sont assurés aux familles des militaires malades ou blessés par les communes où résident les familles. Les dépenses engagées par les communes leur sont remboursées, trois quarts par la Confédération, un quart par le canton.

Titre II. — *Organisation de l'armée.*

Différentes catégories. — Art. 35. — La loi de 1874 revisée admettait quatre catégories : l'élite, landwehr-1er ban, landwehr-2e ban, landsturm. On voulait pouvoir classer, puis utiliser chacun suivant ses aptitudes physiques du moment. Mais on arrivait ainsi à un remaniement trop fréquent des unités et, par suite, à un mauvais encadrement.

Il n'y aura plus désormais que trois catégories armées : l'élite, la landwehr, le landsturm.

Troupes de montagne. — Art. 48. — Pour la première fois, en Suisse, on constitue de véritables troupes de montagne ; elles reçoivent une instruction et un équipement appropriés au rôle qui leur est réservé pendant le service actif.

Gendarmerie de campagne. — Art. 62. — La loi prévoit l'organisation d'une gendarmerie de campagne, formée d'agents des corps de police, et chargée du service de police auprès des troupes.

Chevaux de service. — Art. 73 et 77. — Dans le but d'amener les chefs de corps et les officiers d'état-major à s'entretenir dans la pratique du cheval, la loi leur donne droit à une indemnité annuelle pour un cheval de selle en leur possession.

Armement et équipement personnel. — Art. 87 à 101. — D'après l'article 94, l'homme qui a accompli son service personnel devient, à son licenciement de l'armée, propriétaire, non seulement de ses effets, mais encore de son armement et de son équipement.

Art. 95. — Les officiers se procurent eux-mêmes leur habillement, mais la Confédération leur en assure le remboursement suivant un tarif établi par le Conseil

fédéral. La Confédération fournit aussi gratuitement aux officiers l'équipement personnel, l'armement et, s'ils sont montés, l'équipement du cheval.

Titre III. — *Instruction de l'armée.*

Instruction préparatoire. — D'après l'article 81 de la loi de 1874, les jeunes gens de 10 à 15 ans devaient recevoir l'enseignement de la gymnastique, considérée comme branche d'instruction obligatoire (instruction du 1er degré de 10 à 12 ans ; instruction du 2e degré de 13 à 15 ans). La loi prévoyait encore pour les jeunes gens de 15 à 20 ans une instruction du 3e degré, préparation directe au service militaire. Mais l'expérience a démontré que la mise en pratique de cet enseignement au 3e degré était des plus difficiles et que « l'obligation » en la circonstance était une utopie.

Aussi la nouvelle loi, tout en conservant (art. 102) l'obligation de la gymnastique pendant les années d'école, se contente (art. 103) de décider que désormais la Confédération encouragera toute association et en général tout effort poursuivant le développement corporel des jeunes gens après la sortie de l'école et leur préparation au service militaire. Elle veille (art. 104) à ce que, dans ces associations, l'enseignement du tir tienne la première place : elle leur fournit à cet effet gratuitement les armes, les munitions et l'équipement.

Corps des instructeurs. — Tandis que l'instruction des unités qu'ils auront à conduire sur le terrain est confiée aux commandants de corps, le corps des instructeurs garde la direction des écoles de recrues et des écoles de cadres.

Les instructeurs en chef sont supprimés : leurs fonctions seront désormais remplies par les chefs des services au Département militaire fédéral.

Enfin, alors que la loi de 1874 permettait à un quart seulement des instructeurs d'exercer un commandement réel dans les cadres de l'armée, et qu'elle imposait une hiérarchie particulière au corps, l'article 107 de la nouvelle loi décide que tous les instructeurs seront désormais incorporés dans l'armée et promus comme les autres officiers.

Art. 109 à 145. — *Instruction de l'armée. Écoles.* — On a déjà examiné, au début de ce travail, les modifications nombreuses apportées par la nouvelle loi à la méthode d'instruction, à la durée des appels.

Il importe de signaler cependant l'article 123, d'après lequel l'Assemblée fédérale est autorisée à ordonner, pour des fractions du landsturm et pour des tâches spéciales, des exercices de un à trois jours.

C'est la première fois, en Suisse, que l'on admet la possibilité d'une période d'instruction pour le landsturm.

Titre IV. — *Administration militaire.*

Les droits et les obligations de la Confédération et des cantons demeurent, dans l'ensemble, tels qu'ils étaient sous la législation de 1874. Cependant une modification importante est introduite : toutes les batteries de campagne et toutes les compagnies de position deviennent unités fédérales. Jusqu'ici, un tiers des batteries de campagne seulement étaient recrutées par la Confédération, les deux autres tiers l'étaient par les cantons. Mais cette organisation se justifiait en 1874, parce qu'à cette époque, une partie du matériel des batteries provenait des arsenaux cantonaux. Aujourd'hui le matériel est tout entier fourni par la Confédération si bien que, dans les batteries cantonales, le personnel seul est cantonal tandis que le matériel est fédéral. Enfin certains cantons ont des difficultés pour recruter le nombre suffisant de conducteurs.

Tous les inconvénients résultant de cette situation mal définie disparaissent avec l'organisation des batteries en unités fédérales.

Une constatation analogue a conduit à l'adoption des compagnies de position fédérales. Là encore, le matériel est fédéral, tandis que le personnel était jusqu'ici cantonal.

Titre V. — *Service actif.*

L'organisation prévue par la loi de 1874 est maintenue.

Coût de l'armée après la réorganisation.

Le budget fédéral pour l'année 1907 se caractérisait par un excédent présumé de dépenses de 2,140,000 francs, le total des recettes prévues s'élevant à la somme de 132,225,000 francs et celui des dépenses à la somme de 134,365,000 francs.

En particulier, les recettes du Département militaire ont été évaluées à 3,840,000 francs, les dépenses à 39,570,000 francs, soit une dépense nette de 35,670,000 francs.

Le message du Conseil fédéral sur la nouvelle loi prévoit que la mise en application de la loi entraînera une augmentation de dépenses que ce document évalue à 3,200,000 francs. C'est évidemment là un minimum, et l'on peut sans exagération admettre que l'augmentation des dépenses atteindra 5,000,000 de francs.

L'armée coûterait donc désormais environ 40 millions par an, soit près du tiers du budget total de la Confédération.

TABLEAUX comparatifs du temps de service exigé du citoyen suisse par la loi de 1874 et par celle de 1907.

CATÉGORIES.	INFANTERIE.		CAVALERIE.		ARTILLERIE.		GÉNIE.	
	1874.	1907.	1874.	1907.	1874.	1907.	1874.	1907.
1° Comme soldat (1).								
Élite.								
École de recrues	47	67	82	92	57	77	52	67
Cours de répétition	90	91	120	104	100	112	90	91
Inspection de l'armement	12	5	10	2	12	5	12	5
TOTAUX	149	163	212	198	169	194	154	163
Landwehr.								
Cours de répétition	14	13	»	»	16	13	14	13
Inspection de l'armement	10	7	14	10	10	7	10	7
Landsturm.								
Inspection de l'armement	6	8	6	8	6	8	6	8
TOTAUX	179	191	232	216	201	222	184	191
DIFFÉRENCE		+12		−16		+21		+ 7

Élite.								
En qualité de soldat. Ecole de recrues	47	67	82	92	57	77	52	67
En qualité de soldat. Ecole de sous-officiers	28	20	42	35	35	35	28	35
En qualité de caporal. Ecole de recrues	53(2)	67	82	92	57	77	58(2)	67
En qualité de caporal. Cours de répétition	90	91	120	104	100	112	90	91
En qualité de caporal. Inspection de l'armement	12	5	10	2	12	5	12	5
TOTAUX	230	250	336	335	261	306	240	265
Landwehr.								
Cours de répétition	22(3)	13	»	»	16	13	22	13
Inspection de l'armement	10	7			10	7	10	7
Landsturm.			20	18				
Inspection de l'armement	6	8			6	8	6	8
TOTAUX	268	278	356	353	293	334	278	293
Nouvelle loi, pour sergents et au-dessus	...	...	...	...	Cours spécial	...	...	...
Cours de répétition (déduction faite de certaines inspections d'armement)	»	48	»	22	21	60	»	48
TOTAUX	268	326	356	375	314	394	278	341

(1) Dans cette énumération figurent le jour d'entrée au service et celui du licenciement, les hommes restant chaque fois pendant ces deux journées à la disposition de l'autorité militaire.
(2) Les cadres sont convoqués avant les recrues.
(3) Chaque cours est précédé d'un cours de cadres de quatre jours.

GRADES.	CATÉGORIES ET APPELS DANS LES CATÉGORIES.	INFANTERIE.		CAVALERIE.		ARTILLERIE.		GÉNIE.	
		1874.	1907.	1874.	1907.	1874.	1907.	1874.	1907.
3° Comme officiers.									
Lieutenant.	*Élite.*								
	École de recrues	47	67	82	92	57	77	52	67
	École de sous-officiers	28	20	42	35	35	35	28	35
	Cours de répétition	18	13	12	13	»	16	»	13
	École de recrues	53	»	»	»	»	»	58	»
	École d'officiers	42	80	60	80	105	105	63	105
	Comme lieutenant.								
	École de recrues	53	67	82	92	57	77	58	67
	Cours de tir, de patrouilles, cours techniques	28	»	11	11	14	14	27	27
	Cours de répétition	36	65	72	78	60	96	72	78
	Comme premier lieutenant.								
	Cours de répétition	72	78	84	39	60	80	36	65
	École de tir		11						

Limites d'âge.	1874	1907
Élite	34	32
Landwehr	44	40
Landsturm	55	52

Capitaine.				*Avant la nomination.*									
Limites d'âge.	Élite	38	38	École centrale n° I comme lieutenant ou premier	42	30	42	30	42	30	42	30	
	Landwehr	44	44	Cours tactiques 3 × 11	»	»	33	33	»	»	»	»	
	Landsturm	55	52	École de sous-officiers comme premier lieutenant	»	»	42	35	»	»	»	»	
				École de recrues comme lieutenant en premier, commandant d'unité	53	67	82	92	57	77	52	67	
				Cours technique 2 × 20	»	»	»	»	»	»	40	40	
				Comme capitaine.									
				Cours de répétition	36	78	48	104	60	78	54	78	
				TOTAUX	510(1)	579	692	734	547	685	582	672	
Major.				*Comme capitaine.*									
Limites d'âge.	Élite	44	48	École centrale II	42	50	42	50	42	50	42	50	
	Landwehr	48	48										
	Landsturm	55	52	*Comme major.*									
				Cours de répétition	54	78(2)	72	78	60	96	54	78	
				Cours tactiques ou techniques	»	»	33	33	30	30	40	40	
				École centrale III	14	»	14	»	14	»	14	»	
				TOTAUX	620	707	853	895	693	861	732	840	

NOTA. — Pas de limites d'âge pour les lieutenants-colonels et grades au-dessus.
(1) Plus deux cours de répétition dans la landwehr.
(2) Plus un cours de répétition dans la landwehr.
(3) Plus un cours de répétition dans la landwehr.

NOUVELLES MILITAIRES

AUTRICHE-HONGRIE.

AVANCEMENT (1). — On sait que, dans l'armée austro-hongroise, pour arriver au grade de *leutnant* (2), les candidats officiers peuvent suivre plusieurs voies différentes :

1° Entrer dans une académie militaire, après examen, de 17 à 20 ans, et, après 3 années d'études, être nommés sous-lieutenants si l'examen de sortie a été satisfaisant, ou, dans le cas contraire, cadets suppléants-officiers (3), ou même simples cadets ;

2° Entrer dans une école de cadets, après examen, de 14 à 17 ans, et, après 4 années d'études (3 ans pour l'École de la cavalerie, où l'admission a lieu de 15 à 18 ans), être nommés cadets suppléants-officiers ou cadets ;

3° Se présenter directement comme sous-officiers, simples soldats ou civils, à l'examen de sortie des écoles de cadets, et être nommés cadets, ou, exceptionnellement, cadets suppléants-officiers. Cette catégorie est peu nombreuse.

Les cadets suppléants-officiers sont promus sous-lieutenants après 1 an de service. Ils sont considérés comme sous-officiers, de même que les cadets. Ces derniers ont le grade de caporal ou brigadier et sont promus cadets suppléants-officiers au fur et à mesure des vacances.

La promotion annuelle de sortie des académies militaires et des écoles de cadets a été publiée le 18 août dernier.

---

(1) *Verordnungsblatt für das k. u. k. Heer*, 18 août 1907.

(2) Ce grade correspond à celui de sous-lieutenant de l'armée française.

(3) Il y a un cadet suppléant-officier par compagnie d'infanterie, par régiment de cavalerie de l'armée commune, par escadron de landwehr, par batterie de campagne ou de forteresse, par compagnie de chemins de fer, par escadron du train et dans certaines compagnies de pionniers.

Ont été promus sous-lieutenants, 300 élèves des académies militaires :

131 de l'Académie de Marie-Thérèse (Wiener-Neustadt) : 73 dans l'infanterie, 12 dans les chasseurs, 39 dans la cavalerie (armée commune); 5 dans l'infanterie, 2 dans la cavalerie (landwehr autrichienne).

78 de l'Académie technique (Mödling) : 30 dans l'artillerie de campagne, 14 dans l'artillerie de forteresse, 26 dans les pionniers, 5 dans le régiment des chemins de fer et télégraphes, 3 dans la cavalerie (armée commune).

91 de l'Académie hongroise Ludovica (Budapest) : 4 dans l'infanterie, 14 dans la cavalerie (hussards) (armée commune); 62 dans l'infanterie, 11 dans la cavalerie (landwehr hongroise).

Ont été promus aspirants-ingénieurs des constructions militaires, 2 élèves de l'Académie technique.

Ont été promus cadets suppléants-officiers, 1,132 élèves des écoles de cadets :

859 des 18 écoles de l'armée commune : 574 dans l'infanterie, 67 dans les chasseurs, 38 dans la cavalerie, 89 dans l'artillerie de campagne, 34 dans l'artillerie de forteresse, 17 dans le train, 27 dans les pionniers, 5 dans le régiment des chemins de fer et télégraphes, 6 dans les troupes sanitaires (armée commune); 2 dans l'infanterie (landwehr autrichienne).

129 de l'École de la landwehr autrichienne : 121 dans l'infanterie, 8 dans la cavalerie.

144 des deux Écoles de la landwehr hongroise : 23 dans l'infanterie, 3 dans les chasseurs, 3 dans la cavalerie (hussards), 1 dans le train (armée commune); 108 dans l'infanterie, 6 dans la cavalerie (landwehr hongroise).

Ont été promus cadets, 19 élèves des écoles de cadets :

3 des écoles de l'armée commune : 1 dans l'infanterie, 2 dans la cavalerie.

14 de l'École de la landwehr hongroise : 1 dans les chasseurs, 13 dans l'infanterie.

2 de l'École de la landwehr autrichienne : 2 dans l'infanterie.

Cours de télégraphie (1). — Le cours de télégraphie pour l'infanterie et celui de télégraphie pour la cavalerie ont été réouverts à Tulln le 1er novembre dernier. On a désigné :

---

(1) *Neue freie Presse*, 25 octobre.

1° *Pour le premier :*

Comme directeur, 1 capitaine du régiment des chemins de fer et télégraphes ;
Comme professeurs, 2 lieutenants en premier et 2 lieutenants ;
Comme professeurs adjoints, 20 sous-officiers ;
Comme élèves, 9 officiers subalternes, et, en outre, 1 sous-officier par régiment d'infanterie, par régiment de chasseurs tyroliens et par bataillon de chasseurs.

2° *Pour le second :*

Comme directeur, 1 capitaine de cavalerie ;
Comme professeurs, 2 lieutenants en premier ;
Comme professeurs adjoints, 15 caporaux ;
Comme élèves, 10 lieutenants et 84 sous-officiers.

ORGANISATION DU LANDSTURM EN AUTRICHE. — Le journal officiel (*Reichsgesetzblatt*) du 26 juin a publié une nouvelle édition, légèrement modifiée, de la loi relative à l'organisation du landsturm en Autriche. Les modifications apportées ont surtout pour but de simplifier le travail des bureaux du landsturm. La plus importante est celle qui a trait à la nomination des officiers ; jusqu'à présent, les personnes n'ayant accompli aucun service actif pouvaient néanmoins, après avoir passé un examen particulier, être nommées officiers ou fonctionnaires du landsturm. Désormais il n'en sera plus de même ; pourront seuls être nommés officiers ou fonctionnaires du landsturm, ceux qui auront effectivement appartenu à l'armée active (exception est faite seulement pour les médecins).

Les anciens sous-officiers pourront être nommés officiers du landsturm, à condition d'avoir obtenu le brevet d'aptitude aux fonctions de chef de section et de posséder les qualités générales de caractère et d'instruction nécessaires.

Le nouveau texte de loi réglemente également la formation des corps francs et la désignation de leurs officiers.

CUISINES ROULANTES DE CAMPAGNE. — La presse autrichienne a annoncé (1) que l'Administration de la guerre s'est prononcée en principe pour l'adoption de cuisines roulantes de campagne.

---

(1) *Neue freie Presse*, 30 octobre.

Pour la guerre de montagne, on adopterait des marmites d'un genre spécial, portées à dos de mulet.

NOUVELLE TENUE POUR L'INFANTERIE. — L'infanterie de l'armée commune et celle des régiments bosniaques va recevoir la nouvelle tenue, adoptée récemment.

Dès maintenant, cette tenue entrera progressivement dans la composition des approvisionnements de mobilisation, mais elle ne sera portée, en temps de paix, qu'après utilisation complète des anciens uniformes.

La tenue de parade actuelle est provisoirement conservée (1).

La nouvelle tenue comprend une casquette, une blouse, un pantalon, des guêtres et un manteau; tous ces effets sont de couleur grise. La blouse a des poches de poitrine; le col droit a été maintenu. Le ceinturon est en cuir fauve.

Les chasseurs, les pionniers, la landwehr autrichienne, les troupes d'administration portaient déjà une tenue grise.

On estime (2) qu'il faudra dix ans pour que les magasins de mobilisation soient uniquement composés avec des effets de la nouvelle tenue.

Les trois régiments alpins, de nouvelle organisation, avaient déjà reçu, il y a quelque temps, une tenue de couleur grise (3).

DÉTACHEMENTS DE MITRAILLEUSES DE MONTAGNE. — D'après des renseignements de presse et des documents officiels publiés au moment des manœuvres impériales de 1907, l'armée austro-hongroise comprendrait 18 détachements de mitrailleuses de montagne :

15 dans l'armée commune, à 2 pièces (6 au 14e corps, 4 au 3e, 3 au 15e, 2 en Dalmatie);

3 dans la landwehr autrichienne, à 4 pièces (régiments alpins : 2 au 14e corps, 1 au 3e).

Dans les 3e et 14e corps, les 10 détachements de l'armée commune sont rattachés aux corps ci-après :

---

(1) *Neue freie Presse*, 18 octobre 1907.
(2) *Militär Zeitung*, 2 novembre 1907.
(3) Voir 2e semestre 1907, p. 285.

14e *corps.*

1er régiment de chasseurs tyroliens (détachement n° 1), à Innsbrück;
2e régiment de chasseurs tyroliens (détachement n° 2), à Roveredo;
3e régiment de chasseurs tyroliens (détachement n° 3), à Botzen;
18e régiment d'infanterie (détachement n° 4), à Brüneck;
59e régiment d'infanterie (détachement n° 14), à Linz;
4e régiment de chasseurs tyroliens (détachement n° 15), à Salzbourg.

3e *corps.*

47e régiment d'infanterie (détachement n° 10), à Göritz;
17e régiment d'infanterie (détachement n° 11), à Klagenfurt;
8e bataillon de chasseurs (détachement n° 12), à Kötschach;
5e bataillon de chasseurs (détachement n° 13), à Tarvis.

Sauf les détachements nos 1, 14, 15, tous sont en garnison dans la zone la plus proche de la frontière italienne, où sont aussi stationnés les 3 détachements de mitrailleuses de landwehr (1).

Une prochaine augmentation du nombre de ces détachements est annoncée par la presse autrichienne.

Il y aurait bientôt un détachement de 4 mitrailleuses pour chacun des 11 bataillons alpins et non plus pour chacun des 3 régiments alpins. En outre, les 15 détachements de l'armée commune seraient portés à 39 (2).

L'AUTOMOBILISME DANS L'ARMÉE (3). — Des négociations se poursuivent entre les autorités et les associations d'automobilistes pour créer un corps d'automobilistes volontaires hongrois. Un projet de statuts a été élaboré, analogue à celui du corps autrichien, mais rien n'est encore définitivement arrêté.

Les expériences faites en 1906 se sont renouvelées l'automne dernier aux manœuvres impériales de Carinthie.

L'autorité militaire disposait de :

1° Deux trains lourds, constitués chacun avec une locomotive rou-

---

(1) Voir, au sujet des mitrailleuses, novembre 1903, janvier 1904, mai 1906, juillet 1907.

(2) *Neue militärische Blätter*, 2 décembre 1907.

(3) 1er semestre 1906, p. 388; 2e semestre 1906, p. 360 et 431; 1er semestre 1907, p. 480.

tière, cinq voitures de transport, une voiture à eau (poids utile approximatif par train : 25 tonnes);

2° Quatre trains automobiles à benzine, chacun de une voiture motrice, deux à trois voitures de transport (poids utile : 6 à 8 tonnes par train);

3° Cinq voitures à benzine pour poids lourds (poids utile : 2 à 5 tonnes par voiture);

4° Divers accessoires, notamment :

a) Pour chacun des trois trains automobiles d'étapes, une voiture à benzine pour poids légers (poids utile approximatif : 1 tonne). Cette voiture servait au transport du matériel nécessaire aux trains automobiles (benzine en barils, huile, graisse, etc.);

b) Environ huit motocycles, dont deux de la construction la plus récente (deux vitesses), comme moyen de transport pour les chefs des trains d'étapes, comme organe de renseignement et de commandement dans ces mêmes trains;

c) Un nouvel atelier automobile, qui est à proprement parler un garage mobile avec des mécaniciens et tous les instruments mécaniques nécessaires; même une dynamo actionnée par le moteur de la voiture y figure, pour pouvoir travailler la nuit à la lumière électrique. En outre, un petit détachement pour les réparations comptait au quartier général du 14° corps.

Les trains lourds de locomotives routières se sont montrées d'un poids trop élevé. Ils n'ont pu passer certains ponts (1).

Colonnes régimentaires de munitions. — L'organisation des colonnes de munitions est actuellement la suivante :

1° *Pour chaque division d'infanterie*, un parc divisionnaire mobilisé par le régiment d'artillerie divisionnaire : une colonne de munitions d'infanterie, deux colonnes de munitions d'artillerie;

2° *Pour chaque corps d'armée*, un parc de corps, mobilisé par le régiment d'artillerie de corps. Il est semblable au parc divisionnaire et fournit des munitions au régiment d'artillerie de corps, aux colonnes de munitions divisionnaires d'infanterie, à la cavalerie et aux troupes techniques.

3° *Pour chaque division de cavalerie*, une colonne de munitions d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie.

---

(1) *Gazette de l'Allemagne du Nord*, 18 septembre; *Militär Zeitung*, 27 septembre 1907.

Le projet de règlement de manœuvres d'artillerie, paru récemment, a prescrit une modification à l'emploi des colonnes de munitions d'artillerie, dans le but de rapprocher celles-ci des batteries :

« En général, dit-il, il y a lieu de mettre à la disposition de chaque régiment d'artillerie une colonne de munitions d'artillerie, à titre de *colonne réginentaire de munitions* et de la faire suivre à la queue des troupes. Suivant les circonstances, ces colonnes pourront aussi marcher immédiatement derrière les régiments (batteries de combat), surtout lorsqu'on peut prévoir que le transport des munitions jusqu'aux batteries en action pourrait être rendu difficile par le feu ennemi.

« Les colonnes régimentaires peuvent aussi être fractionnées d'après la répartition des batteries d'un même régiment entre les différentes colonnes.....

« Ces colonnes de munitions ne doivent pas, au combat, être à plus de 600 mètres de la ligne de feu. »

Cette mesure présente une certaine analogie avec l'organisation allemande des colonnes légères de munitions, affectées à chaque groupe de batteries.

Adoption d'un pistolet automatique. — D'après certaines informations (1), les revolvers modèle 70-74 et modèle 98 doivent être remplacés par un pistolet automatique dans l'armée commune et les deux landwehrs.

Les avantages de la nouvelle arme seraient les suivants : légèreté et maniabilité plus grandes, tir plus rapide et plus sûr.

Le budget du Ministère autrichien de la Défense pour 1908 contient une demande de 80,000 couronnes (2) pour la fabrication de ces pistolets automatiques.

Ecoles de corps d'armée. — Un emploi d'inspecteur général a été créé pour les écoles de corps d'armée (3).

Ces écoles, communes à toutes les armes, sont destinées à perfectionner l'instruction tactique des lieutenants. Il y en a une par corps d'armée. Les cours sont ouverts du 1er janvier au 1er juillet. Seuls, les officiers admis à l'École de guerre ou au cours supérieur d'artillerie et du génie sont dispensés de les suivre.

---

(1) *Neue freie Presse*, 13 novembre.
(2) La couronne vaut environ 1 fr. 05.
(3) *Verordnungsblatt*, 18 octobre 1907.

SOCIÉTÉS DE VÉTÉRANS. — D'après une information de la presse (1), il y aurait, en Autriche, 270,000 anciens militaires réunis en sociétés de vétérans.

MUTATIONS DANS LE HAUT COMMANDEMENT. — Les feldzeugmeisters von Latscher, Ministre de la Défense en Autriche, et von Geldern, inspecteur général du génie, ont été relevés de leurs fonctions sur leur demande pour raison de santé et remplacés respectivement par les feldmaréchaux-lieutenants von Georgi et von Leithner (2).

CRÉATION D'UNE DIRECTION DU GÉNIE SUR LA FRONTIÈRE ITALIENNE. — Une nouvelle direction du génie a été créée le 1er janvier 1908 à Riva, dans le Tyrol méridional.

RÉORGANISATION DES ÉTATS-MAJORS ET DES ÉCOLES CORRESPONDANTES. — La *Revue des Armées étrangères* a déjà signalé (3) diverses réformes accomplies, depuis son entrée en fonctions, par le nouveau chef d'état-major général, dans l'état-major et à l'École de guerre.

Des décrets « provisoires », datés du 4 octobre, ont réorganisé le corps d'état-major, l'École de guerre, les cours supérieurs d'artillerie et du génie, l'état-major du génie, et créé un état-major de l'artillerie.

Réorganisation de l'état-major général. — Les pouvoirs du chef d'état-major général sont un peu étendus (correspondance directe avec le commandant de la marine pour les mesures relatives à la coopération de l'armée et de la flotte, et avec les deux ministres des landwehrs).

Les officiers d'état-major sont remplacés, dans les brigades et directions d'artillerie, par des officiers de l'état-major de l'artillerie.

Les stagiaires d'état-major comprendront :

1° Des officiers n'ayant pas passé par l'École de guerre, mais seulement par les écoles des corps d'armée;

2° Des officiers n'ayant accompli que deux ans d'études à l'École de guerre;

3° Les officiers sortis de l'École de guerre après trois ans d'études.

---

(1) *Neue freie Presse*, 20 novembre 1907.

(2) *Verordnungsblatt*, 3 et 18 décembre 1907.

(3) 1er semestre 1907, p. 484; 2e semestre 1907, p. 71 et 503.

Ceux des deux premières catégories ne pourront être admis dans le corps d'état-major. Leur stage terminé, ils rentreront dans la troupe.

Le corps d'état-major se recrutera uniquement par des officiers de la dernière catégorie, à condition qu'ils aient obtenu à l'École de guerre, et pendant le stage d'état-major, la mention « très bien ». Après le stage, de deux ans et demi à trois ans, ils seront nommés capitaines dans le corps d'état-major, et ne feront leur temps de troupe que comme capitaines déjà anciens, de façon à être assurés d'exercer effectivement le commandement d'une unité. Un second temps devra être accompli dans un des grades d'officier supérieur.

Certains capitaines de troupe, ayant passé avec succès l'examen d'officier supérieur d'état-major, pourront être nommés exceptionnellement commandants dans le corps d'état-major.

Le nombre des officiers d'état-major sera le suivant :

	Organisation			
	ancienne.	nouvelle.	En plus.	En moins.
Colonels	37	41	4	»
Lieutenants-colonels et commandants	147	162	15	»
Capitaines	211	209	»	2
Stagiaires	217	209	»	8
TOTAL	612	621	19	10

La nouvelle organisation l'augmente donc, d'autant plus que certains emplois, tenus jusqu'à présent par des officiers d'état-major, seront confiés désormais à des officiers de l'état-major de l'artillerie.

Réorganisation de l'École de guerre. — Cette réorganisation a été exposée précédemment dans la *Revue des Armées étrangères* (1). Il suffira d'en rappeler ici les principes essentiels :

Augmentation de la durée des cours, trois ans au lieu de deux;

Réduction du nombre des élèves, 140 environ au lieu de 300;

Spécialisation de l'École de guerre comme École d'état-major, par le rétablissement des cours supérieurs de l'artillerie et du génie, désormais distincts de l'École de guerre comme avant 1901 et 1905;

Admission à quatre ans au moins de grade d'officier, dont trois dans une unité, et à l'âge maximum de 28 ans, donc, pratiquement, entre 25 et 28 ans;

Examen d'entrée à deux degrés, non renouvelable en principe;

(1) 1er semestre 1907, p. 484.

Examen annuel.

A la fin de la troisième année, inspection par le chef d'état-major général, puis nomination de stagiaire ou renvoi dans la troupe.

Il est à noter que, dans le choix définitif des officiers pour le service d'état-major, le caractère (qualités militaires, énergie, activité, valeur générale) doit entrer en ligne de compte au même titre que le succès des études.

Réorganisation des cours techniques supérieurs. — Ces cours (cours du génie, d'artillerie, des ingénieurs, des contremaîtres) seront dorénavant tout à fait séparés de l'École de guerre.

Chacun d'eux est autonome, avec un commandant et des professeurs spéciaux.

Les cours du génie et de l'artillerie ont une organisation à peu près identique, analogue à celle de l'École de guerre. On ne peut y entrer après 30 ans. Les études durent trois ans. Chaque cours relève de l'inspecteur général de l'arme, qui décide l'admission au stage, puis l'entrée définitive dans le cadre d'état-major particulier.

Les deux autres cours, cours d'instruction, durent également trois ans.

Aux cours techniques sont rattachés, pour ordre, les officiers qui ont obtenu l'autorisation de suivre, pendant un an ou deux les cours d'un établissement civil scientifique ou de fréquenter un établissement technique. Ils devront avoir accompli quatre ans de service dans la troupe, au lieu de trois exigés jusqu'à présent.

Réorganisation de l'état-major du génie. — Cet état-major ne reçoit, dans la nouvelle organisation, que des modifications de détail.

A l'inverse de l'état-major général et de l'état-major de l'artillerie, destinés à être la pépinière des hauts commandements, l'état-major du génie constitue un cadre spécial où les officiers restent jusqu'à la fin de leur carrière. Par suite, ils ne sont astreints qu'à un temps de troupe, comme capitaine. La proportion des grades a d'ailleurs été réglée de façon à assurer un avancement avantageux :

	Organisation			
	de 1894.	de 1907.	En plus.	En moins.
Généraux	3	4	1	»
Colonels	10	15	5	»
Lieutenants-colonels	15	16	1	»
Commandants	18	22	4	»
Capitaines	60	65	5	»
Stagiaires	40	32	»	8

Trois nouvelles « directions de construction de fortifications » sont créées à Budapest, Zara, Lemberg.

Création d'un état-major de l'artillerie. — Cet état-major avait déjà existé jusqu'en 1895. Il est commun à l'artillerie de campagne et à l'artillerie de forteresse.

Il diffère du corps des ingénieurs d'artillerie en ce que ces derniers sont étroitement spécialisés dans le service des établissements, la construction et l'entretien du matériel, tandis que les officiers de l'état-major de l'artillerie sont avant tout des combattants, les metteurs en œuvre de ce matériel. Ils seront des auxiliaires spéciaux du commandement pour tout ce qui concerne le matériel, l'organisation, la tactique de l'artillerie.

L'état-major de l'artillerie est sous la direction de l'inspecteur général de l'artillerie, qui jouit à son égard des mêmes prérogatives que le chef d'état-major général à l'égard du corps d'officiers d'état-major.

Il se recrute par le cours supérieur de l'artillerie.

Les principaux emplois auxquels sont affectés les officiers de l'état-major de l'artillerie sont :

Bureaux de l'artillerie au Ministère de la guerre;
Bureaux de l'artillerie au Comité technique militaire;
École de tir de l'artillerie;
Cours techniques et certaines écoles;
Auprès des directeurs d'artillerie de forteresse;
A chaque quartier général de corps d'armée (1 officier);
A l'état-major de chaque brigade d'artillerie.

BELGIQUE.

Voies ferrées entre la Belgique et l'Allemagne. — L'*Eisenbahn Verordnungs Blatt* a publié récemment le texte d'une convention signée le 15 août 1903 entre l'Allemagne et la Belgique.

D'après cet accord, les communications entre Bruxelles et Cologne seront améliorées par la construction d'une voie ferrée entre Louvain et Welkenraedt et un chemin de fer à voie unique sera établi entre Malmédy et Stavelot (1).

---

(1) *Zeitung des Vereins Deutscher Eisenbahnverwaltungen*, 4 décembre 1907.

Corps d'automobilistes volontaires. — La formation d'un corps d'automobilistes et de motocyclistes volontaires a été mise à l'étude au mois de décembre dernier.

Cours colonial. — L'État du Congo a organisé à Bruxelles un cours colonial, en vue de préparer à leurs fonctions ses futurs agents.

Tous les agents de l'État doivent suivre ce cours pendant une session (deux mois) avant de s'embarquer.

En 1907, la 3e session a compris, parmi ses auditeurs, 13 officiers et 11 sous-officiers.

Pour les officiers, le programme comprend :

1° L'étude de l'organisation de l'État du Congo et du fonctionnement de son administration ;

2° L'étude des ressources du pays ;

3° La géographie des territoires de l'État et des pays limitrophes ;

4° L'étude des traités internationaux relatifs au Congo ;

5° Des notions générales de droit international, d'organisation judiciaire ;

6° L'étude des règlements militaires de la force publique, et de la conduite des opérations militaires au Congo ;

7° L'hygiène coloniale.

Pour les sous-officiers, le programme tient compte de leur rôle plus spécial. On s'attache à former des militaires capables de commander des noirs (2).

Nouveau règlement d'infanterie. — Un nouveau règlement d'exercices et de manœuvres pour l'infanterie a paru en 1907.

Il se distingue du règlement qu'il remplace par une plus grande importance donnée aux prescriptions relatives aux exercices de combat.

Tir contre les ballons (3). — Dans plusieurs armées étrangères, des expériences de tir ont été faites contre des ballons, dont l'emploi à la guerre, comme moyen d'information, prend de plus en plus d'importance.

Ces essais ont eu lieu en Autriche avec des canons de 12 centimètres, en Allemagne avec des pièces de 10 centimètres.

---

(1) *Étoile belge*, 25 juillet 1907.

(2) *Notice sur le Cours colonial.*

(3) Voir 2e semestre 1907, p. 207.

L'armée belge en a exécuté, en 1907, sur le polygone de Brasschaet, près d'Anvers.

« Les objectifs étaient constitués par de vieux ballons de la compagnie d'aérostiers, de 10 mètres de diamètre environ, pouvant monter jusqu'à une hauteur maxima de 400 à 500 mètres (1). »

Les résultats ci-après sont extraits du journal la *Post* :

1er tir (2 obusiers de 15 centimètres).

Distance : 5,000 mètres. — Altitude : 350 mètres. — Postes d'observation latéraux.

Hausse de départ : 5,000 mètres.

3e salve (4,600 mètres) longue ; 4e salve (4,200 mètres), courte.

A la 5e salve (4,400 mètres), le ballon est atteint et tombe très vite.

Une 6e salve est tirée pendant la chute.

46 atteintes, dont deux très sérieuses.

2e tir (4 canons de 12 centimètres, modèle 1889).

Distance : 3,000 mètres.

Salve de batterie à 3,000, puis 3 salves de section à 3,000, 2,900 et 3,000 mètres.

Le ballon tombe à la 3e salve de section ; 2 salves de batterie, puis 2 coups par pièce à 3,000 mètres, sont tirés pendant la chute.

3e tir (canons de 8cm,7).

A une distance moyenne de 2,950 mètres, l'enveloppe du ballon est atteinte 124 fois en 19 minutes ; 11 coups ont détérioré les mailles du filet et les cordes.

A 3,350 mètres, en 16 minutes, l'enveloppe reçoit 235 atteintes ; en outre 9 coups ont coupé les mailles du filet et deux autres les cordes.

D'après les officiers belges, « le tir contre les ballons captifs doit, avant tout, empêcher les aéronautes d'observer le terrain et les mouvements des troupes ennemies. Le feu doit donc commencer aussitôt que possible et être conduit avec la plus grande rapidité. En outre, dès que l'on a réussi à trouver la distance exacte du ballon, et à l'encadrer entre deux salves pour passer aussitôt après au tir d'efficacité, l'observation du ballon n'est plus possible, en raison du grand nombre d'obus tirés en un temps très court (1). »

Les expériences doivent se continuer à Brasschaet avec des canons de 12 centimètres et à une distance de 5,000 à 6,000 mètres.

---

(1) *Post*, 11 août 1907.

EMPIRE ALLEMAND.

NOUVELLE VOIE FERRÉE EN ALSACE-LORRAINE (1). — La Direction générale des chemins de fer en Alsace-Lorraine a été autorisée à exécuter les travaux préparatoires en vue d'un chemin de fer à voie normale entre Saint-Avold et Wadgassen.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE EN 1906. — Le compte rendu officiel des opérations du recrutement en 1906, présenté au Reichstag le 14 novembre 1907, accuse les résultats suivants :

Le nombre des jeunes gens sur lesquels les conseils de revision ont eu à statuer en 1906 a été de 1,145,386 (2), se décomposant comme il suit :

Jeunes gens de 20 ans à examiner pour la première fois	511,209
Jeunes gens de 21 ans	337,836
Jeunes gens de 22 ans	256,761
Jeunes gens plus âgés	39,580
TOTAL	1,145,386

Ces jeunes gens, inscrits sur les listes de recrutement, au titre de l'année 1906 et des années précédentes se répartissent comme il suit :

Exclus	921
Réformés	33,327
Ajournés	658,870
Hommes de 20 ans ou plus âgés ayant devancé l'appel comme engagés volontaires	31,189 (3)
Reconnus bons pour le service	421,079
TOTAL	1,145,386

Les 421,079 jeunes gens reconnus bons pour le service ont été classés comme il suit :

---

(1) *Eisenbahn-Verordnungs-Blatt*, 5 décembre 1907.

(2) Dans ce chiffre ne sont pas compris les insoumis et les introuvables, dont le nombre n'est plus donné dans le document depuis 1903 et qui s'élevait à cette époque à 130,000.

(3) Savoir : 29,828 dans l'armée de terre et 1,361 dans l'armée de mer.

Dans le landsturm (2e ban) :			
1° En raison de leur situation civile	333		
2° En surnombre (1)	23	116,384	
3° Pour divers motifs	116,028		
Dans l'Ersatz (réserve de l'armée de terre) :			
1° En raison de leur situation civile	7,572		
2° En surnombre (1)	1,802	82,846	
3° Pour divers motifs	73,472		
Dans l'Ersatz (réserve de l'armée de mer) :			
1° En raison de leur situation civile	80		
2° En surnombre (1)	7	1,654	
3° Pour divers motifs	1,567		
Dans l'armée de terre :			
1° Au service armé (2)	207,935	211,093	
2° Au service non armé	3,158		
Dans l'armée de mer :			219,995
1° *Jeunes gens de l'intérieur*	5,758		
2° *Jeunes gens provenant de la population maritime ou semi-maritime*	3,144	8,902	
TOTAL			421,079

Au point de vue de l'âge, les jeunes gens à incorporer dans les armées de terre et de mer se répartissent en :

Jeunes gens de 20 ans	103,962
Jeunes gens de 21 ans	52,954
Jeunes gens de 22 ans	61,108
Jeunes gens plus âgés	1,971
TOTAL	219,995

(1) Les jeunes gens classés dans la catégorie en surnombre (*übersähhlig*) sont susceptibles d'être appelés sous les drapeaux en cas de déficit dans les hommes classés dans les armées de terre et de mer.

(2) Savoir : 2,214 pour un an de service (train), 192,954 pour deux ans de service (troupes autres que la cavalerie et l'artillerie à cheval), 12,767 pour trois ans (cavalerie et artillerie à cheval).

Le nombre des engagés volontaires au cours de l'année 1906 a été de 52,002 dans l'armée de terre et de 3,406 dans l'armée de mer. Ces engagements se répartissent comme il suit :

Armée de terre.

Engagés volontaires d'un an :		
Avant 20 ans	1,283	10,833
A 20 ans	9,550	
Instituteurs et candidats à des fonctions de l'enseignement public non compris dans la catégorie précédente :		
Avant 20 ans	7	847
A 20 ans	840	
Catégories diverses :		
Avant 20 ans	20,884	40,322 (1)
A 20 ans	19,348	
TOTAL		52,002

Armée de mer.

Engagés volontaires d'un an	579
Catégories diverses	2,827
TOTAL	3,406

En ce qui concerne plus particulièrement l'armée de terre, le total des jeunes gens entrés dans l'armée active en 1906 a donc été de :

Hommes incorporés	219,995
Hommes de 20 ans ou plus âgés ayant devancé l'appel comme engagés volontaires	29,828 (2)
Engagés volontaires avant 20 ans	22,174 (2)
TOTAL	271,997

L'examen comparatif des comptes rendus du recrutement en 1905 (3) et en 1906 fait ressortir que, dans l'espace d'une année, le nombre des

---

(1) Dont 30,780 pour deux ans et 9,542 pour trois ans.
(2) Y compris les volontaires d'un an.
(3) Voir 1er semestre 1907, p. 492.

jeunes gens inscrits sur les listes de recrutement a augmenté de 39,570 et que le nombre des incorporations, dans l'armée de terre seule, s'est accru de 10,117.

Certains journaux allemands font remarquer que dans les diverses catégories de jeunes gens non incorporés, il s'en trouve un très grand nombre qui sont bons pour le service et que, si le recrutement était fait en Allemagne avec la même rigueur qu'en France, le contingent annuel pourrait facilement être accru de 100,000 hommes.

Officiers automobilistes de réserve. — La presse allemande signale le projet d'organisation d'un corps spécial d'officiers automobilistes de réserve (*Reserveoffizierkorps der Kraftwagenabteilung*), qui serait composé d'officiers de réserve, aptes à ce service, pris dans toutes les armes. La nécessité de cette création se ferait sentir en raison de l'insuffisance d'effectif du corps des automobilistes volontaires, qui serait loin de répondre aux besoins considérables du temps de guerre et dont les membres pourraient n'être pas immédiatement disponibles au moment de la mobilisation. La mission en campagne du corps des officiers automobilistes de réserve serait analogue à celle du corps des chasseurs de campagne (*Feldjägerkorps*).

Cette création serait complétée ultérieurement par la réunion dans une catégorie spéciale du *Beurlaubtenstand* des sous-officiers et des hommes ayant fait leur service dans le détachement d'automobiles des troupes de communications ainsi que de ceux qui exercent dans la vie civile les professions de chauffeur ou de mécanicien d'automobiles.

Télégraphie sans fil. — Les stations de télégraphie sans fil pour la cavalerie construites par la maison « Telefunken-Gesellschaft » de Berlin, auraient subi cette année d'importants perfectionnements. Sans dépasser le poids total de 200 kilogrammes, elles permettraient d'établir une communication télégraphique à 75 kilomètres. Le mât aurait été réduit de 15 mètres à 12 mètres. La station entière peut être transportée par quatre animaux de bât ou par huit hommes. L'Angleterre, les États-Unis, le Mexique, la République argentine et la Chine se seraient rendus acquéreurs de semblables stations.

En Allemagne même, les derniers progrès ont permis, dans une expérience récente, d'établir des communications télégraphiques à 75 kilomètres (de Berlin à Rheinsberg) avec un mât de 26 mètres de hauteur seulement.

ALLÉGEMENT DE LA MITRAILLEUSE MAXIM. — D'après la *Kriegstechnische Zeitschrift* (1), la mitrailleuse Maxim aurait subi dernièrement des modifications ayant pour but d'alléger considérablement son poids, sans lui enlever, en aucune manière, sa précision ou sa solidité.

Les mitrailleuses ainsi modifiées auraient été expérimentées pendant les dernières grandes manœuvres allemandes, et auraient donné toute satisfaction.

Les poids des différentes parties de l'arme seraient les suivants :

Mitrailleuse proprement dite, 16kg,5 au lieu de 26 kilogrammes;

Affût-traîneau, 24 kilogrammes au lieu de 56 kilogrammes;

Affût-trépied, 18 kilogrammes au lieu de 25kg,5.

Les changements introduits dans la mitrailleuse proprement dite porteraient sur les points ci-après :

1° Le manchon refroidisseur est désormais constitué par une mince feuille d'acier cannelée; il présente une aussi grande résistance que précédemment et sa surface de refroidissement est augmentée;

2° Le bloc des tourillons, au lieu d'être constitué en fonte malléable, est en acier et reçoit par là un allégement appréciable;

3° La pièce qui sert à l'introduction des cartouches (*Zuführer*), également constituée en acier, perd les deux prolongements latéraux (*muschel*) qui devaient guider le ruban à cartouches, et dont l'usage a révélé l'inutilité;

4° La poignée en acier est reliée par une charnière à la boîte de fermeture et peut être rabattue vers l'arrière. Cette disposition facilit et rend plus rapide un changement du canon;

5° La tige de détente est en acier et a reçu une forme plus appropriée à sa destination; il est maintenant impossible que des résidus s'accumulent devant la détente et amènent le départ accidentel d'un coup sans qu'il soit exercé une pression sur la poignée;

6° Le logement protégeant le ressort de traction, jadis en bronze, est fabriqué en acier au nickel, et reçoit de ce fait une importante diminution de poids;

7° La base de la boîte de fermeture, en acier, est plus mince qu'auparavant;

8° La pièce servant à augmenter le recul du canon dans le tir à blanc (*Rückstossverstärker*) a reçu une meilleure forme qui rend le nettoyage plus facile;

9° La fermeture améliorée comprend un nombre de pièces inférieur de sept par rapport à l'ancienne, et est construite de telle sorte qu'avec

---

(1) N° 10 de 1907.

l'aide d'une simple goupille arrondie on peut la démonter et la remonter. Toutes les petites goupilles de sûreté ont disparu.

Lorsque la cartouche est placée dans le magasin à cartouches, la pièce de fermeture se meut encore vers l'avant, pendant que le support de cartouche a terminé son mouvement d'ascension ; on peut, par suite, tenir la fermeture un peu plus étroite que précédemment, ce qui permet d'éviter plus complètement les déchirures ou les ruptures de la douille.

Pour élever encore le rendement de la mitrailleuse, la maison Karl Zeiss, d'Iéna, aurait construit une lunette que l'on fixerait sur la paroi gauche de la boîte de fermeture.

L'emploi de cette lunette présente sur la hausse et le guidon (qui d'ailleurs restent sur l'arme) les avantages suivants :

1° Il n'y a plus d'accommodation de l'œil à des distances différentes ;

2° Le grossissement de la lunette permet de découvrir plus rapidement l'objectif qu'à l'œil nu ;

3° Les points d'arrivée des projectiles sont plus visibles ; on peut éviter par là un gaspillage des munitions ;

4° En visant avec la lunette, on aperçoit tout le terrain en avant, depuis la mitrailleuse jusqu'au but ; au contraire, le terrain est caché par l'arme quand on pointe à la hausse, et il est difficile de découvrir immédiatement les objectifs surgissant inopinément dans la campagne.

Enfin et toujours d'après la *Kriegstechnische Zeitschrift*, on aurait encore fabriqué des équipements légers et solides pour le transport de la mitrailleuse et de son affût ; ces équipements permettraient d'emporter en même temps trois caisses à cartouches. Il serait alors possible, avec quelques hommes, de transporter la mitrailleuse avec affût et munitions, sur de grands parcours, même en rampant.

L'ÉTAT SANITAIRE DANS L'ARMÉE. — Le rapport sur le service de santé dans l'armée vient d'être publié pour la période qui s'étend du 1er octobre 1904 au 30 septembre 1905. De ce document officiel nous extrayons les renseignements suivants :

Sur un effectif total de 525,711 hommes (contingents prussiens, saxons et wurtembergeois) il y a eu dans la période considérée 339,000 malades en traitement à l'infirmerie ou à l'hôpital. Le chiffre le plus élevé (28,929) est fourni par le corps de la Garde, le plus bas (10,615) par le XIXe corps. La moyenne est de 16,580 cas de maladie par corps d'armée.

La moyenne journalière du nombre des malades de l'armée entière s'élève à 13,665 ce qui représente une proportion de 26 p. 1,000.

Les trois armes principales ont fourni chacune la proportion suivante de malades, calculée sur 1,000 hommes de leur effectif : cavalerie 664,1 p. 1,000; artillerie de campagne, 662,2 p. 1000 ; infanterie, 613,4 p. 1,000.

Comparée aux années précédentes, cette statistique accuse une progression régulièrement décroissante du nombre des cas de maladies : En 1873-74 le nombre des hommes soumis à un traitement médical s'est en effet élevé à 1,311, 8 p. 1,000, c'est-à-dire que chaque homme a été malade plus d'une fois dans l'année. En 1883, la proportion atteignait seulement 845 p. 1,000; elle est descendue actuellement à 630,8 p. 1,000, ce qui indique une amélioration sensible dans les conditions hygéniques de la troupe.

La nature même des différentes affections dépend au premier chef des maladies régnantes et en second lieu des intempéries, ce qui est à prévoir étant données les conditions particulières du service militaire. Les maladies de la poitrine, du cœur, du système nerveux, des oreilles, peuvent être classées parmi celles qui résistent le mieux aux efforts faits par le service de santé pour améliorer l'état sanitaire de l'armée. En revanche, on peut signaler la décroissance de toutes les autres maladies, notamment des maladies contagieuses, y compris la tuberculose, succès dû en grande partie aux mesures prophylactiques. La diminution des maladies d'origine traumatique doit être attribuée à une meilleure surveillance pendant les exercices.

Le nombre des cas de mort présente également une regression marquée. En 1873-74 le nombre des décès était de 6,7 p. 1,000 de l'effectif, en 1904-05, il n'est plus que de 2 p. 1,000. Les accidents mortels ont diminué de plus de moitié, les suicides sont passés de 0,50 p. 1,000 à 0,39 p. 1,000.

ESPAGNE.

Stations radiotélégraphiques. — Deux stations militaires de télégraphie sans fil vont être construites à Almeria et Melilla.

Le personnel comprendra pour chacune d'elles :

1 lieutenant en premier du génie, chef de poste;
3 radiotélégraphistes de 1re classe ;
1 mécanicien;
2 plantons;
1 soldat ordonnance pour l'officier.

En outre, une troisième station, organisée à Chamartin de la Rosa, servira aux études radiotélégraphiques de l'École électrotechnique et des communications militaires.

Tous ces postes doivent être installés par la Société « Telefunken » de Berlin.

Réarmement de l'artillerie espagnole. — 1° *Artillerie de campagne.* — On sait (1) que la loi du 11 janvier 1906 a autorisé l'achat, par le Gouvernement espagnol, de 50 batteries (200 pièces) de campagne à tir rapide, système Schneider-Canet, modèle PD_2.

La livraison de ce matériel, échelonné sur une période de trois années, doit avoir lieu dans les conditions suivantes :

1907 : 6 batteries, au 2e régiment;

1908 : 18 batteries, à raison de 6 pour chacun des 8e, 9e et 10e régiments;

1909 : 26 batteries, dont 6 pour les 4e, 7e et 12e régiments, les 8 batteries en excédent étant provisoirement entreposées au parc de la 1re région.

2° *Artillerie de montagne.* — Aux termes de la loi du 7 décembre 1907, un crédit de 1,555,000 pesetas vient également d'être affecté au réarmement de l'artillerie de montagne. Les batteries en service dans les 3 régiments de montagne, système Krupp, modèle 1896, seront à bref délai remplacées par 12 batteries à tir rapide, système Schneider-Canet, au total 48 pièces.

HOLLANDE.

Mutations dans le haut commandement. — Le général-lieutenant A. Kool, chef de l'état-major général, a été nommé au commandement de l'armée de campagne et remplacé à la tête de l'état-major par le général-lieutenant Sabron.

Le général Kool, aide de camp général de la Reine, a 70 ans. Le général Sabron est âgé de 58 ans.

Projets de loi relatifs aux fortifications. — Deux projets de loi ont été déposés au mois de septembre au sujet des dépenses nécessaires à l'achèvement du système de fortifications.

Le premier est relatif à la position d'Amsterdam. Le total des

---

(1) Voir 1er semestre, 1906, p. 404.

dépenses prévues pour achever les travaux est de 4,120,000 francs. Une somme de 1,780,000 francs est portée à cet effet au budget de la guerre de 1908.

Le second se rapporte aux autres fortifications et comprend 120,000 francs de dépenses, dont 73,000 pour la *Nieuwe Hollandsche Waterlinie*.

BUDGET DE LA GUERRE POUR 1908. — Le projet de budget pour 1908 s'élève à 57,830,000 francs environ, supérieur de 1,925,000 francs à celui de 1907.

BUDGET DE LA GUERRE DES INDES NÉERLANDAISES POUR 1908. — Le projet de budget s'élève à 68,300,000 francs environ, supérieur de 1,300,000 francs à celui de 1907.

ITALIE.

AUGMENTATION DE LA SOLDE DES OFFICIERS INFÉRIEURS. — La solde des officiers inférieurs a été remaniée et augmentée par une loi du 14 juillet 1907. Le nouveau régime constitue une notable amélioration vis-à-vis du précédent, fixé en 1904 (1).

Les nouveaux traitements sont les suivants :

Sous-lieutenant et chef de musique	fr.	2,000
Lieutenant		2,400
Lieutenant ayant 5 ans de grade		2,800
Lieutenant ayant 10 ans de grade		3,200
Capitaine		3,400
Capitaine ayant 5 ans de grade		3,800
Capitaine ayant 10 ans de grade		4,300

Les chefs de musique ont droit à une augmentation de solde de 300 francs tous les cinq ans.

L'augmentation de dépenses pour l'exercice 1907-1908 s'élève à 1,300,000 francs.

---

(1) Voir 2e semestre 1904, p. 173.

MODIFICATIONS A LA LOI SUR L'AVANCEMENT. — La loi sur l'avancement du 2 juillet 1896 (1) a été modifiée par la loi du 14 juillet 1907.

Les sous-lieutenants de toutes armes sont promus lieutenants au bout de 3 ans (2) : exceptionnellement, et comme par le passé, les sous-lieutenants d'artillerie et du génie, ayant subi avec succès les examens de l'École d'application, sont promus lieutenants à leur sortie de l'École; les sous-lieutenants du corps médical sont promus lieutenants au bout de 2 ans.

UNIFORME DES OFFICIERS. — Les officiers montés sont autorisés à faire usage de jambières à courroies du modèle déjà adopté pour les maréchaux d'artillerie. La jambière pourra être portée en tenue d'exercice et en petite tenue, avec des souliers lacés du modèle des alpins. Le port des jambières à boucles, à boutons ou à lacets visibles est interdit (3).

STATIONS RADIOTÉLÉGRAPHIQUES. — Un crédit de 600,000 francs pour l'exercice 1906-1907 est inscrit au budget de la marine en vue de l'établissement de stations de télégraphie sans fil dans le Bénadir et l'Erythrée.

A partir de l'exercice 1907-1908, une somme annuelle de 110,000 francs sera prévue pour l'exploitation de ces stations (4).

NOUVEAUX EFFECTIFS DU CORPS ROYAL DE TROUPES COLONIALES. — Un décret du 2 septembre 1907 a modifié les effectifs du corps royal de troupes coloniales, qui sont ramenés à un total légèrement inférieur à celui qu'ils représentaient auparavant (5). A part cette réduction, la seule modification importante introduite dans l'organisation du corps consiste dans la suppression de la compagnie côtière et son remplacement par une compagnie frontière.

---

(1) Voir 2e semestre 1896, p. 89.

(2) Par mesure transitoire, l'ancienneté des lieutenants qui seront restés plus de 3 ans sous-lieutenants sera décomptée à partir de l'expiration de leur troisième année de grade de sous-lieutenants.

(3) Circulaire du 17 août 1907.

(4) Loi du 14 juillet 1907.

(5) Voir 2e semestre 1906, p. 589.

UNITÉS ET SERVICES.	ITALIENS.			INDIGÈNES.		ANIMAUX				
							DE TROUPE.			
							De selle.			De trait ou de bât.
	Officiers.	Employés civils.	Troupe.	Militaires.	Non militaires.	Chevaux d'officiers.	Chevaux.	Mulets.	Méharis	Mulets.
État-major des troupes	13	»	47	»	8	11	»	»	»	»
Une compagnie de carabiniers royaux	3	»	57	150	»	6	»	80	10	»
Trois compagnies de chasseurs	9	»	354	»	»	9	»	»	»	»
Quatre bataillons indigènes (deux à quatre et deux à cinq compagnies)	70	»	16	2,744	»	74	»	16	»	136
Un escadron indigène	2	»	3	60	»	4	58	»	»	3
Etat-major de l'artillerie et direction du laboratoire	2	2	50	»	2	3	»	»	»	»
Une compagnie de canonniers	7	»	23	260	»	7	»	»	»	7
Une batterie indigène (à six pièces)	3	»	7	135	»	6	»	40	»	78
Service du train	2	»	22	240	»	2	»	»	»	320
Service du génie	3	1	27	30	»	3	»	3	»	6
Service de santé	6	1	29	»	18	6	»	»	»	»
Une compagnie frontière	3	»	»	180	»	3	»	»	»	8
Tribunal militaire	»	2	1	»	1	»	»	»	»	»
Dépôt de la colonie	3	»	16	»	»	1	»	»	»	1
TOTAUX	126	6	652	3,799	29	135	58	109	10	559

INSTITUT DE BIENFAISANCE VICTOR-EMMANUEL III POUR LES OFFICIERS PENSIONNÉS DE TERRE ET DE MER ET LEURS FAMILLES. — Un décret royal du 14 juillet 1907 (1) acréé à Rome, sous le titre précité, un institut destiné à fournir des secours aux officiers pensionnés et à leurs familles.

Les secours peuvent être permanents ou périodiques.

Le capital de l'institut sera constitué à l'aide de 500,000 livres provenant de l'ancienne société mutuelle d'habillement des officiers; à ce fonds viendront s'ajouter les capitaux provenant de la liquidation définitive de cette société, de dons, de legs, etc.

Le siège de l'institut est établi auprès de la société des officiers pensionnés de terre et de mer.

Les caisses précédemment instituées pour consentir des prêts aux officiers pensionnés sont supprimées (2).

LE NOUVEAU MINISTRE DE LA GUERRE. — Le général Vigano, démissionnaire, a été remplacé par M. Severino Casana, sénateur.

M. Severino Casana, le premier Ministre de la guerre civil qu'ait eu l'Italie, est ingénieur. Né à Turin en 1842, il contribua, de 1864 à 1868, à l'établissement du réseau ferré de Lombardie et appartint ensuite comme professeur à l'École d'application des ingénieurs à Turin.

Député en 1881, il siégea au centre droit et représenta successivement les collèges de Novare et de Pallanza jusqu'en 1898, époque à laquelle il fut élu sénateur.

M. Casana avait su acquérir à la Chambre d'abord, puis au Sénat, une situation des plus en vue. Il était membre de la Commission d'enquête sur l'administration de l'armée.

Le Ministre de la guerre a confié le portefeuille de sous-secrétaire d'État au major général Segato, commandant la brigade de Calabre. Le général Segato sort du corps d'état-major; il a été professeur et commandant en second à l'École de guerre, professeur d'art militaire à l'Académie navale et est connu dans l'armée pour ses publications militaires. Né en 1856, il est un des plus jeunes officiers généraux italiens.

---

(1) Cf. *Giornale militare ufficiale*, 1907, p. 561.

(2) Circulaire du 16 août 1907.

RUSSIE.

ARMEMENT DE LA GENDARMERIE. — Un prikaz du 23 mai/5 juin 1907 (n° 287) annonce l'adoption d'une carabine de 3 lignes (7mm,62) (modèle du lieutenant-colonel Iourlov) et d'un poignard (kinjal) recourbé pour les hommes de troupes du corps de la gendarmerie en remplacement du fusil des Cosaques, du revolver et du sabre dont ils étaient précédemment armés.

Toutefois les vakhmistres et les trompettes conserveront le revolver; le sabre sera également conservé par les vakhmistres, et par les gradés des gendarmes des détachements de forteresse et des unités de la gendarmerie.

ÉCOLES DE « FELDCHERS » VÉTÉRINAIRES DANS LES CORPS DE TROUPE. — On sait qu'il existe en Russie une catégorie spéciale d'hommes de troupe appelés *feldchers* qui secondent les médecins, les pharmaciens et les vétérinaires militaires (1) et les remplacent même dans les postes peu importants.

Des écoles spéciales existent pour les feldchers médecins et pharmaciens (1) et, quant aux feldchers vétérinaires, un prikaz (n° 109) du 31 mars/11 avril 1869, avait prescrit d'organiser des cours à leur usage (durant trois ans) dans les corps de cavalerie pourvus d'infirmeries vétérinaires.

Un prikaz (n° 486) du 12/25 septembre 1907 publie un nouveau règlement concernant ces derniers et pouvant se résumer comme il suit :

La préparation des feldchers vétérinaires se fera, dans toutes les circonscriptions militaires, dans des écoles (cours) créées dans les infirmeries vétérinaires des troupes de cavalerie (Cosaques compris) et d'artillerie.

Le commandant de la circonscription fixe les époques du commencement et de la fin des cours annuels, sur la proposition du vétérinaire inspecteur de la circonscription.

Il fixe également de la même manière le nombre d'élèves à fournir

---

(1) Voir *Revue militaire de l'Étranger*, 2e semestre 1873, p. 22 et 48. En principe, chaque unité : compagnie, escadron et batterie a un feldcher médecin et chaque unité montée a en outre un feldcher vétérinaire (non compris ceux qui comptent au petit état-major du corps de troupe).

par les corps de troupe intéressés, de sorte qu'il y en ait 20 au plus et 4 au moins pour chaque école créée.

Les élèves entrent à l'école à la fin de la première période d'instruction, c'est-à-dire quatre mois après leur incorporation, de manière à ne pas arriver à l'école après la fin de mai.

Les élèves doivent savoir très bien lire et écrire, être aptes à l'emploi, avoir une bonne conduite et le désir de s'instruire.

Ils sont choisis dans les corps par les vétérinaires intéressés avec l'assentiment des chefs de corps.

Les cours durent un an et demi.

Ils sont faits par le vétérinaire du corps où l'école est installée (par le moins ancien de ces vétérinaires sous la direction du chef de service, s'il y a deux vétérinaires dans le corps).

Les élèves continuent à compter à leur corps d'origine ; ils sont réunis en un peloton spécial et ne doivent pas être distraits du service vétérinaire pendant la durée des cours.

A la fin des cours ils passent des examens et reçoivent, le cas échéant, un certificat de feldcher vétérinaire. Une partie de ceux qui en sont pourvus est nommée aux emplois vacants dans la circonscription comme *jeunes feldchers vétérinaires*, le reste rentre à son corps et sert à combler les vacances ultérieures.

CESSION DE CHEVAUX D'ARTILLERIE ET DE CAVALERIE A D'AUTRES CORPS DE TROUPE. — Un prikaz n° 242, de 1888, avait fixé les prix auxquels les chevaux déclassés dans les armes à cheval seraient cédés aux autres armes.

Un prikaz n° 33, du 18/31 janvier, modifie ces prix de la manière suivante : chevaux de la Garde 55 roubles, chevaux d'artillerie 36 roubles (25 roubles au Turkestan et dans les circonscriptions d'Omsk et d'Irkoutsk).

En outre, pour les cessions à faire aux officiers des autres corps de troupe, un prikaz n° 362, du 6/19 juillet 1907, fait connaître que les chevaux de cavalerie déclassés seront cédés aux officiers d'infanterie, d'artillerie, de la garde frontière, des établissements d'instruction et de la police montée aux prix suivants pendant la période des trois années 1907, 1908, 1909.

Chevaux provenant de la Garde, de l'École d'officiers de cavalerie et de l'École de cavalerie Nicolas, 50 roubles.

Chevaux provenant de l'armée, 35 roubles.

Société impériale russe d'histoire militaire. — Nous empruntons au *Rousski Invalid* (1) les renseignements suivants concernant une « Société russe d'histoire militaire » qui a été constituée récemment à Saint-Pétersbourg.

D'après ses statuts, approuvés par l'empereur le 27 août/9 septembre 1907, le but de la société est d'étudier le passé historique du peuple russe dans toutes ses manifestions. La société forme des sections locales; elle contribue à la constitution des archives, à l'érection et à l'entretien des monuments historiques; elle fait exécuter des fouilles et organise des visites aux champs de bataille; elle crée des musées, des bibliothèques, etc.; elle peut organiser des conférences, publier un journal et des ouvrages traitant de l'histoire militaire.

Elle comprend des membres honoraires et des membres effectifs. Ceux-ci versent une cotisation annuelle de 5 roubles (13 fr. 30).

Un conseil, composé du président, du vice-président et de 10 membres, est chargé des mesures d'exécution. Il est contrôlé par une commission de cinq membres.

Les assemblées générales se tiennent au moins une fois par an.

Une première assemblée générale a eu lieu le 29 septembre/12 octobre dans une des salles de l'état-major du ministère de la guerre. Elle a procédé à l'élection du conseil. Ont été nommés :

Président, le général-lieutenant Dmitri-Antonovitch Skalon ;

Vice-président, le général-lieutenant Mychlaevski, général de jour à l'état-major du ministère de la guerre ;

Secrétaire, le lieutenant-colonel Stroukov, directeur du Musée historique d'artillerie.

A la date du 20 octobre/2 novembre, l'Empereur a accepté le titre de président honoraire de la société, qui portera désormais la dénomination de *Société impériale russe d'histoire militaire*.

Réorganisation de l'état-major général russe. — Au milieu de l'année 1905 (2) l'état-major général russe, organe du ministère de la guerre, a été scindé en deux éléments (3) :

1° *L'état-major du ministère de la guerre* (glavnyi chtab) subordonné

---

(1) N°s 206, 211, 212, 216, 220 et 241 de 1907.

(2) Voir 2e semestre 1905, p. 197. On trouvera, en outre, à la fin de cet article, l'historique succinct des transformations du ministère de la guerre depuis 1802.

(3) Afin de nous rapprocher le plus possible de la terminologie

au Ministère de la guerre, et formant une direction analogue aux autres directions du ministère ;

2° *L'état-major général* (generalnyi chtab) placé sous les ordres d'un chef nouveau, créé à cette époque, *le chef de l'état-major général* (1) indépendant du ministère de la guerre et relevant directement de l'Empereur.

Dans le courant de l'année 1906, après quelques mois de fonctionnement, la nouvelle organisation a été réglée d'une façon définitive par deux prikaz, nos 252 et 611, qui ont déterminé les compositions du personnel et les attributions respectives des deux éléments précités.

D'une manière générale, l'état-major du ministère de la guerre est chargé des travaux de chancellerie et de service courant, l'état-major général traite toutes les questions relatives à la préparation à la guerre et au service d'état-major proprement dit.

La présente note a pour but d'exposer sommairement cette nouvelle organisation.

L'état-major du ministère de la guerre. — L'état-major du ministère est placé sous les ordres immédiats du chef de l'état-major du ministère, dont le cabinet comprend le personnel suivant : un officier supérieur ou subalterne, officier d'ordonnance, cinq fonctionnaires classés (dont deux non rétribués) pour missions spéciales, un secrétaire et son adjoint.

L'état-major du ministère compte en outre deux généraux de brigade dont l'emploi n'est pas défini.

L'état-major du ministère centralise toutes les questions relatives à l'organisation et à la composition des troupes, au personnel et au recrutement de l'armée, à l'instruction, au service, à la répartition, à l'équipement, à l'armement, à l'habillement et à l'administration des troupes; il a la haute surveillance sur les prisons dépendant du ministère de la guerre.

---

employée dans les documents russes publiés en français, on a modifié les appellations qui avaient été données à ces deux éléments, dans la *Revue*, au moment de leur création en 1905. (Voir 2e semestre 1905, p. 197 et 1er semestre 1906, p. 192.)

(1) Le chef de l'état-major général a, en outre, sous ses ordres, en dehors de la direction de l'état-major général dont il est question au cours de cet article, l'Académie d'état-major Nicolas, les officiers d'état-major, le personnel employé normalement dans l'état-major, les officiers du corps des topographes militaires, les troupes de chemins de fer ainsi que les troupes techniques de liaison. (Voir 2e semestre 1905, p. 197.)

Il se compose de deux directions (*oupravlenie*) et de deux divisions (*otdiel*).

a) La direction du quartier-maître général ;

b) La division de mobilisation ;

c) La division d'Asie ;

d) La direction du général de jour.

Font également partie de l'état-major du ministère :

e) Le comité de mobilisation ;

f) Le comité de l'économat.

g) L'imprimerie militaire avec le magasin de librairie et de cartographie des publications de l'état-major du ministère de la guerre, de la direction de l'état-major général et du comité de l'instruction des troupes.

Sont de plus rattachés à l'état-major du ministère :

1° Le personnel de la rédaction de la revue militaire russe *Voennyi Sbornik* et du journal *Rousski Invalid* ;

2° Le corps des courriers de campagne dont le but et l'organisation sont déterminés par un règlement particulier (1).

La composition et les attributions des directions et divisions de l'état-major du ministère sont les suivantes :

a) *La direction du quartier-maître général* comprend trois sections et le service des mouvements de prisonniers par étapes.

1re SECTION. — *Organisation des troupes*. — Organisation des troupes, étude des mesures à prendre pour augmenter la préparation de l'armée à la guerre. Effectifs. Écoles de jounkers. Habillement, armement, équipement.

1 colonel d'état-major chef de section et 2 officiers supérieurs, dont 1 d'état-major, adjoints ; 3 lieutenants-colonels chefs de bureau et 2 officiers subalternes adjoints.

2e SECTION. — *Répartition et service des troupes*. — Répartition des troupes. Réunion des troupes pour les exercices d'été et les manœuvres. Concours de tir. Courses. Acquisitions de terrains pour les camps et champs de tir. Sociétés de tir. Service des places. Détachements, députations. Revues et parades.

1 colonel d'état-major chef de section et 3 officiers supérieurs, dont 1 d'état-major, adjoints ; 3 lieutenants-colonels chefs de bureau et 2 officiers subalternes, adjoints ; 2 dessinateurs, 2 topographes classés détachés de la direction de topographie militaire.

---

(1) Voir 2e semestre 1903, p. 306.

3e Section. — *Administration.* — Solde et casernement. Administration intérieure. Service de santé. Cercles d'officiers. Sociétés économiques.

1 colonel chef de section et 2 officiers supérieurs adjoints; 5 lieutenants-colonels chefs de bureau; 4 officiers subalternes et 2 fonctionnaires classés adjoints.

Service des mouvements de prisonniers par étapes. — Formation des convois de détenus. Règles pour le service des convois. Prélèvements dans les troupes pour l'escorte de ces convois. Mouvements par étapes des hommes de troupe et des recrues.

1 général de brigade ou de division, en même temps inspecteur général des mouvements de détenus; 1 lieutenant-colonel chef de bureau.

b) La division de mobilisation comprend cinq bureaux et un secrétariat.

1er *bureau.* — Service militaire, tirage au sort, engagés conditionnels, engagés volontaires. Calcul et répartition du contingent annuel des recrues. Rengagements. Passage des hommes de troupe dans la réserve.

2e *bureau.* — Effectif des officiers fonctionnaires classés, hommes de troupe et chevaux de l'armée active. Effectif et règles d'appel des hommes de troupe de la réserve. Examen, au point de vue de la mobilisation, des comptes rendus des commandants des troupes.

3e *bureau.* — Officiers de réserve; répartition des officiers de réserve ainsi que des engagés conditionnels de 1re catégorie et des sous-officiers de réserve dans les emplois d'officier. Personnel de complément des services de l'armée en cas de mobilisation.

4e *bureau.* — Préparation des instructions sur la mobilisation; contrôle de la préparation des troupes à la mobilisation. Fourniture de matériel aux services de l'armée. Comptabilité des réserves de guerre. Réquisition des chevaux et voitures.

5e *bureau.* — Effectifs et cadres de la milice. Périodes d'instruction des hommes de la réserve et de la milice. Formation des corps de troupe de la milice.

La division de mobilisation comprend le personnel suivant :

1 général de division ou de brigade d'état-major, chef de la division; 3 colonels, dont 3 d'état-major, chefs de bureau; 8 officiers supérieurs, dont 4 d'état-major, adjoints; 1 officier subalterne, secrétaire, et deux adjoints; 1 commis d'ordre, 1 topographe classé détaché de la direction de topographie militaire.

c) La division d'Asie, qui comprend deux bureaux, a la direction des

affaires d'ordre administratif et militaire local dans les localités qui dépendent du ministère de la guerre et traite les questions politiques qui s'y rattachent.

Son personnel est le suivant :

1 général de brigade d'état-major, chef de division ; 1 colonel d'état-major et 1 fonctionnaire classé, chefs de bureau ; 1 officier supérieur et 1 fonctionnaire classé, adjoints ; 1 secrétaire ; 1 topographe civil détaché de la direction de topographie militaire. Les officiers et les fonctionnaires de cette division sont choisis parmi ceux qui ont servi en Orient.

d) *La direction du général de jour* est placée sous les ordres du général de jour (général de division) assisté d'un général de brigade comme adjoint ; elle comprend six sections, les archives générales, la chancellerie, les services de la comptabilité, de la trésorerie et des détails.

4e SECTION (1). — *Personnel des officiers et fonctionnaires classés.* — Promotions, mutations. Passage dans la réserve.

1 colonel, chef de section ; 1 officier supérieur, adjoint ; 3 lieutenants-colonels, chefs de bureau ; 5 officiers subalternes et 2 fonctionnaires classés, adjoints.

5e SECTION. — *Affectation des officiers et fonctionnaires classés.* — Affectations. Établissement des « attestations ».

1 colonel, chef de section ; 1 officier supérieur, adjoint ; 2 lieutenants-colonels, chefs de bureau ; 2 officiers subalternes, 1 fonctionnaire classé, adjoints.

6e SECTION. — *Récompenses et secours.* — Décorations. Secours. Bourses des enfants de militaires.

1 chef de section et son adjoint, 1 lieutenant-colonel et 1 fonctionnaire classé chef de bureau, 4 officiers subalternes et 2 fonctionnaires classés adjoints.

7e SECTION. — *Justice militaire.* — Droits civils des militaires. Maintien de la discipline et de l'ordre intérieur dans les troupes. Examen des plaintes. Renvoi du service sur arrêt des tribunaux de corps d'officiers et par mesure disciplinaire.

1 colonel chef de section et 1 officier supérieur adjoint, 1 lieutenant-colonel chef de bureau, 1 officier subalterne et 1 fonctionnaire classé adjoint.

---

(1) Ce numérotage fait suite à celui des sections de la direction du quartier-maître général de l'état-major du ministère.

8e SECTION. — *Mise à la retraite des officiers et fonctionnaires classés. Pensions et assistance aux hommes de troupe et à leur famille.* — Emplois civils. Comité Alexandre pour les blessés.

1 chef de section, 2 adjoints ; 3 lieutenants-colonels et 1 fonctionnaire classé chef de bureau ; 4 officiers subalternes et 2 fonctionnaires classés adjoints.

9e SECTION. — *Registres du personnel.* — Établissement des prikaz et ukaz concernant le personnel. Vacances d'officiers dans les corps d'infanterie et de cavalerie. Tenue des états de services.

1 chef de section, 1 adjoint ; 2 chefs de bureau, 3 adjoints.

Archives générales : 1 chef des archives ayant sous ses ordres :

La section de Pétersbourg : 1 chef de section, 2 chefs de bureau.

La section de Moscou : 1 chef de section, 2 chefs de bureau, 2 adjoints.

La *Chancellerie* administre tout le personnel de l'état-major du ministère et des organes qui lui sont rattachés ; établit le rapport annuel sur les travaux de l'état-major du ministère ; assure l'expédition des affaires soulevées dans les rapports du comité Alexandre pour les blessés, tient la comptabilité de l'imprimerie militaire.

1 colonel, directeur de la chancellerie, 1 officier supérieur adjoint ; 1 lieutenant-colonel, 1 fonctionnaire classé chef de bureau, 2 officiers subalternes, 1 fonctionnaire classé adjoint.

Sont rattachés à la chancellerie :

1° Le service de la *correspondance*, chargé de l'envoi aux troupes des lois, prikaz et autres publications : 1 directeur, 2 adjoints ;

2° Le service de l'*enregistrement*, qui reçoit, enregistre et expédie les papiers, tient les registres, et en particulier ceux de la correspondance secrète : 1 commis d'ordre, 3 adjoints.

Le *Service de la comptabilité* établit les demandes de crédit de l'état-major du ministère, tient les comptes de la trésorerie : 1 directeur, 1 comptable, 1 adjoint.

Le service de la *trésorerie* est chargé de la réception et de la remise des fonds, décorations, objets de valeur, fournitures de chancellerie :

1 trésorier, 1 adjoint.

Le Service des détails (1) est chargé de recevoir les demandes de toute nature et de fournir les renseignements, il convoque à l'état-major du

---

(1) Les attributions de ce service viennent d'être étendues par circulaire du 15/28 février 1907, n° 85 de l'état-major du ministère de la guerre et son personnel augmenté de 5 officiers détachés des corps de

ministère pour affaires de service les officiers qui se trouvent temporairement à Saint-Pétersbourg :

1 officier supérieur-directeur ; 1 lieutenant-colonel et 1 officier subalterne adjoints.

Le général de jour a également sous ses ordres :

1° *La librairie militaire* avec le magasin de librairie et de cartographie qui imprime tous les documents nécessaires au Département de la guerre (son fonctionnement et son administration font l'objet d'un règlement particulier) ;

2° *Le secrétariat particulier* qui reçoit et examine les requêtes adressés au Ministre de la guerre :

1 chef de bureau, 1 adjoint ;

3° *Le personnel hors rang*, comprenant :

1 officier supérieur, commandant le personnel hors rang ; 2 lieutenants-colonels adjoints, 1 médecin, 1 prêtre, 1 diacre, 1 psalmiste, 1 sergent-major et son adjoint, 1 fourrier, 2 feldchers, 224 scribes.

e) *Le Comité de mobilisation* est chargé de réunir toutes les données relatives à la préparation à la guerre. Il est présidé par le chef d'état-major du ministère et comprend 14 membres permanent :

3 de l'état-major du ministère : le quartier-maître général, le général de jour et le chef de la division de mobilisation ; 3 de la direction de l'état-major général : le 1er ober-quartier-maître, son adjoint et le chef de la direction des communications militaires, l'adjoint du chef de la chancellerie du ministère de la guerre, 1 adjoint de chacun des chefs des directions générales de l'intendance, de l'artillerie, du génie, de santé militaire et des troupes cosaques, 1 représentant des Comités généraux de fortification et de santé militaire.

D'autres personnes peuvent y siéger dans des cas spéciaux.

L'expédition des affaires est assurée par la division de mobilisation de l'état-major du ministère.

f) *Le Comité de l'économat* administre les bâtiments de l'état-major du ministère et de la direction de l'état-major général, il est subordonné directement au chef de l'état-major du ministère.

Il comprend 7 membres, le président et 4 membres désignés par le chef de l'état-major du ministère, les 2 autres membres désignés par le chef de l'état-major général.

Le personnel de l'économat proprement dit comprend l'adminis-

---

troupes (lieutenants ou capitaines en second), relevés tous les six mois, le 1er janvier et le 1er juillet.

trateur des bâtiments et son adjoint, 1 architecte, 1 électricien, 3 scribes.

Le personnel de la rédaction de la Revue militaire russe « Voennyi Sbornik » et du journal *Rousski Invalid*, est sous les ordres immédiats du chef de l'état-major du ministère, il comprend : 1 rédacteur général de brigade ou général de division et son adjoint, colonel ou général de brigade; 3 secrétaires.

En résumé l'état-major du ministère comprend le personnel suivant : 9 officiers généraux, 65 officiers supérieurs, 27 officiers subalternes, 66 fonctionnaires classés.

L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

La direction de l'état-major général (1) est placée sous la direction immédiate du chef de l'état-major général qui dispose du personnel suivant :

1 officier d'ordonnance, officier supérieur ou subalterne; 3 officiers d'état-major pour missions spéciales dont 1 général de brigade ou de division et 2 officiers supérieurs.

Cette direction se compose de :

1° La direction du quartier-maître général de l'état-major général;

2° La direction des communications militaires;

3° La direction de la topographie militaire.

1° *La direction du quartier-maître général de l'état-major général* traite toutes les questions relatives à la préparation à la guerre, à l'étude des différents théâtres d'opérations et à l'organisation des armées étrangères; elle est chargée de la préparation des grandes manœuvres auxquelles participent la flotte ou des troupes de plusieurs circonscriptions et de l'instruction des officiers d'état-major (Académie d'état-major Nicolas) (2).

Le quartier-maître général d'état-major général, qui en est le chef, est désigné par l'Empereur sur la présentation du chef de l'état-major général dont il est le subordonné direct. Il dirige les travaux scientifiques des officiers d'état-major et les voyages de forteresse d'état-major, si le chef de l'état-major général n'en prend pas lui-même la direction, s'occupe de développer et de perfectionner les connaissances des officiers d'état-major.

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 192.

(2) Voir 2e semestre 1890, p. 73 et 1er semestre 1907, p. 101 pour les conditions d'admission à l'Académie d'état-major Nicolas.

La direction du quartier-maître général de l'état-major général comprend quatre services placés chacun sous les ordres d'un ober-quartier-maître.

Le Service du 1er ober quartier-maître coordonne les travaux de la direction de l'état-major général concernant les opérations et l'administration avec les travaux semblables des autres directions du ministère de la guerre et des autres ministères, conformément aux ordres donnés par l'Empereur pour la défense de l'empire.

Ce service est divisé en cinq bureaux :

1er bureau. — *Questions générales se rapportant à la préparation à la guerre.*

2e bureau. — *Forteresses.*

3e bureau. — *Mobilisation et organisation.*

4e bureau. — *Répartition et instruction des troupes.*

5e bureau. — *Renseignements.*

Après approbation du chef de l'état-major général, les travaux de ce service sont transmis pour étude complémentaire et exécution aux services intéressés de la direction du quartier-maître général de l'état-major général ou aux autres directions de la direction de l'état-major général.

Personnel. — Le 1er ober-quartier-maître, général de brigade ou colonel d'état-major, 1 colonel d'état-major, 5 chefs de bureau et 6 adjoints, officiers supérieurs d'état-major.

Les services des 2e et 3e obers-quartiers-maîtres sont chargés de l'examen approfondi et de l'étude de toutes les questions relatives aux opérations sur les différents théâtres d'opérations, en même temps que de la réunion des données statistiques sur les parties de l'Empire ou les pays étrangers correspondant à ces théâtres d'opérations.

Ces deux services se divisent chacun en six bureaux, quatre pour les opérations, deux de statistique.

Les bureaux d'opérations établissent dans tous ses détails le plan de concentration des armées sur le front ou le théâtre d'opérations indiqués, répartissent entre les circonscriptions correspondantes les travaux concernant les opérations et l'administration et en assurent le contrôle et la coordination.

Les bureaux de statistique réunissent en vue des opérations les renseignements de statistique militaire dans la zone de l'Empire et dans les pays étrangers qui leur sont attribués, et dirigent à ce point de vue les travaux des circonscriptions militaires dont ils sont chargés d'assurer le contrôle et la coordination.

Service du 2e ober-quartier-maître. — Le 2e ober-quartier-maître,

général de brigade ou colonel d'état-major, 6 chefs de bureau et 10 adjoints, officiers supérieurs d'état-major.

Service du 3e ober-quartier-maître. — Le 3e ober-quartier-maître, général de brigade ou colonel d'état-major, 6 chefs de bureau et 9 adjoints, officiers supérieurs d'état-major.

Service du 4e ober-quartier-maître. — Ce service comprend trois sections : section historique militaire, section du service d'état-major, section du personnel et de l'administration de la direction de l'état-major général.

Section historique militaire. — Organisation des travaux d'histoire militaire exécutés par des commissions particulières. Réunion et publication des documents d'histoire militaire. Historiques des corps de troupe. Administration des crédits alloués pour l'édition des travaux d'histoire militaire et l'acquisition de livres pour la bibliothèque de l'état-major général :

1 colonel d'état-major, chef de section, 4 chefs de bureau, 2 adjoints.

Section du service d'état-major. — Étude de toutes les questions se rapportant au service d'état-major; travaux scientifiques des officiers d'état-major et perfectionnement de leur instruction. Académie d'état-major Nicolas. Mutations des officiers d'état-major :

1 colonel d'état-major, chef de section; 2 lieutenants-colonels, chefs de bureau; 2 officiers subalternes, adjoints.

Section du personnel et de l'administration de la direction de l'état-major général. — Correspondance concernant le personnel de la direction de l'état-major général et celui qui s'y trouve détaché. Compte rendu annuel des travaux de la direction de l'état-major général :

1 colonel, chef de section, 2 chefs de bureau, 3 adjoints, 3 topographes militaires, 1 trésorier, 1 rédacteur, 1 commis d'ordre et son adjoint, 1 médecin.

L'état-major général comprend en résumé le personnel suivant :

7 officiers généraux, 51 officiers supérieurs, 2 officiers subalternes, 18 fonctionnaires classés.

Le personnel troupe se compose de :

1 sergent-major, 1 fourrier, 1 feldcher, 70 scribes.

2° et 3° La composition et le fonctionnement de *la direction des communications militaires* et de *la direction de la topographie militaire* n'ont subi aucune modification (1).

---

(1) Voir 2e semestre 1903, p. 302.

GROUPEMENT EN BRIGADE DES UNITÉS D'INFANTERIE DE FORTERESSE DE VARSOVIE ET DE NOVOGEORGIEVSK. — Un prikaz n° 141, du 9 mars 1907, a prescrit le groupement des régiments d'infanterie de forteresse de Varsovie et de Novogeorgievsk en brigades d'infanterie de forteresse et la constitution d'états-majors pour ces brigades.

Les généraux commandant ces brigades sont les subordonnés directs des commandants des deux forteresses précitées qui ont vis-à-vis d'eux les droits de commandant de corps d'armée.

Leur état-major comprend 1 colonel ou lieutenant-colonel d'état-major, 1 officier d'ordonnance pris parmi les officiers subalternes des régiments de la brigade, 2 secrétaires.

Les nouveaux états-majors ont commencé à fonctionner le 19 mai à Varsovie et le 1er avril à Novogeorgievsk.

ADOPTION D'UN DRAP ALLÉGÉ POUR LE MANTEAU. — Un prikaz n° 419, du 4/17 août 1907, prescrit l'adoption d'un modèle nouveau de drap allégé pour le manteau de troupe.

Le drap ancien avait donné lieu à des plaintes en raison de sa grossièreté et de son poids et une commission chargée d'étudier la question a reconnu, après avoir consulté les fabricants, qu'il était possible d'obtenir un drap de bonne qualité au moyen des matières d'origine russe existant en quantité suffisante sur le marché.

Par suite, la laine de mouton sera remplacée dans cet effet par un mélange convenable de laine fine, de poils fins provenant de moutons de la race Ordyn et de poils fins de chameaux exempts de crins.

Ce drap est de même teinte grise que l'ancien. La chaîne a 1,000 fils (au lieu de 900) pour un lé de 30 verchoks (1m,33). Le nouveau manteau pèse 2kg,960.

CRÉATION D'UN NOUVEAU BATAILLON DE DISCIPLINE. — Un prikaz du 3/16 juin 1907 (n° 296) prescrit la création d'un nouveau bataillon de discipline à 6 compagnies au village de Medvied du gouvernement de Novgorod.

Le cadre permanent comprendra 14 officiers, 5 médecins ou fonctionnaires, 96 hommes de troupe et 4 chevaux de corvée. Le bataillon pourra recevoir 1,200 disciplinaires.

Les autres troupes de discipline existant actuellement en Russie sont les suivantes : 1 bataillon (4 compagnies) à Bobrouisk, 1 bataillon

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 210.

(6 compagnies) à Kherson, 1 bataillon (4 compagnies) à Ekaterinograd, 1 détachement à Orenbourg et 1 compagnie dans chacune des villes d'Omsk, Irkoutsk et Tachkent.

SUISSE.

Cours de skis. — La feuille militaire fédérale publie une décision du département militaire d'après laquelle la Confédération subventionnera désormais les cours de skis organisés par des officiers ou des sous-officiers, sous les conditions suivantes :

Les cours auront une durée maxima de huit à dix jours; ils pourront être suivis par 12 ou 15 participants au plus.

Un officier compétent dirigera le cours suivant un programme d'instruction qui sera au préalable soumis à l'approbation du Département militaire fédéral. Ce programme comprendra notamment : un enseignement théorique sur le service d'exploration et de sûreté, des exercices pratiques sur le terrain, des théories pratiques sur l'emploi, l'entretien et la réparation des skis.

Règlement pour les troupes et les convois de montagne. — Pour répondre aux desiderata de l'article 48 de la nouvelle loi militaire, qui demande qu'il soit tenu compte des nécessités de la guerre en montagne, le Département militaire a fait paraître, à la date du 18 août 1907, une instruction provisoire pour l'emploi de l'équipement de montagne et pour l'organisation et le service des convois de montagne. Cette instruction donne la description de l'équipement de montagne et des renseignements sur l'emploi des objets spéciaux qui le composent (skis, raquettes, planches à neige, alpenstocks, etc.).

Il indique ensuite les procédés à employer et les précautions à prendre pour la marche en pays de montagne (sur la neige, sur la glace, pendant la nuit ou pendant le brouillard, en cas d'avalanche, etc.).

Enfin, l'instruction prévoit l'organisation des convois (convois de porteurs, convois d'animaux de bât) et l'emploi à en faire suivant les circonstances.

Cours spéciaux pour officiers instructeurs. — Les officiers instructeurs de l'arme de l'infanterie devront suivre à Berne, pendant l'hiver 1907-1908, deux cours spéciaux, d'une durée de six jours chacun.

L'enseignement donné dans le premier des cours portera plus spécialement : 1° sur l'étude et la fabrication des armes à feu (fusil et pistolet) actuellement en service tant en Suisse qu'à l'étranger; 2° sur les mitrailleuses; 3° sur les poudres et explosifs. Les cours auront lieu à la fabrique d'armes de Berne et dureront de sept à huit heures par jour.

Dans le second cours, on enseignera aux instructeurs la nouvelle gymnastique militaire. Cette gymnastique se distingue par son extrême simplicité ; elle ne comporte que quatre leçons, et comporte une série d'exercices analogues à ceux du jiu-jitsu.

TURQUIE.

Route carrossable de Bagdad a Alep. — Le 1er septembre dernier, jour anniversaire de l'avènement au trône du Sultan, a été inaugurée la nouvelle route carrossable conduisant de Bagdad à Alep.

Ce n'est pas, à proprement parler, une voie de communication nouvelle qui a été créée entre ces deux points importants de l'Empire turc. On s'est borné à réparer l'ancienne piste existante et à en rectifier le profil, pour rendre le parcours plus commode.

Les travaux entrepris ont eu pour résultat de raccourcir considérablement la durée du trajet, qui, au lieu de vingt-deux jours, n'en demande plus actuellement que dix. Après l'exécution de certains autres travaux de nivellement sur la nouvelle route, le voyage pourra même s'effectuer en sept jours.

Il sera possible alors d'aller de *Constantinople* à *Bagdad* en une quinzaine de jours.

Ligne télégraphique Constantinople—Budapest. — Le 16 août dernier a eu lieu, au bureau de Péra, l'inauguration de la nouvelle ligne télégraphique directe entre Constantinople et Budapest.

La longueur de cette ligne, qui traverse la Bulgarie et la Serbie, est d'environ 1,500 kilomètres.

Son importance provient, non seulement de ce qu'elle assure la correspondance directe entre les deux capitales, mais aussi de ce qu'elle constitue, avec la ligne directe *Londres—Budapest*, d'une part, et celle *Constantinople—Fao*, d'autre part, un nouveau moyen de communication directe entre l'Angleterre et les Indes.

BIBLIOGRAPHIE.

KORZEN-KUEHN. — WAFFENLEHRE. Volume XIII-6. Verteidigungs geschütze und deren Panzerungen (Bouches à feu de place et leurs cuirassements). — Vienne, Seidel und Sohn, 1908. 1 vol. 5 couronnes.

Avec le présent volume, dont l'auteur est l'ingénieur d'artillerie Korzen, professeur à l'Ecole de guerre, se continue la remarquable série de Korzen et Kühn, consacrée aux armes à feu de toute espèce. Il traite uniquement de l'armement des bouches à feu destinées à l'armement des forteresses de terre. Après un premier chapitre de considérations générales, vient une étude d'ensemble sur l'organisation des canons de place et des organes destinés à les protéger. Un troisième et dernier chapitre, qui n'est pas le moins intéressant, traite de l'armement de place en Autriche-Hongrie et des bouches à feu qui y sont en service. Une suite nombreuse de planches accompagne le texte et en facilite la lecture.

DIE ZUKUNFT ŒSTERREICH-UNGARNS UND DIE HALTUNG DER GROSSMÆCHTE. — Leipzig et Vienne, Franz Deuticke, 1908; 1 kr. 60.

Œuvre d'un écrivain anglais qui a pris le pseudonyme de Scotus Viator, traduit en allemand par Elsa Brockhausen, ce livre donne un aperçu fort intéressant des relations de l'Autriche-Hongrie avec chacune des puissances voisines, et de celles, à l'intérieur de la monarchie, entre l'Autriche et la Hongrie.

ERRATA.

N° 960, novembre 1907, page 455, ligne 19, *au lieu de :* 3,600 mètres, *lire :* 5,600 mètres.

N° 961, décembre 1907, page 539, note (1), ligne 1, *au lieu de :* 1866, *lire :* 1864.

Même page, même note, ligne 2, *au lieu de :* 1865, *lire :* 1866.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Cie, 2, rue Christine.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 963 **Février** **1908**

SOMMAIRE

La guerre russo-japonaise (à suivre). — *Les forces militaires anglaises en 1907-1908* (fin). — *Les Musulmans et le service obligatoire en Bosnie-Herzégovine.* — *Nouvelles militaires.* — *Bibliographie.*

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

CHAPITRE VI.

Bataille du Yalu (*Suite*).

§ 6. — *Combat du 1er mai.*

La nuit a été claire et froide; la lune a favorisé la reconnaissance des gués et des tranchées ennemies; au matin, les vallées disparaissent dans une mer de brouillard d'où émergent seuls les pitons les plus élevés.

A 5 h. 20, l'artillerie de la 2e division et les obusiers ouvrent le feu sur Kiulíencheng et ses abords, puis s'interrompent, devant l'impossibilité d'observer les

coups ; l'ennemi ne donne pas signe de vie, au grand désappointement du commandement.

Les premiers groupes de patrouilleurs japonais se détachent et progressent vers l'Ai-ho ; vers 6 h. 45 ceux de la Garde reçoivent des coups de fusil de Potetinza ; une batterie ennemie se démasque vers le Télégraphe ; les batteries des îles, aux aguets, sautent dessus « comme le chat sur la souris (1) » et la réduisent au silence en cinq minutes (c'est la batterie 2e/6e, que les Russes retirent derrière le Hantuhotse) ; elle ne donnera plus signe de vie.

A 7 heures, une autre batterie (3e/6e) se révèle au Sud de Makou, tirant sur l'artillerie de la Garde qui la crible immédiatement et la fait taire.

L'impuissance de l'artillerie ennemie étant dûment constatée, Kuroki donne l'ordre de l'attaque générale pour 8 heures (2).

A la suite du déploiement de la nuit, les divisions sont en bataille (3).

Première phase. — Passage de l'Ai-ho.

12e division.

6 bataillons en 1re ligne ;
3 bataillons en 2e ligne ;
2 bataillons en 3e ligne (réserve de division) ;
1 bataillon (III e/14e) détaché à droite.

Garde.

7 bataillons en 1re ligne ;
2 bataillons en 2e ligne ;
1 bataillon en 3e ligne (réserve de division) ;
2 bataillons à la réserve d'armée.

---

(1) Général sir Ian Hamilton (*A Staff officer's Scrap Book*).

(2) Kuroki est à Genkado, Kachtalinski au Télégraphe où Zassoulitch vient le rejoindre.

(3) Croquis n° 12.

2e *division.*

8 bataillons en 1re ligne (y compris le IIe/30e) ;
1 bataillon en 2e ligne (IIIe/16e) ;
1 bataillon en 3e ligne (réserve de division : IIIe/16e) ;
2 bataillons à la réserve d'armée.

Dans les bataillons de 1re ligne les compagnies sont entièrement déployées en tirailleurs, les hommes à 1 ou 2 pas d'intervalles ; les bataillons de 2e ligne marcheront, compagnies déployées sur deux rangs, ou en colonne par le flanc des pelotons ; les échelons les plus éloignés (réserves de divisions), en colonnes doubles par le flanc des pelotons. La marche d'approche n'a pas à redouter le feu d'artillerie, car les canons japonais continuent à battre les épaulements de batteries, et les tranchées de l'ennemi.

Toute la 1re ligne vient border l'Ai-ho entre 8 heures et 8 h. 30 ; *contrairement aux prévisions, la droite est un peu en retard.*

Les Russes ouvrirent le feu lorsque l'ennemi se trouva à la distance de 1,500 à 1,000 mètres ; feu par salves, qui dégénéra en feu à volonté lorsque les Japonais arrivèrent sur l'Ai-ho, et que des échelons couchés commencèrent le feu à volonté pour protéger le passage de la rivière par des échelons d'attaque. Le franchissement du cours d'eau, difficile, se fit forcément « à volonté » ; les hommes, amenés à se grouper sur les points de passage les plus favorables, formèrent des objectifs denses très vulnérables ; progressivement une chaîne épaisse se forma sous la berge ennemie, et ouvrit le feu pendant que les derniers échelons traversaient à leur tour.

2e *division.* — La 2e division vise le front Kiulien-cheng, Yokou. Progressant en terrain découvert et battu par le feu, elle est amenée à précipiter le mouvement pour diminuer ses pertes, et prend l'avance sur le

reste de l'armée ; quand elle arrive sur l'Ai-ho et ouvre le feu, tout son monde est en chaîne, sauf le bataillon IIIe/29e ; à 8 h. 15 elle prend pied sur la rive droite, et part à l'attaque des tranchées du Télégraphe (Suribashi-yama).

De face, elle reçoit un feu violent des compagnies 2e, 3e, 4e, 9e/12e, que Kachtalinski prolonge à 8 heures par les compagnies 5e, 10e, 11e/12e de sa réserve ; de Yokou, elle est fusillée par les compagnies 6e et 12e du 12e ; de la gauche, elle est prise en écharpe par le groupe d'infanterie Yablotschin (compagnie 8e/24e, 2 sections de la 6e/11e, 1 section de la 5e/11e).

Le 2e régiment d'artillerie crible de front les tranchées du Télégraphe, enfile celles du versant Nord, et bat celles des unités de Yablotschin, qui disparaissent dans un nuage de poussière et de fumée.

La 2e division progresse donc vers les hauteurs sans trop de peine ; sa gauche (bataillons IIIe/16e et IIe/30e) tiraille contre la garnison de Kiuliencheng.

Garde. — L'offensive de la Garde vise le front Makou-Potetinza ; le mouvement commence à 7 h. 30 pour la gauche, à 8 heures pour la droite. L'artillerie bat les tranchées, où personne ne se montre ; à 8 heures, observant un renforcement de la ligne ennemie sur la pente Nord du Télégraphe (1), elle consacre son 2e groupe à ce nouvel objectif.

A 8 h. 15, la batterie russe de Makou (3e/6e) ouvre le feu, battant la 1re ligne de la brigade de gauche (2e) ; le 1er groupe d'artillerie de la Garde la fait taire en quelques instants.

Les troupes commencent à passer l'Ai-ho.

---

(1) Dans la nomenclature japonaise, la hauteur du Télégraphe est baptisée Suribashiyama, « colline de la Terrine (renversée) », à cause de son profil.

12e division. — L'artillerie tire quelques coups de canon sur la croupe au Sud de Potetinza et la croupe au Nord (cote 77); vers 8 heures, la division s'ébranle, brigade Kigoshi à gauche, brigade Sasaki à droite (1); le détachement de garde-flanc, au Nord (bataillon IIIe/14e et 12e régiment de cavalerie) reçoit des shrapnels de Chingkou, se défile avec peine dans la montagne, et ne reparaîtra que dans l'après-midi à Tuanshantse.

La 12e division commence à passer l'Ai-ho vers 8 h. 30, sans grande opposition de l'ennemi; elle reçoit quelques coups de fusil de patrouilleurs, quelques shrapnels de Chingkou; la rivière est plus large (400 mètres) et plus profonde que devant les autres divisions (2); les troupes viennent de passer trois nuits blanches, et la marche de la veille les a épuisées; bref, le mouvement traîne en longueur.

Deuxième phase. — Attaque des hauteurs de la rive droite.

Suffisamment édifié par le début de l'action, le général Zassoulitch se décide à faire replier le détachement de l'Est; il va lui-même se porter à Tensy (Tientsu) où se trouve son télégraphe, pour expédier ses ordres; il laisse les instructions suivantes à Kachtalinski : pour gagner le temps nécessaire à la retraite du détachement d'Antung, les troupes engagées seront ramenées sur une position reconnue à l'Ouest du ruisseau de Hantuhotse, où elles opposeront une nouvelle résistance; la position sera de suite jalonnée par la batterie 2e/6e et la compagnie de mitrailleuses, renforcées de deux bataillons du 11e et de la

---

(1) Par erreur, le bataillon I^{e}/24e de la brigade de gauche, s'est intercalé la nuit entre les bataillons IIe et IIIe/47e, de la brigade de droite.

(2) Un relèvement du lit de l'Ai-ho forme gué devant Potetinza.

batterie 3e/3e qu'un officier court chercher à Tientsu (à plus de 8 kilomètres en arrière). Pour permettre aux réserves d'arriver, les troupes engagées marqueront, dans leur recul, un premier temps d'arrêt sur les crêtes.

Zassoulitch quitte Kachtalinski à 9 heures.

L'ennemi ne va malheureusement pas laisser le temps au commandement de mettre tous les chefs de secteur au fait de ses combinaisons nouvelles, et il semble que l'ordre de retraite n'ait touché que le colonel Tsibulski.

Action de la 2e division japonaise. — Les troupes sont arrivées à une distance variant de 200 à 400 mètres de l'ennemi ; dans la retraite du groupe Tsibulski, ce qui arriva était à prévoir : les troupes des tranchées accrochées sous le feu à petite distance se décident avec peine à sortir de leurs abris, souffrent cruellement en gravissant les pentes sous les balles, et sont complètement désorganisées (la compagnie 6e/2e préféra même faire volte-face et contre-attaquer à 200 mètres au supplice de faire une pareille retraite ; elle y resta d'ailleurs presque tout entière ; des corps à corps de détail eurent lieu pour le même motif sur le Télégraphe et dans Kiuliencheng) ; les troupes qui ont renforcé la gauche (1e, 5e, 10e, 11e/12e), restées plus près des crêtes, trouvent vite un abri, filent rapidement, et permettent à des éléments ennemis (3e régiment de la Garde) de se glisser dans la faille qui sépare Yokou de Makou, coupant ainsi Tsibulski de Gromov.

Tout cela s'est passé en quelques instants ; à 9 h. 15, la 2e division japonaise occupait les crêtes du Télégraphe. Les imprudents qui poussent plus loin sont vigoureusement salués par une batterie ennemie (2e/6e) ; la première ligne s'arrête et se retranche (1) ; en attendant l'arrivée

(1) Croquis n° 13.

du canon, le commandement s'efforce de rétablir de l'ordre dans les unités : toutes les troupes sont en ligne et confondues.

Action de la Garde. — C'est la droite qui progresse le plus vite, la brigade Asada enlevant les croupes au Nord et au Sud de Potetinza, insuffisamment occupées; de son côté, la brigade Watanabé attaquait la croupe de Makou, accrochant les compagnies 10e/22e et 11e/22e, soutien de la batterie 3e/6e, et s'infiltrant dans les fonds entre Makou et Yokou (voir plus haut).

L'engagement de détail du 22e régiment russe, simple épisode en apparence, est d'un intérêt considérable pour l'instruction militaire : il montre par la succession logique des événements comment un sous-ordre animé des meilleures intentions peut amener une catastrophe pour ses frères d'armes, quand le commandement, après lui avoir donné une mission inexécutable, l'abandonne à sa propre inspiration, sans orienter son initiative.

Voici comment se déroula cette action :

Le colonel Gromov (du 22e) avait commencé par se rendre à 7 heures à la batterie Pokotilo (3e/6e), dont le chef lui exposa son impuissance devant l'artillerie adverse : « Je lui répondis en lui renouvelant l'ordre du général « Kachtalinski, et en lui signalant la nécessité de se bor- « ner à tirer sur l'infanterie, particulièrement sur les « masses (1). »

Gromov se porte ensuite auprès du lieutenant-colonel Gornitzki (compagnies 7e/11e et 12e/22e), et voit toute l'attaque de la Garde : « Il était clair que l'ennemi diri- « geait son principal effort sur mon flanc gauche... et « sur les derrières de la position. »

---

(1) *Rapport* Gromov. — Cité dans les Conférences de l'Académie Nicolas.

Il se décide à replier sa gauche sur le chemin de crête Makou, cote 353, et court à sa réserve (1), à Makou (compagnies 6e, 7e, 8e, 9e/22e), pour lui faire occuper cette position de repli, qu'il indique « de la main ».

A ce moment (vers 8 h. 45), arrive Pokotilo : « Il est « nécessaire de commencer la retraite, si on ne veut pas « perdre la batterie... l'ennemi déborde le flanc droit « (Garde japonaise). »

Les compagnies 5e/22e, 12e/22e, 7e/11e et 11e/22e ont commencé à céder à la pression ennemie.

Gromov, sans ordres (9 heures) de Kachtalinski, décide la retraite sur Chingkou et le chemin de Liu Kiakou, conformément aux instructions des jours passés (reconnaissance des trois routes de retraite) :

Ordre à la réserve d'aller occuper la crête au Sud du « secteur de Chingkou » (au Sud de la cote 353).

Même ordre aux compagnies 5e/22e, 12e/22e, 7e/11e.

Ordre (verbal) à Pokotilo (2) : retraite vers 353 ; les compagnies 7e/22e (de la réserve) et 10/22 lui sont attachées, pour retirer et couvrir les pièces ; les voitures à cartouches, médicales et cuisines, le suivront.

La retraite précipitée commence alors :

Pokotilo part à la poursuite de sa batterie, qui vient d'atteler d'elle-même et de partir pour Kiuliencheng, suivie de la compagnie 10e/22e.

Gromov court rallier et mettre en direction ses compagnies de gauche en pleine retraite (7e/11e et 11e/22e), puis les quitte pour aller en faire autant de celles de l'extrême gauche (12e/22e et 5e/22e), qu'il ramène à sa

---

(1) Il n'y a que 3 éclaireurs montés pour le service des liaisons.

(2) « Dès la veille, je lui avais dit qu'en cas de nécessité, nous nous retirerions sur Tchingou, où se trouvaient en position des fractions de sa batterie et de mon régiment, et où j'avais renvoyé la nuit mon train régimentaire. » (*Rapport* Gromov.)

réserve (6e, 8e, 9e/22e) sur la crête au Sud de 353 (après qu'il les eut quittées, les 7e/11e et 11e/22e) prirent tranquillement la direction du Sud-Ouest, vers la route principale, et la 11e/22e se montrera dans la journée vers Hamatang).

Gromov réussit donc à rallier son monde avec mille peines, au cours d'une marche en terrain difficile, ralentie par le transport des blessés. En arrivant sur la crête au Sud de 353, il aperçoit tout le mouvement débordant de la 12e division, qu'il ne soupçonnait pas. Il était trop tard pour atteindre Chingkou, dont la garnison se trouvait déjà aux prises. Gromov fait prendre la direction de Laofangkou, pour occuper le col de la route et y recueillir son détachement de Chingkou.

La Garde japonaise ne le poursuit pas ; elle s'arrête aux premières hauteurs conquises ; l'état-major est à la croupe 77.

Destruction de la batterie Pokotilo. — Le lieutenant-colonel Pokotilo, ayant remis la main sur ses pièces, leur avait fait faire contre-marche, direction au Nord, au trot. Après avoir dépassé Makou, il reçoit des coups de fusil de la crête au Sud de Potetinza : demi-tour, pour s'échapper par le Sud ; on casse des timons. Dans le col au Sud de Makou, une vive fusillade arrive de l'Est, et 38 chevaux sur 90 sont abattus ; l'ennemi n'est qu'à 300 mètres ; le matériel est perdu, le chef de batterie fait avarier les six pièces, et on donne l'ordre au personnel de s'échapper vers l'Ouest avec les attelages valides.

Le soutien d'infanterie (7e et 10e/22e) a pris, suivant l'ordre, la direction de Chingkou.

Action de la 12e division. — La 12e division a franchi l'Ai-ho tant bien que mal ; sa droite a reçu quelques shrapnels de Chingkou, et s'est infléchie dans cette direction (47e, suivi des deux bataillons du 14e) ; le mou-

vement se communique à la brigade de gauche dont la tête (24e), marche à gauche et à hauteur du 47e, direction : la crête au Sud de 365 ; les cinq batteries remontent la rive droite de l'Ai-ho ; le 46e suit en arrière et loin du 24e.

Vers 10 heures, le 47e s'engage devant Chingkou, tandis que le 21e menace de déborder le village par le Sud ; après un combat rapide et très chaud, le 47e occupe la localité à 11 heures, la traverse, et suit la garnison en retraite vers le Sud.

Entre temps, l'ordre était arrivé de l'armée de diriger la 12e division sur Talungfang (Dairobo des cartes japonaises), pour couper la principale route de retraite de l'ennemi. De fait, le mouvement se trouvait déjà amorcé, et il n'y avait qu'à laisser aller les troupes.

C'est alors (11 h. 30) que Gromov arrivait au col de Laofangkou avec ses cinq compagnies, bientôt rejoint par les deux dernières (7e et 10e), à temps pour recueillir son Ier bataillon, ralliant donc tout son 22e (moins la 11e compagnie).

Il organise la retraite, faisant filer ses blessés, ses voitures, la section d'artillerie et repliant son infanterie par échelons successifs, en bon ordre. Pensant toujours rester dans l'esprit de ses instructions (1), il embranche sa colonne sur le chemin de Liukiakou (Liouchigoou des Russes) ; la route est déjà coupée par l'ennemi (un détachement du 47e).

---

(1) « ..... En me guidant sur les indications données par le commandant de la 6e division, qu'en cas de retraite, on se retirerait sur Liouchigoou..... J'avais reçu un papier daté de 11 h. 30, du lieutenant colonel Lind du 10e régiment (Linda, chef d'état-major de Kachtalinski)..... me disant : « Si vous vous repliez, faites-le directement sur Tchingoou. Signé : Lind. » — Le même cavalier m'apportait de la part du chef d'état-major du général Kachtalinski l'avis du commencement de la retraite. » (Rapport de Gromov.)

La marche est reprise vers le Sud ; à midi et demi, Gromov rend compte à Kachtalinski qu'il se replie sur Tensy (Tientsu) ; compte rendu parvenu à 4 heures.

Vers 1 heure, Gromov voit arriver le groupe des éclaireurs montés du 12e, envoyé en reconnaissance par Kachtalinski ; il apprend par son chef la fin de l'engagement du matin et l'évacuation de la position de Kiuliencheng.

Peu après, c'est le capitaine Jarov, *de l'état-major de Zassoulitch*, qui se présente, porteur de l'ordre de retraite sur le gîte d'étapes n° 7 (Tangchangcheng).

La colonne est alors à Talungfang ; son chef lui fait prendre le chemin de Laochutun (Louchoudoun), et retombe dans l'après-midi sur la grande route d'étapes, où il s'intercale, derrière le 12e, dans les colonnes en retraite.

La route du Sud était ouverte à la 12e division japonaise, qui jusque-là avait suivi assez mollement le 22e ; une catastrophe allait en résulter pour le détachement de l'Est (1).

En effet, la brigade Kigoshi, qui avait pris de l'avance sur sa voisine après le passage de la crête 365-353, s'engageait vers Talungfang à 1 h. 30 contre un groupe d'infanterie montée (éclaireurs du 12e), détachait le bataillon Ier/46e aux trousses de Gromov, et poussait vers le Sud son groupe de tête, assez disloqué par suite des difficultés du terrain. Ce groupe, comprenant 4 compagnies du 24e et le bataillon II e/46e, arrivait à 2 heures en vue de la grande route, apercevait une masse confuse de piétons, de caissons et de fourgons en retraite vers l'Est, se déployait, et ouvrait le feu dans la direction de Hamatang (nous verrons plus loin son action).

---

(1) Le colonel Gromov, traduit plus tard devant un conseil d'enquête, se suicida.

Troisième phase. — Combat de Hamatang. — Destruction de l'arrière-garde russe.

Le général Kuroki, installé au village de Hushan à 9 heures du matin, avait expédié les ordres suivants, par officiers montés :

La Garde, se remettant en marche immédiatement, ira s'établir sur les hauteurs autour de Hamatang (ordre parvenu à 9 h. 20).

La 2e division se dirigera sur Antung, qu'elle occupera; elle assurera sa liaison avec la flottille Nakagawa (1). (Ordre parvenu à 9 h. 30 au Télégraphe).

La 12e division gagnera les hauteurs à l'Ouest de Dairobo (Talungfang); un détachement à droite, passera par Chingkou (ordre parvenu à 10 heures à la croupe à l'Ouest de Litsuan, où est encore l'état-major).

On a vu l'action de la 12e division.

La Garde et la 2e division ne dépassent pas les crêtes; les hommes mangent leur repas (2); on a reçu des coups de canon et des salves de mitrailleuses de la hauteur à l'Ouest du Hantuhotse; les chefs attendent de l'artillerie pour reprendre l'attaque.

Le premier groupe du 2e d'artillerie s'est déplacé de Chukodai vers le Sud, pour avoir des vues sur la deuxième position russe, mais, de Shakasen, son tir (à 5,000 mètres) est inefficace.

Le deuxième groupe, passé de l'île de Kinteito dans celle de Chukodai, est en détresse sur l'Ai-ho devant Kiulienchang; ce n'est qu'à midi que la découverte d'un

---

(1) La flottille Nakagawa est venue manifester vers Utaokou, détachant un canot armé qui, vers 9 h. 30, lança quelques obus dans Antung.

(2) Le même fait s'est reproduit souvent chez les Japonais, au cours de la campagne, après le succès d'une attaque.

gué à 2,000 mètres au Nord permet de franchir péniblement la rivière, les pièces complètement noyées.

L'artillerie de la Garde est arrêtée par le bras gauche de l'Ai-ho, qu'elle franchit à 1 heure sur un pont de 34 mètres lancé devant le Meshan (*l*) ; elle est ensuite retardée par le bras droit, qu'elle passe à gué, car il n'y a plus de matériel d'équipage disponible (1).

Les obusiers tirent sur la 2e position russe, sans effet appréciable.

La réserve d'armée, sous les ordres du colonel Umezawa, est arrivée à Kiulienchang à 10 h. 30, bientôt suivie par l'état-major de l'armée.

On a dit (2) que le général Nishi, commandant la 2e division, serait venu trouver vers midi le général Kuroki, pour lui exposer l'impossibilité de prendre la route d'Antung, commandée par le feu de l'arrière-garde russe, la nécessité de déloger celle-ci avant de rien faire d'autre, par suite, l'obligation d'attendre du canon.

Le commandant de la Garde a sans doute trouvé de bonnes raisons pour suspendre lui aussi son action.

Le général Kuroki a peut-être été inspiré de l'idée que le mouvement tournant de la 12e division amènerait de grands résultats, si on lui donnait le temps de s'effectuer en s'abstenant de presser l'ennemi de front. Peut-être a-t-il subi quelque dépression passagère de la volonté qu'il ne nous est pas possible d'apprécier (3).

On a en tout cas l'impression que le commandant de la Ire armée a « laissé faire ».

---

(1) Certains auteurs accusent la construction d'un pont devant Kiuliencheng ; nous n'en avons pas trouvé trace dans l'indication des travaux des pontonniers le 1er mai.

(2) Voir Jan Hamilton, *A Staff officer's Scrap Book*, t. Ier, p. 117.

(3) *Ibid.*

Du côté russe, le groupe Tsibulski a donc bénéficié d'un répit bienfaisant ; sur les 16 compagnies engagées le matin, 4 (1), sont venues se rallier à la batterie 2e/6e et à la compagnie de mitrailleuses ; le reste se rassemble.

Kachtalinski fait mettre deux pièces en batterie avec un petit soutien au Nord du Hantuhotse, laisse tout le reste sur la rive Sud, et attend. Les premiers groupes ennemis qui se montrent sur les crêtes reçoivent quelques bordées et disparaissent ; on voit arriver des îles quelques rares projectiles, assez inoffensifs ; à 11 heures, tout est calme.

Kachtalinski laisse alors le commandement du petit groupe à son chef d'état-major (lieutenant-colonel Linda), et part reconnaître une nouvelle position de repli à l'usage des troupes appelées de Tientsu.

C'est ainsi qu'à midi, rencontrant sur la hauteur à l'Est de Hamatang un feldcher (médecin auxiliaire) de la 6e division, il apprend, fortement dramatisés, les incidents du groupe Gromov, et l'occupation par l'ennemi de Chingkou et de Liukiakou.

Kachtalinski lance alors les éclaireurs montés du 12e en reconnaissance vers le Nord (2), et en reçoit l'avis qu'une colonne ennemie forte d'environ 1 régiment et 3 escadrons descend de Laofangkou vers le Sud.

Il dépêche immédiatement les ordres suivants :

Au lieutenant-colonel Linda de ramener son groupe sur Hamatang ; au colonel Laiming, qui arrive de Tientsu avec 2 bataillons du 11e et la batterie 3e/3e (lieutenant-colonel Mouravski), d'occuper la hauteur cotée 192, en laissant la batterie sur la route au Sud, en position d'attente.

---

(1) 8e/11e ; 1re, 5e, 7e/12e.

(2) Les éclaireurs du 10e ont été envoyés vers Tchanpao, en liaison avec Antung.

Puis il se porte un peu au Nord, et voit déboucher l'ennemi au Sud de Laofangkou ; le temps presse visiblement. En rentrant, il cueille au passage la compagnie 11e/22e, qui arrive de Makou, et l'envoie prolonger la gauche du 11e, sur la pente Nord-Ouest de 192 (1).

Pendant son absence, le colonel Tsibulski est arrivé au Sud de la hauteur 192 en retraite avec ce qu'il a pu rallier de son 12e, quatre compagnies environ (2).

Kachtalinski organise alors la retraite :

Ordre à la batterie Mouravski (3e/3e), de filer vers l'Ouest par la grande route. Tsibulski suivra ; Linda viendra ensuite. Le mouvement sera couvert, au Nord par le 11e (Ier bataillon en ligne à 192, IIIe bataillon en réserve), à l'entrée Est du défilé, par une section de la batterie Mouravski couverte par la moitié de la compagnie 3e/11e.

C'est alors qu'arrive l'ordre de Zassoulitch : Retraite sur Feng-hoang-cheng.

Le mouvement commence vers 1 h. 30, dès que Linda fait savoir qu'il est en marche pour rejoindre.

Attaque de la 12e division. — Le colonel Mouravski fait d'abord partir ses caissons : arrivant en terrain découvert près de Hamatang, ils reçoivent des feux éloignés, prennent le trot et disparaissent ; quand la batterie se présente à son tour, elle est en butte à une fusillade plus rapprochée ; la section de tête se met en batterie et ouvre le feu, les quatre autres pièces perdent des chevaux, renoncent à passer et prennent position auprès des deux premières ; le feu commence, alimenté par les seules munitions des avant-trains.

C'est la tête de la brigade Kigoshi qui arrive aiguil-

---

(1) Il semble que, comme le matin, cette compagnie 11e/12e ait repris sa retraite, le général disparu, car on n'en entend plus parler de la journée.

(2) 6e, 8e, 9e, 11e/12e.

lonnée par le colonel Harada (1) du 24e ; les compagnies 10e et 11e/24e ouvrent une première fois le feu à 1,800 mètres, font un bond jusqu'aux pentes Nord de 192, qu'elles trouvent inoccupées, se couchent et ouvrent une deuxième fois le feu sur Hamatang, à 700 mètres ; ce sont elles qui arrêtent la batterie Mouravski. Elles sont prolongées à droite par les compagnies 4e et 7e/24e qui courent aux crêtes au Nord de Hamatang, à gauche par la compagnie 5e/24e qui marche sur le piton 192. Toute cette ligne mince, accueillie par les shrapnels et la fusillade se cramponne aux crêtes et entretient le feu. En arrière, arrive à 2,000 mètres le bataillon IIe/46e ; dans le lointain apparaît le gros de la brigade Kigoshi (moins le Ier/46e), qui descend vers le Sud.

Tsibulski se présente alors à la sortie Ouest du défilé ; il déploie ses quatre compagnies, dans l'ordre : 9e, 1re, 6e, 8e/12e, face au Nord, attaque, avec le renfort des 7e/12e et 1re/12e, têtes de la petite colonne Linda, et refoule l'ennemi en arrière des crêtes, en liaison à droite avec le Ier/11e qui, après un feu violent, attaque à la baïonnette et fait plier la gauche japonaise (2). L'issue est momentanément libre, et les six compagnies du 12e en profitent pour s'échapper vers le Sud-Ouest, mais il faut ramener le Ier/11e vers la hauteur 162, car une attaque nouvelle se dessine, venant, cette fois, de l'Est.

Attaque de la Garde. — C'est seulement vers 1 heure de l'après-midi que la Garde et la 12e division, après une pause de plus de trois heures, prennent des mesures pour exécuter l'ordre de l'armée de 9 heures du matin.

La 2e division quitte Kiuliencheng vers 2 heures,

(1) Ancien élève de Saint-Cyr.

(2) La compagnie japonaise 5e/24e perd tous ces officiers, la moitié de son effectif et brûle toutes ses munitions avant de céder le terrain.

descendant sur Antung le long du fleuve, avec une flanc-garde formée par le 29e régiment marchant directement sur Tuchengtse.

La Garde constitue, sous les ordres du général de brigade Watanabé, un « groupe de poursuite », avec la réserve d'armée amenée par le colonel Umezawa (Ier, IIIe/30e, IIe, IIIe/4e Garde, cavalerie de la Garde) et le 1er groupe du 2e d'artillerie ; itinéraire : la grande route de Kiuliencheng à Hamatang ; flanc-garde de droite, les compagnies 9e, 11e/4e Garde ; flanc-garde de gauche, compagnie 10e/4e Garde.

Le gros de la colonne se formera derrière, sur la route ; 2e brigade de la Garde en tête (le Ier/4e Garde et le 3e Garde descendent droit vers le Sud-Ouest à travers champs), 1re brigade en queue (les deux régiments vont prendre la grande route, l'un par l'Ouest, l'autre par l'Est du Télégraphe).

Vers 2 h. 30, le groupe Umezawa s'engageait de front contre les défenseurs de la hauteur 192 et du hameau de Suanshantse au Sud.

Derniers moments de l'arrière-garde russe. — Du côté de la 12e division, le bataillon IIe/46e, forçant l'allure pour soutenir les cinq compagnies engagées du 24e, avait jeté sa 7e compagnie droit au Sud vers Hamatang, et prolongé la ligne à droite avec les trois autres.

L'arrière-garde russe était dans la situation suivante : sur la hauteur 192, le bataillon Ier/11e déployé en demi-cercle face à l'Ouest, au Nord et à l'Est ; le bataillon IIIe/11e en réserve derrière ; à l'issue Est du défilé, la section de la batterie 3e/3e et la demi-compagnie 3e/11e ; à l'issue Nord-Ouest, la batterie 3e/3e (6 pièces en état).

Le colonel Linda est arrivé avec la batterie 2e/6e, la compagnie de mitrailleuses et les compagnies 8e/11e et 5e/12e. La compagnie 8e/11e se déploie sur l'éperon Nord de la crête au Sud de la route, dite « la Lame de cou-

teau », cotée 94-154-176 ; la 5e/12e en réserve. La batterie 2e/6e essaye de percer sur Hamatang, mais en vain ; Linda lui fait faire demi-tour pour essayer de la sauver par un sentier qui franchit la crête à l'Ouest de Suanshantse, mais la tâche est impossible ; il faut rebrousser chemin ; la batterie 2e/6e est mise en position à bras sur le versant Nord de la « Lame de couteau ». La compagnie de mitrailleuses est déjà en action à gauche de la batterie 3/3e (1) ; les compagnies 5e/12e et 8e/11e couvrent les pièces. Le tout balaye le front de la brigade Kigoshi, qui ne progresse plus.

A ce moment (2 h. 30), on aperçoit du sommet de 192 un vaste déploiement vers l'Est (Watanabe-Umezawa) ; on apprend, par le 10e groupe d'éclaireurs (en retraite de Tchanpao sur Tientsu) qu'une forte colonne ennemie (2e division) marche sur Antung, et que cette localité est évacuée.

Il n'y avait plus de motif pour continuer à tenir.

Le colonel Laiming, du 11e, déploie face au Nord à l'abri des pentes son bataillon intact (IIIe/11e), dispose derrière, la compagnie n° 1 avec le drapeau, la musique et les blessés ; en troisième ligne, les trois autres compagnies du 1er bataillon. Il se place devant la première ligne avec le pope du régiment qui tient la croix haute, et part à l'attaque de Hamatang, au son de l'hymne impérial, sous la fusillade des crêtes et les shrapnels qui arrivent du Nord (2). La charge est appuyée par la batterie 2e/6e (6 pièces en état), les mitrailleuses et la batterie 3e/3e (une seule pièce en action, faute de munitions).

---

(1) Les mitrailleuses brûlèrent 33,000 cartouches.

(2) Le 12e d'artillerie venait de mettre deux batteries en position vers Talung-fang ; heureusement pour les Russes, elles n'avaient pas de vues directes sur le terrain de l'attaque.

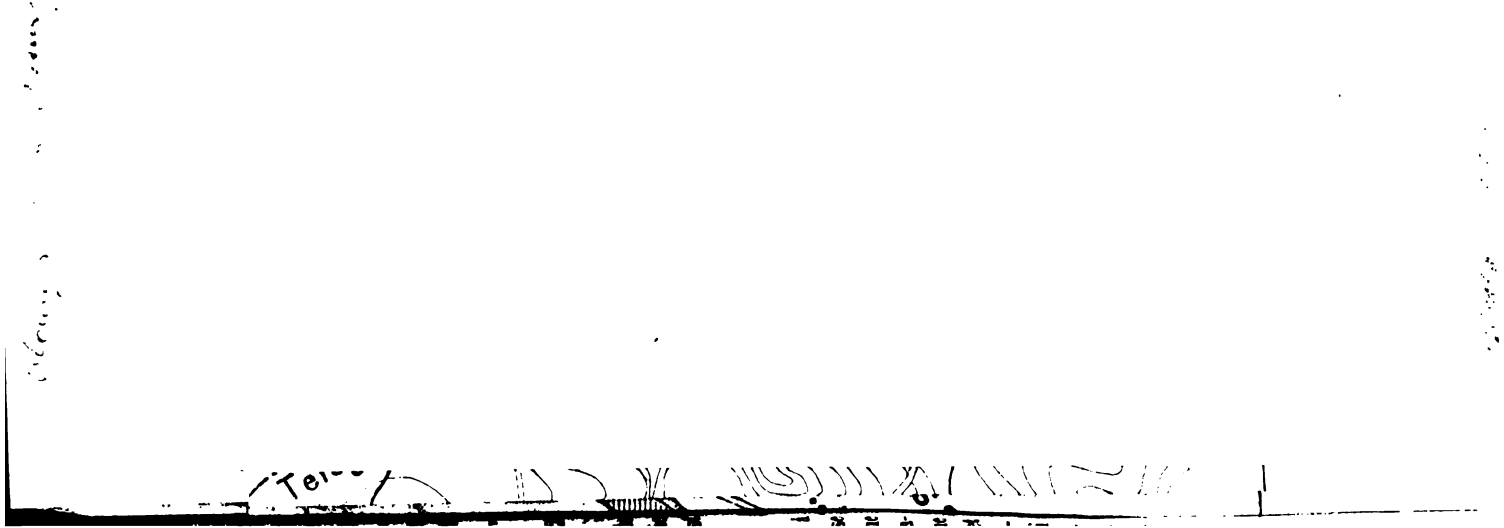

La ligne ennemie fléchit, et la percée du 11e réussit, malgré des pertes sanglantes : le colonel, le pope, la plupart des officiers et un tiers des hommes sont tombés.

Il était 3 heures.

Les débris des batteries 2e/6e, 3e/3e et de la compagnie de mitrailleuses restaient seuls, avec la compagnie 3e/12e(1) qui se creusait hâtivement des tranchées. L'ennemi couronne la hauteur 192 et déverse une grêle de plomb dans le fond de la vallée. On tourne contre lui la pièce de la 3e/3e et deux pièces de la 2e/6e, et la lutte continue.

Au bout d'une heure, des feux arrivent du Sud-Est, c'est la gauche de la Garde (IIe/4e Garde et compagnies 10e et 12e/4e Garde), qui vient d'enlever le petit groupe laissé à Suanchantse, et qui progresse vers le Nord-Ouest le long de la « Lame de couteau »; on tourne encore de ce côté deux pièces de la 2e/6e, tandis que la compagnie 3e/12e se porte au-devant de ce nouvel ennemi.

Mais c'est la fin ; les munitions sont épuisées ; le personnel des pièces et des mitrailleuses est saigné à blanc, les attelages détruits, les chemins coupés ; il n'y a pas à songer à emmener le matériel. On met hors de service ce qui peut être avarié, et les quelques survivants valides (40 hommes et 4 officiers), gravissant péniblement la « Lame de couteau », s'échappent vers le Sud-Ouest.

Retraite du groupe d'Antung et du détachement de l'Est. — A 10 heures, le colonel Schwerin reçut de Zassoulitch par télégraphe l'ordre de quitter Antung, avec mission de former ultérieurement l'arrière-garde du détachement de l'Est. Les transmissions d'ordres,

(1) Il semble que la compagnie 8e/11e ait suivi son régiment.

rassemblements, destructions d'approvisionnements, etc. prirent du temps ; le mouvement ne commença qu' midi 30.

A Tientsu, Schwerin rejoignit la réserve générale (1 9e et la batterie 2e/3e), qui l'avait attendu, et la colonn se forma : les trains prirent la tête, suivis du 9e tirai leurs, des batteries 2e/3e et 1re/3e et de la compagnie d 24e. Le 10e tirailleurs venait en queue.

A Loukoungtien, on trouva Kachtalinski, occupé recueillir tout ce qui sortait du défilé de Hamatang, pou canaliser la retraite sur la route d'étapes.

Au Nord, le 22e arrivait avec Gromov à Laochutun La colonne s'enfle, s'allonge, le mouvement traîne ave des à-coups; une tentative malheureuse pour faire file l'artillerie par un chemin latéral amène encore d désordre.

Pour parer au danger possible d'une attaque de l'Est le colonel Schwerin détache son bataillon de queue (IIe/10e) sur les crêtes à droite de la route, son bataillon IIIe/10e au Nord-Est de Laochutun, et laisse sur la route face au Sud-Est son bataillon Ier/10e avec une section de la batterie 3e/6e. Le bataillon IIe/10e eut un combat de feux très chaud contre la droite de la brigade Kigoshi (IIe/48e), de 2 h. 30 à 5 heures du soir, et la tint en respect, ce qui permit de recueillir les derniers débris du 11e régiment.

La retraite reprit à la chute du jour, sans être inquiétée; à 2 heures du matin, la queue de la colonne dépassait Tang-chang-cheng. Après un long repos, la marche recommença à 4 h. 30; le gros de la colonne poussa jusqu'à Feng-hoang-cheng, tandis que les 9e et 10e régiments marquaient un temps d'arrêt sur la position préparée au

(1) Les éléments détachés au Sud d'Antung se replièrent directement sur Tang-chang-cheng.

le filé de Kaolimên (1). L'ennemi ne donnait toujours pas signe de vie (2).

§ 7. — *Mesures prises par le commandement russe après la bataille.*

Au reçu des nouvelles du combat, Kouropatkine, escomptant une poursuite active de l'ennemi, se hâta de constituer des postes de recueil pour le détachement de l'Est, tout en barrant les routes d'accès sur Liao-Yang, il puisa, dans ce but, dans tous les corps disponibles.

La grande route sera tenue à Lienshankwan par un groupe formé sous les ordres du général-major Romanov : 3 compagnies du 139e (35e division), 1 bataillon du 124e (31e division), batterie 4e/3e et demi-batterie 4e/6e, des tirailleurs (3) ; le reste de la 2e brigade de la 35e division avec 3 batteries suivra s'il le faut.

La brigade Rennenkampf, des Cosaques du Transbaïkal, se portera le 2 mai sur Feng-hoang-cheng, pour agir, soit vers le Nord, contre le flanc droit de l'ennemi, soit vers le Sud, contre des formations japonaises dont le débarquement est attendu à Takushan.

La direction de Kuantiencheng sera tenue, au carrefour de Saimatse, par le colonel Volkov, avec 2 bataillons du 23e tirailleurs et la 2e demi-batterie 4e/6e.

De même, la route Takushan-Haicheng sera barrée à partir du 4 mai par le 18e tirailleurs et une batterie de la 5e brigade à la passe de Taling.

Toutes ces mesures sont annoncées à Zassoulitch, auquel on recommande de conserver son calme, et de

---

(1) Kao-li (Corée) mên (porte).

(2) Les rapports japonais accusent un engagement à Kaolimên, dans la nuit du 1er au 2, entre Russes qui se seraient mutuellement pris pour des Japonais. Les rapports russes sont muets sur ce point.

(3) En route depuis le 30 avril pour aller renforcer Zassoulitch.

continuer sa mission de couverture et de reconnaissance. Dans ces circonstances, on ne peut qu'admirer l'égalité d'âme du commandant en chef, dont la correspondance connue ne trahit ni aigreur, ni énervement devant le premier revers sérieux de la campagne.

La cavalerie du détachement de l'Est paraît avoir singulièrement compris son rôle dans la retraite.

La brigade Michtchenko s'était repliée sur Feng-hoang-cheng, ramenant de Takushan le 21e tirailleurs et la batterie 1re/6e ; il fallut un télégramme de Kouropatkine pour la renvoyer sur Salikiaputse (1) et le Tayanho à sa mission de surveillance du littoral.

La brigade Kartzev s'était également rabattue sur Feng-hoang-cheng ; elle reçut l'ordre de repartir pour Kuantiencheng, passant sous les ordres de Rennenkampf qui avait finalement la mission d'opérer sur le flanc droit de Kuroki.

Le colonel Letchitski, abandonné sans nouvelles à Hungsilas jusqu'au 3 et renseigné sur la retraite du gros par ses seules patrouilles, avait eu la chance de rentrer à Feng-hoang-cheng avec tout son monde.

Le colonel Madritov est parti depuis le 26 avril de Tchosan ; se désintéressant de l'observation du flanc droit de la Ire armée japonaise, il a conçu le projet ambitieux de porter un coup sur sa ligne de communications et il se dirige par Kicheng sur Anju où il arrive le 10 mai avec 400 hommes environ.

Les communications de Kuroki étaient prises depuis la fin d'avril sur Likaho et Yongampho. Anju n'était tenu que par une centaine d'hommes : éclopés, réservistes, coolies militarisés, sous les ordres d'un vieux lieutenant retraité, mais la cité chinoise crénelée permettait une bonne résistance.

---

(1) *Alias* Likiapou.

Un combat eut lieu le 10 ; le 11 des secours arrivèrent aux Japonais ; bref, Madritov fit demi-tour, sans autre résultat qu'une tentative infructueuse pour brûler le pont de bateaux.

Le 31 mai, il repassait le Yalu au Nord de Tchosan, et se portait à Hoaijiensieng.

Dès le 4 mai, le général Zassoulitch, jugeant sa situation dangereuse à Feng-hoang-cheng obtint l'autorisation de se replier sur Lienshankwan (1).

Les Japonais, après leur victoire, avaient couché sur le champ de bataille : quartier général à Kiuliencheng, 2e division à Antung, 12e division à Talungfang et Laofangkou ; Garde et groupe Umezawa à Hamatang et environs. Le détachement de Liukiakou (IIIe/14e et 12e de cavalerie) pousse le lendemain sur Tang-chang-cheng.

Le 2, le quartier général se transporte à Antung.

On rapporte les sacs déposés par les troupes ; on fait serrer les colonnes de munitions et les colonnes de vivres (les troupes étaient allées au combat avec un jour et demi de vivres et les convois n'en portaient que trois), et on amène par chalands des approvisionnements à Antung, point de départ de la future route d'étapes.

Les travaux d'assainissement du champ de bataille prennent les journées du 3 et du 4.

Le 4, la cavalerie de la Garde se porte sur Kaolimên, qu'elle trouve évacué ; le 5, elle est en vue de Feng-hoang-cheng, également libre, et pousse à quelques kilomètres au delà.

Le 2e régiment de cavalerie descend le long de la côte, vers Tatungkou.

Kuroki câbla alors à Tokio au grand quartier général, pour obtenir l'autorisation de pousser jusqu'à Feng-

(1) Liandiausan des Russes.

hoang-cheng, contrairement aux instructions qui l'arrêtaient à Tang-chang-cheng. Au reçu de la réponse, il mit en route la 2e division le 5, la Garde et la 12e division le 9 ; le 11, toute la Ire armée était installée à Feng-hoang-cheng et abords, couverte à quelques kilomètres par des avant-postes ; la répartition, de la droite à la gauche était la suivante : 12e division, 2e division, Garde.

Tout le monde était cantonné.

Les troupes se consacrèrent aux travaux de fortification (très sérieux) des hauteurs environnantes, d'assainissement de la ville, de construction de magasins, d'hôpitaux, d'écuries, d'améliorations des routes, etc.).

Le commandement s'appliqua à l'organisation de la ligne d'étapes, en rassemblant des vivres, des coolies et des charrettes indigènes.

Un détachement comprenant 1 bataillon de réserve et la batterie de la 12e division franchit le Yalu à Tchang-Syeng et entra le 10 mai à Kuantiencheng, après un engagement contre quatre sotnias ennemies soutenues par quatre pièces.

Conclusion.

Nous avons exposé l'historique de la manœuvre du Yalu avec plus d'ampleur qu'il ne nous sera possible de le faire pour le reste de la campagne ; c'est qu'en effet, cette première rencontre des deux adversaires constitue une opération complète, sur une zone de terrain et dans une période de temps assez limitées pour laisser au lecteur une impression d'ensemble qu'il ne retrouvera que difficilement dans la suite ; c'est aussi parce que ce premier choc de l'Europe contre l'Asie produisit une sensation profonde dans le monde, sans qu'on sût exactement dans quelles conditions il avait eu lieu ; c'est enfin parce qu'on y trouve en réduction toutes les caractéristiques de la campagne qui s'ouvre.

Est-il nécessaire de faire suivre de longs commentaires le récit des événements, nous ne le croyons pas, estimant que les faits parlent d'eux-mêmes.

Toutefois, nous pensons devoir attirer l'attention sur certains points.

Du côté japonais, le plan de manœuvre, adopté après mûre réflexion, est suivi méthodiquement et ponctuellement, jusqu'à complète exécution, après une préparation matérielle parfaite.

Mais le commandement paraît avoir péché par exagération, en poussant, jusqu'au déploiement avant la lettre de toute son armée, la volonté d'imposer sa manœuvre à l'ennemi.

Le succès n'a pas été exploité ; abstraction faite des facteurs psychologiques, sur lesquels nous ne pouvons faire que des hypothèses, l'action du commandement semble avoir été paralysée par le manque de réserves disponibles au moment voulu.

En particulier, la manifestation de la 12e division contre un front *reconnu comme virtuellement inoccupé* (1), s'explique mal. La garnison russe de Chingkou, même estimée à un régiment et une batterie, ne méritait pas d'attirer onze bataillons et cinq batteries ; en tout cas, si on voulait lui faire l'honneur d'une attaque sérieuse, il n'en était pas moins très possible de réserver une brigade et trois batteries (sur chevaux de bât), dont l'appoint lui eût été précieux pour mettre immédiatement à profit le succès de l'attaque de front en piquant droit sur Hamatang pour couper la retraite aux Russes.

L'artillerie de la 12e division, déployée pour couvrir le passage de l'Ai-ho par sa division n'a tiré que quelques coups de canon ; plus tard, dans l'attaque de Chingkou, elle ne trouva pas de terrain où s'employer ; au der-

(1) Ne pas oublier que le commandement sait ce qu'il a devant lui.

nier acte, à Hamatang, deux batteries seulement prirent la parole, sans grand effet, au moment du dénouement. A-t-elle rendu plus de services que si elle avait été réservée en partie dès le début jusqu'à une occasion favorable.

Nous serions donc tentés de reprocher au commandement japonais d'avoir été prodigue de ses forces pour assurer la réussite du début de l'opération. N'oublions pas, d'autre part, qu'il livrait le premier combat de la guerre, que l'issue de l'engagement devait avoir un grand retentissement et que ce fait brutal du franchissement du Yalu était un succès ; réserver des forces, jouer la finesse dans l'espoir d'un triomphe plus complet, c'était peut-être risquer un échec, chose grave pour un pays qui faisait la guerre à crédit en puisant dans les coffres de l'étranger.

Du côté russe, l'éparpillement initial des forces, conséquence de la perte de la mer, dérive pourtant d'un concept erroné, à savoir la possibilité pour l'ennemi de faire débarquer par surprise, sur un point de son choix, des forces composées de toutes armes, pour pouvoir combattre, pourvues de tous leurs services, pour pouvoir vivre, et de continuer à les entretenir à loisir.

La création du détachement de l'Est, trop faible pour lutter contre une armée, trop lourd pour opérer comme couverture, trop éloigné du gros pour pouvoir être soutenu, répondait peut-être à une idée politique : sauvegarder le prestige russe vis-à-vis des populations indigènes (1) ; comme organe stratégique, son rôle se justifie mal ; les éléments nous manquent pour affirmer que le commandant en chef des troupes russes soit seul responsable de la mission confiée à ce détachement.

---

(1) Voir la discussion si serrée et si humoristique du général Hamilton.

Toutefois son intervention (approbation vaut ordre) est inséparable des mesures d'exécution adoptées par le chef du détachement de l'Est, et qui ont abouti à donner la bataille avec 5,000 hommes et 15 pièces opposés à 50,000 hommes soutenus par 128 bouches à feu.

Dans le domaine purement tactique, la bataille du Yalu ne fournit guère d'enseignements :

Du côté japonais, la supériorité numérique était telle que les troupes, malgré leur belle ardeur, n'ont pas eu à donner tous leurs moyens, qu'elles ont même pu se dispenser de certaines précautions (densité des chaînes, des formations de seconde ligne, etc.).

Du côté russe, on trouve surtout des exemples de fautes à éviter : emploi défectueux de la cavalerie avant, pendant et après la lutte, mauvaise utilisation de l'infanterie et de l'artillerie dans un combat inégal, organisation insuffisante du commandement et des liaisons, d'où la discordance dans les efforts et la paralysie des bonnes volontés.

Néanmoins, tout militaire anxieux de son rôle et de ses devoirs au combat doit une profonde reconnaissance aux troupes sibériennes engagées dans l'action du 1er mai pour avoir montré ce que des braves peuvent encore faire sous le feu, à notre époque d'armement perfectionné, et la *quantité de terreur* (1) qu'ils sont susceptibles d'absorber sans défaillir.

(*A suivre.*) (189)

---

(1) Colonel Ardant du Picq.

ANNEXE N° 1.

Consommation des munitions.

Infanterie japonaise.

Le 16e régiment (2e division) consomma 35 cartouches par homme.

Le 2e régiment de la Garde, 15 cartouches par homme.

Le 3e régiment de la Garde, encore moins.

La 12e division ne consomma pas 10 cartouches par homme, sauf au 24e régiment, où la 5e compagnie, par exemple, brûla toutes ses cartouches (200 par homme).

Artillerie japonaise.

Le 30 avril et le 1er mai, le 2e régiment d'artillerie tira une moyenne journalière de 140 coups par batterie, soit 23 coups par pièce.

Le régiment de la Garde eut une consommation analogue.

Le 12e régiment atteignit un chiffre très inférieur.

Le régiment d'artillerie lourde tira 40 coups par pièce pour l'ensemble des deux journées, dont un tiers environ d'obus explosifs.

Effectifs.

Pour les Japonais, calculer sur le complet de guerre.

Pour les Russes, les effectifs varient :

A la 3e division, les réservistes sont en partie arrivés, ce qui met les régiments à un peu plus de 2,500 hommes, tandis que dans les batteries, le nombre des chevaux varie entre 200 et 300.

A la 6e division, il y a plus de vides dans les rangs.

Les régiments cosaques ne dépassent pas 700 hommes.

ANNEXE N° 2. — Pertes des 30 avril et 1er mai.

JAPONAIS.

DIVISIONS.	OFFICIERS.		TROUPE.		OBSERVATIONS.
	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	
Garde	1	8	47	153	Chiffres officiels japonais.
2e	1	16	93	336	
12e	3	9	78	294	
TOTAL	5	33	248	783	
	1,039				

RUSSES.

UNITÉS.	OFFICIERS.			TROUPE.			OBSERVATIONS. (Chiffres russes.)
	Tués.	Blessés.	Disparus.	Tués.	Blessés.	Disparus.	
10e régiment.	»	»	»	3	9	»	Le rapport japonais signale 1362 cadavres russes enterrés sur le champ de bataille, 18 officiers et 595 hommes de troupe faits prisonniers, dont 475 blessés.
11e id.	14	14	»	206	360	281	
12e id.	11	10	2	273	352	212	
22e id.	»	4	»	23	152	31	
Batterie 3/3.	3	2	»	24	58	»	
Batterie 2/6.	2	1	»	32	39	»	
Batterie 3/6.	»	»	»	8	17	»	
Mitrailleuses.	»	»	»	15	35	»	
TOTAL	30	31	2	584	1,022	524	
	2,193						

Butin des Japonais.

Au Yalu : 21 pièces (1) et 19 caissons, avec 1,400 coups de canon, 8 mitrailleuses et 37,000 cartouches, 1,000 fusils et 35,000 cartouches plus des vêtements, approvisionnements, fourgons, etc., dont 8 voitures-cuisines.

A Feng-hoang-cheng : 200,000 cartouches, magasins de vivres, d'habillement et matériel.

(1) On put reconstituer une batterie de 6 pièces prêtes à servir.

ANNEXE N° 3. — Travaux de pontage.

	LONGUEUR.	CONSTRUCTEUR.	MATÉRIEL EMPLOYÉ.	DATE de LA CONSTRUCTION.	DURÉE DU TRAVAIL.	OBSERVATIONS.
	mèt.				h. min.	
a	236	2e génie...	Auxiliaire, 61 chevalets.	Du 25 au 27, surtout de nuit.	45 00	Canonné par l'ennemi.
b	33	Garde.....	Auxiliaire, 6 chevalets.	26	4 00	De jour.
c	103	Garde.....	Auxiliaire, 20 chevalets.	26-27	13 30	De nuit.
d	80	2e génie...	Auxiliaire, 2 chevalets, 18 bateaux.	27-28	7 45	De nuit.
e	34	Garde.....	Auxiliaire, 7 chevalets.	28	8 45	De nuit, canonné.
f	113	Garde.....	Auxiliaire, 25 chevalets.	28-29	11 30	De nuit, canonné.
g	230	12e génie...	Matériel régulier et auxiliaire, 8 chevalets, 53 bats.	29-30	12 00	Jour et nuit.
h	237	Garde.....	Matériel régulier, équipages de la Garde et 2e D., 77 bateaux.	30	8 00	De jour.
i	310	2e génie...	Auxiliaire, 26 chevalets, 27 bats.	30-1er	16 00	Jour et nuit.
j	90	Garde.....	Matériel régulier, 27 bateaux.	30	3 00	De nuit.
k	129	2e génie...	Matériel régulier.	30-1er	?	Pont volant. canonné.
l	34	Garde.....	Matériel régulier, 7 bateaux.	1er mai.	6 00	De jour.

TOTAL des travaux de pontage : 1629 mètres, dont { 995 avec du matériel auxiliaire, 634 avec du matériel d'équipage, dont l'équipage de la 3e division et probablement celui de la 1re division de la IIe armée.

LES

FORCES MILITAIRES ANGLAISES

EN 1907-08[1]

CHAPITRE III

LES FORCES AUXILIAIRES

1° Les forces auxiliaires actuelles ; 2° leur transformation.

I

LES FORCES AUXILIAIRES ACTUELLES.

Les forces auxiliaires sont une des caractéristiques les plus remarquables de l'armée anglaise.

Elles comprennent (*pour quelque temps encore*) :

La milice ;
La yeomanry ;
Les volontaires.

Ce ne sont (sous des noms différents) que des milices

(1) Voir 1er semestre 1907, p. 584 ; 2e semestre 1907, p. 54 et 558 ; 1er semestre 1908, p. 30.

volontaires destinées à la défense du territoire national hors duquel elles ne sont pas tenues de servir *sans leur consentement.*

1° *Milice.* — La milice est recrutée parmi les hommes âgés de 18 à 35 ans, la durée de l'engagement est de six ans. Les soldats de l'armée régulière et les miliciens sont admis à contracter des engagements de quatre ans jusqu'à l'âge de 45 ans.

Les obligations du milicien sont les suivantes :

a) Immédiatement après l'engagement, une période d'instruction préparatoire au dépôt du corps.

Cette période ne doit pas dépasser six mois. Dans la pratique elle est de *deux mois environ ;*

b) Chaque année une période d'instruction de vingt et un à vingt-huit jours et un cours de tir.

Ces périodes d'instruction sont en général suivies avec beaucoup de bonne volonté et d'assiduité.

Le nombre des manquants ne dépasse pas 10 p. 100, la plupart autorisés.

Le milicien a, en général, l'esprit posé et réfléchi qui caractérise le soldat anglais et il accomplit très sérieusement les devoirs militaires qu'il s'est *volontairement* imposés.

Ces qualités, jointes à la pratique que son temps de service sous les drapeaux lui fait acquérir, lui permettraient de devenir, au bout de quelque temps, un soldat suffisant, si son instruction du tir était plus développée, mais faute de champs de tir suffisants, celle-ci est un peu négligée. L'encadrement laisse aussi quelque peu à désirer.

On a toujours considéré, en Angleterre, la milice comme une espèce de réserve de l'armée active, comme une troupe de 2e ligne destinée à combler les vides de cette armée, *même lorsque cette dernière combat à l'étranger.*

Les unités de milice ne peuvent être envoyées hors du Royaume-Uni *sans leur consentement*, comme nous l'avons vu plus haut (1), mais, dans la pratique, elles n'ont guère marchandé ce consentement. M. Haldane s'est souvenu de ce dévouement patriotique dont la milice a donné tant d'exemples, lorsqu'il a organisé le *corps expéditionnaire* et posé une des bases de la réforme militaire dont nous parlerons plus loin.

Afin de mieux voir les perfectionnements qui peuvent être introduits dans l'instruction de la milice, 20 bataillons de cette Force ont été convoqués à la fin de 1906, pour une première période d'instruction de six mois (au lieu de deux).

Les résultats de cette expérience ont été excellents et ont donné à M. Haldane des indications précieuses pour l'exécution de la Réforme qu'il achève en ce moment.

La milice comprend près de 95,000 hommes (effectif réel) pour un effectif prévu de 130,000 hommes environ.

Elle forme : 124 bataillons d'infanterie à effectif variable rattachés aux régiments de l'armée régulière, organisés et armés comme les bataillons réguliers ; 32 *corps* ou bataillons d'artillerie de garnison et un groupe de 3 batteries de campagne ; 2 bataillons du génie.

2° *Yeomanry*. — La yeomanry était autrefois un corps de cavalerie volontaire, elle est aujourd'hui réorganisée en corps d'infanterie montée.

Les hommes y sont admis de 17 à 35 ans. La durée de l'engagement est de trois ans. En principe, les yeomen doivent s'équiper et se remonter à leurs frais.

Ils sont astreints annuellement à vingt exercices dans

(1) Ne pas oublier que les renseignements ci-dessus se rapportent à la Milice *actuelle*.

l'année de leur engagement et à dix les années suivantes. Ils doivent faire en outre un séjour annuel de quatorze jours pleins dans un camp d'instruction et assister à un cours de tir.

En temps de guerre, les escadrons de yeomanry fourniront, entre autres services, comme nous l'avons déjà vu, la cavalerie divisionnaire des divisions d'infanterie actives auxquelles ils seront adjoints.

La yeomanry forme 57 régiments à quatre escadrons ; l'effectif de chaque régiment est de 450 hommes environ, soit un total de 25,000 hommes environ.

3° *Volontaires.* — Les engagements sont reçus dans les corps de volontaires, de 17 à 35 ans. Ces engagements n'ont pas de durée limitée et ils peuvent être rompus *à tout moment*, à condition que l'intéressé prévienne *quatorze jours à l'avance.*

La grande majorité des volontaires forme 226 bataillons d'infanterie rattachés aux régiments de l'armée régulière ; il existe aussi 68 *corps* ou bataillons d'artillerie de garnison, et 35 *corps* du génie.

Les Volontaires sont tenus d'assister à *vingt exercices la première année* et à dix les années suivantes. Ils doivent faire en outre un séjour annuel de six jours pleins dans un camp d'instruction. Ce séjour peut être remplacé par un certain nombre d'exercices. En pratique, les corps de Volontaires sont réunis dans les camps tous les deux ans.

Les Volontaires servent avec goût. Ils considèrent leurs périodes d'instruction comme une occupation sportive et y assistent avec assez d'empressement.

Leurs camps, généralement établis en des endroits agréables, offrent un séjour attrayant.

La plupart des Volontaires, entraînés par la pratique des sports dans la vie civile, n'ont nullement l'aspect de recrues mal dégrossies.

Leur tenue est élégante, leur démarche crâne, ils semblent pleins d'entrain et de vigueur.

Au bout de quelques semaines de campagne, ils rendraient vraisemblablement de grands services.

Un grand nombre d'entre eux, comme d'ailleurs les miliciens et les yeomen, font partie de sociétés de tir, qui se développent tous les jours en Angleterre.

Les 226 bataillons d'infanterie volontaire forment 44 brigades, dont 19 sont chargées de la défense des côtes et 25 seraient affectées à la défense du territoire (réserve disponible).

Recrutement des officiers des Forces auxiliaires.—Les officiers des forces auxiliaires se recrutent directement, à la suite d'examens spéciaux ou parmi d'anciens officiers de l'armée régulière.

Les officiers de la milice font, au début de leur carrière, des stages d'instruction dans des corps réguliers. Les officiers des Forces auxiliaires n'ont que des occasions assez rares d'instruire leurs hommes; malgré leur dévouement et leur bonne volonté leur valeur professionnelle laisse à désirer.

Nous verrons, par la suite, que M. Haldane vient de remédier à cette lacune, par la création des « centres » et des écoles d'instruction dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps.

*
* *

Telle est, pour quelque temps encore, la situation des Forces auxiliaires.

Nous avons déjà signalé quelques défauts de leur organisation. Leur manque d'homogénéité est complet et leur inaptitude à la guerre, a été signalée à plusieurs reprises par le Ministre de la guerre lui-même.

Ces forces ont été mises sur pied par à-coups succes-

sifs, sans méthode ni plan bien précis, au hasard des besoins, de l'inspiration ou des circonstances.

« Elles ont poussé ça et là comme des champignons (1) », d'autant plus nombreuses que le patriotisme des diverses couches de la population était plus chaud.

Recrutement, organisation, solde, tout diffère, sans que rien justifie un particularisme aussi excessif.

Aucune des catégories composant les forces auxiliaires n'est organisée comme *un tout* complet capable de se suffire à lui-même et la juxtaposition des trois éléments (milice, volontaires, yeomanry) ne corrige pas l'imperfection des détails.

L'ensemble est aussi mal organisé pour la guerre que chacune des parties qui le composent.

La milice comprend : 124 bataillons d'infanterie ; 2 bataillons du génie ; 32 *corps* d'artillerie de garnison ; 1 groupe *seulement* d'artillerie de campagne.

Les volontaires : 226 bataillons d'infanterie ; 34 *corps* ou bataillons du génie ; 68 *corps* ou bataillons d'artillerie de garnison ; pas d'artillerie de campagne.

La yeomanry ne comprend que de l'infanterie montée.

Dans l'ensemble, *l'artillerie de campagne manque donc à peu près complètement*. Par contre, il y a surabondance d'artillerie de garnison ; « aucun rôle n'est assigné en temps de guerre à cet excédent et *on ne peut* lui en assigner aucun (2) », etc...

La répartition des Forces auxliaires n'est pas non plus très heureuse.

L'artillerie de côte abonde dans des régions où elle ne doit pas trouver d'emploi en temps de guerre, dans le

---

(1) M. Haldane. Discours de Hanley, 17 décembre 1907.

(2) *Le Système militaire de l'avenir* (*Journal of the Royal United Service*), octobre 1907. Article publié *à la demande* du Ministre de la guerre anglais.

Nord de l'Angleterre, par exemple ; par contre, il en existe peu sur la côte Sud, où Miliciens et Volontaires aiment mieux servir dans d'autres armes ou d'autres spécialités.

Il en résulte tous les ans, à l'époque des périodes d'instruction, des déplacements d'unités, onéreux pour le Trésor et une situation inquiétante aux premiers jours de la mobilisation.

Les bataillons de milice et les régiments de yeomanry ne sont ni embrigadés ni endivisionnés.

Les bataillons de Volontaires sont embrigadés depuis un an seulement ; ils étaient, avant cette époque, dispersés sans aucun lien sur toute l'étendue de la Grande-Bretagne.

Les diverses unités qui composent les forces auxiliaires n'ont, d'ailleurs, presque aucune occasion d'exécuter, pendant leurs périodes d'instruction, des opérations tactiques comprenant l'emploi des trois armes.

En résumé « les Forces auxiliaires ont été levées et « ont continué à exister sans aucun plan, sans aucun prin- « cipe ; on ne pouvait tarder plus longtemps à les orga- « niser sur *une base rationnelle* (1) ».

II

LA TRANSFORMATION DES FORCES AUXILIAIRES.

1° LA TRANSFORMATION DE LA MILICE. — 2° LA CRÉATION DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

1° LA TRANSFORMATION DE LA MILICE.

Nous avons déjà exposé les *grandes lignes* du plan de M. Haldane.

---

(1) *Le Système militaire de l'avenir*. Voir la note précédente.

Au moment où il a été présenté à la sanction du Parlement, sa forme était la suivante :

1° La milice était supprimée en temps que *force autonome* et indépendante ; elle était remplacée par un *Contingent spécial*, simple annexe, simple réserve de l'armée régulière.

Ce *Contingent spécial* uniquement composé d'hommes susceptibles de servir à l'étranger en temps de guerre, devait fournir à l'armée régulière mobilisée une partie de ses services, et les relèves des six premiers mois de campagne.

Le *Contingent spécial* devait d'ailleurs se recruter, dans la pensée du Ministre, parmi les éléments qui fournissaient antérieurement la milice.

2° Les Volontaires et la Yeomanry, étaient désormais *fusionnés* pour former l'*Armée territoriale*.

Cette armée était *essentiellement* destinée à la défense du territoire national.

Le projet de M. Haldane répartissait donc les forces anglaises en deux catégories :

1° L'Armée régulière renforcée par la réserve normale et par le *Contingent spécial*.

2° L'Armée territoriale dont les éléments, bien amalgamés et bien fondus entre eux, devaient être organisés sur le modèle de l'armée régulière, embrigadés et endivisionnés, avec une proportion des trois armes rationnellement calculée et tous les services nécessaires.

Le Parlement anglais devait adopter intégralement le projet relatif à la constitution de l'Armée territoriale ; nous allons voir qu'il ne s'est pas prêté aussi facilement à la *suppression* de la Milice.

La Milice est « la vieille force constitutionnelle » de l'Angleterre ; elle est très populaire dans le Royaume-Uni. L'Anglais y est attaché comme à toutes ses traditions, il y sert avec plaisir.

Sans quitter leurs occupations de la vie civile, les officiers de la milice trouvent dans leurs fonctions militaires une charge honorable et honorée : ils sont fiers de leur titre.

Bien des lords anglais et de grands propriétaires terriens, considèrent comme une tradition de famille, d'exercer un commandement dans la milice.

Le projet de suppression formé par M. Haldane souleva — notamment dans les rangs du parti conservateur et parmi les officiers intéressés — une hostilité qui se traduisit par une campagne des plus violentes.

Devant une agitation dont il comprenait toute la portée — en en respectant d'ailleurs les motifs — M. Haldane eut l'habileté de ne pas s'obstiner outre mesure.

Craignant de rencontrer finalement à la Chambre des Lords une résistance irréductible qui eût fait échouer *tout son plan* de réforme militaire, le Ministre de la guerre sut modifier la forme de son projet..... en conservant le bénéfice du fond.

On peut dire — sans trop exagérer — qu'il accepta de conserver la milice ; mais en lui confiant le rôle qu'il avait tout d'abord réservé au *Contingent spécial*. Après entente avec les membres de l'opposition, il fut décidé que désormais les miliciens, tout en gardant, dans une certaine mesure, leur mode de recrutement et leur organisation seraient *susceptibles* d'être envoyés *à l'extérieur* en temps de guerre ; et que cette obligation ferait partie des conditions nouvelles qui leur seraient imposées *au moment de leur engagement*.

Ces principes ont été définitivement consacrés par la loi du 2 août 1907 et par l'*ordre à l'armée* du 23 décembre dernier qui en règle l'application.

Par leur résistance acharnée, les partisans de la Milice ont sauvé, ou à peu près, l'existence de cette force ; par sa souplesse et son habileté, le Ministre de la guerre a

sauvegardé les principes qui formaient le fond de son plan de réforme.

Voyons comment la Milice ainsi *transformée* va jouer le rôle du *Contingent spécial*, en fournissant au corps expéditionnaire :

1° Une partie de ses services au moment de la mobilisation ;

2° Les relèves des six premiers mois.

D'une manière générale, la milice, en conservant, dans une certaine mesure, son existence propre, ses garnisons, ses traditions, est transformée en Réserve spéciale, *en réserve de 2e ligne de l'armée régulière.*

Son personnel comprendra deux catégories d'hommes assez distinctes.

Les uns (1re catégorie), seront destinés à fournir des éléments de mobilisation et de relève aux armes combattantes, les autres (2e catégorie), serviront au même titre dans les services non combattants.

Nous allons examiner le fonctionnement du nouveau système pour toutes les armes et tous les services intéressés (1).

1° *Armes combattantes. — Réservistes spéciaux de la 1re catégorie.*

Infanterie. — a) *Mobilisation.* — L'infanterie possède en hommes de l'armée active et en réservistes réguliers, les ressources suffisantes pour mobiliser toutes ses unités. La *Réserve spéciale* n'aura pas à intervenir.

b) *Relèves.* — Les relèves seront fournies par les quelques ressources que l'armée régulière et sa réserve laisseront derrière elles et par la Réserve spéciale.

---

(1) Les indications ci-dessous constituent une mise au point et une rectification des renseignements donnés dans l'article précédent sur les *réservistes irréguliers* (p. 45 et suiv.).

Cette *Réserve* ne comprendra, nous le répétons, que des *hommes s'engageant à servir à l'extérieur en temps de guerre.*

Elle sera constituée par les anciens miliciens *qui, avec* leur consentement (1), *seront transférés aux nouvelles formations et par les nouveaux engagés volontaires qui y entreront de plain-pied.*

Le transfert des anciens miliciens à la *Réserve spéciale* s'effectuera pendant l'été de 1908 ; les nouveaux engagements directs seront reçus pour cette réserve, à partir du 15 janvier de la même année. Les engagements sont reçus pour six ans, les rengagements pour quatre. Les hommes peuvent s'engager de 18 à 35 ans. Ils peuvent rester au service jusqu'à 40 (2). Les unités de cette nouvelle Milice remplaceront avantageusement, en temps de guerre, les bataillons provisoires ou autres formations de fortune que l'Angleterre a toujours été obligée d'improviser à la hâte, pendant les dernières grandes guerres qu'elle a subies ou entreprises.

Organisation. — Les bataillons de Milice devenus bataillons de la *Réserve spéciale* resteront rattachés comme par le passé, aux régiments de l'Armée régulière, mais leur liaison avec ces derniers deviendra *plus intime, ils en feront désormais partie intégrante.*

Les 124 bataillons de miliciens existant actuellement seront réduits à 101.

74 de ces bataillons seront affectés comme 3es bataillons aux régiments d'infanterie de l'Armée régulière (66 en Angleterre, 8 en Irlande).

Les 27 bataillons *supplémentaires* (*extra-battalions*)

---

(1) Le consentement des Miliciens ne fait d'ailleurs aucun doute.

(2) Ces conditions sont les mêmes pour toutes les armes et tous les services de la Réserve spéciale.

formeront des 4es et même des 5es bataillons, de quelques-uns de ces mêmes régiments.

23 bataillons sont supprimés purement et simplement.

Chaque 3e bataillon fournira, *en principe*, toutes les relèves et renforts nécessaires au bataillon régulier correspondant mobilisé.

Les 27 bataillons *supplémentaires* (4es et 5es bataillons) fourniront les garnisons des places fortes en territoire national, remplaceront aux colonies, les bataillons réguliers qui pourraient être envoyés sur le théâtre des opérations, enfin, en cas de besoin, ils seront appelés à fournir quelques éléments aux services des étapes de l'armée de campagne, ou même des relèves, lorsque les premières ressources auront été épuisées.

Les 3es bataillons des régiments réguliers stationnés en entier aux colonies (1) sont assimilés aux 27 bataillons supplémentaires dont nous venons de parler.

Tous les bataillons de la Réserve spéciale, sans exception, sont d'ailleurs astreints à l'obligation de servir hors du territoire national, en temps de guerre.

Effectif. — L'effectif des bataillons (*pied de paix*) sera de 579 hommes (dont 34 officiers et 47 sous-officiers).

L'armée régulière sera représentée dans ce nombre par 9 officiers, 23 sous-officiers, 16 caporaux et 50 soldats ; soit une centaine, environ, d'officiers ou d'hommes de troupe.

Au moment de la mobilisation, les bataillons de la Réserve spéciale *recevront les malingres, les hommes trop jeunes ou insuffisamment instruits et tous les hommes non susceptibles de faire campagne du régiment actif correspondant.*

Leur effectif sera d'un millier d'hommes environ ; de

(1) Régiments qui ne participent pas par conséquent à la formation du corps expéditionnaire mobilisé *en Angleterre*. Cas exceptionnel.

plus, les dépôts leur passeront pendant la durée de la campagne tous les hommes de recrue qu'ils recevront.

Instruction. — Les obligations des hommes de la *réserve spéciale* seront les suivantes :

1° Immédiatement après l'engagement, une période d'instruction *de six mois* accomplie au dépôt du *corps actif ;*

2° Chaque année suivante, pendant toute la durée de l'engagement et du rengagement, une période de répétition de quinze jours, plus un cours de tir de six jours.

Les bataillons de réserve spéciale seront convoqués chaque année pour l'accomplissement de cette période de répétition de vingt et un jours.

Pendant cette période, l'instruction sera donnée par les cadres du bataillon, le dépôt du régiment actif n'aura pas à intervenir.

Les bataillons de *Réserve spéciale* (3es bataillons) serviront de *Centres d'instruction* pour les officiers et sous-officiers de la *réserve spéciale* et *même* pour ceux de l'*Armée territoriale* (1).

Cavalerie. — Pour la cavalerie rien de *semblable* n'existera, les réservistes réguliers étant en nombre suffisant pour porter les escadrons actifs à leur effectif de guerre et leur fournir la relève des six premiers mois.

Ces relèves seront instruites et expédiées par les soins des escadrons de dépôts ou 4es escadrons des régiments de l'armée active.

Artillerie. — a) *Mobilisation.* — L'artillerie ne dispose pas des ressources suffisantes pour mobiliser ses colonnes

(1) *Ordre à l'armée* du 23 novembre 1907.

de munition *divisionnaires* et quelques autres éléments de peu d'importance. Elle empruntera à la Milice, devenue *Réserve spéciale*, le personnel qui lui manque.

b) *Relèves.* — Les relèves seront fournies simultanément par les dépôts de l'armée régulière et par les unités de la *Réserve spéciale* qui va recevoir l'organisation exposée ci-après.

Organisation et effectif. — La milice *actuelle* ne compte qu'une proportion infime (un seul groupe) d'artillerie de campagne ; elle comprend en revanche 32 *corps* ou bataillons d'artillerie de garnison ou de côte.

La plupart de ces unités constituent un véritable excédent qui ne trouverait que difficilement son emploi à la mobilisation.

Dans le courant de 1908, 29 de ces *corps* (1) seront transformés en *corps* de *Réserve spéciale* d'artillerie montée, dans des conditions analogues à celles que nous avons exposées pour l'infanterie de la milice.

Les *corps* ainsi transformés conservent leur autonomie, leurs emplacements, leurs noms particuliers, etc. Rien ne sera changé à l'organisation intérieure, de façon que les Miliciens, en devenant des *Réservistes spéciaux*, s'aperçoivent le moins possible de la transformation accomplie et que le passage d'un système à l'autre se fasse *sans à-coup*.

Les engagements directs seront reçus à partir du 15 janvier 1908, comme pour l'infanterie. L'effectif des bataillons ainsi transformés sera de 15,000 à 20,000 hommes.

---

(1) Les trois corps restants (stationnés en Irlande) seront également transformés en unités de « réserve spéciale » mais conserveront leur spécialité d'artillerie de côte. Le groupe (unique) d'artillerie de campagne de la milice est également transformé en *corps* de *réserve spéciale* et porte à 30 le nombre de ces nouvelles unités de campagne.

Instruction. — Pour l'instruction des nouvelles unités de campagne, on utilisera les *groupes d'instruction* (*Training Brigade*) de l'artillerie de campagne de l'Armée régulière.

Il existe onze de ces groupes à trois batteries chacun.

Leur effectif est respectivement de 184 hommes et 17 officiers.

Ces groupes sont d'ailleurs *en excédent* des batteries prévues par le corps expéditionnaire.

Chacun de ces groupes constituera une *école d'instruction* pour les unités de la nouvelle *Réserve spéciale* qui lui seront rattachées (par deux ou par trois).

Comme par le passé, les officiers de ces dernières unités seront responsables de l'administration et de la discipline de leur troupe, mais l'instruction sera désormais donnée sous la direction des cadres de l'*école d'instruction*, qui en seront responsables.

Les périodes d'instruction comprendront :

1° *Six mois* immédiatement après l'engagement ;

2° Quinze jours de répétition (*Annual Training*) les années suivantes, pendant toutes les années de l'engagement (ou du rengagement). *Toutes* ces périodes sont accomplies à l'*école d'instruction*.

Les recrues seront dirigées sur cette école, immédiatement après avoir été incorporées et habillées par leurs unités et ces unités s'y rendront elles-mêmes tous les ans, après s'être rassemblées dans leur garnison normale.

L'*école* constituera d'ailleurs un cours *d'instruction permanent* pour les officiers et les sous-officiers des unités de *réserve spéciale* d'artillerie de campagne.

Génie. — a) *Mobilisation.* — Les réservistes réguliers sont suffisants pour assurer la mobilisation des unités de sapeurs et de télégraphistes, mais il n'en est pas de même pour les trois compagnies de chemins de fer de

campagne et surtout pour deux compagnies de siège qu'on se propose de créer de toutes pièces à la mobilisation.

La *Réserve spéciale* fournira à ces cinq dernières compagnies les éléments qui lui manquent,

b) *Relèves.* — Les relèves proviendront simultanément des ressources de l'armée régulière et des unités de la *Réserve spéciale* du génie, qui sera désormais organisée comme il suit.

Organisation et effectif. — A l'heure actuelle, la Milice comprend deux bataillons du génie, ceux d'Anglesey et de Monmouthshire. Ces deux bataillons vont — tout en conservant leur autonomie — être transformés en bataillons de *Réserve spéciale* du génie.

Le bataillon d'Anglesey fournira : une compagnie de chemins de fer, une compagnie de siège, une compagnie de dépôt.

Le bataillon de Montmouth : deux compagnies de chemins de fer, une compagnie de siège, une compagnie de dépôt.

Les compagnies de chemins de fer de la Réserve spéciale fourniront leurs éléments complémentaires de mobilisation aux compagnies correspondantes de chemins de fer de campagne. Les compagnies de siège seront mobilisées de toutes pièces, par les deux bataillons ci-dessus.

Instruction. — Après leur transfert à la *Réserve spéciale* les deux bataillons de Montmouth et d'Anglesey deviendront des *Centres d'instruction* pour toute la réserve spéciale du génie.

Les périodes d'instruction comprendront *six mois* l'année de l'engagement, quinze jours de répétition les années suivantes, pendant toute la durée de l'engagement et du rengagement.

2° *Services non combattants proprement dits* (*2e catégorie de réservistes spéciaux*).

Ces services (intendance et train) (*Army Service Corps*), services médical et vétérinaire, postes, etc.) demanderont 27,000 ou 28,000 hommes à la mobilisation.

Sur ce nombre, un quart environ devront être empruntés à la *Réserve spéciale*.

Les unités qui seront créées dans ces diverses spécialités serviront également à alimenter les formations mobilisées, pendant la période des opérations.

Les effectifs de ces unités n'ont pas encore été publiés, pas plus d'ailleurs que la durée des périodes d'instruction auxquelles seront soumis les réservistes spéciaux de cette 2e catégorie.

On sait seulement que ces périodes ne différeront pas sensiblement — bien qu'un peu plus longues — de celles qui sont imposées aux hommes de l'*Armée territoriale* dont nous parlerons plus loin (1).

C'est dire que cette 2e catégorie recevra une instruction bien moins sérieuse que celle des hommes de la première destinés aux armes combattantes (2).

---

(1) C'est probablement pour cette raison que cette 2e catégorie de réservistes spéciaux avait été rangée sous la rubrique *armée territoriale* dans le *Mémorandum* du 8 avril 1907, qui n'était lui-même qu'un avant-projet et une simple indication. On voit que ces hommes n'appartiennent nullement à l'Armée territoriale mais bien à la *Réserve spéciale*.

(2) L'effectif *total* prévu et entretenu pour la 2e catégorie sera vraisemblablement de 10,000 à 15,000. Une certaine indécision règne encore dans tous ces chiffres qui n'ont pas été publiés. Nous ne pouvons les établir que par comparaison et recoupement : ils sont d'ailleurs peu importants en eux-mêmes. Le principe seul et l'organisation de la *Réserve spéciale* en *deux catégories* est à retenir.

Effectifs. — Les effectifs de la *Réserve spéciale* peuvent se décomposer de la manière suivante (pied de paix) :

1re catégorie (*instruction intensive*).	Infanterie (10 bat.), de 55,000 à 60,000 h.	
	Artillerie (28 *corps*), de 15,000 à 20,000 h.	
	Génie (2 bat.), 1,200 h.	
2e catégorie (*instruction réduite*).	Services non combattants (train, intendance, santé, etc.), de 10,000 à 15,000 h.	

Soit 90,000 hommes environ.

Sur le pied de guerre pendant la période des opérations, l'effectif dépendra évidemment des relèves fournies et des hommes incorporés.

2° CRÉATION DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

Armée territoriale. — Le Parlement anglais a voté, sans trop de difficulté, le projet *d'Armée territoriale* présenté par M. Haldane. Cette Armée est destinée, comme nous l'avons dit, à remplacer les Volontaires et la Yeomanry actuels qu'elle doit englober en entier.

La loi, promulguée le 2 août 1907, indique seulement les principes de son recrutement et de son administration, en laissant au Ministre le soin de régler, sous le contrôle du Parlement, sa composition détaillée et sa répartition. Nous allons analyser ci-après le recrutement, l'organisation et la composition de l'Armée territoriale, tels qu'ils résultent de la loi du 2 août dernier et du *Mémorandum* publié par M. Haldane au commencement de 1907.

La composition indiquée plus loin n'est qu'une composition théorique qui ne sera complètement réalisée, qu'au moment où la loi sera mise complètement en vigueur.

---

(1) Voir la note précédente.

Recrutement de l'armée territoriale. — Les engagements seront reçus dans l'*Armée territoriale* pour une durée de quatre ans; les hommes peuvent s'engager de 17 à 35 ans. Ils sont admis à contracter des rengagements variant de un à quatre ans, dans leur dernière année de service. Les hommes non gradés doivent quitter l'armée à 40 ans (exceptionnellement à 45), les sous-officiers à 50 (exceptionnellement à 55). Les engagés peuvent choisir le corps dans lequel ils veulent servir et même l'unité à laquelle ils désirent être affectés, si le corps en compte plusieurs.

Tout soldat territorial peut rompre son engagement aux conditions suivantes :

1° Prévenir son chef de corps *trois mois* à l'avance ;

2° Payer une amende qui peut aller jusqu'à 125 francs ;

3° Faire la remise, en bon état de conservation, des armes et des effets dont il est détenteur ou en rembourser la valeur.

En cas de raison urgente ou grave, l'intéressé peut être dispensé des deux dernières conditions énumérées ci-dessus.

Tout soldat territorial peut être renvoyé d'office et rayé des contrôles par son chef de corps, pour désobéissance ou négligence dans le service, mauvaise conduite sous les drapeaux, ou toute autre raison que cet officier juge suffisante.

Le soldat territorial renvoyé de l'armée par son chef de corps, peut en appeler au *Conseil de l'armée* qui prononce en dernier ressort.

Aucun homme de l'armée territoriale ne peut demander son licenciement, *lorsque cette armée est appelée à l'activité* (*mobilisation*). Tout homme arrivé au terme normal de son engagement, peut être maintenu sous les drapeaux pendant un an, en cas de danger national suffisant pour déterminer le rappel de la réserve de l'*armée régulière*.

L'armée territoriale sera constituée par le transfert *des Volontaires et des Yeomen qui forment la majeure partie des forces auxiliaires actuelles et par les engagements directs.*

Le transfert des volontaires et des yeomen ne peut se faire sans leur consentement. Ils auront à se prononcer dans quelques semaines, probablement le 31 mars prochain.

Les Associations de Comté. — Pour mener à bien l'œuvre colossale qu'il vient d'entreprendre, le Ministre a songé, dès la première heure, à faire appel au dévoûment de tous. Il n'ignore pas que le *résultat final* de la réforme militaire qu'il poursuit, sera proportionné à la bonne volonté du pays *tout entier*.

Le Parlement est entré dans ses vues et afin de susciter entre les provinces de la Grande-Bretagne, une émulation plus vive, il a confié à chaque Comté le soin d'*organiser et d'administrer* les troupes levées sur son territoire, sous la haute direction et la surveillance du *Conseil de l'armée*.

Pratiquement, cette décentralisation a été résolue par la création des *Associations de comté* instituées par la loi du 2 août 1907.

Cette loi détermine ainsi leurs attributions :

1° Veiller à l'organisation et à l'administration des troupes du comté, en dehors des périodes : *a*) d'instruction dans les camps (*training*), *b*) de guerre, *c*) d'appel à l'activité ;

2° Prendre les mesures voulues, pour assurer le recrutement de l'armée territoriale, en temps de paix comme en temps de guerre ;

3° Entretenir les champs de tir, les camps d'instruction, les casernes et les magasins ;

4° Trouver des terrains pour les grandes manœuvres (arrangements à l'amiable avec les propriétaires) ;

5° S'entendre avec les industriels et les patrons pour les congés à donner aux employés et ouvriers engagés dans l'armée territoriale, en vue de leur faciliter leurs périodes d'instruction. Déterminer les époques ou les périodes qui se prêteront le mieux aux exigences de la vie civile ;

6° Créer des bataillons ou des corps de cadets, des sociétés de tir, etc., et leur venir en aide ;

7° Assurer en temps de paix, la remonte de l'armée territoriale ;

8° Assurer en temps de paix l'emmagasinement et la garde de l'armement et de l'équipement ;

9° Pourvoir aux besoins de la mobilisation, dans une mesure que le War-Office fera connaître ultérieurement ;

10° Payer aux familles des hommes de l'armée territoriale les indemnités qui leur sont dues ;

11° Aider les autorités militaires à préparer le classement des chevaux, leur achat à la mobilisation ;

12° Veiller aux intérêts des réservistes et des soldats libérés.

Les *Associations de Comté* devront soumettre tous les ans leur projet de budget au Conseil de l'armée.

Ce Conseil opérera les réductions ou les augmentations qu'il jugera convenables et créditera l'*Association* de la somme totale inscrite au budget ainsi rectifié.

Les sommes mises à la disposition des associations sont prélevées sur le budget de la guerre voté par le Parlement.

Le Conseil de l'armée peut autoriser les associations à faire des virements. Elles rendent leurs comptes tous les ans.

Les membres ne sont pas pécuniairement responsables des opérations qu'ils ont approuvées pour assurer l'exécution de la loi.

Remarquons que les associations de comté jouissent en quelque sorte de la personnalité civile. Elles peuvent acquérir des terrains ; contracter des emprunts ; accepter des dons en argent ou en nature.

Le Conseil de l'armée pourra d'ailleurs faire paraître à ce sujet toutes les réglementations *de forme* qu'il jugera convenables, après les avoir soumises au Parlement.

Le Conseil de l'armée pourra prendre des mesures pour faciliter la coopération des Associations entre elles et avec les administrations civiles, la formation de comités ou délégations mixtes destinés à assurer l'unité de vues dans l'organisation et l'administration des divisions, brigades, etc.

Il pourra également donner des instructions qui régleront le mode d'affiliation à l'armée territoriale, des corps ou bataillons de cadets, sociétés de tir, etc.

Instruction. — Tout jeune soldat de l'armée territoriale recevra pendant la première année de son service, l'*instruction préparatoire*.

Cette instruction comprendra un certain nombre de séances d'exercices (*drill*), non déterminées par la loi, mais qui seront d'une vingtaine probablement.

Les années suivantes, il recevra l'instruction normale qui comprendra :

1° Un séjour au camp d'instruction (*training*) variant de huit à quinze jours pour l'infanterie et de huit à dix-huit jours pour les armes montées ;

2° Un certain nombre d'exercices de détail (*drill*), probablement une dizaine.

Une décision royale peut porter la période de séjour au camp à trente jours, la réduire à moins de huit et même la supprimer complètement pour tout ou partie de l'*Armée territoriale*.

Mais toute décision royale *prolongeant* la période nor-

male de séjour au camp (*training*) ou fixant la durée du séjour que comporte l'*instruction préparatoire* n'est exécutoire que si le Parlement n'a pas fait de remontrances à ce sujet.

Appel à l'activité en cas de guerre. — En cas de guerre, l'Armée territoriale est appelée sous les drapeaux dans le mois qui suit l'appel de la réserve de l'armée active. Mais l'appel à l'activité de l'Armée territoriale doit être approuvé par le Parlement, *à moins d'urgence absolue.*

Si le Parlement est en vacances, il est convoqué dans les dix jours qui suivent le rappel de la réserve de l'armée régulière, pour qu'il puisse se prononcer à temps.

Le renvoi dans leurs foyers des hommes de l'armée territoriale est prononcé par une *proclamation royale.*

Mais avant cette proclamation de licenciement général, *le Conseil de l'armée* peut licencier, de sa propre autorité, certaines unités de l'armée territoriale, les rappeler à l'activité si elles ont déjà été licenciées, ou même appeler directement à l'activité certains corps qui ne l'avaient pas été.

Rappelons que l'Armée territoriale ne sera pas tenue de servir hors du territoire national sans son consentement.

Pénalités. — Tout homme de l'armée territoriale qui manque, sans autorisation ou sans motif suffisant, à la période d'instruction au camp (*training*), ou qui n'accomplit pas le nombre d'exercices de détail (*drill*) prescrit, est passible d'une amende qui peut aller jusqu'à 125 francs. S'il ne répond pas à la convocation en cas d'appel à l'activité (*mobilisation*), il peut être traduit devant la Cour martiale, pour désertion ou absence illégale.

Composition de l'armée territoriale. — La composition des grandes unités est calquée sur celle des grandes unités de l'armée régulière :

1° *Cavalerie* (30,000 cavaliers et artilleurs environ) : 14 brigades (à 3 régiments et 1 batterie) ;

2° *Infanterie* (260,000 hommes environ) : 14 divisions à 3 brigades (12 bataillons), 3 groupes d'artillerie de campagne, 1 groupe lourd (2 batteries d'obusiers et 1 batterie lourde) ; 3 compagnies du génie (2 de sapeurs et 1 de télégraphistes), etc.

Les services qui sont compris dans les totaux précédents sont les mêmes que ceux des divisions de l'armée régulière ;

3° *Troupes d'armée* (à la disposition du général en chef) : 2 régiments de cavalerie ; 8 compagnies de télégraphistes ; 1 compagnie d'aérostiers ;

4° *Troupes de défense des côtes* (20,000 hommes environ) : 144 batteries ou compagnies d'artillerie de côtes ; 65 compagnies du génie ;

5° *Unités de yeomanry* (mises à la disposition de l'armée régulière mobilisée, 2,100 hommes) : 14 escadrons.

Soit un total de 315,000 hommes environ.

Il suffit d'un simple coup d'œil sur le tableau précédent, pour se convaincre de la différence radicale qui existera entre l'*Armée territoriale* et les *Forces auxiliaires* (Volontaires et Yeomanry) qu'elle est appelée à remplacer.

L'*Armée territoriale* ne sera plus constituée par un mélange plus ou moins heureux de bataillons d'infanterie, des batteries de côtes, de bataillons du génie ou d'infanterie montée ; ce sera une armée *réellement organisée* pour la guerre, pourvue de tous ses services et dont les divers éléments pourront travailler ensemble, dès le temps de paix, et recevoir simultanément une instruction tactique beaucoup plus sérieuse que celle qui est donnée aujourd'hui aux volontaires et aux yeomen.

Pour être *absolument* complète, l'organisation de l'armée territoriale demandera plusieurs années. La trans-

formation qui se prépare ne se bornera pas à un simple changement d'étiquette; elle nécessitera une transformation profonde, elle demandera des créations importantes. Ces créations ne peuvent s'accomplir en quelques mois.

D'ailleurs, c'est vraisemblablement par *retouches et modifications successives*, que le War-Office passera de l'organisation actuelle à l'organisation nouvelle dont nous venons d'exposer l'ensemble.

Répartition des divisions de l'armée territoriale en Grande-Bretagne. — La répartition sur le territoire de la Grande-Bretagne des divisions territoriales sera la suivante :

Commandement d'Écosse : 2 divisions.
Commandement de l'Ouest : 3 divisions.
Commandement du Nord : 3 divisions.
Commandement du Sud : 2 divisions.
Commandement de l'Est : 2 divisions.
District de Londres : 2 divisions.

Ces 14 divisions constituent à la fois des commandements de troupes et des commandements territoriaux.

*
* *

Essayons maintenant de résumer en quelques lignes la série déjà longue des articles que nous avons publiés sur la reconstitution des forces anglaises et de donner une idée générale de la situation.

Lorque la Réforme militaire sera terminée, l'ensemble des forces stationnées dans le Royaume-Uni comprendra :

En 1re ligne.	L'Armée régulière (115,000 à 120,000 h.)	environ.
	La Réserve régulière (115,000 à 120,000 h.)	dº
	La Réserve spéciale (90,000 h.)	dº
En 2e ligne..	L'Armée territoriale (315,000 h.)	dº

En temps de paix l'*Armée régulière* stationnée dans le Royaume-Uni aura, comme par le passé, pour *mission principale* d'alimenter les garnisons coloniales (1).

En temps de guerre, cette armée renforcée par ses deux réserves, régulière et spéciale, constituera un *Corps expéditionnaire de 165,000 hommes*, prêt à être dirigé sur tous les points où les intérêts britanniques réclameront son emploi.

L'*Armée territoriale* mobilisée à peu près en même temps que l'Armée régulière se tiendra prête à parer à toute éventualité après le départ du corps expéditionnaire et à faire face à toutes les attaques dirigées contre le territoire national.

En cas de circonstances graves, nul doute d'ailleurs que des unités de cette armée ne demandent *d'elles-mêmes* à aller renforcer le corps expéditionnaire. Les exemples donnés autrefois par les Volontaires ne seront pas perdus pour la jeune Armée territoriale qui demain doit les remplacer.

Après l'achèvement de la réforme militaire, l'armée anglaise ne sera plus une simple juxtaposition, *une « collection fortuite »* d'éléments disparates distribués au hasard, sur toute l'étendue du Royaume-Uni. Elle constituera un organisme bien harmonieux et bien vivant, un organisme à grand rendement, car les frottements y deviendront de plus en plus rares et les efforts de tous pourront concourir au but commun.

L'état-major général, aidé par l'état-major administratif, donnera la direction générale et l'impulsion initiale avec un personnel d'élite et peu nombreux.

Les troupes enfin organisées et instruites en vue de la guerre travailleront dans un but déterminé et tangible ;

---

(1) Ces garnisons comprennent 75,000 *Réguliers anglais* dans l'Inde 45,000 *Réguliers anglais* dans les Colonies autres que l'Inde (sans er, bien entendu, des troupes indigènes et des milices locales).

tous les organes parasites ayant peu à peu disparu, chacun aura une fonction déterminée à laquelle il pourra appliquer à bon escient toute son activité.

La mobilisation de l'Armée n'aura plus le caractère d'une improvisation plus ou moins hasardée.

Grâce à l'ingénieuse organisation des services imaginée par M. Haldane, l'Armée régulière pourra mobiliser, sans efforts, un corps expéditionnaire de 165,000 hommes ; alors que, récemment encore, cette même Armée n'aurait pu mettre plus de 100,000 hommes sur pied dès les premiers jours de la mobilisation (1).

La nouvelle armée mobilisée disposera désormais d'une excellente réserve de 2e ligne *la Réserve spéciale*, alors que l'ancienne armée n'eût pu compter que sur ses dépôts et sur la ressource aléatoire que lui auraient offerte les bataillons de milice.

Le progrès réalisé est évident, il n'est plus nié par personne, l'armée anglaise devient une force avec laquelle il sera désormais impossible à qui que ce soit de ne pas compter.

L'armée de 2e ligne, l'*Armée territoriale*, organisée sur le modèle de l'*Armée régulière* et recrutée de façon à utiliser toutes les bonnes volontés du pays, sera, après l'achèvement complet de la Réforme, plus forte et infiniment mieux organisée que les Volontaires et la Yeomanry actuels. On peut même dire, sans exagérer, qu'en temps de guerre, son rendement serait supérieur à celui de *toutes* les forces auxiliaires *actuelles*, milice comprise.

Mais n'oublions pas que cette Armée territoriale, organisée *théoriquement* dans ses moindres détails, ne deviendra une réalité vivante que lorsque les volontaires et les

(1) Discours ministériel, février 1907.

yeomen, qui doivent la composer, auront *donné leur adhésion au nouveau système*.

Ils auront à se prononcer *dans quelques mois* et ce référendum décidera de la portée pratique de la loi votée par le Parlement.

En attendant ce moment décisif, tous les pouvoirs publics et les amis du ministère libéral multiplient leurs efforts pour que Volontaires et Yeomen entrent *en masse* et sans hésitation dans la nouvelle Armée territoriale. La plupart des adversaires politiques du cabinet, mettant de côté toute rancune et toute divergence d'opinion, secondent d'ailleurs leurs efforts.

Le mouvement grandiose qui règne dans toute l'Angleterre en faveur de la loi nouvelle est fort intéressant à étudier.

S. M. le roi Édouard VII a donné l'exemple et le signal.

Quelques semaines après l'adoption de la loi, le Roi a réuni à Londres les lords-lieutenants des comtés, pour leur signaler lui-même, dans une allocution chaleureuse, la portée de la loi nouvelle, l'importance du rôle qui leur était dévolu dans son application et le bon résultat qu'il attendait de leur action *personnelle*.

Les lords-lieutenants rentrés dans les Comtés ont provoqué des réunions où des officiers supérieurs du War-Office, véritables délégués du Ministre de la guerre, ont expliqué dans les moindres détails le rôle des *Associations de Comté*, l'esprit de l'organisation de l'armée territoriale, son but, son rôle, etc.

Les grands dignitaires de l'armée : le duc de Connaught, le général French, le maréchal White, etc., etc., appelés à présider les cérémonies militaires, les distributions de récompenses aux sociétés de tir, etc., ont accompagné leurs discours de panégyriques ardents de la réforme militaire. Les applaudissements et les mouvements d'enthousiasme qu'ils ont déterminés, permettent de bien augurer de l'avenir.

Pendant ce temps le War-Office ne restait pas inactif. Des fascicules, expliquant au public l'organisation de l'Armée territoriale et son fonctionnement, étaient rédigés et répandus en masse. Chaque volontaire et chaque yeoman en recevait des exemplaires. Tous peuvent désormais agir en pleine connaissance de cause, la bonne foi de personne ne peut être surprise.

M. Haldane, déployant dans l'exécution l'ardeur et l'habileté consommées qu'il a montrées dans la discussion, est l'âme de cette campagne; il organise et dirige l'effort décisif dont le but est bien simple : démontrer au peuple anglais que le système militaire que le Parlement et le Roi viennent d'adopter est *nécessaire* pour assurer la défense nationale et *suffisant* pour le mettre, au moins pendant longtemps encore, à l'abri de la conscription.

La Presse militaire anglaise elle-même, jusqu'ici assez hostile au projet du Ministre, a changé d'attitude et de langage après le vote du Parlement et surtout après la sanction solennelle du Roi.

Les grands Périodiques militaires ont compris que toute agitation et toute campagne ultérieures, tout en restant sans grand profit pour leurs idées, ne pourraient que nuire à la Défense nationale, en divisant les efforts du pays et en troublant l'opinion publique, encore un peu flottante.

La Presse militaire anglaise a donné un grand exemple de patriotisme. La Presse antiministérielle l'a, en général, imitée.

Le *Times*, entre autres, oubliant toute querelle de parti, a mis discrètement son action au service des idées nouvelles.

Par sa clarté incisive et sa vigoureuse argumentation, son rédacteur militaire, le colonel Repington, a contribué, plus qu'aucun autre, à dégager le système de M. Haldane des polémiques et des discussions qui l'obs-

curcissaient, parfois systématiquement, à ses débuts ; il l'a expliqué au grand public anglais, en a signalé la haute valeur (sans lui épargner les critiques) et finalement, il semble l'avoir imposé à l'opinion de ce grand public dont il est devenu le véritable éducateur militaire.

Le dernier mot est aux Volontaires, aux Yeomen, à la partie la plus jeune et la plus virile du pays.

Leur bonne volonté, et la bonne volonté de la nation tout entière, peuvent *seules* assurer la réussite définitive de la réforme militaire si vaillamment entreprise et si habilement conduite par M. Haldane. Autant qu'on peut en juger à distance, le succès paraît d'ailleurs certain. Le Pays est plein de confiance dans le patriotisme de sa jeunesse, l'Angleterre est sûre « que chacun fera son devoir ».

(182)

LES MUSULMANS

ET

LE SERVICE OBLIGATOIRE

EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Dans sa séance du 28 juin 1878, le Congrès de Berlin décidait de confier à l'Autriche-Hongrie l'administration des provinces turques de Bosnie et d'Herzégovine, et, les délibérations du congrès terminées, le traité de Berlin spécifiait (art. 25) : « Les provinces de Bosnie et d'Herzégovine seront occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie. »

C'était la fin de la domination turque dans ces régions. Elle avait duré quatre cent quinze ans.

La prise de possession fut, du reste, difficile pour l'Autriche. Une véritable campagne dut être faite, et l'effectif des troupes austro-hongroises, primitivement fixé à 82,000 hommes, fut bientôt porté à 145,000 combattants, 4,500 chevaux, 300 canons (1). Trois ans

---

(1) Pertes subies pendant cette campagne (71 combats du 3 août au 30 octobre 1878) :

	Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.
Officiers	44	131	3	178
Hommes	902	3,849	269	5,020

(*Die Okkupation Bosniens und der Hercegovina*, publication de l'état-

après, une insurrection éclata en Herzégovine, causée en partie par l'institution du service obligatoire. Elle nécessita encore de la part du gouvernement austro-hongrois un sérieux effort militaire. Depuis lors, la tranquillité n'a plus été troublée.

I

LE PAYS; LES HABITANTS.

D'une superficie de 51,000 kilomètres carrés, soit environ le dixième de celle de la France, la Bosnie-Herzégovine est peuplée par 1,721,720 (1) habitants.

« A l'exception des Juifs, des Tsiganes et de quelques Osmanlis, qui vivent dans les villes les plus populeuses de la Bosnie, tous les habitants des Alpes illyriennes sont de race slave.....

« Si les Bosniaques sont, pour la plupart, unis par l'origine, ils sont divisés par la religion..... Malgré les avantages que présentent le sol et le climat au point de vue de la défense, toutes les tentatives de révolte qu'on a faites contre les Turcs ont lamentablement échoué. C'est que les musulmans et les chrétiens bosniaques sont ennemis les uns des autres, et que, parmi les chrétiens eux-mêmes, les catholiques grecs, régis par leurs popes, et les catholiques de Rome, qui obéissent aveuglément à leurs prêtres franciscains, se détestent et se trahissent mutuellement (2). »

A peu près la moitié de la population (43 p. 100 exactement) professe la religion grecque-orthodoxe; un peu

---

major général, Vienne, 1879). En trois mois, les dépenses pour cette campagne ont atteint 210 millions de francs.

(1) Chiffre de 1904.

(2) Elisée Reclus. *Géographie universelle.*

moins du quart (22 p. 100) est catholique ; plus du tiers (34 p. 100) est musulman ; les protestants (0,3 p. 100), les israélites (0,7 p. 100) sont en très petit nombre (1).

Lors de la conquête par les Turcs, la majorité des anciens propriétaires bosniaques, de race slave, abjura le christianisme, embrassa la religion musulmane, pour conserver ses biens et privilèges, et convertit de force ses serviteurs.

D'autre part, à cette époque, l'immigration turque amena dans le pays un élément musulman pur, mais, après 1878, beaucoup de mahométans retournèrent en terre d'Islam, pour se soustraire à la domination chrétienne.

Par suite, les musulmans de Bosnie-Herzégovine comprennent aujourd'hui les familles de l'ancienne aristocratie slave, qui a abjuré volontairement le christianisme après la conquête turque, et les descendants de quelques chefs militaires turcs, originaires d'Asie-Mineure ou de Syrie.

Ils habitent surtout le Centre, le Sud et l'Est du pays. En raison même de leur origine, ils forment la partie riche de la population.

Ils ont une instruction religieuse très limitée. Ils célèbrent la fête chrétienne de Saint-Georges, patron des Slaves.

« Antipathiques aux Ottomans par suite de leur origine et malgré la communauté de religion, les begs bosniaques n'ont pas adopté toutes les exigences de l'islamisme. La polygamie est rare chez eux et les femmes ne sont pas astreintes au voile (2). »

Il y a donc, en Bosnie-Herzégovine, unité de race — race slave — et diversité de croyances. Parmi ces

---

(1) Chiffres extraits du *Taschenatlas* d'Hickmann.
(2) Général Niox, *Europe centrale*.

croyances, au point de vue du nombre des adeptes, l'islam ne vient qu'au second rang, et dans le tiers de la population, groupé sous l'égide du Coran, les musulmans d'origine forment une très faible minorité.

II

L'ORGANISATION MILITAIRE TURQUE.

Pendant plus de quatre siècles, la Turquie a dominé en Bosnie-Herzégovine. Depuis 1826, et, d'une façon plus complète depuis 1843, les sujets turcs professant la religion musulmane étaient, sauf dans certaines provinces privilégiées de l'empire du sultan, régulièrement astreints au service militaire.

« Constituée d'après les principes du Coran et destinée au triomphe de la religion, l'armée turque ne pouvait, sans danger pour elle, et sans honte pour l'Islam, admettre dans ses rangs les infidèles des pays conquis..... Les hommes d'État de la Turquie, cédant aux pressantes sollicitations de l'Europe..... prirent bien en 1856 l'engagement de rendre le service militaire obligatoire pour tous les sujets de la Turquie, sans distinction de croyances, mais les faits prouvent qu'ils n'ont jamais songé à mettre cette clause en pratique.

« Après avoir officiellement supprimé l'impôt de capitation payé par les chrétiens, et fixé pour la forme à 16,000 le chiffre des recrues à fournir, le gouvernement substitua à ce contingent un nouvel impôt, réparti sur toutes les communautés chrétiennes, qui les déchargeait de la conscription.

« En Bosnie, au début, et afin d'accoutumer au service la masse de la population musulmane, on organisa *avec des volontaires* le régiment-frontière bosniaque, progressivement porté à 4 bataillons, puis le bataillon-

frontière d'Herzégovine. En 1865, on introduisit la *conscription* et on créa une brigade de milice bosniaque, formée de 2 régiments à 3 bataillons. Pour commencer, l'obligation du service militaire apparut avec toutes sortes de restrictions et de privilèges. Puis, à la fin de 1869, sous le couvert de la réorganisation générale de l'armée ottomane, les troupes bosniaques furent mises sur le même pied que les autres troupes de l'empire. En 1870, on créa un nouveau bataillon-frontière. Ainsi, en moins de dix ans, on a introduit le recrutement en Bosnie et on a réussi à former 18 bataillons : 6 du nizam (armée active), 6 du redif (armée de réserve), levés par la conscription et 6 de volontaires (1). »

Lors de la prise en charge de l'administration de ces provinces par l'Autriche-Hongrie, la situation était donc, au point de vue militaire, la suivante : les musulmans astreints depuis 1865 au service obligatoire, avec de nombreuses facilités (exemptions, remplacement, etc.), les chrétiens dispensés du service, mais assujettis en échange au payement d'un impôt spécial.

Le pays était divisé en districts militaires.

En outre, pour maintenir la sécurité et aider les autorités administratives, la Porte avait organisé un régiment de gendarmes (zaptiés) recrutés parmi les musulmans bosniaques. Ce régiment comprenait 7 bataillons : 3,090 hommes, dont 500 montés à leurs frais (2).

---

(1) *Voennyi Sbornik* (Recueil militaire), organe de l'état-major général russe, octobre 1873, cité dans la *Revue des Armées étrangères*, mars 1874.

(2) *Geschichte der Sicherheitstruppen in Bosnien und der Hercegovina* ; Vienne, 1898.

III

L'ORGANISATION AUSTRO-HONGROISE.

Dans la monarchie austro-hongroise, la Bosnie-Herzégovine, territoire d'occupation (*Okkupationsgebiet*), n'est rattachée ni à l'Autriche, ni à la Hongrie.

Au point de vue administratif, elle dépend du Ministre commun des finances à Vienne. Sous les ordres de ce dernier, un officier général, gouverneur civil et commandant des troupes, dirige l'administration du pays et commande les forces militaires. Il réside à Sarajevo. Il a deux adjoints : un général, comme dans les autres régions de corps d'armée, et, pour diriger l'administration civile, un haut fonctionnaire civil.

Aux débuts de l'occupation, l'administration fut purement militaire, avec le concours de fonctionnaires indigènes restés à leur poste et de fonctionnaires austro-hongrois appelés de l'intérieur de la monarchie.

Ce système transitoire subsiste encore en partie. Le gouverneur est un officier général ; les transports du service des postes sont assurés par des soldats du train ; une voie ferrée (Banjaluka-Doberlin) est exploitée militairement.

Le territoire est divisé en 6 cercles, les anciens *sandjaks* turcs, subdivisés eux-mêmes en 54 districts. Les premiers correspondent à nos départements, les seconds à nos arrondissements. A leur tête sont placés des fonctionnaires austro-hongrois. Le chef de district est assisté d'un conseil consultatif composé de notables désignés par le gouvernement. Il dispose d'un médecin civil et, comme auxiliaire pour les affaires militaires, d'un sous-officier. Le service de l'état civil est complètement organisé depuis 1885. Les registres sont tenus au district ;

par égard pour les usages des musulmans, les femmes n'y sont inscrites que numériquement, sans indication de nom.

Au-dessous des districts sont les communes : communes organisées (97 localités importantes), ou communes de campagne.

Dans les premières, le maire, les adjoints, une partie du conseil municipal sont nommés par l'administration.

Chaque religion est représentée au conseil dans la même proportion que parmi les habitants. Dans les villes, l'élément musulman domine ; presque tous les maires sont musulmans.

Dans les secondes, le maire est nommé aussi par l'administration, mais tout le conseil est élu.

Dans les unes et les autres, les maires n'ont aucun droit administratif. Chaque semaine, à jour fixe, tous les maires du district se réunissent au chef-lieu pour rendre compte des événements (changements dans l'état civil, par exemple) survenus dans sa commune et recevoir les instructions du chef du district.

La représentation élue des intérêts de la population est donc extrêmement faible.

L'État reconnaît quatre religions : catholique, orthodoxe, musulmane, israélite. Il a laissé aux musulmans les biens de mainmorte, dont le revenu est assez élevé (1,500,000 francs en 1891). De cette façon, l'État n'a pas à intervenir dans les questions relatives aux écoles confessionnelles, aux institutions de charité, au recrutement et à l'entretien du clergé inférieur du culte musulman.

Au point de vue militaire, le territoire de la Bosnie-Herzégovine forme le 15e corps de l'armée autro-hongroise.

Ce corps est composé, pour la plus grande partie, d'éléments étrangers au pays. Il est très fortement cons-

tué et a reçu une organisation adaptée à la nature montagneuse de la région (1).

Sous le rapport du recrutement, le territoire est divisé en 4 districts. Chacun d'eux est commandé par un officier supérieur, assisté d'un capitaine, d'un officier subalterne, de quelques sous-officiers. Comme il a été dit plus haut, un sous-officier est adjoint au chef de chacun des 54 districts administratifs. L'officier supérieur, chef du district de recrutement, dirige les affaires de recrutement et l'administration des réservistes. Les districts de recrutement se subdivisent en cercles de classement, pour lesquels il n'y a pas d'autorité militaire spéciale.

IV

LA LOI DE RECRUTEMENT POUR LES INDIGÈNES.

La Bosnie-Herzégovine n'appartient pas en propre à l'Autriche-Hongrie, qui a simplement assumé la charge de l'administrer. La loi de recrutement en vigueur dans la monarchie ne pouvait donc être appliquée intégralement dans le territoire d'occupation.

Le service militaire des indigènes est réglé par la loi provisoire du 24 octobre 1881, complétée, en ce qui concerne le délit d'insoumission, par la loi du 28 novembre 1904. Les détails d'application en ont été fixés par l'ordonnance impériale du 1er novembre 1881.

1° *Dispositions générales.*

Aux termes de la loi, « tout indigène bosniaque,

(1) Composition du 15e corps : 35 bataillons, 2 escadrons, 11 batteries de montagne, 4 batteries de forteresse, 2 compagnies de pionniers, 13 escadrons du train ; répartis en 2 divisions et 10 brigades de montagne.

capable de porter les armes est tenu de participer personnellement à la défense de son pays et de la monarchie, qui donne protection et sécurité aux pays administrés par elle. » (Art. 1er.)

Cette obligation commence au 1er janvier de l'année (calendrier grégorien) où l'homme a 20 ans accomplis.

Le service imposé aux indigènes de Bosnie-Herzégovine, chrétiens, musulmans, israélites, est donc *personnel* et *obligatoire*.

2° *Appels.*

Fixation et répartition du contingent. — Le contingent est fixé chaque année par le Ministère commun des finances, chargé de l'administration de la Bosnie-Herzégovine, de concert avec celui de la guerre. Le gouverneur le répartit entre les districts d'après le chiffre de la population.

Classes d'âge. — Tous les jeunes gens nés dans une année forment une classe d'âge ; celle-ci est désignée d'après l'année de la naissance.

Quatre classes sont astreintes à la revision annuelle : les première, deuxième, troisième et quatrième (1). La première comprend les hommes qui entrent dans leur 20e année ; la deuxième, ceux qui entrent dans leur 21e, etc.

Recensement. — Les listes comprenant, par commune, tous les jeunes gens soumis à l'appel, sont établies par le chef du district administratif. Elles sont affichées, dans chaque commune, du 1er au 15 janvier, de façon que chacun puisse en prendre connaissance.

Après avoir statué sur les demandes de dispenses, le

(1) Trois seulement en Autriche-Hongrie.

chef du district publie, dans le courant de février, les noms des hommes appelés à tirer au sort et à passer devant le conseil de revision.

Conseil de revision. — Comme dans l'intérieur de la monarchie, ce conseil comprend le chef du district de recrutement, un officier de ce district, un médecin militaire, et, comme représentants de l'autorité civile, le chef du district administratif, le médecin du district, un ministre de chacun des cultes reconnus par l'État, deux membres du conseil consultatif du district.

Les maires sont convoqués pour donner leur avis sur les cas de dispenses invoqués. Ils doivent aider les autorités pour tout ce qui concerne la revision.

La taille minima exigée est de 1m,554 (1).

Tirage au sort. — Une disposition spéciale existe au sujet du tirage au sort. En Autriche-Hongrie, un appelé ne peut se désister de ce tirage, qui a pour but de fixer l'ordre d'après lequel les appelés sont classés comme recrues ou réservistes de remplacement (*ersatzreservisten*) et affectés à l'armée commune ou à la landwehr.

En Bosnie-Herzégovine, l'appelé peut renoncer au tirage, et, à cette condition, il peut choisir le corps où il désire entrer (2).

Le tirage au sort comprend seulement les hommes de la première classe d'âge. Les numéros tirés par ceux-ci leur servent lorsqu'ils sont dans la deuxième, troisième ou quatrième classe.

Les indigènes astreints au service, qui ne sont pas aptes au service de guerre, mais, par suite de leur profession civile, peuvent rendre des services en vue de la

---

(1) Pour l'armée commune, elle est de 1m,55.

(2) Schmid, professeur de droit à l'Université d'Innsbrück : *Das Heeresrecht*, 1903.

guerre, peuvent, en cas de mobilisation, être appelés jusqu'à ce qu'ils aient 32 ans révolus.

Dispenses. — La loi a prévu des cas nombreux de dispenses accordées, les unes par suite des fonctions exercées, les autres par raison de famille.

Elle exempte du service actif :

1° *En raison des fonctions exercées* (dispenses définitives) :

a) Les candidats aux emplois ecclésiastiques des quatre religions reconnues par l'État, à condition pour eux de justifier qu'ils suivent les études religieuses d'un établissement d'instruction désigné par le Ministère.

En cas de mobilisation, ils ne sont pas appelés comme réservistes s'ils se trouvent encore dans ces conditions et s'ils le prouvent chaque année aux autorités chargées du recrutement;

b) Les prêtres et pasteurs des religions reconnues, les fonctionnaires ecclésiastiques et magistrats musulmans.

S'ils perdent la dignité ecclésiastique, ou s'ils cessent leur fonction, ils sont soumis à la loi militaire comme les hommes de leur classe, et passent dans la réserve à leur sortie de la 4e classe d'âge ;

c) Les professeurs des diverses nationalités, les *hodzas* musulmans qui font des cours dans les écoles primaires reconnues par la loi scolaire;

d) Les médecins, vétérinaires et pharmaciens diplômés, qui exercent leur profession avec l'assentiment du gouvernement local. S'ils ne la continuent pas, ils sont rappelés au service dans les mêmes conditions que les prêtres et les pasteurs.

2° *Pour raison de famille* (dispenses temporaires) :

a) Le fils unique, ou à défaut, le beau-fils unique d'un père âgé de 70 ans ou incapable de travailler, ou d'une mère veuve ;

b) Après la mort du père, le petit-fils unique d'un

grand-père âgé de 70 ans ou incapable de travailler, ou d'une grand'mère veuve, si le grand-père ou la grand'-mère n'a pas de fils vivant ;

c) Un frère dans une famille où les enfants sont orphelins de père et de mère.

Le fils, petit-fils ou frère ne peut prétendre à l'exemption du service qu'au cas où il remplit effectivement les devoirs de soutien indispensable de famille vis-à-vis de ses parents, grands-parents ou frères et sœurs.

Un fils naturel ne peut être exempté que s'il remplit effectivement les mêmes devoirs vis-à-vis de sa mère.

Dans les mêmes conditions, il y a lieu de considérer comme assimilé au fils, au petit-fils unique, au frère, ceux dont le frère unique — ou plusieurs frères — est au service actif ou dans la réserve, ont moins de 18ans, ou, par suite d'infirmités morales ou corporelles, sont incapables de travailler.

d) Celui qui se marie avec l'autorisation du gouvernement local avant d'avoir accompli complètement son service militaire. Si la femme n'a pas de père, frère ou beau-frère capable de travailler, si le mari vit avec elle en communauté maritale et est indispensable pour subvenir à son existence, il est mis en congé en temps de paix.

Si, sans répondre entièrement à ce qui est exigé pour la dispense du service, la situation de famille ou de fortune d'un appelé mérite cependant une attention particulière, la mise en congé peut être accordée à titre temporaire ou définitif, mais seulement pour le temps de paix.

Ajournement. — L'ajournement peut être demandé afin de poursuivre des études commencées. Il peut être accordé par le général commandant le 15e corps jusqu'à l'automne de l'année où l'homme a 23 ans accomplis.

Un ajournement de plus de deux ans pour l'entrée au service actif ne compte pas dans le temps total de service.

Remplacement. — Tout appelé, qui a passé devant le conseil de revision, peut, pendant trois mois à partir du jour où il a été déclaré bon pour le service, présenter un remplaçant.

Celui-ci doit remplir certaines conditions, notamment être originaire de Bosnie-Herzégovine, avoir moins de 32 ans, ne pas être soutien de famille.

Il n'y a aucune limite au nombre des remplaçants ; il est généralement très faible, 30 en moyenne sur un contingent annuel de 3,500 hommes.

L'autorité n'a pas à intervenir dans le contrat entre le remplacé et le remplaçant. Si ce dernier reçoit une prime, il en dépose le montant dans une caisse du gouvernement, qui en devient responsable et en sert les intérêts. Cette prime est remise au remplaçant, pour moitié lors de la fin de son service actif, et par sixièmes, après ses 3e, 6e et 9e années de service dans la réserve.

Si le remplaçant se mutile volontairement ou déserte, la prime est versée dans le premier cas au Trésor, et, dans le second au remplacé. Celui-ci doit alors accomplir en personne le temps de service restant à faire ou présenter un autre remplaçant.

Incorporation. — Les hommes reconnus bons pour le service sont affectés à l'armée active. On incorpore d'abord ceux qui doivent être incorporés d'office, puis, par ordre de tirage au sort, ceux de chacune des quatre classes d'âge, jusqu'à concurrence du nombre de recrues fixé pour le district.

Lorsque le contingent désigné pour le service actif est complété, les appelés en excédent sont *überzählig*. Ceux des trois premières classes restent en congé dans

leurs foyers jusqu'à l'année suivante ; ceux de la quatrième passent dans la réserve, où ils comptent jusqu'à 32 ans.

Lors de son incorporation, tout indigène doit prêter serment en ces termes : « Devant Dieu tout-puissant, je jure que je serai fidèle à Sa Majesté l'Empereur et Roi, et que j'obéirai à tous les ordres de mes chefs, même au péril de ma vie (1). »

3° *Taxe militaire.* — En Autriche-Hongrie, toute personne exonérée, en totalité ou en partie, du service militaire pour incapacité ou émigration, est astreinte au payement d'une taxe militaire qui varie, en Autriche, de 2 à 200 couronnes, et, en Hongrie, de 6 à 240 couronnes (2).

En Bosnie-Herzégovine, il n'existe aucune taxe militaire.

4° *Bases du service.* — Le service des indigènes est réglé ainsi qu'il suit : 3 ans dans l'armée active, 9 ans dans la réserve, en tout 12 ans.

Dans le reste de la monarchie, le service militaire comprend : 3 ans dans l'armée active, 7 ans dans la réserve, 2 ans dans la landwehr, en tout 12 ans.

Mais, jusqu'à 42 ans, l'homme compte dans le landsturm, tandis qu'en Bosnie-Herzégovine, le landsturm n'existe pas, non plus que la landwehr ou l'ersatz-réserve.

Le service des indigènes s'accomplit exclusivement dans les troupes bosniaques, et commence au jour ou l'appelé est déclaré bon pour le service (*assentirt*), alors

---

(1) Circulaire du 18 mai 1882.

(2) Voir 1er semestre 1904, p. 72. — La couronne vaut 1 fr. 05 environ.

que, dans le reste de la monarchie, il date seulement du jour de l'incorporation.

L'homme peut être libéré du service :

1° Si la revision a été faite illégalement ;

2° S'il devient incapable de servir ;

3° S'il devient susceptible d'être dispensé du service actif.

Les périodes d'instruction des réservistes bosniaques sont réglées chaque année par des dispositions spéciales.

5° *Engagements et rengagements.* — Tout indigène peut contracter un engagement volontaire, à condition d'être âgé de 17 ans accomplis au moins, de 36 ans au plus, et, pour les mineurs, d'avoir le consentement du père ou du tuteur.

Sont seuls exclus de la faculté de s'engager, ceux qui ont été punis pour un crime ou pour un délit causé par l'amour du gain.

L'engagé a le droit de choisir son régiment.

Il n'existe pas de volontaires bosniaques d'un an.

Les rengagements sont régis par les mêmes dispositions que dans l'armée commune. Les sous-officiers qui ont douze ans de service actif, dont huit au moins comme sous-officiers, reçoivent un certificat, et peuvent prétendre à un emploi public ou à une situation dans une entreprise subventionnée par l'État.

Cette durée est fixée à huit ans de service, dont cinq comme sous-officier, lorsque ces huit ans ont été passés en Bosnie-Herzégovine, et c'est alors à un emploi dans l'administration de ces mêmes provinces qu'elle donne droit. Le nombre des sous-officiers en mesure d'en profiter est aujourd'hui fort restreint, par suite des relèves régulières des troupes détachées dans le territoire d'occupation. Les indigènes sont rarement, pour ainsi dire jamais, dans les conditions voulues, puisque la presque totalité

des troupes bosniaques tient garnison dans l'intérieur de la monarchie.

Tout homme qui a terminé son service actif et à qui « son maintien dans le service actif apparaît comme avantageux » peut rengager d'année en année pendant la durée et même au delà de la durée de son service dans la réserve.

6° *Dispositions pénales.* — Tout indigène insoumis perd le bénéfice du tirage au sort et celui de toute dispense. Jusqu'à 36 ans, il doit être recherché et ramené devant le conseil de revision. S'il est reconnu bon pour le service et ne peut justifier son absence, mais s'il s'est présenté volontairement, il sert un an de plus que les trois ans du service actif normal; deux ans de plus, s'il ne s'est pas présenté volontairement.

S'il n'est pas reconnu bon pour le service, il est passible d'une amende maxima de 150 florins (1), et, s'il ne peut la payer, d'un emprisonnement d'un mois.

Si l'indigène insoumis est âgé de plus de 36 ans, l'amende peut être élevée à 1,000 florins et la durée de l'emprisonnement à six mois.

Les complices d'un insoumis sont passibles d'une amende maxima de 500 florins, de 1,000 florins dans certaines circonstances, et, en cas d'insolvabilité, d'un emprisonnement de trois ou six mois.

Si, dans une commune, il y a un nombre assez grand d'insoumis, des mesures spéciales sont à prendre par le gouvernement local contre cette commune. Il existe donc, dans certains cas, une responsabilité communale collective.

Les indigènes appelés qui se mutilent volontairement sont, autant qu'ils peuvent encore servir, déclarés bons

(1) Un florin vaut 2 fr. 10.

pour le service et font cinq ans de service actif au lieu de trois.

Tout indigène de l'armée active ou de la réserve, astreint par le serment au service, qui répond avec un retard de plus de quatorze jours à un ordre d'appel au service actif comme jeune soldat, ou à un ordre de rappel de la réserve par décision impériale, est puni de trois à douze mois de cellule en temps de paix, de un an à cinq ans, en cas de mobilisation ou en temps de guerre.

Lorsque, appelé au service actif comme jeune soldat, il rejoint avec un retard inférieur à quatorze jours, ou lorsque, réserviste, il arrive en retard pour une période d'instruction, il est puni d'un à trois mois de prison.

V

RESSOURCES MILITAIRES FOURNIES PAR LA LOI DE RECRUTEMENT.

Les statistiques du recrutement ne sont plus publiées en Autriche depuis 1894. Il est néanmoins possible d'arriver à certaines conclusions approchées.

En 1894, pour une population austro-hongroise de 42,800,000 habitants, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de revision était de 365,000. En 1907, pour une population de 48,000,000 d'habitants environ, ce nombre doit être approximativement de 408,000 (1).

Sur ce total, 210,000 ont été reconnus *complètement bons :* 130,000 incorporés dans l'armée active, 80,000 classés dans l'*ersatz-réserve*.

---

(1) Recensement de 1890 : 41,360,000 habitants; recensement de 1900 : 45,420,000. Augmentation annuelle, en chiffres ronds : 400,000 habitants.

Si ces proportions sont admises pour la Bosnie, il y a, dans ce pays, 14,500 inscrits, dont 7,500 complètement bons, et, avec 12 classes, en tenant compte des déchets, 70,000 hommes aptes à porter les armes en temps de guerre.

Ce chiffre de 70,000 doit être un minimum, car « les indigènes reconnus, à la revision, inaptes au service, sont des exceptions (1) ».

Ces 70,000 hommes ne sont pas tous militairement instruits. L'obligation du service personnel a été, en effet, imposé aux Bosniaques avec beaucoup de ménagements. Le contingent annuel, de 1,200 hommes au début, n'a été augmenté que d'une façon très progressive. Depuis plusieurs années, il est de 3,500 hommes environ.

Si, pour chaque classe, les déchets sont calculés d'après la méthode austro-hongroise, qui les estime uniformément à 4 p. 100 par année, le nombre des soldats indigènes instruits, disponibles pour une mobilisation, est de :

3 classes actives	9,660	hommes.
9 classes de réserve	21,420	—
TOTAL	31,080	hommes.

Par rapport à la population indigène, la proportion est donc de :

1 appelé pour 492 habitants; 1 soldat mobilisable (actif ou réserviste) pour 55 habitants, alors que, dans le reste de la monarchie, elle est de :

1 appelé pour 354 habitants; 1 soldat mobilisable (de l'armée active, de la réserve, de l'ersatz-réserve, de la landwehr, non compris le landsturm) pour 26 habitants.

---

(1) Danzer, *Unter den Fahnen*; Vienne, 1889.

VI

IMPRESSION PRODUITE PAR LA LOI MILITAIRE SUR LES POPULATIONS BOSNIAQUES.

Pour les indigènes musulmans, la loi provisoire de 1881 ne faisait, en somme, que reproduire les prescriptions de la loi turque, d'après laquelle tout musulman doit le service militaire. Pour les chrétiens, elle substituait simplement le service personnel à la taxe militaire imposée par les Turcs.

Pour tous, elle prévoyait de nombreux cas de dispense, définitive ou temporaire; elle admettait l'ajournement, le remplacement; elle était donc conçue dans un esprit très large. De plus, une instruction détaillée, publiée en même temps que la loi, édictait des dispositions spéciales pour le respect de la religion musulmane (1), et, par une proclamation, le gouverneur général, baron Dahlen, s'était attaché à rassurer les populations :

« Cette loi militaire qui prévoit l'exemption et tout ce qui est de nature à en rendre l'exécution moins pénible pour vous, disait-il, contient aussi les prescriptions nécessaires pour que nul de vous, à quelque croyance qu'il appartienne, ne puisse être empêché par le service militaire de remplir ses devoirs religieux.

« Sa Majesté l'Empereur et Roi vous prouve noblement ainsi qu'il sait tenir compte de vos mœurs, de vos coutumes et de la situation du pays, qu'il respecte également la conviction et le sentiment religieux de chacun, et que, tout en voulant ne favoriser aucune religion aux

(1) Voir cette instruction aux Annexes.

dépens d'une autre, il entend aussi qu'on ait les plus grands égards pour tous les cultes. »

D'autre part, l'autorité austro-hongroise espérait qu'un certain nombre de ses musulmans, réservistes turcs, licenciés en 1878, rentreraient volontiers dans l'armée, moyennant des avantages pécuniaires. Ils auraient formé en partie les premières levées et les Bosniaques auraient été habitués ainsi peu à peu à l'idée du service militaire.

Malgré les dispositions gouvernementales larges et bienveillantes, malgré les circonstances locales relativement favorables — habitude, pour les musulmans, à servir, pour les chrétiens, de payer une taxe militaire — la loi de recrutement fut mal accueillie.

Les catholiques et les israélites s'y soumirent assez vite. Par contre, les orthodoxes prétendirent qu'elle favorisait surtout les musulmans, et ceux-ci, les Bosniaques les plus riches et les plus intelligents, se montrèrent rebelles, non pas tant à l'idée du service militaire, qu'à celle de servir dans une même unité, avec des chrétiens, sous les ordres de chefs chrétiens.

Au temps des Turcs, les musulmans seuls constituaient l'armée. Il n'y avait donc pas, dans celle-ci, mélange des religions. De plus, les chefs étaient tous musulmans. « L'armée turque est réellement une armée nationale, qui voit dans le Padischah, non seulement le chef militaire, mais aussi le successeur du Prophète, personnification de l'idée religieuse (1). » Quoi qu'il en soit, dès que la loi fut connue, une partie de la population musulmane émigra en terre d'Islam. Ce départ avait une gravité spéciale, en raison même de la situation toute particulière, en Bosnie, des musulmans, qui emportèrent ainsi avec eux une partie de la richesse du pays.

En outre, au mois de décembre 1881, un mois après

---

(1) *Gazette de Cologne*, 14 décembre 1907.

la promulgation de la loi, un soulèvement éclata en Herzégovine. Les Slaves de la Dalmatie méridionale, voisine de l'Herzégovine, avaient déjà obtenu, en 1869, après une résistance de trois mois, que le gouvernement autrichien renoncerait provisoirement à leur imposer, non pas même le service actif, mais simplement celui dans la landwehr. En 1881, il essaya d'exiger d'eux de nouveau le service dans la landwehr. Les montagnards dalmates reprirent aussitôt les armes, et leur exemple gagna les Slaves d'Herzégovine, que la loi venait d'astreindre au service personnel.

Ce soulèvement était l'œuvre de chrétiens en majorité, auxquels se joignirent un assez grand nombre de musulmans, Slaves d'origine. L'obligation du service militaire en était la cause immédiate. Une cause plus profonde était le dépit des populations slaves de ne pas avoir conquis l'indépendance, qui aurait permis la formation d'un grand État slave, but de l'insurrection de 1875.

Le corps d'occupation dut être reporté à 60,000 hommes, des crédits furent ouverts jusqu'à concurrence de 21 millions de francs.

Au mois de mai 1882, la pacification ayant fait de grands progrès, les opérations du recrutement commencèrent les 24 et 25 mai dans trois des six cercles. Ceux de Sarajevo, Dolajna-Tuzla et Banjaluka, c'est-à-dire le centre et le Nord de la Bosnie. Dans le cercle de Mostar, la loi ne fut appliquée qu'à partir du 20 juin pour les districts du Nord qui avaient pris peu de part à l'insurrection, et seulement dans le courant de juillet pour le reste de l'Herzégovine (1).

Les revisions de 1883-1885 « se passèrent en grand ordre et avec le concours de la population (2) ».

---

(1) *Revue des Armées étrangères*, 16 juin 1882.
(2) Danzer, *loc. cit.*

A la fin de l'année 1884, lors de la discussion du budget pour 1885, le Ministre des finances déclara devant les Délégations qu'une des meilleures preuves à donner de l'apaisement des esprits, de l'amélioration de la situation politique en général, était la facilité avec laquelle s'opérait le recrutement dans toutes les confessions et dans toutes les classes de la société. Avant 1884, les mahométans, dit-il, semblaient décidés à s'y soustraire, même par l'émigration.

D'après le *Pester Lloyd* (mai 1885), l'amélioration de la situation politique suivait une progression lente, mais continue. « Au point de vue de l'armée, le zèle des indigènes pour l'accomplissement de leurs devoirs militaires est digne de remarque (1). »

Depuis l'insurrection de 1882, aucune agitation ne s'est produite en Bosnie-Herzégovine. Les indigènes des diverses confessions ont accepté l'obligation du service.

Les rivalités de race et de religion, pourtant si vives dans ces contrées, n'influent pas sur la discipline des troupes bosniaques en temps de paix ; en serait-il de même en temps de guerre, lors d'une lutte contre des populations voisines avec lesquelles les Bosniaques ont d'étroites affinités ethniques ou religieuses ?

Aucun fait ne permet de supposer le contraire.

Les soldats bosniaques sont très disciplinés, adroits tireurs, très résistants lorsqu'ils sont dans leurs montagnes, mais, par contre, moins aptes à supporter les fatigues quand ils servent en Autriche ou en Hongrie. Ils montrent du zèle à s'instruire. « Bien qu'ils aient peu été à l'école, ils montrent cependant une aptitude naturelle dans les écoles organisées dans les casernes. Beaucoup y apprennent à lire, écrire et compter couramment en allemand (2). »

---

(1) *Revue des Armées étrangères*, 15 mai 1885.

(2) Danzer, *loc. cit.*

En échange de l'obligation de service, les Bosniaques n'ont reçu aucun droit spécial. En aucune façon, ils ne sont citoyens austro-hongrois. Leurs droits électifs se bornent, dans certaines communes seulement, à l'élection du conseil municipal. Le conseil consultatif placé auprès du chef de district est nommé par le gouvernement. Les indigènes n'ont aucun représentant auprès du pouvoir. Ils sont tout à fait en tutelle.

Il peut sembler surprenant qu'en échange de l'impôt du sang, aucun droit civil ou politique n'ait été accordé.

L'administration austro-hongroise a beaucoup amélioré la situation des indigènes. L'instruction populaire, qui n'existait pour ainsi dire pas, a été organisée. Toutes les confessions religieuses ont été traitées avec un esprit « d'égalité complète, avec les mêmes droits pour tous (1) ». L'équité a été mise dans l'administration. Des encouragements à l'agriculture, la construction de routes et de voies ferrées ont considérablement développé la prospérité économique. La sécurité matérielle a été assurée.

Ces améliorations ont été estimées assez appréciables pour pouvoir imposer aux Bosniaques le service militaire, sans leur donner, comme compensation, des avantages d'autre sorte.

Il ne faut pas oublier du reste que, en passant sous l'autorité de l'Autriche, les Bosniaques restaient en droit sujets ottomans. D'autre part, habitués par les Turcs, les uns — les musulmans — à servir dans l'armée, les autres — les chrétiens — à acquitter une taxe militaire, ils devaient, après une période plus ou moins longue, accepter assez facilement d'être astreints au service. Et de fait, après le mouvement d'émigration musulmane et l'insurrection surtout chrétienne de 1881-1882, rien n'a

(1) Proclamation impériale de 1878.

été signalé qui puisse faire croire à un échec de la loi de recrutement dans le « territoire d'occupation ».

L'autorité austro-hongroise ne néglige du reste rien pour arriver à ce résultat. A côté des tempéraments nombreux apportés par la loi militaire dans l'obligation du service personnel, un des plus sérieux éléments du succès a été « l'action pleine de tact, bienveillante, sévère en cas de besoin, mais toujours absolument juste, des officiers sur les jeunes soldats bosniaques (1) ».

VII

ORGANISATION DES TROUPES BOSNIAQUES.

1° *Dispositions générales.* — Les indigènes de Bosnie-Herzégovine ne sont pas répartis dans les corps de troupe de l'armée commune. Affectés uniquement à l'infanterie et au train des équipages (2), ils forment des corps spéciaux : quatre régiments d'infanterie, un bataillon de chasseurs, des détachements du train. Ces derniers n'ont pas, à proprement parler, une existence indépendante. Rattachés à un des quatre régiments d'infanterie, ils en portent le numéro. En temps de paix, les indigènes qui y servent sont placés dans les escadrons du train stationnés en Bosnie-Herzégovine. A leur passage dans la réserve, ils sont affectés comme conducteurs à un régiment d'infanterie bosniaque.

La formation de ces troupes s'est faite d'une façon très progressive. « Au début, en 1882, on créa, dans chaque district de recrutement, une compagnie d'infanterie

---

(1) Danzer, *loc. cit.*

(2) Il est possible qu'à partir de 1908, ils soient aussi incorporés dans les batteries de montagne ou de forteresse et les détachements de mitrailleuses stationnés en Bosnie-Herzégovine.

comme détachement d'instruction et un détachement du train... En 1885, on constitua dans chaque district une nouvelle compagnie d'infanterie et un état-major de bataillon (1) ».

En 1889, 4 nouveaux bataillons furent formés, 4 autres en 1892. Le 1er janvier 1894, ces 12 bataillons étaient répartis en 4 régiments (2), augmentés chacun, deux ans après, d'un bataillon, et, le 1er octobre 1902, d'une 17e compagnie. Le 1er octobre 1903, les quatre 17es compagnies étaient réunies pour composer un bataillon de chasseurs.

La situation actuelle est la suivante :

4 régiments d'infanterie à 4 bataillons de 4 compagnies et 1 bataillon cadre de dépôt;

1 bataillon de chasseurs à 4 compagnies et 1 compagnie cadre de dépôt.

Chaque régiment se recrute dans un des quatre districts de recrutement du territoire d'occupation, où il a toujours un bataillon. Le district de Sarajevo fournit en outre des recrues au bataillon de chasseurs.

Trois bataillons de chaque régiment sont donc en garnison hors de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que le bataillon de chasseurs (3).

---

(1) Danzer, *loc. cit.*

(2) 1er régiment formé avec les bataillons formant corps n° 1 (créé en 1885), n° 5 (en 1889), n° 9 (en 1892);

2e régiment formé avec les bataillons n° 2 (créé en 1885), n° 6 (en 1889), n° 10 (en 1892);

3e régiment formé avec les bataillons n° 3 (créé en 1885), n° 7 (en 1889), n° 11 (en 1892);

4e régiment formé avec les bataillons n° 4 (créé en 1885), n° 8 (en 1889), n° 12 (en 1892).

(3) Garnisons des troupes bosniaques : bataillon de chasseurs à Wiener-Neustadt; 1er régiment (3 bataillons à Vienne, 1 bataillon à Saravejo); 2e régiment (3 bataillons à Graz, 1 bataillon à Banjaluka), 3e régiment (3 bataillons à Budapest, 1 bataillon à Doljna Tuzla);

Ces régiments n'ont ni musique, ni drapeau, et portent un uniforme spécial (1).

2° *Gradés indigènes.* — « Lorsque le cadre de sous-officiers et d'ouvriers ne peut être constitué avec des indigènes, on peut affecter aux corps bosniaques des sous-officiers et soldats de l'armée commune (2). »

La totalité des emplois peut être donnée à des sous-officiers ou soldats de l'armée commune, en ce qui concerne les sergents-majors clairons et sergents clairons montés, les sergents-majors, les sous-officiers comptables, les vaguemestres, les secrétaires, les musiciens.

Dans chaque compagnie ou bataillon cadre de dépôt, 2 hommes (tailleur, cordonnier), et dans chaque compagnie, la moitié des sergents, peuvent provenir de l'armée commune.

A grade égal, le militaire austro-hongrois a droit de commandement sur l'indigène (3).

3° *Officiers indigènes.* — Dès 1879, un pensionnat militaire avait été fondé à Sarajevo. Simple école primaire de huit classes au début, il fut réorganisé en 1885, de façon à posséder un cours spécial préparatoire aux écoles de cadets d'infanterie.

On y accepte les fils des meilleures familles indigènes qui désirent entrer dans une école de cadets ou veulent acquérir les connaissances qu'ils devraient aller chercher dans une école secondaire. On y reçoit aussi les fils des officiers et des fonctionnaires civils ou militaires.

En dehors des conditions d'aptitude physique, le can-

4e régiment (3 bataillons à Vienne, 1 bataillon à Mostar). Au printemps prochain, le 4e régiment quittera Vienne pour Trieste.

(1) Voir à l'annexe II, les détails des effectifs de paix.

(2) Glückmann, *loc. cit.*

(3) Statut provisoire sur l'organisation des troupes bosniaques; *Verordnungsblatt* du 18 mai 1882.

didat à ce pensionnat doit avoir au moins 9 ans. Pour entrer dans la 1re ou la 2e classe, il ne doit pas avoir dépassé 13 ans, et 15 pour entrer dans la 3e.

A la fin de 1881, ce pensionnat comptait déjà 84 élèves : 9 mahométans, 33 catholiques, 48 orthodoxes, 4 juifs.

Les indigènes peuvent être nommés officiers dans l'armée active, dans la réserve, ou en non-activité à titre exceptionnel, lorsqu'ils se recommandent par « une situation sociale, un caractère, un loyalisme, une manière de servir hors de pair » et lorsqu'ils remplissent « les conditions fixées par le règlement sur l'avancement dans l'armée autrichienne (1) ».

Jusqu'à présent, ce droit semble rester dans le domaine théorique. Il y a fort peu d'officiers indigènes dans les troupes bosniaques actives. Par contre, il existe 69 officiers ou cadets dans le cadre de réserve de ces troupes, et ce nombre est en augmentation.

Les indigènes astreints au service, de conduite exempte de tout reproche, peuvent passer un examen devant une commission spéciale, ou être admis à prouver, par des certificats, un certain degré d'instruction correspondant à un programme fixé par le général commandant le 15e corps. En cas de succès, ils sont, après décision de l'autorité militaire, acceptés au cours d'instruction pour les officiers de réserve. Ce cours est organisé à Sarajevo. Il reçoit 15 candidats en moyenne par an.

Lorsque ces indigènes sont capables de devenir officiers de réserve, ils passent, après un an de service, l'examen d'officier de réserve. Si le résultat leur est favorable, ils sont nommés à ce grade, au fur et à mesure des vacances.

4° *Aumôniers militaires pour les indigènes.* — « Comme l'administration s'efforce de rendre réelle l'égalité de

(1) Statut de 1882.

tous devant la loi, un traitement égal est accordé, dans les troupes bosniaques, à toutes les confessions (1). »

A cet effet, les aumôniers militaires comprennent, non seulement des prêtres catholiques et orthodoxes, mais aussi des prêtres musulmans. Deux imans militaires assurent le service religieux des musulmans incorporés. Ils dépendent du général commandant le 15e corps. Ils sont justiciables des tribunaux militaires, et assimilés aux chapelains militaires de 2e classe (capitaines de 2e classe).

5° *Emploi des troupes bosniaques hors du territoire de la Bosnie-Herzégovine.* — Jusqu'en 1890, ces troupes restèrent sur le territoire de la Bosnie. Cette année-là, pour la première fois, deux bataillons vinrent en Autriche prendre part aux manœuvres du 14e corps.

Les lois du 29 décembre 1890 et du 24 mars 1891 ont autorisé, « en vue d'une instruction militaire plus complète », le stationnement des troupes bosniaques en Autriche ou en Hongrie (2).

L'emploi de ces troupes est fixé exclusivement par l'Empereur. Elles peuvent être utilisées au même titre qu'un corps quelconque de l'armée commune.

6° *Règlements applicables aux troupes bosniaques.* — Ces règlements sont ceux de l'armée autrichienne, s'ils ne sont pas modifiés par des décisions spéciales aux troupes bosniaques (3).

7° *Justice militaire pour les indigènes.* — Le Code de justice militaire est applicable aux indigènes depuis 1882, avec certaines modifications.

---

(1) Danzer, *loc. cit.*
(2) *Verordnungsblatt für das K. u. K. Heer*, 9 mai 1891.
(3) Statut de 1882.

En ce qui concerne la désertion, tout indigène, homme de troupe, est déserteur pour un des motifs ci-après :

Absence illégale de trois mois, étant en service actif;

Dépassement de congé de trois mois ;

Refus de répondre dans un délai de trois mois à un ordre d'appel à l'activité.

Dans les troupes bosniaques seules, le mutilé volontaire est envoyé dans une compagnie de discipline. Cette punition existait autrefois pour toute l'armée austro-hongroise.

8° *Pensions militaires pour les indigènes.* — La loi du 12 mars 1899 a fixé les pensions des hommes de troupe indigènes ainsi que celles de leurs veuves et orphelins (1) :

a) *Pension annuelle d'invalidité.* — Les hommes de troupe ont droit à une pension d'invalidité après dix ans de service, ou, lorsqu'avant ce terme, ils sont mis hors d'état de servir par suite d'une blessure ou d'un accident survenu en service commandé.

La pension peut être provisoire et dans ce cas, accordée pour trois ans au plus.

Après dix-huit ans de service, les sous-officiers ont droit à une pension sans avoir à témoigner de leur invalidité.

b) *Supplément pour blessures reçues à l'ennemi ou en service commandé.* — Ce supplément varie, suivant la nature de la blessure, de 96 à 288 couronnes par an.

c) *Pensions annuelles aux veuves.* — La veuve d'un homme de troupe reçoit une pension, variable d'après le grade de son mari.

S'il s'agit d'un militaire musulman polygame, la pension est partagée entre ses veuves.

---

(1) Voir les tarifs à l'annexe III.

Si le militaire a été tué à l'ennemi ou est mort, dans le délai d'un an, de blessures reçues au feu ou de maladies causées par la guerre, la veuve reçoit un supplément de 50 p. 100. Si elle est incapable de travailler et sans ressources, elle reçoit en outre, pour tout le temps où elle est dans cette situation, un supplément annuel de 96 couronnes.

d) *Secours d'instruction pour les orphelins.* — Ce secours est de 48 couronnes par an. Les orphelins de père et de mère reçoivent en outre un supplément de 50 p. 100. La somme totale ne doit pas dépasser 360 couronnes pour une même famille.

9° *Effectifs et dépenses d'entretien des troupes bosniaques.* — Toutes les compagnies bosniaques sont, jusqu'à présent, à effectif normal de paix (1).

L'effectif budgétaire total est de 400 officiers ou fonctionnaires, 6,800 hommes de troupe (2).

Le budget des troupes bosniaques est une partie de celui du territoire d'occupation. Ce dernier n'est pas publié en détail. Dans la pratique, il est présenté aux Délégations à simple titre de renseignement, sans qu'elles aient un droit de contrôle à son égard.

Les allocations en deniers et en nature des troupes bosniaques sont absolument les mêmes que celles des autres troupes d'infanterie.

Avec les frais de recrutement, les pensions des militaires indigènes, les dépenses d'entretien des troupes bosniaques s'élèvent à 5,400,000 francs (budget de 1907).

10° *Gendarmerie bosniaque.* — En dehors des troupes bosniaques, les indigènes peuvent aussi faire partie d'un corps de gendarmerie locale, organisé en 1879. Ce corps,

---

(1) Circulaire du 5 décembre 1893.

(2) *Veltzés Armee-Almanach*, Vienne, 1907.

payé par le budget local, comprend 52 officiers et 2,360 hommes, dont 26 montés (1).

VIII

CONCLUSION.

Trois ans après avoir pris en mains l'administration du pays, l'Autriche a donc établi, pour les indigènes, l'obligation du service militaire.

Dans la pratique, cette obligation a été entourée de beaucoup de ménagements : contingent très faible au début, augmenté peu à peu jusqu'à la proportion de 1 recrue pour 500 habitants ; — dispenses très nombreuses ; — ajournement et remplacement autorisés ; — pas de taxe militaire ; — respect scrupuleux des devoirs religieux, en particulier de ceux des soldats mahométans.

Pour les indigènes musulmans, cette obligation n'était pas une nouveauté, mais la continuation même du système édicté en Bosnie par les Turcs depuis 1865. Pour les indigènes chrétiens, elle était la simple transformation de la taxe militaire turque en service personnellement dû. Aucun droit civil ou politique n'a été accordé, en échange, aux uns ou aux autres.

Cette législation, appliquée à une population de 1,700,000 habitants, a accru de plus de 30,000 hommes instruits les ressources militaires de l'Autriche-Hongrie, disponibles pour une mobilisation.

Les conditions locales étaient il est vrai, assez favorables. Si les Bosniaques étaient de race homogène, de longues et anciennes rivalités religieuses avaient créé

---

(1) Glückmann, *loc. cit.*

parmi eux des dissentiments et des haines vivaces qui les empêchaient de s'unir étroitement contre l'envahisseur. S'ils ont, en 1878, lutté avec assez d'énergie contre l'occupation autrichienne, ils n'ont pas, à beaucoup près, résisté aussi longtemps que d'autres musulmans à une conquête chrétienne.

D'autre part, pendant quatre siècles, les Turcs avaient effectivement occupé la Bosnie, et lui avaient donné une organisation administrative et militaire qui n'existait pas dans toutes les contrées soumises à la domination ottomane.

La situation de l'Autriche en Bosnie n'était donc pas complètement analogue à celle d'autres puissances européennes vis-à-vis de pays musulmans dont ils ont fait la conquête.

Il n'en est pas moins intéressant de constater que, presque aussitôt après avoir occupé une région peuplée pour un tiers de musulmans, l'Autriche a astreint les indigènes au service obligatoire et personnel, très adouci du reste dans la réalité, et qu'après une agitation de très courte durée, cette obligation, acceptée de tous, donne à l'Autriche, en cas de guerre, un appoint de 30,000 fantassins.

(187)

ANNEXE n° 1. — Dispositions spéciales relatives aux musulmans (1).

Le vendredi est accordé comme jour de repos à tous les soldats de la religion mahométane ; il leur est laissé, en outre, trois jours de liberté à la fête du Rhamadan Bairam et du Courban Bairam. Toutefois, comme leurs lois religieuses ne contiennent aucune défense à cet égard, les soldats musulmans seront tenus de marcher, lorsqu'ils seront commandés pour un service militaire un des jours consacrés à ces grandes fêtes.

Les soldats musulmans auront le droit de faire leur cuisine à part et d'acheter eux-mêmes leurs denrées, quand elles ne seront pas fournies par l'État. On leur distribuera des marmites neuves, estampillées d'une marque distincte ; ces marmites seront remplacées immédiatement, si elles viennent à être souillées par le contact d'un corps proscrit par le Coran.

La surveillance de l'ordinaire sera bornée à la constatation de l'emploi intégral des fonds alloués ; on ne devra pas oublier que l'usage du vin, de la viande de porc ou de la viande d'un animal quelconque qui n'a pas été saigné est interdit aux musulmans.

La visite médicale des soldats mahométans sera passée dans une pièce séparée, où l'homme visité sera seul avec le médecin.

Lorsque les soldats musulmans ne seront pas de service, on devra leur faciliter le moyen de faire, le vendredi et pendant les fêtes des deux Bairam, les prières ordonnées par le Koran. Dans les localités où il ne se trouve pas de mosquée, on assignera aux musulmans une pièce spéciale de la caserne, pour y faire leurs prières.

Pour leurs ablutions religieuses, on mettra à leur disposition des bassins de métal en nombre suffisant.

Il n'y aura à l'enterrement des soldats musulmans, ni musique, ni tambour, ni clairon, le Coran interdisant toute manifestation bruyante dans les cérémonies funèbres.

Lorsque l'on constituera des corps de troupe recrutés uniquement sur le territoire de la Bosnie et de l'Herzégovine, il leur sera affecté, pour le service religieux, deux imams, qui auront le traitement de chapelain militaire de deuxième classe ; dans le cas où quelqu'un de ces corps n'aurait pas d'imam, les soldats désigneront l'un d'entre eux pour en tenir lieu et faire la prière à haute voix.

Dès que le premier contingent de recrues aura terminé son éducation militaire, on détachera un certain nombre de soldats musulmans dans les hôpitaux militaires, afin d'y faire un stage comme infirmiers, de manière à être plus tard à même de soigner leurs coreligionnaires.

---

(1) Circulaire du 4 novembre 1881 ; *Verordnungsblatt*, même date.

ANNEXE N° 2. — Effectifs de paix des troupes bosniaques (1).

a) *États-majors et cadres de dépôt.*

	COLONEL	CAPITAINE adjoint au colonel.	CHEFS DE BATAILLON.	Pour EMPLOIS spéciaux.		OFFICIERS subalternes.			MÉDECINS.	OFFICIERS comptables.	SOUS-OFFICIERS comptables.	CAPORAUX secrétaires.	VAGUEMESTRES.	MUSICIENS.	SOUS-OFFICIERS clairons de régiment ou de bataillon (montés).	CAPORAL-TAMBOUR de bataillon.	CAPORAUX.	ARMURIERS.	ORDONNANCES.	SOLDATS.	TOTAUX.	
				Commandant.	Capitaines.	Adjoints aux chefs de bataill.	Officiers de pionniers.	Officiers d'approvisionn.													Officiers.	Hommes de troupe.
État-major de régiment (y compris les états-majors de 4 bataillons).....	1	1	4	1	1	4	1	1	5	3	»	5	2	43	5	1	»	3	12	»	22	81
État-major du bataillon cadre de dépôt.	»	»	1	»	»	1	»	»	1	1	»	2	1	»	»	»	»	1	4	»	4	8
État-major du bataillon de chasseurs..	»	»	1	»	1	1	1	1	1	1	»	1	1	»	1	»	»	1	7	»	7	11
Compagnie cadre de bataillon de dépôt.	»	»	»	»	2	2	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	2	»	4	10	4	19
Compagnie cadre de dépôt de chasseurs.	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	2	1	»	»	»	»	2	»	2	6	2	8

NOTA. — Les chefs de bataillon peuvent être colonels, lieutenants-colonels ou commandants.

(1) Glückmann, *loc. cit.*

b) *Compagnie active d'infanterie ou de chasseurs.*

	Effectif normal.	Effectif renforcé.
Capitaine	1	1
Officiers subalternes	3	3
Cadet suppléant officier	1	1
Sergent-major	1	1
Sous-officier comptable	1	1
Sergents	2	3
Caporaux	6	8
Gefreite	6	9
Soldats	70	100
Clairon	1	1
Tambour	1	1
Ordonnances d'officiers	4	4
TOTAL .... Officiers	4	4
TOTAL .... Hommes	93	129

Le cadet, le sergent-major, le sous-officier, le tambour et les ordonnances ne sont pas armés du fusil.

c) *Personnel chargé du magasin de mobilisation.*

Ce personnel (1 capitaine, 1 lieutenant en premier, 1 sous-officier comptable, 1 caporal, 2 ordonnances, 6 soldats pour un régiment d'infanterie ; 1 sous-officier comptable, 1 caporal, 2 soldats pour le bataillon de chasseurs) fait partie des unités cadres de dépôt et est compris dans leur effectif. Chaque régiment, ainsi que le bataillon de chasseurs, dispose en outre, depuis 1900, d'un « officier de magasin », officier subalterne de l'*Armeestand* ou du *Ruhestand* (1).

Les magasins de mobilisation des troupes bosniaques sont tous en dehors du territoire de Bosnie-Herzégovine (2) :

1er et 3e régiments à Budapest ;
2e régiment à Graz ;
4e régiment et bataillon de chasseurs à Vienne.

---

(1) L'*Armeestand* comprend les officiers qui, par suite d'inaptitude physique, ne peuvent plus faire de service actif, et le *Ruhestand*, les officiers retraités.

(2) Glückmann, *op. cit.*

ANNEXE N° 3. — Pensions dans les troupes bosniaques.

1° *Pension annuelle d'invalidité pour les hommes de troupe* (1).

ANNÉES ACCOMPLIES de service.	CADET SUPPLÉANT officier.	SERGENT-MAJOR.	SERGENT.	CAPORAL.	GEFREITE.	SOLDAT.
10	216	168	144	120	96	72
12	252	196	168	140	112	84
15	288	224	192	160	128	96
18	324	252	216	180	144	108
21	360	280	240	200	160	120
24	396	308	264	220	176	132
27	432	336	288	240	192	144
30	468	364	312	260	208	156

2° *Pension annuelle pour les veuves.*

Veuve d'un cadet	200	couronnes.
— d'un sergent-major	160-120	—
— d'un sergent	96	—
— d'un caporal	80	—
— d'un gefreite	64	—
— d'un soldat	48	—

(1) Exprimée en couronnes (1 fr. 05).

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE.

BUDGET MILITAIRE ANGLAIS (1) (*1er avril 1907, 31 mars 1908*). — Le budget de la guerre anglais a été voté presque sans discussion ; il présente une économie de 50 millions environ sur celui de l'année dernière.

Le total se répartit ainsi :

Budget ordinaire.....fr.	681,800,000
Budget extraordinaire (réfection du matériel d'artillerie)	12,200,000
TOTAL.....	694,000,000

En 1906-07, les crédits correspondants étaient :

Budget ordinaire.....fr.	715,225,000
Budget extraordinaire.....	29,675,000
TOTAL.....	744,900,000

Mais la somme de 694,000,000 de francs est loin de représenter le total des dépenses militaires de l'Angleterre pour l'année 1907-08.

Il convient d'y ajouter : 1° 82,059,150 francs, de dépenses spécialement supportées par les colonies et 11,289,275 francs de dépenses militaires accessoires inscrites à différents chapitres des budgets des *services civils*.

Le prix de revient total de l'*armée anglaise* sera donc en 1907-08 de 787,348,425 francs.

Il était l'année dernière de 838,000,000 de francs environ.

L'armée des Indes et les armées coloniales locales ont d'ailleurs leurs budgets *particuliers* absolument distincts du budget anglais.

Les sommes inscrites à ces différents budgets au titre militaire étant de 475,000,000 de francs environ, le total des dépenses militaires de la Grande-Bretagne s'élèvent à 1,262 millions de francs.

---

(1) N'a pu être publié antérieurement en raison de l'abondance des matières.

En même temps, les crédits demandés cette année pour la marine sont de 823,000,000 de francs. Ils sont inférieurs de 30 millions à ceux de l'année dernière.

Le prix total de revient de la défense nationale britannique pour 1907-08 s'élèvera dont à 2 milliards 85 millions de francs.

AUTRICHE-HONGRIE.

ENVOI DE TROUPES SUR LA FRONTIÈRE ITALIENNE ET RÉDUCTION DES EFFECTIFS SUR LA FRONTIÈRE RUSSE. — Une étude, parue récemment dans la *Revue* (1), a montré comment, depuis 1903, les corps de la frontière italienne et des côtes dalmates ont été peu à peu augmentés de :

17 bataillons ;
1 escadron ;
3 batteries de montagne ;
8 batteries de campagne (2) ;
3 batteries de forteresse ;
15 détachements de mitrailleuses ;
3 escadrons du train ;

au total : 12,000 hommes.

Les changements de garnison, annoncés par la presse autrichienne pour 1908, accentueront encore cette augmentation.

D'une importance particulière, ils mettent en mouvement, 54 bataillons d'infanterie, 13 bataillons de chasseurs, 59 escadrons, 7 batteries de campagne, 25 batteries de forteresse, 6 compagnies de pionniers.

Lorsqu'ils auront été effectués, au mois d'avril prochain, les corps de la frontière du Sud-Ouest auront reçu, comme nouveaux renforts :

	Bataillons.	Escadrons.	Batteries de forteresse.	Compagnies de pionniers.
14e corps (Tyrol)	1	»	4	1
3e corps (Styrie, Carinthie, Istrie)	5	6	8	3
Commandement militaire de Dalmatie	»	»	2	»
TOTAUX	6	6	14	4

(1) Voir 2e semestre 1907, p. 248, 372 et 472.
(2) Dont deux à l'état d'unités-cadres.

soit environ 5,300 hommes. L'Autriche accroît donc, en une seule fois, de près de 50 p. 100, l'effectif lentement envoyé par elle depuis cinq ans sur la frontière italienne.

En outre, si les projets de budget pour 1908 sont acceptés intégralement, les 3e et 14e corps et les troupes de Dalmatie recevront, en 1908, comme unités de nouvelle formation :

13 détachements de mitrailleuses;
2 batteries de campagne;
6 — de montagne.

Ce serait donc, par rapport au 1er janvier 1903, une augmentation totale de :

23 bataillons;
7 escadrons;
9 batteries de montagne;
10 batteries de campagne;
17 batteries de forteresse;
28 détachements de mitrailleuses;
4 compagnies de pionniers;
3 escadrons du train.

Un commandement de place vient d'être créé à Bozen le 12 décembre dernier; on doit en créer un à Riva, où a été déjà installée une direction du génie, il y a peu de temps.

Les troupes dirigées en avril 1908 sur la frontière italienne seront presque toutes placées dans la zone le plus proche de la frontière (1) :

14e corps.

		Bataillons.	Escadrons.	Batteries de forteresse.	Compagnies de pionniers.
Tyrol	Trente	»	»	2 (1)	»
	Riva	»	»	2	1
	Franzensfeste	1/4	»	»	»
Pusterthal	Brüneck	1/2	»	»	»
	Lienz	1/4	»	»	»

(1) Voir le croquis indiquant les garnisons autrichiennes, 2e semestre 1907, p. 372.

3e corps.

		Bataillons.	Escadrons.	Batteries de forteresse.	Compagnies de pionniers.
Carinthie....	Klagenfurt....	1	»	»	»
Carniole.....	Laibach.....	»	1	»	»
Görz et Gradisca....	Görz.....	»	2	»	2
	Gradisca.....	1/4	»	»	»
	Ronchi.....	3/4	»	»	»
Istrie.....	Trieste.....	1	»	»	»
	Sesana.....	1	»	»	»
	Parenzo.....	1/4	»	»	»
	Rovigno.....	3/4	»	»	»
	Pola.....	»	»	8	1
Dalmatie....	Cattaro.....	»	»	2	»

Dans le 14e corps, les états-majors de la 18e division et de la 15e brigade seront transférés tous deux d'Innsbrück à Bozen, dans le Tyrol méridional.

Hors de cette zone, trois escadrons sont envoyés à Radkersburg, près de Graz.

En dehors de l'intérêt général qui s'attache à un envoi aussi important de troupes, il y a lieu de noter le renforcement très sérieux des unités de couverture du 3e corps, entre la mer et les défilés de Carinthie (3 bataillons, 3 escadrons, 2 compagnies de pionniers (1) en plus); — l'accroissement considérable de l'artillerie de forteresse dans les places voisines de la frontière (Trente, Riva) et dans les ports de guerre (Pola, Cattaro) (2); — l'envoi dans ces mêmes places de 5es compagnies de pionniers, c'est-à-dire de compagnies affectées au service des forteresses (3).

La diminution d'effectifs sur la frontière russe a été déjà signalée (4).

---

(1) Ces deux compagnies sont des compagnies de campagne. Le 3e corps dispose donc maintenant, de six compagnies de pionniers destinées aux formations de campagne au lieu de quatre.

(2) Riva, 3 batteries au lieu de 1; Trente, 6 au lieu de 4; Pola, 16 au lieu de 8; Cattaro, 8 au lieu de 6.

(3) A ce point de vue, la situation des places voisines de la frontière, ou des ports de guerre, est la suivante : Riva, 1 compagnie de pionniers; Trente, 1; Pola, 2; Cattaro, 1.

(4) Voir 2e semestre 1907, p. 259.

Au printemps prochain, les trois corps en garnison en Galicie et Bukovine perdront de nouveau :

	Bataillons.	Escadrons.	Batteries de forteresse.	Compagnies de pionniers.
Le 1er corps (Cracovie)	1	»	4	»
Le 10e corps (Przemysl).....	3	»	4	2
Le 11e corps (Lemberg)	1	6	»	»
TOTAUX.....	5	6	8	2

La réduction de l'artillerie de forteresse dans les grandes places de Cracovie et de Przemysl, au profit de Trente, Pola et Riva, est caractéristique, de même que le transfert, de la frontière russe dans l'intérieur, de deux états-majors de cavalerie : l'un de la division de Lemberg à Presbourg, l'autre, de la 18e brigade, de Zloczow à Vienne. Les trois corps de la frontière russe auront, en mai 1908, les effectifs suivants :

	Bataillons.	Escadrons.	Batteries de campagne.	Batteries de forteresse.	Compagnies de pionniers.
1er corps (Cracovie) ...	32	24	18	8	5
10e corps (Przemysl) ..	27	24	18	8	8
11e corps (Lemberg)...	29	48	18	»	»
TOTAUX.....	88	96	54	16	13

Au renforcement de la frontière italienne, a donc correspondu pendant ces dernières années un affaiblissement de la frontière russe qui se chiffre par :

16 bataillons;
18 escadrons;
8 batteries de forteresse;
2 compagnies de pionniers.

En résumé, depuis 1903, *18,000 hommes* environ ont été envoyés sur la frontière italienne; *10,000*, par contre, ont été retirés de la frontière russe. Ces chiffres, établis d'après les effectifs organiques indiqués par le général Glückmann (1), sont des minima, car ils ont été calculés sans tenir compte des unités à effectif renforcé (2).

---

(1) *Heerwesen*, 1907.

(2) Par suite des changements de garnison du printemps prochain

La réorganisation, projetée pour 1908, de l'artillerie austro-hongroise accentuera encore cette situation par la suppression de l'effectif renforcé pour les batteries des trois corps de Galicie.

RÉORGANISATION DE L'ARTILLERIE. — D'après le budget de la guerre (armée commune et landwehr) pour 1908, la construction du nouveau matériel d'artillerie de campagne, — canon de 8 centimètres (2) modèle 1905 — sera terminée en 1908. La distribution de cette pièce aux 42 régiments divisionnaires doit commencer au mois de mars prochain.

A cette occasion, l'administration de la guerre projette une réorganisation de presque toute l'artillerie : batteries de campagne, batteries de montagne, divisions d'obusiers de siège.

Certaines indications ont déjà été données sous ce rapport par la presse autrichienne et la presse allemande (2). Si ce projet de réorga-

---

les cartes d'emplacement des troupes (2e semestre 1907, p. 373 et 375) sont à rectifier ainsi qu'il suit :

14e corps. — Trente, 6 batteries de forteresse au lieu de 4; Riva, 3 au lieu de 1, en plus 1 compagnie de pionniers; Franzensfeste, en plus 1 compagnie; Brüneck, 6 compagnies au lieu de 4; Lienz, 5 au lieu de 4.

3e corps. — Klagenfurt, 7 bataillons au lieu de 6; Laibach, en plus 1 escadron; Görz, en plus 2 escadrons, 2 compagnies de pionniers; Gradisca, 4 compagnies au lieu de 3; Ronchi, 4 au lieu de 1; Trieste, 7 bataillons au lieu de 6; Pola, 16 batteries de forteresse au lieu de 8 et 2 compagnies de pionniers au lieu de 1.

Dalmatie. — Cattaro, 8 batteries de forteresse au lieu de 6.

Sur le territoire du 3e corps, quatre nouvelles garnisons sont à indiquer : Sesana (1 bataillon) au Nord-Est et près de Trieste; Parenzo (1 compagnie) et Rovigno (3 compagnies) sur la côte, entre Trieste et Pola; Radkersburg (3 escadrons), entre Graz et Pettau.

En outre, une compagnie de pionniers, mentionnée p. 374, 2e semestre 1907, est à porter sur la carte de la p. 375, à Cattaro.

(1) Le calibre exact est de 76mm,5.

(2) *Neue freie Presse*, 20 décembre; *Fremdenblatt*, 21 décembre, *Post*, 25 janvier; *Militär-Wochenblatt*, 25 janvier; *Neue militärische Blätter*, 2 décembre, etc.

nisation est adopté intégralement, il en résultera une augmentation notable de l'artillerie austro-hongroise.

I. — *État actuel de l'artillerie.*

1° *Artillerie de campagne.* — Dans chacun des 14 premiers corps, une brigade : 1 régiment de corps, à 4 batteries montées de 6 obusiers de 105 millimètres; 3 régiments divisionnaires, à 4 batteries montées de 8 canons de 87 millimètres.

Dans 8 régiments de corps : un groupe de 2 batteries à cheval de 6 canons de 87 millimètres.

Dans chacune des 8 divisions de landwehr autrichienne : une batterie montée de 8 canons de 87 millimètres.

2° *Artillerie de montagne.* — Pour les brigades de montagne de Bosnie-Herzégovine (15e corps), 11 batteries de 4 canons de 72mm,5.

Dans le 14e corps (Tyrol), une division d'artillerie de 3 batteries analogues.

Dans le 3e corps (Carinthie et Styrie), 3 batteries analogues.

3° *Artillerie de forteresse.* — 6 régiments et 3 bataillons indépendants, en tout 18 bataillons de 4 compagnies; 5 cadres pour divisions mobiles d'obusiers de siège (artillerie lourde de campagne) (1).

4° *Effectif total.* — 232 batteries montées (56 d'obusiers à 6 pièces, 176 de canons à 8 pièces); 16 batteries à cheval, à 6 pièces; 17 batteries de montagne, à 4 pièces; 72 batteries de forteresse; 5 cadres pour divisions d'artillerie lourde.

A ces chiffres il y a probablement lieu d'ajouter, en Tyrol, 2 batteries-cadres de campagne à voie étroite.

II. — *Réorganisation de l'artillerie de campagne.*

Dans chacun des 56 régiments de campagne, on créera deux états-majors de groupe.

Chaque groupe à cheval comprendra dorénavant 3 batteries de 4 pièces; l'effectif d'une batterie à cheval sera de 4 officiers, 107 hommes, 102 chevaux, au lieu de 3 officiers, 122 hommes, 117 chevaux.

L'effectif du régiment auquel est rattachée chaque année l'école de tir de l'artillerie sera augmenté, de façon à pouvoir y constituer des groupes sur pied de guerre.

Dans la landwehr autrichienne, 8 batteries nouvelles seront formées.

---

(1) Voir 2e semestre 1907, p. 506.

haque division de cette landwehr disposera donc, à la fin de 1908, e 2 batteries de 8 canons.

III. — *Réorganisation de l'artillerie de montagne.*

Elle comprendra désormais trois régiments en Tyrol, Carinthie et Styrie : deux régiments à 4 batteries de montagne; un régiment à 3 batteries de montagne et 2 batteries de 4 canons de campagne à voie étroite (1m,13).

Dans chacun d'eux, il y aura un cadre de parc de munitions et un cadre de remplacement.

Une nouvelle batterie de montagne sera créée en Dalmatie pour les troupes de Cattaro.

L'effectif d'une batterie de montagne, jusqu'alors de 4 officiers, 86 hommes, 20 chevaux (frontière italienne), 2 officiers, 60 hommes, 20 chevaux (Bosnie-Herzégovine), sera, pour toutes les batteries, de : 3 officiers, 79 hommes 30 chevaux.

L'effectif d'une batterie à voie étroite sera de : 3 officiers, 70 hommes, 23 chevaux.

Cette réorganisation augmentera de 6 le nombre des batteries de montagne et consacrera l'existence dans le Tyrol des 2 batteries montées à voie étroite dont la formation n'avait jamais, jusqu'à présent, été annoncée officiellement (1).

IV. — *Réorganisation de l'artillerie lourde de campagne.*

Les cinq cadres actuels pour divisions mobiles d'obusiers de siège comprennent chacun : 5 officiers, 59 hommes, 23 chevaux et forment, à la mobilisation, un certain nombre de batteries d'obusiers lourds et de colonnes de munitions.

Ils seront transformés en cinq groupes d'obusiers de siège, composés chacun d'un état-major, de 3 batteries, et d'un cadre de dépôt.

La batterie aura un effectif de : 3 officiers, 81 hommes, 40 chevaux, 4 obusiers (dans trois de ces groupes); 3 officiers, 59 hommes, 28 chevaux, 2 obusiers (dans les deux autres groupes).

Dès le temps de paix, l'artillerie lourde comprendra donc 9 batteries de 4 obusiers, 6 batteries de 2 obusiers de 15 centimètres.

V. — *Augmentation de l'effectif de paix de l'artillerie.*

Pour cette réorganisation, l'effectif de paix devra être augme

(1) Voir 2e semestre 1907, p. 387.

dans l'artillerie de campagne et de montagne, de : 95 officiers, 2,566 hommes, 492 chevaux et, dans l'artillerie lourde (artillerie de forteresse), de : 75 officiers, 942 hommes, 451 chevaux, soit, au total : 170 officiers, 3,508 hommes, 943 chevaux.

Si le Parlement n'accorde pas une augmentation correspondante du contingent, ces hommes seront prélevés sur l'infanterie et, pour les batteries stationnées en Bosnie-Herzégovine, un plus large appel sera fait à l'élément indigène, soumis depuis 1881, comme on sait, au service obligatoire. Il y aura là une innovation, car, jusqu'ici, les Bosniaques servaient uniquement dans l'infanterie ou le train.

VI. — *Conclusion.*

L'augmentation totale sera de : 112 états-majors de groupe, 31 batteries (8 à cheval dans l'artillerie de campagne ; 6 de montagne, 2 montées à voie étroite, dans l'artillerie de montagne, 15 d'obusiers de siège dans l'artillerie lourde de campagne), soit, en plus, 32 pièces d'artillerie de montagne et 48 pièces d'artillerie lourde de campagne.

EMPIRE ALLEMAND.

Mutations dans le haut commandement. — Par ordre de cabinet daté du 14 décembre 1907 le général-lieutenant *von Bernhardi*, commandant la 7e division d'infanterie à Magdebourg, est chargé du commandement du VIIe corps d'armée à Munster en remplacement du général *von Bissing* placé sur sa demande dans la position *zur Disposition*.

Le général-major *Fasbender*, commandant la 9e brigade d'infanterie bavaroise, a été nommé chef d'état-major de l'armée bavaroise, en remplacement du général *Ritter von Endres* décédé le 24 décembre 1907.

Nouveau règlement sur le service en campagne. — La *Revue* a signalé (1) qu'une commission était chargée de rédiger un nouveau règlement sur le service en campagne. D'après des renseignements de presse cette commission serait réunie à Berlin sous la présidence du général von Eichhorn, commandant le XVIIIe corps d'armée. Elle comprendrait en outre le général von Bernhardi, commandant la 7e division

---

(1) Voir 2e semestre 1907, p. 182.

d'infanterie (1), le général von Below, sous-chef d'état-major général, le général von Lindenau, commandant la 76e brigade d'infanterie, le colonel von Larisch, commandant le 4e régiment à pied de la Garde, le colonel Lauenstein (de l'artillerie de campagne), aide de camp de l'Empereur, le colonel Wandel (de l'infanterie) et le lieutenant-colonel von Krane (de la cavalerie), chefs de section au Ministère de la guerre, les majors von Schreibershofen (infanterie) du Grand État-Major, Ritter und Edler von Braun (infanterie) du Ministère de la guerre, le conseiller Schulze, du service des subsistances au Ministère de la guerre.

Les armées bavaroise, saxonne et wurtembergeoise seraient représentées par un lieutenant-colonel de cavalerie bavarois, un colonel d'infanterie saxon et un colonel d'infanterie wurtembergeois.

La commission ne comprendrait ainsi aucun représentant de l'artillerie à pied, des pionniers, des troupes de communication et du train.

Déficit dans les cadres des officiers subalternes et des médecins militaires. — On signale que sur les 7,727 emplois de lieutenant que devrait comporter budgétairement l'armée prussienne, plus de 700 seraient actuellement vacants. Ce déficit de près de 10 p. 100 porterait en grande partie sur l'arme de l'infanterie. Pour remédier à cet inconvénient des instructions auraient été adressées aux commandants des régiments d'artillerie de campagne, leur prescrivant de ne plus incorporer aucun *Fahnenjunker* et d'engager les jeunes gens qui se présenteraient à ce titre à s'adresser de préférence aux régiments d'infanterie où il y a le plus grand déficit de lieutenants.

Le corps des médecins militaires comporterait également, dans tous les États allemands, un déficit considérable qui s'élèverait à 230 pour la Prusse seule. Le service des manquants serait assuré par des médecins auxiliaires et en partie par des médecins de la réserve convoqués à cet effet.

Le recrutement de l'armée en 1906. — Le tableau relatif au total des jeunes gens entrés dans l'armée de terre seule en 1906, qui se trouve au bas de la page 87 du précédent numéro de la *Revue* (2) doit être modifié ainsi qu'il suit :

---

(1) Nommé au commandement du VIIe corps d'armée le 14 décembre 1907. Voir même semestre.

(2) Voir 1er semestre 1908, p. 87.

Hommes incorporés	211,093
Hommes de 20 ans ou plus âgés ayant devancé l'appel comme engagés volontaires	29,828 (1)
Engagés volontaires avant 20 ans	22,174 (1)
TOTAL	263,095

Il en résulte que l'augmentation du nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de recrutement par rapport à 1905 reste de 39,570, mais que l'accroissement du nombre des incorporations dans l'armée de terre seule doit être ramené au chiffre de 1,215.

AUTOMOBILES POUR POIDS LOURDS.— L'administration militaire aurait l'intention d'allouer à l'avenir des subventions annuelles aux possesseurs d'automobiles pour poids lourds, à la condition que ces dernières remplissent aux points de vue largeur de voie, vitesse, capacité de chargement, certaines conditions qui seront publiées prochainement. Les voitures subventionnées par l'État constitueront en partie les parcs mobiles nécessaires aux troupes en cas de mobilisation et aussi aux manœuvres. Le budget de la guerre pour 1908 porte au titre des dépenses ordinaires un crédit destiné à ces subventions sous la rubrique « entreprises militaires importantes dans le domaine de technique des communications ».

La *Revue* a déjà fait ressortir (2) l'impossibilité, reconnue par l'administration militaire allemande, d'acquérir, à grands frais, dès le temps de paix, un parc d'automobiles assez important pour répondre aux nécessités de la guerre, qui se trouverait bientôt démodé par suite des progrès de l'industrie automobile. Par la voie de subventions on espère au contraire avoir à la disposition de l'autorité militaire, dès la déclaration de la guerre, un matériel en quantité suffisante et répondant complètement aux exigences de la guerre.

VOYAGES D'ÉTAT-MAJOR DE FORTERESSE EN 1908. — Un voyage d'état-major de forteresse aura lieu en 1908 dans chacun des Ier (Kœnigsberg) et XVIIe (Danzig) corps d'armée.

---

(1) Y compris les volontaires d'un an.
(2) Voir 2e semestre 1906, p. 204.

ITALIE.

LA NOUVELLE LOI SUR LE RECRUTEMENT. — Le remaniement de la loi sur le recrutement de 1888, dont on parle depuis longtemps, a été partiellement effectué par une loi du 15 décembre dernier. La question est des plus importantes, car elle a pour but d'augmenter les effectifs de l'armée italienne et de diminuer la durée du service militaire.

On sait que d'après les règles admises en 1888 (1), les inscrits reconnus aptes au service militaire étaient partagés en 3 catégories : *1re catégorie*, hommes destinés à être incorporés; *2e*, hommes ne devant pas être incorporés en temps de paix; *3e*, hommes bénéficiant d'un cas d'exemption. Les deux premières catégories étaient déterminées par voie de tirage au sort. En principe, la 2e catégorie devait servir à compléter en temps de guerre les troupes de l'armée permanente et celles de la milice mobile. Les ressources du recrutement parurent en 1888 suffisantes pour permettre de ne pas incorporer en temps de paix tous les hommes valides, abstraction faite de ceux qui pouvaient invoquer un des nombreux cas d'exemption prévus par la loi. Mais par suite de la sévérité plus grande des conseils de revision au point de vue de l'aptitude physique, de l'émigration sans cesse croissante et peut-être d'un certain dépérissement de la race, le nombre des jeunes gens susceptibles d'être incorporés a diminué considérablement depuis cette époque.

Pour maintenir les effectifs de paix à leur taux normal, on a dû diminuer en conséquence le nombre des inscrits à classer en 2e catégorie et il est tombé de 17,000 en 1891, à 2,000 en 1905. Cette catégorie n'existait donc plus que de nom, pendant ces dernières années, et la 1re suffisait à peine pour les besoins du service, lorsqu'on commença à étudier la substitution du service de 2 ans au service de 3 ans. La réduction du temps passé sous les drapeaux amenait nécessairement à augmenter les contingents annuels et, pour obtenir ce résultat, il fallait à défaut d'autres ressources supprimer radicalement un certain nombre des cas de dispenses prévus par la loi, que tout le monde s'accordait d'ailleurs à reconnaître trop large sur ce point.

C'est dans ce sens qu'on a apporté une première modification à la loi de 1888, en attendant que les Chambres se prononcent définitivement sur la réduction du service à 2 ans.

Nous allons résumer les principales dispositions de la loi du 15 décembre 1907.

---

(1) Voir 2e semestre, 1888, p. 1.

A) Sont affectés à la 2e catégorie :

1° Le fils unique de père âgé de moins de 64 ans;

2° Le fils aîné de père âgé de moins de 64 ans et n'ayant pas d'autre fils âgé de 12 ans au moins;

3° Le petit-fils unique de grand-père âgé de moins de 69 ans et n'ayant pas de fils vivant.

B) Sont affectés à la 3e catégorie :

1° Le fils unique ou aîné de père, entré dans 65e année, ou infirme;

2° Le fils unique ou aîné de veuve;

3° Le petit-fils unique ou aîné de grand-père entré dans sa 70e année et n'ayant pas de fils vivant;

4° Le petit-fils unique ou aîné de grand'mère veuve et n'ayant pas de fils vivant;

5° L'aîné d'orphelins de père et de mère;

6° Le frère unique de sœurs orphelines de père et de mère, célibataires ou veuves sans enfants ayant au moins 12 ans;

7° Le dernier né d'orphelins de père et de mère, ayant un frère infirme, et dont les autres frères sont déclarés absents.

C) Est affecté à la 2e ou à la 3e catégorie, suivant le cas, l'inscrit ayant un frère sous les drapeaux, qui a renoncé à ses droits d'affectation à l'une de ces catégories.

D) Les enfants naturels reconnus, dont le père ou la mère se trouvent dans les conditions prévues aux articles A) et B), sont affectés suivant les cas aux 2e et 3e catégories, à condition qu'ils aient été reconnus avant l'âge de 10 ans, et, lorsque la dispense est conférée par la mère, que celle-ci soit fille ou veuve; ils ne peuvent bénéficier de la dispense quand leur père ou leur mère ont des fils légitimes.

E) L'inscrit ayant un frère engagé volontaire ou se trouvant dans les conditions de l'article 88 de la loi de 1888 (1) est affecté de droit à la 2e catégorie, pourvu qu'il n'ait pas eu d'autre frère déjà versé dans cette catégorie ou dans la 3e et encore astreint au service.

En temps de paix, lorsque deux frères se trouvent appelés à servir en

---

(1) Cet article spécifie le droit à l'affectation à la 3e catégorie pour l'homme qui a un frère : en retraite pour blessures ou infirmités contractées dans le service; ou mort sous les drapeaux; ou mort en congé illimité des suites de blessures ou infirmités contractées dans le service; ou mort en réforme, après avoir été mis dans cette position par suite de blessures ou infirmités contractées dans le service.

même temps, l'incorporation de l'un d'eux peut être différée sur demande de la famille jusqu'à ce que l'autre ait achevé son service.

F) Dans l'examen des droits au classement en 2e ou en 3e catégorie, on considère comme non existants les membres de la famille de l'intéressé qui se trouvent dans une des situations suivantes :

1° Atteints d'infirmités incurables ou incapables de travailler;

2° Absents légalement;

3° Incarcérés pour plus de douze ans au moment de l'inscription de l'intéressé.

G) Les jeunes gens élèves des écoles supérieures des beaux-arts, de musique, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, continuent à bénéficier de l'autorisation qui leur était antérieurement concédée de n'être incorporés qu'à l'âge de 26 ans.

H) Les insoumis, en attente de jugement, au lieu d'être détenus en prévention dans une prison militaire sont immédiatement affectés à un corps de troupe.

Ces dispositions vont être appliquées dès cette année, avec quelques tempéraments, à titre de mesure transitoire.

RUSSIE.

Transformation de bataillons de réserve. — Toutes les brigades d'infanterie de réserve d'Europe étaient constituées jusqu'à présent en bataillons à quatre compagnies, sauf les brigades numérotées de 58 à 64 qui comprenaient chacune quatre bataillons à cinq compagnies.

Un prikaz n° 407, du 29 juillet/11 août 1907, vient de prescrire la transformation de ces derniers bataillons en bataillon à quatre compagnies. Le prikaz n'indique pas si les brigades en question continueront à former à la mobilisation deux divisions de réserve chacune (une du 1er tour, une du 2e tour) ou si elle ne formeront qu'une seule division de réserve.

SUISSE.

Budget du Département militaire en 1908.— La mise en vigueur en 1908 de la loi d'organisation militaire votée en 1907 entraîne une nouvelle augmentation de dépenses au titre du budget de la guerre et la marche ascendante de ce budget, signalée depuis plusieurs années par la *Revue* (1), s'accentue encore davantage cette année.

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 292 et 1er semestre 1907, p. 316.

En effet, le budget de 1907 (1) — déduction faite des dépenses extraordinaires — s'élevait, en dépenses, à 34,470,000 francs (2).

Le nouveau budget — sans les dépenses extraordinaires — atteint 38,200,000 francs (2), soit une augmentation de 3,730,000 francs sur 1907. Mais il ne s'agit encore que de prévisions et « l'on peut considérer, dit le message du Conseil fédéral aux Chambres, de légers dépassements comme n'étant pas du domaine de l'impossible ».

La prolongation de l'école des recrues, les cours de répétition devenus annuels au lieu d'être seulement bisannuels, de plus larges subventions aux sociétés de tir et aux sociétés militaires, le règlement des secours accordés aux familles des militaires dans le dénuement, telles sont les principales causes de l'accroissement des dépenses.

On donne ici la liste de ces dépenses par chapitres :

Chapitre Ier. — *Administration.*

			Par rapport à 1907.
a) Personnel d'administration.....fr.	1,336,775	+	58,695
b) Personnel d'instruction.....	1,439,246	+	200
c) Instruction.....	16,315,064	+	1,427,673
d) Habillement.....	4,640,770	+	416,795
e) Armement et équipement.....	1,454,962	—	10,536
f) Équipement d'officiers.....	590,956	+	66,274
g) Chevaux de cavalerie.....	3,203,767	+	104,688
h) Subventions aux sociétés de tir et à des sociétés militaires.....	1,775,550	+	363,520
i) Matériel de guerre.....	5,427,978	—	2,668,560
k) Établissements militaires et fortifications.....	40,000	+	300
l) Fortifications (Saint-Gothard et Saint-Maurice).....	1,373,099	—	133,650
m) Service topographique.....	449,750	—	9,655
n, *o*, *p*, *q*, *r*) Divers.....	284,400	+	45,500
s) Allocation à la régie des chevaux..	74,556	—	73,112
t) Assurance des militaires.....	950,200	+	168,400
u) Frais de remplacement des instituteurs.....	30,000	+	30,000
v) Secours aux familles indigentes...	300,000	+	300,000
w) Imprévu.....	2,500		»

(1) Dépenses totales du budget de 1907 : 39,572,931 francs.

(2) En chiffres ronds.

Chapitres II à VIII.

Établissements tels que : intendance des poudres, régie des chevaux, fabriques de munitions et d'armes. (Les dépenses prévues pour ces établissements sont balancées par les recettes provenant de la vente des animaux qui y sont élevés ou des objets qui y sont fabriqués) : 12,831,956 — 5,346,090 par rapport à 1907.

Ajoutons enfin que, au cours des débats devant les Chambres pour le vote du budget, il a été décidé qu'un rapport donnant l'ensemble de l'organisation défensive du pays serait établi pour être soumis à l'Assemblée fédérale. « Il est indispensable de mettre un frein aux dépenses affectées aux fortifications ; nous voulons maintenir en bon état celles qui existent, mais refuser absolument toute extension des travaux actuels », a dit, à ce sujet, l'auteur de la proposition.

BIBLIOGRAPHIE.

Capitaine P. POLLACCHI, détaché au service géographique de l'armée. — LECTURE DES CARTES ANGLAISES ET DES ÉTATS-UNIS, Recueil d'indications linguistiques, géographiques et topographiques. — R. Chapelot, 30, rue et passage Dauphine. Prix, 8 francs.

Cet ouvrage fait suite à la *Lecture des cartes russes*, précédemment publiée par le même auteur.

Capitaine LEBEDEV. — TAKTITCHESKOE ROTNOE OUTCHENIE (Instruction pour le combat de la compagnie). — A Pétersbourg, librairie des troupes de la Garde et de la circonscription de Saint-Pétersbourg, 1907.

Le capitaine Lebedev est un écrivain militaire déjà connu par son livre *Vers l'Inde*. Son instruction pour le combat de la compagnie est un opuscule de 28 pages destiné à servir de guide aux jeunes officiers et aux commandants de compagnie pour le dressage de leur troupe. Elle est basée sur les données de la guerre russo-japonaise et a été publiée en Russie sous les auspices du Comité pour l'instruction des troupes.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et C°, 2, rue Christine.

REVUE MILITAIRE
DES
ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 964 Mars 1908

SOMMAIRE

Les sous-officiers rengagés et les emplois civils en Autriche-Hongrie. — Les manœuvres impériales allemandes en 1907 (à suivre). — *Les grandes manœuvres italiennes en 1907. — Nouvelles militaires. — Bibliographie.*

LES SOUS-OFFICIERS RENGAGÉS
ET
LES EMPLOIS CIVILS
EN AUTRICHE-HONGRIE

La nécessité de l'organisation d'un corps excellent et nombreux de sous-officiers rengagés, corollaire absolument indispensable de la réduction du service, se fait de plus en plus sentir pour l'Autriche-Hongrie, comme pour les autres puissances militaires.

L'opinion est unanime sur la nécessité d'accroître le nombre des sous-officiers de carrière. Il n'est pas tout à

fait de 22,000. Comme les sous-officiers, rengagés ou non (1), sont environ 55,000, la proportion de rengagés ne s'élève pas à plus de la moitié de l'effectif total (2). L'adoption possible du service de deux ans, dans un avenir plus ou moins rapproché, rend la question encore plus pressante.

Or, malgré certains sacrifices consentis dans les budgets de ces dernières années, — relèvement des hautes payes mensuelles, subvention (20,000 couronnes en 1907) à la caisse de secours des sous-officiers, — « la question des sous-officiers est un des côtés faibles de l'armée austro-hongroise (3) ».

Au régiment, les sous-officiers ont peu d'avantages, en ce qui concerne la vie matérielle. Dans la plupart des corps, les sous-officiers, même rengagés, vivent à l'ordinaire, et il en sera vraisemblablement ainsi tant que l'État ne se décidera pas à allouer, au moins comme pre-

---

(1) En Autriche-Hongrie, les caporaux ou brigadiers sont compris parmi les sous-officiers.

(2) Nombre de sous-officiers rengagés :

Armée commune	16,570
Landwehr autrichienne	2,810
Landwerh hongroise	2,320
TOTAL	21,700

Sommes prévues aux budgets de l'armée commune et des landwehrs pour le payement des hautes payes mensuelles et des primes données, à la libération du service, aux sous-officiers rengagés :

	Couronnes.
Armée commune	6,970,000
Landwehr autrichienne	1,527,070
Landwehr hongroise	1,121,780
TOTAL	9,618,850

La couronne vaut 1 fr. 05 environ.

(3) *Die Vedette*, 5 septembre 1903.

mière mise, une somme destinée à l'aménagement des locaux et à l'achat du matériel. L'autorité militaire se borne à laisser aux chefs de corps une initiative complète pour décider si les sous-officiers vivent à l'ordinaire ou forment des tables spéciales. Le procédé qui consiste à les faire nourrir par les cantines est rarement employé. Les allocations en nature et les indemnités représentatives sont les mêmes que pour les hommes de troupe, et les ressources dont le chef de corps dispose pour améliorer cette situation sont à peu près nulles.

En outre, les tarifs de solde, de hautes payes, sont fort modiques. La haute paye mensuelle n'est progressive que pour les sous-officiers servant d'une manière effective dans les unités combattantes et dans les cadres de dépôt de la cavalerie. Elle est du reste peu élevée, car le sergent-major reçoit par mois, haute paye comprise, un maximum de 66 couronnes, et le sergent, un maximum de 55 couronnes. A sa libération, le sous-officier n'a aucune pension proportionnelle, mais seulement une somme d'argent, une fois payée. Cette prime est due à partir de la sixième année de service. Progressive d'après l'ancienneté, elle est, à 12 ans, de 1,080 couronnes. En outre, si la libération a lieu après 18 ans de service, le sous-officier a droit à une pension annuelle d'invalidité de 250 couronnes en moyenne.

Enfin, et surtout, les sous-officiers n'ont pas la certitude d'obtenir une situation civile à leur départ de l'armée, et les situations offertes sont souvent assez médiocres. La loi reconnaît bien au sous-officier, dans certaines conditions d'ancienneté, le droit à une place dans les administrations de l'État ou dans certaines administrations qui relèvent de l'État, mais, dans la pratique, le nombre des places réservées est insuffisant. Le sous-officier classé pour un emploi civil doit parfois attendre des années avant de l'obtenir, et, la plupart du temps, cet emploi si attendu n'est qu'une place de garçon de

bureau, ou du même ordre, mal rémunérée. Au cours de la discussion du budget de 1907, le Ministre a déclaré à la Délégation autrichienne que 80 sous-officiers rengagés quittaient annuellement le service, sans avoir pu obtenir, en dépit de démarches répétées, l'emploi civil auquel la loi leur donne droit.

*
* *

Comme les autres puissances européennes, l'Autriche-Hongrie a cherché à attirer des sous-officiers rengagés dans les rangs de l'armée, surtout par la perspective d'emplois civils assurés à la libération du service militaire.

Actuellement, les sous-officiers austro-hongrois, qui ont 12 ans de service, dont 8 au moins comme sous-officier, peuvent prétendre à un emploi dans les administrations de l'État, ou dans celles qu'il subventionne (chemins de fer, navigation, etc.). Peuvent y prétendre également, sans égard à la durée de leurs services, les sous-officiers blessés à l'ennemi ou dans l'exécution d'un service de sûreté publique, incapables, par suite, de rester dans l'armée, sans toutefois être impropres aux services civils.

Certains emplois sont réservés exclusivement aux sous-officiers. Pour d'autres, ils ont, vis-à-vis de leurs concurrents civils, un simple droit de préférence.

Les premiers sont :

1° Tous les postes de serviteurs et de surveillants dans les administrations de l'État, les tribunaux, bureaux, établissements pénitentiaires, entretenus en totalité ou en partie aux frais de l'État ;

2° Les postes de serviteurs de bureau ou de chancellerie, et ceux du service inférieur de surveillance ou

d'exploitation, dans les compagnies de chemins de fer, de navigation, etc., subventionnées ou garanties par l'État, et qui se sont engagées, soit dans leurs statuts, soit dans leurs demandes de concession, ou de toute autre manière, à employer d'anciens sous-officiers pour les postes désignés plus haut.

La seconde catégorie d'emplois comprend certaines places d'employés de bureau ou de copistes dans les administrations ou entreprises citées précédemment.

La perte ou l'extinction du droit de demander un emploi réservé ou de solliciter la préférence pour une place de la seconde catégorie, a lieu :

1° Par renonciation volontaire ;

2° Par jugement (si le sous-officier est placé dans un cas où la loi décrète la perte du titre d'employé de l'Etat ou des services publics) ;

3° Après 45 ans d'âge pour les postes dont les appointements sont payés, en totalité ou en partie, par l'État ;

4° Après 37 ans d'âge pour les autres postes.

Tout sous-officier qui aspire à un emploi civil doit demander d'abord un certificat, délivré par le Ministère commun de la Guerre, ou par le Ministère de la Défense du pays dont il dépend. La demande, jointe à un formulaire indiquant les aptitudes particulières du sous-officier, est instruite par une commission. Si elle est acceptée, le sous-officier est inscrit sur un registre comprenant tous ceux auxquels la qualité de candidat à un emploi est reconnue. Il reçoit alors son certificat.

Le sous-officier peut, à ce moment, demander un ou plusieurs emplois.

Les diverses administrations adressent au Ministère de la Guerre et aux Ministères de la Défense la liste des vacances, en indiquant s'il y a déjà ou non des sous-officiers inscrits pour ces places et en quel nombre. Les

Ministères informent les autorités militaires et celles-ci les intéressés, par la voie de l'ordre.

Pour laisser aux postulants le temps de produire leurs demandes, les vacances ne sont comblées que quatre semaines après le jour où elles ont été ouvertes. Dans les cas urgents, ce délai peut descendre à deux semaines, mais il n'est jamais inférieur à ce dernier chiffre.

Les sous-officiers nommés prennent immédiatement possession de leur poste. La liste en est publiée de suite.

Si, avant d'entrer en fonctions, le sous-officier est soumis, soit à un stage, soit à une épreuve pratique, il peut obtenir un congé de six mois. Pendant ce temps, il continue à recevoir sa solde militaire, au cas où l'administration dans laquelle il fait ce stage ne lui donne pas d'appointements.

Si un sous-officier, non encore pourvu du certificat de candidat à un emploi civil, aspire à un poste pour l'obtention duquel on exige un examen ou une épreuve pratique, il peut, sur sa demande, et pour la préparation de son examen, être mis en congé de six mois. Les conditions sont les mêmes que dans le cas précédent, mais ce congé ne peut être délivré que pendant la dernière année du service militaire due par ce sous-officier à l'État.

Le sous-officier nommé à un emploi civil est envoyé en congé définitif, s'il a achevé la durée de son rengagement.

Sinon, il est mis en congé sans solde jusqu'à la fin de son rengagement.

Pour les places d'employés, accordées de préférence aux anciens sous-officiers, les conditions sont, en général, les suivantes :

1° Un stage préliminaire de trois ou six mois, accompli avec succès ;

2° La preuve d'études antérieures, qui correspondent

le plus souvent au programme des *Untergymnasien* (1) ou des *Untermilitärrealschulen* (2).

Pour être admis dans les postes et télégraphes, le stage est de six mois; il y a en outre à subir un examen qui comporte deux épreuves, une écrite et une orale.

Pour entrer dans le service des chemins de fer, les sous-officiers doivent effectuer un versement destiné à alimenter le fonds de pension. Ce versement varie d'importance d'après les appointements du sous-officier et la durée totale de son service dans l'armée.

*
* *

D'autre part, les sous-officiers, candidats aux emplois civils et possesseurs du certificat, peuvent trouver des situations dans certaines branches de l'administration militaire :

1° La *Militärregistratur*, chargée de la tenue des registres et de l'expédition des affaires dans les bureaux des commandements territoriaux, du Ministère commun de la Guerre, des états-majors et des tribunaux militaires.

---

(1) Les *Unter-* et *Obergymnasien* correspondent à nos lycées de l'enseignement secondaire. Les premiers comprennent les classes jusqu'à la quatrième, inclusivement; les seconds, celles de troisième, seconde, première, jusqu'à la *Matura*, équivalant à notre baccalauréat.

(2) Les *Militärrealschulen* sont des établissements d'instruction spécialement destinés aux futurs officiers. Ils dépendent du ministère de la guerre et correspondent à notre Prytanée militaire de La Flèche. Toutefois, ils admettent beaucoup plus d'élèves que ce dernier, et, comme les *Gymnasien*, sont divisés en deux degrés : *Ober-* et *Untermilitärrealschulen*. Dans les écoles du second degré, les études équivalent à celles de nos classes depuis la septième jusqu'à la quatrième inclusivement. Dans l'école — unique pour toute la monarchie — du premier degré, les classes équivalent à celles de nos classes de troisième, seconde et première.

Les sous-officiers y entrent en qualité de surnuméraires après une épreuve pratique de six mois, s'ils ont auparavant satisfait au programme d'études d'un *Obergymnasium*.

2° La *Verpflegsbranche*, service des subsistances.

Les sous-officiers y entrent après un stage de six mois et sont alors nommés surnuméraires s'ils satisfont à un examen.

Si, antérieurement, ils ont suivi avec succès le cours d'un établissement économique, d'une école d'agriculture, d'une école de commerce, d'un *Obergymnasium*, ou d'une école professionnelle supérieure, ils n'ont pas à faire de stage préalable, et sont admis, après examen, en qualité de surnuméraires.

3° La *Rechnungs-Kontrollbranche*, contrôle de la comptabilité des commandements, corps de troupe et établissements.

Les sous-officiers peuvent y entrer s'ils ont satisfait antérieurement aux programmes d'un *Obergymnasium*, d'une école professionnelle supérieure ou d'une école de commerce, ou s'ils s'engagent à y satisfaire dans les deux premières années de leur emploi, ou encore s'ils ont passé l'examen de *Truppenrechnungsführer* (comptable des corps de troupe), et s'ils sont classés pour une place de sous-lieutenant comptable.

4° Le *Militärbaudienst*, service de construction et d'entretien des bâtiments militaires.

Les sous-officiers y entrent comme surnuméraires, après un stage de trois mois, s'ils ont suivi avec succès les cours d'une école professionnelle supérieure, ou après un stage de six mois dans une direction du génie ou une direction des constructions militaires.

On sait qu'en Autriche-Hongrie l'état-major particulier du génie est uniquement chargé de la construction des ouvrages de fortification, et que tous les autres travaux de constructions militaires relèvent d'un corps

spécial, celui des ingénieurs-constructeurs militaires, ayant une hiérarchie et un avancement spéciaux.

*
* *

De ce court exposé, il résulte que les places d'employés, offertes aux sous-officiers, sont relativement peu nombreuses, et que, pour toutes, les conditions d'instruction première exigées sont souvent difficiles à remplir.

Or, en Autriche-Hongrie, le sous-officier combattant, celui qui sert dans le rang, celui-là même qu'il conviendrait de retenir dans l'armée le plus possible pour avoir des cadres inférieurs solides et nombreux, ce sous-officier a peu d'instruction première. En fin de carrière, il n'obtient donc, en réalité, que des places de surveillant, de garçon de bureau, ou autres analogues.

De plus, eu égard au faible nombre de places d'employés mises à leur disposition, ou pour lesquelles ils ont la préférence, beaucoup de sous-officiers, munis du certificat, ne peuvent arriver à se placer. Ces certificats ne sont donc pas toujours très utiles, car ils ne confèrent pas des droits absolus.

Les comptables trouvent plus facilement leur voie dans les grandes administrations civiles ou dans les branches de l'administration militaire dont il a été parlé. Aussi, les places de comptable ont-elles toutes les préférences des sous-officiers qui désirent rengager.

Pour faciliter à tous les sous-officiers rengagés, comptables ou non, l'accès d'emplois civils rémunérateurs, il faudrait donc perfectionner leur instruction générale pendant la durée de leur service militaire, et, à cet effet, organiser pour eux des cours spéciaux dans les régiments ou les garnisons.

Un essai avait été fait, dans ce sens, pendant l'hiver

1905-1906, à Kaschau (6e corps), pour les sous-officiers rengagés de la garnison (1).

Cette tentative n'a pas donné les résultats espérés, et le Ministre de la Guerre a renoncé à poursuivre et à renouveler l'expérience tentée dans le 6e corps sur la demande même des sous-officiers intéressés.

La garnison de Kaschau (2) comprend environ une centaine de sous-officiers rengagés. Dans une région de corps d'armée en majeure partie agricole comme celle de Kaschau, la plupart d'entre eux sont des fils de paysan, et, comme l'instruction publique est loin d'avoir atteint en Hongrie le même développement que dans l'Europe occidentale, un certain nombre de ces sous-officiers ne possèdent guère que les rudiments des connaissances primaires. Il y a des différences considérables dans le degré d'instruction initiale des uns et des autres.

Il est donc nécessaire de former trois ou quatre classes de sous-officiers élèves et par suite de trouver des officiers professeurs en assez grand nombre. Comme le cours est un service accessoire et facultatif, il ne peut avoir lieu qu'aux heures où les intéressés, professeurs et élèves, sont libres, et on ne saurait astreindre le même officier à de trop nombreuses heures d'enseignement.

Ici intervient une grosse difficulté, celle des langues. Un calcul, établi d'après les statistiques du professeur Hickmann, donne pour la garnison de Kaschau la composition ethnique suivante, en chiffres approximatifs :

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 389.

(2) Quatre états-majors (6e corps, division et brigade d'infanterie, brigade d'artillerie), un régiment d'infanterie, un d'artillerie, une division du train.

Magyars	68 p. 100
Slovaques	18 —
Ruthènes	6 —
Allemands	5 —
Roumains	3 —

Sujets hongrois, les sous-officiers, candidats à des emplois civils, ont, avant tout, à apprendre à manier correctement la langue d'État hongroise, le magyar. C'est donc en hongrois que doivent être professés les leçons du cours. Mais, dans les corps de troupe hongrois de l'armée commune, si la plupart des officiers savent assez de hongrois pour se faire comprendre, il en est peu qui le possèdent suffisamment pour pouvoir professer dans cette langue. La désignation des professeurs devient très compliquée.

On se trouve ainsi en face de difficultés complexes. Elle ne sont pas insurmontables, mais l'effort nécessaire pour les résoudre ne paraît pas en rapport avec le nombre, en somme assez limité, des sous-officiers appelés à en profiter, ni avec le bénéfice que leur instruction en retirera, en raison du peu de temps qu'ils pourront consacrer à ce travail supplémentaire.

Dans ces conditions particulières, inhérentes à la constitution spéciale de l'armée austro-hongroise, pour que l'institution de cours à l'usage des sous-officiers rengagés fût vraiment utile, il semble qu'il faudrait pouvoir la généraliser, y faire participer les sous-officiers des autres garnisons du corps d'armée, par conséquent, créer pour l'ensemble du corps, ou par division, de véritables écoles, où professeurs et élèves seraient entièrement détachés durant un temps déterminé. Ce serait alors toute une organisation à créer, une dépense assez élevée à engager, un dérangement à infliger aux corps de troupe, privés périodiquement d'un certain nombre de leurs sous-officiers.

L'organisation, à titre d'essais, du cours de Kaschau,

n'a donc pas fait avancer, comme on l'espérait, la question des sous-officiers rengagés.

*
* *

Du reste, une tendance nouvelle et originale de l'administration militaire austro-hongroise se fait jour en ce moment. Au lieu de s'attacher à retenir, jusqu'à douze ans et plus, les mêmes sous-officiers, elle paraît surtout préoccupée d'avoir un grand nombre de sous-officiers accomplissant six ans de service.

Après entente avec les deux Ministres de la Défense, le Ministre de la Guerre a prescrit, l'année dernière, un certain nombre de mesures spécialement conçues à cet effet.

A l'expiration de leur sixième année, les sous-officiers dont la conduite a donné toute satisfaction reçoivent, du commandant de corps d'armée, un certificat attestant leurs bons services. L'autorité militaire s'emploie à faciliter leur établissement. Pour cela, elle se met en rapport avec toutes les grandes administrations publiques ou privées du pays et s'efforce de déterminer celles-ci à réserver, si elles n'y sont pas déjà astreintes par la loi, le plus de places possible aux anciens sous-officiers. Elle tient le contrôle, d'une part, des places offertes, de l'autre, des sous-officiers pourvus du certificat de six ans et candidats à un emploi. En somme, elle remplit, pour ces derniers, l'office d'une vaste agence de placement. En Autriche, ce service est assuré, pour les sous-officiers de l'armée commune et de la landwehr, par le commandant de corps d'armée dans toute l'étendue de la région territoriale. En Hongrie, au contraire, le service de placement est centralisé, aussi bien pour l'armée commune que pour la honved, au Ministère de la Défense, à Budapest, exception faite pour le corps de Croatie-Slavonie, où ce ser-

vice dépend du commandant du district de honved d'Agram.

Les résultats obtenus paraissent être assez encourageants.

Depuis le 1er août jusqu'au 20 septembre 1907, 500 places ont été offertes par des entreprises privées à d'anciens sous-officiers. Sans doute, il en est, dans le nombre, qui paraissent peu faites, en raison de la médiocrité des conditions, pour attirer d'anciens sous-officiers, mais, en revanche, plusieurs sont vraiment avantageuses. Dans la liste des administrations et entreprises qui font des demandes, on relève nombre de municipalités (places de commissaires, d'agents de police, de gardes champêtres, de secrétaires, etc.), et aussi plusieurs établissements particuliers, usines, banques, exploitations agricoles, qui offrent des places de concierges, cochers, gardiens, surveillants, etc.

L'autorité militaire a rencontré auprès des administrations et entreprises civiles une grande bonne volonté, cela est certain; cela semble indiquer que, de leur côté, ces administrations et entreprises trouvent leur avantage à un système qui leur donne, pour le recrutement de leurs employés, de grandes facilités et des garanties de premier ordre.

Ainsi chacun y trouve son compte. Le sous-officier quitte le régiment pour une place assurée, dont il a pu d'avance débattre les conditions. De son côté, l'autorité militaire espère, à juste titre, déterminer par ce moyen un grand nombre de sous-officiers à rengager pour parfaire six ans de service. Enfin, le budget est déchargé, vis-à-vis de ces sous-officiers, du payement de primes de libération ou de pensions. C'est une solution économique du problème des sous-officiers rengagés. Sera-t-elle suffisante par elle-même? Fournira-t-elle à l'armée austro-hongroise le total de sous-officiers rengagés dont celle-ci a besoin? Cela est douteux malgré un heureux début.

En tout cas, elle paraît devoir accroître considérablement leur nombre.

Les détails d'application des dispositions rappelées plus haut sont bien compris : les renseignements publiés aux annexes du *Verordnungsblatt* sur les places offertes, les conditions d'âge, d'instruction, etc., exigées, les avantages pécuniaires proposés sont complets, clairs et permettent aux sous-officiers intéressés d'entrer en pourparlers ou même de se décider de suite en connaissance de cause.

*
* *

D'autre part, l'Administration austro-hongroise de la Guerre cherche à recruter un nombre plus considérable de sous-officiers rengagés, sans trop grever le budget, en encourageant et subventionnant les sociétés de secours mutuels à l'usage des sous-officiers.

Au budget de l'année commune pour 1907 a été inscrit, pour la première fois, un crédit de 20,000 couronnes, comme subvention du Ministère de la Guerre à la caisse de secours des sous-officiers.

Cette caisse est alimentée par des dons et souscriptions volontaires, par les versements des sous-officiers adhérents, par la subvention du Ministère de la Guerre et par une subvention de 50,000 couronnes prélevée sur la loterie d'État annuelle, instituée en faveur des établissements militaires de bienfaisance.

Elle a pour objet de fournir à ses membres, lors de la mise en réforme ou à la retraite, ou aux héritiers des membres décédés, un secours destiné à améliorer la gratification ou la pension d'invalidité ou de retraite. Ce secours, alloué pour une seule fois, varie de 200 à 1,000 couronnes.

Plus tard, lorsque cette institution se sera développée, on espère qu'elle pourra organiser pour ses membres un

service de rentes viagères. A cet effet, le Ministre de la Guerre a invité les chefs de corps à faire, auprès des sous-officiers rengagés, une active propagande en vue de leur adhésion à la caisse de secours.

Cette dernière est administrée par un comité, en partie nommé par le Ministre, en partie élu. Elle est soumise au contrôle du Ministre.

A l'occasion du quarantième anniversaire du couronnement, comme roi de Hongrie, de l'empereur François-Joseph, une caisse analogue a été créée dans la landwehr hongroise, pour les sous-officiers rengagés. Elle reçoit des dons particuliers, une subvention du Ministère hongrois de la Défense, et les versements des sous-officiers adhérents (4 couronnes par an). Elle a pour objet de venir en aide aux sous-officiers devenus infirmes ou invalides, ou à leurs héritiers, ainsi qu'aux sous-officiers libérés, jusqu'au moment où ils obtiennent une situation civile.

En outre, dans quelques garnisons, il existe, pour les sous-officiers, des caisses de secours mutuels, entreprises privées sur lesquelles l'autorité militaire n'exerce qu'une surveillance d'ordre général. Elles sont, du reste, peu nombreuses et paraissent destinées à se fondre dans la caisse instituée par le Ministère de la Guerre.

*
* *

« La question des sous-officiers rengagés (1) est, avant tout, une question d'argent..... Mais, à côté de ce point essentiel, qui la domine tout entière, il faut aussi s'efforcer d'assurer au sous-officier, sur la troupe, une autorité incontestée en élevant ses connaissances

(1) *Pester Lloyd.*

techniques. Il faut, de plus, lui donner le moyen d'augmenter son instruction générale, de façon à lui fournir ainsi une base sur laquelle il pourra travailler personnellement et acquérir des connaissances spéciales en vue d'un emploi civil.

« Toutes les mesures qui tendent à donner au sous-officier une situation militaire et sociale sont des questions d'argent. Elles dépendent de la munificence des représentants du peuple. La création d'écoles, pour les sous-officiers de carrière, est aussi une chose nécessaire..... Malgré le plus grand zèle, le sous-officier, livré à lui-même, ne peut généralement pas s'occuper de questions scientifiques en même temps que de son service militaire. Elles lui restent donc étrangères durant des années..... D'autre part, les connaissances exigées du sous-officier, pour sa mission de remplaçant éventuel de l'officier, deviennent de plus en plus considérables. Des écoles permanentes, avec un personnel spécial, pourront seules permettre d'enseigner aux sous-officiers leurs devoirs de carrière, et aussi de les préparer avec méthode à la carrière qu'ils suivront à leur libération du service militaire. »

La question du rengagement des sous-officiers se pose donc en Autriche-Hongrie avec autant d'acuité qu'ailleurs. On y déplore « l'insuffisance en sous-officiers rengagés (1) », dont le résultat est « qu'encore aujourd'hui, l'officier subalterne est obligé de diriger absolument seul l'instruction de détail dans toutes ses branches; même dans les parties purement pratiques de l'instruction et pour les plus petits détails de l'éducation de l'homme de troupe, l'officier doit renoncer au concours du sous-officier (2) ».

---

(1) *Pester Lloyd.*
(2) *Ibid.*

Le niveau de l'instruction militaire du sous-officier rengagé doit être élevé, pour mettre ce gradé à hauteur de remplir sa tâche, comme remplaçant de l'officier, en temps de paix comme instructeur, en temps de guerre comme chef de section et même de compagnie. D'autre part, ses connaissances générales doivent être augmentées, de façon qu'il puisse « aspirer aux situations les meilleures et les mieux rétribuées que lui offre l'État (1) ».

Si l'on ne veut, pour les sous-officiers, créer des écoles comme le demande le *Pester Lloyd*, peut-être sera-t-on amené à reprendre l'expérience faite à Kaschau, et à étendre à toute l'armée une organisation méthodique de cours analogues. Le principe en est entièrement judicieux. Le succès d'une application partielle et isolée, comme celle de Kaschau en 1906, a toutefois été rendu difficile par diverses causes inhérentes à la constitution spéciale de l'armée austro-hongroise, notamment la question des langues et le peu de développement de l'instruction publique dans certaines régions de la monarchie.

Si le service de deux ans doit être adopté en Autriche-Hongrie, il est possible que, pour susciter un courant sérieux de rengagements, l'on soit alors obligé d'augmenter le nombre des emplois civils réservés aux sous-officiers, et d'améliorer la qualité de ces emplois.

Aujourd'hui les conditions du combat moderne grandissent, à la guerre, la mission du sous-officier et surtout du sous-officier rengagé, qui peut être appelé à prendre le commandement des mains de l'officier mis hors de combat. Les perfectionnements et les modifications continus de l'armement, la réduction du service compliquent son rôle en temps de paix. Sa tâche devient, par suite, plus difficile. Il faut donc, logiquement, lui faire

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 389.

une situation matérielle et morale plus élevée, améliorer le plus possible son état militaire et lui donner, pour le moment où il quittera l'armée, la certitude absolue d'un emploi rémunérateur, qui assure dignement son existence.

(187)

LES

MANOEUVRES IMPÉRIALES ALLEMANDES

EN 1907

Les manœuvres impériales de 1907 se sont déroulées du 9 au 11 septembre.

Elles ont mis en présence les VIIe et X[e] corps d'armée portés chacun à trois divisions et renforcés par une artillerie lourde d'armée de campagne ; chaque corps disposait en outre d'une division de cavalerie.

Le *parti bleu*, sous les ordres du général de la cavalerie von Bissing, comprenait le VIIe corps d'armée (Münster) et la division de cavalerie A.

Le *parti rouge*, à la tête duquel se trouvait le général de la cavalerie von Stünzner était composé du Xe corps d'armée (Hanovre) et de la division de cavalerie B.

Les personnalités des deux commandants de parti, la vieille réputation de résistance et de haute valeur morale des troupes mises en présence, provenant des recrutements westphalien, hanovrien, hanséatique, avaient depuis longtemps appelé l'attention sur ces manœuvres ; d'ailleurs, au même degré que leurs devancières, elles présentaient un intérêt technique tout particulier. L'infanterie, par la transformation de ses méthodes de combat, devait montrer les progrès réalisés au

cours de ces dernières années ; l'artillerie, dotée depuis peu de temps du canon 96 n/A allait appliquer pour la première fois les principes de son nouveau règlement; enfin, l'organisation de détachements spéciaux répondait aux essais de mise en application pratique de découvertes scientifiques récentes.

Les opérations, favorisées par un temps exceptionnellement beau, se sont développées dans une zone de terrain limitée à l'Est par la Weser, à l'Ouest par les collines de l'Egge-Gebirge, au Nord par la ligne Holzminden, Paderborn et au Sud par la vallée de la Diemel. (Voir croquis n° 1 et carte d'ensemble.)

Le pays, sur lequel les troupes ont eu à se mouvoir, est coupé par le cours de plusieurs petites rivières, coulant d'abord du Nord au Sud en longeant les collines de l'Egge, puis de l'Ouest à l'Est pour se jeter dans la Weser. Tel est le cours de la Nèthe, dont la vallée forme la plus importante coupure. Cette rivière coule dans une dépression profonde ; les hauteurs qui la dominent au Nord comme au Sud, dans la partie de son cours orientée Ouest-Est, s'élèvent parfois à 200 mètres au-dessus du fond de la vallée.

Entre Nèthe et Diemel, la région présente l'aspect d'un plateau dans lequel s'enfoncent médiocrement quelques vallées ou ravins dont les berges sont analogues à celles de la Nèthe ; toutefois les troupes à cheval peuvent circuler assez facilement sur ces pentes ; au Sud les berges de la vallée de la Diemel, vallée profonde d'une centaine de mètres, sont inclinées en pentes douces.

Le dessus du plateau légèrement mouvementé, à ondulations longues, est couvert de bouquets de bois vers le Nord ; dans sa partie méridionale, il est parsemé de villages noyés dans la verdure. Quelques fossés de drainage sont creusés au fond des dépressions, mais de nombreux ponceaux en permettent le passage aux trois

matin).

Croquis nº 1.

armes. Le sol, dans ces fonds, pourrait être marécageux, mais la saison a été très sèche et les plus lourdes voitures peuvent circuler partout.

C'est un pays de cultures, sans haies ou autres clôtures. Les vues sont donc étendues, sauf vers le Nord.

La région est sillonnée de bonnes routes dans tous les sens.

I

ORGANISATION DES MANŒUVRES

Direction des manœuvres. — Comme en 1906, le général de Moltke, chef du Grand État-Major, chargé de l'organisation et de la direction des manœuvres, s'est efforcé par le choix des dispositions initiales de placer les chefs de parti dans des conditions se rapprochant le plus possible de celles qui pourraient se présenter à la guerre.

La région où devaient se dérouler les opérations, la situation générale de départ, la composition des éléments prenant part aux manœuvres, n'ont été connues qu'au moment même du groupement définitif des forces de chaque parti.

Afin de laisser sur ces différents points une incertitude suffisante, les parades traditionnelles eurent lieu longtemps avant le début des manœuvres impériales : le 27 août à Hanovre pour le Xe corps et la division de cavalerie B; le 30 août à Münster pour le VIIe corps et la division de cavalerie A.

A la suite de ces parades, les corps d'armée et divisions de cavalerie exécutèrent pour leur compte particulier des manœuvres de brigade et de division : le Xe corps autour de Hameln, le VIIe corps près de Soest, les deux divisions de cavalerie (réduites chacune à deux brigades) entre Brunswick et Cassel.

Le Xe corps d'armée était rendu à pied d'œuvre; le VIIe corps fut transporté par voie ferrée à proximité du terrain des manœuvres; il en fut de même des unités empruntées à différents corps d'armée pour donner à chaque parti la composition prévue. Les transports étaient en cours d'exécution le 8 au soir. De chaque côté le commandement était libre de modifier à son gré les points de débarquements des éléments transportés par chemin de fer.

Une liberté d'action absolue était laissée aux commandants de parti pendant les trois journées de manœuvres qui ne devaient comporter aucune suspension d'hostilités. La direction n'apportait aucune restriction particulière et ne devait nullement intervenir depuis l'heure fixée pour l'ouverture des opérations jusqu'au moment où le signal donné par le ballon mettrait fin le 11 septembre aux manœuvres impériales.

L'Empereur était chef des arbitres; il disposait d'un personnel très fortement constitué comprenant: 4 généraux arbitres; 16 généraux et colonels sous-arbitres; 60 colonels, majors et capitaines adjoints; 20 officiers de renseignements.

Composition des partis.

PARTI BLEU.

Commandant du parti : général de la cavalerie von BISSING.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS.	BATAILLONS.	ESCADRONS.	BATTERIES de campagne.	COMPAGNIES de pionniers.	DÉTACHEMENTS de mitrailleuses.	BATTERIES d'artillerie lourde.
VII° CORPS D'ARMÉE.						
13e division.						
25e et 26e brig. d'inf. (13e, 56e, 15e et 55e).	12	»	»	»	»	»
Détachement de mitrailleuses n° 10 (1)....	»	»	»	»	1	»
Régiment de hussards n° 8.....	»	5	»	»	»	»
13e brigade d'artillerie (22e et 58e)	»	»	12(2)	»	»	»
2 compagnies du bat. de pionniers n° 7....	»	»	»	2	»	»
1 détachement de téléphonistes.....	»	»	»	»	»	»
14e division.						
27e et 28e brigades d'inf. (16e, 53e, 39e, 57e).	12	»	»	»	»	»
Bataillon de chasseurs n° 7.....	1	»	»	»	»	»
Régiment de cuirassiers n° 4.....	»	5	»	»	»	»
14e brigade d'artillerie	»	»	11(3)	»	»	»
1 compagnie du bataillon de pionniers n° 7..	»	»	»	1	»	»
1 détachement de téléphonistes.....	»	»	»	»	»	»
41e division.						
79e et 42e brig. d'inf. (158e, 159e, 82e, 83e).	12	»	»	»	»	»
Régiment de dragons n° 5.....	»	5	»	»	»	»
Régiment d'artillerie de campagne n° 41...	»	»	6	»	»	»
1 compagnie du bataillon de pionniers n° 7.	»	»	»	1	»	»
1 détachement de téléphonistes.....	»	»	»	»	»	»
Éléments non endivisionnés.						
1 compagnie cycliste.....	»	»	»	»	»	»
1 détachement de télégraphie.....	»	»	»	»	»	»
1 détachement de téléphonistes.....	»	»	»	»	»	»
1 détachement d'aérostiers.....	»	»	»	»	»	»
1 détachement de projecteurs.....	»	»	»	»	»	»
1er bataillon du régiment d'artillerie à pied n° 7.....	»	»	»	»	»	4
A reporter.....	37	15	29	4	1	4

(1) Affecté à la 26e brigade.
(2) Dont 1 groupe d'obusiers légers.
(3) Dont 2 à cheval.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS.	BATAILLONS.	ESCADRONS.	BATTERIES de campagne.	COMPAGNIES de pionniers.	DÉTACHEMENTS de mitrailleuses.	BATTERIES d'artillerie lourde.
Report.....	37	15	29	4	1	4
DIVISION DE CAVALERIE A (1).						
7e brig. de caval. (2e cuirassiers, 10e hussards).....	»	10	»	»	»	»
14e brig. de caval. (11e hussards, 5e uhlans).	»	10	»	»	»	»
16e brig. de caval. (7e dragons, 7e uhlans)..	»	10	»	»	»	»
Groupe à cheval du régiment d'artillerie de campagne n° 11	»	»	2	»	»	»
Détachement de mitrailleuses n° 2.....	»	»	»	»	1	»
1/2 détachement de signaleurs de campagne.	»	»	»	»	»	»
1 détachement de pionniers de cavalerie...	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	37	45	31	4	2	4

(1) Division provisoire formée d'éléments empruntés à différents corps d'armée.

PARTI ROUGE.

Commandant du parti : général de la cavalerie von STÜNZNER.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS.	BATAILLONS.	ESCADRONS.	BATTERIES de campagne.	COMPAGNIES de pionniers.	DÉTACHEMENTS de mitrailleuses.	BATTERIES d'artillerie lourde.
Xe CORPS D'ARMÉE.						
19e *division.*						
37e et 38e brig. d'inf. (78e, 91e, 73e et 74e).	12	»	»	»	»	»
Régiment de hussards n° 17.....	»	5	»	»	»	»
19e brigade d'artillerie (26e et 62e).....	»	»	12(1)	»	»	»
2 compagnies du bataillon de pionniers n° 10	»	»	»	2	»	»
1 détachement de téléphonistes.....	»	»	»	»	»	»
A reporter.....	12	5	12	2	»	»

(1) Dont 1 groupe d'obusiers légers.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS.	BATAILLONS.	ESCADRONS.	BATTERIES de campagne.	COMPAGNIES de pionniers.	DÉTACHEMENTS de mitrailleuses.	BATTERIES d'artillerie lourde.
Report.....	12	5	12	2	»	»
20e division.						
39e et 40e brigades d'infanterie (79e, 164e, 77e et 92e).....	12	»	»	»	»	»
Détachement de mitrailleuses n° 3 (1).	»	»	»	»	1	»
Régiment de dragons n° 16.....	»	5	»	»	»	»
20e brigade d'artillerie (10e et 46e).....	»	»	12	»	»	»
1 compagnie du bataillon de pionniers n° 10.....	»	»	»	1	»	»
1 détachement de téléphonistes.....	»	»	»	»	»	»
17e division.						
33e et 34e brigades d'infanterie (75e, 76e, 89e et 90e).....	12	»	»	»	»	»
Bataillon de chasseurs n° 9.....	1	»	»	»	»	»
Régiment de hussards n° 15.....	»	5	»	»	»	»
17e brigade d'artillerie (21e et 60e)	»	»	12	»	»	»
1 compagnie du bataillon de pionniers n° 10.....	»	»	»	1	»	»
1 détachement de téléphonistes.....	»	»	»	»	»	»
Éléments non endivisionnés.						
1 compagnie cycliste	»	»	»	»	»	»
1 détachement de télégraphie.....	»	»	»	»	»	»
1 détachement de téléphonistes,.....	»	»	»	»	»	»
1 détachement de télégraphie sans fil.....	»	»	»	»	»	»
1 détachement d'aérostiers.....	»	»	»	»	»	»
1er bataillon du régiment d'artillerie à pied de la Garde.....	»	»	»	»	»	4
DIVISION DE CAVALERIE B (2).						
5e brig. de cavalerie (2e dragons, 3e uhlans).	»	10	»	»	»	»
17e brig. de cavalerie (17e et 18e dragons).	»	10	»	»	»	»
19e brigade de cavalerie (19e dragons, 43e uhlans).....	»	10	»	»	»	»
Groupe à cheval du rég. d'artillerie de campagne n° 10.....	»	»	2	»	»	»
Détachement de mitrailleuses n° 11.	»	»	»	»	1	»
1/2 détachement de signaleurs de campagne.....	»	»	»	»	»	»
1 détachement de pionniers de cavalerie.....	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	37	45	38	4	2	4

(1) Affecté à la 39e brigade.
(2) Division provisoire formée d'éléments empruntés à différents corps d'armée.

Tous les régiments d'infanterie sont à trois bataillons. Les 158e, 159e, 164e, normalement à deux bataillons, ont constitué un troisième bataillon au moyen des réservistes encadrés par des officiers et des sous-officiers prélevés sur les bataillons actifs.

L'effectif des compagnies d'infanterie est porté à 200 hommes environ, ce qui représente une moyenne de 70 réservistes par unité active.

Les réservistes ont été convoqués au milieu d'août ; ils ont été préparés pour les parades de l'Empereur, puis entraînés, par les manœuvres de brigade et de division, aux fatigues des manœuvres impériales.

Les escadrons de cavalerie comptent de 70 à 80 sabres.

Les batteries attellent quatre ou six pièces, sans caissons, sauf dans les batteries à cheval ; elles sont toutes armées du nouveau matériel.

L'effectif de chacun des partis est sensiblement équivalent et s'élève à 50,000 hommes environ.

A remarquer le rattachement d'un détachement de mitrailleuses à une brigade d'infanterie dans chaque parti, l'affectation à toutes les divisions d'infanterie d'un détachement de téléphonistes, l'adjonction à chaque corps d'armée d'une compagnie cycliste et d'un bataillon d'artillerie à pied formant quatre batteries d'obusiers lourds de 15 modèle 1902 (à quatre pièces) ; enfin au VIIe corps est affecté un détachement de projecteurs et au Xe corps un détachement de télégraphie sans fil.

Thèmes de manœuvre.

La situation générale est la suivante : une *armée rouge* a été battue, les 5 et 6 septembre, par une *armée bleue*, entre Dülmen et Lünen ; elle a été rejetée vers le Teutoburger-Wald. (Voir croquis n° 1.)

Situation particulière au parti bleu. — La division de

cavalerie A, appartenant à un corps de cavalerie lancé à la poursuite de l'ennemi, a atteint le 7 septembre la région de Lippstadt; elle a reconnu que l'aile gauche de l'adversaire s'est retirée, par Hamm, sur Wiedenbrück. Au Sud de cette ligne elle ne s'est heurtée qu'à de faibles détachements de cavalerie.

En conséquence, le transport du VIIe corps, venant du Rhin, est prolongé jusque dans la région de Warburg : 13e et 14e divisions d'infanterie par Hagen-Arnsberg, 41e division d'infanterie par Marburg-Cassel; les débarquements commencent dès le 8 septembre au matin. La protection des voies de transport et des premiers débarquements est assurée par la division de cavalerie A mise à la disposition du commandant du VIIe corps; la mission antérieure de cette division est confiée à une autre cavalerie.

Le commandant du VIIe corps reçoit la mission de se porter contre le flanc et les derrières de l'ennemi.

A l'arrivée du général commandant le VIIe corps à Warburg, le 9 septembre, à 3 heures du matin, la situation des éléments du parti bleu est la suivante : état-major de la 41e division et 79e brigade près de Liebenau; 13e division et artillerie lourde autour de Warburg; division de cavalerie A à Lichtenau. De 4 heures du matin à 5 heures du soir le reste de la 41e division débarquera à Hofgeismar et Hümme, la 14e division à Warburg et Scherfede.

Le commandant en chef de l'armée, à Drensteinfurt, fait connaître que les arrière-gardes de l'ennemi se trouvaient le 8 septembre au soir sur la ligne Wiedenbrück —Glandorf; l'armée bleue doit continuer sa marche offensive le 9 septembre en partant de la ligne Beckum —Telgte, l'aile droite se dirigeant sur Wiedenbrück.

La division de cavalerie A a rendu compte de la marche d'une longue colonne de toutes armes, sans doute l'aile gauche de l'ennemi, sur la route Wieden-

brück-Neuenkirchen le 8 septembre après midi. Horn n'était pas occupé par l'ennemi ; par contre des patrouilles durent se retirer devant de forts détachements de cavalerie ennemie près de Schwalenberg et de Blomberg.

Des patrouilles de la 13e division d'infanterie s'étaient heurtées entre Brakel et Vörden à des détachements de cavalerie ; au Sud de la Nèthe on n'a vu que des patrouilles ennemies.

Situation particulière au parti rouge. — L'armée rouge reçoit des renforts de la rive droite de la Weser ; elle a l'intention de reprendre le combat sur le Teutobürger-Wald.

A l'aile gauche de ces renforts se trouve le Xe corps d'armée avec la division de cavalerie B.

Le 8 septembre au soir la situation est la suivante : le Xe corps a une division sur la route Hameln-Lügde, une division sur la route Bodenwerder-Rischenau ; la division de cavalerie B est entre Stadtoldendorf et Holzminden.

A 8 heures du soir, le général commandant le corps d'armée reçoit, à Grohnde, le télégramme suivant :

Grand quartier général, Bielefeld, 8 septembre, 7 h. 30 soir.

L'armée a arrêté ses arrière-gardes sur la ligne Glandorf—Wiedenbrück ; elle doit se retirer demain sur le Teutobürger-Wald, l'aile gauche sur Detmold.

L'ennemi a atteint Beckum, aujourd'hui, avec son aile droite. Une forte cavalerie ennemie a été signalée en marche de Lippstadt sur Wewelsbourg par Geseke ; sauf cela la région entre Paderborn et Lippstadt était libre. D'après des renseignements certains, un corps d'armée ennemi, au moins, provenant du Rhin, est transporté par voie ferrée par Hagen. Des débarquements s'effectuent depuis ce matin à Scherfede et Warburg.

Votre mission est de rejeter l'ennemi venant de cette direction.

La 17e division d'infanterie est mise à votre disposition comme renfort. Elle est amenée par voie ferrée à Hanovre où le premier train arrivera le 9 septembre à minuit 30 ; les trains se succéderont de demi-

heure en demi-heure. Il vous appartient de donner les ordres nécessaires pour le transport ultérieur à partir de Hanovre.

Le Général commandant l'armée,
X...

Des patrouilles se sont retirées, le 8 septembre, devant le service d'exploration du Xe corps dans la direction de Driburg. La division de cavalerie B a reconnu de faibles détachements de cavalerie près de Brakel et de Beverungen.

II

OPÉRATIONS.

Journée du 9 septembre.

N. B. — L'ouverture des hostilités a lieu de part et d'autre le 9 septembre à 4 heures du matin; toutefois les éléments du service d'exploration (escadrons et patrouilles) peuvent sortir des cantonnements dès 2 h. 30 du matin.

Intentions des chefs de parti. — Parti bleu. — Afin de pouvoir attaquer l'ennemi sur ses derrières, le général von Bissing a tout d'abord l'intention de s'emparer des passages de la Nèthe. Dans ce but, il met en marche vers cette rivière dès 6 heures du matin la division de cavalerie A et les troupes disponibles du VIIe corps :

La division de cavalerie A, à laquelle est rattachée la compagnie de cyclistes, doit se porter de Willebadessen et Neuenheerse par Brakel sur Vörden;

La 13e division d'infanterie avec l'artillerie lourde, de Hohenwepel par Peckelsheim sur Brakel;

La 41e division d'infanterie (état-major et 79e brigade) de Körbecke par Borgentreich sur Hembsen; le reste de la division, après son débarquement, se rassemblera à Borgentreich.

La 14e division d'infanterie se rassemblera à Peckelsheim; le débarquement prévu pour la 28e brigade à Scherfede est transporté en avant à Eissen sur l'ordre du général commandant le corps d'armée.

Parti rouge. — Le commandant du parti rouge a l'intention de s'emparer des passages de la Nèthe dès le 9 septembre. Départ à 4 heures du matin.

Itinéraires. — Division de cavalerie B, de Holzminden par Höxter sur la rive sud de la Nèthe dans la région Frohnhausen-Natingen, afin d'assurer les débouchés sur la rive droite de la rivière aux 19e et 20e divisions d'infanterie;

19e division d'infanterie, de Fischanger (5 kilomètres Sud de Lügde) par Schwalenberg, Holzhausen sur Brakel;

20e division d'infanterie et artillerie lourde de Löwendorf par Vörden, Bökendorf sur Hembsen.

La 17e division d'infanterie est amenée par voie ferrée jusqu'à Höxter, Holzminden, Stadtoldendorf et y débarque depuis 3 h. 30 du matin jusqu'à 5 heures du soir. Elle doit pouvoir, aussitôt que possible et même partiellement, prendre part à tout combat engagé sur la coupure de la Nèthe. Ses premiers débarquements sont couverts par la compagnie cycliste du Xe corps.

Exécution de la manœuvre. — Parti bleu. — Mises en marche, dès 6 heures du matin, les avant-gardes des colonnes du parti bleu devaient atteindre la Nèthe vers 11 heures du matin : la division de cavalerie A, dont le rôle semblait être d'assurer les débouchés au delà de la rivière aux colonnes de son parti, pouvait, dès 8 heures du matin, se trouver vers Brakel-Hembsen et, de là, en gagnant du terrain vers le Nord, il lui était possible, dans cette région difficile, de ralentir considérablement la marche des troupes du parti rouge.

Cette division, après s'être réunie le matin près de Dringenberg, se porte par Schmechten et Riesel au Sud de Brakel; elle s'arrête dans les prairies situées entre cette localité et la Nèthe où elle paraît s'être immobilisée pendant toute la matinée.

Vers 8 heures du matin, le commandant du parti bleu est avisé que les hauteurs de la rive droite de la Nèthe sont tenues, vers la ligne Hampenhausen-Auenhausen-Natingen, par des éléments de cavalerie ennemie appuyés par de l'artillerie et des mitrailleuses.

Dès 8 h. 30, l'ennemi ouvre le feu à grande distance sur la tête de la 79e brigade et sur la colonne de la 13e division qui, par Peckelsheim, se porte dans la vallée de la Nèthe.

Afin de chasser l'ennemi des positions qu'il occupe, le général von Bissing prescrit à la 79e brigade de marcher sur Natingen et ramène la 13e division, dont la tête va atteindre Rheder, sur les hauteurs de Hampenhausen.

La 79e brigade se déploie et progresse vers Natingen en obligeant les fractions de cavalerie ennemie à reculer devant elle; mais bientôt, la marche de cette brigade, qui ne dispose d'aucune artillerie, est définitivement arrêtée par des troupes d'infanterie ennemie appuyées d'artillerie et de mitrailleuses qui viennent d'occuper la ligne des hauteurs de la cote 323.

La 13e division, déjà engagée dans la vallée de la Nèthe, se porte sur le plateau en trois colonnes par les routes Rheder-Erkeln, Gehrden-Hampenhausen et Niesen-Frohnhausen.

La colonne du centre se déploie immédiatement après être sortie de la vallée et, suivie de l'artillerie de la division, se dirige sur Hampenhausen en refoulant devant elle les forces de cavalerie ennemie qui reculent à bonne distance dans la direction du Hampenhäuserberg.

L'infanterie dépasse Hampenhausen et marche dans la direction du Nord à la suite de la cavalerie ennemie.

La marche est appuyée par l'artillerie de la division qui établit un régiment à l'Est et près de Hampenhausen, un régiment au Nord de la cote 318 (Nord d'Auenhausen).

Au moment où la 1re ligne d'infanterie, qui marche par unités accolées et déployées, atteint la cote 275 elle est chargée par de nombreux escadrons ennemis qui débouchent subitement de la ligne marquée par le changement de pente Nord du Hampenhäuserberg.

Cette attaque de cavalerie ne peut qu'arrêter momentanément la marche de l'infanterie et les escadrons se replient vers le Nord.

L'infanterie bleue continue son mouvement et atteint la ligne précédemment indiquée du Hampenhäuserberg; là, elle se trouve subitement devant de fortes colonnes d'une infanterie ennemie qui a débouché d'Erkeln. Elle ouvre le feu contre cette infanterie, repousse une attaque à la baïonnette dirigée sur les pentes Nord-Est du Hampenhäuserberg et oblige les troupes ennemies à reculer, partie vers la lisière Ouest du bois de l'Osterberg, partie au Nord d'Erkeln.

Pendant que la colonne du centre gagnait ainsi du terrain vers le Nord, la 3e colonne de la 13e division, avec l'artillerie lourde, s'était avancée sur Frohnhausen : de là, elle se laissait attirer sur Natingen; mais l'infanterie, peu après avoir dépassé Auenhausen, était arrêtée par des troupes du parti rouge, infanterie et artillerie, qui occupaient la région de Natingen.

L'artillerie lourde avait essayé de contre-battre l'artillerie ennemie placée sur les hauteurs 323; dans ce but, elle s'était mise en batterie dans le vallonnement situé au Nord-Ouest de Auenhausen (Ouest cote 318) (1).

---

(1) Situation assez particulière où l'artillerie lourde se trouve derrière le centre de l'artillerie de la 13e division, ayant une direction de tir perpendiculaire à celui des batteries de campagne.

Telle est la situation, vers 11 heures : arrêt devant Natingen, succès sur le Hampenhaüserberg.

A ce moment, le commandant du parti bleu est informé que la tête d'une forte colonne de toutes armes en marche par Holzhausen approche de Brakel. Le général von Bissing se décide à rompre le combat et donne l'ordre à ses troupes de se replier sur la ligne Eissen-Peckelsheim,

Le mouvement de retraite entamé aussitôt s'effectue sans aucun incident et sans poursuite de la part de l'adversaire. Les unités du parti bleu, engagées dans la matinée, s'arrêtent définitivement vers 1 heure de l'après-midi sur la ligne Peckelsheim-Natzungen, sur laquelle sont dirigés les renforts dont les débarquements durèrent jusqu'à 5 heures du soir.

La division de cavalerie A s'était conformée au mouvement de recul des troupes de son parti; elle se repliait par les hauteurs de la rive gauche de la Nèthe en essayant d'arrêter par ses feux le mouvement d'une colonne rouge qui marchait de Brakel sur Rheder.

Cette division s'installait vers 1 heure après midi, au bivouac, dans la région de Gehrden.

Parti rouge. — Les mouvements commencent dès 4 heures du matin.

La division de cavalerie B se porte d'Holzminden sur les hauteurs de la rive droite de la Nèthe ; reconnaissant la marche de colonnes de toutes armes dans la direction du Nord, elle s'établit sur la ligne Hampenhausen-Natingen dont elle occupe les points d'appui, soutenue par son artillerie à cheval et son détachement de mitrailleuses.

La compagnie cycliste, qui a protégé à Höxter les premiers débarquements des troupes arrivant par voie ferrée, rejoint bientôt la division, l'aide dans sa marche, et, finalement, semble avoir occupé Brakel.

Dès 8 h. 30 du matin, les éléments de la division de

cavalerie ouvrent le feu à longue distance sur les colonnes ennemies marchant d'une part sur Natingen, d'autre part par Peckelsheim vers la vallée de la Nèthe. Par le combat à pied, elle oblige les troupes adverses à se déployer ; mais bientôt elle recule devant des unités d'infanterie qui, de la vallée de la Nèthe, marchent sur Frohnhausen-Hampenhausen.

Comme à ce moment l'avant-garde de la 20e division occupe la région de Natingen, la division de cavalerie B se replie en entier dans la direction du Hampenhaüserberg.

Vers 9 heures du matin, en effet, l'avant-garde de la 20e division, comprenant un régiment d'infanterie, un régiment d'artillerie et un détachement de mitrailleuses, occupe les hauteurs de la cote 323 au Nord de Natingen, sur lesquelles s'établissent l'artillerie et les mitrailleuses. Cette avant-garde arrête définitivement dans cette région la marche des troupes ennemies qui, d'abord par le Sud, progressent vers Natingen et plus tard, par Auenhausen essayent d'avancer vers la cote 323 et Natingen.

La division de cavalerie B, cédant d'assez loin le terrain devant l'ennemi, vient s'arrêter au delà de la ligne de changement de pente accusé au Nord du Hampenhäuserberg.

De là, à contre-pente, elle se porte à l'attaque des unités d'infanterie déployées et intactes qui viennent d'atteindre la cote 275. Cette attaque, exécutée dans des conditions peu favorables ne peut réussir, mais elle parvient cependant à ralentir un instant la marche de l'infanterie ennemie et permet à une partie du gros de la 20e division de se rassembler au débouché d'Erkeln.

Le gros de cette division, séparé de son avant-garde, surpris par l'arrivée de l'infanterie ennemie sur le Hampenhäuserberg, veut se porter à l'attaque de ces hauteurs ; mais l'assaut, bien qu'exécuté avec entrain, échoue et le gros de la 20e division recule, partie sur la lisière Ouest du bois de l'Osterberg, partie au Nord

d'Erkeln, sous la protection de son artillerie et de l'artillerie lourde installées vers le Hembserberg.

Vers 11 heures du matin, au moment où la 20e division est mise en échec, l'avant-garde de la 19e division (74e d'infanterie) atteint Brakel.

C'est à ce moment que toutes les troupes du parti bleu rompent le combat et se replient vers le Sud.

Il n'y eut pas de poursuite organisée par le parti rouge; au sortir de Brakel, la 19e division en colonnes de route se porte sur Hampenhausen et Rheder; des troupes de cavalerie ennemie essayent, sans résultat, de ralentir en la canonnant la colonne qui marche sur Rheder.

Le gros de la 20e division se rassemble autour d'Erkeln. Les premiers éléments de la 17e division, dès leur débarquement, sont portés vers Amelunxen et Drenke, sans pouvoir prendre part à la lutte.

Dès 1 heure de l'après-midi les hostilités cessent partout et les troupes sont mises au repos.

Du côté du parti rouge, les troupes d'infanterie étaient exténuées, une partie d'entre elles étaient en marche depuis 2 heures du matin et avaient exécuté des trajets de 60 à 65 kilomètres.

Aucun coup de feu ne fut plus tiré de la journée, exception faite pour la 19e division qui, à la tombée du jour, s'emparait encore de Siddessen.

Dans la soirée du 9 septembre la situation des deux partis est la suivante (voir croquis n° 2) :

Parti bleu. — Quartier général à Niesen.

41e division autour de Natzungen; 13e division à Willegassen, Schweckhausen; 14e division dans la région Niesen-Peckelsheim; division de cavalerie A autour de Gehrden (compagnie cycliste à Gehrden).

La ligne des avant-postes passe par Dalhausen, Borgholz, Frohnhausen, cote 256 (N. Charlottenhof).

Parti rouge. — Quartier général Hainhausen (Sud de Bokendorf).

Division de cavalerie B : Herste-Istrup ; — 19e division Rheder et à l'Est ; — 20e division Erkeln, Hembsen ; 17e division autour de Drenke.

Situation le 9 septembre au soir.

Croquis n° 2.

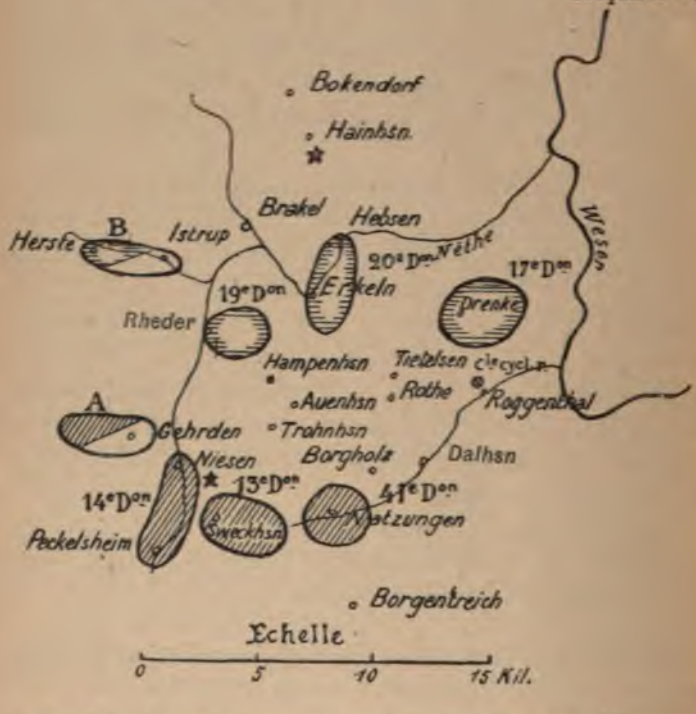

Les avant-postes tiennent la ligne Siddessen, Hampenhausen, Rothe, Roggenthal (compagnie cycliste).

La Direction a fait connaître : au *parti bleu* que l'armée bleue a atteint Wiedenbrück avec son aile droite ; — au *parti rouge* que l'armée rouge s'est retirée sur le Teutobürger-Wald.

Journée du 10 septembre.

Intentions des chefs de parti. — Parti bleu. — Le commandant du parti bleu, afin de reprendre la coupure de la Nèthe, se décide à attaquer dès 4 heures du matin les positions occupées par l'ennemi en portant son effort principal sur l'aile gauche de l'adversaire vers Tietelsen.

Une attaque primitivement exécutée dans la nuit par la 25e brigade dans le but de s'emparer de Hampenhausen a échoué.

Conformément aux ordres donnés pour le 9 septembre :

La 41e division, franchissant la ligne des avant-postes à 4 heures du matin s'avancera par Dalhausen et Borgholz sur le Schmerberg et Rothe ;

La 13e division se tiendra entre Borgholz et le bois de Bannenberg ;

La 14e division avec l'artillerie lourde se rassemblera entre Frohnhausen et Hegge ;

La division de cavalerie A se portera contre l'aile droite ennemie.

Parti rouge. — Le Xe corps doit se tenir prêt, dès 5 heures du matin, sur la ligne Siddessen—Todtenköpfe —Tietelsen à repousser toute attaque de l'ennemi ou à prendre l'offensive si l'ennemi n'attaque pas.

La division de cavalerie B surveillera la région Dringenberg, Altenheerse.

Exécution de la manœuvre. — Parti bleu. — Dès 4 h. 30 du matin, en pleine nuit, les régiments de la 79e brigade (41e division) qui se sont avancés par Dalhausen et Borgholz attaquent au Schmerberg et à Rothe les avant-postes ennemis fortement établis sur les pentes Sud de la cote 336 et autour du village.

Ils parviennent tout d'abord à repousser les fractions avancées de l'ennemi; mais bientôt, quoique soutenus par le gros de la 41e division, ils sont arrêtés au Schmerberg et devant Tietelsen.

Dès les premières lueurs de l'aube, la 41e division, qui ne dispose que d'un régiment d'artillerie, est violemment contre-attaquée sur sa droite par des forces considérables d'infanterie soutenues par une forte artillerie qui débouchent du Schmerberg; prise de flanc, la droite de la 41e division, sous les feux de l'adversaire, abandonne le Schmerberg et rétrograde vers Borgholz. Au même instant, la gauche arrêtée devant Tietelsen est rejetée sur Rothe par des troupes ennemies qui s'avancent par Tietelsen et les hauteurs de la cote 332.

Dans un désordre extrême, les unités rétrogradent par Rothe, déjà aux mains de l'ennemi, et la Warte-T. sur Borgholz où la 41e division parviendra enfin à se reformer.

La 13e division, de son côté, est péniblement arrivée de nuit, dans la région qui lui été assignée ; afin d'aider la 41e division, elle veut au petit jour se porter vers Rothe; mais elle est retardée dans sa marche par les difficultés du terrain et le sort de la 41e division est déjà décidé lorsque ses premiers éléments sont en mesure d'aborder l'ennemi. Son attaque, dirigée vers Rothe, est arrêtée sur la crête de la Warte-T. par des troupes ennemies qui débouchent du village et, malgré les renforts poussés sur la crête, la marche de la 13e division est définitivement enrayée.

A ce moment, des hauteurs autour de Rothe, une ligne de batteries ouvre le feu contre la 13e division; en même temps, des troupes d'infanterie nombreuses s'avancent entre Natingen et Rothe soutenues par une artillerie établie au Nord de Natingen qui est aux mains de l'ennemi.

Dans ces conditions, quoique aidée par le feu de son

artillerie qui a pris position au Nord-Est de Natzungen et par le tir de l'artillerie lourde, en batterie au Sud du bois du Bannenberg, sur le chemin de Frohnhausen à Natzungen, la 13e division est obligée de battre précipitamment en retraite sur Borgholz.

A l'Ouest du champ de bataille, dès 4 heures du matin, la 14e division se tenait entre Hegge et Frohnhausen ; afin d'aider les divisions de l'aile droite de son corps d'armée, alors que l'action était depuis longtemps engagée, cette division essayait de se porter vers Natingen en dirigeant une brigade par le Nord de la forêt du Bannenberg, l'autre par le Sud.

La brigade du Nord (27e) a à peine commencé son mouvement qu'elle est obligée de faire face à une forte attaque ennemie débouchant de la région de Hampenhausen : l'artillerie de la division qui appuie cette brigade est contre-battue par une artillerie ennemie qui prend sur elle la supériorité ; l'infanterie arrêtée en avant de Hampenhausen, contre-attaquée sur sa gauche par des forces ennemies venant de Siddessen, est obligée de se replier sur Frohnhausen. Son mouvement est heureusement favorisé par l'intervention de la division de cavalerie A qui put suspendre momentanément la marche de l'infanterie ennemie.

Il est à peine 8 heures, les troupes du parti bleu ont échoué dans toutes leurs attaques.

Le général von Bissing donne à ses unités l'ordre de battre en retraite sur la ligne Borgentreich-Eissen.

Le mouvement s'exécute sans difficultés pour les 41e et 13e divisions ; du côté de la 14e division, la 27e brigade, qui s'est retirée par Niesen, a sa route barrée près de Peckelsheim par de nombreux escadrons ennemis qui sont bientôt repoussés par la cavalerie divisionnaire et deux brigades de la division de cavalerie A.

Le commandant du *parti bleu* arrête définitivement ses troupes sur la ligne Hohenwepel, Dössel, Daseburg

qu'elles atteignent vers midi et dont l'organisation défensive commence aussitôt.

Parti rouge. — Le général von Kirchbach, commandant la 17e division, est avisé de très bonne heure par la compagnie cycliste de la marche de colonnes ennemies vers le Schmerberg et Rothe.

Attaqués dès 4 h. 30 du matin, les avant-postes, fortement installés sur les pentes du Schmerberg et à Rothe, reculent tout d'abord devant les troupes bleues, rétrogradant sur les hauteurs de la cote 336 et vers Tietelsen.

Dès les premières lueurs du jour, la 17e division, qui tient à Tietelsen, exécute par le Schmerberg une contre-attaque contre les troupes bleues et, les prenant de flanc, sous le feu de son infanterie et de son artillerie, les oblige à rétrograder sur Rothe et Borgholz.

La 20e division, de son côté, s'est portée à l'aide de la 17e division et marche sur Natingen et Rothe qu'occupe un de ses régiments, en arrière des fractions ennemies encore engagées vers Tietelsen ; appuyée par son artillerie établie au Nord de Natingen, elle arrête les troupes ennemies qui de la région Bannenberg, Borgholz essayent de se porter vers Rothe par les hauteurs de la Warte-T.

Grâce aux efforts des deux divisions, toutes les troupes bleues qui se sont avancées à l'Est de Natingen sont repoussées et obligées de battre précipitamment en retraite vers Borgholz.

La 19e division, à l'aile droite du corps d'armée, s'était d'abord maintenue autour de Hampenhausen, lorsqu'elle aperçoit des troupes bleues qui, par Frohnhausen, cherchent à progresser dans la direction de Natingen par la lisière Nord du bois du Bannenberg.

Appuyée par l'artillerie, qui s'établit sur la crête au Nord de Hampenhausen-Auenhausen, l'infanterie se porte par ces deux villages à l'attaque de l'ennemi.

L'artillerie de la 19e division prend bientôt la supériorité sur la ligne de batteries ennemies placées au Sud de Frohnhausen; une attaque enveloppante exécutée contre la gauche ennemie par une brigade s'avance de Siddessen sur Frohnhausen et force les troupes bleues à rétrograder.

Le commandant du parti rouge a dès lors l'avantage sur toutes les parties du champ de bataille; il se décide à poursuivre l'ennemi avec toutes les troupes disponibles par Niesen, Schweckhausen, Willegassen, Natzungen, Borgholz. Mais l'extrême confusion dans laquelle se trouvent les troupes du parti rouge entraîne tout d'abord un arrêt assez long; ce n'est qu'après avoir repris un peu de cohésion que les colonnes entament la poursuite de l'ennemi que l'artillerie se borne à canonner de très loin.

L'ennemi s'arrête sur la ligne Hohenwepel-Dössel-Daseburg; le général von Stünzner, jugeant ses troupes trop fatiguées pour leur faire attaquer, le jour même, une position assez forte, arrête son corps d'armée au Nord de l'Eder.

Dans l'après-midi, afin d'interrompre les travaux que les troupes bleues exécutent sur la ligne Hohenwepel-Daseburg, le commandant du parti rouge les fait canonner, sans résultat d'ailleurs, par l'artillerie de la 19e division placée près de Alfredshöhe et du Hüssenberg.

A 1 h. 30, la division de cavalerie B qui, dans la matinée, après avoir essayé d'arrêter à Peckelsheim la retraite d'une colonne d'infanterie bleue, avait été rejetée sur Willebadessen, reprend la poursuite. De Willebadessen-Helmern elle marche par Bonenburg sur Ikenhausen où elle est arrêtée par la cavalerie bleue. Elle se retire à Borlinghausen.

Le 10 septembre au soir la situation des deux partis est la suivante (voir croquis n° 3) :

Parti bleu. — Quartier général à Warburg.

41e division autour de Daseburg ; 13e division dans la région Dössel-Warburg ; 14e division à Hohenwepel-Menne ; division de cavalerie A à Norde et Rimbeck.

Situation le 10 septembre au soir.

Croquis n° 3.

Les avant-postes tiennent la ligne Rösebeck, Tannen-kopf, Riepen-Gut, Engar, Scherfede.

Le commandant du *parti bleu* est informé que l'armée bleue a attaqué l'ennemi ce même jour, sans effet décisif, sur le Teutobürger-Wald. La bataille doit continuer le 11.

Le commandant en chef fait connaître au VIIe corps qu'il compte sur lui pour couvrir le flanc droit de l'armée bleue contre toutes les attaques possibles des

forces ennemies avec lesquelles ce corps est lui-même engagé dans la région de Natingen.

Parti rouge. — Quartier général à Borgentreich.

Division de cavalerie B à Ikenhausen, Bonenburg, Borlinghausen; 19e division : dans la région Löwen, Peckelsheim; 20e division dans la zone Eissen-Maiof; 17e division autour de Borgentreich.

La ligne des avant-postes passe par Ikenhausen, au Nord de Grosseneder, au Brokelberg et par Marienburg.

Le commandant du parti apprend que dans la journée les deux armées ont été aux prises, que le 11 septembre l'armée rouge entend reprendre l'offensive.

Journée du 11 septembre.

Intentions des chefs de parti. — Parti bleu. — Le VIIe corps est décidé à accepter le combat, le 11 septembre, sur la position Daseburg-Hohenwepel.

Parti rouge. — Le Xe corps a l'intention de prendre l'offensive dans la journée du 11 septembre.

Nota. — Des deux côtés aucun mouvement ne commence avant 6 heures du matin. Un brouillard épais couvre les vallées de la Diemel et de l'Eder, le temps ne s'éclaircit que vers 8 heures du matin.

Exécution de la manœuvre. — Parti bleu. — Le VIIe corps se tient sur la défensive.

La soirée du 10 septembre et la nuit du 10 au 11 ont été employées à établir des tranchées-abri (exclusivement pour tireur debout) et des épaulements de batterie. Le village de Hohenwepel en particulier est très solidement organisé.

La 14e division occupe Hohenwepel, face au Nord : elle a envoyé vers le Nord, à faible distance, un déta-

chement de trois bataillons et un groupe, détachement bientôt renforcé de deux bataillons.

L'artillerie de la division est établie face au Nord, la gauche à Hohenwepel sur la crête, cotée 243, s'étendant vers l'Est.

La 13e division appuie sa gauche vers Sch. (grange) (Est de Hohenwepel) et s'étend par Dössel dans la direction de Daseburg ; son artillerie est installée sur la croupe au Sud-Est du village.

L'artillerie lourde, au Sud de Dössel a mis en batterie à cheval sur la route de Warburg à gauche de l'artillerie de la 13e division.

La 41e division autour de Daseburg reçoit la mission de marcher par Liebenau et Körbecke pour menacer l'aile gauche ennemie.

A 7 h. 30 du matin, la cavalerie divisionnaire fait connaître au général von Bissing que de fortes colonnes ennemies s'avancent au Nord-Ouest de Hohenwepel.

Le commandant de la 14e division reçoit l'ordre d'occuper avec toutes ses forces disponibles la position au Nord-Ouest de ce village.

A 7 h. 45, au moment où le brouillard se dissipe, des masses d'infanterie ennemie débouchent de Engar-Gut et de Norde se dirigeant sur Hohenwepel.

Devant cette attaque, le détachement de la 14e division poussé au Nord-Ouest du village recule presque sans combat ; il entraîne avec lui toutes les troupes de la 14e division qui, attaquée de front et sur sa gauche, rétrograde par Menne sur Germete-Warburg pour y défendre la coupure de la Diemel. Il n'est pas 9 heures.....

Pendant ce temps, la 13e division s'est déployée autour de Dössel contre une attaque menée par des troupes rouges venant dans la direction Nord-Sud et fortement appuyées par de l'artillerie.

Au même moment débouche également de Menne et

Hohenwepel une nombreuse infanterie ennemie dont la marche ne peut être arrêtée, malgré le tir de l'artillerie lourde.

Devant ces attaques, la 13e division doit bientôt battre en retraite; elle se replie sur Warburg Ubelngönne, protégée par son artillerie et l'artillerie lourde qui vient s'établir vers la cote 220 sur la route de Warburg.

De son côté, la 41e division s'avançait à l'Est de Daseburg, lorsqu'elle dut se porter à l'attaque de forces rouges appuyées par une forte cavalerie qui marchaient sur Rösebeck et Daseburg. Obligée d'abandonner Rösebeck (tenu primitivement par les avant-postes) puis Daseburg, la 41e division, occupant les hauteurs du Kalkenberg, parvenait enfin vers 9 h. 30, de ce côté du champ de bataille, à arrêter momentanément l'ennemi.

(Aucun compte rendu de presse ne signale la part prise par la division de cavalerie A aux opérations de la matinée.)

Parti rouge. — Le parti rouge prend l'offensive dès 6 heures du matin. Le général von Stünzner avait eu primitivement l'intention de prononcer son effort sur l'aile droite ennemie, mais, sur les renseignements de sa cavalerie il renonce à sa première idée et va exécuter un mouvement enveloppant sur la gauche du parti bleu.

Il prend en conséquence les dispositions suivantes :

La 20e division se portera contre Lütgeneder Dössel, son aile droite s'appuyant au chemin de terre de Grosseneder à Dössel par la cote 205.

La 19e division est chargée de faire le mouvement enveloppant sur l'aile gauche ennemie de manière à attaquer Hohenwepel par le Nord, l'Ouest et même à revers si possible.

Un détachement composé d'un régiment d'infanterie, un groupe d'artillerie, formé par la 20e division se por-

tera sur Grosseneder pour assurer la liaison des deux divisions.

L'artillerie lourde s'établit au Sud de Eissen derrière le contrefort du Hussenberg qui s'étend vers l'Est; l'artillerie de la 20e division prolonge vers l'Est la ligne de l'artillerie lourde.

A l'aile gauche du Xe corps la 17e division marchera sur Rösebeck et Daseburg.

Le brouillard favorise la marche de la 19e division; par Bonenburg elle peut gagner l'abri des bois et, à 7 h. 45, ses masses débouchent en bon ordre par Engar-Gut et les bois de Norde dans la direction de Hohenwepel.

Devant cette attaque, exécutée avec entrain, les troupes bleues se retirent rapidement par Menne dans la direction de Warburg.

La 20e division s'est également portée en avant; son attaque menée vers Dössel débouche des hauteurs au Sud de Grosseneder au moment où la 19e division, maîtresse de Hohenwepel et de Menne progresse elle-même sur Dössel.

Devant ces attaques les troupes bleues rétrogradent sur la Diemel vers Warburg et Ubelngönne.

Pendant ce temps, la 17e division s'est portée sur Rösebeck-Daseburg; elle est obligée de faire face à l'attaque de troupes bleues qui l'assaillent vers sa gauche.

Aidée par la division de la cavalerie B, qui de grand matin a été appelée à la gauche du parti rouge, la 17e division s'empare de Rösebeck, puis de Daseburg, mais elle est arrêtée par les troupes ennemies établies sur les hauteurs du Kalkenberg.

Il est à peine 10 heures du matin, le ballon de la Direction donne le signal de la cessation des hostilités : les manœuvres impériales de 1907 sont terminées.

Dislocation. — A l'exception d'un nombre très restreint d'unités en garnison à proximité du terrain des manœuvres et qui rejoignirent par voie de terre, les troupes furent transportées en chemin de fer.

La marche offensive continue du parti bleu, avait entraîné les troupes beaucoup plus loin vers le Sud que la Direction ne l'avait escompté et les avait éloignées des centres d'embarquement prévus.

« Pour une grande partie des troupes, pour l'infanterie du Xe corps d'armée, le commencement des transports de dislocation dut être reculé de 24 heures parce que les unités ne pouvaient plus atteindre dans la journée les gares d'embarquement prévues.

« Le 1er jour (11 septembre) de 6 heures à minuit 47 trains enlevèrent 1,500 officiers, 54,000 hommes, 1,400 chevaux, 770 voitures.

« L'embarquement des unités du Xe corps eut lieu le 12 septembre, et, du 13 au 16 septembre une partie des troupes montées fut enlevée à des gares assez éloignées du terrain des manœuvres (1). »

(*A suivre.*) (192)

---

(1) *Kölnische Zeitung.*

LES

GRANDES MANŒUVRES ITALIENNES EN 1907

I

LE TERRAIN DES MANŒUVRES.

Les grandes manœuvres de 1907 se sont déroulées au centre d'un trapèze dont les sommets seraient : au Nord, Domodossola et Ivrée; au Sud, Novare et Verceil. (Voir croquis n° 1 et carte au 1/100,000e.)

Un simple coup d'œil jeté sur la carte suffit pour constater que cette zone, sillonnée du Nord au Sud par les vallées de l'Agogna, de la Sesia, du Cervo, est divisée en deux parties bien distinctes par une ligne qui joindrait Cavaglia à Borgomanero, parallèlement aux deux bases du trapèze. Au Nord, les nombreux contreforts qui se détachent du mont Rosa constituent une région accidentée, couverte de bois et de vignobles, éminemment propre à des opérations défensives; les voies de communication, à pentes souvent très fortes, y sont difficilement praticables, surtout après de fortes pluies. Au Sud de cette ligne, au contraire, les affluents de la rive gauche du Pô arrosent la plaine lombarde, d'une fertilité proverbiale et pourvue de nombreuses voies de communication; mais les récoltes, encore sur pied à

cette époque de l'année, interdisent d'une façon presque absolue de quitter les routes. Une grande partie de cette région est du reste couverte de rizières impraticables aux armes montées et même à l'infanterie.

En fait, le terrain réellement disponible pour les évolutions était donc des plus restreints.

Deux excellentes routes permettent de franchir les Alpes Pennines et de déboucher dans la zone considérée sur le front Ivrée-Novare :

A l'Ouest, le Grand Saint-Bernard, route carrossable; à l'Est, le Simplon, route carrossable et voie ferrée.

II

LE THÈME.

Le directeur des manœuvres, général Saletta, reprenant une situation générale analogue à celles déjà étudiées au cours des grandes manœuvres de 1903 et de 1905 (1) avait admis que des forces ennemies (parti rouge) débouchant en Italie par le Grand Saint-Bernard et le Simplon avaient atteint respectivement Ivrée et Domodossola.

Les forces nationales (parti bleu) concentrées autour

---

(1) *Thème de 1903.* — Le parti rouge (envahisseur) débouche sur deux colonnes, l'une par la vallée de la Piave, l'autre par Vittorio. Le parti bleu, concentré à Padoue, a pour mission d'empêcher le débouché de ces colonnes et de les battre séparément.

Thème de 1905. — Le parti rouge (deux divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie) débarque en Campanie; le parti bleu est rassemblé en deux masses : deux divisions à Vinchiaturo, une à Benevent. Le parti rouge reçoit l'ordre de se porter à la rencontre des forces bleues et d'en battre les deux tronçons avant qu'ils aient pu opérer leur jonction. L'analogie de cette situation avec celle de 1907 est évidente.

de Novare avaient pour mission d'empêcher la réunion des deux colonnes ennemies et de les battre séparément.

L'hypothèse choisie supposait évidemment une invasion du territoire italien : soit par des troupes suisses rassemblées dans la haute vallée du Rhône, soit par des troupes françaises après violation de la neutralité suisse.

III

ORGANISATION DES MANŒUVRES.

Direction des manœuvres. — La direction des manœuvres avait été confiée au lieutenant général Saletta, chef d'état-major de l'armée, assisté de 6 officiers d'état-major et de 3 officiers adjoints. Les différents services (intendance, santé, génie, transports, service automobile, télégraphique et postal) étaient représentés par un total de 23 officiers auprès du directeur des manœuvres qui avait en outre à sa disposition des détachements de troupes spéciales comprenant :

Une compagnie de télégraphistes ;

Un parc de radiotélégraphie ;

Deux compagnies de chemins de fer pourvues de quais militaires démontables et de phares Wells ;

Un parc d'automobiles.

Arbitres. — 20 officiers généraux, à chacun desquels étaient adjoints 2 ou 3 officiers, étaient chargés, sous la direction du général Pedotti, de remplir les fonctions d'arbitres (*giudici di campo*).

Des officiers d'état-major informateurs (*informatori*), du grade de major, de capitaine ou de lieutenant, placés sous les ordres du colonel Ruelle, du corps d'état-major, devaient mettre journellement la Direction au courant

[BLEU. — Lieutenant-Général Rogier.

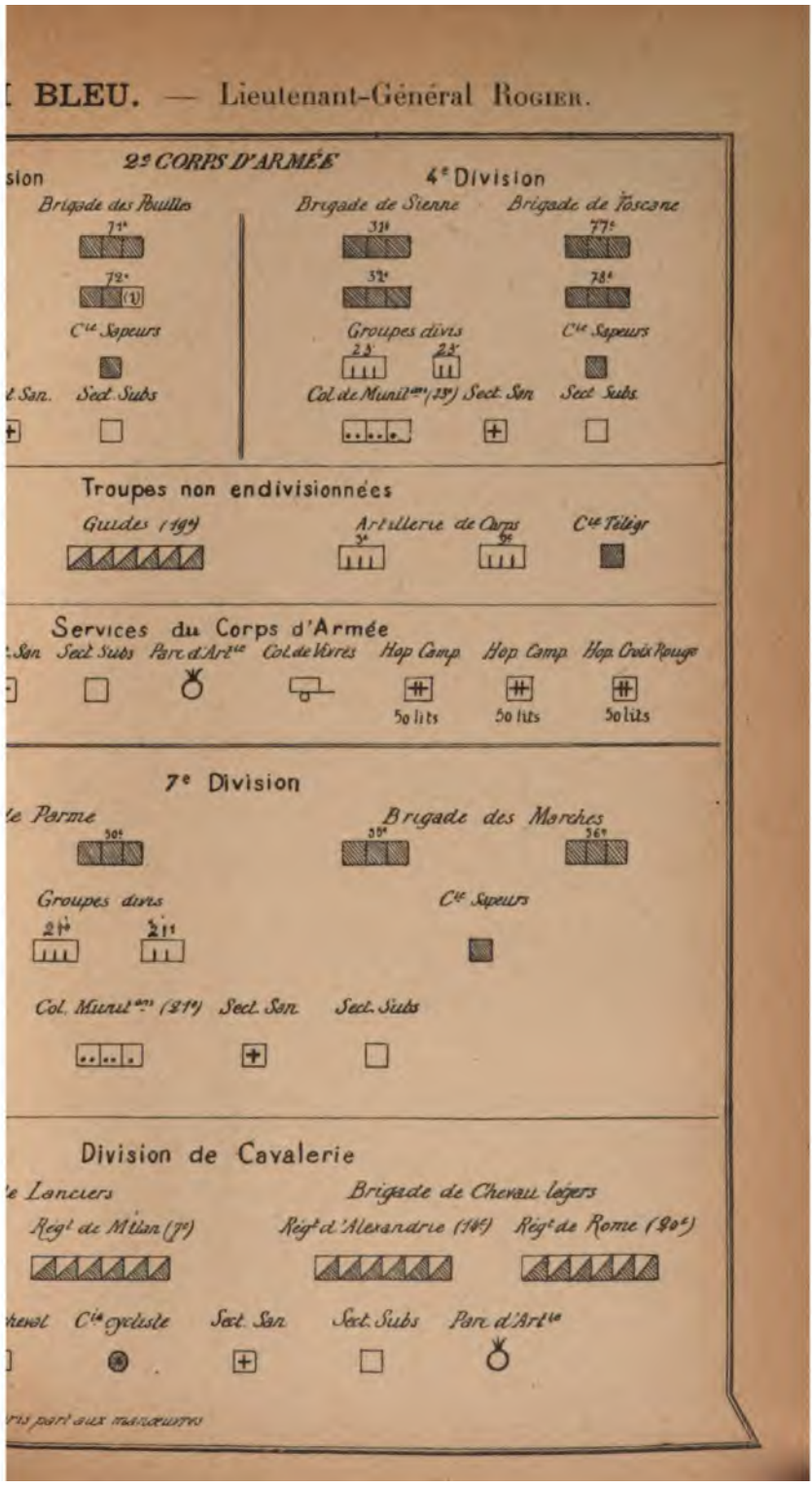

de la situation générale des deux partis en recueillant sur le terrain tous les renseignements concernant les mouvements et les emplacements des troupes.

Composition des deux partis (voir tableau) (1). — Le parti rouge, sous les ordres du général Majnoni d'Intignano, était représenté par les 1er et 3e corps d'armée, soit un total de 53 bataillons d'infanterie (2) (ligne et bersagliers), 12 escadrons de cavalerie, 32 batteries et 4 compagnies du génie; 35,000 hommes environ.

Le parti bleu, commandé par le général Rogier, comprenait 3 divisions d'infanterie (le 2e corps d'armée, une division du 7e corps) et une division de cavalerie à 2 brigades de 2 régiments, 2 batteries à cheval et une compagnie cycliste, soit : 37 bataillons (3) d'infanterie, 30 escadrons de cavalerie, 23 batteries et 2 compagnies du génie représentant un total de près de 20,000 hommes.

Tous les corps d'infanterie et de bersagliers prenant part aux manœuvres avaient été renforcés par les « richiamati » provenant des six premiers corps d'armée et appartenant aux classes 1879, 1881, 1882.

Un grand nombre de ces « richiamati », pour la plupart émigrés sans s'être mis en règle vis-à-vis des autorités militaires, ne répondirent pas à l'ordre de convocation qui leur avait été adressé; le déchet fut surtout sensible dans l'infanterie, où l'effectif des compagnies,

---

(1) On remarquera qu'aucun détachement de troupes alpines ne prit part aux grandes manœuvres.

(2) Un bataillon du 44e régiment d'infanterie (3e corps), détaché sur le territoire du 2e corps, n'assistait pas aux manœuvres.

(3) Un bataillon du 72e régiment d'infanterie (3e division) et un bataillon du 49e (7e division), stationnés sur le territoire de corps d'armée voisins, ne furent pas convoqués.

qui devait être porté à 130 hommes, ne dépassa guère 80 à 90 hommes (1).

Principes généraux. — Pour laisser aux chefs de parti une liberté d'action aussi complète que possible, la Direction se borna à fixer la répartition initiale et la mission générale des forces en présence, laissant ensuite aux arbitres le soin de constater chaque jour les résultats acquis.

Aucun ordre ne fut donné par le directeur, soit pour la cessation, soit pour la reprise de la manœuvre, qui se déroulait naturellement en exécution des ordres donnés la veille par les chefs de parti et des décisions successives prises par les arbitres. Lorsqu'un engagement avait acquis son entier développement, ou lorsque l'action présentait un caractère tel qu'il devenait impossible de prévoir le résultat final, les arbitres arrêtaient le combat et les troupes cantonnaient ou bivouaquaient pour reprendre la lutte le lendemain.

L'ouverture des hostilités avait été fixée au 27 août, 6 heures du soir.

La reprise des opérations devait avoir lieu chaque jour à 5 heures du matin.

IV

OPÉRATIONS.

Situation initiale le 27 août au soir.

Parti rouge. — 1er corps d'armée, à l'Est d'Ivrée, sa cavalerie (régiment de Montferrat) à Borriana ; 3e corps

(1) *Die italienischen Armeemanöver.* Wien, 1907, *von einem K. u. K. offizier.*

d'armée, au Sud de Domodossola, couvert par le 11e bersagliers à Pallanzeno et par le régiment de cavalerie de Nice à Ornavasso. (Voir croquis n° 2.)

Parti bleu. — 2e corps, 7e division d'infanterie et division de cavalerie autour de Novare, sans dispositif de sûreté.

Situation le 27 août au soir.

Croquis n° 2.

Journée du 28 août.

Parti rouge. — (*1er corps*). — Maître des routes qui permettent de déboucher de la vallée de la Doire dans

les plaines du Pô, le 1er corps, sensiblement plus rapproché que le 3e du parti bleu (1), pouvait :

Ou prendre l'offensive dans la direction de Novare pour faciliter la marche du 3e corps ;

Ou attendre sur la ligne Ivrée—Biella que le 3e corps eût atteint, de son côté, les abords de la plaine lombarde sur la ligne Gozzano-Arona ;

Ou enfin se diriger vers le Nord-Est par Biella et Borgosesia pour se rapprocher du 3e corps et effectuer au plus tôt sa jonction avec lui au Sud du lac d'Orta.

C'est à ce dernier parti que s'arrête le général Majnoni d'Intignano. Le soir du 28, le 1er corps se trouve donc échelonné entre Biella et Bioglio, couvert :

Sur son front, vers Mossomaria, par le 1er bersagliers et un escadron du régiment de Monferrat ;

Sur son flanc droit, par 2 bataillons de la brigade de Vérone portés sur Vallanzengo.

3e corps. — Poursuit ce jour-là sa marche vers le Sud et se concentre autour de Gravellona, couvert :

Sur la rive Est du lac d'Orta, vers Aurano, par le 11e bersagliers ;

Sur la rive Ouest, vers Greggio, par deux bataillons du 29e et deux escadrons du régiment de Nice qui occupent Nonio. Un détachement a en outre été poussé dans la direction de Varallo (vallée de la Sesia) pour chercher la liaison avec le 1er corps.

Parti bleu. — Pendant que les deux tronçons des forces rouges se dirigent rapidement vers la région Gozzano-Borgomanero pour opérer leur jonction, que fait le commandant des forces bleues ?

---

(1) 60 kilomètres de Novare à Ivrée ; 90 kilomètres de Novare à Domodossola.

Il avait, en principe, un intérêt de premier ordre à profiter de la séparation momentanée du parti adverse en deux groupes pour attaquer le plus rapproché — celui d'Ivrée — avec la majeure partie de ses forces, pendant que des éléments légers (bersagliers, cyclistes, mitrailleuses et quelques escadrons) poussés rapidement vers le lac d'Orta auraient cherché à ralentir le plus possible la marche du groupe Nord. Tout au moins pouvait-il, sans rien compromettre, pousser son gros vers la zone probable de réunion des forces rouges, au Sud du lac d'Orta, et agir alors, selon les circonstances, soit contre le 1er, soit contre le 3e corps.

Mais le général Rogier, réservant sa décision, attend pour orienter son offensive que les événements du 28 lui fournissent quelques renseignements sur les mouvements de l'ennemi (1). Il se contente donc ce jour-là :

a) De prendre solidement le contact avec les deux fractions du parti rouge ;

b) D'amorcer le mouvement ultérieur de son gros en détachant une avant-garde sur chacune des directions *probables* de marche. En conséquence (V. croquis n° 3) :

a) *Au Nord*, le régiment de cavalerie du 2e corps (guides), la compagnie cycliste du 4e bersagliers et un détachement du génie avec son parc sont dirigés au plus vite (le génie et les bersagliers par voie ferrée) (2) sur Orta et Omegna. Les cyclistes, ne pouvant détruire le

---

(1) Selon certains journaux, cette attitude lui aurait été imposée par le Directeur des manœuvres désireux, d'une part, de retarder le dénouement, d'autre part, d'amener l'action à se dérouler dans une région favorable aux évolutions des grandes unités.

(2) Le transport par voie ferrée de ces détachements dans la nuit du 27 au 28 se termina à Borgomanero. Les troupes débarquées à l'aide de quais démontables continuèrent ensuite par voie de terre jusqu'à Orta et Pella.

pont d'Omegna, font sauter celui de Pettenasco et occupent les hauteurs d'Ameno, au Sud d'Orta. Sur la rive occidentale du lac, le pont jeté sur le torrent Pellina (route d'Omegna à Gozzano par Cesara et San Maurizio) est également coupé par le génie et les bersagliers qui repoussent deux escadrons de cavalerie rouge. Enfin, dans la vallée de la Sesia, Borgosesia est occupé par une compagnie cycliste, deux escadrons et une section de mitrailleuses.

Situation le 28 août au soir.

Croquis n° 3.

A l'Ouest, la division de cavalerie, chargée de reconnaître la direction de marche du groupe d'Ivrée et de le

retarder au cas où il se dirigerait vers le Nord-Est, se porte d'un trait dans la matinée du 28 sur Cavaglia et Salussola. Le contact est pris sur la ligne Piverone, Cerrione, Massazza.

b) Deux avant-gardes sont poussées : l'une (brigade de Toscane) à Momo, sur la route du lac d'Orta, l'autre (brigade de Parme) à Fara, sur la route de Borgosesia. Le gros reste cantonné autour de Novare.

Journée du 29 août.

Parti rouge. — Le 1er corps continue sa marche vers Borgosesia sans rencontrer d'autre résistance que celle du régiment de cavalerie (une section de mitrailleuses) qui a occupé ce point la veille. Il est échelonné le soir du 29 entre Croce di Mosso et Crevacuore, avec une forte arrière-garde (brigade de Calabre) à Biella.

Le 3e corps poursuit son mouvement vers le Sud : à droite, la 5e division longe la rive occidentale du lac d'Orta ; à gauche, la 6e division suit la rive orientale. Toutes les deux ont assez facilement raison des éléments avancés du parti bleu (4e bersagliers, un bataillon du 77e, régiment de cavalerie des guides) qui essayent de s'opposer à leur marche.

Dans la soirée, la 5e division est réunie autour d'Arola, la 6e autour d'Orta. (Voir croquis n° 4.)

Parti bleu.—Renseigné sur les intentions de l'ennemi, le parti bleu se porte vers le Nord par les deux routes Novare-Borgomanero-Gozzano et Novare-Romagnano-Borgosesia. Les avant-gardes occupent Gozzano (brigade de Toscane) et Grignasco (brigade de Parme). Les têtes de colonne du gros atteignent la ligne Ghemme—Fontaneto—Cressa.

La division de cavalerie, dirigée avec beaucoup de décision contre la ligne de communication du parti rouge,

attaque Biella, défendu par trois bataillons et une batterie. Elle réussit à détruire quelques approvisionnements mais se retire devant une vigoureuse contre-attaque des bataillons rouges.

Situation le 29 août au soir.

Croquis n° 4.

Le 29 au soir, la liaison est effectuée entre les deux colonnes du parti envahisseur (15 kilomètres à vol d'oiseau entre Crevacuore et Arto), et il ne reste plus aux forces bleues qu'à se jeter sur la plus menaçante, celle qui débouche par les deux rives du lac d'Orta.

Journée du 30 août.

Parti bleu. — Laissant, en conséquence, à sa division

de cavalerie le soin d'agir sur le flanc droit du 1er corps et de retarder le plus possible sa marche sur Borgosesia, le commandant du parti bleu prononce, le 30 au matin, une offensive énergique sur tout son front :

A droite, la 4e division réussit à arrêter la 6e division (rouge) et occupe fortement, au Sud de Gozzano, les hauteurs de San Colombano et d'Orio.

Au centre, la 3e division refoule la 5e division (rouge) au Nord de San Maurizio et reste maîtresse de la Madona della Guardia, qui commande la route de Valduggia, par où doit déboucher le 1er corps.

A gauche, la 7e division essaye vainement avec une brigade (Parme) et le régiment de cavalerie de Rome d'interdire à la colonne d'Ivrée la route de Valduggia. Attaquée de front par les troupes du 1er corps, menacée sur son flanc par des partis de cavalerie (régiment de Nice, 3e corps) venus du lac d'Orta, elle est obligée de se replier sur Romagnano.

Les tentatives de la division de cavalerie pour arrêter au Nord de Sostegno la marche du 1er corps n'ont aucun succès.

Journée du 31 août.

Un jour de repos est accordé aux troupes, fatiguées par les longues marches exécutées sur des routes poussiéreuses et sous un soleil ardent. La journée est en outre utilisée pour remettre un peu d'ordre dans les deux partis.

Journée du 1er septembre.

Situation générale le 1er septembre au matin.

Parti rouge. — La jonction est faite entre les 1er et 3e corps. Le 1er corps, qui a parcouru en trois jours plus de 60 kilomètres, est concentré entre Borgosesia et Cre-

vacuore (avant-postes à Serravalle, Ara, Valduggia) et se relie au 3e corps (8 kilomètres de Valduggia à San Maurizio). Le 3e corps, à cheval sur le lac d'Orta, n'a pas encore pu s'emparer des débouchés des routes qui en longent les deux rives. (Voir croquis n° 5.)

Situation le 1er septembre au soir.

Croquis n° 5.

Parti bleu. — A mis trois jours pour franchir les 35 kilomètres qui séparent Novare du lac d'Orta et tient solidement avec deux divisions (3e corps) les hauteurs qui commandent la route de Borgomanero : Madona della Guardia et Bugnate à l'Ouest, San Colombano et la Croce à l'Est. La 7e division forme échelon en arrière à gauche, sur la ligne Grignasco—Maggiora.

La situation du parti bleu, menacé de front et de flanc

par les forces rouges numériquement supérieures, est évidemment très compromise. Le général Rogier se décide cependant à prendre l'offensive contre la 6e division qui débouche par la rive orientale du lac d'Orta et arrête, pour la matinée du 1er septembre, les dispositions suivantes :

La 3e division, sur les hauteurs de la Madonna Della Guardia, empêchera la 5e division (rouge) de déboucher sur Gozzano et de se joindre aux colonnes du 1er corps venant de Valduggia.

La 4e division, maintenant avec une brigade (Toscane) l'occupation des hauteurs San Colombano-Orio, dirigera avec l'autre brigade (Sienne), appuyée par 10 batteries, une vigoureuse attaque contre le flanc gauche de la 6e division dans la direction d'Ameno.

La 7e division et la division de cavalerie auront pour mission de menacer constamment le flanc droit du 1er corps et de ralentir sa marche le plus possible.

Le mouvement de la brigade de Sienne, exécuté avec beaucoup de décision, est bientôt enrayé par une contre-attaque de la 6e division contre la brigade de Toscane qui se replie sur Borgomanero, laissant la brigade de Sienne complètement en l'air, dans une situation assez critique. Au même moment, la 3e division, attaquée de front par la 5e et sur son flanc gauche par l'avant-garde du 1er corps, est obligée de se retirer au Sud de Gargallo.

La division de cavalerie essaye de se porter par Sostegno sur Crevacuore, puis d'appuyer l'attaque de la brigade de Parme sur Borgosesia : la nature difficile du terrain et les mesures prises par le 1er corps pour assurer la sécurité de son flanc droit paralysent l'action du parti bleu et l'empêchent d'obtenir de ce côté un résultat appréciable.

Le 1er septembre au soir, les forces bleues ont donc été repoussées dans un certain désordre au Sud de la

ligne Gargallo-Maggiate; le parti envahisseur, maître des débouchés au Sud du lac d'Orta, occupe avec trois divisions (2e, 3e, 6e) le front Bugnate-Gozzano-Invorio; sa 4e division est à Borgosesia et Valduggia.

Journée du 2 septembre.

La division de cavalerie bleue, portée de la gauche à la droite du champ de bataille par Borgomanero et Invorio, essaye vainement d'enrayer l'offensive du parti rouge. Le 2e corps, pressé de front par les 3e et 6e divisions, à gauche par l'avant-garde du 1er corps, est obligé par une pluie battante de se replier en désordre (1) sur Fontanetto sous la protection de la 7e division.

A midi les manœuvres prenaient fin et les troupes recevaient l'ordre de rejoindre leurs cantonnements.

OBSERVATIONS.

a) **Infanterie.** — Les opérations du 28 au 30 août ont permis de constater dans l'infanterie des deux corps d'armée rouges une réelle aptitude à la marche ainsi que les qualités d'endurance et d'entrain qui caractérisent le fantassin italien.

En revanche, le commandement ne paraît pas encore pénétré des enseignements de la guerre mandchourienne. « En marche, le service de sûreté est souvent

---

(1) Un officier autrichien qui a suivi les manœuvres dépeint ainsi la retraite du parti bleu dans la matinée du 2 septembre: « Amis et ennemis se heurtent en formations massées sur ce terrain couvert; des colonnes défilent sous le feu de l'artillerie ennemie sans avoir l'air de s'en douter; la Direction fait complètement défaut aussi bien chez les poursuivants que chez les poursuivis..... » (*Die italienischen Armeemanöver*. Wien, 1907).

« insuffisant. Les longues colonnes d'infanterie hésitent « à quitter les routes quand elles arrivent dans le voisi- « nage de l'ennemi; des fractions en ordre serré d'un « effectif considérable s'aventurent encore dans la zone « des feux et se déploient ensuite avec une précipitation « telle qu'à maintes reprises les arbitres ont dû ramener « les troupes à leur point de départ..... »

« L'infanterie a toujours progressé en formations « denses, visibles de plus d'un kilomètre (1). »

La cause de ces errements semble devoir être attribuée, d'une part à l'indifférence de certains chefs qui, approchant de la limite d'âge, sont naturellement enclins à considérer les fautes commises « avec une résignation par trop musulmane (2) », en second lieu à l'ignorance où sont souvent laissés les officiers subalternes de la situation générale, enfin à l'adoption récente (mai 1905) d'un règlement de manœuvres faisant un appel constant à l'initiative d'officiers trop longtemps élevés à l'école du rang serré et du formalisme (3).

Richiamati(4).— Les richiamati paraissent avoir beaucoup mieux supporté que les années précédentes les fatigues des manœuvres. D'après certains journaux (5) la proportion des hommes évacués n'aurait pas dépassé dans la plupart des corps 1 p. 100 par jour, la plupart

---

(1) *Perseveranza*, 7 septembre. Opinion d'un officier supérieur.

(2) *Ibid.*

(3) « L'infanterie italienne possède depuis 1905 un règlement provisoire en harmonie avec les idées modernes sur le combat; mais, dans la pratique, il est rarement appliqué. » (*Die italienischen Armeemanöver*. Wien, 1907).

(4) On sait que les hommes incorporés appartiennent à l'armée active pendant environ 8 ans dont 2 ou 3 dans l'armée active et le reste en congé. On désigne sous le nom « richiamati » les hommes en congé rappelés sous les drapeaux pour une période d'instruction.

(5) *Roma*, 2 septembre.

pour blessures ou excoriations occasionnées par des chaussures défectueuses.

Habillement et équipement. — L'habillement et l'équipement continuent à donner lieu à de nombreuses critiques. Rappelons à ce sujet que l'infanterie vient d'être dotée d'un nouveau modèle de havresac (1er août 1907) et qu'une nouvelle tenue, de couleur grise, a été mise en essai au 5e bersagliers.

Outils portatifs. — Les corps d'infanterie avaient été pourvus d'outils portatifs dont l'emploi intensif avait été recommandé par la Direction des manœuvres. On ne paraît pas s'en être beaucoup servi.

b) **Cavalerie.** — Son action a été fréquemment contrariée par le terrain, soit dans la plaine lombarde, soit dans la région accidentée où se sont déroulées les opérations des 30 août, 1er et 2 septembre. Mais, toutes les fois qu'elle en trouve l'occasion, elle se montre manœuvrière, entreprenante et se fait particulièrement remarquer par une indiscutable rapidité de mouvement (marche de la division bleue le 28 août, de Novare sur Biella — 60 kilomètres — suivie d'un hardi coup de main sur cette ville. Opérations des 30 août et 1er septembre contre le flanc droit du 1er corps. — Contre-attaque du 2 septembre à l'extrême droite du champ de bataille pour arrêter l'offensive de la 6e division).

c) **Artillerie.** — Elle comprenait par corps d'armée :

Artillerie divisionnaire : deux groupes de 75 A, l'un à trois batteries, l'autre à deux;

Artillerie de corps : deux groupes de 87 B à trois batteries chacune. Au parti bleu avait été rattachée la batterie de 75 Krupp modèle 1906 récemment expérimentée au camp de Nettuno et qui devait, au cours des manœu-

vres, faire l'objet d'une étude toute particulière de la part de la Commission d'enquête parlementaire.

Les appréciations parues dans les divers journaux sur la manière dont s'est comportée cette pièce sont trop contradictoires pour qu'il soit possible d'être fixé à ce sujet avec quelque précision.

d) **Mitrailleuses.** — Deux types devaient être primitivement expérimentés : la mitrailleuse Maxim et une mitrailleuse de construction italienne. La dernière n'ayant pu être prête à temps, le type Maxim fut seul mis en essai.

Trois sections furent organisées et attribuées : les deux premières, de deux pièces chacune, à la division de cavalerie du parti bleu, la troisième, de quatre pièces, à un régiment d'infanterie du 1er corps (rouge). Cette dernière fut attelée et servie par des chasseurs alpins du 5e régiment (1). Les sections de mitrailleuses comprenaient, l'une (2) : 2 officiers, 58 hommes, 41 chevaux; l'autre : 1 officier, 28 hommes, 14 chevaux.

e) **Alimentation.** — Le ravitaillement semble avoir été assuré dans des conditions bien meilleures que les années précédentes (3), en particulier qu'en 1905.

La ration journalière comprenait : 750 grammes de pain; 250 grammes de viande de bœuf; 180 grammes de pâtes de riz, 15 grammes de lard, 20 grammes de sel, deux rations de café ou une ration de vin et une de café.

Chaque parti disposait, pour assurer le ravitaillement, des organes suivants :

---

(1) *Secolo*, 1er septembre.
(2) *Corriere della Sera*, 27 août.
(3) *Tribuna*, 6 septembre.

pour blessures ou excoriations occasi[illegible]tail et bo[illegible]
chaussures défectueuses.

Habillement et équipement. — [illegible]s éléments no[illegible]
pement continuent à donner li[illegible]stances » ;
ques. Rappelons à ce sujet [illegible] du magasin à vivres
dotée d'un nouveau modè[illegible]colonne de vivres cons-
et qu'une nouvelle tenue [illegible]
essai au 5e bersagliers.

Outils portatifs. — [illegible]ient de l'arrière le pain,
pourvus d'outils p[illegible] le sel, le sucre, le café et
recommandé pe[illegible]ient sur place le vin, les
paraît pas s'en[illegible]rages et la paille de couchage.
camions automobiles avaient
des sections de subsistances
ravitaillement journalier en viande
deux voitures par section division-
tout, et cinq pour la division de

b) **Cavale[illegible]**
trariée pa[illegible]
dans la [illegible]
rations [illegible]
fois q[illegible]
vrièr[illegible]
que[illegible]
(m[illegible]
B[illegible]
s[illegible]

Divers types de voitures pour le transport de la viande
à la suite des troupes furent également expérimentés par
du 3e corps (trois types distincts) et par les sections de
subsistances des 1er et 2e corps.
Enfin, deux camions automobiles pouvant transporter
l'un 2.000 kilogrammes, l'autre 5.000 kilogrammes,
ravitaillaient quotidiennement la division de cavalerie en
pain et en avoine.

Le service des subsistances avait mis en essai « trois
« fours roulants du système Weiss et deux du système
« Lemaire et Gavin. Ils suivent les troupes en marche et
« peuvent travailler jusqu'au moment du départ. Pen-
« dant la marche, on peut préparer la levure et com-
« mencer le chauffage. Les anciens fours demandent à
« peu près six heures pour être installés et chauffés. Les
« nouveaux marquent donc un grand progrès (1) ».

(1) *Revue militaire suisse*, octobre 1907.

1° Un magasin à vivres avec parc de bétail et boulangerie ;

2° Dans chaque division, et pour les éléments non endivisionnés, une « section de subsistances » ;

3° Pour effectuer les transports du magasin à vivres aux sections de subsistances, une colonne de vivres constituée avec des voitures de louage.

En résumé, les troupes recevaient de l'arrière le pain, les pâtes ou le riz, le lard, le sel, le sucre, le café et l'avoine ; elles se procuraient sur place le vin, les légumes, le bois, les fourrages et la paille de couchage.

A titre d'essai, dix-neuf camions automobiles avaient été mis à la disposition des sections de subsistances pour assurer le ravitaillement journalier en viande fraîche, à raison de deux voitures par section divisionnaire, soit quatorze en tout, et cinq pour la division de cavalerie.

Divers types de voitures pour le transport de la viande à la suite des troupes furent également expérimentés par le 3e corps (trois types distincts) et par les sections de subsistances des 1er et 2e corps.

Enfin, deux camions automobiles pouvant transporter l'un 2,000 kilogrammes, l'autre 5,000 kilogrammes, ravitaillaient quotidiennement la division de cavalerie en pain et en avoine.

Le service des subsistances avait mis en essai « trois « fours roulants du système Weiss et deux du système « Lemaire et Gavin. Ils suivent les troupes en marche et « peuvent travailler jusqu'au moment du départ. Pen- « dant la marche, on peut préparer la levure et com- « mencer le chauffage. Les anciens fours demandent à « peu près six heures pour être installés et chauffés. Les « nouveaux marquent donc un grand progrès (1) ».

---

(1) *Revue militaire suisse*, octobre 1907.

f) **Cuisines roulantes.** — Les 29e et 71e régiments d'infanterie avaient été chargés d'expérimenter un nouveau modèle de cuisine roulante dû au lieutenant Gonella.

Il comprend un fourneau léger, une marmite à fermeture hermétique et un caisson isolant constitué par un récipient à doubles parois séparées par une couche de laine comprimée.

Le fourneau permet, avec 3 kilogrammes de bois, de porter en trente minutes à l'ébullition les 42 litres de liquide contenus dans la marmite. Au bout de quelques minutes de cuisson, la marmite est enlevée du fourneau et placée dans le caisson isolant : deux heures plus tard la viande est cuite et le bouillon, d'un goût parfait, est à la température de 90 degrés. On peut même conserver la viande dans ces conditions pendant vingt-quatre heures sans risquer de la désagréger; le bouillon est encore à 60 degrés environ.

Deux repas chauds ont ainsi pu être distribués journellement pendant toute la durée des manœuvres aux unités pourvues de cet appareil.

g) **Service sanitaire.** — De grandes précautions avaient été prises en vue d'éviter la propagation des maladies épidémiques; à noter, en particulier, l'attribution à chaque bataillon d'un véhicule portant un tonneau d'eau pure. Le montant des frais de location de chariots et d'acquisition de fûts (revendus ensuite à moitié prix), s'éleva à près de 100,000 francs.

Il y a lieu également de signaler le concours prêté par la Croix-Rouge à la Direction du service de santé qui put affecter, en dehors des formations sanitaires réglementaires :

Au parti rouge, une ambulance de montagne, trois hôpitaux de campagne de 50 lits chacun, un hôpital de guerre de même contenance et deux hôpitaux de réserve,

ment en ce qui concerne l'habillement et l'équipement de l'infanterie, ainsi que l'armement de l'artillerie. Il ne nous appartient pas de rechercher ici jusqu'à quel point elles sont fondées ; reconnaissons toutefois que, en dépit des symptômes inquiétants constatés récemment dans le corps des sous-officiers et aussi dans celui des officiers subalternes, les troupes des trois premiers corps d'armée ont affirmé au cours des manœuvres de réelles qualités de discipline, d'entrain et d'endurance. A ce titre, les résultats des épreuves auxquelles elles viennent d'être soumises ne peuvent que justifier la confiance de la nation italienne dans la solidité de son armée.

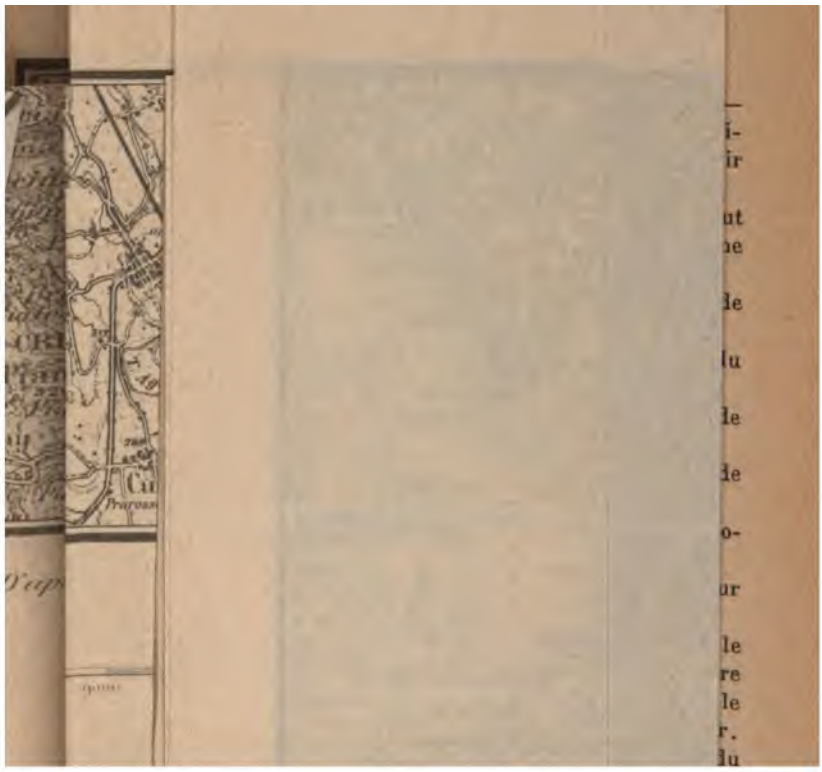

mer
de l
nou
elle
dép
dan
offi
corp
réel
A c
vier
con
arm

NOUVELLES MILITAIRES

AUTRICHE-HONGRIE.

NOUVEAU MATÉRIEL D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE AUSTRO-HONGROIS. — D'après certaines informations de presse, on aurait commencé à distribuer aux régiments d'artillerie le nouveau canon de campagne à tir rapide (1).

Les renseignements donnés ci-dessous sur ce matériel ont pour but de compléter ceux qui ont déjà paru dans la *Revue* (2) sur le même sujet.

La bouche à feu est désignée sous le nom de canon de campagne de 8 centimètres M. 5.

Elle se compose d'un tube en bronze forgé (*Schmiedebronze*) du calibre de $76^{mm},5$, qui a une longueur de $2^{m},295$, soit 30 calibres.

La fermeture est à coin horizontal et possède un mécanisme de sûreté pour empêcher la mise de feu prématurée.

Les rayures, au nombre de 30 sont progressives; leur pas varie de 45 à 25 calibres.

Le tube, y compris sa fermeture et ses glissières pèse 353 kilogrammes.

L'affût, construit pour un long recul se compose de l'affût supérieur et de l'affût inférieur.

1° L'affût supérieur, sur lequel glisse le canon reçoit le frein et le mécanisme de retour en batterie. Ce frein est hydraulique; son cylindre est entraîné en arrière par le canon pendant le recul de celui-ci; le piston reste fixé par sa tige à la partie antérieure de l'affût supérieur. Le frein possède une contre-tige, qui, pénétrant dans la tige creuse du piston pendant le retour en batterie en atténue la violence. Le mécanisme de retour en batterie se compose de cinq ressorts à boudin placés bout à bout, enroulés autour du cylindre du frein et maintenus eux-mêmes dans une enveloppe cylindrique. L'affût supérieur possède

---

(1) Voir 1er semestre, 1908, p. 214.
(2) Voir 2e semestre 1903, p. 182.

à sa partie inférieure un pivot vertical. Le recul normal pendant le tir est de 1m,[illegible]; le plus grand recul possible est de 1m,[illegible].

2° L'affût inférieur se compose d'un corps d'affût avec essieu et roues, d'un support d'affût supérieur, des mécanismes de pointage en direction et en hauteur; il possède un frein de route à patins, deux sièges d'essieu, un bouclier, et deux sièges d'affût pour le service de la bouche à feu.

Le corps d'affût, semblable à un affût ordinaire à fusques, possède deux bêches de crosse, l'une fixe, petite et massive, pour les terrains durs, l'autre beaucoup plus large et plus mince, pour les terrains ordinaires; cette dernière est amovible; elle est relevée pendant les routes et est mise en place au moment du tir quand l'ordre en est donné.

Un levier de pointage métallique peut être fixé au bout de la flèche par simple pivotement autour d'une charnière.

Les roues ont un diamètre de 1m,30; la voie de la voiture est de 1m,[illegible].

Le support d'affût supérieur possède un logement dans lequel pénètre le pivot vertical de l'affût supérieur. Ce système, analogue à celui de l'affût allemand permet de faire tourner l'affût supérieur sur son support et par conséquent d'effectuer le pointage final en direction au moyen du mécanisme de pointage en direction.

Le mécanisme de pointage en hauteur permet de déplacer l'ensemble constitué par l'affût supérieur et son support, autour de l'essieu, par rapport à l'affût inférieur.

Les mécanismes de pointage permettent les déplacements suivants :

En direction, 3° de part et d'autre de la position médiane de l'affût supérieur;

En hauteur, de — 7°30 à + 18°.

Le bouclier en acier, d'une épaisseur de 4mm,5, se compose de trois parties, la partie médiane est établie à poste fixe sur l'affût à hauteur de l'essieu et légèrement inclinée vers l'arrière. Au moment de la mise en batterie, la partie supérieure est relevée et la partie inférieure rabattue; la hauteur totale du bouclier au-dessus du sol est alors d'environ 1m,60, tandis que la partie inférieure arrive à 10 centimètres de terre.

Les instruments de pointage comprennent une hausse et un guidon portés par l'affût supérieur. La hausse est courbe; son centre est au guidon. Elle possède un niveau pour la mesure de l'angle de site et un dispositif pour corriger la différence de niveau des roues. Sur sa partie supérieure peut être fixée, en remplacement de la planchette des dérives, une lunette panoramique Gœrz. La lunette panoramique permet au pointeur de diriger la ligne de mire sur un point quelconque

du terrain quel que soit son azimut, sans déranger la position de l'œil à l'oculaire.

Enfin chaque batterie possède un arc de pointage (*Richtbogen*) qui, placé sur le tonnerre, sert à donner l'inclinaison à la pièce ou à mesurer cette inclinaison et qu'on emploie uniquement dans le but de vérifier, le cas échéant, les indications de la hausse.

De même que pour le canon allemand, on voit donc que, dans le matériel autrichien, il n'existe aucun moyen de faire mouvoir en hauteur l'affût supérieur par rapport à son support; on ne peut pas y donner séparément l'angle de site et l'angle de tir correspondant à la distance; il n'y a donc pas de ligne de mire indépendante.

Le fait a été rappelé dans une conférence militaire faite à Vienne le 7 février 1908, par le colonel Csicserics (1), de l'État-major général, qui a reproché au canon à tir rapide austro-hongrois, pour cette raison et aussi parce que son tube est en bronze, de ne pas être à hauteur des derniers progrès de la technique moderne.

On sait en effet que depuis longtemps l'Autriche est fidèle au bronze qu'elle a continué à employer comme métal à canons, lorsque ses officiers d'artillerie eurent inventé les moyens d'en augmenter la résistance.

Elle y trouve d'ailleurs un avantage pécuniaire, la fabrication du bronze forgé dans les ateliers de l'État revenant meilleur marché que celle de l'acier.

En ce qui concerne la ligne de mire indépendante, la raison qui, paraît-il, a empêché son adoption serait qu'à l'époque où le canon était déjà arrêté dans ses détails, la question de l'avantage de cette disposition n'était pas définitivement tranchée et qu'il n'y avait pas unanimité d'avis à ce sujet.

Le canon sur son avant-train pèse 1,010 kilogrammes.

L'avant-train, de forme ordinaire, contient 30 coups et pèse, chargé en guerre, 824 kilogrammes.

Le caisson se compose d'un avant-train du modèle semblable à celui du canon et d'un arrière-train qui n'est pas à renversement.

Cet arrière-train s'ouvre du côté opposé à la volée et possède un bouclier qui, se rabattant vers le bas, couvre jusqu'au sol la partie inférieure du corps des servants; les deux portes du coffre forment aussi boucliers latéraux quand elles sont ouvertes.

La paroi avant de l'arrière-train (du côté de la volée) est blindée.

La hauteur totale de protection de la voiture, pour les servants placés derrière, est d'environ $1^m,45$.

---

(1) *Neue freie Presse* des 8 et 9 février 1908.

à sa partie inférieure un pivot vertical. Le recul normal pe
est de 1m,250; le plus grand recul possible est de 1m,31

2° L'affût inférieur se compose d'un corps d'affût avec sièges d'essieu, d'un support d'affût supérieur, des mécanismes de suivants :
tion et en hauteur; il possède un frein de route kilogrammes.
d'essieu, un bouclier, et deux sièges d'affût pour 2,064 —
à feu.

Le corps d'affût, semblable à un affût douille en laiton dans
deux bêches de crosse, l'une fixe, petite
durs, l'autre beaucoup plus large et mètres un shrapnel ou un
ordinaires; cette dernière est amovi
routes et est mise en place au m arrière (*Bodenkammer*) contient
donné. de 13 grammes. Sa charge

Un levier de pointage métalli poudre. La fumée, à double effet
par simple pivotement autour pour le tir fusant.

Les roues ont un diamètr le poids de sa charge d'éclatement
1m,53. identique à celle du shrapnel.

Le support d'affût la cartouche est de 530 grammes de
pénètre le pivot vertic
celui de l'affût allem
son support et par
au moyen du méc

Le mécanisme **DIVISIONS ET BRIGADES D'INFANTERIE SUR LA** — *La Revue* a signalé (1) l'importance des
semble constitu annoncés pour le mois d'avril prochain.
par rapport à l grandes unités d'infanterie des 3e et 14e corps

Les mécan ront certains remaniements (2).

En direct ments de garnison auront été effectués, l'infan-
supérieur

En ha corps sera répartie comme il est indiqué dans le

Le b
parties
de l'e
en l
rab
vir
ter

(1) Voir 1er semestre 1908, p. 210.
(2) *Verordnungsblatt*, annexes, 18 janvier.
(3) Comparer avec les indications des p. 262 et 373 du 2e semestre 1907.

DÉSIGNATION DES CORPS.			ARMÉE COMMUNE.								
			Infanterie.	Chasseurs tyroliens.	Chasseurs.	Détachements de deux mitrailleuses.	Infanteri				
14e CORPS : INNSBRÜCK.											
3e division, Linz.	5e brigade...	Linz.....	4	»	3	1	»	»			
	6e — ...	Salzbourg...	7	4	1	2	»	»			2
8e division, Bozen.	15e brigade...	Bozen	»	8	2	3	»	»	»		3
	16e — ...	Trente.....	3	4	1	1	»	»	»		1
44e division de landwehr, Innsbrück.	87e brigade ..	Linz.....	»	»	»	»	6	»	»		
	88e — ...	Bozen.. ...	»	»	»	»	»	8	8	8	8
	TOTAUX.....		14	16	7	7	6	8	8	51	15
3e CORPS : GRAZ.											
6e division, Graz.	11e brigade...	Graz.....	7	»	1	1	»	»	»	8	1
	12e — ...	Klagenfurt..	4	»	5	3	»	»	»	9	3
28e division, Laibach.	55e brigade...	Trieste....	11	»	2	1	»	»	»	13	1
	56e — ...	Görz.....	8	»	3	4	»	»	»	14	4
22e division de landwehr, Graz.	43e brigade...	Graz.....	»	»	»	»	6	»	»	6	»
	44e — ...	Laibach....	»	»	»	»	6	3	3	9	3
	TOTAUX,.....		30	»	11	9	12	3	3	56	12
TOTAL GÉNÉRAL des 14e et 3e corps...			44	16	18	16	18	11	11	107	27

L'arrière-train contient 60 coups.

Le caisson chargé en guerre pèse 1,844 kilogrammes.

Lorsque les servants sont sur les coffres et sur les sièges d'essieu, les poids des voitures de combat de la batterie sont les suivants :

Voiture pièce (5 hommes à 73 kilog.)....	2,165 kilogrammes.
Voiture caisson (3 hommes à 73 kilog.)..	2,064 —

Le projectile est réuni à la charge par une douille en laiton dans laquelle il est serti.

Le canon tire, à la vitesse initiale de 500 mètres un shrapnel ou un obus tous deux du poids de 6k,680.

Le shrapnel, du système à charge arrière (*Bodenkammer*) contient 316 balles de 9 grammes et 16 éclats de 13 grammes. Sa charge d'éclatement est de 85 grammes de poudre. La fumée, à double effet est graduée jusqu'à 6,100 mètres pour le tir fusant.

L'obus est chargé en ammonal ; le poids de sa charge d'éclatement est de 535 grammes. La fusée est identique à celle du shrapnel.

Enfin le poids de la charge de la cartouche est de 530 grammes de poudre en tubes (*Röhrenpulver*).

RÉORGANISATION DES DIVISIONS ET BRIGADES D'INFANTERIE SUR LA FRONTIÈRE ITALIENNE. — La *Revue* a signalé (1) l'importance des changements de garnison annoncés pour le mois d'avril prochain.

A cette occasion, les grandes unités d'infanterie des 3e et 14e corps (frontière italienne) subiront certains remaniements (2).

Lorsque ces changements de garnison auront été effectués, l'infanterie de ces deux corps sera répartie comme il est indiqué dans le tableau ci-contre (3).

---

(1) Voir 1er semestre 1908, p. 210.

(2) *Verordnungsblatt*, annexes, 18 janvier.

(3) Comparer avec les indications des p. 262 et 373 du 2e semestre 1907.

DÉSIGNATION DES CORPS.			ARMÉE COMMUNE.				LANDWEHR.			TOTAL	
			Infanterie.	Chasseurs tyroliens.	Chasseurs.	Détachements de deux mitrailleuses.	Infanterie.	Alpins.	Détachements de quatre mitrailleuses.	des bataillons.	des détachements de mitrailleuses.
14e CORPS : INNSBRÜCK.											
3e division, Linz.	5e brigade...	Linz.....	4	»	3	1	»	»	»	7	1
	6e — ...	Salzbourg...	7	4	1	2	»	»	»	12	2
8e division, Bozen.	15e brigade...	Bozen	»	8	2	3	»	»	»	10	3
	16e — ...	Trente.....	3	4	1	1	»	»	»	8	1
44e division de landwehr, Innsbrück.	87e brigade ..	Linz	»	»	»	»	6	»	»	6	»
	88e — ...	Bozen	»	»	»	»	»	8	8	8	8
	TOTAUX.....		14	16	7	7	6	8	8	51	15
3e CORPS : GRAZ.											
6e division, Graz.	11e brigade...	Graz.....	7	»	1	1	»	»	»	8	1
	12e — ...	Klagenfurt..	4	»	5	3	»	»	»	9	3
28e division, Laibach.	55e brigade...	Trieste....	11	»	2	1	»	»	»	13	1
	56e — ...	Görz.....	8	»	3	1	»	»	»	11	1
22e division de landwehr, Graz.	43e brigade...	Graz.....	»	»	»	»	6	»	»	6	»
	44e — ...	Laibach....	»	»	»	»	6	3	3	9	3
	TOTAUX.....		30	»	11	9	12	3	3	56	12
TOTAL GÉNÉRAL des 14e et 3e corps...			44	16	18	16	18	11	11	107	27

Il y a lieu de remarquer :

1° L'effectif très fort de la 28e division (Laibach). Dans une étude précédente sur la frontière italienne (1), on a déjà fait ressortir que si la région Tolmein-Trieste, seule de tous les secteurs-frontière, n'avait pas été pourvue de fortifications, les troupes mobiles y avaient été considérablement renforcées depuis 1903. Les changements de garnison d'avril 1908 accentueront encore cette situation.

2° Le nombre de brigades entre lesquelles est répartie la frontière : 4 au 14e corps, 5 au 3e corps, soit 9, sur un total de 12 brigades.

Lignes ferrées en Dalmatie. — Dans une étude précédente (2), la *Revue* a fait ressortir l'intérêt que présenterait pour la défense de la Dalmatie l'établissement d'une communication ferrée, entre cette province et l'intérieur de la monarchie, par une autre voie que la ligne, étroite et accidentée, qui traverse la Bosnie-Herzégovine.

Cette question a été réglée par un accord entre l'Autriche et la Hongrie, signé à la fin de l'année dernière. Cet accord fait partie de l'ensemble des traités désignés sous le nom collectif de compromis économique. Le tracé adopté part de Rudolfswert, terminus actuel de la ligne venant de Laibach, se dirige sur Karlstadt, où il rejoint la grande ligne Budapest-Fiume, suit cette même ligne jusqu'à Tounj ou à Ogulin, puis, de là, se dirige à travers la Croatie méridionale, par Ottocac, Gospic, jusqu'à Knin, où il rejoint la ligne existant déjà de Knin à Spalato, d'une part, à Sebenico, de l'autre. L'accord en question prévoit l'achèvement complet des travaux en 1911; on évalue à une trentaine de millions les travaux en territoire autrichien (Carniole et Dalmatie) et à une centaine ceux en territoire hongrois (Croatie).

La construction d'une ligne reliant la Dalmatie avec le reste de l'Empire était en discussion depuis plusieurs années; elle aura, au point de vue de la défense de cette province et du développement futur du port militaire de Sebenico, une importance considérable. On s'occupe d'ailleurs, du côté autrichien, dès maintenant, de relier cette grande ligne future avec celle de la Dalmatie méridionale et de l'Herzégovine, par la construction de la section Spalato-Metkowitz, ce qui assurerait la jonction ininterrompue, à l'intérieur des terres, et par suite à l'abri de l'insulte d'une flotte ennemie, du centre de l'Empire avec la région fortifiée de Cattaro. Les chemins de fer de la Dalmatie méridionale et

---

(1) Voir 2e semestre 1907, p. 248, 372, 472.

(2) Voir 2e semestre 1907, p. 486.

de l'Herzégovine sont à voie étroite; il en serait sans doute de même de la section à construire Spalato-Metkowitz, tandis que la grande ligne austro-croato-dalmate, prévue par le compromis de 1907, sera à voie normale.

L'importance de cet accord a été signalée par la presse autrichienne et allemande. « Le rapport rédigé par la Chambre des Seigneurs, dit la *Zeitung des Vereins Deutscher Eisenbahnverwaltungen*, exprime la satisfaction que le Gouvernement, et en particulier le Ministre des chemins de fer, ait réussi à surmonter la résistance qui s'opposait à la jonction de la Dalmatie avec le réseau ferré croate et autrichien et à persuader l'administration hongroise de l'avantage de cette liaison pour la Dalmatie et la Croatie, comme aussi de sa nécessité pour l'ensemble de l'État austro-hongrois. »

MODIFICATIONS A L'ORGANISATION DE LA CAVALERIE. — Par suite des changements de garnison annoncés pour le printemps de 1908, des modifications seront apportées à certains grands commandements de cavalerie (1).

A partir du mois d'avril prochain, l'organisation de la cavalerie sera la suivante :

1° *Armée commune.* — Cinq divisions, comprenant chacune 2 ou 3 brigades à 2 ou 3 régiments et 2 batteries à cheval ; deux de ces divisions ont en outre un détachement de 4 mitrailleuses (24 régiments en tout) ; 8 brigades de 2 ou 3 régiments (18 régiments) (2).

2° *Landwehr autrichienne.* — 2 brigades de 3 régiments.

3° *Landwehr hongroise.* — 4 brigades de 2 ou 3 régiments (10 régiments).

Il est à remarquer que les trois régiments du 3° corps (frontière italienne entre Trieste et Tarvis) sont rattachés désormais à la division nouvellement créée à Presbourg (ancienne division de Lemberg).

MUTATIONS DANS LE HAUT COMMANDEMENT. — Les feldzeugmeisters Galgotzy, un des trois inspecteurs généraux des troupes, et von Geldern-Egmond, inspecteur général du génie, ont été admis à la retraite sur leur demande, le premier le 7 janvier, le second, le 17 février.

---

(1) *Verordnungsblatt*, annexes, 18 janvier.

(2) 1er, 10e corps (frontière russe), chacun une division de 2 brigades (4 régiments) ;

11e corps (frontière russe) une division de 2 brigades (4 régiments) et une brigade de 3 régiments ;

2e corps (Vienne), une division de 3 brigades (6 régiments) ;

3e, 4e, 5e corps (Graz, Budapest, Presbourg), chacun une brigade de 3 régiments ; les 2 brigades des 3e et 5e corps forment une division dont l'état-major est à Presbourg ;

6e, 7e, 8e, 9e, 12e, 13e corps, chacun une brigade de 2 régiments.

Les deux corps des régions montagneuses, 14e en Tyrol, 15e en Bosnie, n'ont pas de cavalerie leur appartenant en propre (au 14e corps, un régiment détaché de la division de Vienne ; au 15e corps, 2 escadrons détachés).

ORGANISATION DÉFINITIVE DE DÉTACHEMENTS DE MITRAILLEUSES (1). — Actuellement l'armée austro-hongroise comprend dix-huit détachements-cadres de montagne :

Quinze, à 2 pièces, dans l'armée commune : six au 14e corps et quatre au 3e (frontière italienne) ; trois au 15e corps (Bosnie) ; deux en Dalmatie ;

Trois, à 4 pièces, dans la landwehr autrichienne : deux au 14e corps et un au 3e (frontière italienne).

Un détachement de cavalerie, à 4 pièces, est rattaché à la division de cavalerie de Vienne.

Les détachements de mitrailleuses n'avaient pas, jusqu'ici, de caractère permanent et définitif. Ce caractère vient de leur être donné par une décision impériale, en date du 26 décembre dernier (2).

Désormais il y aura dans l'armée commune :

1° Pour l'infanterie, un détachement à 2 pièces par régiment ou bataillon formant corps, soit *143 détachements ;*

2° Pour la cavalerie, un certain nombre de détachements à 4 pièces, probablement un par division ou brigade indépendante, soit 14 détachements environ.

Pour ne pas trop grever le budget, ces créations seront échelonnées sur plusieurs années.

Des deux systèmes en présence, — unités autonomes à la disposition du haut commandement, comme en Russie au début de la guerre de Mandchourie et encore aujourd'hui en Allemagne, — mitrailleuses rattachées aux corps de troupe, organisation qui existe maintenant en Russie (3), bientôt probablement en Allemagne (4), — le premier a été adopté pour les mitrailleuses de cavalerie, le second pour celles de l'infanterie.

« Avec ses grandes étendues, ses fronts interrompus, ses luttes par groupes, le combat moderne, dit la *Revue de Streffleur* (5), exige la répartition de mitrailleuses sur tout le front. Par suite, l'organisation la meilleure, pour l'infanterie, est celle de mitrailleuses régimentaires.

---

(1) Voir 2e semestre 1903, p. 341 ; 1er semestre 1904, p. 76 ; 1er semestre 1906, p. 496 ; 2e semestre 1907, p. 70 et 174 ; 1er semestre 1908, p. 75.

(2) *Verordnungsblatt*, 8 janvier.

(3) Voir 1er semestre 1907, p. 312.

(4) Voir 2e semestre 1907, p. 180 et 510.

(5) Numéro de janvier 1908.

« Dans la cavalerie, les difficultés de formation, d'instruction et d'emploi sont sensiblement plus grandes que dans l'infanterie ; le meilleur moyen d'y parer sera de constituer des unités autonomes, à la disposition du commandant de la cavalerie. »

1° *Commandement et administration.* — Dans l'infanterie, le détachement de mitrailleuses forme, pour tout ce qui concerne la préparation à la guerre, l'instruction, le service, une unité placée sous la direction d'un officier supérieur. Au point de vue administratif, il est rattaché à une compagnie.

Dans la cavalerie, il forme une unité autonome, sous le rapport du commandement comme sous celui de l'administration.

2° *Effectifs.* — a) *Effectif de paix.*

		Infanterie.	Cavalerie.
Officiers	Capitaine	»	1
	Lieutenant ou sous-lieutenant	1	2
Sous-officiers	Maréchal des logis chef	»	1
	Sergents ou maréchaux des logis	1	2
	Sous-officier comptable	»	1
	Caporaux	2	3
Hommes	Chefs de patrouille	»	4
	Armurier	1	1
	Servants et conducteurs	7	39 (1)
	Trompette	»	1
	Ordonnances	1	3 (2)
	Maréchal	»	1 (2)
	Sellier	»	1 (2)
Chevaux	de selle	1	43
	de bât	4 (3)	12
	haut-le-pied	»	2
Totaux	Officiers	1	3
	Hommes de troupe	12	57
	Chevaux	5	57

b) *Effectif de manœuvres* (pour les détachements d'infanterie seuls). — Cet effectif est celui de paix augmenté de 10 hommes (sous-officiers, gefreite, soldats) dont 4 conducteurs.

---

(1) 25 montés, 14 non montés.
(2) Non montés.
(3) Ou mulets.

c) *Effectif de guerre.* — Il est fixé par l'instruction sur la mobilisation.

3° *Approvisionnement de munitions en temps de guerre.* — 10,000 cartouches par mitrailleuse d'infanterie, 15,000 par mitrailleuse de cavalerie, 20 par homme armé de la carabine, 30 par homme armé du revolver.

4° *Instruction du personnel.* — Les officiers et sous-officiers doivent avoir reçu à l'école de tir une instruction spéciale.

Les hommes reçoivent l'instruction du fantassin ou du cavalier pendant leur première année de service, et ne sont affectés aux détachements de mitrailleuses qu'à la fin de cette année.

Comme réservistes, ils font leurs périodes d'instruction dans ces détachements.

5° *Armement, habillement, équipement.* — Les hommes ont, comme arme à feu, le revolver (la carabine pour les conducteurs, dans les détachements affectés à l'infanterie).

L'habillement et l'équipement, pour les détachements de cavalerie, seront fixés après les essais en cours. Dans l'infanterie, ils sont ceux du corps de troupe auquel est rattaché le détachement. Les hommes ne portent pas le sac, mais simplement leurs armes et un étui-musette.

6° *Remonte.* — Le système des animaux « en congé », en usage dans la cavalerie, est étendu aux animaux de bât de ces détachements. On sait que ce système permet aux régiments de se procurer, lors d'une mobilisation, les chevaux *dressés* dont ils ont un besoin immédiat, en mettant, après quelques mois de dressage, un certain nombre de chevaux en dépôt chez des particuliers à proximité de la garnison. Ceux-ci doivent représenter ces animaux à toute réquisition et en deviennent propriétaires après 5 ou 6 ans.

Les chevaux ou mulets ne sont affectés aux détachements de mitrailleuses, sur ordre ministériel, qu'après être restés un certain temps dans les troupes montées.

7° *Formations en 1908.* — En 1908, il sera formé, dans l'armée commune, à la date du 1er mars (1) :

39 détachements d'infanterie (28 de ligne, 4 de chasseurs tyroliens, 7 de bataillons de chasseurs);

2 détachements de cavalerie.

De ces 41 détachements, 15 d'infanterie, 1 de cavalerie existent déjà depuis 1906 ou 1907, à titre provisoire.

---

(1) *Verordnungsblatt*, 8 janvier.

Ces 39 détachements d'infanterie seront répartis ainsi qu'il suit :

9 au 3e corps (Graz) frontière italienne;
7 au 14e corps (Innsbrück), frontière italienne;
8 au 15e corps (Bosnie-Herzégovine);
3 au 2e corps (Vienne);
1 en Dalmatie;
1 dans chacun des autres corps d'armée.

Les 2 détachements de cavalerie seront affectés aux divisions de cavalerie de Presbourg (ancienne division de Lemberg) et de Vienne.

Par décision du 15 janvier, l'instruction préparatoire du personnel-cadre des détachements d'infanterie est faite dans un cours spécial, du 1er au 31 mars, à l'école de tir de Brück. Les cadres du nouveau détachement de cavalerie sont instruits, du 1er au 28 février, dans le détachement déjà formé à Vienne.

Dans la landwehr autrichienne, le budget de 1908 prévoit la création de 11 détachements à 4 pièces — un par bataillon alpin — parmi lesquels seront compris les 3 détachements actuels des régiments alpins. Ces détachements de landwehr comprendraient (1) 3 officiers, 44 hommes, 8 mulets.

Si le personnel nécessaire pour ces nouvelles formations (armée commune et landwehr) ne peut être obtenu par une augmentation du contingent, il sera prélevé sur les corps d'infanterie.

8° *Conclusion.* — En résumé, l'armée austro-hongroise comprendra, en 1908 :

50 détachements d'infanterie (39 à 2 pièces, 11 à 4 pièces);
2 détachements de cavalerie, à 4 pièces.

Plus de la moitié de ces unités sera placée sur la frontière italienne.

Les 3e et 14e corps et les troupes de Dalmatie, qui comptaient jusqu'à présent 15 détachements-cadres de mitrailleuses, comprendront désormais 28 détachements constitués, soit une augmentation de 50 p. 100 (2).

De ce fait, comme de celui du renforcement, annoncé pour 1908, de l'artillerie de montagne, en Tyrol, en Carinthie et en Dalmatie (3), la situation militaire de l'Autriche sur la frontière italienne recevra une nouvelle et sérieuse amélioration.

---

(1) *Neue milit. Blätter*, 2 décembre 1907.
(2) Voir 1er semestre 1908, p. 211.
(3) *Ibid.*, p. 216.

BELGIQUE.

VOIES FERRÉES ENTRE LA BELGIQUE ET L'ALLEMAGNE (1). — Le *Moniteur belge* (Journal officiel) du 19 janvier 1908 a publié le texte de la loi du 26 août 1907, approuvant la convention conclue à Berlin le 15 août 1903, entre la Prusse et la Belgique, pour l'amélioration des communications par voies ferrées entre ces deux pays (lignes Louvain—Welkenraedt et Stavelot—Malmedy).

EMPIRE ALLEMAND.

MUTATIONS DANS LE HAUT COMMANDEMENT. — Par ordre de Cabinet du 27 janvier 1908, le lieutenant général *von Mackensen*, commandant la 36e division d'infanterie est promu général de la cavalerie et nommé au commandement du XVIIe corps d'armée à Dantzig en remplacement du général von Braunschweig mis sur sa demande *zur Disposition*. Le général von Mackensen est âgé de 58 ans.

Par le même ordre, le lieutenant général *von Bernhardi*, chargé du commandement du VIIe corps d'armée à Munster, est promu général de la cavalerie et maintenu à titre définitif au commandement de ce corps d'armée. Le général von Bernhardi est âgé de 58 ans.

Par ordre de Cabinet du 18 février 1908, le lieutenant général *von Lœwenfeld* est promu général de l'infanterie et maintenu à titre définitif au commandement du Xe corps d'armée à Hanovre où il avait succédé le 9 février au général von Stünzner placé sur sa demande *zur Disposition*. Le général von Lœwenfeld qui était précédemment adjudant général de l'Empereur et commandant de la 1re division d'infanterie de la Garde est âgé de 59 ans.

NOUVELLE COULEUR DU MATÉRIEL ROULANT DE CAMPAGNE. — Une décision ministérielle du 23 janvier 1908 prescrit que toutes les voitures des corps de troupes, du train des équipages (y compris celles du service de santé), des détachements de mitrailleuses, des pionniers et des troupes de communications seront peintes désormais en gris verdâtre dit *feld grau*.

Il en sera de même pour les objets accessoires des matériels précités

---

(1) Voir 1er semestre 1908, p. 82.

et de celui du service de santé qui étaient antérieurement peints en gris, bleu et brun, ainsi que pour certaines garnitures, boulons, chaînes, etc., qui étaient en noir.

Officiers automobilistes de réserve. — Un ordre de Cabinet du 27 janvier 1908 prononce l'affectation de 52 officiers de réserve au corps d'automobilistes (*Kraftfahrtruppen*) dont la *Revue* a signalé dernièrement (1) le projet d'organisation. Ces officiers se répartissent ainsi : 5 lieutenants en premier (3 de l'infanterie, 1 de l'artillerie à pied, 1 des troupes de communications) et 47 lieutenants (19 de l'infanterie, 2 de la cavalerie, 10 de l'artillerie de campagne, 1 de l'artillerie à pied, 12 des troupes de communications, 2 du train, 1 du service des arsenaux).

Création d'un nouveau commandement de ligne. — Le projet de budget de l'Empire pour 1908 comporte la création, à Halle sur la Saale, d'un nouveau commandement de ligne.

Cette mesure portera à 25 le nombre de ces commandements, dont la liste a été donnée en 1906 par la *Revue* (2).

Leur rôle est d'assurer les relations entre les autorités militaires supérieures des chemins de fer — chef du grand état-major, section des chemins de fer du grand état-major, dont l'effectif est, d'après le projet de budget pour 1908, de 43 officiers (3), — et les administrations, — directions d'exploitation — des voies ferrées placées dans leur circonscription.

Ils règlent les transports militaires et prennent, dès le temps de paix, les mesures nécessaires en vue de la mobilisation (4).

Chaque commandement de ligne comprend une ou plusieurs directions de chemins de fer et quelques compagnies privées. Il se compose d'un officier supérieur de l'armée active et d'un haut fonctionnaire des chemins de fer, assistés d'un fonctionnaire subalterne et d'un sous-officier.

---

(1) Voir 1er semestre 1908, p. 88.

(2) Voir 2e semestre 1906, p. 74.

(3) 38 officiers supérieurs (29 pour la Prusse, 2 pour la Saxe, 2 pour le Würtemberg, 5 pour la Bavière) et 5 capitaines pour la Prusse; les commandants de ligne sont compris dans ces chiffres.

(4) *Militär-Eisenbahn-Ordnung*.

Voies ferrées ouvertes a l'exploitation en 1907 (Prusse rhénane) (1). — Ligne Sarrebrück—Furstenhausen—Gr. Rosselle (17 kilomètres).

Ligne Neuerburg—Pronsfeld—Waxweiler (33 kilomètres).

Construction de deux ponts sur le Rhin a Cologne. — Le conseiller Beermann, de la Direction des chemins de fer, vient de traiter, dans une conférence, la question des nouveaux ponts de Cologne.

Jusqu'à ce jour, tout le trafic, entre les deux rives du Rhin, devait se faire par la double voie de l'unique pont fixe. Or, la situation de l'ouvrage, à l'entrée Sud-Ouest de la gare principale de Cologne, constitue pour l'exploitation une difficulté presque insurmontable.

De là l'idée de remplacer le pont actuel par un nouveau pont comportant, avec le passage de la route de Deutz, une quadruple voie ferrée réservée uniquement aux trains de voyageurs. Quant au trafic des marchandises, il sera dévié au moyen d'un raccordement à double voie qui doit relier la gare de Cologne-Sud (rive gauche du Rhin) à la gare en construction de Kalk-Nord (rive droite) en franchissant le Rhin sur un pont à établir au Sud de Cologne.

Les travaux commencés dès l'été dernier seront terminés au cours de l'année 1910.

Il y aura donc, à ce moment, à Cologne, un pont (4 voies) pour les trains de voyageurs et un pont (2 voies) pour les trains de marchandises.

Instruction sur l'emploi des signaux. — Une décision ministérielle du 16 janvier 1908, prescrit que l'instruction des signaleurs sera faite dorénavant uniquement d'après l'alphabet Morse suivant les indications du projet de règlement pour l'emploi des fanions (2). Le règlement pour l'emploi des pavillons rigides, avec lesquels l'alphabet comportait un signe particulier pour chaque lettre, est abrogé.

Nouveau règlement d'exercices pour le train. — L'Empereur a approuvé par ordre de cabinet du 19 décembre 1907, un nouveau règle-

---

(1) *Post*, 16 février 1908.

(2) Voir 2e semestre 1906, p. 70.

ment d'exercices pour le train qui remplace le projet de règlement d'exercices de cette arme du 8 décembre 1904.

AVANCEMENT DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE. — Les anciens volontaires d'un an qui n'ont pu obtenir pendant la durée de leur service actif le certificat de capacité d'aspirant sous-officier pourront, contrairement aux prescriptions antérieures, être nommés aspirant sous-officier à la fin de leur première période d'exercices de huit semaines s'ils font preuve de l'aptitude requise. Leur promotion au grade de sous-officier pourra avoir lieu lors de leur deuxième période d'exercices de huit semaines s'ils remplissent les conditions exigées par les prescriptions en vigueur.

BRODEQUINS AVEC GUÊTRES POUR OFFICIERS. — Un ordre de cabinet du 16 janvier 1908 autorise les officiers d'infanterie, des chasseurs, des détachements de mitrailleuses, du corps des ingénieurs et pionniers et des troupes de communications à porter les brodequins avec guêtres de cuir bruni à la place de la botte dans le service de garnison, au service en campagne, au tir et à la manœuvre, y compris les inspections. Le cuir verni est interdit. Les officiers montés porteront avec cette chaussure l'éperon à la chevalière. L'uniformité de chaussure ne pourra plus être exigée à l'intérieur des unités dans les circonstances où le brodequin et la guêtre sont autorisés.

ESPAGNE.

EFFECTIF BUDGÉTAIRE DE L'ARMÉE PERMANENTE POUR 1908. — Une loi du 26 décembre 1907 a fixé à 80,000 hommes l'effectif de l'armée permanente en 1908.

Le Ministre de la guerre est autorisé à porter ce chiffre à 100,000 hommes durant certaines périodes de l'année, sous réserve de compenser l'augmentation de dépenses qui en résultera par l'envoi en congé, à d'autres époques, du nombre d'hommes nécessaire pour ramener les frais d'entretien au chiffre fixé par la loi de finances.

RÉARMEMENT DE LA CAVALERIE. — La lance nouveau modèle, dont l'adoption a été décidée par l'ordre royal du 11 septembre 1905, vient

d'être distribuée aux trois régiments de lanciers portant les n°s 1, 4 et 5 (lanciers du Roi, de Bourbon et de Farnesio).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Réorganisation de la milice des États-Unis. — L'ordre général n° 222 du Département de la guerre à Washington, en date du 2 novembre 1907, réorganise la milice des États-Unis d'après les principes posés par la loi Dick, du 21 janvier 1903, cet ordre est exécutoire à partir du 21 janvier 1908.

On sait d'une manière générale que, en dehors de l'armée régulière, forte d'environ 60,000 volontaires, tous les citoyens des États-Unis doivent le service dans la milice, de 18 à 45 ans. Ce contingent de citoyens, fort de plus de 12 millions d'hommes, se divise en milice organisée (la centième partie du contingent total) et la réserve de la milice.

En fait, il n'y a que la milice organisée qui compte; la réserve de la milice est une masse d'hommes sans instruction militaire, ni organisation. Il n'en est d'ailleurs jamais fait mention.

La milice organisée se recrute par engagements volontaires ; les conditions de l'engagement varient dans les différents États.

Aux termes de la loi de 1903, les hommes de la milice doivent faire un séjour dans les camps d'instruction de 5 jours au moins, et assister à 24 séances de tir par année, au minimum.

(Les gouverneurs peuvent d'ailleurs les en dispenser.)

Les unités de la milice dépendent essentiellement des gouverneurs des États, et le gouvernement fédéral n'a sur elle qu'un droit de contrôle des plus faibles, qui se heurte toujours à l'esprit particulariste des gouverneurs. Aussi ces unités ont toujours eu tendance à s'organiser en unités isolées, portant des noms plus ou moins avantageux, où les hommes trouvaient une discipline facile, avec l'occasion de parader en des uniformes fantaisistes et flatteurs. La proportion des officiers y était exagérée. On comptait en moyenne un officier pour 13 hommes, un gradé pour 4 hommes.

Il y avait, d'un État à l'autre, et même dans chaque État particulier, des différences considérables dans l'organisation des unités. Les régiments d'infanterie comptaient 2, 3 bataillons; les bataillons : 2, 3, 4 ou 5 compagnies. Les effectifs variaient à l'infini, et surtout, on comptait un nombre tout à fait fâcheux de petites unités isolées. Dans ces conditions, il était tout à fait impossible de préparer la constitution de grandes unités du temps de guerre.

La loi du 21 janvier 1903 autorisait le Gouvernement fédéral à uniformiser l'organisation des unités de la milice, à réglementer la proportion des officiers et à fixer le minimum des effectifs de chaque unité.

C'est cette réorganisation qu'a eue en vue l'ordre général n° 222, dont nous donnons ci-dessous une rapide analyse.

La milice organisée comprend :

Un état-major général et différents états-majors et départements, correspondant aux départements et états-majors de l'armée régulière;

Des divisions commandées par des majors généraux, assistés chacun d'un état-major d'une composition déterminée;

Chaque division comprend deux brigades (ou davantage);

Chaque brigade comprend deux régiments d'infanterie (ou davantage) et est commandée par un brigadier général assisté d'un état-major;

L'ordre organise le service de santé, le corps des hôpitaux, le corps du génie et le corps des signaux de la milice.

Infanterie. — L'infanterie devra être organisée en régiments de trois bataillons à quatre compagnies, les compagnies restantes formant des bataillons isolés.

Les effectifs minima seront :

Pour une compagnie : 3 officiers, 58 hommes de troupe;

Pour un bataillon : 3 officiers de l'état-major du bataillon et quatre compagnies (233 hommes);

Pour un régiment : 6 officiers de l'état-major du régiment, et trois bataillons (732 hommes);

En plus, un certain nombre de médecins.

Cavalerie. — La cavalerie sera organisée en régiments de trois escadrons de quatre *troops* (le *troop* est analogue à un de nos escadrons), les *troops* restants, formant des escadrons isolés.

Les effectifs minima seront :

Un *troop* : 3 officiers, 58 hommes;

Un escadron : 3 officiers, quatre troops (233 hommes);

Un régiment : 6 officiers, 3 escadrons (732 hommes);

En plus, un certain nombre de médecins.

Artillerie de campagne. — Sera organisée en régiments de deux bataillons de trois batteries chaque.

Les effectifs minima seront :

Une batterie : 5 officiers, 133 hommes;

Un bataillon : 3 officiers, 3 batteries (401 hommes);

Un régiment : 5 officiers, 2 bataillons (835 hommes);

En plus, un certain nombre de médecins.

Artillerie de côte. — Formera un corps avec une organisation spéciale, un état-major particulier et un certain nombre de compagnies.

Telle sera, dès le 21 janvier 1908 la nouvelle constitution des unités de la milice organisée aux États-Unis, nouvelle organisation qui, comparée à l'ancienne, si confuse, marque un très sensible progrès dans la voie de la préparation et de l'organisation des grandes unités du temps de guerre.

Le 31 décembre 1906, la milice organisée comptait 112,390 officiers et hommes de troupe. Le Secrétaire militaire du Département de la guerre estimait alors que 80 p. 100 de cet effectif répondraient à un appel en cas d'invasion du territoire national, ou d'insurrection contre l'autorité fédérale.

Ce chiffre est intéressant à retenir, car c'est la seule réserve immédiatement disponible sur laquelle le Gouvernement puisse compter en cas de guerre, — bien entendu, en cas de guerre extérieure, — les unités de la milice ne pouvant être employées comme unités constituées qu'après leur consentement préalable.

HOLLANDE.

Le nouveau Ministre de la guerre. — Le général-lieutenant Sabron est Ministre de la guerre dans le nouveau cabinet.

Originaire de l'infanterie, il a débuté dans cette arme comme lieutenant en 1870. Après avoir passé par l'École supérieure de guerre, il fut nommé à l'état-major général et a fait la plus grande partie de sa carrière dans les écoles. Il en était inspecteur général comme général-major, lorsque, lors de la réorganisation du haut commandement, il a remplacé le général-lieutenant Cool à la tête de l'état-major.

ITALIE.

Nouveau Règlement sur l'instruction individuelle dans la cavalerie. — La IIe partie du règlement de 1901 sur les exercices de cavalerie (Instruction à cheval) a été remplacée par un projet de règlement daté de janvier 1907 (1).

---

(1) *Regolamento di Esercizi per la Cavalleria*, tomo I, parte IIa, chez Voghera Enrico. Roma, 1907.

Les procédés d'instruction du cavalier n'ont pas été sensiblement modifiés; toutefois, le projet simplifie la progression suivie jusqu'alors et y apporte un peu plus de méthode. Il comprend trois chapitres : Chapitre Ier : Instruction de l'homme de recrue. — Chapitre II : Instruction des anciens. — Chapitre III : Dressage des chevaux, et un Appendice relatif aux exercices de manège.

Chapitre Ier. — *Instruction de l'homme de recrue.*

Il reproduit, dans son ensemble, le texte de la Ire partie de l'ancien règlement. A noter, cependant, l'importance de plus en plus prépondérante attachée par le projet à l'instruction individuelle, qui doit être aussi parfaite que possible : « C'est seulement, affirme-t-il, avec des cavaliers bien instruits individuellement qu'on pourra réaliser l'idéal de toute action de cavalerie, l'harmonie dans l'ensemble et la force vive dans la masse au moment de l'action.....

« Pour atteindre ce but, le travail individuel doit être la règle, le travail collectif l'exception. »

Chapitre II. — *Instruction des anciens.*

Le chapitre II du nouveau règlement a fondu, en quelque sorte, en les résumant, les deux parties de l'ancienne progression (Exercices individuels. — Exercices complémentaires) et s'est enrichi de deux paragraphes placés autrefois à la IVe partie concernant : l'un, le travail à la longe, l'autre les exercices d'application à l'extérieur. Ils constituent le complément naturel et logique de l'instruction du cavalier et se trouvent, en conséquence, parfaitement à leur place à la fin du chapitre II.

Chapitre III. — *Dressage des chevaux.*

Divisé par la progression de 1901 en trois périodes (Période dite « d'apprivoisement. » — Travail en bridon. — Travail en bride), le dressage des jeunes chevaux n'en comprend actuellement que deux : la période d' « apprivoisement » et la période de travail. En ce qui concerne cette dernière, le projet évite à dessein d'entrer dans la voie d'une réglementation trop précise et, après avoir énoncé quelques principes généraux, abandonne le choix des moyens à l'initiative et à l'expérience des capitaines commandants. La durée totale de la période de dressage est de douze mois.

« La plus grande liberté est laissée aux capitaines-commandants pour l'emploi de ces douze mois. L'amour du cheval et la pratique ont dû leur inculquer à ce sujet toutes les connaissances qui leur sont nécessaires. »

Ces trois chapitres sont complétés par un Appendice consacré aux exercices de manège (*Equitazione di Scuola*), qui reçoivent un développement assez considérable. Le règlement entend toutefois réserver ces exercices à des gradés ou à des hommes soigneusement choisis : « Avec de la bonne volonté et de la hardiesse on peut facilement former un combattant à cheval ; mais ces qualités ne suffisent plus pour faire un bon cavalier d'école. Il faut pour cela des dons naturels auxquels on ne saurait suppléer par l'enseignement, avant tout du doigté et le sentiment du cheval, qualités que possèdent peu de cavaliers. »

Il est facile de constater, par cette courte analyse, que le nouveau règlement procède directement de celui de 1901. La IVe partie a disparu ; les enseignements qui y étaient contenus se retrouvent en partie dans le projet, soit, comme nous l'avons vu, au chapitre II (Instruction des anciens) pour ce qui concerne les exercices extérieurs et le travail à la longe, soit au chapitre III (Dressage des jeunes chevaux). Les prescriptions relatives au dressage des chevaux vicieux ne figurent plus dans le nouveau règlement qui les considère, sans doute, comme peu susceptibles de figurer dans un programme d'instruction et préfère, là encore, s'en rapporter dans chaque cas particulier à l'initiative et à l'expérience des capitaines commandants.

En résumé, les rédacteurs du nouveau règlement ont visiblement cherché à compléter par la simplification des méthodes d'instruction l'effort considérable déjà accompli en 1901. Comme leurs prédécesseurs, ils cherchent dans la perfection de l'instruction individuelle et dans la pratique du travail à l'extérieur, le moyen de former de solides « combattants à cheval » et atteignent ce résultat bien moins par des modifications profondes dans les méthodes d'instruction que par une disposition plus simple et plus rationnelle des prescriptions déjà en vigueur.

Haut commandement. — Par décret du 2 février, le lieutenant général Vigano, ancien Ministre de la guerre, a été nommé commandant du VIIIe corps d'armée (Florence), en remplacement du lieutenant général Lamberti, placé en position auxiliaire par limite d'âge.

MONTÉNÉGRO.

Jonction du Monténégro avec les chemins de fer autrichiens de Dalmatie. — Parmi les projets de communications nouvelles envisagés dans les communications du Ministre commun des affaires étran-

fanterie et des brigades de réserve sera de couleur verte, au lieu d'être vert sombre.

6° Dans tous les corps de troupe, directions et établissements du Ministère de guerre, les combattants et non-combattants porteront sur le bord de la casquette des cocardes nouveau modèle, au lieu de chiffres.

NOUVEAU RÉGIMENT D'INFANTERIE MIXTE POUR LE SERVICE PERSONNEL DE L'EMPEREUR. — Un nouveau régiment d'infanterie portant le nom de « Regiment d'infanterie mixte personnel de Sa Majesté Impériale » a été créé par prikaz n° 448 du 22 août 1907.

Ce régiment, placé sous les ordres du gouverneur du palais impérial, a pour but d'assurer le service auprès de la personne de l'Empereur.

Il comprend un état-major et deux bataillons de quatre compagnies dont le personnel est recruté dans tous les corps d'infanterie de la Garde et de l'armée, le bataillon de sapeurs de la Garde et les marins de la Garde, d'après un tour déterminé.

Il est à l'effectif de : 30 officiers (dont 13 de la Garde); 850 hommes de troupe (dont 273 de la Garde).

TURQUIE.

JONCTION PROJETÉE DES CHEMINS DE FER DE MACÉDOINE AVEC LES RÉSEAUX AUTRICHIEN ET GREC. — Dans l'exposé présenté le 27 janvier 1908 aux Délégations d'Autriche-Hongrie par M. d'Aehrenthal, Ministre commun des Affaires étrangères de l'Empire, se trouve un long passage relatif à l'établissement de nouvelles voies de communication dans les Balkans.

Le Ministre envisage tout d'abord la jonction du réseau bosniaque (1) avec celui des chemins de fer orientaux par la construction du tronçon *Uvac—Mitrovitsa* (132 kilomètres à vol d'oiseau), pour laquelle l'agrément du Sultan a été demandé. (Cet agrément a été donné par iradé du 5 février dernier.) Il ajoute qu'il espère voir se réaliser d'ici peu la jonction *Salonique—Larissa*, qui mettra Athènes et le Pirée en communication directe, par voie ferrée, avec l'Europe centrale.

En réponse à certaines critiques de son exposé visant les difficultés d'entente avec la Turquie. M. d'Aehrenthal déclare (2) : « Je n'aurais pas soulevé cette question, si je n'avais eu l'impression que le consen-

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 225 à 229.

(2) *Neue Freie Presse*, 1er février 1908.

tement (de la Turquie) serait acquis avec le temps, tout en me rendant parfaitement compte des difficultés qui restent encore à surmonter. Mais il eut été faux de renoncer pour ce motif à traiter la question entière. »

« En ce qui concerne en particulier la jonction *Larissa—Salonique*, je ferai remarquer que des capitaux français s'y intéressent, capitaux qui disposent à Constantinople d'une certaine influence. »

La presse autrichienne insiste sur l'importance économique et civilisatrice des projets autrichiens pour la Bosnie, le Sandjak de Novi-Bazar et la Macédoine entière. Si l'on ajoute que la jonction du réseau autrichien avec la côte monténégrine a été également envisagée, on obtient un véritable plan d'ensemble d'une « politique de communications » (ein umfassender verkehrspolitischer Plan) (1).

La presse officieuse de Vienne a fait remarquer à plusieurs reprises que les projets de M. d'Aehrenthal n'innovaient rien quant au *statu quo* dans les Balkans, l'article 25 du traité de Berlin réservant à l'Autriche-Hongrie « le droit de tenir garnison et d'avoir des *routes militaires et commerciales* sur toute l'étendue de cette partie de l'ancien Vilayet de Bosnie » c'est-à-dire « du Sandjak de Novi-Bazar qui s'étend entre la Serbie et le Monténégro dans la direction Sud-Est jusqu'au delà de Mitrovitza ».

Il y aurait (2) deux tracés en présence : l'un de 195 kilomètres de développement par *Novipazar*, *Sienica* (altitude 1,069 mètres) et *Priboj* ; l'autre de 218 kilomètres par la vallée de l'*Ibar*, *Rozaj* (altitude 1,003 mètres), la vallée de *Lim*, en avant de *Berane*, jusqu'à *Priboj* et *Uvac*. Ce dernier tracé faciliterait une jonction ultérieure avec le réseau monténégrin projeté vers *Andrijevica*. Dans les deux cas la ligne comporterait une section de près de 25 kilomètres à des altitudes supérieures à 1,000 mètres.

BIBLIOGRAPHIE.

Lieutenant-colonel Sélivatcheff. — Le régiment de Pétrowsky sur la colline Poutiloff, traduit du russe par le capitaine d'infanterie breveté Chivot. — Paris, Lavauzelle, 1908, 1 vol. broché, 80 p., 9 croquis, 1 fr. 50.

---

(1) *Neue Freie Presse*, 28 janvier 1908.
(2) *Neue Freie Presse*, 28 février 1908.

Général Litzmann. — Thèmes tactiques et jeu de la guerre, traduit de l'allemand par le capitaine [illegible], du 140e régiment d'infanterie. — Paris, 1907, Lavauzelle, éditeur. 1 vol. in-8º, 222 p., [illegible]. Prix : 2 francs.

L'ouvrage du général Litzmann contient l'exposé de plusieurs thèmes tactiques, méthodiquement étudiés et discutés. Il donne, en outre, en les appliquant à des exemples, quelques conseils pratiques sur l'organisation et l'exécution des exercices sur la carte.

[illegible]. — [illegible] 1904-1905 [illegible]. (Étude comparative des attaques japonaises et russes pendant la guerre de 1904-1905). — Librairie du journal *La vie des officiers*, 68 p., Varsovie, 80 kopeks.

Intéressante étude où l'auteur établit par des exemples tirés de la guerre de Mandchourie un parallèle entre les attaques des Japonais et celles des Russes. L'auteur attribue la supériorité des attaques japonaises au soutien mutuel et à la liaison entre les diverses unités, à l'initiative développée des chefs, à la valeur offensive individuelle du soldat japonais.

Quant à l'insuccès des attaques russes, il l'attribue aux causes suivantes : 1º manque de développement du soldat russe; 2º absence d'initiative chez les chefs en sous-ordre; 3º préparation tactique très inférieure.

Baron de Ryckel, major d'état-major. — Historique de l'établissement militaire de la Belgique. — Gand, librairie van Dosselaere, 1907. 2 vol. in-8. Prix : 20 fr., port en sus.

Ce livre est un exposé historique détaillé des transformations successives de l'armée, de la garde civique et des forteresses de la Belgique. C'est une source de renseignements précieux pour quiconque veut étudier les questions militaires belges ; 24 cartes, dessinées avec grand soin, permettent de suivre facilement les changements ou les progrès réalisés dans le système défensif. La réorganisation de 1902, d'où est sortie l'armée actuelle, forme un des chapitres les plus intéressants de cet ouvrage.

Le Gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Cie, 2, rue Christine.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 965 **Avril** **1908**

SOMMAIRE

La guerre russo-japonaise (à suivre). — *Les manœuvres impériales allemandes en 1907* (fin). — *Le nouveau règlement sur les manœuvres de l'infanterie italienne.* — *Nouvelles militaires.* — *Bibliographie.*

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

CHAPITRE VII.

Bataille de Nanshan et enlèvement de l'isthme de Kinchéou.

§ 1er. — *Premières dispositions de la défense.*

Le 13/26 mars, le général Stössel, commandant le IIIe corps sibérien annonçait aux troupes du « secteur fortifié du Kouang-toung » et de la place de Port-Arthur qu'il était investi du commandement supérieur de la région (1).

(1) Ce n'est que le 5/18 juin qu'il reçut le premier télégramme lu

Il disposait de forces *mobiles* comprenant :

La 4e division de tirailleurs (général Fock) : 12 bataillons et 4 batteries de 75 T. R. ;

La 7e division de tirailleurs (général Kontdratchenko), 12 bataillons et 3 batteries de 75 T. R. ;

Le 5e régiment de tirailleurs : 3 bataillons.

Soit 29,000 hommes, 56 pièces de 75 millimètres, une batterie irrégulière de 57 millimètres et deux demi-batteries de sortie de 85 millimètres.

Il n'y avait pas de quoi atteler les autres pièces de 85 millimètres, nombreuses dans la forteresse.

La 7e division était occupée aux travaux inachevés de fortifications de la place ; en février et mars, elle fournissait 8,000 travailleurs par jour, et en avril-mai, 2,000.

Donc, la 4e division seule était disponible avec le 5e régiment.

Le commandement russe (1), attendant chaque jour la nouvelle d'un débarquement de troupes ennemies destinées à marcher sur Port-Arthur, résolut de porter la défense éloignée de la place à l'isthme de Kinchéou, pour y barrer éventuellement le passage à l'adversaire.

Le choix de ce point, défilé à flancs inaccessibles, de 3,500 mètres de largeur, résultait de ce que le commandement comptait consacrer peu de monde à sa défense, qui serait appuyée par la flotte de Port-Arthur.

L'isthme, dans sa partie médiane, se relève en un nœud de collines, dit Nanshan, figurant en plan une main ouverte en éventail, dont les cinq doigts seraient séparés par des ravins aux parois abruptes, le dos de la main correspondant à une hauteur cotée 115 mètres.

---

ordonnant de laisser le commandement de Port-Arthur au général Smirnov et de rejoindre l'armée de Mandchourie.

(1) Se reporter aux articles de la *Revue*, de janvier à avril 1907.

Des travaux de défense, ouvrages de campagne, ont été exécutés sommairement en 1900 sur ce point.

A la suite de l'inspection de Kouropatkine, un plan de fortification *permanente*, a été élaboré en 1903 par le capitaine du génie von Schwartz, sans être réalisé, faute de crédits.

Une reconnaissance exécutée le 3 février 1904 par le général Kondratchenko commandant la 7e division de tirailleurs (officier issu de l'arme du génie), le colonel Trétiakov, du 5e tirailleurs en garnison à Kinchéou, et le capitaine von Schwartz, conclut à l'aménagement de la cité chinoise de Kinchéou et au perfectionnement des fortifications de 1900, par l'organisation d'une position fermée à la gorge : fortification de campagne renforcée, avec tranchées, redoutes, batteries du type semi-permanent, abris à l'épreuve du canon de campagne ; garnison prévue : trois bataillons.

Les travaux seraient exécutés par le 5e tirailleurs et des indigènes embauchés.

Les crédits nécessaires, 50,000 francs, sont *refusés* par le « Conseil régional » le 6 février. Le 9, l'attaque de Port-Arthur supprime toute discussion, et le travail commence.

L'organisation de la position (1) fut terminée le 4 avril, après des retards dus à la congélation du terrain, à sa nature rocheuse et au manque de travailleurs; la dépense s'éleva à 150,000 francs.

Description sommaire des travaux (2). — D'une manière générale, les faces Nord et Est de la position paraissant plus exposées à une attaque que le flanc Ouest,

---

(1) *Revue des Armées étrangères*, livraison de mars 1907, croquis annexes.

(2) Consulter les articles parus dans la *Revue* en 1906 et 1907 sous la signature 181.

ce sont ces faces que l'on renforce avec le plus de soin (trois lunettes, réseaux de fils de fer, chapelets de fougasses), pendant qu'on barre la baie de Hand par des mines sous-marines.

Les fortifications forment trois lignes de feu :

1° Au pied des pentes, une ligne continue de tranchées, se terminant à la mer sur chaque flanc, renforcée et flanquée par les redoutes 1 et 2 et les lunettes 3 et 4, sur le front Est, par les batteries 1 et 15, sur les flancs ;

2° A mi-côte, ligne discontinue de tranchées, redoutes et batteries (ouvrages de 1900 réfectionnés), renforcée des redoutes 8 et 9 sur le front Nord ;

3° Aux sommets, redoute centrale, entourée des batteries 2, 3, 4, 5, face à l'Est ; 9, 10, 11, 12, face au Nord et à l'Ouest ; 13 et 14, face au Sud.

Enfin la position est fermée au Sud par une longue tranchée, renforcée, à son saillant Sud-Ouest, de la lunette n° 5.

Les fronts Nord et Est sont protégés par des réseaux de fils de fer ; sur le front Ouest, on n'a barré de cette façon que l'entrée des ravins qui peuvent servir de couloirs de cheminement à l'attaque.

Les lunettes placées en première ligne présentent un fossé avec réseau de fils de fer.

Des communications en zig-zag relient les différentes lignes, entre lesquelles les ravins donnent parfois des liaisons naturelles.

Les fougasses sont sur le front Est ; un orage en a fait sauter vingt-sept le 27 février ; elles ont été rétablies le 2 mars (1).

---

(1) Elles ne purent pas fonctionner lors du combat, les fils électriques ayant été coupés par des sapeurs du génie japonais, ou suivant certains auteurs, par des espions chinois.

Les lunettes, redoutes et batteries ont été pourvues des traverses, abris blindés et niches à munitions, classiques dans la fortification de campagne.

Enfin, presque partout, les tranchées ont été pourvues d'un dispositif abritant les troupes du tir à shrapnels ou à obus de campagne (toits pare-éclats) ou même permettant le tir de l'infanterie sous le feu de l'artillerie ennemie (embrasures avec visières) (1).

Les remparts crénelés de la « cité » de Kinchéou ont été renforcés d'une banquette intérieure en terre, à hauteur d'homme, et les organes de flanquement, orillons et bastions d'angle, pourvus d'abris blindés.

Armement de la position.

Batterie	n° 1.....	8 canons de campagne de 87 millimètres.
—	n° 2.....	4 canons de campagne de 87 millimètres.
—	n° 3.....	4 canons de 106 millimètres.
—	n° 4.....	2 canons de 87 millimètres.
—	n° 5.....	4 canons de 15 centimètres Canet. 4 mortiers de 15 centimètres.
—	n° 9.....	4 canons de campagne de 87 millimètres.
—	n° 10.....	4 canons lourds de 87 millimètres.
—	n° 11.....	4 canons de campagne de 87 millimètres. 4 canons lourds de 87 millimètres.
—	n° 13.....	2 canons de campagne de 87 millimètres.
—	n° 14.....	2 canons de campagne de 87 millimètres.
—	n° 15.....	6 canons de campagne de 87 millimètres. 2 canons lourds de 87 millimètres.
TOTAL sur la position.		54 pièces.

De plus : sur les murailles de Kinchéou, 2 pièces de 87 millimètres sur les hauteurs de Nankwanling (au Sud), 4 pièces de 87 millimètres ; dans les forts chinois de Talienwan, 2 canons de 152 millimètres et 2 canons de 106 (2).

---

(1) Voir l'article de mars 1907.

(2) Provenant de la canonnière *Zabiaca*.

Trouvés depuis par les Japonais : aux casernes au Sud de Nanshan, 4 pièces de 132 et 2 pièces de 120; à la redoute centrale, 1 canon de marine de 132 dont l'affût à recul seul a été monté.

Idées successives du commandement sur les opérations dans le Kouang-toung. — En 1903 la supériorité de la flotte russe ne fait pas de doute.

Les troupes d'occupation du Kouan-toung comprennent trois brigades de tirailleurs (à mobiliser en divisions à quatre régiments).

Une d'elles (la 7e) formera la garnison de la place.

Les deux autres (3e et 4e) sont disponibles pour opérer contre tout débarquement japonais dans la presqu'île, laissant un régiment à l'occupation de la garnison de l'isthme de Kinchéou.

En mai 1904, la flotte russe de Port-Arthur est ou se croit impuissante.

La 3e division, envoyée sur le Yalu, est en retraite vers Liao-yang.

La place, inachevée, réclame les bras de la 7e division entière.

La 4e division est seule disponible pour repousser un débarquement au Sud de l'isthme de Kinchéou, idée qui hante le commandement russe ; celui-ci répugne à pousser jusqu'à l'isthme, à *deux étapes* de Port-Arthur, une force de cette importance, qu'un débarquement ennemi exécuté à l'improviste sur ses derrières, pourrait couper de la place (1); il admet même que celle-ci, vu son manque de préparation, pourrait être prise d'assaut par ledit corps de débarquement (2).

---

(1) Cette conception étrange se fait jour nettement dans les dépositions des généraux Stössel, Smyrnov et Fock lors du procès du général Stössel; toujours la méconnaissance de l'opération que représente un débarquement en forces au contact de l'ennemi.

(2) *Ibid.* Déposition de Kouropatkine.

Conclusion : On défendra l'isthme — avec un régiment — la 4e division *pouvant* soutenir la défense, sans se laisser entraîner à une action opiniâtre, de façon à pouvoir évacuer la position « *à temps*, pour ne pas placer la forteresse dans une situation désavantageuse ». (Télégramme du 17 mai de Kouropatkine à Stössel, et instructions directes d'Alexéiev au général Fock.)

Situation des forces russes au commencement de mai. — Comme suite aux résolutions prises par le commandement, nous trouvons au début de mai le 5e régiment de tirailleurs (colonel Trétiakov) logé sur la position fortifiée qu'il a organisée (casernes-pavillons au Sud, et abris ou baraques divers) avec deux compagnies dans Kinchéou, et la 4e division (général Fock), cantonnée plus au Sud, à Dalny, Talienwan (Liushutun), Tafangshin et Nankwanling.

Le littoral est surveillé, au Sud de Pitsewo, par les éclaireurs montés du 13e régiment de tirailleurs (lieutenant Voit) ; à Pitsewo, par une sotnia de gardes-frontières (capitaine Leding), qui se relie au Nord-Ouest à Pulantien avec un détachement de la 2e brigade de Cosaques de Sibérie du général Samsonov.

Le 2 mai le général Fock recevait à Kinchéou, du lieutenant Voit, l'avis de l'apparition d'un grand nombre de transports japonais au Sud de Pitsewo, puis, du capitaine Leding, des télégrammes prévenant du commencement des débarquements ennemis vers Pitsewo.

Fock envoie les éclaireurs montés des 5e, 14e et 16e régiments en reconnaissance sur Pitsewo et San-cheu-lipou, et reste dans l'expectative, estimant le point de débarquement de l'ennemi comme trop éloigné pour pouvoir agir.

§ 2. — *Côté japonais. Concentration, transport et débarquement de la IIe armée.*

Le plan d'opérations initial du grand état-major japonais semble avoir comporté le débarquement de la IIe armée dans le Liao-toung, sous la couverture indirecte de l'armée du Yalu, puis, après la création d'une base, la marche de la IIe armée, de concert avec la Ire, contre les forces ennemies rassemblées à Fenghoang-cheng et Liao-yang.

Ce plan aurait subi des modifications imposées par diverses raisons :

La Ire armée se trouve de force à enlever le Yalu et à tenir en respect les forces ennemies de Liao-Yang.

On reconnaît l'impossibilité de garder une rade foraine comme base pour la IIe armée et la nécessité de lui assurer un port abrité, favorable à son entretien, c'est-à-dire la baie de Talienwan contenant les ports de Liushutun et de Dalny. Il faut donc forcer l'isthme de Kinchéou.

La IIe armée peut être exposée à l'attaque de forces venant du Nord et signalées vers Kaïping au milieu de mai. Il lui faut donc se garder vers le Nord, et suspendre son attaque de Kinchéou jusqu'au débarquement de nouvelles forces destinées à la couvrir indirectement sur ses derrières ; ce rôle est dévolu à la IVe armée, dont la mise à terre commencera le 19 mai à Takushan ; cette force sera, d'autre part, en situation d'appuyer éventuellement la Ire armée.

Cet exposé explique l'action assez hésitante de la IIe armée pendant le mois de mai après son débarquement.

L'ordre de mobilisation de la IIe armée, portant sur les 1re, 3e et 4e divisions, fut donné le 7 mars ; les trans-

ports de concentration par voie ferrée sur Hiroshima commencèrent le 19.

Le 18 avril un premier échelon comprenant les éléments combattants des 1re et 3e divisions et la 1re brigade indépendante d'artillerie, avec une partie des trains, était prête à embarquer à Ujina (port de Hiroshima) ; la 4e division s'embarquait à Osaka.

Date des embarquements :

4e division, à Osaka, les 19, 20 et 21 avril ;

1re division, à Ujina, les 20, 21 et 22 avril ;

3e division, à Ujina, les 22, 23 et 24 avril.

La IIe armée est sous les ordres du général baron Oku, secondé par le général Ochiaï, chef d'état-major.

Le général Oku, grand, osseux, les traits durs, les yeux brillants et fixes, est l'énergie et l'obstination incarnées. L'histoire de ses jeunes années dans la carrière militaire est une suite de coups d'audace et de bravoure.

Les divisions ont la composition normale (14,000 combattants).

La 3e division et probablement la 1re ont prêté leurs équipages de ponts à l'armée du Yalu ; on les a dotées chacune d'un détachement de six mitrailleuses.

La brigade indépendante d'artillerie de campagne (général Uchiyama), comprend les 13e, 14e et 15e régiments (6 groupes ; 18 batteries, 108 pièces).

Le chef de la IIe armée s'embarqua le 21 avril à Ujina, et arriva le 25 à Chinnanpo, où se trouvaient réunis le 30 les 26 transports de son premier échelon d'armée (1).

Avant de partir, il avait reçu les instructions suivantes du grand quartier général :

---

(1) L'escadre Kamimura garda le détroit de Corée pendant le passage des convois.

La IIe armée, en coopération avec l'armée navale, doit se constituer une base d'opérations dans la partie méridionale de la presqu'île de Liao-toung; elle devra s'établir sur la ligne Port-Adams, rivière Tashaho (Taizuka), vers le Nord, et sur la ligne Kinchéou—Dalny vers le Sud, constituant ainsi la base d'opérations d'où elle pourra, en coopération avec la Ire armée, marcher à l'ennemi.

Les navires de transport seront, au préalable, concentrés à l'embouchure de la rivière de Chinnanpo, prêts à en déboucher, au moment favorable, pour effectuer le débarquement entre l'embouchure du Tashaho et la baie de Yentaowan (En-dai-ho).

La situation de l'ennemi est actuellement la suivante :

La flotte russe se trouve à l'intérieur de Port-Arthur, où les travaux de fortifications continuent.

Des retranchements ont été établis sur la position de Nanshan, à l'isthme de Kinchéou, et quelques canons de gros calibre y ont été montés.

Le littoral entre Dalny et l'embouchure du Yalu est surveillé par des détachements d'une force de 300 hommes environ chacun.

Port-Adams est occupé.

Des dispositions sont prises par l'ennemi pour défendre Yin-kow contre des attaques de terre et de mer.

Les Russes paraissent se concentrer à Liao-yang, Kaiping et Feng-hoang-cheng.

Suivent diverses instructions destinées à assurer le contact entre le général Oku et le chef de l'armée navale dans le but de protéger le transport et le débarquement des troupes.

A Chinnanpo, le général Oku recevait, le 29 avril, un cablogramme de Tokio lui annonçant que la IIe armée était renforcée des 5e et 11e divisions, de la 1re brigade de cavalerie indépendante et d'un détachement de mitrailleuses; la 1re brigade de cavalerie et les derniers éléments de la 4e division étaient acheminés sur Hiroshima depuis le 13 avril (1). Le reste suivrait du 1er au 10 mai.

---

(1) Des éléments de la 4e division, jusqu'alors en garnison en Corée, rejoignirent à Chinnanpo.

Après entente avec l'amiral Togo, le point de débarquement choisi fut la plage de Hon-tu-shi (Kotoseki) ; les transports se mettront en route le 3 mai, dans l'ordre indiqué par le commandant du port de Chinnanpo, qui sera à partir du 4 en liaison télégraphique (sous-marine) avec le commandant désigné du port de débarquement.

Les compagnies de débarquement de la marine prendront terre les premières en occupant les collines de Ta-shan (Dai-san).

Une flottille escortera les transports.

Enfin Togo exécuta dans la nuit du 2 au 3, à 2 heures du matin, une tentative d'*embouteillage* (1) avec douze vapeurs de commerce contre la passe de Port-Arthur, et resserra le blocus du front de mer.

Débarquement de la IIe armée. — Le général Oku réunit le 1er mai les chefs d'état-major des divisions et le général commandant la 1re brigade d'artillerie, pour leur communiquer les renseignements connus, les dispositions prises, et pour leur donner ses instructions sommaires :

Les transports commenceront le 3 mai ; la 3e division prendra terre la première à Hontushi, relèvera les marins postés au Ta-shan et couvrira les débarquements de l'armée, en occupant une ligne partant de l'embouchure du Tashaho, passant par Makiatung, Sukiatung, et aboutissant à la mer à Songkiachutse ; des partis seront envoyés en reconnaissance sur Pitsewo et Pulantien ; ils s'efforceront de détruire les lignes de communication de l'ennemi.

La 4e division, après son débarquement, relèvera les postes de la 1re, dans le secteur Sukiatung-Songkiachutse.

Nouveaux renseignements sur l'ennemi.

---

(1) La troisième depuis le début des hostilités ; elle ne réussit pas, malgré le sacrifice de 12 navires ; la tempête amena la perte presque totale des équipages de volontaires qui les montaient.

Environ cinq divisions entre Moukden, Liao-yang et Kaiping ;

Environ deux divisions sur le Yalu ;

Des détachements à Fouchéou et Pulantien ;

Environ deux bataillons et trois batteries près de Kinchéou ;

Des détachements sur le littoral.

Le 1er mai, un télégramme de Kuroki daté de Wiju, 11 h. 10 matin, arrive à midi, annonçant le franchissement du Yalu ; il est porté à la connaissance des troupes.

Le 3, les navires s'ébranlent (1), et le 5, après des haltes dues à la tempête et au brouillard, ils arrivent devant Hontushi ; les marins ont occupé le Tashan à 8 heures, sans opposition.

La 3e division commence à débarquer à 8 heures.

Les atterrages, sans profondeur à marée basse, obligeaient les hommes à faire 1,200 mètres dans l'eau, après que les allèges avaient touché le fond ; le 3e bataillon du génie, débarqué dès le début avec du matériel préparé d'avance, construisit six jetées avant 2 heures du soir, mais elles ne furent utilisables qu'à la haute mer.

On ne put donc débarquer que des hommes, avec leurs armes et vivres.

Vers midi, le général commandant la 3e division avait pris terre, avec son état-major, ses deux généraux de brigade, un régiment et demi d'infanterie, l'état-major et une compagnie et demie de son bataillon de sapeurs.

Il libéra de suite les troupes de marine, en faisant occuper le Tashan.

---

(1) Un échelon de transports paraît avoir manifesté du 19 au 25 avril du côté de l'embouchure du Yalu, pour faire croire à un débarquement vers Takushan.

Vers le soir, son dispositif était le suivant :

Un régiment, au Nord-Ouest, tenait la ligne Makiatun—Likiatun (exclus).

Un régiment, au centre, tenait la ligne Likiatun—Sunkiatun.

Un bataillon, au Sud, tenait Taoyuen.

Les troupes débarquées se rassemblaient à Sunkiatun.

Un détachement (un bataillon et un peloton de sapeurs) partait à 4 h. 30, arrivait le 6 à Pitsewo, abandonné la veille par les Russes, coupait le télégraphe reliant Pitsewo et Pulantien, et rentrait le soir à sa division.

Un détachemeut (un bataillon et demi, trois escadrons, un peloton de sapeurs), parti le 5 à 7 heures du soir, arrivait le lendemain 6, à 8 heures du soir à la gare de Pulantien, chassant un petit groupe ennemi ; après une destruction sommaire de la voie ferrée et du télégraphe, il rentrait le 7 à sa division.

Le 6 mai s'éleva une tempête qui causa des accidents, arrêta les opérations du débarquement et coupa toute communication entre la flotte et les troupes débarquées, dont la situation, en cas d'attaque de l'ennemi, eût été des plus risquées.

Le point de débarquement, reconnu nettement défavorable, fut reporté à 8 kilomètres au Sud-Ouest, à Sunkiachutse ; le bataillon de Taoyuen se porta à Changkiatun, pour couvrir les opérations de mise à terre, qui recommencèrent le 7, les hommes ayant moitié moins de chemin que précédemment à franchir dans l'eau.

Le même jour, la 3e division envoya un bataillon avec une escouade de sapeurs couper le chemin de fer vers Lung-kao (Ryuko) (1) ; après une escarmouche, le détachement remplit sa mission et rentra le soir.

---

(1) Le 9 mai, un train de munitions et de mitrailleuses, commandé

Le 8, le général Oku et son quartier général débarquent et s'installent à Yukiatung.

Le 10, les débarquements de la 3e division sont presque achevés; ceux de la 1re division sont en cours (trois régiments d'infanterie et le bataillon de sapeurs); ceux de la 4e division commencent; le commandement d'étapes de port de débarquement fonctionne (1).

Le général Oku élargit sa zone de cantonnements et de sûreté, poussant au Nord-Ouest jusqu'à la route Kinchéou—Pitsewo, couvert à droite par la rivière Tashaho, à gauche par la rivière Lilanho.

La 3e division tient Mafanshan (Mabansan), avec un poste au bac, Huayenmiao (Kegonbio) et Shakiatung (Sokaton).

La 1re division borde le Lilanho jusqu'à la mer.

La 4e cantonne autour de Tingkiatung (Chinkaton).

La 1re brigade d'artillerie cantonne avec la 1re division.

Le quartier général est à Tachiaokiatung (Daichiokaton).

Les 11, 12, 13, les débarquements des 3e, 1re divisions, 4e division (infanterie), 1re brigade d'artillerie, sont terminés; le 2e échelon des transports se présente à son tour.

On n'a encore vu de l'ennemi que quelques cavaliers.

---

par le colonel Spiridonov, réussit encore à passer et à gagner Port-Arthur, grâce à la précaution prise d'amener un peloton du 4e bataillon de chemins de fer, qui put réparer la voie.

Le 11, un train venant de Dalny avec des familles à évacuer sur le Nord, dut rebrousser chemin.

(1) C'est seulement le 10 que la communication télégraphique fut assurée entre la IIe armée et le câble du Japon aboutissant aux îles Elliott.

§ 3. — *La IIe armée se met en mouvement.*

13 mai. — Renseignements sur l'ennemi :

Une brigade à Kinchéou—Nanshan, avec détachements à Cheusanlitai (Jusanridai) et à Liukiaten (Riukaten).

Des forces à Dalny et Talienwan.

A Puliantien (Port-Adams), deux compagnies d'infanterie et deux pelotons de cavalerie.

Au Nord vers Wafangou, une compagnie, un escadron et quatre pièces.

Oku pense pouvoir, sans attendre le débarquement de ses trains, enlever Kinchéou avec une division, ce qui permettra d'installer sa base future dans l'excellente baie de Talienwan, pendant que son gros, cantonné le long du Tashaho et vers Port-Adams, restera prêt à marcher ensuite vers le Nord.

Son ordre du 13 mai, 8 heures soir, porte sur les points suivants :

La *3e division*, le 15 vers 7 heures matin, bordera le Tashaho, de Hoalufang (Kajibo) à Tashantse (Daisanji), avec un poste au bac de la route de Pitsewo ; une reconnaissance d'infanterie et cavalerie poussera au Nord sur Wafangtien.

La *4e division* (moins deux bataillons) s'établira à gauche de la 1re, de Sunkiatung à Pulantien ; un groupe de la 1re brigade d'artillerie et une compagnie du 3e bataillon du génie lui sont rattachés (1).

La *1re division* franchira le Lilanho (Riranka) à 6 heures du matin, et marchera sur Kinchéou, le gros par la route Pitsewo—Kinchéou, un détachement par la route Pulantien—Kinchéou.

La *réserve générale* sera rassemblée à 9 heures du matin à Chuan chiaofan (Tengakubo) : un régiment de la 3e division ; deux bataillons de la 4e division ; 1re brigade d'artillerie (moins trois batteries).

---

(1) La 4e division ne compte encore que des troupes d'infanterie.

Les ordres des généraux de division, envoyés le 14, mettent les troupes en mouvement le 15 au matin.

Mais, le 14, de midi à minuit, le quartier général a reçu de nouveaux renseignements, qui modifient la situation :

L'ennemi, dans le Nord, n'est pas inquiétant; par contre, au Sud, la garnison de Kinchéou est renforcée à l'effectif d'une division.

Le principal effort doit donc être dirigé sur Kinchéou; les 1re et 4e divisions (celle-ci renforcée du 13e régiment d'artillerie) y seront consacrées; elles occuperont le 15 et le 16 le cercle de hauteurs dominant la ville; l'attaque de la position commencera le 17 à 2 heures du matin, avec la coopération de la flotte sur les flancs (1).

Une diversion destinée à inquiéter les Russes sera exécutée par la flotte qui bombardera la côte le 16 entre Yinkow et Kaiping (2).

En conséquence, le 15 à 6 heures du matin, le général Oku expédie de Takiaokiatung son ordre au chef de la 4e division.

Vous allez rejoindre la 1re division pour coopérer à son attaque sur Kinchéou. Les troupes placées sous votre commandement sont : la 7e brigade, le 9e régiment d'infanterie (moins un bataillon), le 13e régiment d'artillerie, la 2e compagnie du 3e bataillon du génie, une demi-compagnie de brancardiers et une demi-ambulance divisionnaire de la 3e division.

Itinéraire : Sanfangshintung, Likiatung, Tawangkao, route mandarine jusqu'aux hauteurs au Nord de Kinchéou. Cet ordre est envoyé en communication à la 1re brigade d'artillerie; le 13e régiment emmènera comme escorte un bataillon du 8e de ligne.

---

(1) L'entente avec la flotte est assurée par le télégraphe, doublé de deux officiers de liaison.

(2) Opération exécutée les 16 et 17 vers Kaiping, par la 3e escadre (contre-amiral Togo) qui drague également des mines dans la baie de Kinchéou, et canonne le chemin de fer.

Ordre envoyé au général commandant la 19e brigade d'infanterie : il passe sous le commandement direct du général en chef ; ses forces comprennent le 1er bataillon du 9e, les 1er et 2e bataillons du 38e ; il se portera vers Pulantien avec un détachement vers Sunkiatung en liaison avec la 3e division.

Le quartier général se transporte à Chuanchiaofan (Tengakubo).

Mouvements du 15. — 3e division : exécute l'ordre du 14, et borde le Tashaho, de Hoalufang à Tashantse ; une reconnaissance (3e régiment de cavalerie, un bataillon et demi du 6e i) pousse à Shakiatung, à 12 kilomètres au Sud de Wafangtien et rentre le soir à Wangkiaten.

4e division. — Au reçu de l'ordre, à 6 h. 20, le général Ogawa disloque à Chukiakao sa division déjà en marche. Il dirige vers le Nord le général commandant la 19e brigade, qui sera à 3 heures du soir à Chuyenkiatse. Lui-même arrive le soir à la route mandarine vers Ucheulipou (Gojuliho) après une marche pénible dans la boue et sous la pluie ; l'artillerie, en détresse, n'a pu suivre, malgré l'aide du génie, et prévient qu'elle ne ralliera que le lendemain.

Cantonnements-bivouacs, avant-postes face au Sud.

1re division. — Une reconnaissance par la route Pitsewo-Kinchéou, et une autre par la route Sud-Est, poussent sur Ikiatung et Liukiakao, refoulant quelques éclaireurs montés et à pied.

La division suit, sur plusieurs colonnes, vu le mauvais état des routes :

Avant-garde : un régiment d'infanterie, un peloton et demi de cavalerie, deux batteries, une compagnie du génie, route Pitsewo-Kinchéou.

Colonne de droite : un régiment d'infanterie, un pelo-

ton de cavalerie, deux compagnies du génie, chemin de Hsikiatun à Kaolitun.

Colonne de gauche : deux bataillons d'infanterie, un peloton de cavalerie, chemin de Kaokiatun à Sukiatun.

Le reste des troupes, derrière l'avant-garde.

Un détachement (deux escadrons et une compagnie), extrême droite, par Talaitun et Sukiatun vers Sancheulipou.

Le soir, la 1re division bivouaque sur le front Talaitun (escarmouche à la gare de Sukiatun), Kaolitun, Ikiatun, Sukiatun.

Quartier général à Shahotun (Shiakaton).

Journée du 16 : Combat de Cheusanlitai (Jusanridai). — Le général Fock était renseigné le 15 sur la marche de l'ennemi; il prend la résolution, sur la proposition de Stœssel par téléphone, de reconnaître les Japonais en les attendant dans les défilés où passent la route mandarine (Cheusanlitai) et la route de Pitsewo (Chinkatun) en se couvrant à droite entre le mont Sampson et la mer.

Il a une avant-garde sur chacune de ces directions : à gauche deux compagnies du 5e régiment et les éclaireurs du 5e; à droite deux compagnies du 5e, et les éclaireurs du 16e.

Le 3e bataillon du 5e est dans l'intervalle; le 2e du 5e occupe Kinchéou et pousse une compagnie et des éclaireurs avec 2 pièces de 57 millimètres entre le mont Sampson et la mer.

Le 16e est à Dalny; le 14e à l'Ouest (Tongpalichan); le 13e avec deux batteries couche à Tafangshin au Sud de Kinchéou; le 15e, arrivant de Port-Arthur débarque à la gare de Kinchéou.

Le 16 au matin, l'avant-garde de gauche est renforcée d'une batterie de 4 pièces de l'artillerie de forteresse du Kouangtung, puis de la 3e batterie de la 4e division (lieu-

tenant-colonel Romanovsky); le général de brigade Nadéine en prend la direction.

L'avant-garde de droite est sous les ordres du lieutenant-colonel Machtabéli (arrivé avec un bataillon du 14e).

La 1re division japonaise s'était mise en marche à l'aube : la colonne de droite (un régiment et un peloton de cavalerie) visait Cheusanlitai; l'avant-garde du gros (un régiment, un peloton, deux batteries, 2 pelotons du génie) visait les hauteurs entre les deux routes; la colonne de gauche (deux bataillons, un peloton du génie, un peloton de cavalerie) visait les crêtes au Sud-Est de la route de Pitsewo.

Le reste de la division se rassemblait vers Ikaton.

L'attaque commence à 11 h. 30.

Fock a renforcé son avant-garde de gauche d'un bataillon du 16e; puis de deux bataillons du 14e et d'un bataillon du 15e; il lui envoie encore une batterie de campagne.

A midi 40, sous le feu d'un groupe d'artillerie ennemi, les batteries russes souffrant beaucoup, se repliaient vers le Sud (1). L'artillerie japonaise avait fait de grosses pertes et son action s'en ressentait; l'attaque d'infanterie traînait.

L'avant-garde de droite russe, débordée sur son flanc droit, se repliait à hauteur de Chingkaton; craignant de la voir coupée de Kinchéou, le général Fock la renforça de deux bataillons du 13e avec deux batteries de 75 à tir rapide.

Vers 2 heures, l'ennemi progresse avec quatorze compagnies, appuyées par le 2e groupe du 1er régiment d'artillerie, dans la direction de Chingkaton.

---

(1) La batterie 3e/4e du lieutenant-colonel Romanovsky, ayant pris imprudemment position à découvert, perdit en un quart d'heure tous ses officiers.

Le général Fock donne l'ordre de battre en retraite sur Kinchéou, en laissant quelques éclaireurs à l'issue des défilés.

Vers 3 heures, les troupes de la 1re division japonaise occupaient les crêtes qui dominent Kinchéou au Nord et au Nord-Est.

La 4e division avait quitté Ucheulipou vers 9 heures ; huit pièces d'artillerie seulement purent rejoindre; faute de cavalerie, la marche fut prudente, et à 2 h. 30, l'avant-garde atteignit seulement les hauteurs au Sud de Sancheulipou (Sanjuriho).

Le quartier général s'est transporté de Shiakiatong à Tungshiaosankou (Toshosanko) au Nord de Sancheulipou.

Le soir, la 4e division a ses avant-postes sur les hauteurs à l'Ouest de Kiulicheng (Kulisho) ; la 1re division, à sa gauche, tient la route mandarine et la route de Pitsewo vers Kankaton.

La flotte, canonnant le littoral oriental, a fait refluer vers le Sud de petits détachements ; elle drague les torpilles mouillées dans les baies Kerr et Deep, besogne dangereuse qui lui coûte un torpilleur le 12, et l'aviso *Miyako* le 14 ; le même jour, en croisant au large de Port-Arthur, les deux grands cuirassés *Hatsusé* et *Yashima* sautent sur des mines sous-marines, et le croiseur *Yoshino* sombre dans un abordage avec le *Nisshin*.

§ 4. — *Préliminaires du combat de Nanshan.*

Le général Oku savait maintenant que l'isthme de Kinchéou était fortement défendu, et qu'il n'était pas question de l'enlever avec ses présentes forces.

Il résolut d'attaquer avec les 1re, 3e et 4e divisions, et la 1re brigade d'artillerie, dès qu'elles seraient complétées par le débarquement du 2e échelon de transports (combattants autres que l'infanterie, de la 4e division,

ses trains, ceux des 1re et 3e divisions; enfin, le parc de la 1re brigade d'artillerie).

La couverture vers le Nord serait assurée par la 1re brigade de cavalerie à trois régiments (général Akiyama) qui commencera à débarquer le 18, et par des éléments de la 5e division, qui prendront terre à partir du 19 (1).

Enfin, comme les troupes sont réduites à leurs trains de combat et trains régimentaires, on constituera auprès d'elles des dépôts de vivres et de munitions.

L'ordre d'armée du 21 traduit ces diverses dispositions :

La couverture de l'armée vers le Sud reste confiée à la 1re division avec la brigade de la 4e, sous le commandement d'ensemble du prince Fushimi.

La 3e division, laissant dans le Nord un régiment, deux escadrons et un groupe d'artillerie partira le 22 de façon à atteindre le 23 Shaochangtse (près la baie Deep), où elle relèvera un détachement de flanc de la 1re division.

La 4e division, laissant dans le Nord un bataillon et deux escadrons, devra se grouper à Cheusanlitai le 23, avec le 13e régiment d'artillerie.

Le 23, la répartition des avant-postes sera : 3e division, entre la mer et le Oshaoshan (mont Sampson); 4e division à l'Ouest de la route mandarine, à hauteur de Kiulichan; la 1re division au centre.

La 1re brigade d'artillerie (moins le 13e) sera rendue le 23 à Tongtaokiakou (Nishitonkako); escorte : un bataillon de la 3e division, et deux compagnies du 5e bataillon du génie (de la 5e division).

Ordre pour le général commandant la 5e division.

Avec les forces déjà débarquées de la 5e division, celles qui débarqueront encore, la 1re brigade de cavalerie et les éléments des 3e division (un régiment, deux escadrons, un groupe d'artillerie) et 4e division (un bataillon et deux escadrons), couvrir l'armée au Nord sur la ligne Port-Adams—rivière Tashaho.

Le quartier général est à Liukiaten (route de Pitsewo).

---

(1) La 5e division, dont la mobilisation a commencé le 7 février, s'embarque à Ujina les 15, 16 et 17 mai.

Elle sera suivie de la 11e dont la mobilisation a été ordonnée le 22 février, et qui est prête.

Du 17 au 24, on a fait des reconnaissances de la position russe ; des éléments de la 4e division se sont infiltrés et installés dans le faubourg Nord de Kinchéou ; des tentatives faites les 21 et 23 mai, pour faire sauter la porte Nord et enlever la cité chinoise, ont échoué devant la résistance de la garnison russe (deux compagnies et du canon).

Les observations faites à la lunette, les rapports d'espions, etc., ont renseigné sur la nature des défenses de la hauteur de Nanshan ; l'examen des projectiles tirés par l'ennemi (1) donnent des indications sur son armement ; certaines batteries ont été repérées. Les feux d'un projecteur électrique placé à Nanshan interdisent l'approche des reconnaissances la nuit, mais on a pu s'assurer qu'il n'y a de réseaux de fils de fer que sur les fronts Nord et Est de la position.

Journée du 24 mai. — A 10 heures du matin arrive de l'amiral Togo l'avis suivant : les 25 et 26, une flottille sera détachée dans la baie de Kinchéou, pour appuyer l'attaque de l'armée en bombardant la position russe. En cas de mauvais temps ou de brume, ne pas compter sur cette coopération. Dès que les hauteurs seront enlevées, arborer le drapeau japonais pour éviter toute méprise.

La flottille comprendra les canonnières *Tsukushi* (deux canons de 25 centimètres et quatre canons de 10 centimètres), *Heiyen* (un canon de 27 centimètres et deux canons de 15 centimètres), *Akagi* (quatre canons de 12 centimètres), *Chokai* (un canon de 21 centimètres et un canon de 12 centimètres), et quelques torpilleurs (pièces de 47 millimètres) (2).

---

(1) Projectiles de 20 et 15 centimètres, 105, 85 et 75 millimètres.
(2) Les canonnières ont aussi des pièces de 47 et 37 millimètres.

Le général Oku décide d'attaquer le lendemain 25, et donne son ordre à 1 heure de l'après-midi :

1° La 1re division (moins un régiment) profitera de la nuit pour pousser de petites unités dans la zone comprise entre la route mandarine (exclue) à l'Ouest, et la ligne Chaoyangtsu—Palichuang, à l'Est; le 25, à 3 h. 30 du matin, elle occupera le front jalonné par un point à 500 mètres au Nord-Est de Kinchéou, Hsiaoshinsan, et la crête à l'Est de Tangwangtun. Le gros prendra une position d'attente défilée de l'artillerie ennemie, et se tiendra prêt à attaquer. Une partie de son artillerie sera à 3 h. 30 du matin sur un emplacement abrité de Nanshan et permettant de battre Kinchéou.

2° La 4e division manœuvrera à l'Ouest de la route mandarine, et en liaison à gauche avec la 1re division. Elle profitera de la nuit pour occuper les hauteurs de Lungwangmiao (Riuobio) avant 3 h. 30 du matin, son gros occupant une position d'attente à l'abri de l'artillerie ennemie, prêt à attaquer. Une partie de son artillerie occupera un emplacement défilé de Nanshan, mais permettant de battre Kinchéou.

Kinchéou devra être enlevé dans la nuit.

3° La 3e division progressera dans la nuit au Sud du Ochaoshan (mont Sampson), elle tiendra à 3 h. 30 du matin le village de Wangchiatun et les crêtes au Nord-Ouest; le gros sera rassemblé à l'abri des feux de Nanshan.

Deux compagnies d'infanterie seront rattachées à la 1re brigade d'artillerie de campagne.

4° La 1re brigade d'artillerie de campagne (moins le 13e régiment), quittant Shaochangtse, suivra le mouvement de la 3e division, et occupera une position d'attente, en se préparant à entrer en action contre Nanshan.

Deux compagnies d'infanterie de la 3e division, et deux compagnies du 5e bataillon du génie (5e division) lui sont affectées comme soutien.

Le 13e régiment d'artillerie reste attaché à la 4e division.

5° Réserve générale : Un régiment d'infanterie de la 1re division, rassemblé à Chinkiaton à 3 h. 30 du matin.

Une deuxième partie de l'ordre, formant ordre d'engagement, préparée d'avance, ne fut pas envoyée aux troupes le 24; en effet, la 4e division ne voyait pas arriver son artillerie ni son génie, qui venaient de débarquer, et elle faisait savoir que Kinchéou était fortement occupé; d'autre part, la coopération de la flotte était fort aléatoire.

Journée du 25. — Une nouvelle tentative d'assaut de Kinchéou a échoué; à 5 h. 30 du matin, une partie des 13e et 1er régiments d'artillerie postés vers Chilichuang et Shimentse commencent à canonner les murailles; l'ennemi répond avec deux pièces, et fauche avec ses mitrailleuses une attaque lancée contre la face Nord dans la matinée.

L'artillerie russe en position à Nanshan répond au feu, tirant sans grand effet (6,000 mètres) sur l'artillerie japonaise et fouillant le terrain vers Lungwangmiao, Quelques batteries japonaises prennent Nanshan pour objectif (tir percutant, les fusées ne pouvant plus être débouchées au delà de 5,000 mètres).

La canonnade, assez intense, fait quelques victimes à la 4e division et au 13e d'artillerie; du côté japonais, elle se ralentit, et finit par s'éteindre; du côté russe, elle continue par intermittences jusqu'au soir, ce qui permet à l'ennemi de repérer l'emplacement exact des batteries.

Par suite du brouillard, la flottille japonaise ne s'est pas risquée dans la baie de Kinchéou; vers 7 heures du soir, quelques torpilleurs font une pointe prudente, exécutent des sondages, puis disparaissent.

Le général Oku, décidé à en finir, avec ou sans coopé-

ration de la flotte donna à 3 h. 30 son ordre d'attaque pour le 26 :

1° La 1re division occupera demain le front compris entre l'angle Sud-Est de la cité de Kinchéou et un point à 500 mètres au Sud de Chilichuang (Ichiricho). Son attaque visera la position ennemie, de l'angle Nord-Est des ouvrages de Nanshan, au village de Yengchiatun.

2° La 4e division s'avancera à partir de 4 h. 30, à droite de la 1re division et en liaison avec celle-ci ; après avoir atteint le ruisseau sans nom au Sud de Kinchéou, elle exécutera son attaque en visant l'enveloppement de la position ennemie par le Sud-Ouest.

La ville de Kinchéou devra être enlevée avant minuit.

3° La 3e division, quittant sa position actuelle à 4 h. 30, en liaison à droite, avec la 1re division, visera le front Mikiatun Yingchiakeu, attaquant la position par l'Est.

4° Toute l'artillerie de l'armée (les artilleries divisionnaires et la brigade indépendante) est placée sous les ordres du général commandant l'artillerie de la IIe armée (1). Elle occupera les emplacements choisis et désignés par ce dernier, et ouvrira le feu à 4 h. 30 pour soutenir la marche de l'infanterie.

5° La réserve générale de l'armée, rassemblée à Chinchiaton, sera rendue à Hsiaoshinshan avant 4 h. 30;

6° Le quartier général (état-major) passera la nuit à Chinchiaton.

Les généraux de division donnèrent aussitôt leurs ordres, dont voici le résumé :

4e division. — 19e brigade, à gauche (moins deux bataillons) (2), reçoit un peloton du génie, avec des explosifs; elle est chargée d'entrer à Kinchéou avant

(1) Général Saisho, ancien élève de l'École de Fontainebleau.

(2) Un bataillon du 9e et deux escadrons sont à Port-Adams.

minuit, et d'y laisser un détachement ; son gros commencera son mouvement à 3 h. 30, par l'Ouest de Kinchéou, et visera les pentes Nord de Nanshan.

La 7e brigade (moins un bataillon), à droite, devra avoir atteint à 4 h. 30, le ruisseau à sec au Sud-Ouest de Kinchéou ; elle prendra pour objectifs les pentes Nord-Ouest de Nanshan qu'elle s'efforcera d'envelopper.

Les 4e et 13e régiments d'artillerie ouvriront le feu à 4 h. 30 du matin, conformément aux instructions du général commandant l'artillerie.

Le 4e bataillon du génie (moins un peloton) est mis au service de l'artillerie.

Le 2e bataillon du 9e, réserve de division, sera rassemblé à 4 h. 30 sous le mur Nord de la cité chinoise.

1re division. — La 1re division devra occuper le 26 à 4 h. 30 du matin la ligne : angle Sud-Est de la cité, ruisseau au Sud de Chilichuang.

Colonne de droite, 1re brigade (moins deux bataillons), une compagnie du génie ; objectif : l'angle Nord-Est de Nanshan.

Colonne de gauche, 2e brigade (moins le 3e régiment) (1), une compagnie du génie marchant en liaison avec la colonne de droite ; objectif : la redoute centrale de Nanshan (2).

L'artillerie, en batterie sur les pentes Ouest du Hsiaoshinshan, ouvrira le feu à 4 h. 30 et appuiera le mouvement de la division, conformément aux instructions du général commandant l'artillerie.

La réserve de la division (2 bataillons et une compagnie du génie), rassemblée à Tangwangtun à 4 h. 30 du matin, sera prête à suivre le mouvement.

---

(1) La 3e d'infanterie est réserve d'armée.

(2) Très visible, grâce à sa position sur un mamelon conique.

Le 1er régiment de cavalerie restera rassemblé jusqu'à nouvel ordre aux environs de Sanlichan (au Nord-Est de Kinchéou.

3e division.— Colonne de droite : 5e brigade (moins un bataillon), quittera Wangchiatun (Okaton) le 25 à 10 h. 30 du soir pour se porter, à hauteur de Shinkiatun, au Nord du chemin, en liaison avec la gauche de la 1re division et couvrira le mouvement de la 1re brigade d'artillerie ; un demi-peloton de cavalerie et un peloton de sapeurs lui sont rattachés.

Colonne de gauche. — 18e régiment d'infanterie (1) (moins deux compagnies), quittant Wangchiatun à 10 h. 30 du soir, prendra position vers Yokatun, en liaison à droite avec la 5e brigade ; trois pelotons de cavalerie et un peloton de sapeurs lui sont adjoints.

Le 3e régiment d'artillerie (moins un groupe) sera en batterie à 4 heures à l'Est de Yokatun ; il dirigera son tir d'après les instructions du général commandant l'artillerie de l'armée. Une compagnie de sapeurs lui est affectée.

Réserve de la division : bataillon Ier/6e et une compagnie du génie, rassemblée à minuit à l'abri de la croupe au Nord de Yochiatun.

Objectif de l'attaque de la division : le front Yenchiatun-Makiatu (Bakaton) jusqu'au rivage (2).

---

(1) Le 34e régiment d'infanterie, deux escadrons et un groupe d'artillerie sont en couverture dans le Nord, sur le Tashaho.

(2) Forces japonaises présentes au combat :

1re division. { 4 régiments d'infanterie (12 bataillons) ; 1 régiment de cavalerie ; 1 régiment d'artillerie (6 batteries).

3e division. { 3 régiments d'infanterie (9 bataillons) ; 1 escadron de cavalerie ; 1 groupe d'artillerie (3 batteries).

(*V. la suite p.* 348).

§ 5. — *Dispositions du côté russe.*

Le général Kouropatkine a télégraphié et écrit à Stössel le 4/17 mai d'évacuer *à temps* la position.

Le vice-roi a envoyé à Fock l'ordre de se retirer *à temps*, pour ne pas placer la forteresse dans une situation désavantageuse.

Stössel, renseigné depuis le 5 mai sur le véritable point de débarquement de l'ennemi, juge qu'il n'y a plus à craindre de le voir prendre pied au Sud de Kinchéou, et donne à Fock l'*ordre ferme de défendre à outrance la position*, mais il ne donne cet ordre que le 26 mai à 9 heures du matin.

Fock était d'avis de reporter la défense à hauteur du mont Sampson, de bousculer les forces ennemies, et de pousser vers le Nord, pour faire la jonction vers Wafangou avec l'armée de Mandchourie. Mais ses instructions jusqu'au 25 mai inclus lui imposent la défense de la position de Kinchéou avec une retraite *à temps*. Il estime inutile de consacrer plus d'un régiment à cette mission.

Ses dispositions, à la veille du combat, sont donc les suivantes (1) :

Ville de Kinchéou. — La 10e compagnie, la moitié de la 9e compagnie et deux pelotons d'éclaireurs du 5e régi-

---

4e division. { 4 régiments d'infanterie (11 bataillons);
1 escadron de cavalerie;
1 régiment d'artillerie (6 batteries).

1 brigade d'artillerie de campagne (18 batteries).

4 bataillons du génie.

Total des combattants, 38,000 hommes environ avec 198 pièces de campagne.

(1) D'après le Compte rendu russe de Reventlov.

ment de tirailleurs. Deux pièces de campagne de 85 millimètres et quatre mitrailleuses (400 fusils).

Position de Nanshan. — Le 5e régiment de tirailleurs, colonel Trétiakov :

Flanc droit. — De Tafangshin à la batterie n° 2 : 2,600 mètres, 900 fusils ; 2e, 12e et 3e compagnies ; un peloton d'éclaireurs du 5e régiment (puis deux compagnies du 13e, et la compagnie des gardes-frontières).

Centre. — De la batterie n° 2 (exclue) à la redoute n° 9 : 2,000 mètres ; 900 fusils ; 4e, 6e, 8e compagnies (puis la demi-9e compagnie de la réserve).

Gauche. — De la redoute n° 9 (exclue) à la batterie n° 15, 2,000 mètres, 600 fusils ; 5e et 7e compagnies ; éclaireurs des 13e et 14e régiments.

Réserves partielles. — Au centre, la 11e et la moitié de la 9e compagnie, deux compagnies du 13e en arrière de la droite et deux compagnies du 14e en arrière de la gauche.

Personnel de l'artillerie. — 350 hommes.

Mitrailleuses. — 8 marins chefs de pièce.

Reste de la 4e division : le 16e régiment et une batterie de 75, à la station de Nankuanling. Auprès de lui et un peu au Nord, le 14e, une batterie de 75, et une batterie de six pièces de 57 millimètres. Au village de Nankuanling, le 15e, et sur la hauteur au Nord-Est, une batterie de 75 ; à l'Est, le 13e, une batterie de 75, et deux batteries prêtées par la 7e division.

Le général Fock est absent ; le commandement des troupes est exercé par le général de brigade Nadéine ; le commandement de la position est confié au colonel Trétiakov du 5e régiment, posté à la batterie n° 13. Des fils téléphoniques le relient avec diverses redoutes et batteries.

L'artillerie est pourvue de 630 coups par pièce; 40 coups par pièce de gros calibre (21 centimètres).

Un train de munitions est arrivé de Port-Arthur à la station de Nankuanling, trop tard pour qu'on puisse le décharger et envoyer son contenu sur la position.

La canonnière *Bobr*, venant de Port-Arthur, mouille à Dalny dans la nuit.

§ 6. — *Journée du 26 mai. Bataille de Nanshan.*

Côté japonais. — Les ordres donnés pour les mouvements de la nuit n'ont pu être exécutés qu'en partie; un orage terrible a causé des retards.

A la gauche, la 3e division s'est ébranlée à 11 h. 30 du soir, marchant sur deux colonnes; à droite, la 5e brigade (moins un bataillon); à gauche, le 18e régiment (moins deux compagnies); après des tâtonnements et quelques erreurs, elle occupe à 3 heures du matin le front Yingchiatun, Yokiatun et l'infanterie creuse des tranchées, pendant que le génie organise les épaulements des batteries, car l'artillerie n'a pas à compter sur des défilements naturels.

Au centre, la 1re division a marché sur deux colonnes: à droite, la 1re brigade (moins deux bataillons); à gauche, la 2e brigade (moins le 3e régiment). En arrivant à Heimoshinshan, on apprend que Kinchéou est toujours aux mains des Russes, et que la 4e division ne réussit pas à enlever l'enceinte par le Nord.

Le général commandant la 1re brigade fait faire un détachement par le 1er régiment: deux compagnies et un peloton du génie attaquent la porte Est, la font sauter, et pénètrent dans la ville à 5 h. 20; l'ennemi se replie en hâte sur Nanshan, laissant deux canons démontés sur les murs, mais enlevant ses mitrailleuses.

L'affaire a provoqué du retard, et ce n'est qu'à

6 heures que la 1re division occupe le front prescrit dans l'ordre.

4e division. — La 4e division est à minuit en formation semi-déployée derrière la crête à l'Est de Lungwangmiao; une attaque effectuée par la 19e brigade (IIIe bataillon du 38e) contre la porte Nord de Kinchéou, aboutit à un échec sanglant. Au lever du jour, les 13e et 4e régiments d'artillerie bombardent la muraille crénelée, sans grand effet. Ce n'est qu'à 5 h. 20, après le départ de l'ennemi, qu'on pénètre dans la ville.

Mais la 4e division est en retard, et va être obligée de traverser de jour la zone à l'Ouest de Kinchéou, qu'on pensait franchir dans l'obscurité. L'artillerie de la 4e division n'occupe pas non plus l'emplacement désigné pour battre efficacement Nanshan.

Le quartier général s'installe à 4 heures au piton de Chiaoyantse, derrière le Sampson; ce n'est qu'à 10 heures qu'il pourra gagner le Hsiaoshinshan.

Attaque de Nanshan. — Première période: Bombardement de la position et progression de l'infanterie. — Le terrain de l'attaque est moins défavorable que ne pourrait le faire croire la simple inspection de la carte.

A l'Ouest de Kinchéou, et sous la muraille, le terrain est couvert de vergers, de boqueteaux, de maisonnettes, de clôtures de jardins en terre ou pierres sèches.

A l'Est de la ville et de la voie ferrée, qui est en remblai, l'infanterie trouve de nombreux ravinements, des murettes de pierres, des limites de champs formées de petits talus, fournissant des abris où il est possible de se terrer pour souffler pendant la progression. Les cultures de kaoliang ont déjà 60 à 80 centimètres de haut.

Toute la campagne est couverte d'un épais brouillard. A 5 h. 10, on commence à y voir.

L'artillerie de la 4e division a pu, dans la brume, venir

s'installer au Nord-Ouest de Kinchéou, entre la ville et la mer.

Toute l'artillerie japonaise ouvre le feu, en commençant par le 1er régiment.

L'artillerie ennemie répond, avec une grande efficacité.

Le trouble apporté dans le service des pièces japonaises est tel que, malgré leur nombre, elles restent plus d'une heure sans pouvoir prendre le dessus. Ce n'est qu'à 6 heures que leur tir s'améliore, et que le feu de l'ennemi commence à se ralentir.

A la même heure, la flottille, qui a pénétré dans la baie de Kinchéou, ouvre le feu sur la position de Nanshan, et plus spécialement sur la batterie n° 15.

La 4e division se trouve dès lors en bonne posture, et elle commence l'attaque : la 19e brigade progresse assez facilement en terrain couvert, et atteint à 7 h. 10 le lit desséché du ruisseau au Nord de Kauchiakua, où une chaîne épaisse se forme peu à peu. A sa droite, la 7e brigade est très en retrait, progressant péniblement en terrain découvert, sous le feu du canon russe ; l'aile droite chemine sur une plage blanche, où les silhouettes se détachent avec netteté, fournissant des objectifs favorables, et elle souffre beaucoup.

Les 4e et 13e régiments d'artillerie se déplacent vers le Sud, pour venir appuyer l'attaque de plus près, et à 7 h. 10 ils sont en position à l'Ouest de Kinchéou.

L'ennemi donne quelques signes de trouble ; à 8 heures, on voit quatre pièces de campagne se retirer de Nanshan vers le Sud pour prendre position derrière la crête au Sud de Senchiatun, d'où elles recommencent à tirer (1).

A 8 h. 30, des fractions du III e/9e prennent pied dans

(1) Rapport japonais.

le village de Kauchiakua, sans pouvoir progresser plus loin.

A 8 h. 45, deux nouvelles batteries ennemies quittent Nanshan et gagnent les crêtes au Sud-Ouest (1).

A 9 heures, presque toutes les pièces de position de l'ennemi sont réduites au silence.

Le 4e régiment d'artillerie fait alors un nouveau bond de 500 mètres, et prend position au Sud de Hsikuanwai.

La droite de la 4e division est toujours tenue en respect par le feu de deux batteries ennemies postées près de de Nankuanling, qui échangent également des coups avec les canonnières.

La 1re division, qui occupait à 6 heures le front prescrit, s'était trouvée en flèche par rapport à ses voisines, et forcée de les attendre; pour se soustraire au feu de l'artillerie adverse, elle se retrancha sommairement et souffrit peu.

A 8 h. 20, voyant une accalmie dans la canonnade ennemie, la première ligne part à l'attaque, entre dans la zone meurtrière du feu de l'infanterie et des mitrailleuses, et continue à progresser jusqu'à une distance variant de 600 à 400 mètres des tranchées russes; puis les hommes se couchent et ouvrent le feu; des tranchées s'ébauchent rapidement (2).

Le 1er régiment d'artillerie, posté à Hsiaoshinshan, et le 14e, à Chiulichuang, ont couvert la marche d'approche.

A 10 h. 30, le 1er régiment se déplace pour venir se poster à Chiulichuang, à meilleure portée de la position ennemie.

---

(1) Rapport japonais.

(2) Les Japonais se plaignent de la pénurie d'outils portatifs à Nanshan. La proportion (un outil de terrassier pour trois hommes) fut augmentée après le mois de juin.

La 1re division a déjà dû combler les vides de la ligne de feu au moyen de ses réserves partielles, et le général Oku remet à sa disposition son régiment d'infanterie n° 3, moins un bataillon.

A la 3e division, l'artillerie ouvre le feu à 5 h. 30, tandis que l'infanterie reste terrée dans ses tranchées.

A 7 h. 50, les chances paraissent favorables ; la première ligne se porte en avant; à droite, le 6e d'infanterie atteint le talus de la voie ferrée, au Sud de la station de Kinchéou ; le centre et la gauche sont sur la ligne Mikiatun-Yingchiakeu ; la gauche souffre particulièrement du feu des tranchées de Chichiatun, et de l'artillerie en position au Sud de Tafangshin.

On fait appel aux réserves partielles, le première ligne repart et, à 9 heures, elle tient la ligne : Yingchiatun (talus de la voie), village de Kouakiatun, et chemin de fer à l'Ouest, village de Makiatun, Yingchiaken.

Impossible de progresser plus loin, sous le feu violent parti des tranchées ; l'ennemi se renforce sur son aile droite; à 9 h. 30 une batterie à tir rapide (8 pièces) postée au Sud de Tafangshin, crible la gauche du 18e régiment ; une canonnière ennemie (le *Bobr*) débouche de derrière le promontoire de Talienwan, et prend les troupes à revers sous son feu. La 3e division se trouve paralysée, et tous ses éléments, engagés ou non, ne peuvent que s'abriter. A 11 heures, le commandement la renforce du 2e bataillon du 3e d'infanterie (moins la 6e compagnie, dernière réserve).

Sur tout le front de la 3e division, des tentatives d'assaut se produisent sans succès : le feu et les défenses accessoires les font échouer, et les pertes s'accumulent (1) ; l'artillerie de campagne est sans effet sur les ouvrages russes, bien qu'elle se soit rapprochée par

(1) Heureusement les fougasses ne jouèrent pas.

bonds successifs de 500 à 800 mètres d'amplitude, aussitôt que le génie a pu lui préparer des épaulements nouveaux. Des projectiles japonais des canonnières dépassent la crête ennemie et viennent éclater dans les troupes de la 3e division ; à 1 heure, quatre chaloupes à vapeur russes, chargées de troupes, font une menace de débarquement vers Hoantai ; on leur oppose en hâte quelques pelotons de cavalerie pied à terre.

La situation se prolonge, sans modifications ; l'inutilité des attaques étant manifeste, les chefs des fractions de première ligne font couvrir leurs hommes et se bornent à rester aux aguets, prêts à appuyer la première attaque partielle qui prendra pied sur la position ennemie.

Voyons maintenant ce qui se passe du côté russe : Le colonel Trétiakov a posté tout son monde dans les tranchées ; en arrière de la batterie n° 15, à sa gauche, il a gardé comme réserve deux compagnies du 14e. Il est, de sa personne, à la redoute n° 13.

La première nouvelle de l'attaque du matin lui parvient en même temps que rentrent les défenseurs de Kinchéou.

Presque aussitôt les projectiles ennemis commencent à tomber sur les batteries, qui disparaissent dans des nuages de poussière et de fumée. Toutes les communications téléphoniques aériennes sont hachées ; il est impossible de donner aux batteries de la défense une direction d'ensemble ; force est de les laisser agir isolément. Le colonel essaye vainement de se tenir en liaison avec elles par des plantons à pied : presque tous les porteurs d'ordres tombent en route.

La gauche souffre particulièrement du tir des pièces de gros calibre des canonnières ; la batterie n° 15 est bouleversée, et les tranchées de la grève deviennent inhabitables, il faut les évacuer (éclaireurs des 13e et 14e régiments).

Peu à peu les munitions se font rares, le tir se ralentit pour cesser vers 9 heures, sauf à la batterie n° 5, qui continue le feu par intermittences jusqu'à 11 heures; plusieurs dépôts de projectiles ont sauté.

L'attaque de l'infanterie ennemie se produit sur un vaste demi-cercle; on voit les chaînes marcher en bon ordre, se coucher pour respirer, et repartir sans cesser de se rapprocher des tranchées (1). La canonnade japonaise ne s'interrompt pas un instant, les shrapnels alternant avec les obus explosifs (2).

Vers 10 heures, sur le flanc gauche, l'adversaire est à 400 pas; sur le centre, il est à 600 pas, et multiplie les attaques contre la lunette n° 4; sur le flanc droit, il s'est approché à 800-1,200 pas.

Les tirailleurs disposés dans les tranchées, et bien abrités contre le feu d'artillerie, ont commencé à cribler les chaînes ennemies à longue portée; leur tir, d'abord assez lent, augmente d'intensité à mesure que l'attaque se rapproche; à 10 heures, il atteint toute sa puissance et le fracas devient assourdissant.

Le tir de l'artillerie ennemie s'est reporté presque exclusivement sur les ouvrages intérieurs de la position, par crainte d'atteindre les troupes de l'attaque, en battant les tranchées de première ligne.

Le feu des canonnières japonaises, par contre, bat tour à tour les tranchées, les abris blindés et les batteries, favorisant la marche enveloppante de la 4e division, dont la droite (8e et 37e régiments), entre 11 heures et midi, prend pied dans les tranchées du rivage abandonnées par les Russes; une partie des troupes ont cheminé dans la mer.

A midi, une accalmie se produit dans le feu de l'ar-

---

(1) Rapport russe sur la défense de Kinchéou.
(2) *Ibid.*

tillerie japonaise, les canonnières ont été contraintes, par la marée descendante, à s'éloigner du rivage.

Le colonel Trétiakov put enfin faire parvenir ses rapports au général Nadéine : « La situation n'est pas compromise ; toutefois, il est nécessaire de renforcer le 3e régiment, surtout vers le flanc gauche, car les réserves partielles ont été engagées. »

Nadéine fut assez surpris, car, sur la foi d'un renseignement non contrôlé, il avait déjà télégraphié de Tafangshin à Stössel à Port-Arthur que l'ennemi, battu, se repliait (1). Néanmoins, il donna l'ordre à deux bataillons du 14e, sous les ordres du lieutenant-colonel prince Machtabéli, de se porter vers le flanc gauche, à la disposition du colonel Trétiakov.

C'est alors (midi) que le général Fock fait son apparition. Il commence par arrêter les renforts envoyés par Nadéine, s'entêtant dans son parti-pris : dans une discussion antérieure avec Trétiakov au sujet des effectifs nécessaires pour occuper la position, il a déclaré qu'elle est défendable avec deux compagnies, en espaçant les tirailleurs à vingt pas d'intervalle.

Il se porte sur la hauteur à l'Ouest de Tafangshin, et se rend compte de la situation ; précisément, à 1 h. 30, le feu de l'ennemi recommence avec intensité, et la position disparaît de nouveau dans un nuage de fumée et de poussière. Fock se décide à envoyer les 6e et 7e compagnies du 14e à Trétiakov, vers la batterie n° 15, avec recommandation d'éviter de les pousser dans les tranchées de gauche, visiblement inhabitables ; il réitère l'ordre de tenir à tout prix.

Puis il télégraphie à Stössel : « La situation est beaucoup plus mauvaise qu'à Chipka (2). »

---

(1) Procès de Stössel, déposition du général Fock.

(2) Guerre russo-turque.

Il retourne à Tafangshin, où il restera jusqu'au soir, agitant de vagues projets de contre-offensive, refusant des renforts, bref, ne se décidant à rien.

A 3 heures, le télégramme suivant lui parvient de Stössel :

Inutile de pousser le combat jusqu'à subir de grandes pertes; l'important est de ne pas permettre à l'ennemi d'investir étroitement Port-Arthur.

Côté japonais, deuxième période de l'attaque. — L'engagement, de midi au coucher du soleil, garde les mêmes caractères : canonnade intermittente, car les munitions commencent à se faire rares, appel à des volontaires pour des offensives partielles, qui se brisent devant les défenses accessoires et la fusillade de la défense; énervement jusqu'au désespoir des cadres-troupes; angoisses du commandement. On s'efforce d'approvisionner les batteries en envoyant les caissons se compléter sur les magasins créés avant la bataille, puisqu'il n'y a pas de parcs.

Le temps se perd et le jour baisse.

Quelques batteries se rapprochent à 1,200 ou 1,300 mètres des tranchées ennemies pour tâcher de détruire les abris de mitrailleuses; elles ne parviennent même pas à les repérer.

Aux comptes rendus des divisions, le général Oku répond en maintenant l'ordre d'attaquer.

Dans la baie de Kinchéou, la flottille se rapproche de terre, avec la marée, et recommence son tir; la droite de la 4e division (7e brigade) gagne du terrain, s'infiltre dans les trois *dongas* (crevasses) qui descendent des batteries 10 et 11, et prend pied dans les tranchées situées sous ces batteries. Enfin, à 4 h. 30, un groupe déterminé saute sur la batterie n° 10, et y plante le drapeau japonais; la première brèche est ouverte dans la défense ennemie.

Du côté russe, les impressions traduites par des témoins oculaires ne sont pas moins poignantes.

Les tirailleurs sont toujours en action, dans leurs tranchées, avec des périodes de calme et des périodes de tir assez intense pour que les bois de fusils brûlent; les explosions incessantes, avec pluie de balles, mitraille d'éclats de métal et de cailloux, vapeurs délétères, agissent puissamment sur les nerfs de tous; la fatigue, la faim, la soif se font sentir (1). Les compagnies du flanc gauche sont particulièrement éprouvées; hachées pendant toute la matinée sous le feu des canonnières, dans les tranchées prises d'écharpe, elles ont dû se replier sur les retranchements de deuxième ligne, où elles sont, à partir de midi, sous la menace de l'abordage; toujours battues au Nord par l'artillerie de campagne, elles recommencent, à 3 heures, à souffrir du feu de la flottille.

L'artillerie russe (cinq batteries), des hauteurs de Nankuanling, est trop loin pour soutenir efficacement la défense.

Le colonel Trétiakov a fait passer quelques rapports par des plantons à pied, sans recevoir de réponse.

A 4 heures, il expédie un canonnier monté (nommé Yanov) avec demande de secours; le messager atteint le général Nadéine, qui le renvoie au général Fock, lequel l'accueille par des injures (2).

A 5 heures, le capitaine du génie von Schwartz, qui s'est tenu toute la journée auprès de Trétiakov, part à son tour, pour implorer du secours; le général Nadéine lui répond que Fock a arrêté les renforts envoyés par lui.

Schwartz court s'adresser au général Fock, lequel

---

(1) Il n'y a pas d'eau à Nanshan, et les réservoirs ont été détruits.
(2) Procès Stössel, déposition de Trétiakov.

l'accueille également avec violence et déclare qu'il n'enverra pas un homme, et que d'ailleurs un télégramme, reçu à 3 h. 30, de Stössel, prescrit de ne pas faire une défense à outrance; toutefois, à 6 heures, il envoie encore deux compagnies du 14e au flanc gauche.

Fock expédie, vers 6 h. 15, un messager à Trétiakov, pour ordonner la retraite; le planton, cheminant pour se défiler du feu, vient tomber dans la tranchée en avant de la batterie n° 11, au milieu de la compagnie 7/3e, d'où on le renvoie à Trétiakov, à la batterie n° 13; mais il a eu le temps de causer, et le bruit s'est répandu, comme une traînée de poudre, que l'ordre de retraite est enfin arrivé.

Spontanément, la compagnie 7/3e et sa voisine, la 5/3e, se replient sur la batterie n° 12, tandis que l'ennemi se jette sur les tranchées et la batterie n° 11.

Trétiakov donne l'ordre de déployer les deux compagnies du 14e, qui viennent d'arriver, pour contre-attaquer la droite japonaise entre les batteries n° 15 et n° 12, mais elles se bornent à tirailler sans avancer.

En outre, sentant l'impossibilité d'une retraite, de jour, sous le feu, il prescrit de tenir les tranchées jusqu'à la nuit, mais les circonstances sont plus fortes que sa volonté.

Les défenseurs de la redoute n° 9, fusillés à revers, lâchent pied, et filent par le ravin, sur la redoute centrale; le mouvement s'étend de proche en proche jusqu'au flanc droit; les tranchées sont évacuées, et, à 7 h. 30, une cohue informe dévale vers le Sud, franchissant ravins et obstacles, sous le feu meurtrier des éléments les plus avancés des 1re et 3e divisions japonaises, qui gagnent les hauteurs et tirent dans le tas.

A la gauche, les défenseurs de la batterie n° 15 viennent dans l'obscurité se jeter dans les réseaux de fils de fer qui couvrent le revers de la position, s'arrêtent, tourbillonnent, et sont presque anéantis par le feu de

l'ennemi. (Éclaireurs des 13e et 14e : sur 115 hommes, il n'en réchappe que 18.)

Les Japonais ne poursuivent pas et se bornent à occuper les défenses du front Sud, amenant quelques pièces entre les batteries 2 et 3.

Un bataillon du 14e, déployé sur la crête à l'Est de Nankuanling, et un autre, du 15e, à sa gauche, recueillaient les débris du 5e régiment.

Dans l'obscurité, une panique se produisit, et les troupes se fusillèrent entre elles; on tira également sur un train de blessés au Sud de la gare de Tafangshin.

Quelques éléments s'étaient portés sur Liushutun, où on les embarqua pour Dalny.

Les troupes japonaises stationnèrent sur place : la 4e division, à l'Ouest de la redoute n° 13, jusqu'au rivage; la 1re à sa gauche jusqu'au pied des pentes, la 3e jusqu'à la baie de Hand.

Une partie de la brigade Nakamura, de la 1re division, portée à 2,000 mètres au Sud, formait couverture sommaire.

Le 27, Dalny fut évacué par les Russes, après destruction partielle des quais par la mine; les arrière-gardes russes quittèrent, à 8 heures du matin, les hauteurs de Tafangshin et de Nankuanling; la retraite continua par ordre jusqu'aux positions préparées aux défilés des montagnes du Loup, qu'on atteignit le 29.

Conclusion.

Le commandement russe, avons-nous dit, était hanté, même avant la guerre, par l'inquiétude de voir des débarquements ennemis s'opérer par surprise au Sud de l'isthme de Kinchéou, dans le but d'emporter Port-Arthur de vive force, et pourtant, à cette époque, l'amiral Alexéiev affirmait qu'une défaite de la flotte

russe par la flotte japonaise ne paraissait pas possible. L'idée dominante était donc de réserver le maximum de forces à la défense mobile, et d'en consacrer le minimum à la défense fixe éloignée de la place ; d'où le choix du point de barrage le plus étroit, l'isthme de Kinchéou (conclusion de Kouropatkine à la suite de son voyage d'inspection de 1903 et des manœuvres de forteresse exécutées sous sa direction).

Pour quiconque a visité le terrain de Nanshan, il est certain que l'isthme est une excellente position pour un fort d'arrêt moderne, avec logements et abris bétonnés et artillerie sous cuirasse, tenu par une garnison restreinte, mais bien approvisionnée en vivres et en munitions.

C'est encore une position possible, avec des organisations semi-permanentes, à condition que sa ligne de feu puisse être prolongée sur les flancs par la coopération d'une flotte, c'est-à-dire que le parti de la défense soit maître de la mer. Autrement son artillerie, forcément limitée par le terrain à un nombre de pièces restreint, est vouée à l'impuissance devant une artillerie adverse pratiquement illimitée, de même que son infanterie, obligée par le canon ennemi de laisser parvenir l'attaque jusqu'aux petites distances, n'est pas maîtresse de s'en aller « à temps ».

Ce n'est pas un raisonnement après coup, l'histoire en main, mais un point de doctrine.

Il est certain que c'est en comptant sur la maîtrise de la mer qu'on étudia et qu'on entreprit les défenses de Nanshan.

Après la surprise du 8 février, après, surtout, la mort de l'amiral Makarov, le 13 avril, la flotte russe s'avoua vaincue.

Dès lors, quelle que fût la valeur des travaux exécutés, la défense de la position de Nanshan ne se justifiait plus : elle ne valait pas l'anéantissement possible

d'un régiment (1), quelles que fussent les pertes infligées à l'attaque, parce que c'était l'effort d'un jour, sans suites possibles pour le lendemain ; le général Fock le sentait si bien qu'instinctivement il se refusa à soutenir le 5e régiment ; sans vouloir diminuer l'héroïsme de cette brave troupe qui atteignit, dans le combat du 26 mai, les limites des forces humaines, il nous est permis de croire que l'acharnement de sa défense est dû en partie au sentiment de tous, du colonel Trétiakov jusqu'au dernier tirailleur qu'il était impossible de quitter la place avant la nuit.

Il va de soi, d'autre part, que le choix de Nanshan ne se prêtait pas à une idée de contre-offensive, si jamais elle a existé dans l'esprit du commandement russe.

Si le bon sens suffisait à prouver, *a priori*, que des débarquements sérieux n'auraient pas lieu au Sud de Kinchéou, en tout cas, à dater des renseignements du 6 mai, les doutes disparaissaient, et toute la 4e division (au moins) devenait disponible pour la défense éloignée de Port-Arthur, avec l'appoint de l'artillerie de la 7e division. Avec un effectif pareil, c'est la ligne des crêtes de Nankuanling qui devenait la véritable position de résistance, avec Nanshan comme poste avancé. Le commandement avait 10,000 travailleurs disponibles pour l'aménager, et n'eût-il joui que d'une semaine de répit, que le but à atteindre valait l'effort.

L'armée japonaise, réduite à déboucher de l'isthme sur 3,500 mètres de front, sans emplacements pour son artillerie, à 4,000 mètres de distance d'une position de front double, garnie de 60 pièces fixes appuyées par 56 pièces mobiles à tir rapide, assurant de bons champs de tir à l'infanterie, ainsi que des masques pour la manœuvre des réserves, l'armée japonaise aurait eu,

(1) La garnison bloquée ne se renouvelle pas comme l'attaque.

pour triompher, à résoudre un problème singulièrement ardu.

En dehors de ces considérations générales, y a-t-il un enseignement pratique à tirer de la bataille de Nanshan ? Non, si l'on se restreint au seul point de vue manœuvre : l'enlèvement de l'isthme de Kinchéou ne comportait qu'une vaste action de front, tous moyens réunis, avec l'espoir que la résistance finirait par crever quelque part. Oui, si on considère l'étude du combat, du côté japonais, comme une leçon de caractère : la volonté, l'entêtement même du commandement, l'énergie et l'esprit de sacrifice des sous-ordres ont eu à s'exercer sur la tâche la plus ingrate qui soit, l'action brutale et sans combinaisons d'une lutte exclusivement d'usure, et sans l'excitation de la bataille en rase campagne où l'acharnement même du combat de front assure la possibilité d'entamer la manœuvre qui pourra être décisive.

(*A suivre.*) (189)

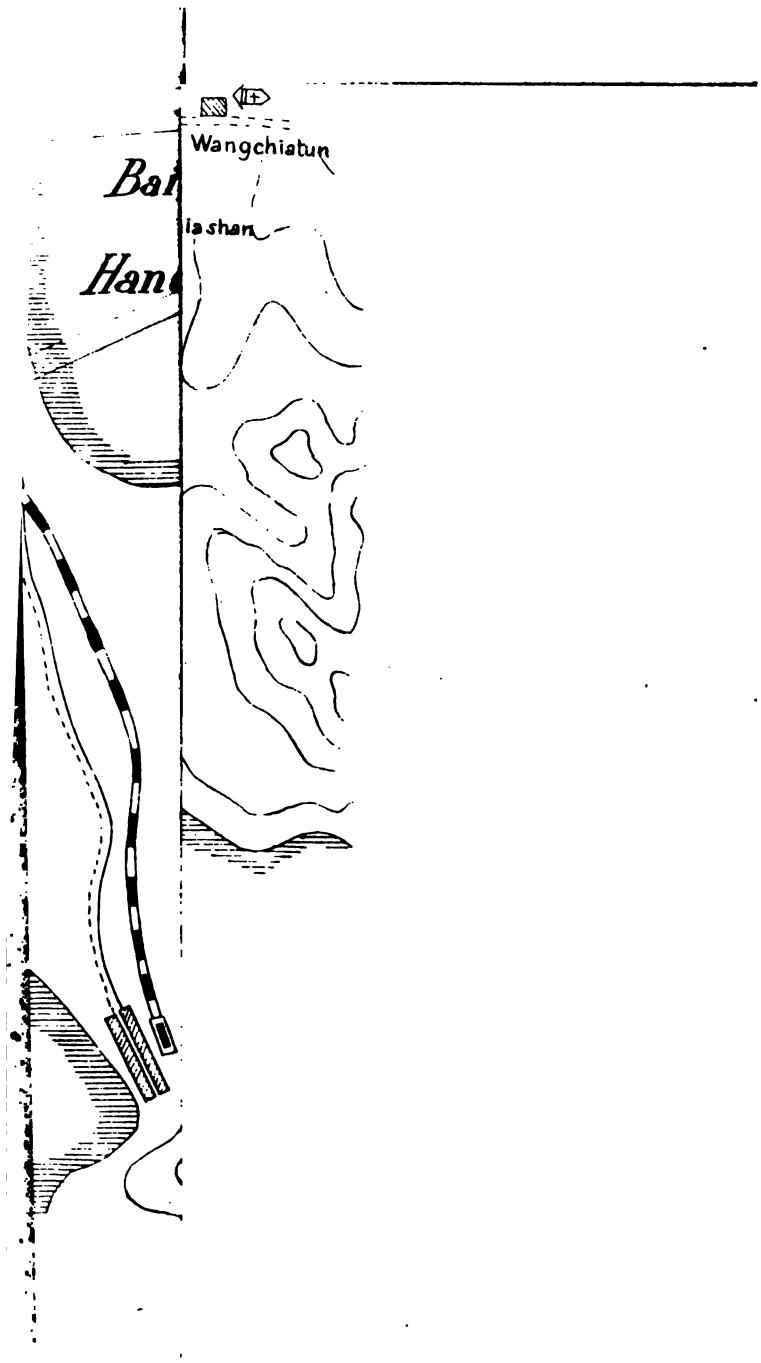
Wangchiatun
Bai
iashan
Han

ANNEXE N° 1.

Pertes des Russes.

	Officiers.	Troupe.
Tués	7	748 (1)
Disparus	10	»
Blessés	7	564
Total	24	1,312

Les Japonais enterrèrent 700 cadavres russes, et firent quelques prisonniers, tous blessés.

Tués pendant le combat (2)	350
Pendant la retraite	650

Pertes des Japonais.

	Officiers		Troupe	
	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.
1re division	14	41	202	1,142
3e division	6	32	161	1,222
4e division	8	38	298	1,303
1re brigade d'artillerie	»	5	15	43
5e bataillon du génie	1	»	5	8
Total	29	116	681	3,718

(1) Y compris les disparus.
(2) D'après le capitaine von Schwartz.

ANNEXE N° 2.

Consommation des munitions.

Russes.

Artillerie de la position	7,297 coups.
Artillerie à tir rapide de campagne	(?)
Cartouches	738,000

Japonais.

Artillerie.	Shrapnels.	Obus explosifs.
1re division	6,015	450
3e division	3,249	462
4e division	5,000	806
1re brigade d'artillerie	16,038	2,029
Total	30,302	3,747
Total général	34,049	

Total des pièces en ligne : 198 (de campagne).

Nombre de coups tirés par pièce : 172 (153 shrapnels, 19 obus).

(Pour mémoire : approvisionnement de la batterie dans le régiment : 197 coups par pièce.)

ANNEXE N° 3.

ORDRE DE BATAILLE DE LA IIe ARMÉE JAPONAISE.

Général baron OKU, commandant en chef.
Général de brigade OCHIAI, chef d'état-major.

1re *division* (Tokio).

Général prince FUSHIMI, commandant.
Colonel HOSHINO, chef d'état-major.
1re brigade d'infanterie, général MATSUMURA.
1er et 15e régiments.
2e brigade d'infanterie, général NAKAMURA.
2e et 3e régiments d'infanterie.
1er régiment de cavalerie;
1er régiment d'artillerie;
1er bataillon du génie;
1er bataillon du train;
Détachement de mitrailleuses.

3e *division* (Nagoya).

Général OSHIMA, commandant.
Colonel SHIMAMURA, chef d'état-major.
5e brigade d'infanterie, général YAMAGUSHI.
6e et 33e régiments.
17e brigade d'infanterie, colonel ISHIHARA.
18e et 34e régiments.
3e régiment de cavalerie, etc.
Détachement de mitrailleuses.

4e *division* (Osaka).

7e brigade d'infanterie, général NISHIJIMA.
8e et 37e régiments.
19e brigade d'infanterie, général ANDO.
9e et 38e régiments.
4e régiment de cavalerie, etc.
1re brigade d'artillerie de campagne, général UCHIYAMA.
13e, 14e et 15e régiments.

LES

MANŒUVRES IMPÉRIALES ALLEMANDES

EN 1907

III

OBSERVATIONS.

La direction des manœuvres. — L'abandon des errements anciens, se rapportant au rôle de la direction des manœuvres, imposé par le général de Moltke dès son arrivée à la tête du Grand État-Major avait été unanimement approuvé après les manœuvres de 1906. Aussi, longtemps avant la période des manœuvres de 1907, la presse allemande signalait les heureux résultats que cette modification avait déjà produits ; elle laissait entendre qu'aux manœuvres impériales prochaines, plus encore qu'aux précédentes, les chefs de parti et les troupes seraient placés dans des conditions tout à fait conformes à celles de la guerre ; dans ce but, la direction ne ferait connaître qu'au dernier moment les zones de concentration, les situations générale et particulières des deux adversaires.

Il ne faudrait cependant pas s'exagérer la discrétion observée sur ces derniers points. D'une part, les comptes rendus de la presse avaient donné depuis longtemps la composition générale des partis, de force équi-

valente, et renseigné sur les emplacements des quartiers généraux de l'Empereur, du Ministre de la guerre et de la Direction ; d'autre part, la préparation artificielle du terrain (réseau télégraphique, magasins de vivres et de fourrages...) complétait ces renseignements. On connaissait ainsi le terrain sur lequel les opérations devaient se dérouler et on pouvait, à l'avance, se faire une idée même de ces opérations qui se trouvaient limitées, dans leur amplitude et dans leur direction, par le choix d'un terrain si spécial.

A part ces indiscrétions d'ordre général inévitables, la concentration des deux partis et leurs ordres de bataille définitifs n'ont été connus en réalité, semble-t-il, de chacun des adversaires que le jour même de l'ouverture des hostilités.

Afin de laisser en particulier une plus large part à l'initiative des commandants de parti, la Direction leur a laissé le soin de fixer les points de débarquements des troupes tirées de régions assez lointaines, venues pour augmenter les effectifs normaux des VIIe et X[e] corps. C'est là une innovation d'un caractère tout spécial ; son exécution pratique n'a présenté aucune difficulté.

Au cours des deux premières journées des manœuvres, fidèle à son principe de non-intervention, le général de Moltke a laissé carte blanche aux deux partis.

Ce fait est incontestable et, dès le début, les opérations se sont déroulées dans des conditions bien différentes de celles qui avaient été prévues à Berlin : dès la deuxième journée le parti rouge dépassait de beaucoup, vers le Sud, la zone prévue pour sa dislocation et ses embarquements, tandis que le général von Bissing, cédant dans chacune de ces journées des zones profondes de terrain, dépassait la ligne des magasins de ravitaillement de son parti.

Ces observations n'ont évidemment qu'un intérêt relatif, mais elles permettent de penser que la Direction, en n'imposant aucune condition particulière de manœuvre, a peut-être été la cause du surmenage physique de la troupe, qui a caractérisé cette première période.

En outre, de ces magasins, placés sur le terrain occupé par l'ennemi, allaient partir vers les troupes rouges les convois de vivres journaliers; ces convois, obligés de se mouvoir, neutralisés il est vrai, à travers les lignes ennemies, devaient donner à la forme extérieure du ravitaillement un aspect bien éloigné de la « Kriegsmässigkeit ».

La fatigue des troupes, auxquelles des efforts considérables avaient été imposés au cours des deux premières journées; l'extrême confusion dans laquelle s'étaient trouvées une grande partie des troupes à la suite de la manœuvre de nuit du 9 au 10 septembre, manœuvre à laquelle l'Empereur devait réserver une sévère critique; la surprise de voir les troupes bleues, placées dans une situation bien déterminée, se dérober par la distance aux coups du parti rouge,... ont provoqué, vraisemblablement, dès le deuxième jour au soir l'intervention de la Direction.

De fait, pour la troisième journée, aucun mouvement ne commença avant 6 heures du matin et il semble aussi qu'une certaine pression exercée par la Direction sur le commandement du parti rouge l'ait conduit à changer une décision déjà prise pour la manœuvre de cette journée.

On a beaucoup critiqué, en Allemagne, l'organisation générale de nos dernières manœuvres, préparées encore trop minutieusement. Les feuilles allemandes ont insisté sur l'action continue de la Direction des manœuvres sur les chefs de parti, sans doute dans le but de faire res-

sortir la différence des méthodes actuellement employées dans les deux armées.

Certes, on ne saurait laisser trop d'initiative aux chefs de parti, mais à la guerre, pour limiter les efforts et arrêter les invraisemblances, il intervient quantité de facteurs qui ne se manifestent pas en temps de paix et que ne saurait remplacer l'arbitrage le mieux organisé.

Entre un enserrement trop étroit, détruisant tout allant, et une liberté absolue avec laquelle on peut oublier le maximum d'efforts à demander aux troupes, composées en partie de réservistes et que ne soutient pas le moral particulier qui prend naissance à la guerre, il y a un pas bien grand. C'est, semble-t-il, entre ces deux limites extrêmes que la Direction, par une intervention opportune, peut guider l'activité des chefs de parti au mieux de l'intérêt général.

Les arbitres. — L'arbitrage s'est fait, au cours de ces manœuvres, sous une forme nouvelle qui mérite d'être particulièrement mentionnée.

L'Empereur, chef des arbitres, disposait de quatre généraux arbitres du grade de commandant de corps d'armée ; auprès de ces arbitres fonctionnaient des états-majors spéciaux comprenant au total 16 généraux et colonels sous-arbitres, 60 colonels, majors et capitaines adjoints, 20 officiers de renseignements et, éventuellement, des officiers de tous grades prélevés temporairement sur les corps de troupe.

A chaque état-major étaient rattachés des estafettes, cyclistes, motocyclistes, automobiles et des détachements de télégraphistes munis d'appareils optiques.

Pour chaque journée de manœuvre le terrain des opérations était réparti, par zones perpendiculaires au front, entre les arbitres tenus en communication constante avec l'Empereur.

Dans sa zone, l'arbitre est continuellement mis au

courant des intentions du commandement et des commandants des grosses unités; d'après les mouvements des troupes et les dispositions prises, il impose ses décisions après en avoir — s'il est utile — référé à l'Empereur.

Cette manière de procéder exclut toute considération de détail et oblige l'arbitrage à limiter son action au mouvement d'unités d'un ordre déjà élevé; les situations sont, pour ainsi dire, *kriegspielées* par l'arbitre et le résultat de son examen est transmis immédiatement au commandement. Il a pu en résulter de la part des commandants de parti des décisions hâtives, traduites par des ordres d'exécution immédiate, qui n'ont peut-être pas été étrangères à la précipitation avec laquelle se sont déroulés les événements.

Emploi des différentes armes. — L'emploi des troupes a été celui qui est généralement de mise aux grandes manœuvres et n'a présenté aucune particularité intéressante; dans chaque parti, dès que les forces sont parvenues à pied-d'œuvre, on retrouve le déploiement linéaire de ces forces, par divisions (y compris les divisions de cavalerie) opérant à la même hauteur, sur des zones de terrain parallèles et bien définies.

Aucun groupement ne répond autrement à l'idée de manœuvre; celle-ci se manifeste uniquement par la recherche directe et préconçue de l'enveloppement d'une aile de l'adversaire, manœuvre qui n'a d'ailleurs été tentée et exécutée qu'au cours de la dernière journée.

Dans chaque parti, le front de combat proprement dit est de 10 à 12 kilomètres pour les trois divisions d'infanterie; la répartition des troupes est uniforme, aucune réserve générale n'est maintenue à la disposition du commandement.

Ces errements semblent, d'ailleurs, avoir été rigoureusement suivis au cours des manœuvres d'automne,

en général, et on peut dès lors se demander s'ils n'ont pas conduit certains écrivains allemands à penser qu'il était nécessaire de montrer le danger d'une telle doctrine.

En particulier, dans un article récent (1) le général Z. D. von Falkenhausen a démontré à l'aide d'exemples historiques la nécessité de la réserve générale, seul moyen pour le commandement, dans les grandes comme dans les petites unités, de pouvoir faire sentir son action au moment voulu.

Il rappelle à ce sujet l'article suivant du règlement d'infanterie, reproduit en partie dans le règlement récent d'artillerie de campagne :

« Le meilleur moyen que possède le chef d'agir sur « la marche du combat réside dans les forces qu'il n'a « pas encore employées : dans la réserve. Grâce à elle « il peut transporter où il lui plaît le centre de gravité « du combat; étayer les parties du front où cela est « nécessaire;... et finalement amener la décision.

« La réserve ne doit pas être constituée trop faible- « ment; on devra éviter de rompre les liens tactiques.

« Dans les grandes unités on pourra aussi placer tout « d'abord une partie de l'artillerie à la réserve. »

L'auteur reconnaît, qu'en présence des difficultés de toutes sortes que soulève la dislocation des unités organiques (divisions, brigades d'infanterie et d'artillerie), « le commandement renonce à la constitution de réserves, « dont il ne reconnaît pas la nécessité... Cela peut à coup « sûr réussir dans les manœuvres du temps de paix, « parce que les événements s'y déroulent avec une grande « rapidité... et que la nécessité de l'intervention parti- « culière du commandement n'y saute pas aux yeux; —

---

(1) *Vierteljahreshefte für Truppenführung und Heereskunde*, 1907. *Heft IV.* « *Zurückgehaltene Kräfte.* »

« au contraire, on y a l'impression que des forces réser-
« vées agiraient trop tard (1) ».

C'est en effet là un point spécial de la « doctrine de manœuvres » commune à bien des armées, qui engendre des habitudes dont on ne saura que difficilement se débarrasser.

La coupure de la Nèthe a été pour les deux chefs de parti l'objectif de la manœuvre de la 1re journée.

Il paraît résulter de la situation générale et des zones de concentration des éléments de chaque parti que, si la possession des passages de cette rivière avait un intérêt particulier pour le parti bleu, il ne semblait pas en être de même pour le parti rouge.

Tout d'abord, la distance qui sépare de la Nèthe les éléments de ce dernier parti va imposer aux unités d'infanterie des marches extrêmement pénibles dans cette contrée montagneuse ; en outre, l'idée de s'emparer des passages de la Nèthe et le désir d'agir par divisions accolées, a conduit le commandant du parti rouge à pousser la tête des débarquements de la 17e division (amenée par chemin de fer) à Höxter, où ils commencent dès 3 h. 30 du matin sous la seule protection d'une compagnie cycliste.

Cette opération, faite en avant des cantonnements

---

(1) *Article cité page précédente.* Dans ce même article, l'auteur s'élevant au-dessus des grosses unités, pose, pour une prochaine guerre européenne, le problème du groupement stratégique des forces en profondeur. Son idée, sans répondre à un but de manœuvre stratégique, semble éveillée par l'impossibilité éventuelle du déploiement linéaire des masses actuelles allemandes si considérables ; impossibilité qui résultera de la limitation géographique du front et des difficultés matérielles des transports. Le problème est simplement posé : devra-t-on, pourra-t-on organiser avec les masses de l'avenir des armées réservées à la disposition du haut commandement et comment enfin, sera-t-il possible de les faire intervenir en temps voulu ?

avancés, à 25 kilomètres d'un ennemi entreprenant, courait de grands risques ; mais la division de cavalerie A va s'immobiliser dans les prairies de Brakel, et la 79e brigade, à la droite du parti bleu, va opérer sans un seul canon, ayant près d'elle à sa gauche une colonne richement pourvue en artillerie de campagne et en artillerie lourde.

La manœuvre de cette journée offre peu d'intérêt ; toutefois on s'imagine difficilement les motifs qui ont entraîné le commandant du parti bleu à rompre subitement un combat où il avait, à sa gauche, obtenu de sérieux avantages.

Quoi qu'il en soit et comme il arrive souvent aux manœuvres... et à la guerre... l'opération très osée du commandant du parti rouge réussissait pleinement.

La manœuvre de nuit exécutée par le général von Bissing dans la nuit du 9 au 10 septembre avait pour but de bousculer avec sa droite le parti rouge afin de le refouler et de reprendre les passages de la Nèthe.

Nous avons vu (1) quel avait été le résultat d'une telle attaque, menée en pleine nuit, par une division dans un terrain inconnu et très difficile. Il fut relativement facile aux colonnes de cette division (41e), disposant de deux bonnes routes, d'atteindre sans trop de difficultés la ligne des avant-postes ennemis ; mais la division voisine (13e) obligée de se mouvoir en terrain inconnu, en dehors des chemins, ne put se trouver en temps voulu dans la situation qui pouvait lui permettre, même au lever du jour, d'aider la 41e division ou tout au moins de limiter son échec.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les causes évidentes de l'insuccès auquel couraient les 41e et 13e divisions.

---

(1) Voir 1er semestre 1908, p. 262.

D'après la presse (1) l'Empereur aurait vivement critiqué cette manœuvre et fait ressortir les dangers d'opérations si délicates; dans le cas particulier, cette opération a été menée d'après des procédés en opposition avec les enseignements des guerres modernes et, aussi, avec les prescriptions du règlement d'infanterie allemand : « Les combats de nuit rendent la direction difficile, sur- « tout dans les grandes unités, ils nécessitent une minu- « tieuse préparation et l'emploi des formations les plus « simples. Le hasard y joue un rôle bien plus considé- « rable que pendant le jour. »

L'échec des deux divisions de droite du parti bleu, suivi bientôt d'une attaque malheureuse de la division de gauche, laisse encore la supériorité au parti rouge et les troupes du général von Bissing se portent franchement en arrière vers une ligne très forte qu'elles vont renforcer par des travaux de fortification de campagne.

La manœuvre de la 3e journée ne présente aucun intérêt particulier; — afin d'éviter le retour de faits semblables à ceux des deux premiers jours et pour limiter la fatigue des troupes, la Direction semble, comme nous l'avons déjà dit, avoir prescrit qu'aucun mouvement n'aurait lieu avant 6 heures du matin.

Une manœuvre enveloppante exécutée par une division rouge sur l'aile gauche du parti bleu entraîne encore les troupes de ce parti à se retirer sur Warburg.

Les manœuvres impériales se terminaient, ce jour même, dès 10 heures du matin.

On ne saurait préjuger l'impression laissée au Chef suprême de l'armée par la conduite des opérations et on ne saurait dire si les sanctions récentes, concernant le haut commandement, en ont été la conséquence. Ce qui est certain, c'est que peu de jours après les ma-

(1) *Berliner Tageblatt*, 14 septembre 1907.

nœuvres impériales, la presse annonçait la retraite prochaine du commandant du parti bleu. Et de fait, par ordre du Cabinet en date du 12 décembre, le général von Bissing était, *sur sa demande*, mis *à la disposition* et remplacé dans son commandement par le général von Bernhardi. Plus récemment, par ordre du Cabinet du 7 février, le général von Stünzner vient d'être également placé, sur sa demande, à la disposition. Enfin, la presse a fait connaître dernièrement le départ de l'armée, dans les mêmes conditions, du général von Treskow.

Infanterie. — Le cours rapide des événements, les circonstances particulières de terrain, et surtout le cadre de ce genre de grandes manœuvres sont peu favorables au développement du combat moderne de l'infanterie. On a beaucoup reproché, cette année, à l'infanterie allemande d'avoir employé des formations et des méthodes de combat surannées : déploiements instantanés d'unités entières, marche de lignes très denses de tirailleurs, emploi de colonnes épaisses, etc... A vrai dire il ne pouvait guère en être autrement pour les raisons énoncées précédemment, auxquelles on doit ajouter les ordres très sévères donnés pour éviter les dégâts dans des cultures en partie encore sur pied par suite du retard de la moisson. Avec le déroulement à la vapeur des combats journaliers, on est naturellement appelé à se demander s'il était possible aux fantassins de trouver le temps et les espaces nécessaires pour appliquer les mesures si spéciales de précautions et les procédés de marche prescrits par les règlements.

Le premier essai d'emploi de projecteurs, du genre de nos appareils Vial, destinés à donner aux troupes l'indication qu'elles sont placées sous les rafales de l'artillerie a été fait à ces manœuvres. Mais, d'après la presse (1),

(1) *Kölnische Zeitung.*

l'infanterie n'aurait pas été prévenue de cette innovation... et alors, comment lui reprocher de n'avoir d'elle-même tenu compte des effets du feu.

On connaît assez les grandes difficultés que présente dans les manœuvres, même lorsqu'on dispose de beaucoup de temps, la stricte application des principes minutieux imposés par le combat moderne pour la conduite de l'infanterie ; il faut surtout une attention constante et pénible de la part des troupes et des cadres pour mettre continuellement en jeu une imaginatiom qui remplace les effets réels du feu et les forces morales. Il serait donc dangereux de porter à la suite de telles manœuvres un jugement sérieux sur la valeur de la tactique de l'infanterie allemande. On risquerait de s'exposer à de graves erreurs, car un tel jugement ne s'appliquerait qu'à la tactique si spéciale de « manœuvres » et ne saurait avoir d'autre portée.

Toutefois, il faut reconnaître le degré d'endurance, et les qualités d'ordre et de cohésion que l'infanterie a montrés. Tous ses mouvements se sont exécutés avec un ordre parfait auquel la presse a adressé, à juste titre, les plus vives louanges. Les performances de marche et de combat réalisées, en particulier, par des unités de la 19e division sont tout à fait remarquables. Certains régiments, après avoir parcouru le 9 septembre des distances de 60 à 65 kilomètres, ont encore pris part à des assauts dès leur arrivée sur le terrain du combat. Certes, ces unités, où paraissaient de nombreux réservistes, ont laissé en arrière d'elles un assez grand nombre de traînards et d'éclopés ; mais ces déchets, inévitables, ne sauraient modifier le jugement sur l'entraînement général de la masse qu'on ne saurait trop admirer.

Aucun exercice de ravitaillement n'a été exécuté au urs des manœuvres.

Artillerie. — Les VIIe et Xe corps paraissaient aux

manœuvres, pour la première fois, avec le canon de campagne à tir rapide 96 n/A ; les unités d'artillerie allaient avoir à appliquer, en ce qui concerne la préparation du tir et l'emploi tactique de l'arme, les idées du nouveau règlement.

Nous savons (1) déjà que les batteries d'artillerie de campagne, à l'exception des batteries à cheval des divisions de cavalerie, n'attelaient que six pièces, sans caissons. De ce fait, la manœuvre était bien simplifiée et facilitée ; si encore on se rappelle les circonstances spéciales dans lesquelles a dû se mouvoir l'artillerie, ayant à agir avec une rapidité inouïe pour suivre les incidents des combats journaliers, on conviendra que les éléments font défaut pour porter un jugement sur la valeur tactique de cette arme.

Ce qu'on peut simplement dire, c'est que les artilleurs adoptant un moyen terme entre les mises en batterie découvertes et les mises en batterie complètement défilées ont très généralement montré une prédilection toute particulière pour la position demi-masquée (2).

En dehors des états-majors de régiment, toutes ces batteries étaient munies de jumelles à prismes à charnières ayant un fort grossissement.

La liaison des groupes avec les états-majors de régiment et de brigade était assurée par le téléphone ou au moyen des pavillons de signaux. Les batteries étaient également reliées téléphoniquement aux postes d'observation poussés en avant.

Cavalerie. — La distance de 40 kilomètres, à vol d'oiseau, qui séparait les deux partis le premier jour des manœuvres ne devait laisser aux deux divisions de

---

(1) Voir 1er semestre 1908, p. 250.
(2) Voir 2e semestre 1907, p. 270.

cavalerie qu'une seule journée pour les opérations particulières et à grande envergure.

Au cours de cette journée la division B court au Sud de la Nèthe pour reconnaître et retarder la marche des colonnes ennemies, combat à pied, et charge dans des conditions assez invraisemblables une division d'infanterie absolument fraîche; la division de cavalerie A, de son côté, s'immobilise auprès de Brakel.

Il est difficile, devant ces opérations, de se défendre d'un certain étonnement surtout si on considère que les deux divisions, sont dès 8 h. 30 du matin, placées dos à dos et séparées par une distance de 6 kilomètres à peine.

Nous sommes loin, il semble, de l'idée émise récemment par le général von Bernhardi (1) : « Pour pouvoir « explorer sûrement et rapidement, nous devrons domi- « ner le pays et, dans ce but, en chasser tout d'abord la « cavalerie adverse..... »

Pendant les autres journées des manœuvres les divisions de cavalerie opèrent aux ailes des partis, face à face, sur un terrain peu favorable, dans des conditions ne permettant de relever aucun fait intéressant, ni aucun enseignement.

Cette conduite des gros de cavalerie aurait, d'après la presse (2), été sévèrement critiquée par l'Empereur.

Les services d'exploration et de sûreté, dans leurs détails, ne paraissent pas avoir été non plus à l'abri de toute critique. En ce qui concerne particulièrement les patrouilles ou reconnaissances d'officiers et de sous-officiers, la *Kölnische Zeitung* s'exprimait ainsi : « Ces « groupes de cavaliers montrent, sans contredit, un

---

(1) *Organisation und Ausbildung der Kavallerie für den modernen* [illegible] 1907).

(2) *Berliner Tageblatt*, 14 septembre 1907.

« esprit cavalier tout exclusif qui se payerait cher en « campagne et enlèverait la possibilité de faire parvenir « aucun renseignement..... »

En résumé, on peut dire que les manœuvres impériales de 1907 n'ont mis en lumière aucune innovation intéressante au point de vue des idées, de la tactique générale et de la tactique des différentes armes. Pour des raisons déjà indiquées on doit, d'ailleurs, s'abstenir de porter sur ces manœuvres un jugement d'ensemble et se borner à celui que suggèrent les excellentes qualités de cohésion et de parfaite discipline de toute la troupe.

Cyclistes. — Une compagnie cycliste a été affectée cette année à chacun des partis. Ces unités, organisées temporairement, étaient composées, comme pour les manœuvres de 1906, d'hommes pris dans tous les régiments.

Les missions données à ces compagnies ont varié essentiellement chaque jour; il est à remarquer qu'elles n'ont pas été affectées spécialement aux divisions de cavalerie.

On semble toujours peu porté, en Allemagne, vers la création d'unités cyclistes; leur utilité n'a pas encore parue suffisante pour justifier une organisation définitive; d'ailleurs, les services rendus par ces compagnies formées d'hommes réunis au dernier moment, montés sur des machines à cadre rigide ne peuvent être que de minime importance et ne sont pas faits pour mettre en faveur des formations absolument liées aux routes.

Mitrailleuses. — Une brigade d'infanterie de chaque parti disposait d'un détachement de mitrailleuses attelées à quatre chevaux, comme celles des détachements affectés aux divisions de cavalerie. Ces mitrailleuses ont été entendues fréquemment, mais ont surtout servi à

flanquer l'artillerie, dans le voisinage de laquelle les détachements marchaient. On ne peut donc rien dire au sujet de leur emploi particulier en liaison immédiate avec les unités d'infanterie.

Pionniers. — Ni les compagnies de pionniers, ni les détachements affectés aux divisions de cavalerie n'ont été, faute d'occasion, utilisés d'une façon technique particulière.

Les compagnies de pionniers furent employées à la construction de travaux de fortification de campagne et combattirent dans la journée comme les autres troupes.

Les détachements de pionniers, forts d'environ 40 hommes, affectés aux divisions de cavalerie, se composaient comme par le passé de cavaliers, ayant reçu une instruction technique spéciale, encadrés par des officiers et des sous-officiers de pionniers. Les hommes de ces détachements portaient la casquette, une litewka grise et des guêtres avec éperons à la chevalière.

Communications. — Avant le commencement des manœuvres, comme les années précédentes, la Direction avait fait installer pour son usage spécial un réseau télégraphique et téléphonique neutralisé. Ce réseau, placé par les bataillons de télégraphie, avait une étendue de plusieurs centaines de kilomètres et comprenait 30 stations neutralisées. Par ce moyen, la direction était en liaison avec le Quartier impérial à Wilhelmshöhe.

Les détachements de télégraphie de corps, affectés au corps d'armée, se composaient de trois sections et devaient établir la liaison entre les commandants de parti et la Direction.

Les détachements de téléphonie composés d'officiers, de sous-officiers et de soldats pris dans la troupe et ayant reçu une instruction particulière assurèrent au

cours des opérations, avec une activité digne de tout éloge, la liaison constante des divisions avec les commandants de parti.

Dans l'après-midi, dès que les troupes étaient mises au repos et les avant-postes placés, la communication téléphonique était immédiatement établie entre les quartiers généraux des divisions, les états-majors de brigade et les éléments les plus avancés du service de sûreté.

La télégraphie optique a été elle-même fort employée. Les détachements de signaleurs de campagne, composés uniquement d'officiers et de sous-officiers de cavalerie, ont rendu d'excellents services et ont parfaitement opéré. Au point de vue de la cavalerie surtout, les avantages de la télégraphie optique sont nombreux; ils résultent de la facilité de transport et d'installation des postes, de l'étendue de leur rayon d'action, de la rapidité des communications et de la sûreté des transmissions contre les indiscrétions.

Le détachement de télégraphie sans fil, affecté au Xe corps, se composait de quatre sections et assurait la liaison entre le commandant du parti et les états-majors des divisions. Aux postes transmetteurs et récepteurs on utilisait comme porte-antenne des ballons ou des cerfs-volants; le détachement a également fait usage, comme récepteur, d'un mât composé de plusieurs tubes placés bout à bout.

Automobiles-motocyclettes. — Pour la troisième fois le corps des automobilistes volontaires a paru aux manœuvres impériales; il a mis, cette année, 40 voitures environ à la disposition de la Direction.

Ces voitures ont été réparties entre la Direction, les arbitres et les états-majors des deux partis.

Il est inutile d'insister sur l'utilité bien connue de ces moyens de locomotion, d'autant plus qu'au point de vue

de l'automobilisme rien de particulièrement intéressant n'a été signalé au cours de ces manœuvres.

Par contre un détachement d'essai de 25 motocyclistes formé par l' « Union motocycliste allemande » était mis, pour la première fois, à la disposition de la Direction. Ces hommes, destinés au transport des renseignements, ont été affectés à la Direction, aux états-majors des commandants de parti et aux divisions de cavalerie. N'ayant pas d'uniforme particulier ils portaient, comme signe distinctif, un brassard blanc avec le numéro du corps ou la lettre « M » (*Manöverleitung*).

Les motocyclistes pouvant, plus facilement que les automobiles ou les cyclistes, surmonter les difficultés particulières du terrain, ont montré les services qu'on pouvait attendre d'eux. Aussi on peut prévoir, dans un avenir très rapproché, la création d'un corps spécial de « motocyclistes volontaires ».

Le temps passé aux manœuvres a été décompté, pour ces hommes, comme une période d'instruction d'une durée de dix jours. Ils ont reçu une indemnité journalière de 30 marks et une indemnité kilométrique.

Subsistances. — Le service des subsistances fonctionnait sous la direction du général-major von Lochow, chef du Département de l'administration de l'armée au Ministère de la guerre.

Huit magasins spéciaux avaient été installés d'avance à proximité du terrain des manœuvres; chacun d'eux était affecté à une division. Pour le parti bleu, magasins de Manrode, Liebenau, Ossendorf et Bonnenburg; pour le parti rouge, magasins de Pyrmont, Vahlbruch, Holzminden et Boffzen.

Le ravitaillement des troupes était assuré, pour chaque division, par deux colonnes de subsistances et deux colonnes de bivouac. Des deux colonnes de subsistances, l'une était attelée et conduite par des bataillons

du train (1), l'autre, formée de voitures de location, était encadrée par un personnel prélevé sur ces bataillons. Les colonnes de bivouac (2) étaient uniquement composées de voitures de location.

Pour le ravitaillement en pain et en viande il avait été formé, au moyen d'hommes provenant des réserves, deux colonnes de boulangerie de campagne et des abat toirs de campagne. Chaque colonne de boulangerie comprenait 12 fours transportables et comptait, en dehors des hommes du train, environ 120 boulangers appelés pour cinq ou dix jours; ces formations spéciales fonctionnaient auprès des magasins de manœuvres.

Les différentes colonnes de vivres ou de bivouac, *neutralisées*, gagnaient, dès la fin de la manœuvre, les bivouacs des troupes auxquels elles étaient affectées.

Essais divers. — Comme expérience à signaler il faut faire mention d'essais de cuisines roulantes au 3e bataillon du 55e et au 3e bataillon du 74e. Les quatre voitures de modèles différents, mises à la disposition de chacune de ces unités, paraissent avoir donné d'excellents résultats.

Aucun essai particulier, concernant les uniformes, n'a été fait au cours de ces manœuvres.

(192)

---

(1) Bataillons du train, nos 7, 14, 11 et 15 pour le parti bleu; nos 10, 4, 9 et Garde pour le parti rouge.

(2) Le bivouac est de règle générale aux manœuvres impériales; les colonnes de bivouac servent au transport de la paille et du bois nécessaires aux unités.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT

SUR

LES MANŒUVRES DE L'INFANTERIE ITALIENNE

Le règlement provisoire du mois de mai 1905 sur les manœuvres de l'infanterie vient d'être remplacé par un règlement définitif qui porte la date du 16 juin 1907.

On reprochait avec raison au règlement de 1905 d'avoir éliminé d'une manière absolue toutes les prescriptions relatives à l'emploi du feu sur le champ de bataille et au ravitaillement en munitions. Les rédacteurs du nouveau règlement, tout en conservant intactes les grandes lignes du règlement provisoire, ont compris que l'emploi de l'infanterie au combat ne pouvait être réglementé indépendamment de l'arme qui constitue son moyen d'action le plus important. Dans la réalité, en effet, le mouvement et le feu sont intimement liés l'un à l'autre ; et s'il est logique d'abandonner au règlement sur le tir le soin de former le tireur, il est en même temps indispensable de fixer, dans un règlement tactique élaboré en vue du combat, les règles générales permettant au feu d'infanterie de produire sur le champ de bataille son maximum de rendement.

Dans un ordre d'idées analogue, il a paru rationnel de déterminer les principes du ravitaillement en munitions et de l'emploi des outils portatifs, d'un usage si fréquent

sur les champs de bataille modernes. Si l'on ajoute quelques simplifications apportées à l'instruction individuelle, on aura un aperçu de l'ensemble des innovations introduites dans le nouveau texte, innovations que nous allons maintenant exposer avec quelques détails.

I

INSTRUCTION SUR LE TERRAIN DE MANŒUVRES.

Règles générales. — Elles reproduisent, sans y apporter de modifications appréciables, les prescriptions du règlement provisoire.

Notons les principales :

Il est absolument interdit de modifier en quoi que ce soit cette partie du règlement.

L'obligation de terminer fréquemment l'instruction par un exercice de défilé est supprimée.

En vue de perfectionner le dressage des cadres, il y a lieu de constituer fréquemment des unités sur pied de guerre en réunissant des hommes de compagnies différentes.

Instruction individuelle. — L'entraînement des hommes au pas gymnastique est jugé suffisant lorsqu'ils sont en état de faire en tenue de campagne :

Infanterie de ligne et alpins : trois reprises, de trois minutes chacune, au pas gymnastique, alternant avec deux reprises de deux minutes au pas (1).

Bersagliers : trois reprises de quatre minutes au pas gymnastique, alternant avec deux reprises de deux minutes au pas (2).

---

(1) Soit, approximativement, 1,700 mètres en treize minutes.

(2) Soit, environ, 2,600 mètres en seize minutes.

Dans les courses de vitesse, les hommes exercés doivent pouvoir parcourir : 200 mètres dans l'infanterie de ligne et les alpins, 300 mètres dans les bersagliers.

Mouvements avec l'arme. — Le port d'arme (*fianc'arm*) introduit en 1901 dans l'ancien règlement est supprimé, d'où réduction notable du programme de l'instruction individuelle.

Les positions de l'arme actuellement réglementaires sont donc : l'arme au pied (*pied'arm*), l'arme à la main (*bilanc'arm*), l'arme à la bretelle (*bracc'arm*) et celle de : présentez arme, qui est prise en partant de la position de l'arme au pied. Ce dernier mouvement et le mouvement inverse sont les deux seuls qui soient décomposés en « temps » et pour l'exécution desquels on doive exiger de la précision.

Feux. — L'instruction du tireur a été notablement simplifiée. Conformément aux prescriptions de l'instruction sur le tir (1), la charge ne s'exécute coup par coup que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Le fusil italien étant une arme à chargeur, cette opération a toujours lieu par chargeurs entiers au commandement de « chargez ».

Dans le même ordre d'idées, les divers genres de feu prévus par le règlement du 11 février 1892 sont réduits à un seul : le feu à volonté, en utilisant les cartouches du chargeur. Les seuls commandements relatifs à l'exécution du feu sont donc ceux de : « Feu » et « Cessez le feu. »

Instruction du peloton. — A l'instruction, le peloton a la composition suivante :

---

(1) *Istruzione sulle armi e sul tiro*, juillet 1906.

1 officier ou sous-officier ;
1 à 4 gradés chefs d'escouade ;
24 à 60 caporaux et soldats (1).

Aucune modification notable n'a été introduite dans l'instruction à rangs serrés.

L'instruction en ordre dispersé débute par le dressage préalable de l'escouade qui est obtenu par les moyens et aux commandements prescrits antérieurement. Toutefois, au lieu de se déployer face à l'ennemi en cas d'arrêt, quelle que soit la formation de l'escouade, les hommes doivent désormais s'arrêter *dans la formation où ils se trouvent*, chacun d'eux choisissant la position qui lui paraît la mieux appropriée au terrain.

Feux. — La doctrine des rédacteurs du nouveau règlement est, pour ainsi dire, contenue tout entière dans la règle suivante, placée en tête de l'instruction du peloton :

Lorsqu'une troupe exécute un feu, chaque homme tire un nombre de coups *ajustés* qui dépend à la fois de ses aptitudes personnelles et des circonstances (position, état physique et moral, distance et visibilité du but, etc.).

En un mot, aucune règle fixe. Au commandement de : Feu, chaque homme exécute un feu à volonté et brûle le nombre de cartouches qui lui convient, sous réserve « d'exécuter rapidement les mouvements de la charge, « de viser attentivement et de faire feu avec calme » (Instruction de l'escouade, 92) (2).

---

(1) Le règlement provisoire fixait à 48 hommes l'effectif maximum du peloton, celui de l'escouade variant de 8 à 12 hommes.

(2) L'officier n'a donc aucune action sur la vitesse du tir collectif qui résulte, automatiquement, du nombre de cartouches brûlées par chaque homme dans l'unité de temps.

Il semble donc que, prenant définitivement parti dans la querelle qui divise depuis longtemps chez nous les partisans du feu rapide et du feu lent, le règlement italien se soit arrêté à une formule mixte qui peut être définie ainsi « charge et mise en joue rapides, pointage et feu lents ». Reconnaissons toutefois que, dans la pratique, il est bien difficile, surtout avec le service à court terme, d'empêcher que la hâte apportée dans les opérations de la charge et de la mise en joue ne se communique au pointage et à l'action du doigt sur la détente. Ce qui revient à dire que la vitesse du tir et la consommation effrayante de munitions qui en est la conséquence sont un mal inévitable dont il faut prendre son parti et auquel on ne peut remédier que par l'organisation de nombreux et puissants échelons de ravitaillement.

Notons, enfin, l'obligation imposée aux chefs d'escouade de répéter en ordre dispersé le commandement ou le signal de « cessez le feu » du chef de section. Ils doivent également faire cesser d'eux-mêmes le feu de leur escouade lorsqu'elle n'a plus de raison de tirer.

Si, par suite de l'excitation produite par un tir prolongé ou pour toute autre cause, le feu dégénère en un gaspillage de munitions, le chef de peloton ou même les chefs d'escouade le font cesser *au sifflet* pour le faire ensuite reprendre au commandement.

Instruction de la compagnie. — L'école de compagnie en ordre serré du règlement provisoire est reproduite dans un ordre un peu différent. Le nouveau règlement place, en effet, en tête de la progression les mouvements de la ligne de pelotons par le flanc (*plotoni affiancati*) et de la colonne par quatre (*linea di fianco*), qu'il considère comme les formations les plus importantes, la colonne de compagnie et la ligne déployée ne devant être utilisées que dans des cas tout à fait exceptionnels.

Feux. — Comme à l'école de peloton, le règlement se

borne à donner quelques brèves indications destinées à préciser le rôle du capitaine et des chefs de section dans la conduite du feu :

En ordre serré. — Le capitaine indique le but, la hausse, et, si le but est étendu, sa répartition entre les sections. Il fait ensuite les commandements relatifs à l'ouverture et à la cessation du feu, qui est exécuté dans chaque peloton conformément aux prescriptions de l'école de peloton.

En ordre dispersé. — Le capitaine se borne à indiquer le but ; les chefs de peloton déterminent la hausse, commandent et règlent le feu.

Instruction du bataillon. — Les formations prévues normalement sont au nombre de trois : la colonne, la colonne double et la ligne de colonnes.

Dans chacune d'elles, les compagnies sont en principe en ligne de pelotons par quatre ; elles peuvent également avoir leurs pelotons en ligne.

La ligne déployée et tous les mouvements qui s'y rapportent sont supprimés.

Feux. — Le bataillon en formation de combat n'ouvre le feu que *sur l'ordre du chef de bataillon.* Les commandants de compagnie de première ligne déterminent alors leur objectif et font cesser et reprendre le feu quand ils le jugent convenable. Ils sont également autorisés à ouvrir le feu sous leur propre responsabilité en cas d'attaque imprévue.

On ne peut s'empêcher d'être un peu surpris de l'étroitesse de ces prescriptions si peu en harmonie avec les conditions du combat moderne ; il serait sans doute facile d'en trouver l'explication dans la volonté bien arrêtée d'empêcher l'ouverture prématurée du feu et la consommation de munitions qui en est la conséquence.

II

DRESSAGE ET EMPLOI TACTIQUE DE L'ARME.

La IIe partie du nouveau règlement ne diffère guère de la partie correspondante du règlement provisoire que par une exposition plus rationnelle et plus détaillée des principes relatifs à l'emploi tactique de l'arme. Elle complète, en outre, les généralités sur le combat par l'indication des règles concernant l'utilisation des outils portatifs, la conduite du feu et le ravitaillement en munitions.

Instruction de l'escouade. — L'école d'escouade continue à être considérée comme la base fondamentale de la préparation de la troupe au combat : « Il importe de « développer, chez les chefs d'escouade comme dans la « troupe, l'esprit de solidarité qui doit unir chaque « homme à ses camarades et à son chef, quelles que « soient les vicissitudes du combat.

« Le chef d'escouade ne perdra pas de vue que sa « troupe doit toujours être déployée si elle veut faire « usage de ses armes et que, par contre, elle doit, en « principe, se former en colonne par un pour se porter « en avant. Aux distances rapprochées, lorsque l'efficacité du feu de l'ennemi est telle que des déplacements « rapides et de peu d'étendue deviennent seuls possibles, l'escouade doit toutefois progresser en restant « déployée. Les bonds sont exécutés dans ce cas soit « par toute l'escouade à la fois, soit par petits « groupes, les hommes restés en arrière suspendant « leur feu pour ne pas risquer de blesser ceux qui se « trouvent en avant d'eux. »

Instruction et emploi tactique du groupe. — Les règles

générales dont l'exposé précédait, dans le règlement provisoire, le combat de chacune des unités ont reçu un assez grand développement, particulièrement en ce qui concerne la marche par bonds. Les caractères de l'assaut, définis antérieurement au combat du peloton, font maintenant l'objet d'un article spécial ajouté très logiquement aux « Généralités ».

Bonds. — Sous le feu, la troupe progresse par bonds. En principe, tant que l'intensité du feu le permet, les bonds sont effectués par compagnies, ou au moins par pelotons entiers, les escouades par le flanc en colonne par un. Ils doivent être aussi étendus que le permet une bonne utilisation du terrain.

Si l'intensité du feu de l'adversaire ou les mélanges d'unités survenus sur la ligne de feu ne permettent plus de porter en avant des fractions entières, les bonds sont effectués par escouades déployées ou fractions correspondantes de la chaîne, au pas gymnastique ou au pas de course.

Enfin, aux distances rapprochées, il y aura lieu, pour diminuer les pertes, de progresser par petits groupes forts de quelques hommes seulement. Les chefs de peloton doivent, dans tous les cas, précéder leur unité; les chefs d'escouade veillent à ce que personne ne reste en arrière.

Assaut. — L'assaut est le dénouement par le choc à l'arme blanche d'une action préparée par le feu. Il doit être poussé à fond, avec la plus grande vigueur et d'un seul élan.

Les prescriptions qui s'y rapportent étaient déjà contenues dans le règlement provisoire, mais avec moins de développements. Il semble également que, plus encore que par le passé, le règlement se soit efforcé de mettre en lumière l'utilité du défilement, des mouvements rapides par petits groupes, enfin et surtout la

nécessité, pour toute troupe qui attaque, d'allier étroitement le feu et le mouvement. On a défini l'attaque : un feu qui marche ; les rédacteurs du nouveau règlement ont visiblement cherché à orienter dans ce sens les méthodes de dressage de l'infanterie en vue du combat.

Emploi des outils portatifs. — Le règlement recommande l'emploi de la fortification sur le champ de bataille à condition que les travaux ainsi exécutés correspondent à une idée tactique et ne risquent pas de ralentir l'offensive ou de gêner la contre-attaque.

Lorsqu'un engagement est à prévoir, ou au cours de la lutte, tous les gradés, du chef d'escouade au capitaine ou au chef de bataillon, doivent faire exécuter, de leur propre initiative, les travaux susceptibles d'augmenter l'efficacité du tir ou de diminuer les effets du feu de l'adversaire. Si la situation vient à se modifier, ces travaux sont abandonnés dès qu'ils ne répondent plus au but en vue duquel ils ont été construits.

Dans l'offensive, ouvrir des passages à travers les obstacles qui retardent la marche ; détruire ceux qui gênent le tir ; improviser de petits abris artificiels, tout cela dans la mesure strictement nécessaire pour ne pas briser l'élan de l'attaque et pour ne pas occasionner une perte de temps qui tournerait à l'avantage de la défense.

La coopération des troupes du génie ne doit être réclamée que pour les travaux d'un caractère technique ou pour ceux dont l'exécution n'est possible qu'à l'aide d'outils autres que ceux de l'infanterie.

Ces prescriptions font incontestablement ressortir d'une façon très nette le but de la fortification passagère et précisent très heureusement la mesure dans laquelle elle peut contribuer à augmenter la puissance offensive de l'infanterie.

Le feu de l'infanterie au combat. — Comme le règlement de 1892, mais avec plus de méthode et de clarté,

le nouveau règlement a jugé indispensable de terminer l'exposé des principes concernant le mode d'emploi de l'infanterie au combat par quelques brèves indications sur la conduite du feu et les circonstances susceptibles d'en modifier l'efficacité.

Sans établir aussi nettement que certains règlements étrangers (1) la différence qui existe entre la *conduite* et la *discipline* du feu, le règlement italien admet, lui aussi, comme principe fondamental, que les résultats du tir dépendent à la fois du chef qui dirige le feu et de la troupe qui l'exécute. Le premier fait ouvrir et cesser le feu, détermine l'objectif et la hausse à prendre. Les commandants des bataillons de première ligne décident, nous l'avons vu, de l'ouverture du feu. Chaque groupe dirige en principe son tir sur l'adversaire qui le menace le plus directement. Il est recommandé toutefois aux chefs de groupe de ne pas perdre de vue l'ensemble de l'action et de favoriser par tous les moyens possibles les progrès des fractions voisines ; si l'une de ces dernières se porte en avant, le feu des éléments restés en position devra donc être dirigé de préférence sur la partie de la ligne adverse qui peut le mieux contrarier ce mouvement offensif.

La vitesse du tir étant, en quelque sorte, imposée à l'homme par les circonstances, l'intensité du feu (nombre de coups dirigés dans l'unité de temps sur un but déterminé) dépend uniquement du nombre de fusils mis en ligne. Il appartient donc au chef de fixer, dans chaque cas particulier, l'effectif nécessaire pour obtenir sur un objectif déterminé le résultat maximum dans le moins de temps possible.

L'appréciation préalable des distances et le repérage

---

(1) Règlement de manœuvres de l'infanterie allemande du 29 mai 1906.

du terrain sont recommandés toutes les fois que les circonstances le permettent. Si la distance n'a pu être évaluée exactement, l'emploi des hausses échelonnées est à éviter, la dispersion en profondeur étant déjà largement suffisante pour qu'il n'y ait pas lieu de l'augmenter par l'emploi simultané de deux ou plusieurs hausses.

Les prescriptions relatives à la cessation et à la reprise du feu dénotent un souci tout particulier d'habituer les chefs de groupe et la troupe à ouvrir le feu sur des objectifs *momentanés* et *difficilement saisissables*, tels que ceux qui se présenteront généralement au combat.

Il y a lieu d'ouvrir le feu lorsque l'ennemi se découvre, ralentit ou cesse son tir, c'est-à-dire lorsqu'il s'apprête à exécuter, exécute, ou vient d'exécuter un bond. Il appartient au chef d'avoir l'œil fixé sur ses mouvements et de saisir avec à-propos l'instant où il est vulnérable. L'action par le feu prend ainsi un caractère intermittent, la fusillade alternant avec les arrêts plus ou moins prolongés.

Afin d'exercer la troupe à rester au combat dans la main de ses chefs, il est bon de l'exercer très fréquemment en temps de paix à cesser le feu, même s'il est nécessaire de le reprendre aussitôt après. Cette pratique est également recommandable lorsque le feu s'accélère au point de dégénérer en un véritable gaspillage de munitions.

Ravitaillement en munitions sur le champ de bataille. — L'approvisionnement en munitions pour armes portatives comprend :

1° Sur l'homme	162	cartouches.
2° Sur les voitures de bataillon	24	—
3° A la colonne divisionnaire des munitions (3e section)	40	—
4° Au parc de corps d'armée	54	—
Soit, dans le corps d'armée, un total par fusil de	280	cartouches.

Les principes posés par le règlement pour assurer le bon fonctionnement de ces divers organes de ravitaillement sont les suivants :

a) *Voitures de bataillon.* — Lorsqu'un engagement est à prévoir, les chefs de corps font distribuer les bissacs à cartouches contenus dans les caisses des voitures de bataillon (1). Ils sont répartis entre les compagnies et les pelotons et confiés de préférence aux caporaux n'exerçant pas de commandement; ceux-ci, en échange, déposent leur sac sur la voiture après en avoir retiré au préalable leurs vivres de réserve qu'ils placent dans la musette (*tasca a pane*) et leurs cartouches qui sont réparties entre les hommes de la compagnie, de préférence les meilleurs tireurs.

Les bissacs à cartouches sont portés alternativement par les caporaux et soldats de la compagnie; les cartouches qu'ils contiennent sont distribuées sur l'ordre du chef de peloton dès que le besoin s'en fait sentir.

Si le ravitaillement en munitions devient nécessaire, les commandants d'unité dirigent les porteurs de bissacs, convenablement encadrés, sur les unités non engagées qui se trouvent dans le voisinage. Le réapprovisionnement a lieu par échange de bissacs vides contre un nombre équivalent de bissacs pleins.

Au cas où la nature du terrain ou l'intensité du feu de l'ennemi rendraient cette opération trop dangereuse, les commandants de compagnie de première ligne s'adressent aux fractions en réserve qui sont tenues de pousser leurs porteurs de bissacs jusque sur la ligne de feu.

---

(1) Chaque voiture de bataillon transporte trois caisses, contenant chacune 1,620 cartouches, soit 4,860. Elle contient en outre soixante-quatre bissacs à 288 cartouches, soit un total de près de 24,000 cartouches par voiture.

b) *Colonnes de munitions.* — Chaque corps d'armée comprend une colonne de munitions par division et une pour les éléments non endivisionnés. Dans chacune d'elles, une section portant le n° 3, commandée par un officier, est spécialement affectée au ravitaillement en munitions pour armes portatives (1).

En principe, cette section se rassemble dès le début de l'engagement dans le voisinage des réserves de la division et détache, au fur et à mesure des besoins, les groupes de voitures nécessaires pour ravitailler les unités engagées. Les gradés qui commandent ces éléments avancés se mettent en relation avec les bataillons de deuxième ligne et se conforment à leurs mouvements en restant autant que possible à couvert et sans jamais s'en éloigner à plus d'un kilomètre. Lorsque le besoin de munitions se fait sentir, des caissons en nombre suffisant et conduits par des gradés intelligents et énergiques sont poussés vers les bataillons de deuxième ligne qui envoient au ravitaillement les porteurs de bissacs à cartouches constitués en détachements convenablement encadrés.

Les sections sont ravitaillées par le parc d'artillerie du corps d'armée.

Ces principes appellent quelques commentaires.

a) Comme nos voitures de compagnie — ou nos caissons de bataillon — les voitures de bataillon transportent un premier « complément de munitions » mais ne constituent par un « échelon de ravitaillement ».

b) Les unités de première ligne se ravitaillent normalement par échange de bissacs avec les unités voisines non engagées, qui remplissent les bissacs à cartouches

(1) Cette section comprend quatorze ou quatre caissons, selon qu'elle appartient à une division ou aux éléments non endivisionnés. Chaque caisson contient environ 35,000 cartouches.

ainsi vidés en demandant aux sections de munitions le nombre de caissons nécessaires.

On remarquera que les commandants des compagnies engagées interviennent seuls dans le ravitaillement de leurs unités et que ni les chefs de bataillon ni les chefs de corps ne paraissent avoir à s'immiscer dans cette opération. Cette prescription semble peu rationnelle si l'on réfléchit que ces officiers, soustraits en partie aux émotions de la ligne de feu, paraissent au contraire tout désignés pour diriger le ravitaillement des compagnies de première ligne, dont les commandants sont entièrement absorbés par le développement de l'action.

c) Les liaisons ne semblent pas indiquées avec une précision suffisante. Il est bien spécifié que, dès leur arrivée sur leur emplacement, les sections ou groupes de voitures se « mettent en relation » avec les bataillons de première ligne; mais les agents chargés d'assurer cette liaison ne sont pas désignés.

*
* *

Le nouveau règlement sur les manœuvres de l'infanterie confirme et accentue le progrès réalisé par le règlement provisoire de 1905. Sans doute, il y aurait encore bien des modifications à y apporter pour en faire exclusivement un manuel de la conduite des troupes sur le champ de bataille; mais il faut reconnaître que l'infanterie italienne recherche de plus en plus des méthodes d'instruction orientées dans le sens de la préparation à la guerre. Qu'il s'agisse, en effet, du dressage de l'homme et de l'unité ou de l'emploi de la troupe au combat, nous avions déjà pu constater, en étudiant le règlement de 1905, la préoccupation constante de mettre à la disposition du commandement et des exécutants des procédés de combat en harmonie avec les effets de l'ar-

mement moderne ; sous les réserves formulées au cours de la présente étude, il est permis d'affirmer que le règlement de 1907 marque un nouveau pas dans cette voie et a su très heureusement combler les lacunes du règlement précédent.

(191)

NOUVELLES MILITAIRES

AUTRICHE-HONGRIE.

UTILISATION DES ENSEIGNEMENTS DE LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE. — Dans un discours prononcé le 6 février devant la Commission autrichienne de l'armée, le Ministre de la guerre a montré comment, dans l'armée commune, ont été utilisés les enseignements de la guerre de Mandchourie.

1° *Puissance du feu de l'infanterie.* — Soins apportés à l'instruction du tir; développement donné à l'école de tir (1); création, dans l'infanterie, de détachements de mitrailleuses (2).

2° *Importance pour la cavalerie du combat à pied.* — Augmentation du nombre des cartouches à balle tirées annuellement; création, dans les grandes unités de cavalerie, de détachements de mitrailleuses (3).

3° *Efficacité de l'artillerie.* — Adoption d'un nouveau matériel à tir rapide et à boucliers (4); perfectionnement des moyens de pointage; établissement de liaisons téléphoniques (5); réorganisation de l'artillerie lourde de campagne et augmentation de l'artillerie de montagne (6).

4° *Importance croissante du rôle des troupes techniques pendant le combat.* — Instruction intensive donnée aux pionniers d'infanterie et de cavalerie (7) pour seconder les bataillons de pionniers, dont le nombre — quinze — est très faible.

5° *Vide du champ de bataille.* — Adoption d'une nouvelle tenue de

---

(1) Voir 2e semestre 1907, p. 498.
(2) Voir 2e semestre 1907, p. 70; 1er semestre 1908, p. 75 et 303.
(3) *Ibid.*
(4) Voir 2e semestre 1907, p. 400; 1er semestre 1908, p. 295.
(5) Voir 1er semestre 1907, p. 279; 2e semestre 1907, p. 591.
(6) Voir 1er semestre 1908, p. 214.
(7) Voir 2e semestre 1907, p. 502 et 611.

campagne moins visible (1); mise en service de jumelles et de lunettes dans tous les états-majors et dans les troupes (2).

6° *Importance d'un système de communications rapides par suite de l'extension des fronts de combat.* — Développement du corps d'automobilistes volontaires (3); augmentation du matériel téléphonique et télégraphique (4); création de postes mobiles de télégraphie sans fil (5).

Le général Schönaich a conclu en annonçant la publication, au printemps prochain, des premiers résultats obtenus dans la revision générale des règlements d'instruction et de combat ordonnée par l'Empereur après la guerre russo-japonaise.

Les dépenses militaires de 1890 a 1907. — De 1890 à 1907, les dépenses des divers ministères se sont accrues dans la proportion suivante (6) :

Intérieur	102	p. 100.
Instruction publique	111	—
Finances	81	—
Chemins de fer et Commerce	279	—
Agriculture	111	—
Justice	83	—
Guerre	35	—

L'augmentation de l'artillerie et des approvisionnements de munitions, celle des unités de chemins de fer et de télégraphes, la création de détachements de mitrailleuses, rendront de nouveaux sacrifices nécessaires. « Un budget militaire plus élevé est absolument indispensable (6). »

D'après des chiffres cités devant la Commission autrichienne du

---

(1) Voir 2e semestre 1907, p. 587 ; 1er semestre 1908, p. 75.

(2) Voir plus loin, p. 140.

(3) Voir 1er semestre 1907, p. 480 ; 2e semestre 1907, p. 502 et 596; 1er semestre 1908, p. 76.

(4) Voir 2e semestre 1907, p. 504 et 590.

(5) Voir 2e semestre 1905, p. 470.

(6) Discours du Ministre austro-hongrois de la Guerre, le 6 février 1908.

budget, l'Autriche-Hongrie serait la puissance la plus favorisée sous le rapport des dépenses militaires (1).

	Proportion des dépenses militaires par rapport aux dépenses totales.	Dépenses militaires (en couronnes) par habitant.
Autriche-Hongrie	14 p. 100	9,6 (2)
Allemagne	18 —	19
France	28 —	26
Russie	25 —	12,5
Italie	21 —	12

MANŒUVRES IMPÉRIALES EN 1908 (3). — Elles auront lieu en Hongrie, entre Odenbourg, Raab, Steinamanger et Versprim, entre les 4e, 5e et 13e corps.

AUGMENTATION DE L'EFFECTIF DE PAIX DE L'ARTILLERIE. — Les chiffres indiqués dans le numéro de février, p. 217, doivent être rectifiés ainsi qu'il suit :

1° *Augmentation d'effectif nécessitée par la réorganisation de l'artillerie :*

		Officiers et assimilés.	Hommes de troupe.	Chevaux de troupe.
Batteries	de montagne	67	1,162	518
	à cheval	16	632	576
	montées	84	1,640	— 116
	lourdes d'armée	75	1,142	451
	de forteresse	»	2	»
		242	4,578	1,429

(1) *Neue freie Presse*, 7 février.

(2) La couronne vaut environ 1 fr. 05. — A rapprocher de ces chiffres l'évaluation du lieutenant-colonel allemand Goltz (*Militär-Wochenblatt* du 15 février 1908) :

Autriche-Hongrie	fr. 11 85
Allemagne	25 25
France	35 45
Russie	8 65
Italie	12 40

(3) *Neue milit. Blatter*, 2 décembre 1907.

2° *Effectifs en 1908, comparés à ceux de 1907 :*

		Officiers et assimilés.	Hommes de troupe.	Chevaux de troupe.
Batteries	de montagne.....	+67	+1,162	+ 518
	à cheval.....	— 8	+ 176	+ 240
	montées.....	+84	— 267	—1,898
	lourdes d'armée.....	+75	+ 934	+ 451
		+218	+2,005	— 689

MISE EN SERVICE DU NOUVEAU CANON DE CAMPAGNE. — D'après la presse autrichienne (1), on a commencé, au mois de mars, à distribuer le nouveau canon de campagne aux 42 régiments divisionnaires. On sait que les 14 régiments de corps sont armés en obusiers de 104 millimètres. Le réarmement des régiments divisionnaires doit être terminé en 1908.

En même temps, on a pris les premières mesures destinées à réaliser la nouvelle organisation de l'artillerie, signalée précédemment dans la *Revue* (2).

CONVOCATION DE RÉSERVISTES EN 1908. — Les principes suivis à cet égard, à titre d'essai, en 1907, seront appliqués en 1908.

Les réservistes seront convoqués entre les mois de mars et de septembre, de façon à renforcer, pendant cette période, l'effectif des unités actives. 278,000 réservistes seront rappelés en 1908 :

172,200 dans l'infanterie pour 13 jours ;
63,500 dans l'infanterie pour 17 jours ;
4,900 dans l'infanterie pour 28 jours ;
8,400 dans la cavalerie pour 25 jours ;
9,400 dans l'artillerie de campagne pour 17 jours ;
5,600 dans l'artillerie de forteresse pour 17 jours ;
5,700 dans les pionniers (5,450 pour 17 jours, 250 pour 28 jours) ;
2,300 dans le régiment des chemins de fer et télégraphes pour 17 jours ;
6,000 dans le train pour 17 jours ;
4,900 officiers de réserve accompliront des périodes d'instruction de 28 jours (3).

---

(1) *Neue freie Presse*, 17 mars.
(2) Voir 1er semestre 1908, p. 214.
(3) Budget de l'armée commune pour 1908.

En outre, 61,400 ersatz-réservistes seront appelés pour la première fois (pour 8 semaines).

Avancement des officiers (1). — Les durées moyennes de séjour dans chaque grade sont, actuellement, les suivantes :

	État-major.	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie de campagne.
	—	—	—	—
Officier subalterne (sous-lieutenant et lieutenant)	10 ½	17	16	17 ½
Capitaine	9	13	13 ½	13 ½
Commandant	4	5	4 ½	5 ½
Lieutenant-colonel	3	3	3	3

Ces durées sont moindres d'un an à deux ans pour la landwehr autrichienne, et d'un à trois ans pour la landwehr hongroise (2).

Les colonels restent six ans dans ce grade ; les généraux de brigade quatre ans ; les généraux de division, six ans.

Le nouveau règlement sur l'avancement. — Le règlement du 19 janvier 1908 sur l'avancement (3) ne constitue pas une réforme à grande portée, mais un simple remaniement des anciennes prescriptions, destiné à corriger certains abus et à innover quelques mesures de détail utiles, sans toucher aux principes.

1° *Officiers de carrière.*

Accès à la qualité d'officier. — Cet accès reste ouvert, comme par le passé, uniquement aux jeunes gens issus des académies militaires ou des écoles de cadets, du volontariat, ou — très exceptionnellement — à ceux qui auront passé directement l'examen de cadet. Un sous-officier ne peut être promu officier qu'en temps de guerre et pour action d'éclat.

Choix et ancienneté. — L'avancement a lieu en principe à l'ancienneté, par exception au choix. Il en était déjà ainsi avec le décret de 1895, mais celui-ci laissait dans le vague les conditions du choix.

---

(1) Voir 2e semestre 1907, p. 75.

(2) *Militär-Wochenblatt*, 23 novembre 1907.

(3) *Verordnungblatt* du 8 février. Voir 2e semestre 1907, p. 75, 610 ; 1er semestre 1908, p. 72.

Désormais, dans les grades subalternes — lieutenant, lieutenant en premier, capitaine — l'avancement des officiers de troupe se fera exclusivement à l'ancienneté (1).

Dans les grades supérieurs, seuls, ceux de commandant et de lieutenant-colonel pourront, en dehors des états-majors, être obtenus au choix. Pour chacun de ces grades, les promotions au choix ne devront pas dépasser le cinquième des vacances. Les capitaines et commandants ne pourront être proposés pour le choix que quand ils se trouveront dans le quart le plus ancien du cadre de leur arme et de leur grade.

Dans le corps d'état-major et les états-majors de l'artillerie et du génie, l'avancement à tous les grades se fera exclusivement à l'ancienneté. Pendant leurs stages temporaires de troupe, les officiers d'état-major continuent à compter dans le corps d'état-major.

Résultats probables.

a) *Pour les officiers d'état-major.* — Admission à l'École de guerre, de quatre à sept ans de grade d'officier; sortie, de sept à dix ans; stage d'état-major et nomination au grade de capitaine, de dix à treize ans; à partir de ce moment, avancement, dans le corps d'état-major, à l'ancienneté, commandant, après neuf ans de grade de capitaine; lieutenant-colonel, après quatre ans de grade de commandant; colonel, après trois ans de lieutenant-colonel; général de brigade, après six ans de grade de colonel.

b) *Pour les officiers de troupe.* — Aucun avantage n'est fait aux meilleurs élèves des écoles de corps d'armée, ou à ceux qui ont passé deux ans à l'École de guerre, ou à ceux qui se sont signalés d'une façon quelconque. Il ne pourra y avoir de différence dans l'avancement des officiers qu'après la nomination au grade de commandant. Dans ces conditions, l'officier de troupe ne pourra guère être colonel à moins de 35 ans de service, donc, dans le cas le plus favorable, à moins de 55 ans d'âge. Il pourra difficilement arriver au grade de général de division (2).

---

(1) Sauf pour les lieutenants sortant de l'École de guerre ou des cours supérieurs et reconnus aptes au service d'état-major. Cette proportion sera, du reste, très faible, car presque tous les officiers qui sortent de l'École de guerre sont lieutenants en premier.

(2) Il faut signaler la suppression de l'examen pour le passage du grade de capitaine à celui d'officier supérieur, pour tous les officiers autres que ceux des états-majors.

Conclusion. — Selon toutes probabilités, les grades élevés resteront, comme aujourd'hui, l'apanage des officiers issus des états-majors. Il y a lieu de remarquer que le recrutement de l'École de guerre ou des cours supérieurs se fait parmi de jeunes officiers — quatre à sept ans de grade d'officier — et que l'examen d'entrée à l'École de guerre n'est pas renouvelable.

L'admission directe, dans le corps d'état-major, avec le grade de commandant, d'officiers provenant de la troupe et ayant passé avec succès l'examen de ce grade, sera un palliatif à la rigidité du nouveau système.

Ce procédé existait jusqu'à présent et n'a été d'ailleurs employé qu'à titre tout à fait exceptionnel.

En résumé, le décret du 19 janvier empêchera le retour d'abus qui s'étaient produits avec celui de 1895, dans les nominations au choix, et, à cet égard, il constitue une amélioration, mais il laisse subsister, entre l'officier d'état-major et l'officier de troupe, au détriment du second, une inégalité telle que celui-ci pourra rarement recevoir le grade de général de division.

2° *Officiers de réserve.*

Le décret du 19 janvier supprime la nomination directe au grade de lieutenants de réserve des volontaires d'un an qui ont obtenu, à l'examen, la mention « excellent ». Il y avait là un écart excessif avec le reste des volontaires qui restaient au moins quatre ans cadets de réserve.

La promotion des lieutenants de réserve au grade de lieutenant en premier est facilitée, en ce qu'ils ne seront plus astreints qu'à un stage volontaire de trois mois, au lieu de six, en outre des trois périodes d'instruction.

Le lieutenant de carrière, démissionnaire, pourra être nommé lieutenant en premier de réserve, s'il compte un an de service comme officier — au lieu des quatre ans exigés jusqu'à présent — ou simplement s'il fait preuve de capacités au cours d'une période d'instruction.

3° *Grades honoraires.*

La faveur de pouvoir solliciter, au moment de la mise à la retraite, le grade supérieur — réservé jusqu'à présent aux officiers qui étaient dans le sixième le plus ancien du cadre de leur grade — est étendue à tous les officiers, à partir du moment où leurs contemporains d'ancienneté demeurés en activité auront été promus.

Cette mesure présente de l'importance en cas de décès de l'intéressé,

car la pension de la veuve ou de l'orphelin se règle d'après la solde du grade honoraire.

En revanche, le grade de felzeugmeister ne pourra plus être donné à titre honoraire qu'exceptionnellement, par mesure gracieuse du souverain, et l'officier ne pourra plus prendre l'initiative de solliciter cette faveur.

4° *Sous-officiers.*

La seule innovation intéressant les sous-officiers n'est, en somme, que la réglementation d'un fait depuis longtemps réalisé dans la pratique : le grade de sergent-major est désormais réservé aux sous-officiers rengagés.

Développement donné a l'instruction des pionniers d'infanterie et de cavalerie (1). — En temps de paix, chaque régiment ou bataillon formant corps comprend un lieutenant, chargé du service des pionniers, appelé « officier pionnier » et, par compagnie, 4 hommes pourvus d'outils de terrassier et de charpentier. En temps de guerre, les pionniers de chaque corps sont réunis en un « détachement régimentaire de pionniers » sous les ordres de l'officier pionnier, assisté de 2 caporaux par bataillon.

Dans la cavalerie, en tout temps, chaque régiment comprend un peloton de pionniers, dont l'effectif est, en temps de paix, de 1 officier subalterne, 1 maréchal des logis, 3 brigadiers, 21 cavaliers. Les outils sont transportés sur une voiture, les explosifs, sur un cheval de bât. En outre, 4 « pionniers d'escadron » sont exercés aux travaux les plus simples. Les régiments de landwehr, autrichienne ou hongroise, ne comptent qu'un cadre de peloton de pionniers.

Jusqu'ici, l'instruction des pionniers d'infanterie ou de cavalerie se faisait en détachant dans les bataillons de pionniers les fantassins pour deux mois, les cavaliers pour un mois, réunis par division ou par brigade. Pendant le reste de l'année, ces hommes ne recevaient guère, dans leur corps, qu'une instruction théorique.

Désormais, l'instruction pratique durera toute l'année, sous la direction d'un officier pionnier détaché dans chaque division. Les officiers d'infanterie seront détachés dans les bataillons de pionniers pendant un an, ceux de cavalerie pendant six mois, pour perfectionner leur instruction. Des sous-officiers rengagés pourront aussi y être détachés.

---

(1) *Revue de Streffleur*, février 1908.

Service téléphonique dans l'infanterie (1). — Des cours de téléphonie doivent être institués, d'abord à titre d'essai, dans chaque division d'infanterie (armée commune et landwehrs).

Ces cours sont destinés à instruire le personnel chargé du matériel téléphonique dans l'infanterie. Ils dureront six semaines et seront professés, sous la direction des chefs d'état-major intéressés, par des officiers et sous-officiers qui auront suivi un cours de télégraphie à Tulln.

Chaque régiment ou bataillon de chasseurs détachera un sous-lieutenant et quelques hommes au cours de téléphonie.

D'après la *Neue freie Presse* du 23 janvier, une patrouille téléphonique serait formée sous peu dans chaque corps d'infanterie. Elle remplacerait la patrouille de 12 signaleurs que comptait jusqu'à présent chaque régiment ou bataillon formant corps, et comprendrait 4 téléphonistes et 8 télégraphistes (télégraphie optique).

Cette mesure sera un nouveau développement donné au service téléphonique dans l'armée austro-hongroise.

En 1907, un cours de téléphonie d'artillerie avait été créé à Vienne, et des patrouilles de téléphonistes avaient été organisées dans chaque régiment d'artillerie pour les manœuvres impériales.

Télégraphie sans fil. — D'après l'*Allgemeine schweizerische Militärzeitung* (2), l'armée commune possède deux postes mobiles de télégraphie sans fil pour les troupes de campagne. Ultérieurement, un poste mobile doit être affecté à chaque quartier général d'armée, de corps d'armée ou de division de cavalerie.

Les troupes de montagne auraient reçu récemment des postes de télégraphie sans fil, transportables à dos de mulet (10 mulets par station).

Le projet de budget de 1908 pour la landwehr autrichienne prévoit un crédit de 64,750 couronnes pour la constitution d'un poste mobile.

Création d'un nouveau matériel optique. — Depuis la guerre de Mandchourie, le « vide du champ de bataille » est devenu une expression courante. Pour remédier aux difficultés qui en résultent, l'administration militaire austro-hongroise a procédé, dans ces derniers temps, à la constitution d'un matériel optique distribué aux états-majors et aux troupes.

---

(1) Voir 2e semestre 1907, p. 504.
(2) 11 janvier 1908.

Ce matériel comprend :

Dans chaque état-major de corps d'armée et de division, une jumelle à prismes à charnières, d'un modèle facile à porter par un cavalier ou un fantassin ;

Dans chaque compagnie d'infanterie et escadron de cavalerie, deux jumelles ordinaires dans l'infanterie, à prismes dans la cavalerie ;

Dans chaque détachement de mitrailleuses d'infanterie, deux jumelles ordinaires.

Dans chaque détachement de mitrailleuses de cavalerie, quatre jumelles à prismes.

Pour l'artillerie, la dotation n'est pas encore fixée.

Dans les troupes, ces jumelles sont destinées à être utilisées par les sous-officiers (1).

Grenades a main. — Certains régiments d'artillerie de forteresse ont expérimenté, à la fin de 1907, des grenades à main sphériques pesant 1kg,500 et de 8 centimètres de diamètre. Elles sont chargées de 100 grammes d'explosif et munies d'un appareil d'allumage.

Des courroies y sont fixées ; elles sont reliées à l'appareil d'allumage, de façon à mettre ce dernier en action dès que la grenade est lancée. L'explosion se produit environ 4 secondes après.

Des hommes exercés peuvent lancer ces grenades à 20 mètres de distance, à 50 mètres en se servant d'un appareil analogue à une fronde (2).

BELGIQUE.

Projets de chemin de fer électrique entre Bruxelles et Anvers. — Ces projets existent depuis plusieurs années déjà. Un nouveau projet vient d'être soumis au gouvernement belge; il serait plus économique que les précédents et coûterait seulement 15 millions de francs. La ligne aurait 43 kilomètres et le trajet durerait 30 minutes (3).

---

(1) *Revue de Streffleur*, mars 1908.

(2) *Neue militärische Blätter*, 24 décembre 1907.

(3) *Zeitung des Vereins Deutschen Eisenbahnverwaltungen*, 1er janvier 1908.

Manœuvres en 1908 (1). — 15-21 mai, manœuvres de régiment, brigade et division (4e division d'armée), camp de Beverloo ;

26 juin-2 juillet, manœuvres de régiment, brigade et division (1re division d'armée), camp de Beverloo ;

5-11 août, manœuvres de régiment, brigade et division (3e division d'armée), camp de Beverloo ;

4-10 septembre, manœuvres en terrain varié (2e division de cavalerie), camp de Beverloo ;

3-9 juillet, manœuvres de régiment, brigade et division (2e division d'armée), camp d'Arlon.

4-10 septembre, manœuvres dans les positions fortifiées d'Anvers, de Liége et de Namur.

Chacun des quatre régiments de la 1re division de cavalerie, manœuvres pendant 8 jours au camp de Beverloo ou d'Arlon avec une division d'armée.

EMPIRE ALLEMAND.

Les grandes manœuvres en 1908. — Un ordre de Cabinet du 20 février dernier contient les prescriptions suivantes au sujet des grandes manœuvres prochaines en Prusse :

Les XVe et XVIe corps d'armée manœuvreront l'un contre l'autre en présence de l'Empereur. En vertu d'un accord intervenu avec le prince régent de Bavière, la 3e division d'infanterie (Landau) et une division de cavalerie de l'armée bavaroise participeront à ces manœuvres :

Quatre autres divisons de cavalerie seront constituées.

La division A (XVIe corps) par les brigades de cavalerie n° 28 (Carlsruhe et Bruchsal), n° 30 (Sarrebourg) et n° 34 (Metz et Saint-Avold), le détachement de mitrailleuses n° 2 (Bitche), le groupe à cheval du 8e régiment d'artillerie de campagne (Sarrebrück) et un détachement de pionniers de cavalerie du XVIe corps d'armée.

Les divisions B, C et D seront formées respectivement dans les Ve, VIIe et VIIIe corps d'armée.

En outre la division de cavalerie de la Garde aura pour les manœuvres la composition suivante : les 1re, 2e et 3e brigades de cavalerie de la Garde, le détachement de mitrailleuses n° 1 de la Garde et un groupe à cheval du 1er régiment d'artillerie de campagne de la Garde.

La division de la Garde et les divisions B, C et D exécuteront des

---

(1) *Belgique militaire*, 19 janvier 1908.

manœuvres spéciales de cavalerie dans les camps d'instruction de Döberitz, Posen, Senne et Elsenborn.

La division de cavalerie B (à l'exclusion des formations d'autres armes qui lui sont rattachées) exécutera, sous la direction de l'inspecteur général de la cavalerie, une manœuvre d'exploration et de sûreté contre la brigade de cavalerie n° 11 (Breslau) qui est à 3 régiments et sera renforcée par le 4e régiment de dragons (Lübben). A la division B sera rattaché pour cette manœuvre un détachement de pionniers de cavalerie du Ve corps.

Les régiments de cavalerie des XVe et XVIe corps entrant dans la composition de la division A prendront part aux manœuvres de brigade et de division de leur corps d'armée; les régiments de cavalerie de cette division appartenant à d'autres corps d'armée ne prendront part qu'aux manœuvres impériales.

Les divisions A et B disposeront chacune d'un crédit de 500 francs pour les exercices spéciaux des détachements de pionniers qui leur sont attribués.

Il sera exécuté au corps de la Garde, aux IXe corps et IIIe bavarois de exercices spéciaux d'attaque avec participation d'artillerie lourde; ces exercices auront lieu au corps de la Garde et au IIIe bavarois avec tir réel. Le XIIe corps exécutera un exercice analogue pour lequel un bataillon d'obusiers lourds du 3e régiment d'artillerie à pied et des formations des troupes de communications lui seront rattachés.

Des manœuvres d'ensemble de pionniers auront lieu sous la direction de l'inspecteur des pionniers à Thorn, Wesel et Mayence.

Les deux inspections des troupes de télégraphie exécuteront chacune un exercice de transmission des renseignements d'une durée de trois jours.

Des voyages d'instruction de cavalerie auront lieu dans les corps d'armée suivants : Garde, IIe, VIIe, IXe Xe, XVe, XVIIe et XVIIIe. Il est alloué pour ces voyages des indemnités de 4,025 francs pour la Garde, 3,025 francs pour le XVIIe corps et 2,012 fr. 50 pour les autres.

L'époque des manœuvres dans les corps d'armée qui ne participent pas aux manœuvres impériales sera fixée en tenant compte le plus possible des travaux de la moisson. Pour le choix du terrain et la nature des exercices, on s'attachera à limiter les dégâts.

Les troupes à pied devront être rentrées dans leurs garnisons au plus tard le 30 septembre, date extrême de libération de la classe.

RENVOI DE LA CLASSE ET APPEL DU CONTINGENT EN 1908. — *Dates de libération et d'incorporation.* — La classe de recrutement, qui

termine actuellement son temps de service actif, sera renvoyée le 30 septembre au plus tard. Dans les corps de troupe prenant part aux manœuvres d'automne la libération aura lieu, en principe, deux jours après le retour dans les garnisons ou la fin de ces manœuvres; les hommes de l'artillerie à pied, qui n'y participent pas, seront renvoyés, en général, à la même date que ceux des corps d'infanterie de la même garnison. Ceux qui servent dans le train et dans les commandements de district, les ouvriers hors rang et les infirmiers militaires seront libérés le 30 septembre.

Le contingent qui doit être appelé en 1908 sera incorporé à des dates variables suivant les armes. Les hommes désignés pour le service armé et affectés à la cavalerie, à l'artillerie montée, aux groupes d'attelages de l'artillerie à pied, aux détachements de mitrailleuses (conducteurs seulement) ou au train, rejoindront leurs corps aux dates fixées par les commandants de corps d'armée, aussitôt que possible après le 1er octobre, mais cependant, en principe, pas avant le retour des corps dans leurs garnisons, à la suite des manœuvres d'automne. Les hommes de recrue destinés au régiment d'artillerie à pied n° 2, aux commandements de district, aux écoles de sous-officiers, ou levés comme ouvriers hors rang ou comme infirmiers militaires, seront incorporés le 1er octobre. Pour tous les autres, la date sera ultérieurement fixée par le Ministre de la guerre, de manière qu'ils soient appelés dans le courant du mois d'octobre (1).

Chiffres normaux des recrues à incorporer. — *a*) Dans les bataillons d'infanterie, de chasseurs, de tirailleurs, les batteries montées, les bataillons d'artillerie à pied, y compris les compagnies qui leur sont rattachées et leurs groupes d'attelages, les bataillons de pionniers, ceux des régiments de chemins de fer, ceux de télégraphie (1), le bataillon d'aérostiers (2), les bataillons du train (pour le personnel faisant deux ans de service), on incorporera comme *chiffre normal*, pour le service armé, la moitié de l'effectif budgétaire total des *obergefreite*, *gefreite*, simples soldats et *gefreite* infirmiers, défalcation faite des rengagés entretenus en place de *gefreite*, simples soldats et *gefreite* infirmiers; dans les bataillons du train, on défalquera également, pour ce calcul, l'effectif supplémentaire prévu pour la constitution des groupes d'attelages du bataillon d'aérostiers et des troupes de télégraphie ainsi que du détachement du train de l'École de télégraphie de cavalerie.

---

(1) Ils ont été appelés du 8 au 11 octobre en 1907.
(2) Non compris les groupes d'attelages affectés à ces bataillons.
(3) Non compris le groupe d'attelage rattaché à ce bataillon.

On incorporera en outre pour le service armé :

1° Dans les éléments ci-dessus indiqués, un nombre de recrues égal à celui des emplois vacants de rengagés;

2° Pour le recrutement des détachements de mitrailleuses, dans chaque bataillon auquel est rattachée une unité de ce genre, un supplément de 21 tirailleurs et de 13 conducteurs;

3° Pour le recrutement de l'École de tir de l'artillerie de campagne, dans chaque régiment de cette arme, un supplément de 8 ou 9 hommes de recrue (1) à classer dans les batteries montées;

4° Pour le recrutement de l'École de tir de l'artillerie à pied et de la compagnie attachée à la commission d'expériences de cette arme, un supplément de 11 ou 12 recrues (2) dans les bataillons désignés;

5° Pour le recrutement de la section d'exploitation de la brigade de chemins de fer et de la compagnie d'expériences des troupes de communications, un supplément de 43 recrues dans chaque bataillon des régiments de chemins de fer n°s 1 à 3, ainsi que dans le 1er bataillon du régiment n° 2; de 23 recrues dans les compagnies prussiennes du 2e bataillon de ce dernier régiment;

6° Pour l'entretien de l'effectif supplémentaire du train prévu pour les groupes d'attelages du bataillon d'aérostiers et des troupes de télégraphie, ainsi que pour le détachement du train de l'École de télégraphie de cavalerie, 9 ou 10 hommes faisant deux ans de service par bataillon (3).

On incorporera pour le service armé :

b) Dans les régiments de cavalerie à effectif fort, au moins 160 recrues; dans ceux à effectif faible, au moins 150.

c) Dans les batteries à cheval à effectif fort, au moins 32 hommes; à effectif faible, au moins 24.

Pour ces deux armes où fonctionne le service de trois ans le *chiffre normal* de recrues à incorporer dans chaque corps de troupe est calculé de manière que son effectif en *gefreite*, simples soldats et *gefreite* infirmiers, y compris les rengagés, soit porté au complet par l'incorporation des recrues et des engagés volontaires, après déduction des hommes

---

(1) 9 hommes dans un régiment de chaque corps d'armée, 8 dans les autres.

(2) 12 dans les bataillons du corps de la Garde et des Ier, IIe, IVe, Ve, VIe, VIIe et VIIIe corps d'armée, 11 dans les bataillons des corps numérotés de XIV à XVIII.

(3) 9 dans le bataillon de la Garde et dans les bataillons n°s 1, 2, 3, 4, 7, 8 et 16; 10 dans les autres.

libérés au départ de la classe, et éventuellement de ceux renvoyés par anticipation en congé dans leurs foyers (*Dispositionsurlauber*).

d) Pour un an de service, comme soldats du train, 90 hommes par bataillon du train.

Comme ouvriers hors rang, tous les corps de troupe recevront un nombre de recrues égal à la moitié de l'effectif budgétaire du personnel de cette catégorie; comme infirmiers militaires, chaque corps d'armée incorporera un nombre d'hommes égal à la moitié de l'effectif prévu par le budget, défalcation faite des rengagés.

Incorporations en sus de l'effectif. — Indépendamment de ces recrues qui constituent l'effectif normal, chaque corps de troupe doit recevoir un certain nombre d'hommes désignés comme recrues en sus du contingent (*Ueberetatsmässige*) et destinés à couvrir les déchets résultant de décès, réformes, etc., survenus au cours de l'année, ainsi que les cessions, faites par le corps aux commandements de district, de soldats instruits exerçant certaines professions (boulangers, etc.).

Le nombre de ces recrues s'élève dans l'infanterie à 8 p. 100, dans les autres armes à 9 p. 100 du chiffre normal à incorporer, tel qu'il a été indiqué ci-dessus pour les diverses armes.

Les instituteurs et aspirants instituteurs incorporés pour un an dans l'infanterie sont considérés comme recrues en sus du contingent, mais ne comptent pas dans la majoration de 8 p. 100 indiquée ci-dessus.

Les recrues en sus du contingent appelées pour le service non armé sont au nombre de 3 par corps d'armée pour les infirmiers militaires; pour les ouvriers hors rang, le chiffre est fixé par chaque commandant de corps d'armée pour l'ensemble des unités sous ses ordres : ces ouvriers sont affectés au magasin d'habillement du corps d'armée.

Il est rappelé que les hommes dont l'aptitude au service n'est pas établie ne doivent pas être conservés sous les drapeaux plus longtemps qu'il n'est nécessaire ; les commandants de corps d'armée ont à prendre le plus rapidement possible les mesures voulues pour assurer leur libération.

CONVOCATION DE RÉSERVISTES ET DE LANDWEHRIENS EN PRUSSE, EN 1908. — *Catégories d'hommes à convoquer.* — L'instruction sur les exercices du *Beurlaubtenstand* en 1908 reproduit exactement les prescriptions de 1907 (1) pour tout ce qui concerne les catégories d'hommes à convoquer, l'époque des convocations, la nature des exercices. Comme les années précédentes elle définit le but de ces exercices : le rappel

---

(1) Voir 1er semestre 1907, p. 683.

de ce qui a été appris antérieurement, l'affermissement de la discipline, le perfectionnement de l'instruction des hommes en vue du combat. Elle ajoute que pour atteindre ce résultat « les hommes doivent être astreints seulement à des services qui se rapportent immédiatement à leur instruction en vue de la guerre ».

Répartition des hommes convoqués. — Les hommes sont incorporés dans les unités du temps de paix ou groupés en unités spéciales suivant les principes indiqués en 1907 (1).

Dans tous les régiments d'infanterie à deux bataillons, il sera formé pour les manœuvres un *troisième bataillon* au moyen de réservistes convoqués pour vingt-huit jours.

Dans le corps de la Garde, les corps numérotés de I à XI et de XIV à XVIII, c'est-à-dire dans les 17 corps prussiens auxquels s'applique l'instruction, il sera constitué *un régiment d'infanterie de réserve*. Il n'en avait été constitué que 12 en 1907.

Un groupe de réserve d'artillerie de campagne sera formé dans les mêmes corps d'armée à l'exception des XVe et XVIe, soit au total dans 15 corps d'armée.

Il sera également constitué cette année des *régiments de réserve et de landwehr de l'artillerie à pied* au moyen d'hommes convoqués pour vingt-huit jours.

Les bataillons d'infanterie, de chasseurs et de pionniers du XVe corps seront portés pour les manœuvres à l'effectif de 800 hommes par l'incorporation de réservistes convoqués pour vingt-huit jours.

Pour la première fois cette année, chaque compagnie d'infanterie recevra pour les manœuvres 10 réservistes convoqués pour vingt-huit jours. Comme les années précédentes, chaque compagnie de chasseurs en recevra 15. Ces chiffres ne s'appliquent pas aux unités prenant part aux manœuvres impériales qui reçoivent un plus grand nombre de réservistes convoqués pour vingt-huit jours.

Les prescriptions relatives à la cavalerie, à l'artillerie de campagne, à l'artillerie à pied, aux ingénieurs et pionniers sont identiques à celles de 1907. Tous les réservistes des pionniers font comme précédemment une période de vingt-huit jours.

Les télégraphistes de forteresse (au nombre de 675, y compris les Saxons et les Wurtembergeois) sont convoqués en trois séries de 42 jours chacune dans les diverses places fortes de l'Empire et au télégraphe militaire de Berlin.

Les hommes des sections de travailleurs (au nombre de 864) sont appelés comme les années précédentes : les réservistes pour vingt-huit

(1) Voir 1er semestre 1907, p. 683.

jours, les landwehriens pour quatorze jours, à Neisse et dans différents camps d'instruction.

Les infirmiers et gardes-malades ainsi que les hommes de l'*Ersatz-reserve* sont convoqués dans les mêmes conditions qu'en 1907.

Les prescriptions relatives aux convocations des officiers et à l'encadrement des formations d'exercice sont également reproduites sans modification.

Nombre et durée des convocations. — Pour les 17 corps d'armée du contingent prussien les hommes convoqués se répartissent ainsi qu'il suit :

Infanterie	187,540 (1)
Chasseurs	6,080 (1)
Groupes de mitrailleuses	665 (1)
Artillerie de campagne	32,160 (1)
Artillerie à pied	17,760 (1)
Pionniers	11,890 (1)
Brigade de chemins de fer	2,585 (2)
Automobilistes	220 (3)
Aérostiers	277 (4)
Télégraphistes	1,045 (5)
Train	9,610 (6)
TOTAL	269,832

Ce total présente par rapport à celui de 1907 *une augmentation de 26,988*.

Aux termes de l'instruction, il doit se décomposer en deux tiers de réservistes et un tiers de landwehriens. Le nombre des landwehriens convoqués serait donc d'environ 90,000.

Le surplus (180,000) ne représente pas le nombre des réservistes, car les chiffres ci-dessus donnent simplement le nombre de journées que les commandants de corps d'armée ne doivent pas dépasser dans leurs convocations. L'instruction spécifie que les prolongations de période prévues dans les différents cas énumérés ci-dessus (troisièmes bataillons des petits régiments, bataillons portés à l'effectif de 800 hommes, 10 réservistes par compagnie d'infanterie, pionniers, etc.), doivent être

---

(1) Pour 14 jours.
(2) 1,887 réservistes pour 28 jours, 698 landwehriens pour 14 jours.
(3) 220 réservistes pour 42 à 56 jours.
(4) 277 réservistes pour 21 à 28 jours.
(5) 700 réservistes pour 42 jours, 345 landwehriens pour 14 jours.
(6) 1,270 pour 20 jours, 8,340 pour 14 jours.

compensées par un moins grand nombre de convocations. Ce chiffre de 180,000, si l'on tient compte des périodes de vingt-huit jours et plus, prévues dans le tableau ci-dessus (brigade de chemins de fer, automobilistes, etc.), représente environ 190,000 périodes de quatorze jours. On peut évaluer approximativement à 60,000 le nombre des hommes des différentes catégories convoqués pour vingt-huit jours ou plus, ce qui absorbe 120,000 périodes de quatorze jours; il resterait donc environ 70,000 hommes convoqués pour quatorze jours.

En outre, aux termes de la même instruction, les chiffres du tableau ci-dessus ne comprennent pas : les réservistes de complément pour les manœuvres impériales ou les exercices spéciaux de la cavalerie (vingt-huit jours), les anciens volontaires d'un an (huit semaines), les ministres des différents cultes convoqués dans les hôpitaux, les infirmiers et gardes-malades, les boulangers et bouchers, les télégraphistes, les aérostiers et mitrailleurs de forteresse, etc. Ces additions amèneraient à un total approximatif de 80,000 le chiffre des réservistes convoqués pour vingt-huit jours ou plus, ainsi que celui des réservistes convoqués pour quatorze jours.

Le nombre des convocations en 1908 s'élèverait donc, d'après ces évaluations approximatives, à 160,000 réservistes environ, dont moitié pour quatorze jours et moitié pour vingt-huit jours ou plus et à 90,000 landwehriens. Ces calculs ne s'appliquent d'ailleurs qu'aux 17 corps d'armée prussiens à l'exclusion des 6 corps wurtembergeois, saxons et bavarois. Pour obtenir les totaux relatifs à l'armée allemande entière, il y aurait donc lieu de majorer tous les chiffres d'*un tiers environ*.

Munitions d'exercice. — Les cartouches sont allouées conformément au règlement sur les munitions d'exercice, toutefois dans l'infanterie et les chasseurs le nombre des cartouches à blanc est porté de 35 à 45 par homme.

Dans l'artillerie de campagne, il est alloué par 100 hommes convoqués (à l'exclusion de ceux provenant de la cavalerie) qui peuvent prendre part à une école à feu de batterie : 40 obus 96 et 60 shrapnels 96 au lieu de 24 et 42 en 1907. Dans une batterie de chaque corps d'armée ces munitions peuvent être remplacées par 40 obus d'exercice 98 et 60 shrapnels 98 pour obusier léger.

Il est alloué pour chaque batterie d'un groupe de réserve d'artillerie de campagne 350 projectiles 96 (shrapnels et obus) et 300 coups à blanc.

MUTATIONS DANS LE HAUT COMMANDEMENT. — Par ordre de Cabinet du 25 février 1908, le duc *Albrecht de Wurtemberg* général de la cavalerie, commandant le XIe corps d'armée à Cassel, est nommé au

commandement du XIII° corps à Stuttgart en remplacement du général von Fallois mis *zur Disposition* sur sa demande. Le duc Albrecht, héritier du trône de Wurtemberg est âgé de 43 ans.

Par ordre de Cabinet du 5 mars 1908, le général lieutenant *von Scheffer-Boyadel*, commandant la 2e division d'infanterie de la Garde est chargé du commandement du XI° corps d'armée à Cassel en remplacement du duc Albrecht de Wurtemberg. Le général von Scheffer-Boyadel est âgé de 57 ans.

ALLÉGEMENT DU PAQUETAGE DU FANTASSIN. — L'Empereur aurait approuvé, d'après la presse, l'allégement du paquetage du fantassin, qui serait obtenu par les mesures suivantes :

Transport sur les cuisines roulantes, dont l'adoption est projetée, de la troisième ration des vivres de réserve. Allégement du havresac et du manteau. Réduction des ustensiles de propreté et de nettoyage du fusil. Suppression dans chaque compagnie à l'effectif de guerre de 80 toiles de tente. Transport d'une partie des outils et des instruments téléphoniques sur les voitures à munitions de compagnie. Allégement de la voiture à bagages de compagnie par la suppression de la plus grande partie des imprimés et des approvisionnements de réserve et utilisation de la place ainsi rendue disponible pour le transport de 100 manteaux et de 100 toiles de tente ou de 20 sacs complets et de 115 outils ou de 9,000 cartouches enlevés aux hommes les moins résistants de la compagnie.

ESPAGNE.

BUDGET DE LA GUERRE POUR 1908. — La loi du 31 décembre 1907 a fixé à 157,578,328 pesetas les crédits du budget de la guerre pour l'exercice 1908, soit une diminution de 1,500,000 pesetas environ par rapport aux crédits votés l'année dernière (1).

Leur répartition est la suivante :

1 et 2. Administration centrale	Personnel	2,836,524
	Matériel	394,840
3 et 4. Administration provinciale	Personnel	13,005,844
	Matériel	473,173
	A reporter	16,710,381

(1) Voir 1er semestre 1907, p. 288.

Report.....	16,710,381
5. Corps permanents, recrutement, excédent de cadres.....	83,783,142
6. Pénitencier militaire de Mahon.....	92,901
7. Services administratifs.....	24,709,836
8. Transports militaires.....	2,000,000
9. Élevage et remonte.....	3,014,305
10. Matériel d'artillerie.....	5,340,000
11. Matériel du génie.....	4,872,900
12. Dépenses diverses et imprévues.....	417,000
13. Traitements pour décorations.....	325,765
14. Primes d'engagement et de rengagement.....	1,950,000
15. Location de bâtiments militaires.....	306,682
16. Matériel des divers corps de l'armée.....	200,000
17. Officiers retirés du service par application des lois du 8 janvier et 6 février 1902.....	8,470,000
18. Obligations découlant de la loi sur les accidents du travail.....	»
19. Exercices clos.....	40,725
Chapitres additionnels.	
1° Matériel d'artillerie à tir rapide.....	5,046,613
2° Frais de délimitation de la frontière portugaise...	8,000
TOTAL.....	157,578,323

La diminution provient surtout de la réduction du crédit attribué à l'achat du nouveau matériel d'artillerie à tir rapide dont le payement a été échelonné sur un intervalle de quatre années. Le taux de l'annuité, fixé pour les deux premières années à un peu plus de 6 millions tombe cette année à 5 millions, et ne sera plus l'année prochaine que de 3,700,000 francs.

ACHAT DE MITRAILLEUSES. — Les 20 mitrailleuses Hotchkiss récemment achetées en France seront réparties par groupe de 4 pièces de la manière suivante :

2 groupes à la 1re division (division renforcée, quartier général à Madrid),

1 groupe à la 1re brigade de chasseurs (Madrid);

1 groupe à la 2e brigade de chasseurs (camp de Gibraltar, San Roque);

Le dernier groupe à l'École centrale de tir.

GRÈCE.

CHEMIN DE FER PIRÉE-LARISSA (1). — Le 23 mars dernier a été inaugurée la voie ferrée Pirée-Larissa, dont les travaux, commencés en 1901, ont été exécutés en majeure partie sous la direction d'ingénieurs français.

Cette ligne, qui est à voie normale (toutes les autres lignes grecques d'intérêt général sont à voie de 1 mètre), dessert les parties les plus riches de la Grèce : Béotie, Phtiotide, Thessalie. Par *Athènes* (kilom. 10) *Skimatari* (kilom. 72, embranchement de 21 kilom. sur *Chalkis*), *Thèbes* (kilom. 100), les desséchements du lac Copaïs, elle gagne *Lianokladi* (kilom. 222, embranchement de 20 kilom. sur *Lamia* et *Stylida*); elle traverse ensuite avec de nombreux lacets la région difficile des *Monts Othrys* pour croiser à *Dimirly* (kilom. 304) la ligne *Volo* (à 79 kilom.)—*Kalabaka* et atteindre *Larissa* (kilom. 349), déjà reliée directement à Volo.

Le prolongement de la voie au delà de Larissa vers la frontière turque, à *Karalik*, (à 46 kilom. de Larissa, à l'entrée du golfe de Salonique) par la vallée de Tempé (2) se poursuit activement.

Le 21 mars 1908 le représentant de la Grèce à Constantinople remettait à la Sublime Porte une note demandant le raccordement de la ligne grecque de Larissa avec les lignes turques aboutissant à Salonique (3).

Ce raccordement, qui passerait par *Platamona*, entre les pentes orientales de l'Olympe (altitude 2,989 mètres) et la côte du golfe de Salonique, gagnerait à 90 kilom. de Karalik la station de *Gida* sur la ligne de Salonique (à 43 kilom.) à Monastir.

La distance totale de Salonique au Pirée, par Larissa, serait ainsi de 528 kilom. D'après la presse grecque les travaux pourraient être terminés en moins de deux ans, c'est-à-dire pour 1910.

---

(1) Voir 2e semestre 1904, p. 531.

(2) Défilé entre les hauteurs de l'Olympe, au Nord, et de l'Ossa, au Sud, que le Salamvrias (ancien Peneios) traverse avant d'atteindre la mer. (Tempé = coupure, vallon).

(3) Voir 1er semestre 1908, p. 318.

HOLLANDE.

MITRAILLEUSES. — En 1907, l'infanterie et la cavalerie ont eu à l'essai deux sections de mitrailleuses autrichiennes Schwarzlose. Elles paraissent avoir donné de bons résultats.

EFFECTIFS DE L'ARMÉE EN 1908. — D'après le projet de budget en 1908 (1), l'effectif de paix sera de : 542 officiers, 20,645 hommes, 5,109 chevaux.

En cas de mobilisation cet effectif serait porté à : 3,775 officiers, 175,216 hommes, 14,484 chevaux (2).

Tous ces hommes n'ont pas reçu la même instruction militaire. Les uns sont restés au service actif pendant 4 mois, 8 mois 1/2 ou 12 mois (troupes à pied), les autres pendant 18 ou 24 mois (troupes montées).

D'autre part, pendant 3 mois 1/2 de l'année, l'effectif présent fond au point de rendre fort difficile l'instruction militaire (3).

ITALIE.

STATIONS RADIOTÉLÉGRAPHIQUES EN ERYTHRÉE ET AU BENADIR. — Vers la fin de décembre 1907, l'*Alessandro Volta* a débarqué à Massaua le matériel nécessaire pour l'établissement de cinq stations radiotélégraphiques à Asmara (Erythrée), à Giumbo, Merca, Brava et Mogadiscio (Benadir).

Les stations d'Asmara et de Mogadiscio seront ultra-puissantes, de manière à pouvoir communiquer entre elles (1600 milles). Asmara communiquera à son tour avec la station de Monte Mario à Rome. A Giumbo, Merca et Brava seront installés des appareils d'une portée de 300 à 400 kilomètres.

On espère que le réseau pourra fonctionner avant la prochaine saison de la mousson (juin 1908).

COMMISSION PERMANENTE DU SERVICE RADIOTÉLÉGRAPHIQUE. — Une commission permanente de radiotélégraphie vient d'être organisée à

---

(1) Voir 1er semestre 1908, p. 93.
(2) *Deutsches-offizierblatt*, 2 janvier 1908.
(3) *Ueberall*, janvier 1908.

Rome auprès du Ministère de la marine. Elle est chargée d'étudier les questions relatives à l'installation et à l'exploitation des stations de télégraphie sans fil, et de régler les relations internationales à l'aide de ce procédé de communication.

La composition de la commission est la suivante :

Le président est inamovible et choisi parmi les citoyens, non-fonctionnaires, d'une compétence scientifique notoire et ayant une haute situation politique. Les membres au nombre de 6 appartiennent à la marine, à la guerre et aux postes et télégraphes, savoir :

Marine. — Le chef de division des défenses sous-marines, du matériel électrique et du service radiotélégraphique du ministère;

Un officier de vaisseau attaché à l'état-major du Ministre.

Guerre. — Un officier supérieur attaché au commandement du corps d'état-major;

Un des officiers supérieurs du génie sous les ordres desquels se trouve placé le détachement chargé du service de radiotélégraphie dans l'armée.

Postes et télégraphes. — Le chef de division du service radiotélégraphique du ministère;

Le directeur de l'institut électrique central du ministère.

En outre trois secrétaires, choisis respectivement dans chacun des départements ministériels intéressés, sont adjoints à la commission sans voix consultative.

NOUVELLE LIGNE EXPLOITÉE PAR LES SAPEURS DE CHEMINS DE FER. — L'École des chemins de fer de Pignerol vient de prendre pour neuf ans le service de la ligne Rome-Frascati. L'exploitation de cette ligne (sauf en ce qui concerne le transport des marchandises) sera exclusivement assuré par des militaires, comme cela se pratique déjà sur la ligne Pignerol-Torre Pellice. Le personnel se compose d'un chef de gare (lieutenant), de 9 machinistes ou chauffeurs, 12 employés de train et 14 de station.

RÉORGANISATION DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DE DÉFENSE DE L'ÉTAT. — La Commission supérieure instituée par décret du 19 juillet 1899 (1), n'a été réunie que très rarement, et ne paraît pas avoir répondu aux grandes espérances que sa création avait fait naître. Exclusivement composée de généraux et d'amiraux en activité de ser-

---

(1) Voir 1899, p. 768.

vice, sans la participation d'aucun organe politique susceptible d'orienter leurs travaux, elle ne pouvait aborder dans ses études que le côté technique des questions intéressant la Défense nationale, si intimement liées aux conditions politiques dans lesquelles elles se développent. Ces études devaient incontestablement manquer d'une orientation nécessaire.

Le nouveau Ministre de la guerre vient de remédier à cet état de choses et de revivifier cet organe important en y introduisant de hautes personnalités politiques, savoir : le président du Conseil des ministres, et les Ministres de la guerre et de la marine. La présidence de la commission est dévolue au Président du Conseil, et en son absence, à l'un des ministres ; toutefois, aucun de ces trois personnages ne prend part au vote dans les discussions.

En outre, la commission doit se réunir au moins une fois par an.

D'après le décret du 2 février 1908, elle aura dorénavant la composition suivante :

Le Président du Conseil des ministres ;
Le Ministre de la guerre ;
Le Ministre de la marine ;
Le Chef d'état-major de l'armée ;
Les Commandants d'armée désignés ;
S. A. R. le duc de Gênes, amiral ;
Le Chef d'état-major de la marine ;
Les Commandants désignés des forces navales en cas de guerre ;
Des Officiers généraux et amiraux, membres consultatifs ;
Un Bureau de secrétariat.

Création d'un Conseil de l'armée. — En même temps qu'on réorganisait la Commission suprême de Défense, un décret du 2 février 1908 instituait un nouvel organe, le *Conseil de l'Armée*. Ce Conseil est destiné à émettre son avis sur les questions intéressant l'armée, qui sont soumises au Ministre de la guerre.

Il comprend les hautes personnalités suivantes :

Le Ministre de la guerre, *président ;*
Le sous-secrétaire d'État, *vice-président ;*
Le chef de l'état-major de l'armée ;
Les officiers généraux désignés pour commander une armée en temps de guerre.

Peuvent être appelés au Conseil, à titre consultatif :

Les inspecteurs généraux de l'artillerie, du génie, de la cavalerie et du corps de santé militaire ; le chef de la division de l'intendance au commandement du corps d'état-major.

Le Ministre et le sous-secrétaire d'État assistent aux séances, mais ne prennent pas part au vote.

Le Conseil sera convoqué par le Ministre au moins trois fois par semestre.

ÉCOLE NAVALE DE GUERRE. — Par décision du 19 janvier dernier, le Ministre de la marine vient de décider l'organisation, sous le nom d' « École navale de guerre » de conférences, suivies de discussions, sur la tactique navale, avec applications au moyen du jeu de la guerre.

Ces conférences, placées sous la haute direction du Chef d'état-major de la marine, seront faites par des officiers soit volontaires, soit désignés d'office. Elles seront développées au siège des chefs-lieux d'arrondissement maritime ou à bord d'un bâtiment. Elles devront répondre à un programme publié annuellement par l'état-major général de la marine et traiter uniquement de tactique navale.

Après chaque conférence, les officiers qui se seront préalablement fait inscrire pour prendre la parole seront admis à discuter les conclusions du conférencier; le Président résumera ensuite les opinions émises.

Enfin, la *Rivista maritima* publiera intégralement les conférences et les discussions n'ayant pas un caractère confidentiel.

NOUVELLE ORGANISATION DU CORPS DE SANTÉ MILITAIRE. — Une loi du 5 janvier 1908 vient de réorganiser le corps de santé militaire. La comparaison des deux tableaux ci-dessous permet de se rendre compte des modifications introduites par la nouvelle loi dans la composition du corps d'officiers qui appartiennent à ce service.

	Ancienne loi.	Nouvelle loi.
Officiers généraux médecins	3	4
Officiers supérieurs médecins	114	170
Capitaines médecins	280	273
Autres officiers subalternes médecins	286	216
TOTAUX	683	663

Il ressort de ces chiffres que, dans le but évident de remédier à la crise de l'avancement, la proportion des officiers supérieurs a été sensiblement augmentée (environ 9 p. 100). Le corps de santé comprendra maintenant 1 lieutenant général (nouvelle création) et 3 majors généraux. Le lieutenant général médecin remplira les fonctions d'inspecteur général du service de santé.

RUSSIE.

Stages dans le génie d'officiers et hommes de troupe d'infanterie. — Afin de doter les corps de troupe d'infanterie d'un personnel au courant des travaux du génie et capable de guider utilement ces troupes, au point de vue technique, dans l'exécution des retranchements et travaux de fortification, le Conseil de la guerre a décidé, avec l'approbation de l'Empereur, qu'à titre d'expérience pour une année, des officiers et des hommes de troupe d'infanterie iraient faire un stage dans les brigades de sapeurs.

Ces stages sont ainsi réglés :

1° *Officiers supérieurs.* — Un par division d'infanterie et de tirailleurs, et un par brigade indépendante;

2° *Officiers subalternes.* — Un par régiment d'infanterie et de tirailleurs et un par bataillon formant corps;

3° *Hommes de troupe.* — Un homme par compagnie dans les régiment d'infanterie, de tirailleurs, de réserve, dans les bataillons formant corps et un sous-officier rengagé par bataillon.

Les officiers subalternes sont pris parmi les capitaines en second et, autant que possible, parmi ceux qui doivent recevoir bientôt le commandement d'une compagnie.

Les hommes de troupe sont pris, dans la deuxième année de service, parmi ceux qui ont suivi le peloton d'instruction, ou qui, en tout cas, savent lire et écrire.

Les généraux commandant les circonscriptions déterminent l'époque de ces stages dont la durée est fixée à un mois.

Pendant ces stages les hommes de troupe sont formés en compagnies (une par corps d'armée, 32 sous-officiers, 128 hommes) dont le cadre est constitué par les plus anciens des officiers subalternes désignés pour ces stages.

L'instruction est dirigée par des officiers du génie, désignés par le commandant de la brigade de sapeurs qui en est personnellement responsable.

École du génie Nicolas. — L'École du génie Nicolas comprenait jusqu'à présent trois cours d'une année chacun, le cours inférieur, le cours supérieur et le cours complémentaire.

Sur 100 élèves entrant chaque année à l'école, 30 à la fin du cours supérieur étaient versés comme sous-lieutenants dans les unités du génie, les 50 premiers du cours seulement étaient admis à suivre le cours complémentaire et faisaient une troisième année d'école.

D'après un prikaz n° 603 du 2/15 octobre 1906, les trois cours de

l'école s'appelleront désormais cours inférieur, cours moyen, cours supérieur et dureront également un an chacun, mais la troisième année d'école sera obligatoire pour tous les élèves. Cette mesure a commencé à être appliquée en 1906 aux younkers de deuxième année qui ne sortiront qu'en 1907.

GROUPEMENT DES UNITÉS DU GÉNIE EN SIBÉRIE ET EN EXTRÊME-ORIENT. — D'après un prikaz du 5 juillet 1907 n° 391, les unités du génie appartenant aux circonscriptions d'Omsk, d'Irkoutsk et de l'Amour sont groupés comme il suit (1) :

A) *Troupes du génie de campagne.*

1° *Brigade de sapeurs d'Omsk :*
État-major de brigade ;
4e bataillon de sapeurs de la Sibérie orientale ;
1er bataillon d'aérostiers de campagne de la Sibérie orientale ;
Parc du génie de campagne d'Omsk.

2° *Brigade de sapeurs d'Irkoutsk :*
État-major de brigade ;
2e, 5e, 6e bataillons de sapeurs de la Sibérie orientale ;
2e, 3e bataillons de pontonniers de la Sibérie orientale ;
2e bataillon de télégraphistes de la Sibérie orientale ;
2e bataillon d'aérostiers de campagne de la Sibérie orientale ;
2e compagnie de télégraphie sans fil de la Sibérie orientale ;
Parc du génie de campagne d'Irkoutsk.

3° *Brigade de sapeurs de l'Amour :*
État-major de brigade ;
1er, 3e bataillons de sapeurs de la Sibérie orientale ;
1er bataillon de pontonniers de la Sibérie orientale ;
1er bataillon de télégraphistes de la Sibérie orientale ;
3e bataillon d'aérostiers de campagne de la Sibérie orientale ;
1re compagnie de télégraphie sans fil de la Sibérie orientale ;
Parc du génie de campagne de l'Amour ;
Parc du génie de siège de la Sibérie orientale.

---

(1) La réunion en brigades des unités du génie de ces circonscriptions a été décidée par prikaz n° 45, du 30 janvier/12 février 1907. Pour l'organisation générale des troupes du génie dans l'armée russe, voir 1er semestre 1892, p. 459.

B) *Unités de forteresse n'entrant pas dans la composition des brigades de sapeurs :*

Bataillon du génie (1) de forteresse de Vladivostok ;
Bataillon de sapeurs (2) mineurs de forteresse de Vladivostok ;
Compagnie de télégraphie de forteresse de Vladivostok ;
Détachement de télégraphie de forteresse de Nikolaevsk ;
Compagnie de mineurs de l'Amour ;
Compagnie d'aérostiers de forteresse de Vladivostok.

Le prikaz précité a apporté en outre quelques modifications à l'organisation des unités du génie d'Extrême-Orient.

1° Le bataillon du génie de réserve de Sibérie et la compagnie d'aérostiers de forteresse de Nikolaevsk qui ne sont pas encore formés seront constitués au fur et à mesure que le Ministre de la guerre en donnera l'ordre.

2° L'effectif des conducteurs, des hommes et chevaux du train des bataillons de pontonniers et de télégraphistes de la Sibérie orientale a été augmenté et l'effectif de ces bataillons est désormais le suivant :

Bataillon de pontonniers (3), pied de paix (de guerre) : 13 (13) officiers, 2 (3) fonctionnaires classés, 275 (887) hommes de troupe dont 27 (148) non combattants 12 (864) chevaux.

Bataillon de télégraphistes (4), pied de paix (de guerre) : 20 (26) officiers, 2 (3) fonctionnaires classés, 461 (1115) hommes de troupe, 16 (498) chevaux.

Allocations de thé. — Jusqu'en 1905 les allocations de thé n'avaient qu'un caractère exceptionnel dans l'armée russe. C'est en 1886 seulement qu'on décida de donner aux troupes stationnées dans certaines régions (du Turkestan, de Sibérie, du Caucase et de la Russie orientale) du thé pour remplacer la ration de vin.

Le thé et le sucre nécessaires étaient délivrés trois fois par semaine et la ration comprenait 3gr,07 de thé et 10 grammes de sucre par homme.

En 1891, les distributions furent étendues à la circonscription militaire de Saint-Pétersbourg.

---

(1) Créé par prikaz n° 45, du 30 janvier/12 février 1907.
(2) *Ibid.*
(3) Voir 1er semestre 1905, p. 269.
(4) Voir 2e semestre 1906, p. 377.

En 1892, on distribua du thé tous les jours à titre de mesure préventive contre le choléra dans toutes les garnisons où celui-ci avait fait une apparition en laissant les commandants des circonscriptions juges de l'époque à laquelle les distributions devaient cesser.

C'est en 1905 que les distributions de thé et de sucre furent définitivement adoptées d'une façon permanente pour toute l'armée russe (1) et le taux de la ration journalière fixé à 2^{gr},04 de thé et 25^{gr},60 de sucre par homme.

Un prikaz n° 278 du 26 août/8 septembre 1907 prescrit d'adopter ce taux uniforme dans tout l'Empire en abrogeant les taux différents antérieurement en vigueur dans certaines régions.

TURQUIE.

PROJETS DE CHEMINS DE FER DANS LA PÉNINSULE BALKANIQUE. — *Ligne Danube-Adriatique* (projet serbe). — Le Ministre de Serbie à Constantinople a remis le 10 mars 1908 à la Sublime-Porte une note demandant la mise à l'étude du « raccordement de la future ligne serbe allant du Danube à la frontière turque avec la future ligne turque se dirigeant par Prizren vers l'Adriatique ». Cette démarche aurait l'appui d'un certain nombre de grandes puissances, en particulier de la Russie.

D'après les renseignements de presse (2) la ligne serait à voie normale et le tracé proposé serait le suivant :

232 kilomètres en territoire serbe, de *Prahovo* sur le Danube, par la vallée du Timok, sur *Zajecar*, *Knjazevac*, un col de 500 mètres environ d'altitude, *Nich* (sur la grande ligne Vienne-Belgrade-Sophia-Constantinople) ; puis ensuite par la vallée de la Toplica, affluent de la Morava, sur *Prokuplje* et *Mrdare* (frontière turque, à une altitude inférieure à 800 mètres). Le tracé serait fait et les travaux pourraient commencer incessamment; leur montant s'élèverait à 28,500,000 francs environ, soit un prix kilométrique moyen de 123,000 francs.

Les 260 kilomètres du trajet turc se décomposeraient ainsi :

Mrdare-Pristina, par la vallée du Lab, 38 kilomètres à 130,000 fr. ; *Pristina-Lipljan*, sur la ligne ferrée Mitrovica-Uskub, 20 kilomètres à 120,000 francs ; *Lipljan-Prizren* par le col de Dulje (altitude 915 mètres), 57 kilomètres à 160,000 francs. De Prizren, la tracé descendrait le

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 210.

(2) *Journal de Saint-Pétersbourg*, 17 et 24 mars 1908.

cours du Drin blanc (Drin-i-barz), remonterait ensuite le Drin noir (Drin-i-zi) (1) pour gagner par un col à 800 mètres d'altitude environ la vallée de *Fani Vogele*, affluent du fleuve côtier *Mati*, jusqu'à *Nerfousa* : 105 kilomètres à 190,000 francs. De Nerfousa à *Alessio* et *San-Giovanni di Medua* (*Saint-Jean de Medua, Sinjin*), 40 kilomètres à 130,000 francs (2).

Le montant des dépenses en territoire turc s'élèverait ainsi à 41,500,000 francs.

Un embranchement pourrait desservir *Scutari d'Albanie* (*Skodra*) ainsi que les ports monténégrins de Dulcigno (Uljcin) et Antivari (Bar).

La concession des travaux à exécuter en Turquie serait demandée par la Compagnie ottomane Jonction-Salonique-Constantinople (à capitaux français); un consortium international fournirait les capitaux nécessaires à l'exécution de l'ensemble du projet (70 millions de francs pour un développement total de 492 kilomètres).

Projet italien Valona-Monastir. — Dans les déclarations portées à la tribune italienne, le 11 mars 1908, par M. Tittoni, Ministre des affaires étrangères du royaume, il est fait mention à plusieurs reprises d'un projet de voie ferrée *Valona-Monastir*, qui aurait « toutes les sympathies » de l'Italie.

Valona n'est en effet qu'à 72 milles marins (132 kilomètres) de Brindisi et à 52 milles (96 kilomètres) d'Otrante, c'est-à-dire à quatre heures de traversée environ; de Valona à Monastir il y a 170 kilomètres à vol d'oiseau, de Monastir à Salonique la voie ferrée se développe sur 220 kilomètres.

D'après la *Neue freie Presse*, du 13 mars 1908, le tracé italien projeté partirait de *Valona*, (ou Avlona, en face de l'île grecque de Saseno) rade naturelle excellente, pour remonter vers le Nord-Nord-Est, en laissant *Berat* à 20 kilomètres environ au Sud-Ouest, jusqu'au cours du *Skumbi*, qui sépare les Albanais *ghègues* du Nord des Albanais *tosques* du Sud (3). Dans toute cette partie, le terrain est relativement facile. Le tracé atteint ensuite (108 kilomètres) *Elbasan*, véritable

---

(1 Évitant ainsi les gorges très difficiles du cours inférieur du Drin.

(2) Ce tracé suit jusqu'à *Kukus*, confluent des deux Drin, la route romaine qui joignait l'Adriatique au Danube par *Scodra* (Scutari), *Ulpiana* (Lipljan?), *Naissus* (Nissa, Nich), (Knjazevac), (Zajecar), *Ad Aquas* (Prahovo) et *Ratiaria* (Brza Palanka), route dont de nombreux restes subsistent encore actuellement, en particulier entre Scutari et Prizren (deux ponts sur le Drin, etc.).

(3) D'après Hahn, *Albanesische Studien*, les Ghègues seraient les

capitale de l'Albanie, et s'infléchit vers l'Est, en remontant le cours du Skumbi. Après avoir franchi un seuil de 1,000 mètres d'altitude environ, il gagnerait *Struga* et *Ohrida* (190 kilomètres) sur le lac du même nom, à une altitude de 700 mètres environ. Un autre seuil à 1,180 mètres, puis la localité de *Resen* (219 kilomètres), près du lac *Prespa* (altitude environ 900 mètres), encore un seuil de 1,000 mètres environ et le tracé atteindrait (250 kilomètres) *Monastir* (altitude 618 mètres, en bulgare *Bitolia*). La haute plaine de Monastir est très riche et susceptible d'un grand développement économique. De plus, sa situation géographique, les souvenirs historiques qui s'y rattachent en font la véritable région centrale de la Macédoine (1).

La ligne Monastir-Salonique (220 kilomètres), donne actuellement un rendement très satisfaisant, plutôt supérieur à celui de la ligne Uskub-Salonique. Ouverte en entier depuis 1894, elle est exploitée par la Société des chemins de fer Orientaux, mais appartient à la « Société ottomane du chemin de fer Salonique-Monastir », société allemande, fondée sous les auspices de la « Deutsche Bank ». D'après l'acte de concession cette société aurait un droit de préférence pour la construction d'un prolongement Monastir-Valona. Le projet italien impliquerait par suite la nécessité d'une entente préalable avec la société concessionnaire allemande.

En se basant sur les données numériques indiquées ci-dessus pour la ligne Danube-Adriatique, le coût total du projet italien peut être évalué à 40 millions de francs environ.

SUISSE.

EXPÉRIENCES DANS LE GÉNIE SUISSE. — Les expériences suivantes seront faites, en 1908, dans l'arme du génie en Suisse :

Essai de deux nouveaux bateaux en tôle d'acier (système français et système allemand) ;

---

anciens Illyriens et les Tosques, les anciens Épirotes ; la limite de séparation n'aurait pas changé depuis Strabon.

(1) Ce tracé n'est autre que celui de l'ancienne voie romaine, la *Via Egnatia*, qui de *Dyrrhachium* (anciennement Epidamnus, actuellement Durazzo), avec embranchement sur *Apollonia* et *Aulon* (Avlona), remontait le cours du *Genusus* (Skumbi), passait à *Lychnidus* (au Sud d'Ohrida), *Héraclée* (Monastir), *Edessa* (Aegae, actuellement Vodena), *Pella*, *Thessalonique*, *Amphipolis*, à l'embouchure du *Strymon* (Strouma), *Philippes* et, longeant la côte, aboutissait à Byzance.

Exercices de transport de matériel en montagne au moyen de câbles transporteurs ;

Essai d'un nouveau havresac démontable en deux parties : l'une destinée à être placée sur les voitures renfermerait les effets de rechange ; l'autre portée par l'homme servirait au transport de la ration journalière, des effets de toilette, des munitions et des outils.

Enfin les expériences poursuivies depuis deux ans pour la construction de ponts de bateaux au moyen d'une cinquenelle ont donné de bons résultats et seront continuées cette année (1).

BIBLIOGRAPHIE.

Lieutenant-colonel breveté GUIONIC. — RÉFLEXIONS SUR LA GUERRE DE MANDCHOURIE. — Paris, Lavauzelle, 1908, 1 vol. broché, 115 p., 9 croquis. Prix : 2 fr. 50.

Exposé très clair des procédés de combat des Russes et des Japonais et des enseignements à tirer de la guerre de Mandchourie.

(1) D'après le journal *Der Bund*, du 24 février 1908.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Cie, rue Christine, 2.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 966 **Mai** **1908**

SOMMAIRE

La guerre russo-japonaise (à suivre). — *L'enseignement du tir en Suisse.* — *Milice et gendarmerie crétoises.* — *Nouvelles militaires.* — *Bibliographie.*

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

DÉPARTEMENT VAF BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE VIII.

Combat de Wafangou (Telisse ou Wafang-Kéou) 14-15 juin 1904.

§ 1.

Malgré son affirmation qu'il *n'y aura rien avant le mois d'août*, sa volonté d'attendre la concentration de ses forces à Liao-Yang pour attaquer, le général Kouropatkine va se trouver forcé d'agir contre son sentiment intime ; des rapports alarmistes arrivent à Stössel, représentant la situation critique de Port-Arthur, mal organisé et insuffisamment approvisionné (l'effectif actuel

des défenseurs est double de celui qui avait été prévu).

Port-Arthur, Dalny, sont toute la raison d'être de l'occupation russe de la Mandchourie, la fin naturelle du Transsibérien, le but obligé d'une flotte de secours partie d'Europe, l'asile de la malheureuse escadre du Pacifique. Le vice-roi Alexeiev est obsédé par l'idée de l'anéantissement possible de son arsenal, de sa flotte ; la question stratégique le touche de moins près. Il a cherché à faire partager ses vues à Kouropatkine, et dès le milieu de mai il y a entre eux deux une « question de Port-Arthur ».

La bataille de Nanshan et l'enlèvement de l'isthme de Kinchéou par l'ennemi provoquent la crise, et le télégraphe joue activement entre Moukden, quartier général du lieutenant impérial et Pétersbourg.

Le 4 juin parvenait à Moukden le télégramme suivant de l'Empereur qui tranchait la question (1).

A Moukden, au général-adjudant Alexeiev.

Le sort de Port-Arthur éveille des craintes sérieuses, c'est pourquoi je considère comme absolument indispensable de prendre les mesures les plus décisives pour en écarter le choc des troupes japonaises. Je n'indique ni le mode, ni la direction à suivre, ni les moyens à employer pour réaliser l'aide à Port-Arthur, attendu que je laisse cela à la décision de la personne qui a été investie des pleins pouvoirs de général en chef, mais j'estime que la question du passage de l'armée de Mandchourie aux opérations actives se présente dans les circonstances actuelles comme complétement mûre, car une attente plus prolongée de renforts peut conduire à ceci, qu'au commencement de la période des pluies, nous soyons toujours en position d'expectative, et que Port-Arthur ne reçoive aucun appui de la part de l'armée. **Transmettez au général Kouropatkine que je fais reposer sur lui toute la responsabilité pour le sort de Port-Arthur.**

NICOLAS.

---

(1) *Invalide russe* n° 15, de 1908. Procès de Stössel.

GOU

N

Cet ordre pouvait recevoir deux solutions :

1° Se borner à surveiller l'armée d'Oku par un élément léger et manœuvrier, la distance qui sépare Liao-Yang de Port-Adams (10 étapes), donnant déjà une sécurité ; agir, dès lors contre Kuroki, toutes forces réunies : la Ire armée japonaise compte en fin mai 9 escadrons, 39 bataillons (dont 3 de réserve) et 108 pièces ; Kouropatkine dispose au même moment, à Liao-Yang-Haicheng et au détachement de l'Est, de 100 bataillons, 70 escadrons et 36 batteries (288 pièces) ;

2° Se couvrir contre Kuroki, vers l'Est, et porter le gros des forces vers le Sud, contre l'armée d'Oku, en tenant compte de la menace créée sur le flanc gauche par les débarquements ennemis signalés depuis le 19 mai à Takushan.

Le premier mode d'opérer, tendant à provoquer la retraite précipitée, avec ou sans combat, de Kuroki vers le Yalu, forçait le haut commandement japonais à consacrer tous ses renforts à cette région du théâtre d'opérations, d'où soulagement indirect pour la garnison de Port-Arthur.

Kouropatkine avait déjà repoussé cette solution proposée par Alexeiev en mai (1), parce qu'il ne possédait pas les convois nécessaires à l'entretien des troupes, et que la retraite de Kuroki eût entraîné toute l'armée russe vers le Yalu, ce qui, à son avis, était dangereux, et même risqué.

Nous ne saurions adopter cette manière de voir : le système de couverture disposé dans les cols de Fengshuiling sous les ordres du général Keller comptait à la fin de mai plus de 40 bataillons et autant d'escadrons : le « détachement de l'Est » vivait sur des magasins têtes

(1) D'après le général Gilinski, chef d'état-major du vice-roi. Conférences de l'Académie Nicolas.

d'étapes de routes, régulièrement alimentés par des convois, et que rien n'empêchait d'enfler en vue d'une manœuvre à prévoir pour des effectifs doubles ; c'était une pure question d'argent : les charrettes du pays, celles de la plaine du Liao-Ho, et de la Chine même étaient à louer en nombre illimité.

On pouvait, de même, constituer, pour la marche au delà des magasins, des sections de convois administratifs sur véhicules indigènes, toutes les voitures réglementaires restant affectées aux corps de troupes (1).

Après tout, de Liao-Yang aux avant-gardes russes sur les crêtes, il n'y avait que cinq étapes ; à deux étapes plus loin, on prenait le contact de l'ennemi, deux étapes de plus amenaient sur le Yalu.

La question des ravitaillements ne semble donc pas avoir été insoluble, et si le commandant en chef russe a répugné à tenter la manœuvre, n'est-ce pas simplement sous l'effet de l'appréhension d'une action en terrain montagneux, contraire au tempérament de la troupe russe, aux méthodes du commandement de ses chefs ?

Le second mode d'opérer provoquait fatalement la division des forces, vu l'obligation de parer par de gros détachements aux menaces des armées du Yalu et de Takushan ; pourtant, la manœuvre projetée contre l'armée d'Oku n'avait de raison d'être qu'avec la ferme volonté d'attaquer, d'où nécessité d'y consacrer quatre divisions au moins ; le fait de suivre le chemin de fer ne simplifiait guère la question des équipages, car la viabilité précaire des routes du pays contraignait à la marche sur plusieurs colonnes parallèles, pour éviter des allongements démesurés, et le ravitaillement des colonnes des ailes à la voie ferrée ne pouvait être assuré,

(1) Procédés employés largement par le commandement japonais au cours de la guerre.

en cours de marche, par les seuls trains régimentaires faute de communications latérales. Enfin, le chemin de fer ne pouvait guère débiter que deux trains journaliers au Sud de Liao-Yang, où continuaient à se faire les débarquements de concentration (troupes et matériel); ce n'était donc pas un organe de transport de troupes.

Remarquons enfin que le « détachement du Sud » se trouvait *a priori* lancé à dix étapes de Liao-Yang, avant de pouvoir prendre contact avec l'ennemi.

C'est pourtant à cette deuxième solution que se rangea le commandement russe, et dans les conditions que nous verrons plus loin.

NOTA.

Forces reçues par l'armée russe de la fin d'avril au milieu de juin :

Division de cavalerie cosaque du Transbaïkal (général Rennenkampf), 4 régiments;

Division de cavalerie cosaque de Sibérie (général Séimonov), 6 régiments;

Les deuxièmes brigades des 31e et 35e divisions d'Europe, 16 bataillons;

La 1re division (de réserve) d'infanterie de Sibérie, 16 bataillons;

Les 2e et 3e divisions (de réserve) d'infanterie de Sibérie, 32 bataillons;

La division de cavalerie cosaque d'Orenbourg commence à débarquer au milieu de juin.

§ 2.

Premières rencontres de cavalerie. — Le groupe russe poussé le plus au Sud, à la station de Wafangou vers le 25 mai, comprenait deux éléments distincts :

1° Les troupes de gardes-frontières, attachés à la protection de la voie ferrée et qui relevaient du colonel Spiridonov, commandant le 4e bataillon de chemins de fer du Transamour (6 compagnies, 2,000 hommes) et de son second, le lieutenant-colonel Kotchouba; il y a à

Wafangou deux de ces compagnies (ou sotnias) la 41e et la 42e, avec une batterie (1);

2° Des troupes de cavalerie, sous les ordres du général-major Samsonov : régiment de dragons Primorski, à 6 escadrons, 8e régiment de Cosaques de Sibérie, 80 éclaireurs montés du 13e régiment de tirailleurs et 12 Cosaques du régiment de Verkhné-Oudinsk, coupés de Port-Arthur.

Sous la direction du général Samsonov, homme de valeur qui vient de commander pendant huit ans l'École de Younkers de cavalerie d'Elisavetgrad, la cavalerie russe montre de l'activité, et garde le contact de l'ennemi, sur le Tashaho et vers Port-Adams; mais elle se fatigue beaucoup.

Progressivement, on va la renforcer des 4e et 5e régiments de Cosaques sibériens et de la 1re batterie à cheval des Cosaques du Transbaïkal, mais ces corps ne connaissent pas Samsonov et n'en sont pas connus. Le général, qui en temps de paix commandait la brigade de l'Oussouri (dragons Primorski, régiments cosaques de l'Argoun, de l'Oussouri et de l'Amour) n'a plus que le premier de ces corps sous ses ordres; tout le reste est dispersé sous d'autres chefs.

Une opération de cavalerie japonaise. — Nous avons vu l'armée du général Oku exécuter l'attaque de l'isthme de Kinchéou, couverte au Nord sur le Tashaho et Port-Adams, par des éléments placés sous les ordres du général commandant la 5e division.

---

(1) Les batteries des gardes-frontières, pièces de montagne de 65 millimètres ne peuvent pas se ravitailler sur les parcs de l'armée; leur dépôt de munitions est à Harbin, et elles ne possèdent que 180 coups par pièce à la batterie; les gardes-frontières relèvent du Ministre des finances et de la Compagnie du chemin de fer de l'Est chinois, pour l'administration.

Nous croyons savoir qu'on discuta au grand état-major, à Tokio, la suite à donner aux opérations; il aurait été question de profiter de la victoire de Nanshan pour pousser l'armée d'Oku sur Port-Arthur sans laisser le temps à l'ennemi d'achever les travaux de la place.

La crainte de laisser plus longtemps l'armée de Kuroki dans l'isolement à deux jours de l'ennemi, dicta une autre résolution : constituer une armée de siège de Port-Arthur, avec le noyau formé des 1re et 11e divisions, sous les ordres du général Nogi; l'armée d'Oku, dite IIe armée, poussée vers le Nord, serait constituée par les 3e, 4e et 5e divisions, renforcées de la 6e; opérant avec l'armée de Takushan (dite IVe armée sous les ordres du général Nozu), elle provoquerait la division des forces ennemies.

Des instructions dans ce sens avaient été envoyées au général Oku; dès le 27 mai, il prescrivit au général commandant la 5e division (général Ueda) de faire reconnaître la région Fouchéou-Wafangou, et de pousser des partis au Nord, en vue d'une manœuvre ultérieure de l'armée.

Le général Ueda disposait depuis le 23 mai de la 1re brigade de cavalerie indépendante (général Akiyama) (1), comprenant les 13e et 14e régiments et une batterie de 6 mitrailleuses attelées; la brigade, après son débarquement à Songkiachutse était venue cantonner à Sonkaton près du Tashaho.

ORDRE DU GÉNÉRAL UEDA AU GÉNÉRAL AKIYAMA.

Quartier général de la 5e division, Chokaton, 28 mai 1904, 2 heures soir.

Quittant vos cantonnements actuels demain 29 mai de grand matin, vous vous porterez avec votre brigade sur Kyokaten (Chukialien) (2), *où vous vous établirez avec votre gros.*

---

(1) Ancien stagiaire à Saint-Cyr et à Saumur.
(2) Entrée Sud du défilé de Wafangou.

Vous dirigerez un détachement sur Fukushu (1) (*Fouchéou*) *ou ses environs, et vous lancerez vers Yugakujo* (*Siungyuecheng, Séniouchen*) *des partis de découverte qui pousseront le plus au Nord possible.*

Deux compagnies du 11e régiment vous sont affectées comme soutien.

Les vivres (2) *et fourrages qui vous sont nécessaires seront acheminés à partir de demain matin sur Rochisan* (*Latseshan*); *vous y laisserez, à la garde de ce dépôt, un détachement mixte de cavalerie et d'infanterie sous le commandement d'un officier.*

Journée du 29 mai. — La brigade est à Latseshan à 4 heures du soir; l'escadron Hasegawa du 14e se dirige sur Fouchéou; une compagnie du 41e (5e division) qui rentre de reconnaissance signale un parti de 200 cavaliers (3) ennemis refoulé par elle au Nord de Latseshan. Une patrouille d'officier part à leur suite.

Journée du 30 mai. — Renseignements procurés avant 4 heures du matin :

a) Par la patrouille d'officier : le parti ennemi a passé la nuit à Kyokaton;

b) Par les habitants : vers Wafangou, il y a un millier de cavaliers ennemis.

La brigade part à 8 h. 30 du matin.

Dispositions prises : Un officier avec un peloton du 14e est parti à l'aube pour Kyokaton.

Un peloton du 13e est envoyé vers l'Ouest, en liaison avec le groupe Hasegawa.

Un peloton du 13e reste avec deux sections d'infanterie (4) à Latseshan, avec les trains régimentaires.

---

(1) Le premier nom est orthographié à la japonaise; le second, à la chinoise.

(2) Le soldat japonais, quoique sobre, s'accommode difficilement des ressources locales.

(3) 42e sotnia de gardes-frontières.

(4) La compagnie japonaise est à trois sections.

Avant-garde : Un escadron du 14e.

Gros : Un escadron et trois pelotons du 14e, deux escadrons et deux pelotons du 13e, batterie de mitrailleuses, une compagnie et une section du 11e.

Après avoir dépassé Kyokaton sans incident, la brigade est à midi 5 dans la plaine au Nord d'Okaton (1).

A ce moment arrive un renseignement daté de 10 h. 40, de la reconnaissance d'officier, arrivée à Wafangou.

Telisse est tenu par une centaine de cavaliers ennemis, à pied (2) *derrière des barricades; je continue à observer le front et les derrières de l'ennemi.*

Le général Akiyama résolut de s'ouvrir le passage.

Il renforça son avant-garde des 3e et 4e escadrons du 14e, sous les ordres du colonel Toyobe (du 14e), lui prescrivant de pousser sur Hokaton (Lungkiaton).

Ordre au 13e et à l'infanterie de suivre le mouvement.

A midi 20, renseignement du commandant de l'avant-garde :

La cavalerie ennemie occupe Denkaton (3) *(Tienkiatien); je fais occuper par des hommes à pied la hauteur au Nord de Hokaton, (cote 301) pour protéger le retour en arrière de la reconnaissance d'officier.*

Une fusillade assez lente s'échange à partir de midi 30, secondée à midi 40 par la batterie de mitrailleuses, qui s'installe à hauteur de Shorokaton, et crible la lisière de Denkaton; une section d'infanterie s'installe à 1 h. 15 plus au Nord, aux crêtes du Toshisan

---

(1) Nous employons la nomenclature des croquis japonais, la plupart de ces noms ne se retrouvant pas sur la carte russe.

(2) Une demi-compagnie de gardes-frontières.

(3) Une demi-sotnia de gardes-frontières et quelques dragons.

(cote 293); la compagnie 12e/11e relève les cavaliers à pied sur la crête au Nord de Rôkaton; le 13e régiment reste dissimulé derrière ce village.

Vers 1 h. 30, l'ennemi commence à évacuer Denkaton par fractions. Le général Akiyama, resté auprès du 13e donne au colonel Tamura l'ordre verbal de faire poursuivre par un escadron.

Le 2e escadron du 13e part au trot, le long et à l'Ouest de la voie ferrée, direction Denkaton.

A ce moment arrive au colonel Toyobe le renseignement suivant : Dans la plaine, au Nord de Denkaton, on voit environ deux escadrons ennemis; un demi-escadron environ occupe Kankaton (à l'Est).

Akiyama donne aussitôt l'ordre au colonel Tamura de suivre son 2e escadron avec les trois autres.

Les hommes à pied du 14e et les mitrailleuses se portent en avant.

A 1 h. 37, les hommes du 14e atteignirent les boqueteaux au Sud de Chokaton.

Le 13e se trouve fractionné de la façon suivante :

1er échelon : le 2e escadron (moins son 2e peloton);

2e échelon : le 3e escadron (moins son 2e peloton);

3e échelon : les 1er et 4e escadrons.

Au moment où le 2e escadron débouche au Nord de Chokaton, il aperçoit devant lui une soixantaine de cavaliers ennemis qui battent en retraite sur Ryu-o-bio; il part à la charge et galope jusqu'à environ 200 mètres au Sud de Ryu-o-bio.

A ce moment apparaît sur la gauche une ligne ennemie forte de 300 cavaliers, avec 4 fanions d'escadron (1), qui franchit le remblai de la voie ferrée, charge au galop et enveloppe l'escadron japonais, assailli

---

(1) Rapport japonais; en réalité, 2 sotnias cosaques commandées par le lieutenant-colonel Zélioutchine.

de front par un autre escadron descendu de la crête de Ryu-o-bio. Le premier élément comprend deux sotnias du 8e Cosaques de Sibérie, armées de la lance, le second est un escadron des dragons Primorski.

Les Cosaques, les rênes enroulées autour de la ceinture (1), maniaient leurs lances à deux mains, assénant, avec la hampe, des coups violents sur la main de bride des cavaliers japonais, ils les désarçonnaient, et une fois leurs adversaires à terre, leur portaient avec adresse des coups de pointe.

La mêlée dura trois minutes, après quoi l'escadron japonais dévala en désordre vers le Sud (2).

Les 2e et 3e échelons du 13e arrivent trop tard; l'ennemi s'est éclipsé vers le Nord.

Le 1er peloton du 2e escadron, et le 3e escadron du 13e poussent au delà de la crête de Ryu-o-bio; accueillis par le feu rapide d'une troupe à pied postée dans un bois à l'Ouest de Roshoko (3) (Loutschagou), ils sont forcés de se défiler; le peloton du 2e escadron revient derrière la crête de Ryu-o-bio; le 3e escadron traverse la rivière et vient se réfugier dans les boqueteaux de Daiboshin (Tafangshin).

Le 3e échelon du 13e s'était arrêté à Ryu-o-bio, et ses hommes, postés à pied sur la crête, ouvraient le feu sur Roshoko; la section d'infanterie du Toshisan venait à la rescousse.

A 1 h. 40, l'ennemi démasque 6 pièces (4) dans le

---

(1) Rapport japonais.

(2) Les Russes disent avoir tué 77 Japonais et pris 37 chevaux; les Japonais accusent comme pertes totales du 30 mai 62 officiers et soldats (1 officier et 19 hommes tués, 38 hommes blessés, dont 41 frappés par l'arme blanche); les Russes, 2 tués et 27 blessés.

(3) Il s'agit des éclaireurs montés du 13e tirailleurs, et de 2 escadrons de dragons à pied.

(4) Batteries des gardes-frontières.

bois au Nord-Ouest de Rosboko; les deux flancs du village et sa lisière sont tenus par des tirailleurs (1); le feu ennemi se concentre sur la croupe de Ryu-o-bio; les cavaliers japonais perdent du monde et commencent à manquer de cartouches; à 1 h. 30, deux mitrailleuses viennent les soutenir; à 2 h. 10, les premières fractions d'infanterie se montrent sur les crêtes à l'Est de Ryu-o-bio et progressent sur un front très étendu.

Vers 3 heures, l'ennemi, intimidé par ces trois sections (les rapports russes indiquent trois bataillons), se repliait sur la station de Telisse.

Le général Akiyama ayant appris, à 5 heures du soir, l'arrivée à la station de deux trains de 40 à 50 wagons chacun, contenant peut-être des renforts ennemis, se replia sur Kyokaton, où il avait fait venir une nouvelle section d'infanterie de Latseshan; un escadron du 14e restait au contact pendant la nuit, à Ryu-o-bio; un autre escarmouchait vers Chinkaton le 1er juin.

Ce combat du 30 mai, insignifiant par lui-même, marque le point de départ de la nouvelle tactique de la cavalerie japonaise; employer le combat à pied, puisqu'il n'est pas possible d'affronter à cheval le choc de l'ennemi, procédé modeste (2), mais que la nature du pays allait rendre très efficace.

§ 3. — *Bataille de Wafangou* (*Telisse*) (3).

Le 27 mai, Kouropatkine décida une action vers le Sud, contre la IIe armée japonaise. La direction de l'opération serait confiée au général baron de Stackel-

(1) Les 5 escadrons de dragons Primorski, avec les gardes-frontières.

(2) « On fait ce qu'on peut » disait en riant le général Akiyama qui parle français avec une aisance parfaite.

(3) Tokuriji, style japonais.

berg (1), commandant le 1er corps d'armée sibérien, dont les troupes étaient groupées à Haïcheng, Tachikiao, Ynkow et Kaïping ; son exécution était différée, mais tout le monde en parlait librement, et les espions au camp russe n'eurent que la peine d'ouvrir les oreilles.

La cavalerie, dans le Sud, reçut des renforts : au début de juin, elle comprenait les dragons Primorski, les 4e, 5e et 8e régiments cosaques de Sibérie, et la 1re batterie des Cosaques du Transkaïkal ; les 41e et 42e sotnias de gardes-frontières et leur batterie lui étaient toujours adjointes (2). Le 7 juin, elle reçut un chef nouveau, le général Séimonov (3), commandant la division cosaque de Sibérie, et le général Samsonov se trouva sans attributions déterminées.

Dès le 1er juin, le 36e régiment de tirailleurs (9e division) débarquait à Wafangou, suivi de la 1re division de tirailleurs dont les tranports alternaient avec ceux des Cosaques de Sibérie ; puis, du 5 au 11, l'envoi des troupes fut suspendu, à la suite de démonstrations faites par une escadre japonaise (contre-amiral Togo), qui canonna le chemin de fer au Sud de Kaïping, et fit redouter un débarquement vers Ynkow ; du 11 au 15, l'arrivée des troupes destinées au général Stackelberg reprit, à raison d'environ un régiment et une batterie par jour.

La cavalerie se porta le 8 à Wafangtien ; très fatiguée par le contact incessant gardé avec l'ennemi sur le

---

(1) Agé de 53 ans, le général de division de Stackelberg est issu de l'arme de la cavalerie ; il a commandé en 1901 et 1902 le IIe corps d'armée sibérien ; en dernier lieu, il était à la tête du 1er corps de cavalerie, à Varsovie.

(2) Sans oublier les éclaireurs du 19e tirailleurs, Cosaques de Verkhné-Oudinsk, etc.

(3) Le général Séimonov, depuis quinze ans, n'a occupé que des postes administratifs.

Tashaho et vers Pulantien, c'est seulement le 10 juin qu'elle fut rejointe par la 1re brigade des tirailleurs (1re division), qui vint la relever en partie du service d'avant-postes ; à partir de ce moment, la ligne de surveillance fut poussée au Sud vers Siaokiatien, sur un front de 40 kilomètres, entre les rivières Lankéouho et Tchinsioiho ; le système comprenait trois secteurs dans chacun desquels un poste mixte variant d'une section à une compagnie, avec un peloton de cavalerie, tenait chaque village principal, avec une réserve de secteur d'une à deux compagnies et un ou deux pelotons.

Une fraction de jour (une compagnie et deux pièces) stationnait sur la voie ferrée à 3 kilomètres au Sud de Wafangtien.

Un escadron est à Fouchéou; un autre, vers l'Est, dans la vallée du Piliho.

Gaspillage de forces (1), serait-on tenté de dire, mais, dans ce pays, à la population étrange, vaguement hostile, de langue inconnue, les cavaliers russes isolés perdaient toute confiance, et il fallait consacrer un peloton à une mission qui, en Europe, eût convenu à une simple patrouille.

Le service d'espionnage était insuffisant, mais, tels quels, les renseignements fournis par la cavalerie sur le front de l'ennemi et ses mouvements étaient nombreux et exacts.

Le 5 juin au soir, le général de Stackelberg arriva en chemin de fer à la station de Wafangou.

Sa mission comportait, d'après les instructions de Kouropatkine, une offensive contre la IIe armée japo-

(1) Les dragons Primorski, sur pied depuis deux mois, ne comptent plus que 90 sabres par escadron. Les Cosaques de Sibérie, nouvellement arrivés, sont à 140 hommes par sotnia.

naise, après concentration de toutes les troupes à Wafangou (1).

Cette concentration ne pouvait être achevée que le 16 juin, vu le rendement du chemin de fer : de fait, la brigade de la 35e division n'arrive que le 13 juin ; les 34e et 35e régiments de tirailleurs, dans la journée et la nuit du 14 juin, les premiers éléments de la 3e division de réserve de Sibérie, le 15 au matin.

L'offensive n'était donc possible que le 17 juin.

On comprend que le général de Stackelberg soit resté dans l'expectative, en donnant l'ordre de fortifier une *position d'attente* choisie par lui, le 8 juin, à 4 kilomètres au Sud de la station, pour un effectif de deux divisions, sur un front de 12 kilomètres, dont 7 à occuper effectivement. Les travaux commencèrent le 9.

Les ouvrages, fort simples (tranchées d'infanterie, épaulements de pièces) étaient pénibles à exécuter : sauf dans la plaine sablonneuse du Fouchéou-ho (2), partout, il fallut tailler dans le roc vif ou la pierraille ; certaines rampes d'accès pour les batteries (hauteurs à l'Ouest de la rivière), représentent un travail considérable effectué en quatre jours.

---

(1) Instructions verbales, confirmées par une lettre du 7 juin :

« Le corps placé sous les ordres de Votre Excellence a pour mission de se porter vers Port-Arthur dans le but d'attirer sur lui le plus possible des forces ennemies, et d'affaiblir d'autant l'armée japonaise opérant dans le Kouang-Toung.

« Votre mouvement au-devant des forces de couverture ennemies poussées vers le Nord, doit donc être brusque et énergique, de manière à les battre, si, bien entendu, elles paraissent faibles.

« En cas de rencontre de forces supérieures, éviter d'entamer un combat décisif et d'engager les réserves tant que la situation restera obscure.

« Le but final de notre mouvement vers le Sud est l'enlèvement de la position de Kinchéou et la marche ultérieure sur Port-Arthur. »

(2) En patois mandchou, le mot « ho », rivière, se prononce « hé » ou « khé ».

Forces mises à la disposition du général Stackelberg.

a) 1er corps d'armée de Sibérie (1) :

1re division de tirailleurs de Sibérie orientale, général-major Gerngross.

1re brigade (1er et 2e régiments); compagnie de mitrailleuses, général-major Routkovski;

2e brigade (3e et 4e régiments), général-major Maximovitch.

1re brigade d'artillerie des tirailleurs de Sibérie orientale (4 batteries), général-major Loutchkovski.

9e division de tirailleurs de Sibérie orientale, général-major Kondratovitch :

1re brigade (33e (2) et 34e régiments), général-major Krauze;

2e brigade (35e et 36e), général-major Zykov;

9e brigade d'artillerie des tirailleurs, etc., (3 batteries) (3), général-major Mrozovski.

1er bataillon de sapeurs de Sibérie orientale, colonel Sorokine.

b) 2e brigade de la 35e division d'Europe (17e corps), général-major Glasko :

139e régiment de Morchansk; 140e de Zaraïsk (à 4 bataillons);

Un groupe d'artillerie (une batterie et demie), colonel Olkovsky.

c) Détachement de cavalerie du général Sémonov :

Régiment de dragons Primorski (6 escadrons);

8e régiment cosaque de Sibérie (6 sotnias);

4e et 5e régiments cosaques de Sibérie (8 sotnias);

Un peloton du régiment cosaque Verkhné-Oudinsk (4);

Un groupe d'éclaireurs montés du 13e tirailleurs (5);

Deux sotnias de gardes-frontières et leur batterie de montagne (6 pièces);

2e batterie à cheval des Cosaques du Transbaïkal (6 pièces).

---

(1) Chef d'état-major, le général-major Ivanov, ancien chef d'état-major de la province Maritime; sous-chef, le colonel Gourko, qui a suivi la campagne du Transvaal.

(2) Deux bataillons.

(3) Une batterie est restée à Yinkow.

(4) Coupé de la sotnia de Port-Arthur.

(5) Coupés de Port-Arthur.

d) Arrivé en fin de combat : le régiment de Tobolsk, de la 3e division de réserve d'infanterie de Sibérie.

Total : 31 (35) bataillons (27,000 h.); 22 escadrons ou sotnias (2,500 h.); 80 pièces.

e) Détachement de la Croix-Rouge dirigé par l'écuyer RODZIANKO (1).

Renseignements sur l'ennemi, d'après le grand quartier général. — L'ennemi, au Sud, ne forme qu'un rideau d'une, ou, au maximum, deux divisions.

Les forces débarquées à Takushan, qui occupent Siuyen, ne comptent qu'une division, la couverture et la protection sont assurées de ce côté par la brigade de cavalerie Michtchenko, avec le 21e régiment de tirailleurs, et une brigade de la 2e division d'infanterie de Sibérie.

Le 12 juin, le général de Stackelberg venait en chemin de fer à Wafangtien, où se trouvait le général Séimonov, avec la 1re brigade des tirailleurs, deux batteries, les dragons, les 8e et 4e cosaques, et leur batterie à cheval, le tout constituant une sorte d'avant-garde derrière les postes mixtes dont nous avons parlé.

Le général annonçait que le 14 *on entamerait l'offensive* vers le Sud.

Le général Oku ne devait pas lui en laisser le temps.

Offensive de la IIe armée japonaise. — Le 13 juin, l'armée d'Oku se mettait en marche vers le Nord, sur trois colonnes ; le soir, les avant-gardes atteignaient :

3e division : Taipingshan (vallée du Tashaho) et Kouankaton ;

5e division : Latseshan (voie ferrée) ;

4e division : Ukaton (route de Pitsewo).

---

(1) Pour mémoire, cité à cause des services rendus spécialement à la cavalerie, qui ne dispose pas d'ambulances.

Sur tout le front (1) avaient eu lieu de petits engagements avec des groupes ennemis ; le plus sérieux s'était produit à Ukaton (un bataillon environ de chaque côté).

La brigade de cavalerie Akiyama [13e et 14e régiments, la batterie de mitrailleuses, la 1re batterie (de montagne) de la 5e division, le bataillon I/6e (3e division)] s'est portée de Wankiaton à Suimentsemiao.

Le quartier général vient de Chukiaton à Ukaton Sud.

Ordre de mouvement pour la journée du 14.

Ukaton Sud, 13 juin, 7 heures soir.

1. L'armée va s'avancer, en refoulant l'ennemi, sur le front Chukiaton Est (Sokaton), Liudiagon.

2. La 3e division (moins un régiment d'infanterie) quittera à 5 heures du matin la ligne Tokaton—Yuenkaton; sa zone de marche est limitée à l'Ouest par la route : Yuenkaton, Choanchofang, Chukiaton Ouest (Kyokaten); elle devra atteindre finalement la ligne Chinkaton, Ryu-o-bio (Lungwangmiao).

La 1re brigade d'artillerie, moins un régiment, adjointe à la 3e division sera rendue avant 5 heures du matin au village de Kouankaton.

3. La 5e division (moins un régiment d'infanterie et deux pelotons de cavalerie), quittera à 5 heures du matin la ligne Hokaton—Sanchakao et marchera sur Kyokaten (voie ferrée), pour aboutir au front Ryu-o-bio-Liudiagou, à gauche de la 3e division.

4. La 4e division quittera Ukaton de grand matin, et marchera à l'Ouest de la ligne Ukaton-Liudiagou. En arrivant sur la rivière de Fouchéou, elle se tiendra en position d'attente, prête à agir sur le flanc et les derrières de l'ennemi. Elle aura une attention particulière à se couvrir vers le Nord.

Un régiment (14e) de la brigade d'artillerie est donné à la 4e division; ce régiment quittera le village de Kwaimachan par la route de Fouchéou.

---

(1) Nous ne pouvons entrer dans le détail des combats de cavalerie et de détachements mixtes qui ont eu lieu du 1er au 12 juin sur le front des avant-postes russes.

5. Les réserves de l'armée sont formées des :

6e régiment d'infanterie [moins un bataillon (1)] de la 3e division;

11e régiment, de la 5e division ;

Deux pelotons de cavalerie du 3e régiment.

Elles seront rassemblées avant 5 h. 30 du matin à Liukaton (au Sud de Latzechan).

6. La brigade de cavalerie se portera sur Shahoshi (Shapaotse) en vue de menacer le flanc gauche et les derrières de l'ennemi; elle poussera des reconnaissances vers le Nord.

7. Bulletin de renseignements sur l'ennemi (teneur inconnue).

Situation des Russes. — L'armée japonaise va rencontrer, le 14 juin, le « détachement du Sud » placé dans les conditions suivantes :

L'avant-garde, à la gare de Wafangtien (1re brigade de tirailleurs, 1re batterie de la 1re brigade d'artillerie), sous les ordres du général Routkovsky (1re brigade).

La cavalerie de Séimonov, au même point, avec ses postes au contact des avant-gardes ennemies.

Derrière, le gros des troupes, à cheval sur la voie ferrée, à hauteur du Ryu-o-bio, réparties entre deux « secteurs » limités par la rivière.

Secteur de l'Est, général Gerngross, avec la 2e brigade de la 1re division, et ses trois batteries restantes.

Secteur de l'Ouest, général Loutchkovski (commandant la 1re brigade d'artillerie), avec les 36e et 33e régiments et deux batteries de la 9e division de tirailleurs; le reste de la 9e division n'est pas arrivé, non plus que son chef.

La 2e brigade de la 35e division, et une batterie et demie, arrivée le 12, envoyée à l'Est vers Fikiaton, a été rappelée vers Wafangou; son chef, le général Glasko, a l'ordre de former réserve générale.

Le but du baron Stackelberg est d'amorcer avec son

(1) Détaché à la brigade de cavalerie.

avant-garde l'ennemi vers la position principale, de l'user, et de contre-attaquer, sur l'un ou l'autre flanc.

Son ordre n° 193, du 13 juin, dit :

L'adversaire, fort de deux divisions environ, marche du Sud sur la station de Wafangtien. Je prescris aux troupes du 1er corps, en cas d'offensive de l'ennemi sur la station de Wafangou, d'occuper la position organisée au Nord de Youtsiatoun des deux côtés de la voie ferrée.

Instruction à la cavalerie : « Se retirant sur le village de Tafangshin, elle s'installera à l'Ouest de celui-ci, et couvrira le flanc droit de la position, en observant les routes et vallées dans la région Tafangshin, Nenguetoun (Mingiatun), Tsiout-iatoun (Tchidiatun).

En conséquence, le 14 au matin, nous voyons les forces russes ainsi placées :

Secteur de l'Ouest. — Un bataillon du 36e, en avancée, au mamelon fortifié au Nord de Tafangshin (une compagnie organise et tient le village), et des patrouilles vers le Sud; trois compagnies du 33e, dans des tranchées entre Santsui et le chemin de fer; deux batteries dans la plaine, au Nord-Est de Santsui, bien dissimulées dans des boqueteaux; une troisième sur le versant Est de la croupe 185 (au Nord de Tafangshin), également bien masquée (deux emplacements de batteries sont préparés en échelons, sur deux croupes successives, au défilement de l'homme debout).

Secteur de l'Est. — Des tranchées courent à mi-pente de la croupe à l'Est de Ryu-o-bio, jusqu'en face du pic 448 (une espèce de redoute fermée avec deux lignes étagées termine le flanc Est). Les villages au pied des pentes sont crénelés et occupés).

Le tout est tenu par le 4e régiment à l'Ouest (1), le 3e à l'Est.

---

(1) Dispositions du 4e régiment : cinq compagnies dans les tran-

Quatre épaulements de batteries, creusés à la *crête topographique*, seront occupés de l'Ouest à l'Est, par les batteries 3, 2, 4/1re Br.

Par suite de la configuration du terrain, le combat sur la position choisie devait se localiser dans chaque secteur, puisque la vallée de Wafangou, commandée par les hauteurs 293 et 301, était interdite à tout mouvement transversal de troupes, sous le feu de l'artillerie ennemie (1).

Il n'y aurait pas eu grand inconvénient à cette situation, si le général Stackelberg avait été assez riche en artillerie pour consacrer six ou sept batteries au barrage de la vallée, avec une simple couverture d'infanterie; pendant le combat de jour, la vallée du Fouchéouho serait restée un de ces *espaces morts* du champ de bataille, où personne n'attaque.

Par contre, il fallait avoir de quoi manœuvrer dans les massifs montagneux sur les deux flancs, et le poids du matériel d'artillerie russe contraignait à employer les batteries dans le voisinage immédiat des chemins, sans possibilité de les déplacer à volonté.

Journée du 14 juin.

COTÉ JAPONAIS.

Exécution de l'ordre de mouvement. — La 3e division marche en deux colonnes : à droite, un régiment (34e), un peloton de cavalerie, une batterie, direction Kokaton; à gauche, le reste de la division suit la voie ferrée à l'Est.

---

chées, trois compagnies dans les localités, deux compagnies en réserve derrière les pièces (?); deux compagnies à Ro-hoko, avec les trains régimentaires.

(1) La rivière de Fouchéou n'est pas un obstacle.

La 5e division, à sa gauche, chemine à l'Ouest du chemin de fer.

La 4e division plus à l'Ouest, marche vers Fouchéou.

Le quartier général quitte Ukaton à 5 heures pour gagner Liukaton.

A 8 heures du matin, arrive un rapport du général Okubo, commandant la 6e division : une partie de ses troupes sont débarquées (au même point que la IIe armée), et il les dirige à la suite de l'armée (le 23e régiment d'infanterie, avec le général de brigade Koizumi). Oku répond, en leur fixant comme point de direction Latseshan.

Début de l'engagement. — A 10 heures, la colonne de gauche de la 3e division a un court engagement vers la gare de Wafangtien, contre un groupe ennemi, qui tire quelques coups de canon, puis s'éclipse ; c'est le 2e régiment de tirailleurs avec la batterie 1/1, qui forme détachement avancé, pendant que le 1er régiment à 6 heures du matin, se replie derrière la gauche de la 2e brigade, déjà en position ; les dragons Primorski se rendent à Tafangshin. Séimonov n'est pas là ; Samsonov ramène toute la cavalerie à Tafangshin par le chemin à l'Ouest du pic 301.

Le mouvement de repli se fait en bon ordre, et, à 1 heure, toute la 1re division de tirailleurs est ralliée à la position fortifiée du secteur Est : Gerngross a ses régiments 4 et 3 dans les tranchées et villages ; ses batteries 3, 2 et 4 derrière la crête, à quelques pas de leurs épaulements ; il met le 1er tirailleurs à gauche du 3e, en potence face à la vallée de Wafangopeng ; il garde en réserve derrière le centre, le 2e tirailleurs et la 1re batterie.

A 1 h. 05, Gerngross et son état-major, à pied, se trouvaient bien en vue sur le versant Sud de la crête de l'artillerie ; une batterie ennemie paraissant isolée, arri-

vait en colonne à l'Ouest de Kyokaten, prenait position, renvoyait ses voitures derrière le village à la plus grande curiosité des Russes ; en deux salves de section, elle encadrait la crête, passait au tir d'efficacité, et balayait la croupe ; heureusement, Gerngross ne fut que légèrement blessé.

Les trois batteries russes, mises en position à bras, répondaient vivement, et contraignaient les servants ennemis à quitter leurs pièces pour chercher abri dans le village, où les shrapnels continuèrent à les immobiliser.

Cet incident assez curieux était provoqué par l'arrivée de l'avant-garde de la 5e division (une brigade et deux batteries) ; le major commandant les batteries, qui, naturellement, n'avait pas pris part à la prise de Nanshan, voulait avoir sa bataille ; voyant l'ennemi se replier, il était parti à sa suite, sans rien vouloir entendre, et, finalement, s'était engagé dans les conditions les plus imprudentes.

Heureusement, la colonne de gauche de la 3e division arrivait, avec 5 batteries, qui prenaient position, un groupe à Kyokaten, l'autre à 800 mètres au Sud (faute de place), avec un groupe du 13e à sa gauche, et les 8 batteries, d'abord engagées au fur et à mesure de leur arrivée, entamèrent à 4 h. 30 une action d'ensemble sur l'artillerie russe, qui, au bout d'une heure, était réduite au silence ; la batterie 4/1 n'avait plus d'officiers, et dut en emprunter aux autres.

Les hommes du 4e tirailleurs, employés à faire la chaîne entre les caissons et les batteries, avaient subi de fortes pertes, ainsi que les réserves placées en arrière des pentes, et qui reçurent tous les coups longs dépassant la crête.

Les avant-gardes prennent possession du terrain. — Les avant-gardes de la 3e division avaient pris possession

des pentes Est du rocher 301, où s'installe le 33e régiment, de la hauteur 293, où se place le 18e, du village de Shotogaton et de la croupe au Nord. La colonne de droite (34e), passée par Kokaton et Sokaro, s'empare de Sokaton après une courte lutte contre 2 sotnias cosaques (probablement du 4e régiment de Sibérie) ; un bataillon se jette sur le rocher 427, et s'y inscruste, en creusant des tranchées, avec l'aide d'une compagnie du génie ; un bataillon pousse sur Wafangwopeng et Shukaso ; pris en flanc par le feu du 3e tirailleurs, de front par le 1er, qui se déploie sur la crête, il se replie sur la crête au Nord de Sokaton, et s'y retranche ; des coups de canon arrivent de la direction de Janjagou (au Nord-Est) vers 6 heures du soir.

La 5e division, après avoir recueilli son groupe d'artillerie si éprouvé, avait poussé une batterie, avec un bataillon sur les pentes Ouest du pic 301 ; un autre bataillon, à gauche, surveillait la rivière vers Yuhoton ; le deuxième groupe du 13e et le 15e d'artillerie, en position vers la crête 175, au Sud, tiraient quelques coups sur des groupes aperçus au Nord-Ouest de la rivière.

Le détachement de la cote 301 signalait avoir reçu des shrapnels de deux ou trois batteries ennemies visibles par des lueurs dans la plaine, vers Santsui.

La nuit tombait, les troupes prirent le bivouac.

La 4e division avait dépassé Cheusansheulipou à midi, précédée du 4e régiment de cavalerie, qui, avec un petit soutien d'infanterie, entrait à la même heure à Fouchéou, refoulant vers le Nord une sotnia ennemie.

A l'extrême droite, la brigade de cavalerie Akiyama s'est arrêtée pour la nuit à Shapaotse, couverte par la rivière.

Le quartier général après s'être porté sur Latseshan, arrive à 3 h. 30 s'installer à Wafangtien.

Ordres pour le 15. — A 11 heures du soir, Oku donne ses ordres pour l'attaque du lendemain (1) :

La 5e division opérera sur la rive droite du Fouchéou-ho; elle prendra ses dispositions, à la faveur de la nuit, pour attaquer les hauteurs de Tafangshin, en prenant garde de ne pas se laisser entraîner vers le Nord, dans les défilés.

La 3e division devra lier son action à celle de la 5e; elle attendra donc les premiers résultats de l'offensive de celle-ci avant de commencer à agir contre le front et la gauche russes.

La 4e division reçoit un ordre spécial : Oku s'attendait à un effort sérieux de l'ennemi sur sa gauche, où le terrain était relativement facile (vers Fouchéou et le Nord-Est); il avait donc donné une *mission de couverture* à la 4e division, en lui recommandant de faire participer *si possible*, une fraction de ses forces à l'action des deux autres divisions, contre le flanc droit ennemi.

Sur le renseignement qu'on n'a vu que de la cavalerie et quelques fractions d'infanterie à l'Ouest de Tafangshin, il envoie à la 4e division l'*ordre ferme* de détacher au moins une brigade dans la direction de Telisse, pour agir en liaison avec la 5e division, dans le flanc de l'ennemi. L'ordre fut transmis par deux officiers, qui eurent la chance de ne pas s'égarer la nuit.

CÔTÉ RUSSE.

Décision du général Stackelberg. — Après avoir assisté à l'action dirigée contre la 1re division de Sibérie, Stackelberg estime que c'est là que se produira le gros effort ennemi.

Le général Stackelberg a reçu des rapports du sec-

(1) Les renseignements sur l'ennemi, fournis par une voie indirecte, étaient très complets.

teur de l'Ouest; à 2 heures, le général Loutchkovski a cédé le commandement du secteur au général Mrozovski (commandant la 9e brigade d'artillerie). Celui-ci a laissé les troupes d'infanterie dans la situation prescrite par son prédécesseur; disposant des batteries 1re et 3e/9e Br. et 3e/35e Br., il a fait tirer quelques coups de canon sur les crêtes à l'Est et à l'Ouest de la hauteur 301, et reçu quelques coups d'une batterie ennemie visible par de la poussière, à l'Ouest de cette hauteur; bref, son action n'a pas eu à se manifester sérieusement, et l'ennemi ne semble pas menaçant de son côté.

La cavalerie de Séimonov, à Tafangshin et Lungko, ne signale rien; sa batterie à cheval a tiré quelques coups de canon, de Lungko, sur la crête à l'Ouest de 301 vers 4 h. 15.

De la sotnia de Fouchéou, pas de nouvelles.

Personnellement, Stackelberg a assisté à l'action engagée dans le secteur de l'Est, entre 2 et 3 heures; le général Gerngross lui a fait un compte rendu des plus rassurants : les pertes sont faibles, et la 1re division n'a pas besoin de secours.

Stackelberg, après avoir apprécié la situation, prend, le soir du 14, la résolution d'attaquer l'ennemi le 15, en débordant son flanc droit. L'attaque sera exécutée par la 1re division de tirailleurs, avec la coopération de la brigade Glasko de la 35e division.

Son procédé pour faire connaître sa décision à ses subordonnés, consista, croyons-nous, à employer des ordres particuliers.

Un ordre écrit daté du 14 juin, 5 h. 50 du soir, charge le général Mrozovski de continuer le combat de front, en résistant sur la position fortifiée, *donc, dans les secteurs de l'Est et de l'Ouest, où l'unité de commandement, nous l'avons vu, ne pouvait pas s'exercer.*

Par un autre ordre, *verbal*, donné au général Glasko,

à 4 h. 30, à la station de Wafangou, Stackelberg lui prescrit de se porter à Chinkaton, *pour assurer la sécurité* du flanc gauche du général Gerngross, que les Japonais cherchent à déborder.

La brigade, arrivée à Chinkaton, stationne, couverte par deux avant-gardes :

a) Un bataillon du 139e (Morchansk) et quatre pièces, au col de Fikiaton;

b) Un bataillon du 139e (Morchansk), un bataillon du 140e (Zaraïsk) et quatre pièces, au col de Shiaochinkaton.

Cette dernière intervint, par son canon, vers 6 heures du soir, contre la droite du 34e japonais occupant la hauteur 427.

Vers 9 heures, le général Glasko reçoit du corps d'armée une note (n° 4) datée de 6 heures du soir, disant :

« J'envoie un bataillon du 34e soutenir votre détache-« ment. Votre mission, *après vous être entendu* avec le « général Gerngross, est d'attaquer en flanc les Japo-« nais qui combattent près de Wafangwopeng contre « le général Gerngross. En cas de nécessité de vous « replier... » (Suit l'indication d'un chemin de retraite à 5 kilomètres à l'Est du chemin de fer.)

Glasko envoie de suite son officier d'ordonnance à Gerngross, pour avoir des ordres plus nets; il rentre vers minuit, porteur de cette réponse :

« Je me trouve sur le chemin entre Wafangwopeng et « Youtsiatoun (voie ferrée). *Si le commandant de corps « d'armée désire donner l'attaque au point du jour*, il sera « possible de le faire avec succès. »

Nous concluons de cette pièce que, vers 9 heures du soir, le général Gerngross lui-même n'avait pas d'indications nettes sur sa mission pour le lendemain.

Nous ne savons donc pas dans quelles conditions

l'ordre d'attaque *n° 194, du 14 juin* (1), pour le 15, a touché les troupes ; il avait pourtant son importance, fixant la nuit entre 1 et 2 heures, ou, au plus tard l'aube, pour le début de l'opération.

En tout cas, le général Gerngross laisse aux ordres de Mrozovski son 4e régiment de tirailleurs et ses batteries 3 et 4, à la défense de la ligne fortifiée de 3 kilomètres de front occupée la veille par trois régiments ; il dispose des trois autres régiments avec deux batteries et demie (2), pour l'attaque de Wafangwopeng et de la hauteur 427.

Quant au général Mrozovski, nous savons qu'il a été prévenu à 7 heures de son nouveau rôle ; ses ordres aboutissent à l'occupation de la *position fortifiée* le 15 à 3 h. 30 du matin, dans les conditions suivantes :

Secteur de gauche : 4e tirailleurs, batteries 3e, 4e/1re ;

Secteur du centre : trois compagnies du 33e, batteries 1re, 3e/9e (lieutenant-colonel Panioutine) ;

Secteur de droite : cinq compagnies du 33e, batteries 4e/9e (colonel Linooski) ;

Secteur avancé de droite : un bataillon du 36e (colonel Batchinsky) ;

Réserve générale : six compagnies du 36e (général-major Krauzé).

Le reste est réserve du corps d'armée.

Les 34e et 35e tirailleurs débarquent de chemin de fer dans la journée et la nuit, et, avec eux, le général Kondratovitch, commandant la 9e division. Ce dernier se présente immédiatement au général Stackelberg, qui lui indique ses intentions pour le 15, et, très nettement, l'offensive de Gerngross, avec la 1re division, la brigade

(1) Invoqué par Stackelberg pour sa justification (Conférences de l'Académie Nicolas).

(2) La moitié de la batterie des gardes-frontières.

Glasko et le 34e (1); si Kondratovitch, le 15, a affaire à trop forte partie, sa mission est de se replier lentement sur la station, en interdisant à l'ennemi d'atteindre le débouché Nord-Ouest du défilé venant du Sud-Est, de Chinkaton, nécessaire à la retraite du reste des troupes; le 35e restait réserve générale du corps d'armée, à la gare.

Faute de documents précis, nous sommes obligés de procéder par induction, dans l'interprétation de toutes ces conversations, mais nous pouvons estimer que le général Stackelberg n'a pas une volonté offensive très arrêtée.

Très sagement, le général Kondratovitch ne manifeste pas pendant la nuit sa prise de commandement de la position fortifiée.

La cavalerie recevait l'ordre, déjà inexécutable, de pousser, le lendemain, de Tafangshin par Peshanchintsu sur Kyokaton.

Journée du 15 juin.

ATTAQUE JAPONAISE.

Le quartier général part de Wafangtien, à 2 heures, et se porte à Shukaton.

Secteur de l'Est :

3e division. — Nous la retrouvons retranchée, dans les positions occupées la veille au soir, de la hauteur 417, par les crêtes au Sud de Shukaso et la hauteur 293, aux pentes Est de 301 ; la division n'a en réserve que la moitié du 18e d'infanterie.

A 5 h. 25, malgré un léger brouillard, l'artillerie

(1) En réalité, un bataillon du 34e, les deux autres ayant reçu depuis un contre-ordre.

prend la parole ; le 3e régiment, échelonné sur deux lignes, faute de place, et un groupe du 13e, tirent sur la crête de Ryu-o-bio (1).

L'autre groupe du 13e, et le 15e, tirent vers le Nord, sur les hauteurs de Tafangshin.

La 3e division a ordre de ne pas attaquer avant l'entrée en action de la 5e ; d'ailleurs, dès 8 heures, elle voit déboucher une ligne ennemie sur le front 448, Hokaton ; deux batteries russes tirent par intermittences, de la crête de Ryu-o-bio, deux autres, de Hokaton, une cinquième de Tachinkaton.

C'est Gerngross qui prend l'offensive avec ses 2e et 3e régiments, le 1er, en réserve, vers 448 ; sa première ligne marche en tirailleurs coude à coude, ne s'arrêtant que pour faire des feux de salve ; puis, sous l'effet des pertes, le mouvement d'ensemble dégénère en bonds de petits groupes qui viennent reconstituer des lignes brisées dans les accidents du sol, ouvrent le feu à volonté, repartent jusqu'à un nouvel accident de terrain, rejoints par leurs réserves partielles que leurs chefs ne peuvent pas retenir, bref, formant une chaîne unique, épaisse, assez confuse, qui occupe Shukaso, la crête au Nord-Est, et Wafangwopeng ; la gauche, en angle mort par rapport aux tranchées japonaises de la hauteur 427, progresse *jusqu'à quelques pas* de l'ennemi, puis, épuisée, énervée, se couche et se borne à cribler de balles les crêtes à quelques mètres en contre-haut.

Les Japonais, peu soucieux de sortir la tête et le buste de leurs abris, faisaient rouler une grêle de pierres sur les assaillants, mais ils devaient plusieurs fois repousser des tentatives d'assaut partielles, qui provoquèrent des

(1) Les deux batteries russes sont mieux couvertes que la veille ; la 4e a même changé de position ; elles peuvent donc tirer par intermittences.

corps à corps et des combats singuliers entre officiers (1).

A 11 heures, une attaque nouvelle se dessine, arrivant de la hauteur 422, pendant que les batteries ennemies de Hokaton et Tachinkaton redoublent d'activité. C'est le général Glasko qui prend enfin l'offensive avec sa brigade.

Glasko avait envoyé deux fois, dans la nuit, demander des ordres au quartier général, sans succès. Après avoir tenu conseil à l'aube, avec quelques sous-ordres, il donna, à 6 h. 40, l'ordre suivant :

L'avant-garde de gauche, portée à deux bataillons, se portera sur Wafangwopeng, par Chinkiashinnanton et le chemin au Sud de 427 ; l'avant-garde de droite, portée à trois bataillons, poussera de Tachinkaton sur Wafangwopeng ; la réserve (trois bataillons), suivra l'avant-garde de droite.

Au moment où le mouvement commence, arrive une note de Gerngross :

Prenez l'offensive, nous vous soutiendrons des montagnes.

Puis, vers 8 heures, un ordre du corps d'armée, qui vient saper les bonnes résolutions :

Dans le cas où les Japonais prendraient l'offensive avec des forces supérieures sur le centre de la position ou dans une autre direction, le 1er corps se retirera lentement sur Vantselin. En ce cas, le détachement du général Glasko se maintiendra le plus longtemps possible sur la ligne Tsioutsiatoun (Chinkaton) Koudiatoun, etc..... (en résumé, pour former flanc-garde au débouché Sud du défilé de Chinkaton, pendant la retraite du gros sur Wafangou).

..... *Si les Japonais se replient, les troupes resteront sur leurs emplacements actuels jusqu'au reçu de nouveaux ordres.*

Signé : STACKELBERG.

---

(1) Témoins oculaires japonais, et rapport du général de brigade Kodama.

Pendant ce temps, l'avant-garde de droite s'engage à 422, et l'avant-garde de gauche est prise à partie vers Chokaro par la cavalerie ennemie.

Personne ne sait plus que faire ; on prend la décision la plus simple, ne rien faire.

A 10 heures, arrivée du colonel Zapolski, de l'état-major de Stackelberg, avec l'ordre de marcher énergiquement en avant. Mais, à ce moment, la droite du corps d'armée se trouvait déjà dans une position critique et l'occasion était passée.

Elle avait été belle, si on en croit les rapports japonais : dès 8 heures, le général Kodama (17e brigade, 3e division), renforcé de deux compagnies, rendant compte de l'importance de l'attaque qui le menaçait, exprimait son espoir de pouvoir tenir tant qu'il aurait des munitions (1).

Son général de division n'a plus qu'un bataillon en réserve et ne se décide pas à l'engager. Il rend compte au général Oku, lequel n'a que deux bataillons à sa disposition et en envoie un, ce qui permet à la 3e division d'envoyer au feu sa dernière fraction.

A midi, arrive un officier du 23e (6e division) : le 1er bataillon arrivera à Shukaton à 3 heures ; en réalité à 2 heures on l'apercevait déjà, ce qui permet d'envoyer à la 3e division le dernier élément de la réserve de l'armée, dont il va prendre la place.

A ce moment, d'ailleurs, la décision était déjà presque acquise dans la zone Ouest du champ de bataille.

Secteur de l'Ouest. — Opérations de la 5e division.

D'après l'ordre du général Ueda, l'attaque du 15 visera le front Tayankou, Talungko ; les mouvements préliminaires se feront avant le jour.

---

(1) Style japonais, euphémisme pour exprimer qu'un renfort sera le bienvenu.

A 4 heures du matin, nous retrouvons l'avant-garde de droite (un bataillon du 41e, un escadron, une batterie, une section du génie) installée sur la crête 301, Okaton. La colonne du centre (deux bataillons et demi de la 9e brigade, un escadron et une compagnie du génie, passe la rivière à Sukaton et pousse vers le Nord; la colonne de gauche : la 21e brigade moins un bataillon, un demi-peloton de cavalerie, une compagnie du génie, atteint Shosukaton à 5 h. 30; la réserve (11e régiment), a franchi la rivière et se masse au Sud-Ouest de Shosi.

A 7 heures, on tient les hauteurs de Tayankou à Tofanshin, après des tirailleries contre de petits groupes ennemis, puis l'action s'arrête.

L'artillerie a rejoint : deux groupes du 5e, réduits à quatre batteries, sont sur la hauteur entre Tafangshin et Tayankou.

L'ennemi a des troupes d'infanterie à la cote 185, au Nord de Tafangshin (le bataillon du 36e), avec une batterie; deux autres batteries à 1,000 mètres au Nord-Est dans la plaine; deux batteries à l'Est de Ryu-o-bio; tous ces objectifs sont visibles, et on les canonne vigoureusement à partir de 7 heures.

Une autre batterie (à cheval) se démasque vers Talungko, quelques pièces derrière Tokaton, (demi-batterie des gardes-frontières). Tout cela, au bout de quelques instants, est réduit au silence (1).

Deux escadrons russes, venus de Tokaton à Tofanshin, repartent vivement vers le Nord-Ouest, poursuivis par les shrapnels, trois autres se retirent de Talungko vers Lungko (2); la hauteur 185 est toujours occupée; on

(1) Les rapports russes accusent peu de pertes dans les batteries, grâce aux précautions prises pour abriter le personnel et les attelages; l'effet voulu était néanmoins produit par les batteries japonaises : réduire le canon ennemi à l'inaction.

(2) Lungko, ou (Tong) Lungko.

voit, sur les crêtes au Nord et au Nord-Ouest des travailleurs occupés à creuser des tranchées; l'ennemi semble se renforcer vers sa droite, son artillerie ne répond plus.

La 5e division est très circonspecte, le commandement éprouve visiblement de l'hésitation à lancer son monde dans ce réseau de traquenards qu'est le terrain sous ses yeux.

Depuis 8 heures, on entend vers l'Est un fracas assourdissant sur le front de la 3e division, qui évidemment est engagée à fond; il faut bien se décider à faire quelque chose.

Le général Ueda donne ses ordres : la droite va enlever Tafangshin et la cote 185; la gauche attaquera Tokaton et les crêtes au Nord-Est.

Peu à peu, l'artillerie a rejoint : à 10 heures, un groupe du 13e et un groupe du 15e viennent encadrer la batterie du 5e, sur la crête 301-Okaton; l'autre groupe du 15e, à l'Ouest d'Okaton, tire sur Ryu-o-bio, vers le Nord-Est.

Vers 9 h. 45, la hauteur 185 enveloppée de trois côtés était enlevée, sans grande difficulté, ainsi que Ryukaro et la moitié de Tokaton; un vide s'est produit entre les deux groupes d'attaque; le général Ueda jette au pas de course son 11e régiment, qui gagne Ryukaro, Tokaton, et forme le centre de la ligne qui attaque le front 190-Lungko.

Le 5e d'artillerie fait un bond, ses deux groupes venant s'installer respectivement à l'Ouest et à l'Est de la hauteur 185.

Le 5e régiment de cavalerie occupe Makiafangshin, pour couvrir la gauche.

L'aile droite descend de la crête d'Okaton, et se porte à hauteur et à l'Est de Tafangshin, deux compagnies, face à l'Est, battent Ryu-o-bio et enfilent les tranchées du 4e régiment russe.

AISE

L'artillerie bat le front : 190, Santsui, Ryu-o-bio.

A midi, la 5e division prenait pied sur le front Peikou, cote 190, croupe au Sud de Lungko, mais, à bout de forces, ne progressait plus. Heureusement, la 4e division entrait en action, vers la gauche.

Du côté russe, voici ce qui s'est passé.

Kondratovitch, arrivant à 6 heures, à la croupe 190, au Nord de Santsui, recevait le commandement des mains de Mrozovski, et voyait venir les événements, sans rien changer aux dispositifs : un bataillon du 36e est à Tafangshin et 185, avec la batterie 4/9 ; cinq compagnies du 33e, à 190 et au Nord-Ouest, achèvent des tranchées ; dans la plaine, vers Santsui, trois compagnies du 33e et les batteries 1 et 3/9e.

Réserves partielles, deux compagnies du 36e et quatre du 33e. Réserve générale, six compagnies du 36e avec le général Krauzé.

Pas de nouvelle de la cavalerie.

A 7 heures, arrive un ordre au corps d'armée (n° 8) :

En cas d'offensive par des forces ennemies supérieures, les troupes du secteur de l'Ouest retraiteront lentement vers la gare.

De 7 heures à 8 h. 30, arrivent trois rapports du colonel Batchinski du bataillon de Tafangshin, qui annonce dès 7 h. 30 qu'il a affaire à deux ou trois régiments et 40 pièces, puis, que la direction de Lungko est menacée, enfin, à 8 h. 30, qu'il est canonné à 185, de trois côtés, sans pouvoir répondre au feu.

Kondratovitch le maintient à 185, et envoie en hâte deux compagnies du 36e sur Lungko ; il rend compte téléphoniquement à Stackelberg, et lui envoie un officier d'état-major.

Vers 9 h. 30, le colonel Batchinski se replie sur Santsui, avec la batterie 4/9 ; la ligne Santsui, 190, Lungko est donc tenue par six compagnies du 36e, et

neuf compagnies du 33e; les deux compagnies du 36e envoyées à Lungko n'ont même pas le temps d'y arriver, et sont forcées de se replier, sous une fusillade violente.

Toute la ligne russe est criblée par une canonnade serrée, les explosions d'obus alternant avec celles des shrapnels.

Les trois batteries de la 9e division qui se sont reportées à l'Est de Rikaten, répondent par intermittences, sans résultat appréciable (elles ont subi des pertes pendant le moment critique du changement de position).

A 10 heures, arrive le colonel Gourko, sous-chef d'état-major du corps d'armée, porteur de l'avis suivant :

Le général Stackelberg remet à la disposition de Kondratovitch ses 34e (deux bataillons) et 35e régiments, pour arrêter le mouvement tournant de l'ennemi sur sa droite.

Kondratovitch *fait demander* au commandant de corps d'armée *la permission de ne se servir que du 35e pour le moment*, tant que la situation ne sera pas éclaircie; en même temps, il donne ordre au 35e de se porter vers Lungko, et de s'engager.

Compte rendu du colonel Zinoosky (du 33e) : « Un nouveau régiment ennemi déborde Lungko vers le Nord. »

Ordre de Kondratovitch au général Krauzé : « Partez pour Lungko avec la dernière réserve (bataillon III/36e); je vais vous faire soutenir par le 35e. »

Puis Kondratovitch se porte vers Rikaten, où il pense trouver Stackelberg, ainsi que les 34e et 35e; il n'y a plus personne. Renseignement pris, il repart vers le Nord-Ouest et trouve Stackelberg à la hauteur 248, sous un feu violent; le général en chef vient d'amener lui-même en ce point le 35e avec une batterie de la 35e brigade d'artillerie (nouvellement débarquée) et a placé le tout sous les ordres du général Zykov; il a prolongé à gauche le 35e par les deux bataillons du 34e fort à propos, car le

général Krauzé ne pouvait déboucher au Sud sur Lungko avec son bataillon.

Il était midi, et les affaires paraissaient en bonne voie du côté russe; l'offensive japonaise semblait calmée.

A *11 heures*, on avait eu enfin des nouvelles de la cavalerie : un compte rendu du général Séimonov, daté de *7 heures* du matin, annonçait l'approche de forces ennemies considérables venant du Sud-Ouest.

Cette cavalerie, avons-nous vu, avait échangé quelques coups de canon avec l'ennemi, le matin; vers 8 heures, on la retrouve vers Sonkaton; puis elle se porte à Lungko, suivie des gardes-frontières et de leur batterie, ensuite, elle aurait été ramenée à la gare, par erreur. Samsonov, qui suivait le général Séimonov, à proximité, mais sans rôle défini, serait intervenu, aurait reconduit deux régiments au Nord de Lungko, détaché le 8e cosaques de Sibérie au Nord-Ouest, vers Khova, où on signale une colonne ennemie, et placé les dragons Primorski au col à l'Ouest de 392 (chemin de Lontaikou).

Cette cavalerie aurait, sans aucun doute, pu s'employer plus utilement.

Intervention de la 4e division japonaise. — La 4e division a passé la nuit à Shiao-su-katon et environs.

Au reçu de l'ordre de l'armée, le général Ogawa constituait un groupe mixte comprenant la 19e brigade, un groupe d'artillerie, un escadron, une compagnie du génie, sous les ordres du général Ando.

Le détachement quitte Pankaton le 15 à 6 heures du matin, avec mission d'aller se lier à la gauche de la 5e division; à 9 heures, il atteint Wankiatun et trouve le combat en pleine activité, à en juger par les éclatements aperçus vers l'Est. Il prend contact à Yojuko avec la 5e division.

Le général Ando se porte sur Makiafangshin, poussant un bataillon et demi sur Lungko; un gros rassem-

blement de cavalerie ennemi, surpris, file vers le Nord (division Séimonov); un petit groupe ennemi tient la crête à l'Est de Lungko.

Le général Ando renforce sa première ligne, ne garde qu'un bataillon en réserve, et met son artillerie en batterie à l'Ouest de Makiafangshin (10 h. 30); puis il attaque vivement; à midi, il tenait la hauteur 248 et la crête à l'Est de Lungko.

L'ennemi tient bon, sur la crête à l'Ouest de Ryokaton, puis se renforce d'un bataillon, d'un second (35e russe), d'une batterie (35e brigade d'artillerie), de deux Maxims (1); il attaque, progresse, enveloppe la gauche japonaise; il faut envoyer deux compagnies de la réserve en échelon vers le Nord de la hauteur 248, pour arrêter cette attaque.

Les efforts russes recommencèrent jusqu'à 2 h. 20; la gauche japonaise éprouvant des pertes sanglantes.

A 3 heures, l'artillerie russe amenait les avant-trains, puis l'infanterie, à son tour, se repliait, lentement et en bon ordre, par échelons.

APRÈS MIDI.

Secteur de l'Est. — Devant la 3e division japonaise, le 4e tirailleurs et les batteries russes se trouvaient soumis, depuis 9 heures du matin, au feu d'infanterie et d'artillerie de la 5e division, pris en enfilade et presque à revers; cette action, doublée de celle de la 5e brigade (3e division) et de ses cinq batteries, sur le front, devint intolérable. A midi 30, le 4e régiment russe quittait sa position de Ryu-o-bio et se repliait, sans désordre, sur Roshoko et Wafangou. Les batteries, sur la crête, ne purent pas être retirées sous le feu et les pièces furent perdues.

(1) Rapports japonais.

Croquis N° 18

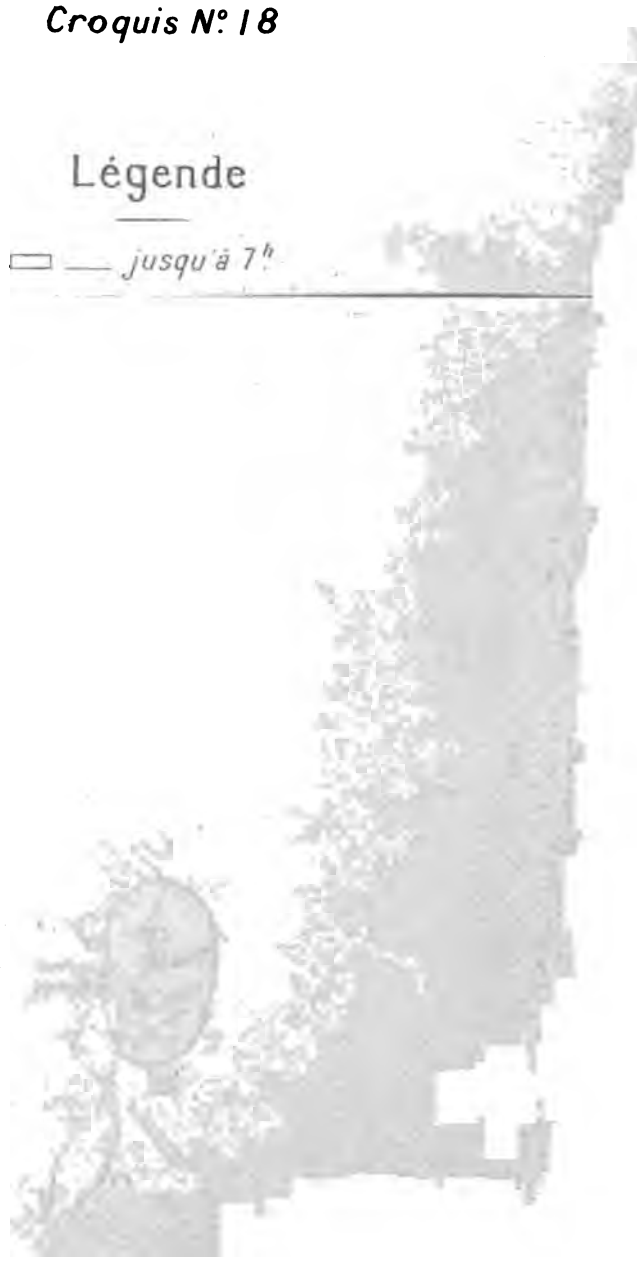

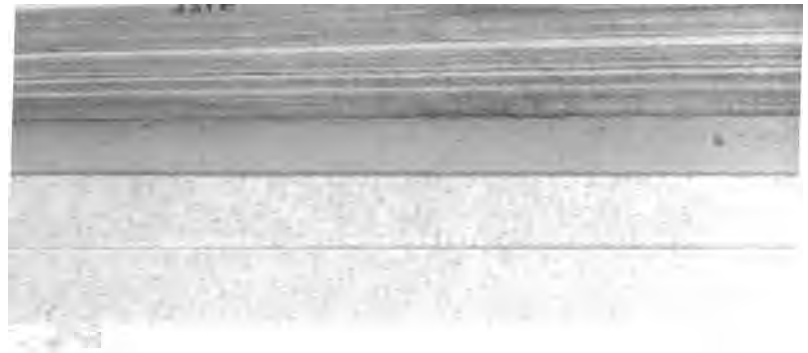

La 5e brigade japonaise prend pied sur la position ennemie et pousse des éléments à la crête Roshoko-302; quatre batteries viennent immédiatement sur la crête de Ryu-o-bio et canonnent les troupes en retraite et la gare.

Il est 2 h. 30, le général Gerngross, voyant le recul du 4e régiment, donne l'ordre de la retraite, et prescrit à la 2e brigade de la 35e division de former arrière-garde à Chinkaton.

C'est à ce moment qu'un bataillon du 1er tirailleurs, dans un élan désespéré, part du vallon au Sud de 448, pour attaquer Shukaso et la crête au Sud sur laquelle il rejette le 34e japonais, épuisé par sa lutte de deux jours. Une mêlée furieuse s'engage. Le général Oshima envoie sur le flanc droit des Russes un bataillon du 33e par le Nord du 293; le bataillon russe, pris à revers, fut anéanti (tous les prisonniers étaient blessés).

Cet effort héroïque était malheureusement stérile à cette période de la bataille.

La brigade de cavalerie Akiyama, dès 9 heures du matin, arrivait à Ryukako et intervenait par le feu du canon et des mitrailleuses contre de la cavalerie et une batterie (4e cosaques de Sibérie) signalées entre Fikaton et Janjiagou.

Ensuite, avisé du mouvement de la 2e brigade de la 35e division russe et de la situation critique du 3e régiment de cavalerie qui couvrait, à Chinkashoten la droite de la 3e division, le général Akiyama résolut d'arrêter l'offensive ennemie en menaçant son flanc gauche; il fit partir son bataillon d'infanterie pour Chinkaton, avec sa batterie et deux sections de mitrailleuses, le 14e régiment de cavalerie se plaçant en réserve à Chiukaton; sa droite était couverte à Kokaton, par le 13e régiment de cavalerie et une section de mitrailleuses. De 10 h. 45 à 2 heures, l'action se borna à des feux à grande distance et à une canonnade intermittente contre

une batterie russe portée au Nord de Shiaochikanton; l'ennemi était stationnaire.

De 2 heures à 2 h. 30, la lutte fut plus chaude, car on remarquait un mouvement de retraite chez l'ennemi; le bataillon d'infanterie attaque Yanjiagou; la brigade de cavalerie, rassemblée à sa droite, se portait sur Hoshanton.

Devant l'attitude de l'ennemi qui se retirait en ordre, la brigade Akiyama en resta là et passa la nuit à Yanjiagou et Hoshanton.

Derniers moments de la bataille. — La dernière phase de la lutte allait donc se passer dans le secteur de l'Ouest :

Le général Stackelberg avait reçu, comme dernier renfort, dans la matinée du 15, le régiment de Tobolsk (réserve de Sibérie); par son ordre, deux bataillons, débarqués à 5 kilomètres au Nord de Télisse, allaient barrer le défilé de Lontaikou, relevant la cavalerie de Samsonov vers la cote 392; deux autres étaient portés, face à l'Ouest, à la hauteur au Nord-Est de Télisse.

Le général Kondratovitch faisait tenir la crête 391 par le 34e, la batterie 4e/9e et la batterie à cheval des Cosaques (derrière Sisan) sous les ordres du général Mrozovski.

En arrière, il faisait tenir par le général Krauzé avec le 36e une autre position de repli.

L'évacuation de la gare était terminée à 1 h. 30.

Les échelons successifs de la 9e division se retiraient en bon ordre.

Kondratovitch n'avait pas pu rester en communication avec le 4e régiment, et n'apprit sa retraite, avec l'abandon des deux batteries de la 1re brigade d'artillerie, qu'après le fait accompli.

Un orage violent avec des torrents de pluie, arrêta la poursuite des Japonais, qui étaient d'ailleurs à bout de

forces. Ce n'est que le lendemain qu'ils occupèrent la gare de Télisse.

Les Russes, marchant sur trois colonnes par la vallée du chemin de fer et deux sentiers à l'Est, avaient gagné la station de Wantselin.

L'arrière-garde était formée par le 36e tirailleurs, les dragons Primorski, six sotnias de 4e et 5e cosaques et leur batterie, et deux sotnias de gardes-frontières, sous les ordres de Samsonov. Elle passa la nuit à Siounchoutoun, se replia le 16 sur Wantselin, où elle fut rejointe par le 8e cosaques ; le 19, elle était à Sénioutchen, tandis que le 1er corps de Sibérie continuait la retraite sur Kaïping.

Le gros de la 4e division japonaise avait poussé jusqu'à Sukaton; une petite avant-garde (deux compagnies et une batterie) à Funkiaton, put canonner le 8e cosaques de Sibérie et le rejeter dans le Nord-Est, en lui interdisant la vallée de Fouchéou.

Conclusion.

L'opération du 1er corps sibérien avait abouti à un sanglant échec. Cet insuccès a été mis au compte du général Stackelberg, contre qui la calomnie s'est donné libre cours (il serait resté dans son wagon-salon, loin du danger, etc., etc.).

Il est certain que le combat ne semble pas avoir été dirigé par le commandement : le système employé pour la rédaction des ordres est des plus défectueux; il y a des conversations, des parlottes, des échanges de vues, mais pas d'ordres nets.

La cavalerie est mal employée et peu commandée ; il n'est pas étonnant qu'elle n'ait rien rendu ; il ne faut pas oublier non plus que, sauf les dragons, cette cavalerie est composée de réservistes des 2e et 3e tours, et que, suivant un mot bien connu, ses Cosaques sont pères de famille et propriétaires de leurs chevaux.

L'artillerie est mal employée ; les chefs de batterie ne connaissent pas leur matériel, ni ses propriétés permettant de faire du tir masqué contre une artillerie supérieure ; ce n'est pas leur faute : on n'improvise pas des commandants de batteries.

L'infanterie, extrêmement brave, mais sans souplesse, est mal instruite pour le combat moderne.

Mais au-dessus de tout cela, il y a encore autre chose : la mission imposée au général Stackelberg comprenait deux articles :

a) Prendre l'offensive, pour attirer sur soi la plus grande partie des forces ennemies, et diminuer la pression exercée sur Port-Arthur ;

b) Se dérober à l'engagement contre des forces supérieures.

Pour remplir la première partie de sa mission, on lui donne trente-deux bataillons et huit batteries et demie, que le chemin de fer lui déverse goutte à goutte pendant une douzaine de jours à deux étapes d'un ennemi renseigné sur ces mouvements ; résultat, c'est l'ennemi qui devance l'offensive de Stackelberg, et qui en réalité le surprend.

Pour agir conformément à l'article 2, avant de se dérober, encore lui fallait-il savoir si l'ennemi était en forces supérieures. Or, le service de renseignements par l'espionnage n'existait pas.

Restait la cavalerie. Jusqu'au 12, le rideau d'avant-postes japonais à Pulantien (Port-Adams) Tashaho, est impénétrable aux pointes les plus hardies. Le 13 et le 14, dans la matinée, une cavalerie de premier ordre aurait peut-être pu saisir par ses reconnaissances la marche des quatre colonnes japonaises, elle n'aurait certainement pas donné leur effectif, et les renseignements, en supposant qu'ils fussent tous parvenus au commandement russe, l'auraient touché dans la nuit du 13 au 14 et le 14.

Étaient-ils suffisants pour justifier le 14 un ordre de retraite, sans combat ! On aurait accusé Stackelberg de pusillanimité.

Le combat seul pouvait lui donner le renseignement sur les effectifs ennemis.

Il semble que le procédé à employer eût été, vu le terrain, l'action de détachements mixtes sur chaque tête de colonne ennemie ; il nécessitait des troupes manœuvrières, pourvues d'artillerie, de trains et de parcs mobiles, conduites par des chefs de premier ordre, disposant d'un système complet de liaisons. Nous savons que, rien qu'au point de vue matériel, ces éléments n'existaient pas, du côté russe.

Le combat de Wafangou-Télisse se présente, pour nous, avec un aspect qui rappelle singulièrement la bataille sur le Yalu.

Ici, également, nous trouvons un élément lourd, un corps d'armée, poussé à dix jours de marche du gros de l'armée, au contact d'un ennemi supérieur. Refusera-t-il le combat ? Un élément plus faible en eût fait tout autant. L'acceptera-t-il ? Ce sera sur un front exagéré, échappant à l'action du commandement ; inévitablement, certaines fractions seront accrochées ; les autres devront les secourir ; donc, sur l'ensemble, pèsera la menace complexe de la percée sur un ou plusieurs points du front, ajoutée à celle de l'enveloppement sur les ailes.

De fait, le désastre a été évité aux Russes, grâce à la qualité de leurs troupes, mais, au point de vue moral, la retraite, après une bataille sanglante, en abandonnant une partie des blessés et du matériel, est une défaite. Les troupes affronteront-elles l'adversaire, la prochaine fois, avec la même vaillance ?

(*A suivre.*) (189)

ANNEXE N° 1. — Pertes russes (chiffres officiels).

ÉLÉMENTS.	TUÉS.		BLESSÉS.		DISPARUS.		TOTAL.	
	OFFICIERS.	TROUPE.	OFFICIERS.	TROUPE.	OFFICIERS.	TROUPE.	OFFICIERS.	TROUPE.
Commandement	»	»	2 (1)	»	»	»	2	»
1re division de tirailleurs	15 (2)	288	49 (3)	948	12 (4)	700	76	1,936
1re brigade d'artillerie	1	15	9	85	»	»	10	100
9e division de tirailleurs	1	136	21 (5)	1,030	»	64	22	1,230
9e brigade d'artillerie	1	»	2	30	»	»	3	30
2e brigade de la 35e division	»	17	13	223	»	10	13	250
35e brigade d'artillerie	»	3	4	37	»	»	4	40
Régiment de Tobolsk	1	9	1	56	1	1	3	66
Cavalerie	»	»	1	4	»	»	1	4
Gardes-frontières	»	5	»	15	1	»	1	20
TOTAUX	19	473	102	2,428	14	775	135	3,676 (6)

(1) Général Gerngross, un officier d'état-major.
(2) Un colonel.
(3) Un colonel.
(4) Un colonel prisonnier.
(5) Trois colonels.
(6) Les rapports japonais accusent 1,900 cadavres russes enterrés et 410 prisonniers dont 8 officiers.

ATIO
Croquis N°. 19
Légende
jusqu'à 7h

ANNEXE N° 2.

PERTES JAPONAISES.

	Éléments.	Tués. Officiers.	Tués. Troupe.	Blessés. Officiers.	Blessés. Troupe.
3e division.	Infanterie.....	2	77	11	307
	Cavalerie.....	»	2	»	8
	Artillerie.....	»	4	2	30
	Génie.....	»	2	»	8
	TOTAUX.....	2	85	13	353
4e division.	Infanterie.....	1	73	14	266
	Cavalerie.....	»	»	1	73
	Artillerie.....	»	»	»	1
	Génie.....	»	»	»	»
	TOTAUX.....	1	73	15	340
5e division.	Infanterie.....	4	36	10	219
	Cavalerie.....	»	1	»	15
	Artillerie.....	»	1	»	14
	Génie.....	»	»	»	»
	TOTAUX.....	4	38	10	248
Brigade de cavalerie.....		»	»	»	2
Brigade d'artillerie.....		»	»	6	59
TOTAUX GÉNÉRAUX.....		7	196	44	1,022

L'ENSEIGNEMENT DU TIR EN SUISSE

I

A l'étranger, les Suisses jouissent de la réputation d'excellents tireurs. Mais les autorités fédérales, responsables de l'organisation de la défense nationale et exactement renseignées par l'examen attentif des résultats obtenus annuellement dans l'armée et dans les sociétés de tir, ne semblent pas partager cet optimisme. Il leur est apparu au contraire que, par hâte d'arriver rapidement à l'exécution des feux de guerre, on négligeait, dans les écoles de recrues, le tir individuel, base indispensable de l'instruction du tireur. « Le tir de précision n'était plus pratiqué. Les inspecteurs ne s'en occupaient guère : toute leur attention se portait sur le service en campagne : nous n'avons jamais vu un inspecteur sur la place du tir.

« Le tir à conditions commençait dès la deuxième semaine après l'arrivée des recrues; des jours étaient fixés à l'avance où les compagnies devaient tirer coûte que coûte; il s'agissait d'avoir terminé le tir individuel au milieu de l'école. Dans ces conditions, le tir n'était pas enseigné sur des bases sérieuses; le soldat inhabile se décourageait et, après son service, allait grossir le nombre des mauvais tireurs et des mécontents (1). »

---

(1) *Revue Militaire suisse*, février 1908, p. 12 et suiv.

Dans le but de remettre en honneur dans l'armée le tir individuel, le Département militaire vient de modifier les programmes de tir de l'infanterie.

Une commission composée d'officiers instructeurs et d'officiers de troupe, et présidée par l'instructeur d'arrondissement de la 1re division, a élaboré les nouveaux programmes qui ont été approuvés le 18 janvier dernier et entrent immédiatement en vigueur.

Ces programmes visent à donner au commandement les moyens suffisants pour faire de l'officier et du soldat de bons tireurs de stand ; puis pour s'assurer que l'un et l'autre gardent, aussi longtemps qu'ils appartiennent à l'élite et à la landwehr, les qualités de tireur acquises au cours de l'école des recrues.

Ils comportent ensuite l'exécution des feux de guerre. Ils tendent enfin à développer de plus en plus le goût du tir en Suisse.

II

Désormais, l'instruction du tir en Suisse sera donnée conformément aux dispositions exposées ci-après :

a) *Instruction militaire préparatoire de la jeunesse.* — On lit dans la loi d'organisation militaire du 12 avril 1907, article 104 :

« La Confédération subventionne les associations et, en général, tous les efforts ayant pour but l'instruction militaire préparatoire des jeunes gens avant l'âge du service militaire. Elle veille à ce que l'enseignement du tir y tienne la première place ; elle fournit gratuitement les armes, les munitions et l'équipement. Le Conseil fédéral arrête les prescriptions nécessaires. »

Ces prescriptions, pour 1908, sont les suivantes :

Les jeunes gens participant aux cours préparatoires

sont divisés en deux classes. La première classe (qui comprend les plus jeunes élèves), dispose de 15 cartouches pour les tirs préparatoires et de 18 pour les tirs principaux.

Tirs principaux.

1° A 200 mètres couché, avec appui, cible A (1) (6 cartouches);
2° A 300 mètres couché, avec appui, cible A (6 cartouches);
3° A 300 mètres couché, sans appui, cible A (6 cartouches.

La deuxième classe reçoit 10 cartouches pour les tirs préparatoires et 24 pour les tirs principaux.

Tirs principaux.

1° A 200 mètres à terre, avec appui, cible B (1) (6 cartouches);
2° A 300 mètres à terre, avec appui, cible B (6 cartouches);
3° A 300 mètres à terre, sans appui, cible B (6 cartouches);
4° A 300 mètre à genou, sans appui, cible A (6 cartouches).

Les élèves, peu vigoureux physiquement, sont autorisés, sur leur demande, à exécuter tous leurs tirs sur appui.

Il convient d'ajouter, pour être exact, que tous les

---

(1) Les différentes cibles réglementaires en Suisse sont :

Pour le tir au fusil : 1° La cible A. Cible carrée de 1^m,80 de côté. Sur cette cible, sont tracés quatre cercles concentriques ayant respectivement 0^m,40, 0^m,60, 1 mètre, 1^m,50 de diamètre : les deux cercles intérieurs sont noircis. Cible en papier blanc;

2° La cible B. Cible carrée de 1^m,80 de côté. Deux cercles concentriques ayant respectivement 0^m,70 et 1 mètre de diamètre; dans le cercle intérieur est tracée une silhouette d'homme couché de 0^m,50 de haut et de 0^m,45 de large. Cible en papier gris;

3° La cible C. Cible carrée de 1^m,80 de côté. Au-dessous d'une ligne horizontale tracée à 0^m,50 au-dessous du bord supérieur de la cible sont dessinées trois silhouettes d'homme couché (0^m,50 × 0^m,45) séparées les unes des autres par des intervalles de 0^m,10. Papier gris;

4° La cible D. Cible carrée de 1^m,80 de côté. Au-dessous d'une ligne horizontale tracée à 0^m,20 du bord supérieur de la cible sont dessinées

jeunes gens ne reçoivent pas, avant leur entrée au service, cet enseignement préparatoire du tir, qui est facultatif. De 16,000 à 18,000 jeunes gens sont annuellement incorporés dans l'armée ; 6,000 environ d'entre eux ont au préalable suivi les cours préparatoires et exécuté les tirs des deux classes.

b) *École des recrues.* — 1° *Tirs préparatoires.* — Ils ne peuvent commencer avant la troisième semaine d'instruction (1).

Les allocations jusqu'ici prévues pour ces tirs ne dépassaient pas 15 cartouches par fusil. Ce nombre a paru tout à fait insuffisant pour permettre aux instructeurs de mettre leurs recrues en état d'exécuter les tirs plus difficiles de l'instruction.

Désormais, les allocations pour les tirs préparatoires sont portées à 30 cartouches par fusil. L'instructeur est laissé libre de répartir les munitions entre ses recrues au

---

trois silhouettes d'homme à genou (hauteur : 1 mètre, largeur : 0m,45, intervalle entre les silhouettes : 0m,10).

Pour le tir au recolver : Cible P. Cible carrée de 1 mètre de côté. Quatre cercles concentriques ayant respectivement 0m,20, 0m,30 et 1 mètre de diamètre.

Le règlement prescrit de compter :

Avec les cibles A et P : 4 points par balle mise dans le cercle le plus petit ; 3 points, 2, 1, respectivement pour une balle mise dans l'un des autres cercles, du plus petit au plus grand.

Avec la cible B : 3 points pour une balle mise dans la silhouette ; 2 points et 1 point respectivement dans l'un des deux cercles, du plus petit au plus grand.

Avec la cible C : 2 points dans la zone des silhouettes ; 1 point dans la zone comprise entre le pied des silhouettes et une ligne horizontale tracée à 0m,50 au-dessous.

Avec la cible D : 2 points dans la zone des silhouettes ; 1 point en dessous de cette zone.

(1) On rappelle ici que l'école des recrues d'infanterie a une durée de 65 jours.

mieux des intérêts généraux de l'unité qu'il doit instruire ; il organise lui-même le programme des tirs ; il dispose à son gré des cibles A, B, C, D. Une seule restriction ; même si une recrue a obtenu, dans ses premiers tirs, des résultats tout à fait satisfaisants, elle ne sera considérée comme ayant terminé ses tirs préparatoires qu'après avoir au moins consommé, au cours de ces tirs, 25 cartouches.

2° *Tir d'essai.* — C'est le véritable tir d'examen individuel ou « tir à conditions ».

Si, dans ce tir, la recrue parvient à remplir les conditions prescrites par le règlement, elle passe ensuite aux tirs principaux, aux tirs de combat individuels et aux tirs de subdivision. Sinon, elle reprend les tirs préparatoires et cela aussi longtemps qu'elle n'aura pas réussi à satisfaire aux conditions du tir d'essai.

Le tir d'essai s'exécute à 300 mètres, à genou ou couché (à la volonté du tireur), sans appui, cible A, 6 (1) cartouches.

Les conditions à remplir au tir d'essai pour être admis à exécuter les tirs suivants sont d'avoir au moins 5 balles mises et 12 points.

3° *Tirs principaux.* — Ils permettent d'établir, au point de vue du tir, le classement entre eux des hommes d'une même compagnie.

Ils comportent quatre tirs :

1° A 300 mètres à genou, sans appui, cible A (6 cartouches) ;
2° A 300 mètres couché, avec appui, cible B (6 cartouches) ;
3° A 300 mètres debout, sans appui, cible C (6 cartouches) ;
4° A 400 mètres couché, sans appui, cible D (6 cartouches).

---

(1) Le nouveau règlement d'infanterie ne prévoit qu'un seul mode de chargement de l'arme : la charge par le magasin. Or le chargeur contient 6 cartouches : il a paru logique de consommer, dans chaque tir, toutes les cartouches d'un chargeur.

Chaque compagnie exécute tous ses tirs principaux en une seule journée, l'une de celles comprises dans les deux dernières semaines de l'école. Chaque homme tire sans interruption les 6 cartouches d'un même tir.

4° *Tirs individuels de combat.* — Ils sont destinés à habituer l'homme à tirer sur des buts tels qu'ils se présentent au combat.

20 cartouches par homme, à consommer en deux ou trois tirs, à distance connue ou inconnue (inférieure toutefois à 500 mètres). Cibles tombantes et buts à éclipse.

5° *Tirs de subdivision.* — Ils visent à préparer l'officier à son rôle de directeur du feu et à habituer l'homme à tirer dans le rang, à la volonté de son chef.

Allocation de 100 cartouches par fusil :

20 cartouches à consommer au cours de deux ou trois tirs préparatoires par section (distance connue) ;
40 cartouches à consommer au cours de deux ou trois tirs par section (distance inconnue) ;
40 cartouches à consommer au cours de deux tirs de combat par compagnie.

Il est recommandé de prendre des objectifs représentant des éléments d'infanterie. On ne doit pas tirer sur des objectifs d'artillerie.

6° *Tirs des officiers et des sous-officiers.* — Les officiers et sous-officiers de troupe employés dans une école de recrues tirent en moyenne une fois par semaine, sous la direction des officiers instructeurs.

Ils exécutent d'abord le tir d'essai. Suivant que, dans ce tir, ils ont ou non rempli les conditions exigées (au moins 5 balles mises et 12 points), ils passent ensuite aux tirs plus difficiles ou reprennent, comme les soldats, les tirs préparatoires.

Ceux qui sont porteurs du revolver brûlent, avec cette arme, 48 cartouches (exercices préparatoires de 8 coups

chacun, à 50 mètres sur la cible A ; exercices suivant le programme établi par le commandant de l'école, à 25 et à 50 mètres sur la cible P et sur des cibles de campagne).

c) *Cours de répétition.* — Le fantassin suisse doit faire sept cours de répétition de onze jours dans l'élite ; un cours de onze jours dans la landwehr. Mais, les sept cours de répétition de l'élite n'ont pas tous le même caractère. Successivement, d'année en année, le soldat suit un cours par régiment (le régiment étant la plus forte unité concentrée), un cours par brigade, un cours par division, un cours par corps d'armée ; après quoi, le cycle recommence.

C'est durant les cours de répétition par division et par corps d'armée qu'ont lieu les manœuvres d'automne et l'on n'y trouve pas le temps nécessaire pour s'occuper en outre de l'instruction pratique du tireur.

Aussi, le règlement limite-t-il l'exécution des tirs ; ceux de subdivision sont exécutés dans les cours jusqu'à la brigade inclusivement et au cours de landwehr ; les tirs individuels le sont aux seuls cours par régiment dans l'élite et au cours de landwehr.

Les allocations en munitions sont les suivantes :

Cours par régiment et cours de landwehr. Pour chaque cours, 75 cartouches : 15 en moyenne pour le tir individuel (tir d'essai et, s'il y a lieu, reprise des tirs préparatoires) ; 60 pour les tirs de subdivision.

Cours par brigade : 60 cartouches pour les tirs de subdivision.

d) *Tirs obligatoires dans les sociétés de tir.* — L'article 124 de la loi d'organisation militaire spécifie que : « Les sous-officiers appointés et soldats de l'élite et de la landwehr armés du fusil ou du mousqueton et les officiers subalternes de ces catégories de troupe sont tenus de faire, chaque année, dans une société de tir, les

exercices de tir prescrits. Celui qui ne fait pas son tir est appelé au cours de tir spécial, sans solde. »

Les tirs à exécuter obligatoirement chaque année sont les suivants :

	Conditions à remplir : avoir au moins	
	Points.	Balles mises.
1° A 300 mètres debout, sans appui, cible A ...	7	4
2° A 400 mètres à terre, sans appui, cible A ...	8	4
3° A 300 mètres à terre, avec appui, cible B....	10	5
4° A 300 mètres à terre ou à genou, sans appui, cible A.....	12	5

Les conditions doivent être remplies en six coups consécutifs. A défaut, le tireur est autorisé à consommer une 7e, u ne 8e, une 9e et même une 10e cartouche jusqu'à ce que les conditions aient été remplies dans les six derniers coups.

Dès que les conditions ont été remplies, le tireur passe au tir suivant; il y passe dans tous les cas, après avoir tiré dix coups dans un même tir, quels que soient les résultats obtenus.

Chaque société fixe au minimum trois journées pour l'exécution des tirs obligatoires.

Tout tireur qui n'a pas rempli les conditions d'un tir est marqué comme resté à ce tir. Tout tireur resté à deux tirs ne peut, le même jour, exécuter les tirs suivants.

Les tireurs plus heureux sont, par contre, autorisés à faire dans une seule journée tous leurs tirs obligatoires de l'année.

Pour chacun de ses membres ayant exécuté les tirs obligatoires, la société de tir reçoit de la Confédération un subside annuel de 2 francs.

En raison de la facilité que les citoyens suisses trouvent dans les sociétés de tir pour l'exécution de leurs tirs obligatoires, ces sociétés ont pris un grand développe-

ment. Il existe actuellement en Suisse plus de 3,100 sociétés de tir ; 150,000 citoyens de l'élite et de la landwehr y exécutent leurs tirs obligatoires.

Tirs obligatoires hors des sociétés. — Il peut arriver cependant qu'un Suisse, membre d'une société, néglige de faire ses tirs de l'année au stand de sa société. Il peut arriver aussi qu'un citoyen appartenant à l'élite ou à la landwehr ne fasse pas partie d'une société.

Pour ces deux catégories, la loi prescrit, comme il a déjà été dit plus haut, un cours de tir spécial sans solde. Les intéressés sont convoqués, en automne, pour une durée de trois jours. Ils n'ont droit ni à l'indemnité de route, ni à la solde, mais seulement aux vivres.

50 cartouches sont allouées à chacun de ces « retardataires ». Ils exécutent les tirs obligatoires des sociétés; les munitions restantes devant être utilisées par le commandement pour l'instruction complémentaire des tireurs les plus faibles.

Si maintenant, nous récapitulons tous les tirs obligatoires imposés au fantassin suisse depuis son entrée à l'école des recrues jusqu'à son passage dans le landsturm, et si nous cherchons à déterminer le nombre total minimum de cartouches que les règlements lui prescrivent de tirer, nous arrivons aux constatations suivantes :

Tirs préparatoires (1)	25	cartouches.
Tir d'essai	6	—
Tirs principaux	24	—
Tirs individuels de combat	20	—
Tirs de subdivision	100	—
A reporter	175	cartouches.

(1) Minimum, 25 cartouches; maximum, 50.

Report.....	175	cartouches.
Tirs individuels et tirs de subdivision aux cours de répétition par régiment (2 × 75).	150	—
Tirs de subdivision aux cours de répétition par brigade (2 × 60).....	120	—
Tirs individuels et tirs de subdivision du cours de landwehr.....	75	—
Tirs obligatoires dans les sociétés de tir (24 × 20) (1).....	480	—
TOTAL.....	1,000	cartouches.

Mais ce n'est pas tout.

Nous avons vu déjà que beaucoup de jeunes gens participent avant leur entrée au service aux cours préparatoires où ils consomment 75 cartouches environ.

D'autre part, la Confédération alloue aux sociétés de tir une somme de 1 fr. 50 par tireur pour tout membre de la société qui consent à exécuter, chaque année et en outre de ses tirs obligatoires, la série suivante des tirs dits « tirs facultatifs ».

Tirs facultatifs des sociétés.

1° A 300 mètres debout, sans appui, cible B (6 cartouches);
2° A 300 mètres à genou, sans appui, cible B (6 cartouches);
3° Feu de série (durée, 40 secondes), 300 mètres à genou, cible B (6 cartouches).

Plus de 80,000 citoyens exécutent annuellement les tirs facultatifs.

III

Nous venons de voir comment les autorités militaires, en obligeant le fantassin suisse à une longue et fréquente

(1) Minimum, 480 cartouches; maximum, 800.

pratique du tir, s'efforcent de faire de ce dernier un tireur adroit et expérimenté. Le règlement d'infanterie nous montre d'autre part que l'instruction tactique du tireur est faite également avec beaucoup de soins. On apprend notamment au fantassin à occuper et à organiser une position pour mieux échapper au feu de l'adversaire et faciliter son propre tir; à estimer les distances, à suspendre et à reprendre le tir de lui-même ou au commandement, à régler enfin la rapidité de son tir.

En ce qui concerne le sous-officier et l'officier de troupe, nous savons déjà qu'outre, pour eux, l'obligation d'exécuter tous les tirs d'école comme recrue, puis plus tard les tirs obligatoires annuels dans les sociétés, ils sont astreints encore quand ils sont attachés avec leur grade à une école de recrues à prendre part, sous la direction d'officiers instructeurs, à des tirs et à des exercices tactiques de tir.

Nous avons vu aussi qu'ils sont appelés soit comme sous-officier ou comme officier d'une école de recrues, soit pendant les cours de répétition par régiment ou par brigade, soit enfin aux cours de répétition de landwehr, à diriger les feux de subdivision.

Mais on leur demande davantage. Ils subissent une préparation spéciale, tant comme tireur que comme directeur de tir, durant leur école de sous-officier et durant leur école préparatoire d'officier.

A l'école de sous-officiers, ils exécutent les tirs préparatoires (30 cartouches), le tir d'essai (6 cartouches) et les tirs principaux (24 cartouches). En tout 60 cartouches.

Puis ils sont appelés à résoudre au moins une fois comme chef de groupe un problème tactique comportant le tir de combat : 100 cartouches sont allouées à la troupe placée sous leurs ordres.

A l'école d'officiers : tirs préparatoires (30 cartouches), tir d'essai (6 cartouches), tirs principaux (30 cartouches),

tir de combat individuel (34 cartouches). En tout 120 cartouches pour les tirs individuels au fusil, plus 80 cartouches pour le tir au revolver.

Chaque élève officier doit d'autre part diriger au moins un tir de section à l'effectif de guerre : 300 cartouches par fusil sont allouées pour ces tirs à la compagnie mise à la disposition de l'école.

Enfin les officiers d'infanterie doivent encore suivre les cours des écoles de tir.

Sous le régime de la loi de 1874, les lieutenants d'infanterie suivaient pendant trente jours les cours de tir de l'École de Wallenstadt, aussitôt que possible après leur école préparatoire d'officiers; cette dernière école ne durait en effet que quarante-quatre jours et ce court laps de temps était jugé insuffisant pour permettre de donner, en même temps que l'enseignement général, une instruction de tir convenable.

Les officiers supérieurs et les capitaines d'infanterie revenaient également à l'école de tir pendant une période de dix jours.

Actuellement, l'école préparatoire d'officiers doit durer quatre-vingts jours, les aspirants officiers recevront l'instruction du tir dans cette école. On n'enverra plus à l'École de Wallenstadt que les lieutenants proposés pour le grade de capitaine (la durée du cours n'est pas encore fixée, elle sera de quinze à vingt jours).

Les officiers supérieurs d'infanterie suivront également à Wallenstadt un cours de tir de dix à douze jours.

Les années 1908 et 1909 seront années de transition entre l'ancien et le nouveau régime.

Tous les lieutenants qui n'ont pas suivi jusqu'ici les cours de l'École de tir de Wallenstadt y seront appelés en 1908 ou en 1909.

Un certain nombre d'officiers supérieurs et de capitaines suivront, en même temps que les lieutenants, les cours pendant douze jours.

Dans les écoles de tir, les officiers reçoivent à la fois un enseignement théorique et une instruction pratique.

Enseignement théorique. — Étude de l'armement, connaissance approfondie du fusil et du revolver, tactique de tir, administration militaire et comptabilité du tir.

Instruction pratique. — Exécution de tirs, conduite du feu, étude des effets du feu, méthode de direction du tir dans les sociétés.

Une compagnie, avec ses cadres, est mise, pour la durée de chaque école, à la disposition du personnel enseignant.

Cours de maîtres de tir. — Une étude sur l'enseignement du tir en Suisse ne serait pas complète si l'on n'y signalait pas les cours de maîtres de tir, récemment organisés en exécution de l'article 125 de la nouvelle loi d'organisation militaire.

Il a paru, en effet, que la tâche très lourde imposée aux directeurs des tirs dans les sociétés ne pourrait aboutir à des résultats également satisfaisants sur l'ensemble du territoire si une impulsion uniforme n'était assurée par la Confédération à la direction des sociétés. D'où l'institution des cours de maîtres de tir.

Ces cours ont lieu par arrondissement de division et sont dirigés par les officiers de tir de chaque division. Ils durent trois jours et sont organisés de manière qu'un tiers des sociétés puissent y envoyer annuellement un de leurs représentants.

L'enseignement donné, qui revêt le plus possible un caractère pratique, tend à mettre les maîtres de tir en état :

1° De diriger et de faire exécuter correctement des tirs en plein champ et au stand ;

2° De développer l'instruction individuelle des tireurs ;

3° De tenir les contrôles et de dresser les rapports relatifs au tir;

4° De donner les instructions nécessaires sur l'entretien et le nettoyage de l'arme.

(190)

MILICE ET GENDARMERIE CRÉTOISES

Avant d'étudier l'organisation de la milice crétoise, il paraît nécessaire d'exposer succinctement la situation générale dans laquelle se trouve l'île de Crète depuis les événements de 1896.

La *Revue* a indiqué (1) les conditions dans lesquelles la Crète, à la suite des soulèvements de 1896 et du débarquement des troupes grecques dans l'île, avait obtenu un régime autonome, sous la suzeraineté du sultan, grâce à l'intervention des grandes puissances : Allemagne, Angleterre, Autriche-Hongrie, France, Italie, Russie.

A la fin de 1898, les puissances protectrices (2) réalisaient véritablement l'autonomie de la Crète, en obtenant du sultan :

1° L'évacuation de l'île par les troupes turques ;

2° La désignation d'un gouverneur chrétien, le prince Georges de Grèce, avec le titre de Haut Commissaire (3).

Le pavillon turc qui flotte actuellement sur un îlot de la baie de la Sude marque la suzeraineté du sultan.

Dès son entrée en fonction, le Haut Commissaire devait

---

(1) Voir 1er semestre, p. 348 et suiv.

(2) L'Allemagne et l'Autriche retirèrent, au commencement de 1898, les contingents qu'elles avaient débarqués dans l'île.

(3) Nommé Haut Commissaire, le 21 décembre 1898, pour trois ans, le prince Georges a vu son mandat renouvelé en 1901 et en 1904.

procéder à l'organisation d'une gendarmerie et d'une milice locale capables de maintenir l'ordre.

En 1899, un corps de gendarmerie crétoise dont la *Revue* a exposé l'organisation (1), a été constitué sous la direction d'officiers italiens.

Dans la même année (février), l'île (2) était dotée d'une constitution, d'un conseil des Ministres et d'une Chambre des députés au nombre de 188 (dont 50 mahométans), élus directement pour trois ans.

Cette constitution a été modifiée plusieurs fois. D'après la dernière constitution qui date du 26 février 1907, la Chambre (Boulé), comprend 65 membres élus par district pour trois ans, à raison de 1 député par 5,000 habitants, et elle est convoquée tous les ans pour deux mois.

La Chambre crétoise a poursuivi depuis sa création l'œuvre de réorganisation de l'île, à peu près achevée aujourd'hui.

1° *Dans l'ordre judiciaire :* création de justices de paix, de tribunaux de première instance, d'une cour d'appel, d'une juridiction criminelle et correctionnelle, promulgation ou refonte des Codes civil, commercial, pénal et de procédure ;

2° *Dans l'ordre administratif :* services municipaux, services sanitaires et d'hygiène publique, police des ports, travaux publics, etc. ;

3° *Dans l'ordre financier :* création de toutes pièces des

---

(1) Voir 1er semestre 1905, p. 475.

(2) D'après le dernier recensement, la population est de 320,000 habitants, dont 6,500 étrangers, 280,000 chrétiens et 33,500 musulmans. La langue grecque parlée dans toute l'île est considérée comme langue officielle.

Depuis la déclaration d'autonomie, 40,000 musulmans ont quitté l'île sans esprit de retour.

En 1906, le commerce total de l'île s'est élevé à 36,661,062 drachmes,

services financiers destinés à remplacer l'ancienne organisation ottomane.

A plusieurs reprises la Chambre crétoise a formulé des vœux unanimes en faveur de l'union avec la Grèce. Les puissances protectrices se sont toujours opposées à leur réalisation. On peut chercher dans ce refus des Puissances la cause de l'insurrection, vite réprimée, de 1905. 10,000 insurgés se soulevèrent contre le prince Georges de Grèce, réclamant des réformes et surtout l'union de l'île au royaume de Grèce.

En 1906, M. Zaïmis, ancien président du conseil et ancien Ministre des affaires étrangères de Grèce, succéda au prince Georges de Grèce comme Haut Commissaire.

Les puissances protectrices occupent l'île depuis 1897. Le corps d'occupation dont le commandement supérieur a été exercé depuis la pacification de 1898 jusqu'à aujourd'hui par des colonels français (1), comprend :

Un bataillon français : *La Canée, La Sude, Sitia ;*

Un bataillon italien : *La Canée.*

Un régiment de tirailleurs russe à deux bataillons (2)

19,270,053 à l'importation, 17,391,009 à l'exportation. Les habitants se livrent surtout à l'agriculture.

Le budget de 1908 s'élève à 5,930,332 drachmes et prévoit une dépense de 1,056,457 drachmes pour la gendarmerie et 1,189,016 drachmes pour la milice.

La Crète possède de nombreuses mines de cuivre, fer, manganèse, soufre, plomb, lignite, encore inexploitées.

(1) Le Gouvernement français vient d'envoyer en Crète une mission géodésique composée de 3 officiers pour exécuter le lever de la carte de l'île. La partie astronomique et géodésique commencée à la fin de 1907 se continue actuellement et doit être achevée dans les secteurs français et anglais au mois de juin 1908.

(2) Le détachement russe comprenait les deux bataillons au complet jusqu'en février 1908. Deux compagnies ont été rappelées à la portion centrale à Odessa.

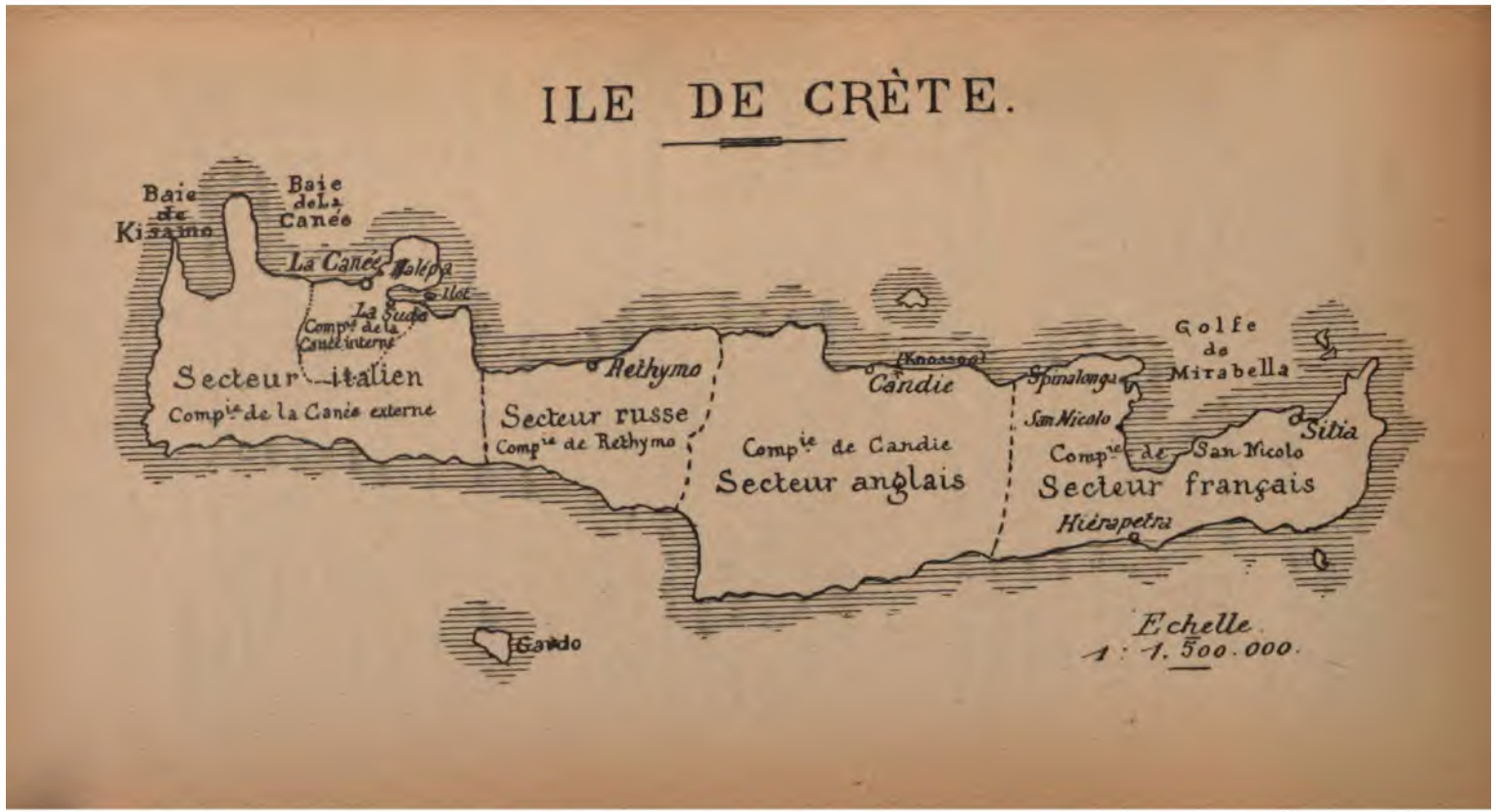
ILE DE CRÈTE.
Baie de Kissamo
Baie de La Canée
La Canée
Malépa
Ilot
La Sude
Compie de la Canée interne
Secteur italien
Compie de la Canée externe
Rethymo
Secteur russe
Compie de Rethymo
Candie
Compie de Candie
Secteur anglais
Spinalonga
Golfe de Mirabella
San Nicolo
Sitia
Compie de San Nicolo
Secteur français
Hiérapetra
Gaudo
Echelle
1 : 1.500.000.

(6 compagnies), *Rethymo* (5 compagnies), *La Canée* (1 compagnie);

Un bataillon anglais : *Candie*, *La Canée* (1 compagnie).

Chacune des puissances occupe un secteur de l'île.

Les Italiens sont établis à l'Ouest, les Russes et les Anglais au Centre, les Français à l'Est.

La Canée constitue un secteur international.

Des détachements de gendarmerie française, italienne et russe constituent à La Canée l'escorte internationale du Haut Commissaire.

La France, l'Italie et la Russie entretiennent chacune un stationnaire dans les eaux crétoises.

LA MILICE.

La milice crétoise (1) a été constituée par une série de décrets provisoires rendus par le Haut Commissaire, en vertu de l'article 116 de la Constitution, et par différentes lois que la Chambre a votées, avec les crédits nécessaires à leur exécution.

Les décrets règlent l'organisation et le recrutement de la milice ; les lois concernant l'encadrement de la milice par des officiers grecs, l'armement, l'habillement, etc...

I. — Organisation de la milice.

La milice, dit le décret constitutif, est un corps mili-

(1) Une milice analogue existe au Liban. Elle comprend deux bataillons d'infanterie et un peu de cavalerie. Cette police mixte est recrutée à raison de 7 hommes par 1,000 habitants. L'organisation en question date de l'accord du 9 juin 1861 obtenu à la suite de l'intervention de la France. Cet accord, signé par les cinq grandes puissances et par la Turquie, a fait du Liban un *mutessariflik* spécial doté de privilèges particuliers et ayant à sa tête un gouverneur chrétien nommé pour dix ans.

taire et doit exécuter tout service militaire et toute mission incombant à sa qualité.

Elle se compose de la milice active et de la réserve.

Elle comprend :

1° Le commandement ;

2° Les deux bataillons ;

3° Les quatre bureaux de recrutement ;

4° Les différents services : intendance, service sanitaire, dépôts, etc. ;

5° La justice militaire.

1° *Commandement.* — La milice est en totalité, troupes et services, sous les ordres du commandant de la gendarmerie crétoise.

A cet effet, il est constitué auprès de cet officier supérieur trois sections formant une sorte d'état-major de la milice : une « section de recrutement » qui tient les contrôles des appelés et des réservistes de la milice ; une « section administrative » chargée de tout le travail concernant la chancellerie et les services ; une « section sanitaire », ayant dans ses attributions le service médical de la gendarmerie et de la milice.

Les deux premières sections sont dirigées chacune par un lieutenant ou sous-lieutenant, aidé de deux sous-officiers, la 3e, par un médecin-major de 2e classe et un aide-major.

2° *Troupes.* — La milice est formée en 2 bataillons de 4 compagnies. Les bataillons portent les nos 1 et 2. Les compagnies de chaque bataillon, les nos 1 à 4. Chaque bataillon a une marque distinctive.

L'état-major du bataillon comporte :

1 chef de bataillon ou capitaine commandant le bataillon ; 1 sous-lieutenant secrétaire, dirigeant en même temps le bureau de recrutement ; 1 sous-lieutenant comptable, officier de détail et trésorier ; 1 aide-major

de 1re ou 2e classe ; 2 sous-officiers aides des officiers secrétaire et comptable.

Le cadre des compagnies comprend :

1 capitaine ou lieutenant commandant la compagnie ; 2 sous-lieutenants chefs de peloton ; 1 sergent-major ; 5 sergents dont 1 fourrier.

Les affectations des officiers sont signées par le Haut Commissaire, celles des sous-officiers par le commandant de la gendarmerie, sur la proposition des chefs de bataillon.

L'effectif de la milice a été fixé par la loi du 19 octobre dernier.

Il s'élève pour l'année financière 1907 (jusqu'au 1er septembre 1908) à 1,155 hommes (1), savoir : 41 officiers, 114 sous-officiers, 1,000 soldats.

L'augmentation de cet effectif, dit la loi, est permise dans les circonstances prévues par les décrets sur le recrutement et sur la réserve de la milice, c'est-à-dire dans les circonstances exceptionnelles.

3° *Administration de la milice.* — Chaque bataillon s'administre séparément. A cet effet, le chef de bataillon et l'officier comptable forment un conseil d'administration. Chacun détient une clef de la caisse et du dépôt du matériel et tous les deux sont solidairement responsables de la bonne gestion des deniers et matières.

Les bataillons rendent compte de leur administration au commandant de la gendarmerie.

Chaque bataillon a un magasin ou dépôt dans lequel est gardé le matériel d'armement, habillement, campement, munitions, médicaments, etc., nécessaire à son effectif.

---

(1) D'après les derniers renseignements, l'instruction de la milice crétoise fait de sérieux progrès et cette troupe s'est présentée très honorablement le 6 janvier dernier à l'occasion de la fête de l'Épiphanie.

II. — Du recrutement de la milice.

1° *Dispositions générales.* — Tout Crétois doit le service personnel dans la milice. Le remplacement est interdit.

Sont *exclus* de la milice :

a) Les condamnés à une peine criminelle ;

b) Les condamnés à une peine correctionnelle d'un an au moins et ceux qui sont privés par un jugement pénal de tout ou partie de leurs droits civils.

Sont *exemptés :* les inaptes physiquement.

Sont *dispensés :* comme dans la loi française de 1889, les aînés d'orphelins, fils unique ou aîné de veuve ou petit-fils, l'aîné de deux frères appartenant au même recrutement, etc. ;

Ceux qui n'ont pas la taille de $1^{m},60$;

Ceux qui ont servi plus d'un an dans la gendarmerie.

Les dispensés sont versés dans la réserve.

Sont également dispensés du service militaire, les ministres de tous grades de tous les cultes reconnus, à condition qu'ils restent en fonctions pendant dix ans, et les élèves des séminaires de tous les cultes reconnus, s'ils s'engagent avant le tirage au sort à entrer dans la carrière sacerdotale.

Des sursis d'appel peuvent être accordés sur leur demande :

Aux étudiants de l'Université et de l'École polytechnique (d'Athènes), aux élèves des écoles normales, d'agriculture et des forêts, des lycées, et aux élèves des écoles militaires à l'étranger.

2° *Recensement.* — Les maires établissent chaque année sous leur responsabilité, et sur la déclaration des parents, la liste alphabétique de tous les jeunes gens âgés de 21 ans et, à titre de contrôle, une deuxième

liste contenant les nom, prénoms et profession de leur père.

Le travail des maires est envoyé au préfet du département qui le fait vérifier dans chaque commune par une commission composée du maire ou de son adjoint, du juge de paix, du chef de la section de gendarmerie, du curé de la paroisse ou, pour les musulmans ou israélites, de l'iman ou du rabbin. Il le transmet ensuite au commandant de la gendarmerie qui s'en sert pour établir la liste de recrutement de chaque commune, destinée au conseil de revision.

3° *Conseil de revision*. — Constitué dans chaque département par le commandant de la gendarmerie, *président ;* le secrétaire de la préfecture ; un juge nommé par la Direction de la justice ; un docteur en médecine désigné par la Direction de l'intérieur; un sous-officier de gendarmerie servant de greffier.

Le conseil se réunit au chef-lieu de la préfecture et se transporte dans les chefs-lieux de commune désignés.

La séance commence par le tirage au sort, fait par commune.

Les conscrits sont ensuite examinés au point de vue de l'aptitude physique. Le conseil décide sur les exemptions ainsi que sur les exclusions et les dispenses, sur le vu des pièces justificatives. Il établit le contrôle définitif du recrutement de chaque commune qui est affiché dans les 15 jours qui suivent.

Les intéressés ou le conseiller de l'intérieur peuvent interjeter appel des décisions du conseil de revision sauf en ce qui concerne l'aptitude physique dont celui-ci décide souverainement.

L'appel est présenté au juge de paix du domicile de l'appelant. Celui-ci le soumet au procureur du tribunal de 1re instance (à La Canée, au président de la Cour d'appel). Une commission composée de ce président et

du commandant de gendarmerie émet un avis et transmet le dossier au président de la Cour d'appel.

4° *Bureaux de recrutement.* — L'île est divisée en quatre circonscriptions de recrutement ayant leur siège aux chef-lieux des quatre commandements de la gendarmerie : La Canée, Rethymo, Candie, Lassithi.

Le bureau de recrutement, dirigé par le commandant, tient à jour les registres matricules de la milice.

5° *Du service militaire.* — Tout Crétois apte au service militaire et non dispensé doit servir :

Un an dans la milice active;

Onze ans dans la réserve de la milice;

Huit ans dans la Garde de l'État;

Dix ans dans la réserve de la Garde de l'État.

La milice active comprend les engagés, les rengagés et le contingent annuel.

La réserve de la milice comprend :

1° Les hommes qui ont fait un an de service ou les dispensés après trois mois de service;

2° Les hommes ayant obtenu des sursis ou ajournés.

La réserve de la milice est destinée à renforcer les deux bataillons de la milice active.

Le décret sur la réserve prévoit une convocation annuelle des réservistes pour les manœuvres d'une durée maximum de quarante jours.

La Garde de l'État ne peut être mobilisée qu'en cas de besoin extraordinaire. Sa réserve en cas de nécessité absolue. Les hommes de la Garde de l'État sont appelés la quatrième et la huitième année de leur service pour des exercices dont la durée ne peut dépasser quinze jours.

La date de l'incorporation est fixée au 1er octobre, mais peut être retardée jusqu'au 1er décembre. De même les miliciens peuvent être libérés après leur huitième mois de service.

Le nombre des hommes déclarés chaque année bons pour le service dépasse d'environ un tiers l'effectif à incorporer (1).

Les jeunes gens non appelés sont versés dans la réserve mais peuvent être convoqués pour remplir les vides qui se produiraient dans la milice active par suite d'insoumissions, radiations, etc.

A) *Engagements volontaires.* — La loi prévoit des engagements volontaires :

a) D'un an dans la milice;

b) De deux à six ans dans la musique militaire (musique de la gendarmerie);

c) De trois à cinq ans dans la gendarmerie;

B) *Rengagement.* — Les sous-officiers et les clairons de la gendarmerie et de la milice peuvent dans leur dernier mois de service, sur l'avis d'une commission d'officiers, rengager pour un an jusqu'à l'âge de 50 ans.

Les musiciens et ouvriers spéciaux jusqu'à 55 ans.

Les sous-officiers ayant servi dix ans dans la gendarmerie ou la milice dont quatre ans comme sous-officiers peuvent être classés pour un emploi civil.

6° *Sommes à verser par les exemptés, dispensés et insoumis.* — Les jeunes gens non astreints au service dans la milice active versent à titre de compensation une somme variant de 20 à 135 francs suivant la catégorie;

7° *Peines infligées aux insoumis ou retardataires.* — Sont punis d'une amende ceux qui ne se présentent pas au conseil de revision.

Sont déclarés insoumis les conscrits qui ne se sont pas

---

(1) D'après les listes de recensement des communes le nombre des jeunes gens atteignant 21 ans en 1907 s'élèverait à 2,570.

présentés au corps dans les quinze jours de leur convocation.

Indépendamment d'une amende de 100 francs, ils sont astreints, quand ils rentrent, à un service supplémentaire de trois mois, s'ils ont eu un retard d'un mois, de neuf mois si le retard a été de six mois, d'un an, s'il a été de plus de six mois.

Les hommes arrivés en retard de trois jours à la convocation font un mois de service supplémentaire.

Dans la durée de service ne comptent pas les permissions régulières de convalescence de plus d'un mois, le temps passé en prison, en traitement à l'hôpital, à l'infirmerie ou à domicile.

III. — Tenue. — Armement.

Après de longues discussions, la Chambre a adopté pour la milice l'armement de l'infanterie grecque et un uniforme sensiblement analogue.

La tenue comporte : pantalon gris, veste bleue foncée, képi bleu à visière légèrement inclinée en cuir verni, bottes crétoises blanches en été, noires en hiver.

Tenue d'été : veste et pantalon khaki.

L'armement est le fusil Mannlicher.

Le fusil Gras a de nombreux partisans en raison de l'économie qui devait en résulter, mais la majorité a fini par se rallier à la proposition du gouvernement qui demandait le Mannlicher.

IV. — Encadrement.

Les cadres de la milice comprennent des officiers et des sous-officiers hellènes (1), ainsi que des officiers et des sous-officiers crétois.

---

(1) Les officiers et sous-officiers hellènes en service dans la milice et

Les officiers grecs sont répartis comme suit à l'état-major et dans les bataillons de la milice :

A l'état-major du commandement de la milice : 1 lieutenant gérant du matériel ; 1 sous-lieutenant à la section administrative ; 1 sous-lieutenant à la section du recrutement.

Dans chaque bataillon : 1 capitaine commandant le bataillon ; 4 lieutenants commandant les compagnies ; 5 sous-lieutenants officiers de peloton ; 1 sous-lieutenant comptable.

De plus, un décret du Haut Commissaire a prononcé le passage dans la milice de 6 sous-lieutenants crétois de la gendarmerie et de 2 adjudants.

Une loi votée par la Chambre, à la date du 31 octobre, a sanctionné cette mesure, fixé les règles d'après lesquelles peuvent se faire ces mutations et déterminé les grades attribués aux militaires de la gendarmerie placés dans la milice.

Les sous-lieutenants et les adjudants conservent la dénomination de leur grade, les brigadiers y sont nommés sergents-majors, les sous-brigadiers sergents, et les simples gendarmes caporaux.

Sur les 114 sous-officiers prévus à l'effectif de la milice, 53 appartiennent à l'armée grecque. En autorisant l'affectation d'officiers grecs à la milice, les puissances ont imposé la condition que ceux-ci soient rayés des cadres de l'armée hellénique.

GENDARMERIE (1).

Deux lois votées par la Chambre des députés, le

---

dans la gendarmerie crétoise conservent l'uniforme de l'arme à laquelle ils appartiennent dans l'armée grecque.

(1) Voir 1er semestre 1905, p. 475.

14 octobre 1907, ont augmenté l'effectif de la gendarmerie et modifié sa répartition.

L'effectif de la gendarmerie est porté à :

Officiers	37
Adjudants, dont 2 à cheval	46
Brigadiers, dont 3 à cheval	120
Sous-brigadiers, dont 3 à cheval	86
Gendarmes, dont 49 à cheval	946
Élèves gendarmes	20
Soit, officiers ou hommes de troupes	1,255

C'est une augmentation de plus de 100 unités.

Cet effectif comprend les officiers, sous-officiers et gendarmes employés dans les bureaux de recrutement, lesquels sont rattachés aux commandements des compagnies de gendarmerie.

La gendarmerie crétoise est divisée en 5 compagnies : deux à La Canée, une interne et une externe, et une au chef-lieu des préfectures, à Rethymo, à Candie et à San-Nicolo (département de Lassithi). Chaque compagnie est commandée par un capitaine et comprend une, deux, ou trois sous-compagnies, des sections et des brigades en nombre variable.

La nouvelle loi sur la répartition de la gendarmerie supprime quelques sous-compagnies et en crée de nouvelles. Elle décide que le personnel sera réparti entre les divers postes proportionnellement aux besoins par décret du Haut Commissaire, provoqué par le conseiller de l'intérieur, sur la proposition du commandant de la gendarmerie.

La gendarmerie crétoise armée jusqu'ici du fusil Gras vient d'être dotée du fusil Mannlicher.

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE

Enseignement de l'hygiène dans l'armée anglaise. — Un ordre à l'armée en date du 1er janvier 1908 a réglé de la manière suivante l'enseignement de l'hygiène dans l'armée anglaise.

Dans les corps de troupe les officiers suivront, tous les ans, un cours d'hygiène. Ce cours comprendra plusieurs conférences qui seront faites : au chef-lieu du Commandement militaire par le directeur du service de santé du commandement; dans les autres garnisons par un médecin militaire désigné à cet effet.

Un *Manuel d'hygiène militaire* a d'ailleurs été distribué à tous les officiers intéressés.

Les examens du choix que doivent subir les lieutenants avant d'être promus au grade supérieur, comprendront désormais une interrogation sur l'hygiène. Les officiers de compagnie et d'escadron donneront eux-mêmes à leurs hommes l'instruction d'hygiène.

Les cadres des troupes composant le corps d'Aldershot recevront l'instruction ci-dessus dans des conditions spéciales et particulièrement favorables, en raison du voisinage de l'*École d'hygiène militaire*, établie dans le camp :

1° Les officiers suivront les cours par groupes de 24 au plus. Ces cours dureront un mois et se termineront par des examens réservés aux lieutenants candidats au grade supérieur;

2° Il sera formé des classes de sous-officiers et d'hommes. Ces classes comprendront 45 élèves au plus. Dans chaque régiment de cavalerie, bataillon d'infanterie, groupe d'artillerie, un sous-officier et huit hommes devront avoir reçu l'instruction d'hygiène;

3° Des classes spéciales d'hygiène seront formées pour les sous-officiers et les hommes du service de santé. Elles seront de 25 élèves au plus et les cours porteront spécialement sur l'hygiène en campagne et la stérilisation de l'eau.

Dans les écoles, l'enseignement de l'hygiène sera réglé de la manière suivante :

A l'École d'état-major, 12 conférences seront faites aux élèves par

un médecin spécialement désigné. A l'École de Woolwich et à l'École de Sandhurst les cours comporteront 10 conférences faites par un médecin de l'école ou par un médecin spécialement désigné.

A leur sortie, les élèves auront à subir un examen portant sur les matières contenues dans le Manuel d'hygiène.

A la mobilisation, il est formé une commission d'*Inspection sanitaire* composée d'un officier supérieur d'une arme combattante (président), d'un officier supérieur du génie et d'un médecin militaire ayant rang d'officier supérieur. Cette commission est placée sous les ordres du général en chef.

1° Cette commission doit s'assurer que le matériel nécessaire au service sanitaire (hygiène) de l'armée est à la disposition des troupes et prendre les mesures nécessaires à son remplacement.

2° Aider les officiers généraux et le service médical à maintenir la santé de l'armée en coordonnant non seulement l'action des différents services, mais aussi celle des diverses organisations sanitaires des pays occupés.

Faire des propositions relatives aux mesures générales d'hygiène et servir de commission consultative dans toutes les questions d'hygiène.

Visiter les rassemblements de troupes et donner aux autorités locales toutes les indications voulues au sujet des mesures sanitaires à prendre.

La commission doit signaler au quartier général toutes les mesures locales qu'elle considère comme générales, mais qu'elle ne peut prendre de sa propre autorité.

AUTRICHE-HONGRIE.

CRÉATION D'UN BUREAU DE LA PRESSE AU MINISTÈRE DE LA GUERRE. — Ce bureau a été créé le 16 décembre dernier. Il est dirigé par un capitaine d'état-major, assisté de deux officiers (1).

NOTES DES OFFICIERS. — Un nouveau décret (2) vient de remanier celui de 1883, relatif aux notes des officiers.

Désormais, ce sera le Ministre de la guerre — et non le général du grade le plus élevé, appelé à apostiller les notes — qui décidera s'il y a

---

(1) *Armeeblatt*, n° 52.

(2) *Verordnungsblatt*, 8 février.

lieu de porter à la connaissance de l'officier les défauts ou insuffisan signalés dans ses notes. Ce sera également lui qui avisera l'officier ne reconnu susceptible d'avancement de cette décision de ses chefs. L'off cier reste d'ailleurs toujours libre de demander communication de tell ou telle partie de ses notes.

CAVALERIE DE LA LANDWEHR AUTRICHIENNE. — A la date du 15 mars, le siège de l'état-major de la 1re brigade de cavalerie de la landwehr a été transféré de Vienne à Wels.

Le général-major von Vever a été nommé inspecteur de la cavalerie de la landwehr (décision du 5 mars).

MUTATIONS DANS LE HAUT COMMANDEMENT. — Le feldmaréchal-lieutenant von Wuich, président du Comité militaire technique, a été admis à la retraite et remplacé par le général-major Zelnik von Zeldegg.

MANŒUVRES IMPÉRIALES EN 1908. — Les troupes de l'armée commune participant à ces manœuvres comprendront, au total : 84 bataillons, 42 escadrons, 48 batteries montées (12 d'obusiers légers, 36 de canons), 2 groupes d'obusiers lourds, 14 compagnies de pionniers.

En outre, la honved fournira trois ou quatre divisions d'infanterie et deux brigades de cavalerie.

Entre autres particularités, on doit expérimenter, pendant ces manœuvres, des cuisines roulantes, des automobiles légères pour le transport des blessés et des munitions, des voitures d'un nouveau type pour les sections d'aérostiers, etc.

CRÉATION DE NOUVELLES BATTERIES DE LANDWEHR (1). — Huit nouvelles batteries montées ont été créées le 1er avril dans la landwehr autrichienne. Chacune des huit divisions de landwehr dispose donc actuellement de deux batteries.

CRÉATION D'UN NOUVEL ESCADRON EN DALMATIE. — Par décision impériale du 23 mars, un état-major de division, un second escadron

---

(1) *Neue freie Presse*, 28 mars.

et un cadre de dépôt ont été créés, à la date du 1er avril, en Dalmatie, où il n'existait jusqu'à présent qu'un escadron de tirailleurs dalmates.

Depuis cinq ans, les troupes de Dalmatie auront donc été augmentées d'un bataillon, d'un escadron, d'une batterie de montagne, de deux batteries de forteresse.

NOUVELLE ORGANISATION DE L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE ET DE MONTAGNE. — Le *Verordnungsblatt* du 14 avril a publié les « Dispositions organiques provisoires » pour l'artillerie de campagne et de montagne. C'est, à peu de chose près, la réalisation du projet précédemment signalé dans la *Revue* (1).

Toutefois, il convient de noter, par rapport à ce projet, les modifications suivantes :

1° Les régiments montés ne se désignent plus sous le nom de « divisionnaire » ou « de corps », mais sous celui de régiment « de canons » ou « d'obusiers légers » ;

2° Les 24 batteries à cheval sont réunies en 8 groupes formant corps ;

3° Les 12 batteries de montagne de Bosnie-Herzégovine et de Dalmatie sont réunies en 3 régiments ;

4° Les anciennes directions d'artillerie d'Innsbrück et de Sarajevo deviennent les 1re et 2e brigades d'artillerie de montagne, chacune à 3 régiments ;

5° Les 2 batteries montées à voie étroite sont armées non avec des canons, mais avec des obusiers de 104 millimètres et sont désignées sous le nom de « batteries d'obusiers de montagne » ;

6° A quatre des cinq groupes d'artillerie lourde, seront rattachés 4 groupes-cadres analogues, comprenant chacun, en temps de paix, 3 officiers, 48 hommes, 25 chevaux, 2 pièces ;

7° Les 14 brigades d'artillerie de campagne comprennent les régiments montés (canons ou obusiers légers), les groupes à cheval et les groupes d'obusiers lourds ;

8° Les régiments montés ou de montagne, les groupes lourds dépendent, par l'intermédiaire du commandant de la brigade d'artillerie, des commandants des divisions d'infanterie ; les groupes à cheval dépendent, dans les mêmes conditions, des commandants des divisions ou brigades de cavalerie ; les batteries de montagne peuvent aussi être rattachées aux brigades de montagne.

L'artillerie de campagne ou de montagne austro-hongroise comprend donc désormais :

---

(1) Voir 1er semestre 1908, p. 214.

1° *Dans l'armée commune :*

42 régiments de canons à 4 batteries de 4 pièces (1) (76mm,5);
14 régiments d'obusiers légers à 4 batteries de 4 pièces (1) (104 millimètres) ;
8 groupes à cheval à 3 batteries de 4 pièces (76mm,5) ;
5 groupes d'obusiers lourds : 3 de 3 batteries de 2 pièces (2) et 2 de 3 batteries de 4 (15 centimètres) ;
4 groupes-cadres d'obusiers lourds ;
5 régiments de montagne à 4 batteries de canons de 4 pièces (72mm,5);
1 régiment de montagne à 3 batteries de canons de 4 pièces (72mm,5) et 2 batteries d'obusiers à voie étroite de 4 pièces (104 millimètres);

2° *Dans la landwehr autrichienne :*

16 batteries de canons, dont le nombre doit être doublé en 1910.

BELGIQUE.

Le nouveau canon de campagne. — D'après la *Belgique militaire* du 26 janvier, la distribution du canon de campagne de 75 millimètres à tir rapide va commencer incessamment.

On sait (3) que ce canon, système Krupp, à boucliers et siège d'essieu, a été construit en grande partie en Belgique, par les usines Cockerill, après un concours auquel participèrent les maisons Krupp, Saint-Chamond et Cockerill.

« D'après les stipulations du concours, la commande du nouveau matériel devait être confiée à l'industrie belge. Les bénéfices assignés à la firme étrangère victorieuse devaient consister en une commande d'au moins 2,000,000 de francs, portant, pour la maison Krupp, sur les appareils de frein, et, pour le surplus, sur la quantité voulue de shrapnels avec fusée à double effet (4). »

Le concours se termina au début de 1906 par le succès de la maison Krupp. Les essais durèrent toute l'année 1906. Ce ne fut qu'alors qu'on put « arrêter définitivement toutes les parties du système et en entre-

---

(1) 6 en temps de guerre.
(2) 4 en temps de guerre.
(3) Voir 1er semestre 1906, p. 499.
(4) *Belgique militaire*, 26 janvier.

prendre la fabrication active et continue..... Une soixantaine de maisons belges et nos établissements militaires contribuèrent à ce résultat, par la mise en œuvre de leurs spécialités et la fourniture d'accessoires aux usines Cockerill qui, outre l'usinage des parties métalliques, montèrent toutes les pièces et constituèrent les voitures (1) ».

La distribution du nouveau matériel se fera aux 34 batteries de campagne de la façon suivante.

On remettra à chacune d'elles une pièce complètement équipée, pour pouvoir faire l'instruction du personnel ; les cinq autres pièces de chaque batterie lui seront données ensuite, avec le reste de ses voitures.

Le réarmement complet doit être terminé en 1908. La construction et la distribution aux batteries du canon de 75 millimètres auront donc été conduites très rapidement.

La mise en service de ce nouveau matériel conduira peut-être à une réorganisation de l'artillerie de campagne belge (2).

Actuellement, celle-ci se compose de quatre régiments, de sept ou huit batteries montées à six pièces, affectés en temps de guerre aux quatre divisions d'armée. Deux de ces régiments comprennent en outre chacun deux batteries à cheval à six pièces, destinées aux deux divisions de cavalerie.

La réorganisation projetée porterait le nombre des batteries à quarante-huit ; le personnel nécessaire serait obtenu par prélèvement sur les autres armes, si les Chambres restent hostiles à une augmentation du contingent.

CONTINGENT POUR 1908. — Le contingent de la levée de milice, pour 1908, est fixé à 13,300 hommes (loi du 21 décembre 1907).

BUDGET DE LA GUERRE POUR 1908. — La loi du 5 février a fixé le budget de la guerre pour 1908 aux chiffres ci-après :

Dépenses ordinaires	50,551,274	57,116,974 fr.
Dépenses exceptionnelles.....	6,565,700	
Le budget de la gendarmerie s'élève à.....		8,854,428
Le total général est donc de.....		65,971,402 fr.

(1) *Belgique militaire*, 26 janvier.
(2) Voir 2e semestre 1907, p. 287.

INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT DES OFFICIERS. — Un nouveau règlement a été mis en vigueur le 1er mars. Il consacre de nombreuses améliorations : augmentation du taux des indemnités, élargissement du droit aux indemnités etc. (1).

ARMEMENT DE LA GARDE CIVIQUE. — D'après la presse belge (2), les deux régiments d'infanterie de la garde civique de Bruxelles recevraient incessamment le fusil Mauser, de 7mm,65. On sait que la garde civique est encore armée en partie, avec le fusil Comblain, de 11 millimètres.

CHINE.

NOUVELLE ORGANISATION DU SUNE-FANG-TOUÉ. — Depuis quelque temps le Ministère de la guerre chinois s'était préoccupé d'apporter un peu plus d'uniformité dans l'organisation des force de *Sune-fang-toué* (police) chargées de maintenir l'ordre à l'intérieur des provinces et de protéger les lignes de communication.

Un édit impérial du 15 septembre 1907, publié récemment vient de codifier les différentes mesures déjà prises dans ce but.

Cet édit pose en principe que l'armée nationale, *le Lou-Kiun*, doit se consacrer exclusivement à la préparation à la guerre et être déchargée, dans la mesure du possible, du maintien de l'ordre local qui doit incomber à des troupes provinciales dépendant des vice-rois et gouverneurs.

Ces troupes seront placées cependant sous le contrôle supérieur du Ministre de la guerre qui pourra les faire inspecter par des délégués de Pékin.

En cas de guerre, elles passeront sous les ordres des commandants des troupes de *Lou-Kiun* et coopéreront aux opérations de campagne se déroulant sur le territoire où elles sont normalement stationnées.

Le Sune-fang-toué devra avoir un armement uniforme dans chaque province; il exécutera des grandes manœuvres tous les deux ans. Il ne comprendra que des bataillons d'infanterie (*ying*) et des escadrons de cavalerie (*tchi*).

L'effectif du bataillon est fixé à 301 officiers et hommes de troupe

---

(1) *Belgique militaire*, 1er mars.
(2) *Ibid.*, 6 mars.

répartis en trois compagnies; celui de l'escadron à 181 hommes et 135 chevaux groupés en trois pelotons.

Les hommes de troupe seront pris dans les anciennes formations parmi les sujets les plus robustes âgés de plus de 20 ans et de moins de 35 ans.

Dans chaque province, on groupera les bataillons et escadrons en cinq (1) détachements ou *lou*, de dix unités au maximum et commandés chacun par un colonel.

L'édit du 15 septembre est déjà en voie d'exécution dans les différentes provinces. Il ne vise pas les troupes de police fluviale et la flottille du Yang-tseu, mais il s'applique aux milices de la Mongolie.

Détail des effectifs.

État-major de détachement (*lou*) : 1 colonel, 1 officier adjoint, 1 officier d'intendance, 1 secrétaire, 2 scribes, 2 ordonnances, 14 hommes d'escorte, 2 cuisiniers. Total : 24.

Bataillon d'infanterie. — Bataillon organisé en trois compagnies (*chao*) de 8 escouades (*peung*) de 9 hommes de troupe combattants : 1 commandant de bataillon, 3 capitaines, 3 lieutenants (1 par compagnie), 24 sous-officiers, 216 soldats, 1 secrétaire, 5 scribes, 1 sous-officier clairon, 6 soldats clairons, 1 sous-officier d'escorte, 16 soldats d'escorte, 24 cuisiniers. Total : 301.

Escadron de cavalerie. — 1 commandant, 3 capitaines, 3 lieutenants, 12 sous-officiers, 108 soldats, 1 secrétaire, 5 scribes, 1 sous-officier trompette, 6 trompettes, 1 sous-officier d'escorte, 16 soldats d'escorte, 13 cuisiniers, 12 mafous (palefreniers). Total : 181.

Insignes de grade. — Commandant, 5 galons; commandant en second, 4 galons; capitaine, 3 galons; lieutenant, 1 galon.

EMPIRE ALLEMAND.

Cours de tir pour officiers généraux et supérieurs de l'artillerie a pied. — Un ordre de Cabinet du 24 octobre 1907 prescrit :

1° Qu'un général de l'artillerie à pied sera désigné pour suivre chacun des cours d'information pour officiers généraux qui ont lieu à l'École de tir de l'infanterie et à l'École de tir de l'artillerie de campagne ;

---

(1) Avant, arrière, droite, gauche, centre.

2° Qu'un commandant de régiment et deux commandants de bataillon de l'artillerie à pied seront désignés pour suivre chacun des cours pour officiers anciens qui ont lieu à l'École de tir de l'artillerie de campagne.

Cette mesure a pour but d'assurer, par l'uniformité d'instruction des officiers, la liaison de l'artillerie à pied avec les autres armes, préconisée par les nouveaux règlements. En outre, afin de faire connaître aux officiers généraux des autres armes les effets du matériel d'artillerie lourde de campagne, le même ordre de Cabinet prescrit que, pendant la durée de leur cours d'information à l'École de tir de l'artillerie de campagne, les officiers généraux assisteront à quelques tirs d'instruction à l'École de tir de l'artillerie à pied.

NOUVELLE MUNITION POUR LE TIR RÉDUIT. — Une décision ministérielle du 22 janvier 1908 prescrit la mise en service d'une cartouche pour le tir réduit, dite modèle 1907 (*Zielmunition 07*) qui remplace l'ancienne cartouche modèle 1888.

La nouvelle munition peut être tirée avec les fusils et carabines en service et ne nécessite plus, comme l'ancienne, l'emploi de fusils et de carabines spéciaux pour l'instruction de pointage.

PRÉPARATION DES OFFICIERS AUX FONCTIONS DE JUGE MILITAIRE. — La presse annonce qu'à l'avenir tous les officiers désignés pour faire partie des conseils de corps (*Standgericht*), juridiction inférieure de la justice militaire, seront avisés de cette désignation trois mois à l'avance afin de pouvoir se préparer à leurs fonctions. On leur donnera les facilités nécessaires pour assister aux débats des tribunaux militaires de leur garnison, notamment à ceux des conseils de guerre. Enfin, les conseillers de justice militaire, rattachés aux conseils de guerre des divisions, feront semestriellement, aux rapporteurs et aux juges des conseils de corps, des conférences dans lesquelles seront discutés les divers cas de cassation dont auront été l'objet les jugements prononcés par la juridiction inférieure. Ces mesures ont pour but de diminuer ces cas de cassation, qui étaient très nombreux jusqu'ici, par suite de l'ignorance des questions de droit et de procédure dans laquelle se trouvaient les présidents, juges et commissaires du Gouvernement de ces conseils de corps, composés en totalité d'officiers à l'exclusion de tout juriste.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT DU TRAIN. — Un nouveau règlement de manœuvres pour le train vient de paraître à la date du 19 décembre 1907, remplaçant le projet de règlement du 8 décembre 1904.

Ce nouveau règlement comprend cinq parties :

1° Instruction à pied, emploi du sabre à cheval;

2° Défense des colonnes;

3° Instruction des voitures attelées;

4° Exercices de guerre;

5° Revues et honneurs.

Ire partie. — « La manœuvre à pied doit être limitée au minimum indispensable pour l'instruction de l'homme isolé, pour le maintien de la discipline et pour les nécessités du service de place et des revues. »

L'instruction individuelle est donc la préoccupation principale; l'école de compagnie n'est qu'un moyen d'obtenir la cohésion de la troupe; la réunion des compagnies en bataillon ne se fait que pour les revues.

IIe partie. — Le nouveau règlement introduit ici — en les réduisant et les simplifiant — les méthodes du règlement d'infanterie de 1906.

Les unités du train doivent pourvoir elles-mêmes à leur sûreté en marche, au cantonnement, au bivouac puisque ce n'est qu'en de rares occasions qu'un soutien leur est affecté; par contre il ne faut pas perdre de vue dans l'instruction que le train n'aura en général à se servir de ses carabines que pour sa défense propre.

IIIe partie. — Se subdivise en école de conduite des voitures et manœuvres. Elle reproduit les dispositions anciennes en les groupant un peu différemment.

La *IVe partie* au contraire donne au nouveau règlement son caractère par les considérations générales qu'elle présente et qui s'inspirent d'ailleurs des prescriptions similaires du règlement d'infanterie.

« Les exercices de guerre, dit l'alinéa 214, donnent au train son aptitude à la guerre et instruisent tout le personnel, officiers, sous-officiers, hommes de troupe, aux fonctions qui lui incombent en campagne. »

Avant tout il faut que chacun se convainque que dans les tâches si variées en face desquelles il peut se trouver, il doit chercher ses mesures non pas dans la comparaison avec un modèle-type mais dans l'examen des circonstances présentes.

« La tendance à obtenir par des moyens factices la régularité et l'uniformité dans les manœuvres est à combattre partout — plus les incidents se présentent, plus l'instruction en profite, plus la valeur de l'initiative personnelle se fait sentir. — Les manœuvres se déroulant dans un ordre fixé à l'avance sont interdites (art. 216). »

Ces exercices comprennent la formation des unités du train sur le pied de guerre, l'exécution de longues marches, la conduite à tenir en cas d'attaque, le service de sûreté en marche, l'occupation des cantonnements et bivouacs, les opérations de ravitaillement.....; ils sont difficiles à organiser si l'on tient compte des faibles effectifs en chevaux du temps de paix, aussi sera-t-il nécessaire de figurer par des cavaliers avec fanions les éléments manquants.

Tous les lieutenants devront successivement passer par l'emploi de chef de colonne, tous les capitaines par l'emploi de chef d'échelon.

Pour l'exécution de ces exercices, il faudra partir d'une situation de guerre simple, assigner une mission très nette ; il faudra fréquemment représenter l'ennemi, enfin il y aura lieu de quitter la garnison pour plusieurs jours, de manière à opérer en pays relativement inconnu.

De cette partie du nouveau règlement se dégage non seulement la nécessité pour le train de se plier le plus possible aux conditions de la guerre, d'exercer les officiers des réserves aussi bien que de l'active à leurs fonctions si variées, mais encore la tendance à se suffire à lui-même, indépendamment des autres armes.

Modifications a l'organisation de l'armée. — L'étude du budget de la guerre de l'Empire allemand pour l'exercice 1908, qui sera prochainement publié par la *Revue*, indiquera les principales modifications apportées par la loi de finances à l'organisation de l'armée. Toutefois, il est intéressant de signaler dès maintenant les créations nouvelles ordonnées par cette loi et édictées à la date du 31 mars dernier. Les plus importantes sont les suivantes :

Il est créé à la date du 1er avril 1908 :

1° Au Ministère de la guerre, une nouvelle section, dite « section des communications » ;

2° Au bataillon d'aérostiers, à Berlin, une troisième compagnie, dite « compagnie d'expériences ».

Il sera créé à la date du 1er octobre 1908 :

1° Un état-major de brigade de cavalerie (39e) à Colmar, pour la 39e division d'infanterie, qui ne possédait jusqu'ici qu'un seul régiment. Cette brigade se composera du régiment de dragons n° 14 et du régiment de chasseurs à cheval n° 3, stationnés tous deux à Colmar ;

2° Un régiment de cavalerie à effectif fort, à Mulhouse, dénommé « régiment de chasseurs à cheval n° 5 ». Ce régiment remplacera, à la 29e brigade de cavalerie (Mulhouse), le régiment de dragons n° 14, qui passe à la 39e brigade ;

3° Un bataillon de pionniers à Cologne, qui reçoit la dénomination de « 1er bataillon de pionniers westphaliens n° 24 » ;

4° Un état-major de régiment de pionniers (Commandement des pionniers du VII° corps d'armée) à Cologne, subordonné à la 3° Inspection de pionniers et comprenant les bataillons de pionniers n°s 7 et 24.

Il sera, en outre, créé en Saxe un troisième bataillon à effectif faible au 177° régiment d'infanterie (Dresde).

NOUVELLE TENUE DE CAMPAGNE DE LA CAVALERIE. — Une nouvelle tenue de campagne pour la cavalerie a été mise en service, à titre d'essai, au régiment des hussards de la Garde du corps, à Potsdam. La presse donne à ce sujet les renseignements suivants :

L'habillement est de couleur gris vert et coupé en forme de vareuse. Les différentes pièces d'équipement sont en cuir bruni. Le sabre est remplacé par un court sabre-baïonnette, conformément aux enseignements tirés des expéditions dans le sud-ouest africain. Le ceinturon est remplacé par une ceinture à cartouchières. La carabine, fixée jusqu'ici à la selle, sera désormais portée en bandoulière. La lance est conservée, mais les fanions sont supprimés. La coiffure comportera, à l'avenir, une casquette avec jugulaire.

CAMP D'INSTRUCTION POUR LE III° CORPS D'ARMÉE BAVAROIS. — Le nouveau camp d'instruction du III° corps bavarois reçoit la désignation de « camp d'instruction de *Grafenwöhr* ». Il y est installé, à partir du 1er avril 1908, une administration de garnison.

Grafenwöhr est situé dans le Haut-Palatinat, au Sud-Est de Bayreuth.

MANŒUVRES EN TERRAIN VARIÉ POUR LES GARNISONS DES GRANDES VILLES. — L'administration militaire et celle des chemins de fer sont autorisées à s'entendre pour la mise en marche de trains militaires spéciaux, à tarif réduit, destinés à transporter à une station voisine les corps de troupes qui tiennent garnison dans les grandes villes, afin de leur permettre de manœuvrer plus fréquemment en terrain varié ou dans les camps d'instruction. Ces dispositions ne se rapportent pas aux manœuvres dans les camps d'instruction qui tiennent les troupes éloignées de la garnison pendant un temps assez long : il s'agit uniquement des exercices qui ne peuvent être exécutés avec intérêt dans le voisinage même de la garnison, en raison du développement progressif de la culture dans cette zone.

LE « SCHERENFERNROHR » DANS L'ARMÉE ALLEMANDE. — D'après la presse allemande, chaque batterie de campagne possède actuellement une jumelle à prismes à charnières, dite « Scherenfernrohr ». Il en est de même de chaque état-major de groupe et de chaque état-major de régiment. Dans peu de temps, les états-majors des divisions et des corps d'armée doivent en être également pourvus.

Le « Scherenfernrohr » comporte, en dehors d'un système de deux oculaires, deux tubes de jumelles longs d'environ 50 centimètres à l'extrémité desquels se trouvent les objectifs. Ces tubes, mobiles chacun autour de l'axe optique de l'oculaire qui lui correspond peuvent donc occuper, dans un même plan, toutes les directions possibles l'un par rapport à l'autre.

Les deux positions extrêmes sont les suivantes :

1° Les deux tubes sont placés horizontalement.

Les objectifs sont alors à leur maximum d'écartement, environ un mètre ; par suite de cet écartement, l'image vue dans les oculaires donne une très forte impression de relief ; elle est *stéréoscopique* et on peut y distinguer nettement les différents plans.

2° Les deux tubes sont placés verticalement et à leur maximum de rapprochement ; ils sont parallèles l'un à l'autre et les objectifs sont alors à leur écartement minimum, égal à celui des oculaires ; lorsque l'observateur regarde dans la lunette les objectifs sont placés à environ 50 centimètres au-dessus des oculaires ; cette disposition permet d'observer le terrain en se plaçant derrière un obstacle (mur, levée de terre), dont la hauteur n'est pas supérieure à celle des objectifs au-dessus du sol.

Le grossissement de l'instrument est égal à 10.

Le « Scherenfernrohr » est installé sur un trépied et constitue, pour les unités d'artillerie, l'analogue de notre lunette de batterie.

Chacun des instruments délivrés aux batteries possède, dans un des oculaires, un micromètre destiné à mesurer les hauteurs d'éclatement. Il possède également un dispositif permettant de mesurer les angles de site.

NOUVELLE MUNITION D'EXERCICE (ARTILLERIE). — Des renseignements de presse font connaître que plusieurs régiments d'artillerie de campagne doivent recevoir, pour l'expérimenter, une nouvelle cartouche d'exercice (Manöverkartuschen). Les essais seraient aussi continués pendant les prochaines manœuvres d'automne.

La nouvelle cartouche, sensiblement plus courte que l'ancienne, serait fermée par un couvercle en carton (Pressspandeckel). Une nouvelle espèce de poudre y serait également employée. Rappelons que

l'ancienne cartouche était fermée par un disque en aluminium et contenait de la poudre en tubes (Manöverröhrenpulver).

Les avantages qu'on trouverait à cette substitution seraient de deux sortes :

1° Il deviendrait possible d'emporter, sous le même volume, 18 cartouches du nouveau modèle au lieu de 12 de l'ancien ;

2° Au moment du tir, le couvercle en carton est immédiatement réduit en miettes, et l'on éviterait ainsi les chances d'accident dues à la projection de certaines parcelles du disque en aluminium de l'ancienne cartouche.

RÉPARTITION DU RÉSEAU FERRÉ ALLEMAND ENTRE LES DIVERSES COMMISSIONS DE LIGNES. — Le tableau donné en 1906 dans la *Revue* (1) est, d'après les indications de l'*Armee-Verordnungsblatt* (2), à modifier ainsi qu'il suit :

Commission K_1 (Munich) : chemins de fer du royaume de Bavière (Directions d'Augsbourg, à l'exception des sections de Memmingen et Hergatz à la frontière wurtembergeoise, de Munich ; section Ulm — frontière bavaroise, des chemins de fer du royaume de Wurtemberg) ;

Commission K_2 (Munich) : chemins de fer du royaume de Bavière (Directions de Nüremberg, Ratisbonne, Wurzbourg, à l'exception des sections Nördlingen — frontière wurtembergeoise et Amorbach-Miltenberg ; section Crailsheim — frontière bavaroise des chemins de fer du royaume de Wurtemberg) ;

Commission T (Magdebourg) : Direction de Magdebourg, moins la section de Lobourg-Altengrabow ;

Commission U, créée en 1908 (Halle-sur-la-Saale) : Direction de Halle, moins la section Röderau-Zeithain.

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT SUR LE RHIN A RUHRORT. — D'après la *Zeitung des Vereins deutscher Eisenbahnverwaltungen* (3), un nouveau pont de chemin de fer doit être construit sur le Rhin, à Ruhrort.

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 74.
(2) Voir n° 8 du 1er avril 1908.
(3) Numéro du 11 avril.

ESPAGNE

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX EFFECTIFS DE PAIX. — Par suite de la réduction de l'effectif budgétaire (1), la composition numérique des diverses unités de l'armée vient d'être modifiée par ordre royal du 30 janvier et a été fixée aux chiffres suivants pour chacune des armes et services :

		Hommes.	Chevaux.
Troupes de la Maison du Roi		[illegible]	[illegible]
Infanterie (40,717)	Péninsule	[illegible]	[illegible]
	Afrique	[illegible]	[illegible]
	Baléares	[illegible]	[illegible]
	Canaries	[illegible]	[illegible]
Cavalerie		[illegible]	[illegible]
Artillerie		[illegible]	[illegible]
Génie		[illegible]	[illegible]
Administration		[illegible]	[illegible]
Santé		[illegible]	[illegible]
Milices volontaires (Ceuta et Melilla)		[illegible]	[illegible]
Brigade d'ouvriers et de topographes		[illegible]	»
Plantons du ministère		[illegible]	»
Écoles		[illegible]	[illegible]
TOTAUX		[illegible]	[illegible]

Un décret du 7 février a également fixé les nouveaux effectifs pour le corps des carabiniers qui doit comprendre : 89 officiers supérieurs, 589 subalternes et 14,293 hommes de troupe.

HOLLANDE.

CRÉATION D'UN CONSEIL DE DÉFENSE. — Par un arrêté royal du 16 avril 1908, un Conseil de défense a été institué pour donner son avis sur tout ce qui concerne les intérêts des armées de terre et de mer ainsi que tous les autres moyens défensifs de l'État.

Ce Conseil comprend : le chef d'état-major général ; les commandants des places d'Amsterdam et du Helder, ceux des Bouches de la Meuse et du Haringvliet ; le chef d'état-major de la marine ; les inspecteurs

---

(1) Voir 1er semestre 1908, p. 310.

des différentes armes; le directeur-commandant de la marine à Amsterdam; quatre membres non militaires, à nommer par la Reine.

Le Conseil est divisé en trois sections : 1re section : intérêts généraux de la défense; 2e section : questions concernant l'armée de terre; 3e section : questions concernant la marine.

Les Ministres de la guerre et de la marine ont le droit d'assister aux délibérations de la 1re section; le Ministre de la guerre a seul le droit d'assister aux délibérations de la 2e; celui de la Marine, aux délibérations de la 3e. Ils sont alors, de droit, présidents de la section et y ont voix délibérative.

ITALIE.

Renforcement des garnisons sur la frontière orientale. — A l'occasion du départ des troupes alpines pour leurs emplacements d'été, l'*Esercito italiano* du 1er mai signale le départ définitif de Coni pour la Vénétie de la 6e compagnie alpine (1er régiment) et de la 12e (2e régiment).

Ces deux compagnies vont concourir à la formation d'un nouveau bataillon, destiné à renforcer provisoirement le 7e régiment alpin (Conegliano) et à constituer ultérieurement le noyau d'un 8e régiment, qui serait stationné en permanence sur la frontière orientale.

Création d'un bataillon cycliste. — Le 1er avril, les compagnies cyclistes des 3e, 5e, 6e et 9e régiments de bersagliers ont été réunies à Bologne pour constituer un bataillon, rattaché administrativement au 5e régiment de bersagliers. C'est pour la première fois qu'une unité cycliste de cette importance est organisée en Italie d'une manière permanente.

On se préoccupe de trouver un modèle de bicyclette pliante plus satisfaisant que ceux qui sont employés actuellement (*Carcano* et *Melli-Rossi*). Ceux-ci, construits trop légèrement, donnent lieu à de fréquentes réparations.

Il est également question de doter le commandant du bataillon, les capitaines, l'adjudant-major et le médecin d'une motocyclette (probablement une *Motosacoche*). Enfin le bataillon sera pourvu de deux camions automobiles pour le transport des vivres et des bagages.

RUSSIE.

TRANSFORMATION PROGRESSIVE DES ÉCOLES DE YOUNKERS EN ÉCOLES MILITAIRES. — La *Revue* a indiqué (1) les mesures prises pour améliorer le niveau d'instruction des officiers.

On s'efforce d'attirer dans les écoles de younkers des jeunes gens ayant reçu une instruction secondaire en créant dans ces écoles des sections où ces jeunes gens suivent un cours spécial, analogue à celui des écoles militaires, et acquièrent à la sortie des droits égaux à ceux des younkers de ces écoles.

Cette mesure, prise pour la première fois en 1886, à l'École de younkers de Moscou, amena au bout de quelque temps la transformation de trois écoles de younkers (Écoles d'infanterie de Moscou et de Kiev, École de cavalerie d'Élisabethgrad) en écoles militaires. En 1907, de pareilles sections ont été ouvertes dans les écoles de younkers d'infanterie de Saint-Pétersbourg et de Kazan et, en 1908, on en créera également à l'École de cavalerie de Tver.

En 1904, on a élevé les programmes d'entrée dans presque toutes les matières au niveau de la cinquième classe des écoles réales.

En 1907, grâce au meilleur recrutement des écoles de younkers, on a uniformisé leurs programmes pour les matières d'instruction militaire avec ceux des écoles militaires.

Cette année, on a reconnu qu'il était possible d'élever le niveau des examens d'entrée à celui de la sixième classe des écoles réales, d'introduire l'enseignement obligatoire d'une langue étrangère et d'augmenter les programmes des autres branches de façon que les officiers sortis des écoles de younkers soient, non seulement au point de vue de l'instruction militaire, mais au point de vue de l'instruction générale, sur le même pied que les officiers sortis des écoles militaires.

Ces dernières modifications, qui seront appliquées à partir de 1908, ont fait l'objet d'un prikaz n° 665 du 31 décembre 1907/13 janvier 1908.

D'après ce prikaz, en 1911, en fin de cours, c'est-à-dire quand les jeunes gens entrés en 1908 dans la classe générale des écoles de younkers avec les nouveaux programmes termineront leur troisième année, les officiers, à leur sortie des écoles de younkers et des écoles militaires seront sur le pied d'égalité pour le classement en catégories et pour l'ancienneté de grade.

---

(1) Voir 2e semestre 1902, p. 191.

NOUVEAU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉCOLES MILITAIRES ET LES ÉCOLES DE YOUNKERS (1). — Dans le courant de l'année 1907, une commission composée des commandants des écoles militaires, des écoles de younkers et des inspecteurs de l'enseignement dans ces écoles, s'est réunie à Saint-Pétersbourg sous la présidence successive de S. A. I. le grand-duc Constantin Constantinovitch, chef des établissements d'instruction militaire et du général Polivanov, adjoint du Ministre de la guerre.

Cette commission a élaboré de nouveaux programmes d'enseignement plus conformes aux exigences actuelles du rôle de l'officier et basés sur les principes suivants :

Par suite de la réduction du temps de service, le rôle de l'officier est devenu plus difficile — le jeune officier doit arriver au régiment prêt à remplir ses fonctions. L'école doit le préparer au rôle d'instructeur et d'éducateur du soldat, ainsi qu'au rôle de chef de la fraction qu'il aurait à conduire en cas de guerre.

La réforme a porté sur les cours de tactique, d'histoire militaire, d'artillerie, de fortification, de topographie, d'administration, de législation, de géographie militaire et d'hygiène militaire.

Les nouveaux cours sont conçus dans un sens tout à fait pratique ; ils comportent une augmentation des exercices pratiques et une réduction de la partie théorique, qui était jusque-là la plus développée ; les renseignements d'ordre général que contenait cette dernière ont été souvent réunis sous forme d'annexes au cours.

En résumé, les nouveaux cours, en développant les connaissances pratiques du jeune officier, feront de lui, dès son arrivée au régiment, un auxiliaire vraiment utile à son capitaine. Ils le mettent d'autre part en possession de toutes les données nécessaires au développement ultérieur de son éducation militaire.

SIGNAUX OPTIQUES DANS LES CORPS DE TROUPES. — Un prikaz de 1904 avait prescrit de former dans les corps de troupes des signaleurs, qui devaient être exercés à l'emploi des signaux dits sémaphoriques (2).

Ce système n'a pas donné toute satisfaction en raison de la difficulté qu'éprouvaient les hommes de troupe à bien retenir les signaux, et de la lenteur de la transmission. Il faut, en effet, que les fanions soient placés exactement à la position convenable si l'on veut éviter les

---

(1) *Rousski Invalid* n° 293 de 1907 et suivants.

(2) Voir 1er semestre 1905, p. 87.

erreurs, et que l'homme se découvre complètement pour que les signaux soient lisibles ; on ne peut d'ailleurs, avec ce système, faire des signaux pendant la marche.

Aussi un prikaz n° 79, du 14/27 février 1908, modifie-t-il les dispositions antérieures en prescrivant l'emploi exclusif des signaux Morse, dont la connaissance permet, en particulier, de lire les dépêches dans les bureaux télégraphiques évacués par l'ennemi. Le nouveau règlement peut se résumer comme il suit :

Les signaux optiques ont pour but de constituer un moyen de liaison entre le commandement et les troupes en campagne. Ils consistent à transmettre à distance, au moyen de fanions ou de lanternes des signaux correspondant aux lettres de l'alphabet (système alphabétique), ou représentant des ordres ou comptes rendus abrégés (système abrégé).

Le système alphabétique doit être appris dans les corps de troupes par tous les officiers, sous-officiers, ainsi que par les hommes des pelotons d'instruction, les chasseurs-éclaireurs, les sapeurs de cavalerie et les estafettes de cavalerie. En outre, dans chaque unité (compagnie, escadron, sotnia et batterie), il doit y avoir en tout temps au moins huit excellents signaleurs (deux par section), pris de préférence parmi les hommes de troupe de classes différentes.

Le système abrégé doit être su par tous les militaires indiqués ci-dessus et par tous les hommes de troupe dans leur deuxième année de service (pour le début des rassemblements partiels d'été).

L'enseignement est donné par les chefs qui sont chargés de donner l'instruction individuelle.

Système alphabétique. — On emploie l'alphabet Morse. Le point est figuré par un fanion (lanterne) blanc, le trait par deux fanions (lanternes) l'un blanc, l'autre de couleur.

Chaque ligne de transmission est constituée au moyen de postes de signaux, avec des postes intermédiaires ou de transit, au besoin.

Chaque poste comprend au moins trois signaleurs dont un est chef de poste ; en outre, aux postes extrêmes, on place une ou deux estafettes à cheval, vélocipédistes ou plantons.

Le matériel de chaque poste comprend :

Deux fanions, deux lanternes, un cahier de dépêches enregistreur avec crayon, et autant que possible une jumelle et une montre.

Les fanions et les lanternes sont établis à volonté ; ils sont de deux couleurs : *a*) blanche ; *b*) orange clair ou rouge clair (incarnat).

Les fanions sont carrés et ont 54 centimètres de côté, le manche a $1^m,06$ de longueur.

La différence des couleurs n'a d'importance qu'aux grandes dis-

tances ; elle a pour but de rendre les signaux plus lisibles ; à la rigueur on peut se contenter d'une seule couleur et employer aussi des mouchoirs, des casquettes, etc., à défaut de fanions. On admet aussi l'emploi d'appareils analogues à l'héliographe et transmettant des points et des traits (par exemple fanion à éclipse apparaissant plus ou moins longtemps).

Système abrégé. — Le système abrégé est employé pour la transmission d'ordres ou de comptes rendus d'un emploi fréquent dans la zone d'action des unités quand il permet d'accélérer les communications et de diminuer le nombre des plantons et d'estafettes.

Les signaux conventionnels employés dans ce cas sont communs à toutes les armes (sauf quelques-uns qui sont particuliers à la cavalerie et à l'artillerie). Ils sont énumérés dans une annexe au prikaz, et composés au moyen de lettres de l'alphabet Morse.

Il est interdit de former d'autres signaux conventionnels que ceux indiqués dans l'annexe précitée ou de modifier la signification de ceux-ci.

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES SOLDATS ORDONNANCES (1). — Un prikaz n° 126 du 18 mars dernier publie un nouveau règlement sur les ordonnances qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1909.

Ce règlement, qui a pour but de diminuer le nombre des hommes distraits du service, réduit de 53,000 à 20,000 le nombre des ordonnances, mais il accorde une indemnité de dix roubles par mois aux officiers et fonctionaires dont l'ordonnance est supprimée.

Les principales dispositions de ce règlement sont résumées ci-après :

1° En temps de paix, un ordonnance par officier est attribué à tous les généraux, officiers supérieurs et subalternes des corps de troupes et des états-majors de campagne et de forteresse.

En outre, les généraux ont droit à deux indemnités et les officiers supérieurs à une indemnité pour « louage de domestique ».

Les fonctionnaires civils du ministère de la guerre et les popes des corps de troupes et des états-majors visés plus haut n'ont pas droit à un ordonnance ;

2° Les officiers qui ont droit en temps de paix à un ordonnance conservent ce droit en cas de campagne, et leur famille en temps de guerre touche l'indemnité de dix roubles par mois ;

---

(1) Le nouveau règlement rétablit l'ancienne appellation de « dentchick » qui date de Pierre-le-Grand et qui, en 1881 avait été remplacée par celle de « Kazennaia prislouga » domestique payé par l'État.

3° En temps de guerre, les officiers des régions ci-dessous sont autorisés à laisser leur ordonnance à leur famille : circonscription du Caucase, Transcaucasie, territoire du Térek et du Daghestan, toutes les localités des circonscriptions d'Omsk, d'Irkoutsk, du Turkestan et de la Province maritime. Ils ont pendant ce temps un planton « viestovoï » ;

4° Les ordonnances sont pris parmi les moins bons soldats du rang jouissant d'une bonne santé, d'une moralité sans reproche, intelligents et de préférence parmi les volontaires. Ils sont aux ordres immédiats de leur officier qui a sur eux, au point de vue disciplinaire, les droits correspondants à son grade ;

5° Les ordonnances sont désignés et supprimés par la voie de l'ordre (du corps de troupe), sur la présentation du commandant de compagnie. Ils doivent appartenir à la même unité que l'officier. Les jeunes soldats ne peuvent être pris comme ordonnance qu'après leur premier rassemblement d'été. A leur libération, mention est faite sur leur fascicule de leur qualité d'ordonnance, et ils sont compris parmi les non-combattants ;

6° Les ordonnances peuvent être admis à rengager, mais sans que le rengagement leur confère aucun droit ;

7° L'ordonnance est tenu de servir son officier et sa famille, d'entretenir leurs effets, et de faire tout ce qu'on lui commande pour le service de la maison ;

8° Les ordonnances doivent toujours porter la tenue qui leur est prescrite. Il est absolument interdit de leur faire porter une tenue quelconque non d'uniforme (de laquais, de cocher, etc.), l'officier en est responsable ;

9° L'ordonnance a droit aux mêmes allocations que les autres hommes ; ceux qui, avec l'autorisation de leur officier, ne vivent pas à l'ordinaire, reçoivent l'indemnité correspondante en argent, mais dans tous les cas, ils doivent avoir des repas chauds ;

10° En cas de mutation, l'officier peut emmener son ordonnance ;

11° L'officier qui a un ordonnance doit surveiller sa santé et sa conduite ;

12° A titre de punition, les commandants de division peuvent priver l'officier de son ordonnance pour une demi-année au plus. Dans ce cas l'officier n'a pas droit à l'indemnité visée plus haut.

MODIFICATIONS A L'ORGANISATION DES TROUPES DE CHEMINS DE FER. — D'importantes modifications viennent d'être apportées à l'organisation des troupes de chemins de fer.

Par prikaz n° 646 du 22 décembre 1907/4 janvier 1908, l'état-major de la brigade d'Europe a été dissous. Les bataillons qui la composaient sont placés sous l'autorité immédiate du chef de la section des chemins de fer, dans l'état-major du commandement de leur district militaire. Les 3e et 4e bataillons ne sont plus chargés de la mobilisation du bataillon de réserve correspondant. Les 5es compagnies de ces deux bataillons ont été réunies au 2e bataillon, à Baranovitchi, district militaire de Vilna ; ce bataillon comporte dès lors sept compagnies dont quatre constituent le 2e bataillon de chemins de fer de campagne et trois sont destinées à former les noyaux des bataillons de réserve n° 2, 3 et 4.

En Asie orientale, on projette la création de deux bataillons de chemins de fer Est-Sibériens (prikaz n° 638 du 28 décembre 1907/10 janvier 1908). Provisoirement, on a tiré du 4e bataillon les éléments d'une « compagnie de chemins de fer d'*Irkoutsk* » pour le district de ce nom ; en outre, 5 officiers et 261 hommes de la brigade des chemins de fer de l'Oussouri ont formé « une compagnie des chemins de fer de campagne du *Priamour* ».

Il existe donc actuellement en Russie comme troupes de chemins de fer de campagne :

4 bataillons en Europe à 5 compagnies.....	20	compagnies.
La compagnie de chemins de fer de campagne d'Irkoutsk.....	1	—
La compagnie de chemins de fer de campagne du Priamour.....	1	—
La brigade de chemins de fer du Turkestan à 2 bataillons de 5 compagnies.....	10	—
La compagnie de chemins de fer de campagne de Kouchka (ligne de Merv).....	1	—
La brigade de chemins de fer de l'Oussouri à 2 bataillons de 4 compagnies.....	8	—
TOTAL.....	41	compagnies.

groupées en 8 bataillons et 3 compagnies indépendantes.

SUISSE.

EFFECTIFS DE L'ARMÉE SUISSE (1). — Au 1er janvier 1908 (2), les

---

(1) Voir 1er semestre 1067, p. 525.

(2) D'après l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*, n° 15, avril 1908, p. 119.

effectifs de l'armée de campagne suisse s'élevaient à 204,569 hommes dont 138,252 hommes de l'élite et 66,317 de la landwehr.

Ces effectifs se trouvaient répartis à raison de : 72 p. 100 dans l'infanterie, 4,5 p. 100 dans la cavalerie, 14 p. 100 dans l'artillerie, 4 p. 100 dans le génie, 5,5 p. 100 dans les services.

A cette même date (1), le landsturm comprenait 304,428 hommes dont 54,450 affectés aux formations armées (bataillons de fusiliers, compagnies de carabiniers, troupes d'artillerie de position) ; les autres éléments de landsturm étant classés dans les services complémentaires (personnel destiné à compléter les troupes employées aux travaux de pionniers, au service sanitaire, aux services des subsistances, à ceux des renseignements et des transports).

BIBLIOGRAPHIE.

Commandant MORDACQ, breveté d'état-major. — LA GUERRE AU MAROC. 2e édition. — Paris, Lavauzelle, 1908, 1 vol. in-8 de 264 p.

Le commandant Mordacq vient de publier une deuxième édition de son livre « La guerre au Maroc » paru pour la première fois en 1904 (2).

Or, plus que jamais, le Maroc est d'actualité : en ce moment surtout, chacun s'efforce de se bien pénétrer des procédés tactiques qui, jusqu'ici, ont assuré aux troupes européennes la victoire sur les contingents marocains.

L'ouvrage du commandant Mordacq, considérablement augmenté dans sa deuxième édition, donne l'organisation des corps expéditionnaires français et espagnols qui ont respectivement opéré au Maroc en 1844 et en 1859-60 ; il fait connaître le mode de stationnement, les méthodes de marche et de combat des Européens et des Marocains : c'est un livre à lire et à méditer par tous ceux qui s'intéressent aux questions marocaines.

(1) D'après le journal le *Bund* du 3 avril 1908.
(2) Voir 2e semestre 1904, p. 383.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Cie, 2, rue Christine.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 967 **Juin** **1908**

SOMMAIRE

L'automobilisme militaire en Allemagne (poids lourds). — La réforme militaire en Belgique. — Le nouveau règlement d'exercices pour l'infanterie suisse. — Nouvelles militaires. — Bibliographie. — Table analytique des matières.

L'AUTOMOBILISME MILITAIRE EN ALLEMAGNE

(POIDS LOURDS)

DÉPARTEMENT VAL
BIBLIOTHÈQUE

EXPÉRIENCES DE L'AUTOMNE 1907.

L'autorité militaire allemande a effectué, en septembre et octobre 1907, des expériences très importantes de transport de poids lourds, au moyen d'automobiles ou de trains automobiles.

On ignore actuellement quelles conclusions fermes ont été tirées par elle de ces expériences, mais il semble qu'il y ait intérêt à en faire connaître le programme, les conditions et les détails d'exécution.

Le compte rendu ci-après a été extrait pour la plus

grande part d'une série d'articles publiés dans l'*Allgemeine Automobil-Zeitung* (1) sous le titre : « Die Transportversuche der Militär-behörden mit Automobilen », et d'un article publié dans l'*Ueberall* du 5 février 1908, intitulé : « Das Last Automobil im Heeresdienst ».

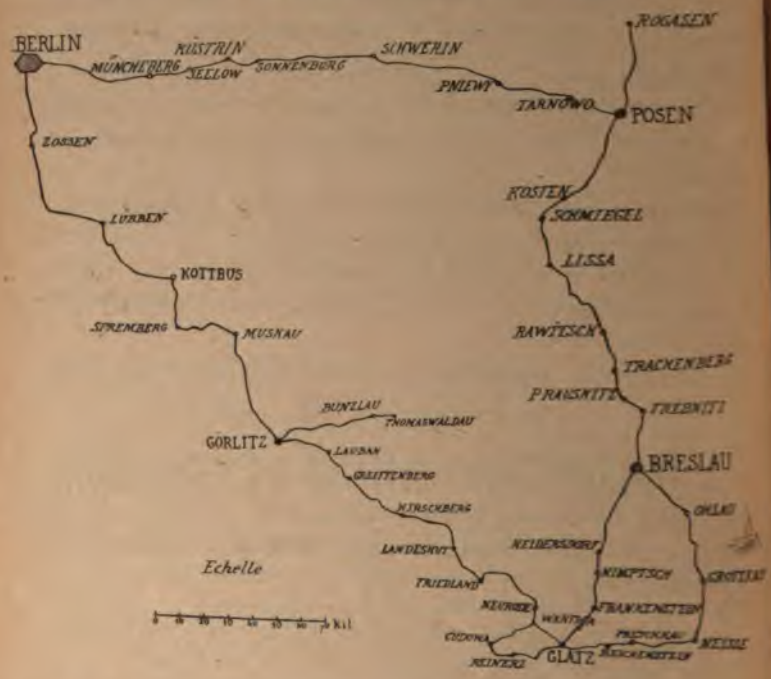

Les expériences avaient pour but de mettre en lumière les qualités et les défauts des différents systèmes de transport ou de traction automobile, construits par l'industrie civile et appliqués aux besoins de l'armée. Elles devaient avoir une durée suffisante et, pour se rapprocher des conditions de la guerre, elles devaient mettre les machines en présence des difficultés résultant, soit

(1) Numéros du 6 septembre et des 15, 22 et 29 novembre 1907.

des fortes pentes, soit d'une viabilité médiocre du réseau routier employé.

Elles ont été divisées en trois parties :

1° Parcours de l'itinéraire Berlin—Posen (terrain plat) ;

2° Participation à la manœuvre de forteresse exécutée autour de Posen (transport de munitions et approvisionnements) ;

3° Retour de Posen à Berlin par différents itinéraires passant par Glatz (terrain tour à tour plat, collinaire et montagneux).

La durée totale des essais a été d'environ sept semaines dont quatre pour la troisième partie.

La longueur du parcours, sans tenir compte des transports exécutés autour de Posen, était d'environ 1,000 kilomètres.

RÉPARTITION DES MACHINES.

Suivant leur modèle, les machines ont été réparties en deux colonnes, une colonne lourde et une colonne légère, pour lesquelles les programmes des essais ont été différents.

Colonne lourde. — Sa composition était la suivante :

	Poids utile remorqué en tonnes.
Un train Siemens-Schuckert (cinq remorques).....	13,5
Un train système von Alten (quatre remorques)...	13,5
Un train semblable	13,5
Une locomotive routière système Fowler (deux remorques).....	10,0
Une locomotive du même système (une remorque).	5,0

Une machine de la « Neue Automobil Gesellschaft », traînant une remorque, servait d'atelier mobile de réparations à la colonne lourde.

Il est utile de dire quelques mots sur les caractéristiques de chacun des trains précédemment énumérés.

Le train Siemens-Schuckert appartient à la catégorie des trains électriques. « Le moteur à benzine alimente « une dynamo qui, presque sans perte de force et au « moyen d'une canalisation électrique actionne le moteur « placé sur chacune des voitures-remorques, et par suite « l'essieu sur lequel ce moteur est calé (1). »

Les avantages et les inconvénients de ce genre de trains sont ainsi décrits par Stavenhagen :

« Le train a une transmission commode ; il marche à « une vitesse de 8 kilomètres sur les routes plates, peut « monter des pentes sérieuses, possède un grand rayon « d'action et peut traîner de 10 à 15 tonnes de poids « utile. Mais les frais d'achat et d'entretien sont encore « élevés ; le personnel doit être bien exercé ; les mau- « vaises routes entravent considérablement le rende- « ment ; il est difficile d'accommoder la vitesse de chaque « voiture, marchant avec sa propre force de propulsion, « à la vitesse de l'ensemble du système, d'où accidents « possibles ; il n'est pas possible au train de faire demi- « tour sur une route étroite, de même qu'il ne peut « reculer. »

D'autre part, voici ce qu'en dit l'article de l'*Ueberall* précédemment cité :

« . . . . . Nous voyons dans le train Siemens-Schuckert, « un moteur de 60 chevaux, c'est-à-dire d'une puissance « qui n'est pas proportionnée au poids à tirer. Pour « remorquer une telle charge, on doit disposer d'un « moteur d'au moins 80 chevaux, d'autant plus qu'il « faut compter, en campagne, sur de l'essence impure,

(1) *Der gleislose Kraftwagen in militärischer Beleuchtung* (Stavenhagen).

« avec laquelle le moteur ne peut pas utiliser complète-
« ment sa capacité de rendement. »

Le prix du train Siemens-Schuckert est de 60,000 marks.

Le train système von Alten dit « Freibahnzug » se compose d'un certain nombre de chariots à un seul essieu et à grandes roues, réunis généralement par trois au moyen d'une liaison longitudinale; ces chariots sont traînés par une locomotive à vapeur à un essieu réunie à un tender qui possède également un essieu. Ces deux essieux sont moteurs. Le train est très souple et de conduite facile.

La machine possède deux moteurs à simple effet, système Serpollet, actionnant chacun, sans différentiel, l'essieu de la locomotive et celui du tender. Le chauffage a lieu à l'huile lourde et la consommation d'eau est limitée de façon à augmenter le plus possible le rayon d'action. En principe, les chariots-remorques sont associés par trois, le chariot médian portant un frein.

Généralement le train est composé de deux groupes de trois remorques, soit, avec la machine, de huit essieux. Le poids utile traîné est de 15 tonnes. La mobilité du train est très grande; la locomotive peut marcher en avant et en arrière, et le train peut, même dans ce dernier cas, prendre toutes les courbes et se garer sur tous les chemins latéraux.

En pays montagneux la force de traction peut être portée jusqu'au double de sa valeur par la mise en jeu commode d'un engrenage intérieur; la vitesse de marche est alors diminuée.

Lorsque les pentes dépassent 1/15, le train doit être partagé; la machine peut encore traîner 10 tonnes sur des pentes de 1/12 et même de 1/10, sur de petits parcours. Lorsque la pente dépasse 1/10, la machine la monte seule, puis hisse ensuite ses remorques au moyen d'un treuil.

Dans des circonstances extraordinaires, sur des ter-

rains glissants ou pour des pentes supérieures à 1/6, la machine pourrait se haler elle-même sur un câble métallique préalablement fixé en haut de la pente (1).

On remarquera que, pour les essais de Posen, chaque « Freibahnzug » ne comportait que quatre remorques, soit en tout six essieux. Le poids utile traîné s'élevait néanmoins à 13 t. 5.

Le système von Alten qui paraît séduisant au premier abord, n'est pas sans présenter de sérieux inconvénients. En effet, la locomotive et le tender possèdent chacun deux machines motrices indépendantes ; il en existe également une pour le treuil ; chaque machine motrice possède quatre cylindres. C'est donc un ensemble de vingt cylindres que comporte un « Freibahnzug ». Le mécanisme en est donc très compliqué ; de plus la consommation de vapeur est fort grande et s'accroît considérablement dans les montées. Enfin, le prix d'un train von Alten s'élève à 90,000 marks (2).

La locomotive « Fowler » (3) a depuis longtemps fait ses preuves. Elle a été souvent employée par les Anglais dans leurs colonies et en particulier dans le Sud-Africain. Les Italiens s'en servent depuis 1875 pour les besoins de l'armée en même temps que d'autres systèmes de locomotives routières.

Elle comporte plusieurs types de grandeur et de puissance différentes.

Les deux modèles expérimentés en Allemagne en 1907

---

(1) *Der gleislose Kraftwagen in militärischer Beleuchtung* (Stavenhagen).

(2) *Ueberall*, du 5 février 1908.

(3) La maison anglaise Fowler possède une filiale à Magdebourg. C'est de la filiale de Magdebourg que proviennent les deux modèles utilisés par les Allemands en 1907. Voir aussi *Der gleislose Kraftwagen*, etc..., déjà cité et les *Betrachtungen über die Zukunft des mechanischen Zuges*, de Otfried Layriz.

sont l'un du type « David » traînant 5 tonnes de poids utile, l'autre du type « Mongo » qui en remorque 10.

« Comme machines militaires à traîner des fardeaux, « dit à leur sujet Stavenhagen, les « Fowler » ont, le « plus souvent, au moins deux cylindres couplés avec « un poids, en ordre de marche, de 9 t. 1/2, 14 tonnes « ou 17 t. 1/2 pour des poids utiles remorqués qui sont « respectivement de 12, 18 ou 24 tonnes; la vitesse « moyenne est de $6^{k},5$ à 7 kilomètres à l'heure, la plus « grande vitesse, de 10 à 11 kilomètres. Le rayon d'ac- « tion varie de 13 à 20 kilomètres. La capacité moyenne « de rendement journalier s'élève pour dix heures de « marche à 60 ou 65 kilomètres, avec une dépense de « 300 à 500 kilogr. de charbon..... »

« Enfin, dit-il plus loin, une machine « Fowler », « encore plus légère, nommée « David » est en expé- « rience. Vide elle pèse 4 t. 9, en ordre de marche 5 t. 7. « Le diamètre de ses roues de derrière est seulement de « $1^{m},52$, celui des roues de devant de $1^{m},07$, la largeur « de ces dernières est de $0^{m},13$.....

« Sa vitesse de marche varie de $3^{k},2$ à 8 kilomètres; « son rayon d'action normal est de 15 kilomètres; elle « traîne en principe 8 tonnes de poids utile et brûle « environ 200 kilogr. de charbon en dix heures. Le con- « tenu du tender est de 455 litres d'eau et 80 kilogr. de « charbon ».

« Des deux trains à vapeur système « Fowler », dit « l'*Ueberall*, la machine « Mongo » mérite avant tout « l'attention générale, car elle réunit à une force consi- « dérable de traction, la plus grande simplicité de cons- « truction, la solidité de fabrication de ses différentes « parties, ainsi qu'un bas prix de revient (16,000 marks); « c'est de plus, le seul véhicule qui ait pour lui l'expé- « rience de la guerre. Dans la guerre sud-africaine, « quinze trains « Fowler », sous le commandement du « colonel Templer, furent employés avec succès. L'autre

« machine « Fowler », dénommée « David », est égale-
« ment bien et solidement construite, mais sa force de
« traction et son rendement qui sont moindres, par suite
« de son plus faible poids, s'opposent à son adoption sur
« une grande échelle. »

On voit que les moteurs à vapeur dominent dans la colonne lourde. On peut remarquer aussi qu'au point de vue du chargement des voitures remorques, les « Fowler » l'emportent de beaucoup sur les trains rivaux. Le poids utile transporté par une remorque des « Fowler » est en effet de 5 tonnes, tandis qu'il est de 2 t. 7 seulement dans le train « Siemens-Schuckert » et de 3 t. 375 dans chacun des deux trains « von Alten ». Les dispositions des trains « Fowler » sont avantageuses dans le cas du transport de lourds fardeaux indivisibles. Elles permettent également, pour un même poids utile traîné, d'avoir une longueur de convoi beaucoup moins considérable et par conséquent, de faire plus aisément demi-tour.

Colonne légère. — La colonne légère se composait de deux types de voitures :

1° Des voitures motrices traînant chacune un certain nombre de remorques ;

2° Des voitures motrices portant une charge déterminée (poids lourds ordinaires).

Sa constitution était la suivante :

	Poids utile remorqué en tonnes.
1 moteur à quatre roues motrices de la Société Daimler (trois remorques)	8,0
1 moteur semblable (trois remorques)	8,0
1 moteur (45 chevaux) à deux roues motrices de la même société (deux remorques)	6,0
5 moteurs semblables (deux remorques)	6,0
1 moteur Stoltz (au coke) (une remorque)	6,0
1 moteur Stolz modèle 1907 (une remorque)	6,0
1 moteur Stolz modèle 1906 (une remorque)	5,0

	Poids utile remorqué en tonnes.
1 voiture Büssing	3,0
1 voiture Dürkopp	3,5
1 voiture Ducommun	3,5
1 voiture Gaggenau	3,0

Un moteur Daimler, modèle 1905, attelé à une remorque servait d'atelier mobile de réparations à la colonne légère.

De plus, pour le remplacement rapide du personnel de conduite, ainsi que pour le transport des matières premières nécessaires au fonctionnement des moteurs, on avait ajouté à cette colonne un omnibus à 27 places, un moteur portant 1 tonne 1/2 de poids utile et enfin une voiture de livraison Argus, portant 750 kilogrammes de poids utile, cette dernière pour le transport des accessoires.

On ne parlera pas d'un certain nombre d'automobiles destinées à transporter les spectateurs ou les membres de la commission d'expériences, ainsi que de quelques motocyclettes qu'on avait jointes au convoi.

La majeure partie des moteurs de la colonne légère étaient des moteurs à explosion. Seules les trois machines Stoltz employaient la vapeur, et on peut s'étonner qu'elles aient été affectées à la colonne légère, d'autant plus que la grande capacité de chargement de l'unique voiture remorquée par chacune d'elles (5 ou 6 tonnes) semblait plutôt les destiner au transport de fardeaux lourds et indivisibles. L'événement a d'ailleurs prouvé qu'on avait eu tort de ne pas les comprendre dans la colonne lourde, car elles n'ont pas supporté les épreuves forcées que les conditions du programme imposaient à la colonne légère.

Parmi les moteurs à essence on remarquera les deux moteurs Daimler à 4 roues motrices et à 6 cylindres qui présentent les premiers essais tentés en Allemagne

en vue de l'application pratique aux besoins milit du système de 2 essieux moteurs. On se proposai rechercher si les avantages théoriques de cette di sition n'étaient pas contre-balancés par l'augment de poids qui en résulte pour la voiture, et c'est proba ment pour étudier à fond cette question, en soumet les moteurs à de dures épreuves, qu'on les a com dans la colonne légère.

Enfin, signalons encore qu'on n'avait pas jug propos d'affecter à la colonne lourde (comme on l'a fait pour la colonne légère) une voiture légère de tr port pour les matières premières, l'eau ou le char nécessaires pendant la route. Chaque moteur s'est obligé de s'approvisionner d'eau en cours de route sources, ruisseaux ou étangs qu'il rencontrait, de m qu'il devait se procurer le combustible nécessaire aurait cependant été facile d'adjoindre à la colo lourde une voiture d'arrosage ordinaire sur laquelle aurait pu charger des sacs de charbon. On aurait au moins évité des retards ainsi que la dislocation d colonne au cours d'une étape, si, profitant de la mar plus rapide d'une des nombreuses automobiles à sonnes qui accomplissaient le parcours, on avait fait sembler d'avance, sur des points déterminés, l'eau combustible nécessaires pour le ravitaillement.

PROGRAMME DES ESSAIS ET ITINÉRAIRES.

Les voitures étaient tenues d'accomplir les parc journaliers suivants :

Colonne lourde. — En pays plat, 60 kilomètres pays collinaire, 45 kilomètres ; en pays montagn 30 kilomètres.

Colonne légère. — En pays plat, 100 kilomètres

pays collinaire, 80 kilomètres; en pays montagneux, 60 kilomètres.

L'itinéraire : Berlin-Posen, suivi par la colonne lourde, passait par Küstrin et Schwerin. La colonne légère l'abandonnait à la 3e étape pour se diriger par Samter sur Rogasen, sans passer par Posen. De Posen, après avoir pris part aux manœuvres de siège autour de cette place, les colonnes se dirigeaient sur Breslau par un même itinéraire, passant par Kosten, Lissa, Rawitsch, Trebnitz. De Breslau, la colonne lourde se dirigeait droit sur Glatz par Heidersdorf et Wartha ; la colonne légère y parvenait aussi par le détour : Ohlau, Grottkau, Neisse, Patschkau. La colonne lourde allait ensuite de Glatz à Neurode par la route directe, et la colonne légère s'y rendait par Reinerz, Cudowa. Les deux colonnes rentraient enfin par la route : Neurode, Friedland, Landeshut, Hirschberg, Lauban, Görlitz, Spremberg, Kottbus, Lübben, Berlin. Sur le trajet divergent : Görlitz, Bunzlau, Thomaswaldau, eurent lieu des exercices d'évitement et de dépassement de colonnes (1).

Opérations de la colonne lourde. — La distance de Berlin à Posen est d'environ 250 kilomètres. Sur l'itinéraire fixé, les pentes sont en général faibles. Partant de la cote 58 à la sortie Est de Berlin, la route atteint 70 mètres vers Müncheberg pour redescendre à 10 mètres au passage de l'Oder à Küstrin. L'altitude se relève ensuite d'une manière générale; la route passe à la cote 100 vers Pniewy ou Pinne, pour aboutir à 80 à l'entrée Ouest de Posen.

C'est le 30 août que la colonne lourde part de Berlin. Dès les premières marches, malgré le peu d'importance des pentes, certaines différences s'accusent déjà. Les

(1) Voir le croquis.

trains von Alten, en particulier, qui circulent en terrain plan en employant seulement, comme essieu moteur, celui de la locomotive, sont obligés d'actionner l'essieu du tender dès que la pente se fait tant soit peu sentir. Le train Siemens-Schuckert, grâce à sa grande adhérence et à la souplesse de son mécanisme de propulsion, se comporte bien ; néanmoins on se rend déjà compte qu'il lui sera difficile d'aborder des parcours plus accidentés. Les locomotives Fowler ne donnent lieu à aucune critique.

Dès son arrivée à Posen, et pendant la durée de la manœuvre de forteresse, la colonne lourde est employée au transport des munitions. Dans cette période, le train von Alten n° 2 fut bientôt hors d'état de fonctionner et dans le trajet de la gare de Rogasen à Trapanow, la locomotive « Mongo », bien que traînant déjà 10 tonnes d'obus pour son propre compte, fut obligée de s'atteler devant lui à cinq reprises différentes et de le remorquer sur un parcours de 6 kilomètres. Au bout de quelques jours ce train interrompit son service et fut réexpédié sur Berlin.

De Posen à Breslau (175 kilomètres environ), la route est peu accidentée; elle se maintient entre la cote 64 (passage du canal de l'Obra) et la cote 120 (Breslau), sauf cependant aux environs de Trebnitz où elle franchit les Katzen Gebirge et atteint la cote 200, dans la traversée de Trebnitz.

Cette partie de l'itinéraire s'effectue convenablement et la colonne lourde entre tout entière et sans à-coup à Breslau.

C'est à partir de Breslau que commence la véritable épreuve pour cette colonne. La route Breslau-Glatz (91 kilomètres), par Nimptsch, Frankenstein et Wartha, part de la cote 120 et s'élève progressivement pour atteindre 300 vers Nimptsch et redescendre à 250 avant d'arriver à Wartha, puis elle remonte jusqu'à 440 au col

de Wartha et aboutit vers 300 à Glatz. La distance entre Wartha et Glatz, partie dans laquelle se rencontrent les plus grandes différences de niveau n'est que de 11 kilomètres.

Les deux locomotives Fowler réussirent seules à atteindre le col avec leur chargement complet. Quant au train Siemens-Schuckert, ainsi qu'au train von Alten n° 1, ils durent être déchargés à Wartha. De plus, un accident qui s'est d'ailleurs renouvelé assez fréquemment au cours des expériences, se produisit au train Siemens-Schuckert: deux contacts électriques fondirent. Le train put continuer sa route jusqu'à Glatz avec un chargement fictif représenté par des tonneaux vides. Le train von Alten n° 1, ne put dépasser Wartha.

Le 1er octobre on se proposait de passer à Glatz une inspection des moteurs à laquelle devaient assister le colonel von Werner, chef de la Section d'expériences des troupes de communication et le général von Lyncker, inspecteur des troupes de communication. Par suite de l'indisponibilité du train von Alten, l'inspection fut retardée jusqu'au 3, car on pensait que ce jour-là ce train pourrait rejoindre Glatz ; il n'en fut rien.

Au cours de l'inspection, les trois trains restants durent monter à travers la ville jusqu'au cimetière de garnison par de fortes pentes pavées.

Les deux locomotives Fowler s'acquittèrent bien de leur mission et remorquèrent leur charge complète ; il fut cependant nécessaire de garnir de chiffons les roues de derrière et de répandre du sable sur la route pour augmenter l'adhérence. Le train Siemens-Schuckert ne put monter qu'une partie de la pente, quoiqu'il marchât à vide. On fut obligé de le diviser ; le moteur suivi de trois remorques put gagner le cimetière ; les deux autres remorques furent ensuite hissées au moyen d'un câble.

L'itinéraire de retour est accidenté jusqu'à Hirschberg;

la route s'élève jusqu'à 660 mètres, entre Neurode et Friedland. Aucun incident remarquable ne se produisit jusqu'à Landeshut. Le train Siemens-Schuckert, marchant à vide, put suivre les deux Fowler qui continuaient à remorquer leur charge entière. A Landeshut, la colonne fut enfin rejointe par le train von Alten. Ce dernier, quoique ne remorquant aucune charge, ne put, le lendemain, franchir facilement les pentes de la route dans l'étape de Landeshut à Hirschberg. A l'arrivée à Görlitz, il resta en panne dans une rue de la ville et on fut obligé d'atteler devant lui la locomotive « Mongo » pour le dégager.

La rentrée à Berlin s'effectua ensuite sans difficulté.

Les enseignements à tirer des expériences faites avec la colonne lourde sont de deux sortes :

1° Un seul genre de tracteur s'est montré véritablement apte à satisfaire aux besoins de la guerre. C'est la locomotive routière Fowler qui, dans n'importe quel terrain, a traîné sans effort la charge qui lui était assignée. Au point de vue économique, elle est également de beaucoup supérieure aux autres tracteurs ; on trouve partout l'eau et le combustible nécessaire pour réduire l'eau en vapeur ; de plus le prix de revient de la machine (16,000 marks), est incomparablement inférieur à ceux des trains Siemens-Schuckert (60,000 marks) et von Alten (90,000 marks).

Des deux locomotives Fowler qui ont été essayées, c'est le type « Mongo » qui est le plus avantageux ; il revient bien meilleur marché que le type « David » eu égard à son rendement, double de celui de ce dernier type.

2° Les nombreux incidents de manœuvre qui se sont produits au cours des expériences ont montré la nécessité d'affecter aux différents tracteurs, des conducteurs habiles et connaissant le maniement de la machine qu'ils

ont à piloter ; de préférence on doit employer des automobilistes appartenant aux maisons de constructions qui fournissent des machines pour les expériences. Une bonne moitié des accidents survenus était due à la maladresse des conducteurs des troupes de communication qui ne voulaient pas ou ne pouvaient pas se conformer aux indications des conducteurs de l'industrie privée voyageant avec eux.

Opérations de la colonne légère. — La colonne légère quitte Berlin le 2 septembre et se rend en treize heures, pauses comprises, à Küstrin (90 kilomètres). Dès cette première journée, les moteurs à vapeur Stoltz, dont le rayon d'action est assez faible, doivent s'arrêter après avoir parcouru une trentaine de kilomètres pour s'approvisionner en eau. C'était évidemment une erreur de les avoir affectés à la colonne légère, dont toutes les autres voitures avaient des moteurs à explosion, possédant un rayon d'action beaucoup plus considérable.

La deuxième étape, de Küstrin à Gorzyn (95 kilomètres), s'effectue sans incident.

La troisième étape, de Gorzyn à Samter, ne compte que 60 kilomètres, mais une pluie battante qui rend bientôt les routes inégales et glissantes, ne cesse de tomber. Les traversées des villages, le plus souvent pavées de cailloux pointus, sont pénibles. Les deux trains Daimler, à deux essieux moteurs, montrent leur supériorité dans cette journée ; ils franchissent sans difficultés les plus mauvais pas.

La quatrième et dernière étape de cette partie des essais, de Samter à Rogasen, comporte 40 kilomètres, avec d'assez fortes pentes. Elle s'effectue convenablement et la colonne arrive en assez bon état à Rogasen, où ses voitures vont effectuer des transports de munitions pour la manœuvre de siège de Posen.

Le 24 septembre, la colonne quitte Rogasen pour se

porter sur Glatz, où elle arrive le 30. Quelques inc
se produisent en cours de route ; c'est ainsi qu'à l
mière étape, trois voitures (un omnibus Stoltz à va
une voiture de 3 tonnes et un autre omnibus) r
en panne pour des causes diverses. Le 26 septemb
passage à Breslau (au cours de la marche de Praus
Grottkau) a lieu la présentation de la colonne au
ciers de l'état-major du 6e corps. Deux voitures à v
Stoltz ne peuvent s'y rendre : l'une, chauffée au co
restée au ravitaillement à Schmiegel, l'autre, mar
au pétrole, s'est arrêtée pour la même raison à Rawi

Le 30 septembre, la colonne doit parcourir l'i
raire : Reichenstein, Glatz, Frankenstein, avec ret
Glatz (66 kilomètres). Dans la traversée de Glatz,
trouve une chaussée pavée avec des pentes de
12 p. 100, les voitures ne peuvent gagner le haut
pente, par suite du patinage des roues sur le pavé
arme alors les roues de derrière avec des chaînes à
maillons (Gliederketten), pour former des sortes de
de roue. Puis on se met en route, sans décroche
remorques, ce qui était une manœuvre assez risqué

Par suite du passage brusque des roues de der
d'un maillon à l'autre, il arrivait que la partie antéri
de la voiture était projetée en l'air à chaque secous
retombait ensuite sur le côté. Cette manière de proc
peut-être un peu incorrecte au point de vue techni
eut tout au moins l'avantage de faire connaître to
qu'on pouvait demander aux voitures motrices sans
rir de grandes chances d'accident.

De plus, l'expérience montra que des voitures po
plus de charge utile (4 à 5 tonnes) et possédan
moteur moins puissant étaient relativement plus ap
franchir de fortes pentes pavées, que des trains aut
biles pourvus de forts moteurs et traînant des remorq
Il faut cependant faire exception pour les trains do
voiture motrice a ses deux essieux moteurs, car d

fait, l'adhérence de cette voiture est fortement augmentée.

Le 1er octobre, la colonne légère repartant dans la direction de Neisse va jusqu'à Patschkau et retourne le soir à Glatz.

Le 2, a lieu à Glatz, une présentation des voitures. Elle est précédée d'une conférence du capitaine Meyer (1) sur l'automobile pour poids lourds et ses applications. Le capitaine Jurisch (2) présente ensuite isolément les voitures. La journée se termine par la marche de Glatz sur Cudowa, par Reinerz (35 kilomètres).

L'étape du 3 octobre s'annonçait comme devant être pénible.

De Cudowa (400 mètres d'altitude environ) la route s'élève jusqu'à la cote 920 à la traversée des Heuscheuer-Gebirge, puis redescend sur Wünschelburg (375 mètres). L'itinéraire de la colonne légère se confond, peu après Wünschelburg, avec celui de la colonne lourde.

La marche doit être poussée jusqu'à Friedland (77 kilomètres). La route, argileuse, est molle et glissante et il est nécessaire de garnir les roues de crampons. La colonne n'arrive à Friedland qu'à la nuit.

L'étape du 4 conduit la colonne à Hirschberg.

On est alors sorti du pays montagneux proprement dit, mais les marches pénibles des jours précédents ont beaucoup fatigué les moteurs Stoltz.

La marche suivante exécutée le 7, de Hirschberg à Lauban permet d'expérimenter un dispositif pour hisser les remorques sur une pente raide.

Près d'Hirschberg, la route présente à la fois une

---

(1) Actuellement major et adjudant du général inspecteur des troupes de communication.

(2) Chef du détachement d'automobiles créé en 1907 auprès de la Section d'expériences des troupes de communication. Voir 2e semestre 1907, p. 143.

forte courbe et une courte pente forte de 13 p. 100. Les trains à deux essieux moteurs se tirent fort bien de la difficulté. Les machines à un seul essieu moteur gravissent la pente après qu'on a répandu du sable sur la route et qu'on a détaché une remorque. Des expériences sont alors faites en vue de monter une voiture au moyen d'un câble enroulé sur un treuil sur lequel s'exerce le moteur; elles donnent de bons résultats.

Le lendemain, 8 octobre la colonne se rend à Görlitz où a lieu une inspection des voitures, et pousse ensuite jusqu'à Bunzlau.

Sur le parcours Görlitz-Bunzlau, les deux colonnes lourde et légère, sont réunies pendant 3 jours pour se prêter à des essais sur les doublements et les croisements de colonnes. On cherche en même temps à fixer la puissance de traction des machines suivant les pentes. Des expériences faites avec des moteurs à 45 chevaux (Daimler à deux roues motrices), montrent qu'en terrain plat ces moteurs peuvent traîner cinq remorques à la 4e vitesse,et que par des pentes de 4 p. 100, ils peuvent en tirer quatre à la 2e vitesse.

Le reste de la marche de retour, effectué sans incidents, en terrain plat, ne présente pas d'intérêt.

Pendant ces épreuves les voitures Daimler et la voiture Büssing se sont particulièrement bien comportées; il en a été d'ailleurs de même pour toutes les voitures munies de moteurs à explosion.

Il faut faire une mention spéciale pour les voitures à deux essieux moteurs qui ont pu monter toutes les pentes sans efforts, et n'ont presque pas eu à souffrir du patinage sur les chemins glissants ou humides. Néanmoins il semble qu'il aurait été préférable de doter ces voitures de moteurs à quatre cylindres seulement. Les moteurs à six cylindres qui étaient inaugurés à cette occasion ont été proportionnellement plus sujets aux

avaries que les moteurs à quatre cylindres des machines à un seul essieu moteur.

CONCLUSIONS.

Ces expériences importantes ont confirmé la possibilité de l'utilisation de l'automobile pour les transports militaires.

Quelles conclusions pratiques en ont été tirées par l'administration militaire allemande? Par quels actes se sont traduites jusqu'à présent ses idées sur l'application militaire des trains mécaniques ou des voitures poids lourds?

La *Revue* a déjà mentionné (1) l'intention qu'avait l'autorité militaire d'allouer à l'avenir des subventions annuelles aux possesseurs d'automobiles pour poids lourds, à condition que ces dernières soient établies dans certaines limites de capacité, de chargement, de vitesse, etc.

L'un des derniers numéros de l'*Allgemeine Automobil-Zeitung* (1) annonce, dans les termes qui suivent, une décision d'un ordre un peu différent :

« Les excellents résultats obtenus avec les deux « machines Fowler, n'ont d'ailleurs pas été sans influen- « cer sur l'attitude adoptée par l'administration en fait « de législation routière et on doit approuver en pre- « mière ligne les efforts de l'autorité militaire; celle-ci « désire qu'un nombre beaucoup plus grand qu'autre- « fois de ces locomotives soit toujours tenu prêt à être « utilisé pour les besoins de la guerre et elle a obtenu « du Gouvernement un décret aux termes duquel les « machines routières, d'un poids ne dépassant pas

(1) Voir 1er semestre 1908, p. 219.
(2) Numéro du 13 mars 1908.

« 7 t. 1/2, pourront circuler sans autorisation sur toutes « les routes de Prusse. Le résultat de ce décret, qui doit « être accueilli avec joie dans l'intérêt du développe- « ment de la traction automobile pour poids lourds, sera « tel que l'industrie et l'agriculture chercheront à se « procurer de semblables moyens de transport, qui pour- « ront être réquisitionnés à la mobilisation par l'auto- « rité militaire. Le Ministère de la guerre a même l'inten- « tion d'aller plus loin dans cette voie, car il cherche en « ce moment à faire accorder des subventions aux entre- « preneurs possédant des locomotives routières d'un « poids allant jusqu'à 7 t. 1/2. Ces machines trouveront « leur emploi non seulement dans le service de la trac- « tion des lourds fardeaux, mais encore pour remorquer « des cuisines roulantes de campagne, des voitures de « ponts, d'équipages, etc. »

Il faut donc s'attendre à voir l'autorité militaire allemande adopter des mesures ayant toutes pour but la création d'un grand nombre de moteurs pour poids lourds, remplissant certaines conditions techniques à déterminer et susceptibles d'être réquisitionnés à la mobilisation pour les besoins de l'armée.

EXPÉRIENCES D'HIVER DANS LE HARZ (FÉVRIER 1908).

Le Harz, qui a souvent servi de terrain d'expériences aux automobiles pour poids lourds, a été encore une fois choisi pour les essais d'hiver effectués en février 1908.

Les moteurs réunis à cette occasion comprenaient :

Quatre des trains Daimler qui avaient déjà servi aux expériences de Posen, le train Siemens-Schuckert, une voiture Daimler, une voiture Büssing et un train à vapeur Fowler avec locomotive David.

Disons tout de suite que les essais ont été de courte durée et qu'on n'en peut tirer aucune conclusion pratique.

Ils ont été en effet interrompus brusquement sous prétexte que la neige des routes commençait à fondre au moment où les expériences ont commencé.

Il faut plutôt croire qu'à ce moment la région du Harz est fréquentée par de nombreux touristes, amateurs de sports d'hiver (skis, etc.), et que le passage de nombreuses voitures automobiles sur les routes contribuait à les rendre impropres à l'exercice de ces sports.

Quoi qu'il en soit, les voitures réunies à Blankenburg le 9 février, sous le commandement du capitaine Jurisch, étaient transportées par voie ferrée jusqu'à Tanne. La seule épreuve consista à parcourir la distance : Tanne-Braunlage, par une route recouverte de $0^{m},30$ de neige. Les moteurs ne purent traîner chacun qu'une remorque, l'autre resta à Tanne, où sa machine alla la chercher le lendemain.

Il fallut ensuite retourner par le même chemin à Tanne où les voitures furent embarquées par voie ferrée et réexpédiées à Berlin.

(179)

LA

RÉFORME MILITAIRE EN BELGIQUE

I

LA LOI DE 1902. — LE SYSTÈME ACTUEL DE RECRUTEMENT.

Avant la loi de 1902, le recrutement de l'armée belge était assuré par l'appel annuel des jeunes Belges, après tirage au sort et avec faculté de remplacement, dans l'année où ils avaient 20 ans révolus.

Ceux-ci pouvaient du reste devancer l'appel en souscrivant un engagement volontaire, entre le 1er octobre de l'année où ils avaient 19 ans et l'époque du tirage au sort de l'année suivante.

La durée du service sous les drapeaux était de :

28 mois dans l'infanterie de ligne, les chasseurs à pied, le train,
3 ans dans les grenadiers, les carabiniers, l'artillerie de forteresse, le génie, les artificiers, les troupes d'administration ;
4 ans dans la cavalerie, l'artillerie de campagne.

Les hommes libérés faisaient partie de l'armée active jusqu'à la fin de leur 8e année de service et de la réserve jusqu'à la fin de la 13e.

Ce système fournissait un effectif budgétaire moyen de 45,000 hommes, dont 3,300 officiers environ (1) et pou-

(1) Non compris la gendarmerie.

vait donner à la Belgique, en temps de guerre, 128,000 hommes, auxquels s'ajoutaient 145,000 hommes de la garde civique (45,000 actifs et 100,000 non actifs).

En 1900, une commission mixte (1) fut instituée par arrêté royal du 10 novembre pour « étudier l'adaptation éventuelle aux forces nationales belges..... des modifications apportées à l'organisation et au mode de recrutement des armées étrangères..... qui..... ont subi presque partout l'épreuve d'une pratique suffisante (2) ».

Trois questions principales devaient attirer l'attention de la commission : « le mode de recrutement de l'armée, son effectif en temps de paix et en temps de guerre, la durée du service actif (2) ».

Cette commission termina ses travaux le 30 avril 1901.

Dans sa séance de clôture, elle avait voté les résolutions essentielles suivantes :

« Le recrutement de l'armée a lieu par des engagements volontaires, et, pour le surplus, par des appels annuels.....

« Les miliciens appelés par le sort à faire partie du contingent doivent servir en personne, sauf les immunités qui seront jugées nécessaires. Nul ne peut se dispenser du service militaire à prix d'argent.

« La durée effective de la présence sous les drapeaux sera réduite à ce qui est nécessaire pour l'éducation du soldat.....

« L'effectif actuel de l'armée sur le pied de paix sera maintenu. Une augmentation éventuelle du contingent

---

(1) Composition de cette commission : 7 membres du Sénat, dont 2 ministres, 13 membres de la Chambre des représentants, dont 2 ministres, 13 généraux ou assimilés, 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, le directeur de la garde civique et de la milice au Ministère de l'intérieur, soit 36 membres.

(2) Discours du général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la guerre, à la séance d'ouverture, 16 novembre 1900.

compensera la réduction de la durée effective du service.

« La durée totale du service reste fixée à 13 ans, tant pour les volontaires que pour les miliciens.

« L'effectif de l'armée sur pied de guerre est de 180,000 hommes (1). »

La loi du 21 mars 1902 sanctionna ces dispositions, sauf en ce qui concerne le remplacement à prix d'argent, qui fut maintenu. Le prix maximum du remplacement fut fixé à 1,800 francs.

*
* *

Le service militaire personnel et obligatoire, réclamé par le parti libéral, était donc rejeté. Le volontariat devenait la base du recrutement. « Le recrutement de l'armée a lieu par des engagements volontaires. Des appels annuels suppléent, *s'il y a lieu*, à l'insuffisance du nombre de ces engagements. » (Art. 1er de la loi.) Un tirage au sort règle l'ordre dans lequel les inscrits sont appelés à faire partie du contingent annuel. Ce tirage n'a pas lieu « si le nombre des volontaires..... égale ou dépasse le contingent à fournir par le canton ».

La durée du service militaire reste la même qu'auparavant, mais le temps de séjour sous les drapeaux est sensiblement réduit. Il comprend :

1° *Pour les miliciens :*

20 mois dans l'infanterie;
36 — dans la cavalerie et l'artillerie à cheval;
28 — dans l'artillerie montée et le train;
22 — dans l'artillerie de forteresse, les compagnies spéciales, le génie.
24 — dans les troupes d'administration.

(1) *Procès-verbaux des séances de la Commission*, 1901.

soit, en moyenne, 23 mois, au lieu de 33 mois 1/2, moyenne précédente.

2° *Pour les volontaires :* en moyenne 4 ans, au lieu de 5 1/2.

Les volontaires sont de diverses sortes :

Volontaires de carrière : engagés, entre 16 et 40 ans, pour 5, 4 ou 3 ans, suivant qu'ils s'engagent avant 17, 18 ou après 18 ans, envoyés ensuite en congé jusqu'à la fin de leur 8e année de service.

Volontaires du contingent : jeunes gens appelés à participer au tirage au sort annuel, assimilés aux miliciens au point de vue du service actif, des rappels et des congés.

Volontaires de réserve : volontaires, miliciens ou remplaçants qui, moyennant une rémunération, consentent, au moment de leur envoi en congé après le service actif, à proroger de 2 ou 4 ans la date de leur licenciement de la réserve.

Volontaires avec prime : remplaçants recrutés par l'État.

Tous les miliciens, volontaires et remplaçants peuvent rengager pour des périodes renouvelables de deux années.

La loi de 1902 alloue en outre aux miliciens et volontaires une indemnité mensuelle de « rémunération » :

25 francs pour les miliciens des troupes à pied;
30 — pour les miliciens des troupes montées;
30 — pour les volontaires du contingent;
35 — pour les volontaires de carrière et les rengagés;
40 — pour les caporaux et brigadiers;
50 — pour les sous-officiers.

Seuls, les volontaires avec prime, c'est-à-dire les remplaçants, ne reçoivent pas cette allocation.

Ils reçoivent une prime qui, depuis le 1er octobre 1907, est de 1,800 francs (1), et, en outre, depuis le printemps de 1907, une haute paye mensuelle de 10 francs.

Depuis 1902, le recrutement de l'armée belge se caractérise donc par :

Des engagements volontaires et des rengagements;

En cas d'insuffisance numérique des volontaires, levée annuelle;

Rémunération pécuniaire des hommes au service;

Réduction du temps de présence sous les drapeaux.

II

LES EFFECTIFS DE PAIX.

« La réduction du temps de service actif produisait une diminution considérable du nombre des miliciens, volontaires avec prime, volontaires du contingent et remplaçants. Cette perte était compensée par une augmentation notable du nombre des volontaires de carrière et des rengagés, et par l'emploi de 1,800 ouvriers civils à la place de soldats (2). »

D'après les tableaux présentés aux Chambres en 1902 par le Gouvernement, les effectifs de paix ne devaient d'ailleurs subir presque aucune variation :

	Avant 1902.	Après 1902.
Miliciens volontaires avec prime, remplaçants, volontaires du contingent.....	33,669	24,500
Volontaires de carrière avec durée normale de service	4,592	7,200

(1) *Étoile belge*, 1er novembre; *Belgique militaire*, 5 novembre 1907.

(2) *Löbell's Jahresberichte*, 1902, par le général von Pelet-Narbonne.

	Avant 1902.	Après 1902.
Volontaires de carrière avec durée supérieure	3,237	6,900
Autres rengagés	»	2,000
Miliciens volontaires	1,000	»
Pupilles	400	400
Ouvriers civils	»	1,800
TOTAUX	42,898	42,800

Si les effectifs totaux n'ont été diminués par la loi du 21 mars 1902 que dans une faible proportion, la réforme organique réalisée par l'arrêté royal du 24 novembre suivant a réduit notablement l'effectif de chaque unité, sauf en ce qui concerne l'artillerie. Elle a, en effet, augmenté d'une façon très sensible le nombre des bataillons et des batteries, par la création de 19 bataillons d'infanterie, 3 du génie et par la formation de 11 batteries.

Il est vrai que les nouveaux bataillons et les nouvelles batteries sont des unités-cadres et ne comprennent qu'un très petit nombre d'hommes. Néanmoins la réduction de l'effectif de paix a placé les unités belges d'infanterie et de cavalerie dans une situation assez difficile au point de vue de l'instruction (1). « Toute diminution

---

	Avant 1902.	Après 1902.	En moins.	En plus.
(1) Compagnie active de carabiniers et de grenadiers	127	97	30	»
Compagnie active de chasseurs et de ligne	103	97	6	»
Escadron de cavalerie	140	130	10	»
Batterie de campagnie active à cheval.	107	114	»	7
Batterie de campagne active montée.	86	97	»	11
Batterie de forteresse active d'Anvers.	66	55	11	»
Batterie de forteresse de Liége et de Namur	66	75	»	9

(V. *la suite p.* 556.)

d'effectif est préjudiciable à l'instruction des cadres, lesquels perdraient ainsi une bonne partie de leur valeur, résultat qui aurait évidemment sa répercussion sur l'instruction des hommes, car, il ne faut pas l'oublier, l'enseignement est réciproque : le gradé s'instruit et se forme par le maniement de la troupe, comme celle-ci s'exerce et s'entraîne sous l'impulsion de ses chefs..... Il faut veiller scrupuleusement à ce que les unités aient des effectifs suffisants. A ce prix seul, on pourra exiger des officiers l'ensemble des vertus nécessaires à l'exercice du commandement (1). »

La réforme organique de 1902 a eu pour but principal d'augmenter le nombre des bataillons et batteries mobilisables, en constituant, dès le temps de paix, des unités-cadres qui se compléteraient par des réservistes, en cas de mobilisation. Pour ces nouvelles créations, elle a diminué les effectifs permanents des unités d'infanterie, de cavalerie et du train des équipages. Ce remaniement a permis, par contre, d'accroître, de quelques hommes, les batteries de campagne et les compagnies de campagne du génie, et, dans l'artillerie de forteresse, de renforcer les batteries de la Meuse par prélèvement sur celles d'Anvers.

		Avant 1902.	Après 1902.	En moins.	En plus.
Compagnie du génie	active de campagne..	81	92	»	11
	active de forteresse...	81	77	4	»
	de réserve.....	6	2	4	»
Compagnie du train.....		53	37	16	»

(1) *Procès-verbaux*, 1901. Rapport de la sous-commission militaire sur l'organisation de l'armée.

III

LES EFFECTIFS DE GUERRE.

Dans la séance du 26 avril 1901 de la commission chargée de l'étude des questions relatives à la situation militaire, le colonel Ducarne, directeur général des opérations militaires et de l'instruction de l'armée au Ministère de la guerre (1), s'exprimait ainsi :

« L'armée doit être suffisamment forte pour écarter tout danger, assurer notre neutralité et défendre notre indépendance assez longtemps pour donner à nos garants le temps d'intervenir.

« L'effectif de l'armée de campagne doit être tel que le détachement à faire par l'ennemi éventuel pour nous observer, nous repousser et avoir définitivement raison de nous, le mette en infériorité manifeste vis-à-vis de son adversaire. Ce résultat sera obtenu avec une armée de campagne d'environ 100,000 hommes, laquelle obligerait l'un de nos voisins à distraire trois corps d'armée au minimum pour s'assurer la certitude absolue de nous réduire. Je dis la certitude absolue, car une défaite contre nous serait un désastre pour lui. »

Et, dans le mémoire rédigé par le colonel sur « la question des effectifs sur le pied de paix et sur le pied de guerre », cet officier ajoutait :

« Avec nos 74,000 hommes d'armée de campagne actuels (1900)..... tout concourt à nous placer dans l'alternative ou d'accomplir scrupuleusement nos devoirs, au risque, s'il y a bataille, de perdre notre armée ; ou de

---

(1) Actuellement lieutenant général, chef du corps d'état-major.

remplir incomplètement nos obligations les plus formelles, par crainte d'exposer, à temps et assez loin, nos faibles effectifs.

« Pour sortir de cet irréfragable dilemme, il n'y a qu'un remède : augmenter raisonnablement nos forces de campagne pour les mettre à hauteur de toutes les exigences, de tous les devoirs et de tous les périls. Il faut les porter à 100,000 hommes.

« 100,000 hommes, en effet, ne pourraient être contenus que par deux corps d'armée (à deux divisions) allemands ou français, au moins. Il faudrait, au minimum, trois de ces corps pour les attaquer.

« Or, si l'un des belligérants doit distraire trois corps vers nous, non seulement il arrivera inférieur en nombre vis-à-vis de l'autre, mais il risquera de garder cette infériorité durant toute la campagne. Et si la rencontre se produit chez nous et que nous jetions notre armée dans la bataille décisive, nous donnerons un double appoint à l'armée à laquelle nous nous joindrons, par rapport à celle contre laquelle nous nous tournerons. A elle seule, cette éventualité détournera nos voisins de toute idée de passer par notre pays ; car une défaite, en Belgique, au début de la campagne, serait d'un effet désastreux pour celui des deux adversaires qui la subirait.....

« Une armée de campagne de 100,000 hommes, bien conduite, suffisamment manœuvrière, appuyée sur trois places fortes de premier ordre comme Anvers, Liége et Namur, constituera toujours une puissance militaire redoutable.....

« 100,000 bons soldats, bien disciplinés, conduits par des chefs habiles et expérimentés, et faisant campagne dans leur propre pays, sont en état de lutter défensivement, sans désavantage, contre des forces triples, grâce à l'armement contemporain.....

« Dans l'éventualité d'une invasion de notre territoire par une puissante armée, poursuivant un but de

conquête, 100,000 hommes, manœuvrant habilement et livrant des batailles défensives, lui tailleront une bien rude besogne. »

La répartition de ces 100,000 hommes entre les grandes unités de l'armée de campagne pouvait se faire de deux façons différentes :

1° Constituer chaque division d'armée avec deux brigades d'infanterie à deux régiments de quatre bataillons, plus un bataillon de carabiniers; le 4e bataillon de chaque régiment, non constitué en temps de paix, eût été « semi-actif » ;

2° Ou bien avec trois brigades, dont une de réserve.

C'est ce système qui a été adopté. Il a l'avantage de ne pas former les régiments à quatre bataillons, ce qui « présentait de sérieux inconvénients soit à cause de l'étendue considérable de front confiée à la direction des colonels sur le champ de bataille, soit à cause de la densité d'une pareille formation en profondeur (1) ». En outre, il introduit dans les divisions d'armée la combinaison ternaire, « modification qui..... paraît désirable à beaucoup d'égards..... et répond mieux que la combinaison binaire aux nécessités de guerre (2) ».

Depuis 1902, l'organisation des troupes de campagne belges est donc la suivante :

1° Quatre divisions d'armée, comprenant chacune :

2 brigades actives d'infanterie, de 6 bataillons..	17 bataillons.
1 brigade de réserve d'infanterie, de 4 bataillons.	
1 bataillon de carabiniers à 4 compagnies, dont 1 compagnie cycliste.....	
1 escadron de gendarmerie.	
1 régiment de 7 ou 8 batteries montées.	
1 compagnie du génie.	

(1) *Procès-verbaux des séances*, 1901.
(2) *Ibid.*

2° Deux divisions de cavalerie comprenant chacune :

2 brigades de 10 escadrons;
2 batteries à cheval.

Quant aux troupes de forteresse, réparties entre Liége, Namur et Anvers, elles forment un total de 70,000 hommes environ (1). Elles pourraient être augmentées par la garde civique, mais, de l'aveu même des généraux belges, cette garde peut rendre difficilement les mêmes services que les troupes de l'armée, car elle est composée de « citoyens qui n'ont même pas l'armement de l'armée et dont toute l'instruction se borne à quelques exercices de parade le dimanche (2) », et, « bien qu'il soit possible de puiser dans les rangs de la garde civique des auxiliaires pour les troupes de forteresse....., il ne saurait être question de faire défendre les places fortes par des troupes où l'élément « garde civique » serait en majorité (3) ».

« C'est-il dire que la garde civique ne pourra pas coopérer à la défense de nos forteresses? Évidemment non; mais, à part les corps de volontaires, elle ne saurait être utilisée dans la partie active des opérations du siège. Les autres corps de la milice citoyenne, présents dans la place ou dans le voisinage, pourront être utilisés à des services secondaires..... : surveiller et garder tous les établissements militaires et bâtiments civils dont dépend la sécurité de la ville (4) ».

Il est donc probable que les corps de ligne de la garde civique seraient employés « à proximité de leurs foyers,

---

(1) *Annuaire statistique de la Belgique.*

(2) Général Déjardin.

(3) *Procès-verbaux des séances de la commission chargée de l'étude des questions relatives à la situation militaire.* 1901.

(4) *Mémoire* du colonel Ducarne, annexé aux *Procès-verbaux des séances de la Commission* de 1900-1901.

là où ils sont stimulés par le désir de protéger leurs propriétés, leurs familles, leur cité (1) », et que seuls les corps volontaires de cette garde seraient appelés dans « certains postes situés en dehors de leur résidence (2) ». Or, ces volontaires sont au nombre de 7,000 seulement pour toute la Belgique. L'appoint fourni par la garde civique pour la défense des forteresses serait donc assez faible.

« Le général Déjardin estime que le chiffre de 165,000 hommes représente le maximum que peut atteindre l'armée belge sur pied de guerre..... Dans ce cas, le haut commandement ne serait pas en situation d'organiser une armée de campagne de 100,000 hommes, et 140,000 hommes de troupes de forteresse : 30,000 pour chacune des places de Namur et Liége (le périmètre de la première est de 37 kilomètres, celui de la seconde, de 46; à 800 hommes par kilomètre, 65,000 hommes sont nécessaires), 80,000 pour Anvers..... En outre, d'après la constitution défensive du théâtre de la guerre en Belgique, les opérations entraîneront inévitablement des combats autour d'une ou plusieurs, peut-être de toutes les forteresses du pays, et la défense mobile de ces forteresses incombe presque exclusivement aux classes les plus âgées. Il s'ensuit que des troupes, qui, d'après leur âge, feraient partie, en Allemagne, du deuxième ban de la landwehr, ou, en France, de l'armée territoriale, sont désignées pour participer en Belgique, pour la plus grande part, à l'acte décisif. Ce ne peut naturellement être un avantage, s'il s'agit à une heure grave des intérêts les plus importants de la défense du pays (3). »

---

(1) *Mémoire* du colonel Ducarne.

(2) *Règlement organique pour les corps des volontaires*, 16 février 1900.

(3) *Post*, 7 septembre 1906.

En résumé, les effectifs de guerre (troupes de campagne et de forteresse) qui, avant 1902, étaient de 130,000 à 140,000 hommes, sont, depuis cette date, de 170,000 à 180,000 hommes, dont 100,000 pour l'armée de campagne.

IV

RÉSULTATS DE LA RÉFORME DE 1902.

Si la réforme de 1902 semble avoir atteint son but, en ce qui concerne l'augmentation des effectifs mobilisables (1), au point de vue du nouveau système de recrutement, elle ne paraît pas avoir produit les résultats attendus.

On pensait que, grâce à une propagande active et des sacrifices pécuniaires importants, les volontaires de carrière se présenteraient en nombre considérable, de façon à permettre, sinon la suppression totale, du moins une diminution sensible du contingent annuel de miliciens appelés par tirage au sort.

Or, en décembre 1902, un contingent de 13,300 hommes a dû être voté pour 1903. C'était le chiffre des années précédentes, avant la loi de 1902. Il est resté le même pour 1907 et 1908. C'est une proportion de 0,19 p. 100 de la population. Dès 1905, « la mise en pratique de la loi de 1902 sur la milice montrait que le contingent annuel de miliciens ne pouvait subir qu'une réduction minime, et qu'il n'y avait aucun espoir d'en arriver au volontariat exclusif, comme le rêvaient certains utopistes. L'opinion générale est que la cause du service personnel et obligatoire a gagné de nombreux adhérents (2) ».

---

(1) Augmentation du temps de service dans la milice, porté de 8 à 13 ans; création de volontaires de réserve, etc.

(2) *Lobell's Jahresberichte*, 1905.

D'après les chiffres fournis par le Département de la guerre, dit l'*Étoile belge* (1), il s'est engagé, comme volontaires de carrière, volontaires du contingent et volontaires avec prime :

Du 1er octobre 1902	au 1er octobre	1903....	4,483	jeunes gens (2).
— 1903	—	1904....	3,971	—
— 1904	—	1905....	3,904	—
— 1905	—	1906....	2,985	—

« Cette année (1907) le nombre des volontaires a été de nouveau extraordinairement faible, dit la revue allemande *Ueberall* (3) ; plusieurs ont dû être écartés pour incapacité physique. La prime annuelle n'a plus aucun attrait ; l'insuffisance du système de recrutement est manifeste. »

« Au 1er janvier 1907, d'après les renseignements fournis par le Département de la guerre, il y avait sous les drapeaux :

Volontaires de carrière	12,654
Volontaires du contingent	47
Volontaires avec prime	3,115
TOTAL	15,816

« Et l'armée belge, en temps de paix, comptait au 1er janvier :

Officiers	3,427
Hommes de troupe	41,036
Civils militarisés	1,281
TOTAL	45,744

« Les volontaires entrent dans ce total pour un tiers,

(1) 1er février 1907.
(2) *Étoile belge*, 11 décembre 1907.
(3) Décembre 1907.

et cette proportion a une tendance manifeste à diminuer d'année en année (1). »

Par exemple, à Anvers, il aurait fallu, d'après la *Dépêche de Bruxelles* (2), 1,800 volontaires environ pour rendre inutile le tirage au sort. Or, « en 1906, Anvers a fourni 140 volontaires ; en 1907, 120 ; en 1908, 86 (2) ».

Le nombre des remplaçants a décru chaque année : « 1,200 il y a quatre ans, 1,080 en 1905, 984 en 1906, un peu plus de 800 depuis le 1er octobre 1906 (3) ».

On avait cependant cherché à créer un courant d'engagements volontaires et de rengagements, en reconnaissant aux engagés et rengagés un droit de préférence pour certains emplois civils et en allouant une pension viagère aux sous-officiers qui n'obtiendraient pas d'emploi, à condition, pour eux, d'avoir au moins vingt ans de service et 40 ans d'âge.

De plus, on a porté à 1,800 francs la prime à attribuer aux volontaires avec prime enrôlés après le 1er octobre 1907, en maintenant la haute paye mensuelle de 10 francs fixée pour eux au printemps de 1907 (4). Depuis l'adoption de cette mesure, « le recrutement des volontaires avec prime, par rapport à la période correspondante de 1906, est en augmentation de 50 p. 100 (5) », mais la presse belge a fait remarquer qu'il en résultait « un surcroît de dépenses annuelles de 200,000 francs, c'est-à-dire ce que coûterait au pays un nouveau supplément de contingent de 250 miliciens (6) ».

En résumé, diminution du nombre des remplaçants,

---

(1) *Étoile belge*, 1er février 1907.
(2) 14 février 1908.
(3) *Belgique militaire*, 3 novembre 1907.
(4) *Moniteur belge*, 23 octobre 1907.
(5) Déclaration du Ministre de la guerre (*Étoile belge*, 11 décembre 1907).
(6) *Belgique militaire*, 3 novembre 1907.

insuffisance numérique des volontaires de carrière, malgré les palliatifs employés, par suite, nécessité d'un contingent annuel de miliciens comme avant 1902, tels sont, au point de vue du recrutement, les principaux résultats de la réforme de 1902.

D'autre part, dès 1882, le lieutenant général Brialmont écrivait :

« On a longtemps cru et l'on répète encore aujourd'hui que ce mercenaire (le remplaçant) finit par devenir un excellent soldat, parce qu'il aime sa profession et qu'il a les aptitudes nécessaires pour l'exercer.

« Or, la statistique des conseils de guerre prouve :

« 1° Que de 1866 à 1870, 964 remplaçants ont été condamnés comme voleurs ;

« 2° Que de 1861 à 1865, 102 remplaçants et seulement 14 miliciens ont été renvoyés pour inconduite habituelle ;

« 3° Qu'à nombre égal, il y a vingt fois plus de remplaçants que de miliciens se rendant coupables d'actes d'insubordination grave.

« L'effectif sous les armes était, en juin 1870, de 79,608 hommes, dont 21,936 appartenaient à la catégorie des remplaçants et des substituants. Du 1er octobre 1870 jusqu'à la fin d'avril 1871, 1,190 de ces derniers désertèrent. Dans le quatrième trimestre de cette même année, il y en eut 352 qui se firent condamner. De ce chef et du chef de désertion, l'armée perdit donc par mois 287 substituants et remplaçants, soit 3,444 par an, ou 16 p. 100.....

« Actuellement (en 1882), les volontaires avec prime fournissent, proportion gardée, deux fois plus de condamnés aux prisons que les miliciens, et les remplaçants, huit fois plus (1). » Le nombre des remplaçants est trop

(1) *Situation militaire de la Belgique.*

faible et, si l'on en croit le général Brialmont, leur qualité est défectueuse.

En 1904, lors de la discussion, devant la Chambre, du contingent de 1905, le Ministre de la guerre avait déjà parlé de la nécessité de revenir aux dispositions antérieures à 1902, sur le recrutement de l'armée, si le nombre des engagements volontaires ne répondait pas à l'attente.

Au cours de la discussion du budget de la guerre pour 1908, le Ministre a déclaré qu'il se prononcerait, en octobre 1908, sur les résultats de la loi de 1902 en ce qui concerne le « loyal essai » du volontariat.

« Tout le monde est fixé aujourd'hui sur les résultats pratiques de cet essai..... Le système du volontariat, imaginé en 1902 par la droite, a donné de mauvais résultats, puisque le nombre des volontaires de carrière diminue et que, d'autre part, il y a moins de volontaires avec prime, parce que les conditions faites aux volontaires de carrière sont trop belles (1). »

V

CONCLUSION.

La question est donc posée, dès maintenant, entre les partisans du volontariat avec remplacement et ceux du service personnel et obligatoire.

« Le recrutement en Belgique, disent ces derniers (2), doit être selon la formule vraiment nationale : appeler tous ses enfants à s'instruire dans l'armée, les renvoyer aussitôt que possible aux travaux de la paix avec quelques

(1) Correspondance de Bruxelles au *Temps*, 15 décembre 1907.
(2) *Petit Bleu* de Bruxelles, 24 octobre 1907.

rappels échelonnés pour les tenir à hauteur des devoirs militaires.

« Le nombre d'années d'obligation du service étant réduit à dix, on aurait 33,000 hommes de contingent annuel, une armée de campagne jeune, solide, et les troupes de forteresse nécessaires. Le prolongement du service de l'armée dans la garde civique apporterait les éléments nécessaires pour tous les services de l'arrière et, en partie, pour la garnison de sûreté des forteresses, puisque tous ces hommes auraient reçu l'instruction militaire dans l'armée; on aurait, enfin, une réserve d'alimentation, ce qui est indispensable.....

« L'avenir n'est plus au système volontariat, milice, remplacement; il est au service personnel et général (1).....

« L'heure ne tardera pas à sonner où les Belges comprendront enfin que le patriotisme commande de défendre son pays autrement que par une procuration donnée à la partie pauvre de la population. Le service général s'imposera comme une mesure de salut public et de justice sociale (2). »

La Belgique est, avec l'Angleterre, la seule puissance européenne qui n'ait pas encore adopté le service personnel et obligatoire. Le principe de son système de recrutement est le volontariat, mais, pour remédier à l'insuffisance du nombre des volontaires, elle est obligée de lever, chaque année, un contingent de miliciens dont un certain nombre sont exonérés de tout service actif ou dans la réserve, moyennant le payement de 1,600 francs et que l'État est obligé de remplacer en offrant une prime plus élevée (1,800 francs).

---

(1) *Echo de l'armée belge.*

(2) Article signé lord Wah, paru dans l'*Armée belge*, décembre 1907.

La Belgique adoptera-t-elle le service obligatoire? S'en tiendra-t-elle au volontariat? La question sera sans doute tranchée prochainement. Les déclarations promises par le Ministre de la guerre à ce sujet pour le mois d'octobre seront de la plus haute importance, car le service obligatoire augmenterait de façon considérable les effectifs que la Belgique pourrait mobiliser en temps de guerre, pour faire respecter sa neutralité.

(187)

LE

NOUVEAU RÈGLEMENT D'EXERCICES

POUR

L'INFANTERIE SUISSE

Une commission présidée par le colonel Isler, chef d'arme de l'infanterie et composée de douze officiers supérieurs, avait reçu en 1905 la mission de reviser le règlement d'exercices d'infanterie du 23 octobre 1890.

Cette commission vient de terminer ses travaux ; son projet définitif a été approuvé le 31 décembre dernier par le Conseil fédéral, qui en a prescrit la mise en pratique immédiate.

Avant d'aborder l'étude de détail du nouveau règlement, il convient tout d'abord de le comparer à celui du 23 octobre 1890 qu'il est appelé à remplacer.

Le règlement de 1890 a la préoccupation constante des formes fondamentales ; le chapitre relatif au combat y énonce surtout les principes permettant d'appliquer ces formes au combat. Ce document précise, en les justifiant à sa manière, les distances et les intervalles qui, au cours des différentes phases de la lutte, doivent séparer les unités d'une même ligne ou les échelons successifs : c'est un guide commode, sinon exact, pour les chefs de tous grades.

Le règlement de 1907, tenant compte des nécessités tactiques imposées à l'infanterie par les plus récentes transformations du matériel de guerre — fusil et canon à tir rapide, poudre sans fumée — laisse à l'initiative des combattants — chef ou soldat — le soin d'agir sur le champ de bataille au mieux des intérêts communs. Plus de solutions théoriques, mais l'obligation pour chacun d'avoir à se bien pénétrer de sa mission particulière et de s'efforcer de la remplir en utilisant les procédés qu'il juge les plus appropriés aux circonstances du moment. « Le fractionnement et le déploiement des « forces dépendent de la situation et du terrain. Il « est impossible de donner des règles fixes touchant le « fractionnement et le déploiement » ; les sous-ordres ont le choix des moyens à employer pour accomplir leur tâche.

Bref, comme c'est parfaitement logique, chacun des deux règlements subit l'impulsion des idées tactiques en faveur au moment de sa rédaction : il en est l'expression écrite.

Cependant, il n'a pas échappé aux rédacteurs du nouveau règlement que le libre jeu des initiatives individuelles pouvait devenir dangereux si tous les efforts ne tendaient pas en même temps vers le même but. Aussi demande-t-il tout d'abord à une troupe d'infanterie d'être disciplinée, et, pour affermir la discipline, il donne un moyen : le *dressage*, « exécution instantanée, exacte « et simultanée de certains mouvements en y employant « toutes ses forces ».

Il veut ensuite que « la troupe possède les connais- « sances et l'habileté nécessaires pour faire la guerre » l'*exercice* permettra de réaliser ces desiderata : instruction individuelle, instruction de la section, de la compagnie et des unités plus fortes. « L'infanterie doit « arriver à se mouvoir aisément dans les terrains diffi- « ciles. »

Une autre caractéristique du règlement du 31 décembre 1907 s'impose également très vite à qui aborde l'étude de ce document : c'est l'esprit d'offensive qui l'anime. On y lit en effet : « Le combat a pour but la destruction « de l'ennemi. — Le chef qui veut vaincre doit engager « résolument ses forces, même s'il n'a aucun renseigne- « ment certain sur l'activité de l'ennemi : seule l'offen- « sive conduit à un résultat décisif. — Chaque soldat « doit posséder la volonté inébranlable d'obtenir la vic- « toire. — Le succès n'est que d'un effet passager s'il « n'est pas suivi d'une poursuite implacable loin au delà « du champ de bataille. »

Enfin, le nouveau règlement, tout en affirmant que « l'infanterie est l'arme principale, » la rappelle sans cesse à la nécessité de la camaraderie du combat entre toutes les armes : à cet effet, il indique nettement, dans l'exposé de la tactique de combat, le rôle respectif de l'artillerie et de la cavalerie et en réduit la mission particulière qui incombe plus spécialement à l'infanterie : c'est le rôle décisif.

INTRODUCTION.

Le règlement du 31 décembre 1907 comporte une introduction et trois chapitres : chap. I. *L'instruction;* chap. II. *Le combat;* chap. III. *L'inspection, le défilé, la prise du drapeau.*

Dans l'introduction, le règlement précise le but de l'instruction militaire qui est de former la troupe et les chefs pour la guerre. Ce but est atteint lorsque la troupe est disciplinée et qu'elle possède les connaissances et l'habileté nécessaires pour faire campagne.

Il insiste ensuite sur la nécessité de l'instruction « approfondie » de la recrue, condition indispensable pour faire de cette dernière un soldat utilisable.

Puis il fait connaître à chacun son devoir et la méthode à employer pour le bien remplir.

Ici se place un vigoureux portrait du chef « responsable ». « La personnalité du chef exerce pendant la « paix comme en temps de guerre, une influence déter- « minante sur l'attitude des subordonnés : son exemple « sert de modèle. — L'expression de sa volonté doit être « précise, son langage clair et décidé. — Le chef s'ef- « force en même temps de développer l'esprit d'initia- « tive de ses sous-ordres. »

Enfin, dans les derniers paragraphes de l'introduction au règlement se trouvent définies la nature et la raison d'être des commandements, des ordres et des signaux.

Au combat, sur chaque ligne, les signaux sont faits soit avec le bras, soit au moyen du sabre; d'une ligne à l'autre, on emploie les fanions-signaux.

I

L'INSTRUCTION.

1° Instruction individuelle. — Le règlement insiste à nouveau sur la nécessité de donner aux recrues une instruction individuelle approfondie : « Les imperfections « de l'instruction individuelle ne peuvent être corrigées « par des exercices d'ensemble. »

Mais en Suisse, la durée des écoles de recrues est fort courte (65 jours dans l'infanterie). Dans ces conditions, il est difficile aux officiers instructeurs de consacrer de longues séances à l'instruction individuelle. Aussi le règlement a-t-il réduit au minimum indispensable le nombre des mouvements à enseigner au soldat, ce qui permet de les lui apprendre avec plus de soins.

L'enseignement comporte :

a) *La marche.* — Tandis que le règlement de 1890

prévoyait six pas de longueur et de vitesse différentes, le nouveau règlement n'en admet plus que trois de même longueur (80 centimètres). Ce sont : le pas de manœuvre, qui est le pas habituel (vitesse : 116 à 120 pas à la minute); le pas cadencé (même vitesse, mais avec la jambe tendue), pour le dressage et dans les défilés; le pas gymnastique (vitesse : 160 pas à la minute), utilisé seulement sur des parcours restreints.

b) *Le tir.* — Le règlement de 1890 admettait le feu d'une cartouche avec chargement coup par coup (magasin fermé) et le feu rapide avec chargement par le magasin. Désormais, il n'y aura plus qu'une seule manière de charger : la charge par le magasin qui sera toujours ouvert.

Un seul tir aussi, le tir individuel : l'instructeur indique le but à viser, la hausse à prendre, puis il ordonne le commencement du feu. Au commandement de : *feu!* l'homme met en joue, vise et fait partir le coup. — La mise en joue doit se faire sans précipitation : le tirailleur ne tire que lorsqu'il peut le faire « tranquillement ».

c) *Le maniement d'armes.* — A l'exercice, un seul mouvement de maniement d'armes. Avec le règlement de 1890, c'était le : suspendez-arme (port de l'arme à la bretelle); désormais, ce sera le : portez arme (arme sur l'épaule gauche) déjà pratiqué avec les anciens règlements.

Bien entendu, dans les manœuvres en ordre dispersé et dans les marches, on pourra mettre l'arme à la bretelle sur l'une ou l'autre épaule ou, pour ramper, l'arme suspendue au cou; mais ces dernières manières de porter l'arme ne sont pas comprises comme maniement d'armes.

d) *L'instruction pour le combat en tirailleurs.* — Il faut

que, au combat, l'homme soit à même d'agir de lui-même quand la direction supérieure vient à lui manquer. Il doit savoir occuper et organiser des positions (le feu restant cependant la meilleure des protections); il doit être capable d'estimer les distances de tir, être dressé à suspendre le feu et à le reprendre, à régler la rapidité de son tir.

Faisant appel à la camaraderie de combat, le règlement ajoute encore : « Le tirailleur remarque-t-il que ses voisins ne prennent pas correctement la hausse, ou qu'ils tirent trop vite, il les y rend attentifs ; il les empêche de continuer à tirer dans le cas où ils négligeraient de cesser le feu à temps. »

2° La section. a) *Composition.* — La section est formée de groupes, chaque groupe comprenant en principe quatre files pleines et étant commandé par un caporal ou un appointé. Le chef de groupe se place au premier rang de la file de droite.

b) *Ordre serré.* — La section en ordre serré a deux formations de rassemblement : la ligne sur deux rangs (le second rang à 1 mètre de distance du premier); la colonne de marche (colonne par 4, ou par 2, ou par 1).

Les sergents sont hors du rang et font généralement fonction de serre-files.

Le règlement de 1907 conserve les commandements et dispositions prévus par celui de 1890 pour les alignements, la marche, les conversions, les passages d'une formation à une autre. Toutefois, la marche en colonne étant en principe la règle, on n'étudie plus, à l'exercice, la marche oblique de la section formée en ligne, ni les conversions dans cette formation.

c) *Ordre dispersé.* — La dispersion en tirailleurs se fait aux mêmes commandements ou signaux que précédemment. Mais, tenant compte de l'expérience des der-

nières guerres, le nouveau règlement admet que les bonds pourront parfois être exécutés par petits groupes et même homme par homme.

De même, tandis que le règlement de 1890 voulait des bonds en avant d'une longueur de 100 pas environ, au pas de gymnastique, le règlement de 1907 dit, avec juste raison, que « l'étendue d'un bond dépend du terrain, de l'effet du feu ennemi et de l'état des hommes et qu'en outre, le mouvement doit s'exécuter avec la plus grande rapidité ». Enfin, le règlement précise que les réserves se meuvent également dans la formation en tirailleurs.

d) *Exécution des feux.* — Le règlement de 1890 donnait au commandant de la compagnie la direction du feu, celui de 1907 laisse cette direction au chef de section qui se placera sur la ligne de feu, exceptionnellement derrière, et qui devra s'abriter comme ses hommes, pour ne pas trahir l'emplacement de sa troupe.

Le chef de section ordonne l'ouverture du feu, détermine la hausse, observe l'effet du feu et en règle la rapidité. Il est secondé par les sous-officiers serre-files et par les chefs de groupe (ces derniers prennent part au feu de leur groupe).

Tout officier ou tout sous-officier doit être muni d'une jumelle et d'un sifflet (le sifflet sert à indiquer la cessation du feu, lorsque tous les autres moyens d'arrêter le feu sont sans effet).

Le règlement ne se soucie pas de demander au tirailleurs des feux trop rapides. C'est, dit-il, par un feu tranquille, qu'à toutes les distances on obtient les meilleurs résultats; chaque homme ne tire que lorsqu'il est sûr de son coup. En principe, chaque subdivision tire sur le but qui se trouve en face d'elle.

On peut tirer utilement : jusqu'à 500 mètres contre tous les buts; jusqu'à 1,000 mètres contre des lignes de tirailleurs ou des buts isolés importants; jusqu'à

1,500 mètres contre des compagnies en ordre serré, des batteries, des escadrons.

Aux distances inférieures à 400 mètres on tire avec « la hausse baissée ».

Enfin, l'emploi simultané de deux hausses n'est admis qu'aux distances supérieures à 800 mètres et seulement lorsque la situation tactique oblige à tirer avant qu'on ait eu le temps et les moyens de déterminer la hausse exacte.

Le règlement insiste beaucoup sur la nécessité de la recherche minutieuse de la hausse exacte et il ajoute à ce sujet : « Plus une troupe tirera bien, moins elle touchera si elle n'a pas la hausse exacte, mais, d'autre part, plus une troupe tire bien, plus il est facile de reconnaître si la hausse choisie est juste ou fausse. »

3° La compagnie. — La compagnie se compose de quatre sections, chaque section ayant au maximum 50 fusils.

En ordre serré, la compagnie se rassemble ou manœuvre :

1° En ligne, les quatre sections en ligne sur le même front : intervalle de 3 mètres entre deux sections ;

2° En colonne de compagnie, les quatre sections en colonne de marche, accolées les unes aux autres, avec intervalle de 3 mètres d'une section à une autre ;

3° En formation de marche (colonne par quatre ou par deux).

Les mouvements ont lieu conformément aux prescriptions déjà données par la section.

Le capitaine indique la formation à prendre, le front à occuper, la direction de la marche ; chaque section, conduite par son chef, se rend, par le chemin le plus court, à sa place dans la nouvelle formation.

Au combat, le capitaine donne, pour le déploiement de sa compagnie, un ordre de combat dans lequel il fait

connaître ses intentions ; il assigne à chaque section son secteur et sa tâche particulière.

S'il y a lieu, il conserve à sa disposition une réserve, qu'il fera intervenir quand il le jugera convenable.

Mais ce sont les chefs de section qui ont mission de prescrire, en temps opportun, le déploiement de leur unité et, le plus souvent, l'ouverture du feu dans leur secteur respectif.

Par l'intermédiaire des hommes de liaison, le capitaine assure la concordance des efforts de ses quatre sections vers le même but.

4° Le bataillon. — Plusieurs compagnies (3, 4 ou 5), constituent un bataillon.

Les formations du bataillon en ordre serré sont :

La ligne de colonnes (colonnes de compagnie sur le même front séparées les unes des autres par des intervalles de 10 mètres) ;

La colonne de bataillon (les compagnies en colonne de marche sur le même front et séparées par des intervalles de 10 mètres) ;

Les formations de marche.

Le drapeau (en Suisse, il y a un drapeau par bataillon) se tient, dans les formations en ligne de colonnes et dans la colonne de bataillon, sur le front, au centre du bataillon.

Il est placé en tête de l'avant-dernière compagnie dans les formations de marche.

Le chef de bataillon fait manœuvrer le bataillon au moyen d'ordres adressés aux commandants de compagnie, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'adjudant de bataillon (lieutenant adjoint au chef de bataillon).

Au combat, le bataillon se fractionne, autant que possible avant d'entrer dans la zone battue par le feu ennemi.

Suivant les circonstances, le chef détermine le groupement des compagnies.

5° Le régiment (de deux à quatre bataillons) et la brigade (de deux à trois régiments) manœuvrent d'après les mêmes principes.

II

LE COMBAT.

Neutralisée depuis les traités de 1815, la Suisse n'entretient une armée que pour « assurer la défense de l'indépendance de la patrie contre l'étranger » (art. 8 de la loi d'organisation militaire). La Confédération ne désire donc pas porter la guerre chez ses voisins : elle semble, en principe, disposée à la *défensive stratégique*.

Mais, réduite, pour garantir son honneur et son indépendance, à l'obligation de prendre les armes et de livrer combat, elle entend s'y comporter offensivement, parce que, au combat, l'offensive seule conduit à un résultat décisif : « Le combat, dit le règlement, a pour but la destruction de l'ennemi ; en cas de victoire, il sera suivi d'une poursuite implacable afin d'écraser l'ennemi. »

Aussi, de la première à la dernière page, le chapitre du combat, dans le règlement d'infanterie que nous étudions ici, développe-t-il cette idée que, toutes les fois qu'il le pourra, le chef devra rechercher l'*offensive tactique*, caractérisée par un mouvement énergique en avant et par la volonté inébranlable de vaincre.

L'étude de détail de ce chapitre permet d'y relever les intéressantes prescriptions suivantes :

Rôle et place du chef. — Le chef doit exercer une influence immédiate sur la marche de l'action ; mais il doit laisser à ses sous-ordres le choix des moyens à employer pour accomplir leur tâche.

Au début du combat, le chef devra se tenir en avant

afin que les renseignements lui arrivent rapidement, qu'il puisse voir lui-même, s'orienter, et diriger le premier déploiement. Plus tard, il devra se placer de manière à pouvoir suivre la marche d'ensemble et à présider à l'acte décisif. Il évitera de changer fréquemment de place de façon à pouvoir être toujours trouvé facilement.

La décision. — Le chef, bien éclairé sur sa propre situation, se renseigne le mieux possible sur celle de l'ennemi et sur le terrain, puis il prend sa décision, même s'il n'a aucun renseignement sur « l'activité de l'ennemi ».

Cette décision, une fois prise, il doit la poursuivre résolument, sans se laisser influencer par les mesures contraires prises par son adversaire.

Toutes les forces disponibles doivent être tenues prêtes à prendre part au combat; les forces principales sont engagées là où l'on cherche la décision.

En général, une attaque dirigée exclusivement sur le front de l'ennemi rencontrera les plus grandes difficultés ; il convient le plus souvent de la combiner avec une attaque de flanc.

Les ordres et les liaisons. — Les ordres pour le combat sont donnés de vive voix : le règlement n'en prévoit la confirmation écrite que pour les corps de troupes importants, si, toutefois, ajoute-t-il encore, on a le temps de les multiplier.

On fera un large usage de tous les moyens destinés à faciliter la liaison entre les différents échelons du commandement.

L'offensive. — Dans le combat offensif, toutes les troupes engagées recherchent la décision : le commandement supérieur concentre l'action des forces principales sur le point qu'il considère comme « décisif ».

Le règlement conçoit deux cas différents de combat offensif :

1° *Le combat de rencontre*, choc de colonnes en marche contre un adversaire lui-même en mouvement.

La tâche de l'avant-garde y est des plus considérables (prendre possession des points d'appui, assurer au gros l'espace nécessaire à son déploiement, éclaircir la situation). Le règlement juge même cette mission si importante qu'il laisse au commandement supérieur le soin de régler lui-même l'attitude de l'avant-garde.

L'artillerie du gros vient le plus tôt possible augmenter la force de résistance des premiers éléments engagés.

Puis le gros avance sans arrêt, se déploie et entreprend l'attaque.

En somme, ce que veut le règlement, c'est « de ne pas perdre de temps » et d'engager une action rapide, très énergique pour obliger l'ennemi à se mettre sur la défensive.

2° *L'attaque d'une position fortifiée*. — L'attaque sera précédée d'une reconnaissance minutieuse de la position (étendue du front, emplacements des positions d'artillerie, des postes avancés, obstacles, nature du terrain d'attaque).

Des postes d'officiers surveillent constamment la position ennemie.

L'artillerie et le génie étudient le terrain en vue de l'emploi ultérieur de leurs troupes.

La nuit, on utilise les projecteurs.

Les ordres sont transmis par le télégraphe, le téléphone, les signaux optiques, les estafettes.

Des subdivisions d'infanterie, munies de mitrailleuses, sont poussées en avant, pour protéger et masquer les préparatifs d'attaque.

On refoule d'abord les troupes avancées de l'ennemi sur la position principale ; puis on procède à l'attaque.

Cette attaque, caractérisée surtout par un assaut, se fera exceptionnellement de jour, grâce à une active coopération de l'artillerie ; elle aura lieu plus ordinairement la nuit, surtout en terrain découvert ou mieux encore au lever du jour.

La défensive. — Elle s'emploie dans le combat de rencontre lorsque l'ennemi à réussi à prendre une avance considérable dans son déploiement.

A hauteur de l'avant-garde ou en arrière, si cela est nécessaire, on s'empresse d'occuper les points d'appui les plus importants. L'artillerie est de suite engagée. Une réserve générale, la plus forte possible, est constituée.

Une position défensive est bonne lorsque l'ennemi ne peut passer devant elle sans combattre ; elle doit, d'autre part, permettre au défenseur de prendre facilement l'offensive.

Le règlement n'est pas partisan des positions avancées par rapport à la position principale. Il en admet cependant l'emploi dans quelques cas particuliers, quand il s'agit par exemple de barrer un défilé ou de recueillir la cavalerie.

La poursuite. — Après la poursuite sur le champ de bataille par le feu de l'infanterie et de l'artillerie de première ligne, le règlement veut une poursuite énergique par la cavalerie et par des colonnes de toutes armes, qui s'efforçent d'atteindre l'ennemi sur ses flancs et même de lui couper la retraite.

Le combat contre la cavalerie. — Le règlement attire l'attention des commandants des troupes d'infanterie sur ce fait que l'infanterie ne doit pas se laisser détourner de sa mission par une attaque de cavalerie ; si cette dernière réussissait seulement à ralentir le mouvement

NOUVELLES MILITAIRES

AUTRICHE-HONGRIE.

ÉCOLE DE TIR DE BRÜCK EN 1908. — L'organisation des cours d'information et d'instruction, pour le tir du fusil et de la carabine, reste à peu près le même qu'en 1907. Le nombre des instructeurs, celui des officiers et des sous-officiers désignés pour suivre les cours sont augmentés sensiblement; quatre compagnies d'instruction sont formées au lieu de deux.

En ce qui concerne les mitrailleuses, il est créé une organisation normale, dite « école des mitrailleuses ». Elle comprend, comme instructeurs, 2 capitaines et 3 lieutenants, et, comme troupe de manœuvre, cinq détachements de mitrailleuses d'infanterie, empruntés aux régiments les plus proches de Brück.

Le personnel désigné pour suivre les cours en 1908 se compose de : 108 officiers (66 d'infanterie et 3 de la cavalerie de l'armée commune, 27 de la landwehr autrichienne, 10 de la landwehr hongroise, 2 de la marine); 211 sous-officiers (137 de l'infanterie et 8 de la cavalerie de l'armée commune, 36 de la landwehr autrichienne, 30 de la landwehr hongroise).

CRÉATION DE NOUVEAUX DÉTACHEMENTS DE MITRAILLEUSES (1). — D'après la *Neue freie Presse* du 3 avril, chaque régiment d'infanterie de la landwehr autrichienne recevrait sous peu un détachement de deux mitrailleuses, à l'effectif de 1 officier, 9 sous-officiers, 20 hommes.

Seraient seuls exceptés de cette mesure les 3 régiments alpins qui possèdent déjà 11 sections de quatre mitrailleuses.

Après la formation de ces 36 nouveaux détachements, l'armée austro-hongroise comprendra 88 détachements de mitrailleuses :

39 à deux pièces dans l'infanterie de l'armée commune ;

2 à quatre pièces dans l'infanterie de l'armée commune ;

---

(1) Voir 1er semestre 1908, p. 305.

36 à deux pièces dans l'infanterie de la landwehr autrichienne ;

11 à quatre pièces dans les régiments alpins de la landwehr autrichienne.

Création de brigades d'artillerie de forteresse. — Cinq brigades d'artillerie de forteresse ont été créées le 30 avril à Vienne (n° 1), Cracovie (n° 2), Trente (n° 3), Pola (n° 4), Cattaro (n° 5).

Comme on le sait, l'artillerie de forteresse austro-hongroise comprend : 3 régiments à 3 bataillons, 3 régiments à 2 bataillons, 3 bataillons formant corps, en tout 18 bataillons de 4 compagnies ; l'établissement d'aérostation de Vienne ; des cadres pour des sections d'aérostiers et d'éclairage.

Parmi les 18 bataillons, 3 1/2 sont à Vienne ou dans les places du Danube (Comorn, Budapest, Peterwardein), 4 sont en Galicie. Tous les autres se trouvent dans le Sud-Ouest de la monarchie : 3 dans le Tyrol, 4 à Pola (Istrie), 2 1/2 en Dalmatie méridionale, 1 en Bosnie-Herzégovine.

La plus grande partie de l'artillerie de forteresse est donc affectée à la défense des frontières italienne, serbe et monténégrine, ou à la défense des côtes (1).

La création de brigades de cette arme mettra de l'unité dans son organisation supérieure et assurera l'homogénéité de son instruction.

Création de commandements de places fortes. — Trois nouveaux commandements de places fortes ont été créés, le 30 avril, en Bosnie-Herzégovine, à Sarajevo, Mostar et Trebinje, où cette fonction incombait, jusqu'à présent, au commandant d'armes.

D'autres part, le commandant de la place forte de Trente sera désormais désigné sous le nom d' « inspecteur des fortifications du Tyrol ».

BELGIQUE.

Nominations dans le haut commandement. — Le général-major Ducarne, chef du corps d'état-major, a été nommé lieutenant général au mois de mars dernier. Agé de 63 ans, il avait été promu au grade de général-major le 26 septembre 1903.

---

(1) Voir 1er semestre 1908, p. 211.

Position fortifiée d'Anvers. — A l'avenir, le « Président du Comité d'études d'Anvers » portera le titre de « Commandant supérieur de la position fortifiée d'Anvers (1). »

BULGARIE.

Réorganisation de l'état-major de l'armée. — Un ukaz princier du 31 décembre 1907/12 janvier 1908 fixe comme suit la nouvelle composition de l'état-major de l'armée bulgare :

a) Bureau des opérations, avec cinq sections : des opérations (3 officiers), des renseignements (4 officiers), des communications militaires (3 officiers), de l'intendance (3 officiers), des informations (également chargé de la censure (4 officiers) ;

b) Service de la mobilisation (3 officiers) ;

c) Institut militaire cartographique (3 officiers, 13 fonctionnaires) ;

d) Chancellerie (3 officiers, 5 fonctionnaires).

Contingent de 1908. — Les opérations du recrutement en 1907 ont porté sur 40,000 jeunes gens bons pour le service. Sur ce total, le contingent appelé du 1er mars au 1er avril a été réparti comme suit par le Ministre :

Première portion du contingent. — Hommes appelés pour deux ans dans l'infanterie et pour trois ans dans les autres armes.

Infanterie. — 15,540 hommes, à raison de 420 hommes par régiment et de 630 dans chacun des deux régiments de la brigade de Sofia	15,540
Cavalerie. — 2,210 hommes, à raison de 180 hommes pour chacun des six régiments de cavalerie à six escadrons, 240 hommes pour chacun des quatre régiments à quatre escadrons et 170 hommes pour le régiment de cavalerie de la Garde	2,210
Artillerie. — 2,721 hommes, à raison de 228 pour chacun des neuf régiments d'artillerie de campagne, 94 pour chacun des trois groupes d'artillerie de montagne, 129 hommes pour chacun des trois bataillons d'artillerie de forteresse	2,721
Arsenal d'artillerie et dépôts de munitions	124

---

(1) *Moniteur*, 16 mars.

Génie. — 1,445 hommes, à raison de 136 pour chacun des neuf bataillons de pionniers, 250 pour le régiment de chemins de fer, 71 hommes pour le bataillon de pontonniers	1,445
Hôpitaux divisionnaires et école militaire, école d'officiers de réserve	110
Flottille du Danube et flotte de la mer Noire	420
TOTAL	22,893

La deuxième portion du contingent appelée pour quatre à six mois et seulement dans l'infanterie et formée en principe des éléments moins résistants de recrutement comprend, en 1908, 17,107 hommes (22,400 en 1907), 9,720 d'entre eux à raison de 270 par régiment, ont été incorporés en même temps que la première portion.

COMPAGNIES MONTÉES. — Parmi les nombreuses créations projetées par le précédent Ministre de la guerre, général Savov, quelques-unes n'ont pu être réalisées, faute de ressources ou de personnel. L'organisation des compagnies d'infanterie montée, prévue au budget de 1907 (1), avait été ajournée par le nouveau Ministre, général Nicolaiev ; un ukaz récent vient de rapporter définitivement la mesure projetée. D'après des informations de presse, il semblerait que la Bulgarie ait l'intention de confier le service d'éclaireurs à courte distance à des détachements formés au moyen des nombreux gendarmes à cheval (konni strajari) dont elle dispose.

BUDGET DE LA GUERRE POUR 1908. — Le budget de la guerre de la Principauté pour 1908 s'élève à 30,086,000 francs, en augmentation de 1,264,196 francs (2).

Les principales augmentations portent sur la solde des officiers et de la troupe : 740,000 francs. Cette augmentation se traduira par un accroissement des effectifs réels, qui, cependant, resteront vraisemblablement inférieurs aux effectifs budgétaires prévus. Les autres augmentations se répartissent entre divers chapitres, matériel d'artillerie, alimentation, etc.

La principale diminution qui s'élève à 250,000 francs réduit les

---

(1) Voir 1er semestre 1907, p. 489.
(2) Voir 1er semestre 1907, p. 487.

états-majors des trois inspections (1) et les états-majors des brigades à un seul officier ayant respectivement les grades de major d'état-major et de capitaine en premier.

Il convient de remarquer que les crédits supplémentaires votés dans le courant de chaque année sont assez considérables. En 1907, par exemple, le total s'est élevé à 10,140,585 francs pour l'exercice 1906 et à 7,274,000 francs pour l'exercice 1907. Si l'on admet le chiffre moyen de 9 millions pour les crédits supplémentaires qui seront votés dans le 1er semestre 1908, et à ajouter au budget de 1907 qui s'élève à 28,084,801 francs, on voit que le budget de la guerre s'élèvera en réalité à 45 millions environ sur un budget total de 121,983,000 francs.

Il n'est pas tenu compte dans ce chiffre du crédit extraordinaire de 32,000,000 pour l'armement qui a été prélevé sur l'emprunt de conversion de 1907.

Budget de 1908.

Chapitres.	Nature des crédits.	1908.	1907.
1.	Solde du personnel.....	15,226,000	14,465,700
2.	Nourriture et habillement de l'armée.....	9,880,000	9,840,000
3.	Équipement troupe et chevaux.	200,000	200,000
4-5.	Réparation et entretien de l'armement et des munitions de guerre.....	492,000 90,000	465,000 80,000
6.	Service de santé.....	150,000	150,000
7.	Enseignement.....	285,000	297,500
8.	Entretien de l'arsenal et des ateliers.....	112,500	104,500
9.	Chauffage et éclairage.....	600,000	500,000
9.	Literie.....	238,000	228,000
9.	Divers.....	347,200	337,200
10.	Achat de chevaux.....	450,000	450,000
10.	Casernement.....	300,000	300,000
10.	Transports militaires.....	50,000	50,000
10.	Frais de route.....	400,000	400,000
10.	Flotte.....	315,000	225,000
10.	Divers.....	190,989	182,900
11.	Dépenses diverses.....	760,311	546,004
	TOTAL.....	30,086,000	28,821,804
	En augmentation pour 1908...	1,264,196	

(1) Voir 1er semestre 1907, p. 488.

Effectifs budgétaires pour l'année 1907.

SERVICES.	NOMBRE.	OFFICIERS.	FONCTIONNAIRES.	SOUS-OFFICIERS rengagés.	HOMMES de troupe.	TOTAL.
Ministère de la guerre, état-major de l'armée et direction des services	»	80	62	4	»	84
Écoles	»	87	39	89	212	388
Inspections d'infanterie.	3	6	»	3	»	»
Divisions d'infanterie	9	63	28	73	»	»
Brigades d'infanterie	18	36	»	18	18	»
Régiments d'infanterie.	34 régiments à 2 bataillons.	1,764	72	2,336	29,898	34,174
Inspection de cavalerie.	1	5	2	»	»	»
Régiments de cavalerie.	4 régiments à 4 bataillons. 6 régiments à 3 bataillons.	280	6	499	5,286	6,065
Artillerie	9 régiments à 6 batteries. 3 groupes de montagne à 3 batteries. 3 bataillons d'artillerie de forteresse à 3 compagnies. 1 arsenal avec 2 compagnies d'ouvriers.	465	9	654	8,496	9,615
Inspection du génie	1	5	1	»	»	»
Génie	1 régiment de chemins de fer. 9 bataillons de pionniers. 1 bataillon de pontonniers.	205	2	422	4,639	5,268
Service de santé	9 hôpitaux divisionnaires.	62	»	112	291	465
Justice militaire	3 conseils de guerre.	22	»	20	109	151
Flotte	»	400	52	365	1,179	1,696
TOTAL		3,296	273	4,501	50,110	57,906

Création d'une Inspection du génie. — Un autre ukaz du même jour constitue, au Ministère de la guerre une *Inspection du génie*, en remplacement de la « Section du génie » qui faisait auparavant partie de l'état-major de l'armée et qui vient d'être supprimée. Elle comprend : 1 général-major, inspecteur, 4 officiers, 1 fonctionnaire.

Formation d'un régiment de troupes de chemins de fer. — Les deux bataillons de troupes de chemins de fer (1) ont été réunis en un régiment, stationné à Sofia, depuis le 1er janvier 1908, à l'effectif de 26 officiers, 58 sous-officiers rengagés spécialistes (mécaniciens, chauffeurs, chefs de gare, chefs de train, télégraphistes, etc.), 15 sous-officiers rengagés non spécialistes (fonctions administratives et autres), 82 sous-officiers non rengagés, 109 caporaux, 526 soldats, 44 clairons et employés divers.

Annexe provisoire de l'École militaire de Kniajevo. — Au début de l'année scolaire de 1907-1908 un cours spécial avait été institué à l'École préparatoire des officiers de réserve de Kniajevo sous le nom d' « Annexe provisoire de l'École militaire de S. A. R. ». Ce cours était destiné à recevoir les jeunes gens du contingent pourvus au moins du certificat de maturité, en vue de combler les vacances d'officiers dans l'infanterie de l'armée active. Après avoir fonctionné pendant seize mois, il vient d'être supprimé.

La promotion comprenait au début du cours 200 élèves. 172 ont été promus sous-lieutenants d'infanterie. 15 élèves ayant obtenu de moins bonnes notes sont nommés younkers porte-épée, et seront nommés sous-lieutenants au bout de six mois. Enfin 8 élèves sont renvoyés dans leurs régiments pour achever leurs deux années de service actif.

Comme conséquence de cette promotion extraordinaire dans l'infanterie, les élèves de l'École militaire de Sofia (2) seront, en 1908, tous affectés aux armes spéciales.

Candidats officiers de réserve. — Jusqu'ici les candidats officiers de réserve d'infanterie qui suivaient comme tels les cours de l'École préparatoire de Kniajevo comprenaient deux catégories, les jeunes gens pourvus des diplômes de l'enseignement supérieur qui étaient promus

---

(1) Voir 1er semestre 1907, p. 491.

(2) Voir *Revue militaire de l'Étranger*, 2e semestre 1881, p. 157.

sous-lieutenants de réserve et libérés du service après une année de cours à l'École, et les appelés possédant les certificats d'instruction secondaire qui, après un an de cours à Kniajevo, accomplissaient leur deuxième année de service dans les régiments d'infanterie comme younkers porte-épée, avant d'être libérés comme sous-lieutenants de réserve.

Le délai d'un an ayant été reconnu insuffisant pour l'éducation d'un officier de réserve, une décision ministérielle n° 142, du 19 avril 1908, prescrit que désormais les jeunes gens provenant de l'instruction supérieure continueront à jouir de la dispense d'un an de service, à condition de contracter l'engagement de se consacrer pendant huit ans à leur spécialité ; ils accompliront à ce titre une seule année de service dans la troupe, sans pouvoir être promus officiers de réserve.

Ceux qui seraient candidats officiers de réserve devront contracter un engagement de deux ans et suivront seuls les cours de l'École préparatoire de Kniajevo en même temps que les appelés provenant des gymnases d'instruction secondaire ou de certaines écoles professionnelles.

EMPIRE ALLEMAND.

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE SERVICE EN CAMPAGNE. — Le nouveau règlement sur le service en campagne, élaboré par la Commission dont la composition a été indiquée (1), a été approuvé par l'Empereur à la date du 22 mars 1906. Cet important document fera prochainement l'objet d'une étude dans la *Revue*.

EMPLOI DU THÉ DANS L'ARMÉE. — L'usage du thé va être généralisé dans l'armée allemande. Déjà dans beaucoup de cantines régimentaires, particulièrement au corps de la Garde, il est fait des distributions régulières de thé et cette boisson est accueillie avec faveur par la troupe. Le nouveau règlement sur le service en campagne tient compte de cette tendance, qui serait due à l'initiative personnelle de l'Empereur, en indiquant que les distributions de thé par les cuisines roulantes, — comme celles de café, — sont à recommander pendant les longues marches.

---

(1) Voir 2e semestre 1907, p. 182 et 1er semestre 1908, p. 217.

GOUVERNEMENT DES PLACES FORTES. — Le gouvernement de Mayence serait attribué dorénavant, comme cela a été réalisé déjà pour Metz et Strasbourg, à un officier général pourvu de la patente de général de l'infanterie (de la cavalerie ou de l'artillerie). Les gouverneurs de ces trois places n'étaient antérieurement que « caractérisés », ce qui les plaçait dans une situation inférieure à celle des commandants de corps d'armée. Seules les trois places fortes de Cologne, Thorn et Ulm auront désormais comme gouverneur des généraux « caractérisés ».

L'importance attribuée aux trois grandes places de Metz, Strasbourg Mayence amènerait en même temps une augmentation du nombre d'officiers d'état-major attachés aux gouverneurs de ces places. Une mesure analogue serait prise pour l'état-major des trois grands commandements de Graudenz, Königsberg et Posen.

L'ALIMENTATION EN PAIN DE LA TROUPE. — La presse allemande a publié l'information suivante :

Des essais sont faits en ce moment par l'administration militaire pour remplacer le pain de munition actuellement en usage. On a déclaré souvent que le pain de munition était trop difficile à digérer et devait être remplacé par un pain plus léger. Il faut cependant reconnaître que le pain actuel remplit son but et constitue une partie importante de l'alimentation de la troupe.

Les hommes qui ne peuvent pas supporter le pain de munition reçoivent, sur la proposition du médecin du corps, une indemnité représentative avec laquelle ils peuvent acheter un autre pain. Dans ces derniers temps on a introduit sous ce rapport de plus grandes facilités en permettant aux hommes de vendre leur pain de munition, par l'intermédiaire du corps, et de se procurer eux-mêmes d'autre pain. Comme il est dans la nature de l'homme de préférer ce qu'il achète directement à ce qui lui est distribué, il est fait un large usage de cette tolérance. La vente directe du pain par les hommes est seule interdite et, pour des raisons de discipline, il y a lieu de maintenir cette restriction.

Le nouveau pain mis en essai dans quelques régiments d'infanterie ressemble au pain de seigle des boulangers civils. Les essais montreront s'il répond aux conditions à exiger d'un pain de troupe. Un pain de munition doit, en effet, non seulement posséder une grande valeur nutritive et se bien digérer; il faut encore qu'il offre au travail de l'estomac une résistance suffisante pour le remplir un certain temps et exclure toute sensation de faim pendant les fatigues. A ce dernier point de vue les qualités du pain actuel pourront difficilement être surpassées.

LES ILLETTRÉS DANS L'ARMÉE ALLEMANDE. — Le tableau suivant renferme les données statistiques concernant le degré d'instruction générale des recrues incorporées dans l'armée allemande en 1906.

PAYS.	SACHANT lire et écrire.	ILLETTRÉS.	SACHANT une autre langue que l'allemand.	TOTAL.	PROPORTION P. 100 D'ILLETTRÉS. 1906.	1896.	1886.
Prusse	162,513	39	22	162,574	0,02	0,16	1,23
Bavière	29,642	7	»	22,649	0,02	0,02	0,03
Saxe	16,910	1	»	16,911	0,01	0,02	0,02
Wurtemberg	10,455	6	»	10,461	0,06	0,03	»
Bade	8,173	1	»	8,174	0,01	0,02	0,02
Hesse	4,980	»	»	4,980	»	0,10	0,06
Mecklembourg-Schwerin	2,887	»	»	2,887	»	0,05	0,79
Saxe-Weimar	1,602	»	»	1,602	»	»	»
Mecklembourg-Strelitz	420	»	»	420	»	0,29	0,89
Oldenbourg	1,748	»	»	1,748	»	0,10	0,09
Brunswick	2,228	1	»	2,229	0,04	0,11	»
Saxe-Meiningen	1,194	1	»	1,195	0,08	0,09	0,11
Saxe-Altenbourg	866	»	»	866	»	»	»
Saxe-Cobourg-Gotha	1,223	»	»	1,223	»	»	»
Anhalt	1,750	»	»	1,750	»	»	»
Schwarzbourg-Sondershausen	371	»	»	371	»	»	»
Schwarzbourg-Rudolstadt	423	»	»	423	»	»	0,29
Waldeck	332	»	»	332	»	»	0,42
Reuss (branche aînée)	316	»	»	316	»	»	»
Reuss (branche cadette)	609	»	»	609	»	»	»
Schauenbourg-Lippe	225	»	»	225	»	»	0,87
Lippe	1,158	»	»	1,158	»	»	0,22
Lubeck	302	»	»	302	»	»	»
Brême	804	»	»	804	»	»	»
Hambourg	1,556	»	»	1,556	»	»	0,17
Alsace-Lorraine	8,003	4	10	8,017	0,05	0,10	0,25
Nés à l'étranger	1,203	32	41	1,276	2,51	19,10	14,29
TOTAUX	261,893	92	73	262,058	0,035	0,11	0,73

Ces chiffres, comparés à ceux de l'année dernière (1), permettent de constater la décroissance constante du nombre des jeunes gens sans instruction dans l'Empire.

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 496.

ITALIE.

ATTRIBUTIONS DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE, DU COMMANDANT EN SECOND DU CORPS D'ÉTAT-MAJOR ET DE L'OFFICIER GÉNÉRAL ADJOINT. — Un décret du 5 mars 1908 vient de modifier les attributions du chef de l'état-major de l'armée, précédemment fixées par le décret du 4 mars 1906 (1). Nous en résumerons les principales dispositions.

Le chef d'état-major dirige, en temps de paix, toutes les études faites et toutes les mesures prises en vue de la préparation à la guerre. Il doit, en conséquence, être tenu au courant de la politique générale du pays.

Il doit se concerter avec le Ministre de la guerre avant de prendre des mesures entraînant des dépenses pour l'État et concernant les plans de mobilisation et de concentration de l'armée.

Ses fonctions, en temps de guerre, sont précisées par le règlement sur le service en campagne.

Le chef d'état-major général a normalement dans ses attributions les questions suivantes :

a) Organisation et équipement de l'armée en temps de guerre (et, par suite, instruction des troupes (2), service d'état-major, troupes coloniales, Croix-Rouge, etc.), mobilisation des corps et services, sauf ce qui concerne l'appel des classes ;

b) Plans de concentration générale ou partielle de l'armée ;

c) Installation et fonctionnement des services de l'intendance pendant la mobilisation et la concentration ;

d) Protection des voies ferrées et surveillance des côtes, de concert avec le Ministre de la marine ;

e) Interruption des voies de communication.

Le chef d'état-major général donne aux autorités techniques les directives nécessaires pour faire les études que peuvent entraîner les délibérations de la Commission supérieure mixte pour la défense de l'État. La répartition des sommes à inscrire au budget pour cette défense est faite par le chef d'état-major, après approbation du Ministre de la guerre et conformément aux avis émis par la commission précitée.

Il s'entend directement avec le chef d'état-major général de la marine

---

(1) Voir 1906, 1re partie, p. 522.

(2) Pour les règlements d'instruction des troupes, il doit prendre l'avis du Conseil de l'armée.

au sujet des études et des mesures qui impliquent la nécessité d'un accord entre les deux Départements; au sujet des dispositions relatives à l'exécution éventuelle d'expéditions outre-mer et enfin au sujet de l'organisation défensive des places maritimes.

Le chef d'état-major général rédige et présente au Ministre toutes les propositions qu'il juge opportunes en vue de la préparation de la guerre ou des modifications à apporter aux lois ou aux règlements, ainsi qu'au budget de la guerre. De son côté, le Ministre doit toujours le consulter quand il s'agit de modifier les lois et règlements concernant le recrutement du personnel et l'avancement des officiers. Le chef d'état-major fait partie de droit de toutes les commissions extraordinaires d'officiers généraux de l'armée ou de la marine que le Gouvernement peut réunir; leur réunion peut d'ailleurs avoir lieu sur sa proposition.

Il fixe les affectations, en temps de guerre, de tous les officiers généraux. Chaque année, d'après les crédits mis à la disposition du Ministre, le chef d'état-major établit les programmes d'ensemble des grandes manœuvres, y compris ceux des manœuvres combinées entre l'armée et la flotte, quand celle-ci n'y joue qu'un rôle secondaire; il fixe, de concert avec les inspecteurs généraux, les manœuvres à exécuter par la cavalerie et les armes spéciales; enfin il arrête, de concert avec les commandants de corps d'armée, les divers exercices que ceux-ci auront à faire exécuter (tirs collectifs, camps de brigade, manœuvres de division et de corps d'armée).

La haute direction des grandes manœuvres est confiée soit au chef d'état-major général, soit à un des officiers généraux désignés pour commander une armée en temps de guerre.

Les attributions du chef d'état-major général vis-à-vis des troupes du génie restent les mêmes que par le passé.

Aucune modification n'a été apportée aux fonctions du commandant en second du corps d'état-major et de l'officier général adjoint.

Le nouveau chef d'état-major général. — Le lieutenant général Pollio, commandant la division de Gênes, vient d'être désigné pour remplacer comme chef d'état-major de l'armée, le général Saletta, qui aura 68 ans le 28 juin.

Le général Pollio, né en 1852, est un des plus jeunes lieutenants généraux de l'armée italienne.

Organisation de la Somalie italienne. — Une loi du 5 avril 1908 a fixé les bases générales de l'organisation de la colonie italienne de

Somalie, qui comprend les territoires situés entre le sultanat d'O
le fleuve Giuba, au Sud, et ceux situés entre l'océan Indien, l'É
et la Somalie anglaise, au Nord.

A la tête de la colonie est placé un gouverneur civil, qui ex
même temps le protectorat italien sur le sultanat d'Obbia, sur l
toire de Nogal et sur le sultanat de Migiurtini, enclavés d
Somalie italienne.

La défense et la sécurité de la colonie sont confiées au *corps
des troupes coloniales de la Somalie italienne*, composé de troupe
gènes sous le commandement d'officiers pris dans l'armée mét
taine ; au *corps de police de la Somalie italienne*, composé d'
indigènes encadrés par des officiers et des gradés de l'arme de
biniers royaux, et enfin aux navires de la flotte stationnaires ou
sage dans les eaux de la côte de Somalie.

RÉCLAMATIONS DES MILITAIRES. — Un décret du 9 avril 1908
d'instituer près du ministère de la guerre une commission sp
chargée d'examiner les réclamations présentées par des militai
des fonctionnaires de l'administration de la guerre qui se trouve
lésés par l'application de certaines mesures réglementaires. Le Mi
se réserve de consulter éventuellement cette commission au suj
réclamations de tout genre qui pourraient lui être adressées.

La commission a la composition suivante :

Un lieutenant général en service actif ou en position de service
liaire, *président;*

Un conseiller d'État;

Un chef de division du ministère ;

Un officier ou un fonctionnaire du ministère, *secrétaire.*

Quand la commission ne croira pas devoir admettre une réclam
elle devra faire connaître les motifs de son refus à l'intéressé.

Toute réclamation de nature à être portée ultérieurement dev
Conseil d'État devra être examinée par la commission dans un dé
trente jours.

NOUVEAU RÈGLEMENT DE DISCIPLINE. — LES PUNITIONS DANS L'
ITALIENNE. — Le règlement de discipline du 25 juillet 1907 se dist
surtout du précédent par certaines modifications apportées au ch
des punitions.

On y insiste en particulier sur l'obligation pour celui qui inflig
punition de demander au coupable toutes les explications qu'il po

avoir à donner pour se justifier, et pour l'autorité supérieure, chargée de fixer la nature et la durée de la punition, de s'entourer de tous les renseignements nécessaires pour éclairer son jugement; sur les inconvénients d'infliger une punition en présence d'inférieurs en grade à celui qui en fait l'objet. En outre, tout gradé doit s'abstenir d'infliger une punition en présence de ses supérieurs à moins d'y avoir été autorisé par eux.

D'après l'ancien règlement, les punitions des officiers comprenaient, entre autres, des arrêts simples (d'un à quatre-vingt-dix jours), et des arrêts de rigueur (de trois à quinze jours); ces deux punitions ont été remplacées par une seule, qui porte le nom d'arrêts et ne peut être infligée que pour une durée d'un à vingt jours. La durée maximum des arrêts de forteresse a été réduite de trois mois à vingt jours. Ces dispositions marquent bien l'importance qu'on s'est efforcé de donner au caractère moral de la répression ; le règlement ajoute que pour les officiers d'un certain âge, déjà mûrs et sérieux, il suffira généralement, sans recourir aux arrêts, de les punir de la réprimande simple ou solennelle.

Les punitions de la troupe ont été également réduites. La consigne qui pouvait aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours est ramenée à trente; la prison de rigueur a été supprimée et la prison ordinaire ramenée de trente jours à un maximum de vingt.

ÉCOLE D'ÉLÈVES OFFICIERS DE CARABINIERS. — Une école d'élèves officiers de carabiniers royaux vient d'être organisée à Rome sous la dépendance directe du commandant général de l'arme.

Le personnel militaire de l'école comprend : un major, commandant, un capitaine et deux lieutenants, adjoints, et un certain nombre de carabiniers pour la comptabilité, la surveillance, etc.

Le personnel enseignant se compose de six professeurs de l'Université, de lycée ou d'institut, désignés par le Ministre de l'intérieur.

L'enseignement porte en particulier sur les codes, sur la législation, sur l'organisation administrative et judiciaire du royaume et sur la police scientifique.

Un personnel spécial donne aux élèves des leçons d'équitation, d'escrime et de gymnastique.

La durée des cours est de neuf mois ; ils commencent le 1er octobre.

RUSSIE.

AUGMENTATION DE LA SOLDE DES OFFICIERS EN EXTRÊME-ORIENT. — D'après un prikaz n° 61, du 19 février (3 mars) 1908, tous les officiers et fonctionnaires classés de la circonscription de l'*Amour*, jusqu'au grade de chef de bataillon inclus, recevront un supplément de solde sous forme de *secours annuel* variant suivant les garnisons : de 250 à 500 roubles pour les chefs de bataillon, de 135 à 360 roubles pour les officiers subalternes.

Les officiers et fonctionnaires classés de la circonscription d'*Irkoutsk* recevront un *secours une fois donné*, variable également suivant les garnisons : de 62 roubles 50 kopecks à 250 roubles pour les chefs de bataillon, de 40 à 180 roubles pour les officiers subalternes.

COMPTE RENDU DE L'APPEL DU CONTINGENT EN 1907. — Le contingent à prélever pour l'ensemble des forces de terre et de mer en 1907 dans les régions soumises à la loi de recrutement général est de 463,05[illegible] hommes.

Ce contingent dépasse ceux des années qui ont précédé la guerre avec le Japon.

Depuis 1904 l'augmentation a été d'environ 150,000 hommes, par suite des besoins de la guerre, puis de la réduction à trois ans de la durée du service actif : 1902, 318,745 ; 1903, 320,832 ; 1904, 447,40[illegible] 1905, 475,346 ; 1906, 469,716 hommes.

La classe 1907 se décompose ainsi :

Inscrits sur les listes de recrutement	1,204,868
Ajournés et n'ayant pas tiré au sort	93,138
TOTAL	1,298,006

Ce chiffre augmente chaque année en rapport avec la population, était :

En 1903, de	1,153,354
En 1904, de	1,168,049
En 1905, de	1,249,415
En 1906, de	1,249,486

La classe de 1907 se répartit ainsi par religion :

Chrétiens	1,100,778
Israélites	63,309
Karaïms	103
Mahométans	38,321
Païens	1,857

Les dispensés pour des raisons de famille sont au nombre de :

1re catégorie	273,855	22,72 p. 100.
2e catégorie	238,526	19,79 —
En tout	589,383	48,91 p. 100.

En 1907, le nombre des hommes qui ne se présentèrent pas a été de 87,292 hommes (7,24 p. 100), parmi lesquels 20,977 israélites, soit 24,08 p. 100 d'entre eux et 33,13 p. 100 du nombre total des israélites du contingent.

Les commissions ont eu à examiner, en 1907, 701,914 jeunes gens. Le résultat de cet examen a été le suivant :

Reconnus complètement impropres au service	76,150	10,84 p. 100.
Classés dans la milice (2e ban) pour manque de taille, maladie ou défaut de constitution	61,314	8,73 —
Ajournés	74,273	10,58 —
Pris à l'essai	34,333	4,89 —
Soumis à un second examen médical	4,503	0,64 —

Sur les 463,050 hommes du contingent, 19,557 ne se sont pas présentés, soit 4,22 p. 100; 440,236 ont été versés dans les troupes ; 3,249 ont été versés dans la réserve, par suite de la profession qu'ils exercent ; 8 jouissaient de quittances de recrutement.

Les 19,557 manquants se répartissent ainsi :

Chrétiens	7,505	38,37 p. 100.
Israélites	10,789	55,16 —
Karaïms	12	0,06 —
Mahométans	1,168	5,07 —
Païens	83	0,42 —

Le nombre des manquants a augmenté pendant ces quatre dernières années, parmi ceux-ci la moitié est constituée par les israélites.

Les appelés se répartissent ainsi par religion :

Chrétiens	407,341	92,52 p. 100.
Israélites	17,740	4,02 —
Karaïms	25	0,01 —
Mahométans	14,390	3,26 —
Païens	740	0,16 —

Au point de vue de l'instruction, la proportion des hommes sachant lire et écrire augmente chaque année, comme l'indique le tableau suivant :

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Incorporés	314,798	424,875	443,969	[illegible]
Sachant lire	21,968	36,560	39,245	[illegible]
Sachant écrire	102,547	132,927	144,709	[illegible]
TOTAL	124,315	169,487	183,954	[illegible]
Pour cent	39,4	39,9	41,4	[illegible]

Il ressort des indications ci-dessus qu'un tiers seulement de la population (36,52 p. 100) est soumis aux charges du service militaire complet, le reste de la population n'est appelé qu'en cas de guerre.

COURS DE TIR POUR LES OFFICIERS D'INFANTERIE. — Un prikaz n° 22 du 19 janvier/1er février 1908 a créé, à titre d'expérience, des cours de tir pour les capitaines en second d'infanterie, trois dans la circonscription de Moscou, deux dans celle de Vilna.

Ces cours sont destinés à préparer les candidats aux fonctions de commandant de compagnie dans l'infanterie, au point de vue du tir.

Conditions d'admission. — Le nombre des capitaines détachés est de deux par régiment à quatre bataillons ; les officiers désignés doivent être très bien notés au point de vue du service, être, pour le tir, au moins de la force d'un tireur de 2e classe, savoir montrer personnellement tous les exercices de gymnastique, l'escrime à la baïonnette et l'exercice du sabre.

Ils sont soumis, aux états-majors de corps d'armée, à des examens préparatoires sur les règlements, instructions, et sur les sciences militaires, de façon qu'il n'y ait aucun temps perdu au cours.

Organisation. — L'organisation générale des cours est la suivante :

Les exercices comportent avant tout un caractère pratique.

Ils comprennent des séances journalières de tir, complétées par des exercices en campagne permettant de perfectionner les officiers dans la direction du feu et de développer leurs connaissances tactiques.

Les exercices théoriques sont limités aux communications les plus élémentaires sur les diverses branches et au jeu de la Guerre.

La faible durée du cours (six semaines) ne permet pas d'organiser une instruction systématique des capitaines en second dans l'art du tir au fusil et au revolver. Mais on leur donne une allocation spéciale de cartouches, avec lesquelles ils peuvent s'exercer au tir pendant leurs moments de liberté.

En outre, une allocation importante de cartouches est prévue pour les tirs de démonstration avec fusil et mitrailleuse, pour les feux de guerre avec participation de l'artillerie ; des cartouches à blanc sont allouées également pour les exercices tactiques.

Les exercices de direction du feu comprennent :

1° Des exercices préparatoires aux tirs de guerre, avec troupes ;

2° Deux tirs de guerre comportant une manœuvre avec troupes ;

3° Des tirs de guerre avec manœuvre de détachements de toutes armes (au moins trois fois pendant la durée du cours) ;

4° Des tirs de démonstration.

Pour l'exécution de ces tirs les troupes doivent être à effectif renforcé, au moins soixante-quatre files par compagnie.

Les officiers sont divisés en groupes de dix qui commandent à tour de rôle les sections, les pelotons et les compagnies.

Pour donner plus d'intérêt aux exercices, les polygones doivent être pourvus en abondance de buts variés, de silhouettes mobiles, apparaissant et disparaissant, pour représenter les différents épisodes du combat.

Ces exercices doivent toujours se terminer par une critique des fautes commises indiquant le moyen d'y remédier.

Les officiers sont exercés à l'appréciation des distances, ils sont également familiarisés avec le tir des mitrailleuses, et avec le matériel, montage, démontage, action du mécanisme, causes d'enrayage et moyens de les éviter.

Personnel. — Le personnel du cours comprend :

Un général ou colonel directeur ;

Deux officiers supérieurs par dix officiers, remplissant les fonctions d'instructeurs l'un pour le tir, l'autre pour la tactique ;

Un officier supérieur d'artillerie et un officier du génie pour l'ensemble du cours ;

Un officier subalterne, officier d'armement et chargé de la correspondance.

A titre d'exemple, en 1908, la circonscription de Moscou a trois cours de tir : le cours n° 1 pour le corps des grenadiers, vingt-huit capitaines en second ; le cours n° 2 pour les troupes du 13e et du 17e corps d'armée, tous les deux au polygone d'artillerie de Klementiev.

Seront détachés à ce polygone pendant la durée des cours une brigade d'infanterie, un groupe d'artillerie, deux escadrons de cavalerie.

[illegible] DES OFFICIERS D'ARTILLERIE. — Un [illegible] (19 juin)/1er juillet 1907 a réorganisé l'École du tir des officiers [illegible] (1) de la manière suivante :

L'École a pour but :

1° L'instruction théorique et pratique des capitaines et des officiers supérieurs d'artillerie dans la conduite du tir de la batterie et du groupe ;

2° Le développement et le perfectionnement des méthodes de la manœuvre et l'établissement des règles rationnelles à suivre pour l'emploi du feu de l'artillerie dans le combat ;

3° La collection des prescriptions relatives à l'enseignement et des exercices.

Les deux batteries attachées à l'École suivent la composition [illegible]

Batterie montée : six canons à tir rapide de campagne et [illegible] non attelés; elle dispose du matériel suivant son attelage : six canons à tir rapide de campagne, cinq caissons, quatre canons à tir rapide de montagne, deux affûts à tir rapide de campagne, deux canons légers avec quatre caissons à munitions et une cuisine de campagne du type léger.

Batterie à cheval : six canons à tir rapide et deux caissons; elle dispose en outre du matériel suivant son attelé : quatre [illegible] six canons de batterie à cheval avec deux caissons à munitions pendants, deux canons à cheval de montagne et une cuisine de campagne du type léger.

Le personnel temporairement détaché se compose de capitaines d'artillerie (Garde, armée et Cosaques) susceptibles de devenir commandants de batterie (2) et d'officiers supérieurs commandants de batterie susceptibles de devenir commandants de groupe.

Leur nombre est fixé d'après les besoins par la Direction [illegible] de l'artillerie.

L'École est placée sous la haute surveillance du général in[illegible] de l'artillerie.

Tous les ans une commission nommée par le Ministre et com[illegible] des officiers supérieurs d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie [illegible] major vient assister aux tirs pendant dix jours et examiner les [illegible] des officiers de l'École.

---

(1) Voir 1er semestre 1903, p. 375.

(2) En Russie, les batteries sont commandées par des lieutenants-colonels (le grade de commandant n'existe plus) et les groupes par des colonels.

BIBLIOGRAPHIE.

Général Litzmann. — Exercices de combat exécutés par des sections, compagnies et bataillons à l'effectif de guerre (traduit de l'allemand par le capitaine Cortevs, du 140e régiment d'infanterie). Paris, 1908, Lavauzelle, 1 vol. in-8°, 175 p., 4 croquis. Prix : 4 francs.

L'ouvrage du général Litzmann a pour but d'indiquer aux officiers une méthode permettant de poursuivre, au cours de l'année, l'instruction de la troupe et des cadres subalternes. Les exemples vécus relatés dans cet ouvrage sont très intéressants. Ils donnent des idées pour l'organisation d'exercices semblables pouvant être exécutés à toutes les époques de l'année et limités à l'emploi du bataillon. Au cours des exemples on trouve l'interprétation des articles du règlement d'infanterie auquel l'ouvrage renvoie constamment. Ce livre nouveau du général Litzmann (ancien directeur de l'Académie de guerre de Berlin) appelle l'attention. Il peut rendre de très bons services dans les corps de troupes; sa lecture facile et fort instructive est à recommander.

La *Revue* a déjà signalé (1) un ouvrage du même auteur : *Thèmes tactiques et jeu de la Guerre.*

Kavallerieverwendung in Oberitalien, par le général Terszтyanszky de Nadas. — Vienne, Konegen 1908, 1 broch. 29 p. Prix : 1 fr. 25.

Die italienische Gefahr. — Vienne, Danzer, 1908, 1 broch. 17 p. Prix : 1 fr. 05.

Ces brochures sont une nouvelle manifestation de l'intérêt porté par les milieux militaires autrichiens aux questions relatives à la frontière italienne et aux conditions de la guerre dans l'Italie septentrionale. La première est à rapprocher des articles parus en octobre et novembre 1907 dans la *Revue de Streffleur*, intitulés : *Der Infanteriekampf in der oberitalienischen Tiefebene*, par un officier d'état-major.

Colonel M. Groulev. — Dans les états-majors et sur les champs de bataille de l'Extrême-Orient (V' Chtabakh i na Poliakh Dalniago Vostoka) V. Berezovsky. — Saint-Pétersbourg, Kolokolnaïa, 14, 1908.

Le colonel Groulev, chef d'état-major d'une division d'infanterie au

(1) Voir 1er semestre 1908, p. 320.

moment où éclata la guerre russo-japonaise, et nommé au comma
ment du régiment de Pskov (17e corps d'armée) au moment
régiment était embarqué pour l'Extrême-Orient, fait paraître sou
titre un volume d'intéressants souvenirs, accompagnés de quelques
pitres relatifs à l'établissement de la Russie en Mandchourie, au x n
ciations russo-japonaises et aux préparatifs de la guerre.

Le régiment de Pskov, à peine débarqué près de Liao-Yang, a
détaché à Bensikou (à une cinquantaine de kilomètres, Est de L
Yang) pour couvrir le flanc gauche de l'armée russe. Puis il prend
avec la 54e division d'infanterie (général Orlov), au combat de Ye
dont le résultat devait avoir tant d'influence sur l'issue de la bataill
Liao-Yang; de là, il forme l'arrière-garde durant la retraite ver
Nord, et reste aux avant-postes jusqu'au moment de l'offensive
amena la bataille du Cha-ho. C'est à ce moment que, malheureuseme
s'arrêtent les souvenirs du colonel Groulev.

L'auteur ne se borne pas à donner des renseignements d'ordre s
cialement militaire sur les événements auxquels il a pris part. Ses so
venirs sont également curieux en ce qu'il y a reproduit les impressio
éprouvées, les conversations avec ses supérieurs, ses collègues,
camarades, les renseignements divers qu'il a pu recueillir. Il don
ainsi un document précieux sur l'état d'esprit des officiers de l'arm
russe en Mandchourie. Le colonel Groulev, du reste, en raison de
services antérieurs et des missions qu'il avait remplies auparavant
Extrême-Orient était particulièrement au courant de ce qui avait tr
aux frontières russo-chinoises et aux rapports de la Russie avec
Japon, et il s'exprime à cet égard avec une entière liberté.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Cie, 2, rue Christine.

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE SOIXANTE ET ONZIÈME VOLUME

DE LA

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES.

(NUMÉROS 962 A 967.)

N. B. — Les *Articles* sont précédés d'un astérisque, qui permet de les distinguer des *Nouvelles militaires*.

Administration.

Pages.

Cuisines roulantes de campagne (*Autriche-Hongrie*)..... 74
Augmentation de la solde des officiers inférieurs (*Italie*)..... 93
Allocations de thé (*Russie*)..... 428
Indemnités de déplacement des officiers (*Belgique*)..... 512
Emploi du thé dans l'armée (*Empire allemand*)..... 594
L'alimentation en pain de la troupe (*Empire allemand*)..... 592
Augmentation de la solde des officiers Extrême-Orient (*Russie*)..... 598

Aérostation.

Tir contre les ballons (*Belgique*)..... 83

Angleterre.

* Les forces militaires anglaises en 1907-1908..... 30, 143
Budget militaire anglais (1er avril 1907-31 mars 1908)..... 209
Enseignement de l'hygiène dans l'armée anglaise..... 506

Armes portatives. — Tir. — Munitions.

Colonnes régimentaires de munitions (*Autriche-Hongrie*) .....
Adoption d'un pistolet automatique (*Autriche-Hongrie*).....
Armement de la gendarmerie (*Russie*).....
Réarmement de la cavalerie (*Espagne*) .....
* L'enseignement du tir en Suisse (*Suisse*).....
Armement de la garde civique (*Belgique*).....
Nouvelle munition pour le tir réduit (*Empire allemand*).....
École de tir de Brück en 1908 (*Autriche-Hongrie*).....
Cours de tir pour les officiers d'infanterie (*Russie*) .....

Artillerie.

Tir contre les ballons (*Belgique*) .....
Réarmement de l'artillerie espagnole (*Espagne*) .....
Cession de chevaux d'artillerie et cavalerie à d'autres corps de troupes (*Russie*) .....
Réorganisation de l'artillerie (*Autriche-Hongrie*) .....
Nouveau matériel d'artillerie de campagne austro-hongrois (*Autriche-Hongrie*) .....
Nouvelle couleur de matériel roulant de campagne (*Empire allemand*).
Augmentation de l'effectif de paix de l'artillerie (*Autriche-Hongrie*)....
Mise en service du nouveau canon de campagne (*Autriche-Hongrie*)...
Création de nouvelles batteries de landwehr (*Autriche-Hongrie*).....
Nouvelle organisation de l'artillerie de campagne et de montagne (*Autriche-Hongrie*) .....
Le nouveau canon de campagne (*Belgique*).....
Cours de tir pour officiers généraux et supérieurs de l'artillerie à pied (*Empire allemand*).....
Le « Scherenfernrohr » dans l'armée allemande (*Empire allemand*)....
Nouvelle munition d'exercice (artillerie) (*Empire allemand*).....
Création de brigades d'artillerie de forteresse (*Autriche-Hongrie*).....
École de tir des officiers d'artillerie (*Russie*).....

Art militaire. — Tactique. — Stratégie.

Utilisation des enseignements de la guerre russo-japonaise (*Autriche-Hongrie*... .....

Autriche-Hongrie.

Avancement.....
Cours de télégraphie.....
Organisation du landsturm en Autriche.....
Cuisines roulantes de campagne .....
Nouvelle tenue pour l'infanterie.....
Détachements de mitrailleuses de montagne.....
L'automobilisme dans l'armée.....
Colonnes régimentaires de munitions .....
Adoption d'un pistolet automatique .....
Écoles de corps d'armée.....

Pages.

Sociétés de vétérans 79
Mutations dans le haut commandement 79
Création d'une direction du génie sur la frontière italienne..... 79
Réorganisation des états-majors et des écoles correspondantes..... 79
* Les musulmans et le service obligatoire en Bosnie-Herzégovine..... 171
Envoi de troupes sur la frontière italienne et réduction des effectifs sur la frontière russe..... 210
Réorganisation de l'artillerie..... 214
* Les sous-officiers rengagés et les emplois civils en Autriche..... 225
Nouveau matériel d'artillerie de campagne austro-hongrois..... 295
Réorganisation des divisions et brigades d'infanterie sur la frontière italienne..... 298
Lignes ferrées en Dalmatie 300
Modifications à l'organisation de la cavalerie..... 302
Mutations dans le haut commandement 302
Organisation définitive de détachements de mitrailleuses..... 303
Jonction du Monténégro avec les chemins de fer autrichiens de Dalmatie (*Monténégro*)..... 315
Jonction projetée des chemins de fer de Macédoine avec les réseaux autrichien et grec (*Turquie*)..... 318
Utilisation des enseignements de la guerre russo-japonaise..... 401
Les dépenses militaires 1890 à 1907..... 402
Manœuvres impériales en 1908 403
Augmentation de l'effectif de paix de l'artillerie..... 403
Mise en service du nouveau canon de campagne 404
Convocation de réservistes en 1908..... 404
Avancement des officiers 405
Le nouveau règlement sur l'avancement..... 405
Développement donné à l'instruction des pionniers d'infanterie et de cavalerie..... 408
Service téléphonique dans l'infanterie..... 409
Télégraphie sans fil 409
Création d'un nouveau matériel optique..... 409
Grenades à main..... 410
Création d'un bureau de la Presse au Ministère de la guerre..... 507
Notes des officiers 507
Cavalerie de la landwehr autrichienne..... 508
Mutations dans le haut commandement..... 508
Manœuvres impériales en 1908..... 508
Création de nouvelles batteries de landwehr..... 508
Création d'un nouvel escadron en Dalmatie..... 508
Nouvelle organisation de l'artillerie de campagne et de montagne..... 509
École de tir de Brück en 1908..... 584
Création de nouveaux détachements de mitrailleuses..... 584
Créations de brigades d'artillerie de forteresse 585
Création de commandements de places fortes..... 585

Belgique.

Voies ferrées entre la Belgique et l'Allemagne 82, 307

Corps d'automobilistes volontaires....
Cours colonial....
Nouveau règlement d'infanterie....
Tir contre les ballons....
Projet de chemin de fer électrique entre Bruxelles et Anvers....
Manœuvres en 1908....
Le nouveau canon de campagne....
Contingent pour 1908....
Budget de la guerre pour 1908....
Indemnités de déplacement des officiers....
Armement de la garde civique....
* La réforme militaire en Belgique....
Nomination dans le haut commandement....
Position fortifiée d'Anvers....

Bibliographie.

Bibliographie.... 112, 224, 319, 43

Budgets.

Budget de la guerre pour 1908 (*Hollande*)....
Budget de la guerre des Indes néerlandaises pour 1908 (*Hollande*)
Budget militaire anglais (1er avril 1907-31 mars 1908 (*Angleterre*)
Budget du Département militaire en 1908 (*Suisse*)....
Effectif budgétaire de l'armée permanente pour 1908 (*Espagne*)....
Les dépenses militaires de 1890 à 1907 (*Autriche-Hongrie*)....
Budget de la guerre pour 1908 (*Espagne*)....
Budget de la guerre pour 1908 (*Belgique*)....
Budget de la guerre pour 1908 (*Bulgarie*)....
Effectifs budgétaires pour l'année 1908 (*Bulgarie*)....

Bulgarie.

Contingent de 1908....
Réorganisation de l'état-major de l'armée....
Budget de la guerre pour 1908....
Compagnies montées....
Effectifs budgétaires pour l'année 1908....
Création d'une inspection du génie....
Formation d'un régiment de troupes de chemins de fer....
Annexe provisoire de l'École militaire de Kniajevo....
Candidats officiers de réserve....

Camps. — Rassemblements d'exercices. — Manœ

Voyages d'état-major de forteresse en 1908 (*Empire allemand*)....
* Les manœuvres impériales allemandes en 1907 (*Empire allemand*)
* Les grandes manœuvres italiennes en 1907 (*Italie*)....
Manœuvres impériales en 1908 (*Autriche-Hongrie*)....

Pages.

Manœuvres en 1908 (*Belgique*) 411
Les grandes manœuvres en 1908 (*Empire allemand*) 414
Manœuvres impériales en 1908 (*Autriche-Hongrie*) 508
Camp d'instruction pour le IIIe corps d'armée bavarois (*Empire allemand*) 517
Manœuvres en terrain varié pour les garnisons des grandes villes (*Empire allemand*) 517

Cartes et croquis.

* La guerre russo-japonaise :
Bataille du Yalu. Situation le 30 avril au soir (Russie et Japon) ... 112
Bataille du Yalu (1er mai 1904) 224
Croquis n° 12. — Situation de 6 heures à 8 heures du matin 224
Croquis n° 13. — Situation vers 10 heures matin et 2 heures soir. 224
Croquis n° 14. — Situation de 2 à 4 heures soir, et après 4 heures. 224
Croquis n° 15. — Débarquement de la IIe armée et opérations du 5 au 26 mai 1904 432
Croquis n° 16. — Bataille de Nanshan, 26 mai 1904. Bataille de Wafangou (Télisse) 14-15 juin 1904 432
Carte 17. — Marche de l'armée japonaise le 13 et le 14 juin 1904. 528
Carte 18. — Situation le 14 juin 528
Carte 19. — Situation le 15 juin 528
Croquis pris sur le terrain 434

* Les manœuvres impériales allemandes en 1907 :
Croquis n° 1 244
Croquis n° 2 260
Croquis n° 3 266
Carte 320

* Les grandes manœuvres italiennes en 1907 :
Une carte 320
Croquis n° 1 272
Tableau 274
Croquis n° 2 277
Croquis n° 3 280
Croquis n° 4 282
Croquis n° 5 284

Lignes ferrées en Dalmatie (*Autriche-Hongrie*) :
Croquis 304

* Milices et gendarmerie crétoises (*Turquie*) :
Croquis 498

Cavalerie. — Remonte.

Écoles de « feldchers » vétérinaires dans les corps de troupes (*Russie*). 97
Cession de chevaux d'artillerie et de cavalerie à d'autres corps de troupes (*Russie*) 98
Modifications à l'organisation de la cavalerie (*Autriche-Hongrie*) 302

Réarmement de la cavalerie (*Espagne*).....
Nouveau règlement sur l'instruction individu
(*Italie*).....
Transformation de régiments de dragons e
(*Russie*).....
Développement donné à l'instruction des pionn
cavalerie (*Autriche-Hongrie*).....
Cavalerie de la landwehr autrichienne (*Autriche*
Création d'un nouvel escadron en Dalmatie (*Au*
Nouvelle tenue de campagne de la cavalerie (*E*

Chemins de fer. — C

Voies ferrées entre la Belgique et l'Allemagne (
Nouvelle voie ferrée en Alsace-Lorraine (*Empir*
Route carrossable de Bagdad à Alep (*Turquie*) .
Lignes ferrées en Dalmatie (*Autriche-Hongrie*) .
Création d'un nouveau commandement de ligne
Voies ferrées ouvertes à l'exploitation en 1907 (P
allemand).....
Construction de deux ponts sur le Rhin, à
mand).....
Jonction du Monténégro avec les chemins de fe
matie (*Monténégro*).....
Bruxelles et Anvers (*Belgique*).....
Chemin de fer Pirée-Larissa (*Grèce*).....
Nouvelle ligne exploitée par les sapeurs de che
Projets de chemins de fer dans la Péninsule bal
Répartition du réseau ferré allemand entre les
de lignes (*Empire allemand*).....
Construction d'un nouveau pont sur le Rhin, à
mand).....
Modifications à l'organisation des troupes de che
Formation d'un régiment de troupes de chemin

Chine.

Nouvelle organisation du Sune-Fang-Toué .....

Écoles militaires

Écoles de corps d'armée (*Autriche-Hongrie*).....
Réorganisation des états-majors et des écoles
triche-Hongrie).....
Cours spéciaux pour officiers instructeurs (*Suisse*
Transformation progressive des écoles de Younk
(*Russie*).....
Nouveaux programmes d'enseignement dans les
Younkers (*Russie*).....
École de tir de Brück en 1908 (*Autriche-Hongrie*)
Annexe provisoire de l'École militaire de Kniajev

Emplacements des troupes.

Pages.

Création d'une Direction du génie sur la frontière italienne (*Autriche-Hongrie*) 79
Groupement en brigades des unités d'infanterie de forteresse de Varsovie et de Novogeorgievsk (*Russie*) 109
Envois de troupes sur la frontière italienne et réduction des effectifs sur la frontière russe (*Autriche-Hongrie*) 210
Réorganisation des divisions et brigades d'infanterie sur la frontière italienne (*Autriche-Hongrie*) 298
Groupement des unités du génie en Sibérie et en Extrême-Orient (*Russie*) 427
Création de nouvelles batteries de landwehr (*Autriche-Hongrie*) 508
Création d'un nouvel escadron en Dalmatie (*Autriche-Hongrie*) 508

Empire allemand.

Voies ferrées entre la Belgique et l'Allemagne (*Belgique*) 82, 307
Nouvelle voie ferrée en Alsace-Lorraine 85
Le recrutement de l'armée en 1906 85
Officiers automobilistes de réserve 88
Télégraphie sans fil 88
Allégement de la mitrailleuse Maxim 89
L'état sanitaire dans l'armée 90
Mutations dans le haut commandement 217
Nouveau règlement sur le service en campagne 217
Déficit dans les cadres des officiers subalternes et des médecins militaires 218
Le recrutement de l'armée en 1906 218
Automobiles pour poids lourds 219
Voyages d'état-major de forteresse en 1908 219
* Les manœuvres impériales allemandes en 1907 ..... 243, 368
Mutations dans le haut commandement 307
Nouvelle couleur de matériel roulant de campagne 307
Officiers automobilistes de réserve 308
Création d'un nouveau commandement de lignes 308
Voies ferrées ouvertes à l'exploitation en 1907 (Prusse rhénane) 309
Construction de deux ponts sur le Rhin, à Cologne 309
Instruction sur l'emploi des signaux 309
Nouveau règlement d'exercice pour le train 309
Avancement des sous-officiers de réserve 310
Brodequins avec guêtres pour officiers 310
Les grandes manœuvres en 1908 411
Renvoi de la classe et appel du contingent en 1908 412
Convocation de réservistes et de landwehriens en Prusse en 1908 415
Mutations dans le haut commandement 418
Allégement du paquetage du fantassin 419
Cours de tir pour officiers généraux et supérieurs de l'artillerie à pied. 513
Nouvelle munition pour le tir réduit 514
Préparation des officiers aux fonctions de juge militaire 514
Le nouveau règlement du train 515

Hollande.

Relations dans le haut commandement
Projets de lois relatifs aux fortifications
Budget de la guerre pour 1908
Budget de la guerre des Indes néerlandaises pour 1908
Le nouveau Ministre de la guerre
Divers
Effectif de l'armée en 1908
Création d'un conseil de défense

Infanterie.

Nouvelle tenue pour l'infanterie (*Autriche-Hongrie*)
Nouveau règlement d'infanterie (*Belgique*)
Cours de ski (*Suisse*)
Règlement pour les troupes et les cadres de montagne (*Suisse*)
Réorganisation des divisions et brigades d'infanterie sur le front italienne (*Autriche-Hongrie*)
Nouveau règlement d'infanterie arrêté pour le service personnel de l'Empereur (*Russie*)
* Le nouveau règlement sur les manœuvres de l'infanterie italienne (*Italie*)
Développement donné à l'instruction des pionniers de cavalerie et d'infanterie (*Autriche-Hongrie*)
Service téléphonique de l'infanterie (*Autriche-Hongrie*)
Allégement du paquetage du fantassin (*Allemagne*)
Stages dans le génie d'officiers et hommes de troupe d'infanterie (*Russie*)
* Enseignement du tir en Suisse (*Suisse*)
Signaux optiques dans les corps de troupes (*Russie*)
* Nouveau règlement d'exercices pour l'infanterie suisse (*Suisse*)
Compagnies montées (*Bulgarie*)

Institutions de prévoyance.

Institut de bienfaisance Victor-Emmanuel III pour les officiers [illegible] sionnés de terre et de mer et leur famille (*Italie*)

Instruction militaire.

Écoles de corps d'armée (*Autriche-Hongrie*)
Utilisation des enseignements de la guerre russo-japonaise (*Autriche-Hongrie*)
Cours de tir pour officiers généraux et supérieurs de l'artillerie à [illegible] (*Empire allemand*)
Cours de tir pour officiers d'infanterie (*Russie*)
École de tir des officiers d'artillerie (*Russie*)

Italie.

Augmentation de la solde des officiers inférieurs

Pages.

Modification à la loi sur l'avancement 94
Uniforme des officiers 94
Stations radio-télégraphiques 94
Nouveaux effectifs du corps royal de troupes coloniales 94
Institut de bienfaisance Victor-Emmanuel III pour les officiers pensionnés de terre et de mer et leur famille 96
Nouveau Ministre de la guerre 96
Envoi de troupes sur la frontière italienne et réduction des effectifs sur la frontière russe (*Autriche-Hongrie*) 210
La nouvelle loi sur le recrutement 220
* Les grandes manœuvres italiennes en 1907 272
Réorganisation des divisions et brigades d'infanterie sur la frontière italienne (*Autriche-Hongrie*) 298
Nouveau règlement sur l'instruction individuelle dans la cavalerie 313
Haut commandement 315
* Le nouveau règlement sur les manœuvres de l'infanterie italienne .. 386
Stations radio-télégraphiques en Érythrée et au Bénadir 422
Commission permanente du service radio-télégraphique 422
Nouvelle ligne exploitée par les sapeurs de chemins de fer 423
Réorganisation de la commission supérieure de défense de l'État 423
Création d'un conseil de l'armée 424
Écoles navales de guerre 425
Nouvelle organisation du corps de santé militaire 425
Renforcement des garnisons sur la frontière orientale 521
Création d'un bataillon de cyclistes 521
Attributions du chef d'état-major général de l'armée, du commandant en second, du corps d'état-major, et de l'officier général adjoint .. 594
Nouveau chef d'état-major général 595
Organisation de la Somalie italienne 595
Réclamations des militaires 596
Nouveau règlement de discipline. — Les punitions dans l'armée italienne 596
École d'élèves officiers de carabiniers 597

Japon.

* La guerre russo-japonaise 1, 113, 321, 433

Justice militaire.

Préparation des officiers aux fonctions de juge militaire (*Empire allemand*) 514

Marine.

Écoles navales de guerre (*Italie*) 425

Ministère de la Guerre.

Création d'un bureau de la Presse au ministère de la guerre (*Autriche-Hongrie*) 507

Réarmement de la cavalerie (*Espagne*)
Nouveau règlement sur l'instruction individuelle dans la caval (*Italie*)
Transformation de régiments de dragons en uhlans et hussa (*Russie*)
Développement donné à l'instruction des pionniers d'infanterie et cavalerie (*Autriche-Hongrie*)
Cavalerie de la landwehr autrichienne (*Autriche-Hongrie*)
Création d'un nouvel escadron en Dalmatie (*Autriche-Hongrie*)
Nouvelle tenue de campagne de la cavalerie (*Empire allemand*)

Chemins de fer. — Canaux.

Voies ferrées entre la Belgique et l'Allemagne (*Belgique*)
Nouvelle voie ferrée en Alsace-Lorraine (*Empire allemand*)
Route carrossable de Bagdad à Alep (*Turquie*)
Lignes ferrées en Dalmatie (*Autriche-Hongrie*)
Création d'un nouveau commandement de ligne (*Empire allemand*)
Voies ferrées ouvertes à l'exploitation en 1907 (Prusse rhénane) (*Empi allemand*)
Construction de deux ponts sur le Rhin, à Cologne (*Empire all mand*)
Jonction du Monténégro avec les chemins de fer autrichiens de Dal matie (*Monténégro*)
Bruxelles et Anvers (*Belgique*)
Chemin de fer Pirée-Larissa (*Grèce*)
Nouvelle ligne exploitée par les sapeurs de chemins de fer (*Italie*)
Projets de chemins de fer dans la Péninsule balkanique (*Turquie*)
Répartition du réseau ferré allemand entre les diverses commissions de lignes (*Empire allemand*)
Construction d'un nouveau pont sur le Rhin, à Ruhrort (*Empire alle mand*)
Modifications à l'organisation des troupes de chemins de fer (*Russie*)
Formation d'un régiment de troupes de chemins de fer (*Bulgarie*)

Chine.

Nouvelle organisation du Sune-Fang-Toué

Écoles militaires.

Écoles de corps d'armée (*Autriche-Hongrie*)
Réorganisation des états-majors et des écoles correspondantes (*Au triche-Hongrie*)
Cours spéciaux pour officiers instructeurs (*Suisse*)
Transformation progressive des écoles de Younkers en écoles militaire (*Russie*)
Nouveaux programmes d'enseignement dans les écoles militaires d Younkers (*Russie*)
École de tir de Brück en 1908 (*Autriche-Hongrie*)
Annexe provisoire de l'École militaire de Kniajevo (*Bulgarie*)

Emplacements des troupes.

Pages.

Création d'une Direction du génie sur la frontière italienne (*Autriche-Hongrie*)..... 79
Groupement en brigades des unités d'infanterie de forteresse de Varsovie et de Novogeorgievsk (*Russie*)..... 109
Envois de troupes sur la frontière italienne et réduction des effectifs sur la frontière russe (*Autriche-Hongrie*)..... 240
Réorganisation des divisions et brigades d'infanterie sur la frontière italienne (*Autriche-Hongrie*)..... 298
Groupement des unités du génie en Sibérie et en Extrême-Orient (*Russie*)..... 427
Création de nouvelles batteries de landwehr (*Autriche-Hongrie*)..... 508
Création d'un nouvel escadron en Dalmatie (*Autriche-Hongrie*)..... 508

Empire allemand.

Voies ferrées entre la Belgique et l'Allemagne (*Belgique*)..... 82, 307
Nouvelle voie ferrée en Alsace-Lorraine..... 85
Le recrutement de l'armée en 1906..... 85
Officiers automobilistes de réserve..... 88
Télégraphie sans fil..... 88
Allégement de la mitrailleuse Maxim..... 89
L'état sanitaire dans l'armée..... 90
Mutations dans le haut commandement..... 217
Nouveau règlement sur le service en campagne..... 217
Déficit dans les cadres des officiers subalternes et des médecins militaires..... 218
Le recrutement de l'armée en 1906..... 218
Automobiles pour poids lourds..... 219
Voyages d'état-major de forteresse en 1908..... 219
* Les manœuvres impériales allemandes en 1907..... 243, 368
Mutations dans le haut commandement..... 307
Nouvelle couleur de matériel roulant de campagne..... 307
Officiers automobilistes de réserve..... 308
Création d'un nouveau commandement de lignes..... 308
Voies ferrées ouvertes à l'exploitation en 1907 (Prusse rhénane)..... 309
Construction de deux ponts sur le Rhin, à Cologne..... 309
Instruction sur l'emploi des signaux..... 309
Nouveau règlement d'exercice pour le train..... 309
Avancement des sous-officiers de réserve..... 310
Brodequins avec guêtres pour officiers..... 310
Les grandes manœuvres en 1908..... 411
Renvoi de la classe et appel du contingent en 1908..... 412
Convocation de réservistes et de landwehriens en Prusse en 1908..... 415
Mutations dans le haut commandement..... 418
Allégement du paquetage du fantassin..... 419
Cours de tir pour officiers généraux et supérieurs de l'artillerie à pied. 513
Nouvelle munition pour le tir réduit..... 514
Préparation des officiers aux fonctions de juge militaire..... 514
Le nouveau règlement du train..... 515

Modifications à l'organisation de l'armée
Nouvelle tenue de campagne de la cavalerie
Camp d'instruction pour le IIIe corps d'armée bavarois
Manœuvres en terrain varié pour les garnisons des grandes villes
Le « Scherenfernrohr » dans l'armée allemande
Nouvelle munition d'exercice (artillerie)
Répartition du réseau ferré allemand entre les diverses commissions de ligne
Construction d'un nouveau pont sur le Rhin à Ruhrort
* L'automobilisme militaire en Allemagne (poids lourds)
Nouveau règlement sur le service en campagne
Emploi du thé dans l'armée
Gouvernement des places fortes
L'alimentation en pain de la troupe
Les illettrés dans l'armée allemande

Espagne.

Stations radio-télégraphiques
Réarmement de l'artillerie espagnole
Effectif budgétaire de l'armée permanente pour 1908
Réarmement de la cavalerie
Budget de la guerre pour 1908
Achat de mitrailleuses
Modifications apportées aux effectifs de paix

État-major.

Mutations dans le haut commandement (*Autriche-Hongrie*)
Réorganisation des états-majors et des écoles correspondantes (*Autriche-Hongrie*)
Mutations dans le haut commandement (*Hollande*)
Le nouveau Ministre de la guerre (*Italie*)
Réorganisation de l'état-major général russe (*Russie*)
Voyages d'état-major de forteresse en 1908 (*Empire allemand*)
Haut commandement (*Italie*)
Mutations dans le haut commandement (*Empire allemand*)
Réorganisation de la commission supérieure de défense de l'État (*Italie*)
Création d'un conseil de l'armée (*Italie*)
Mutations dans le haut commandement (*Autriche-Hongrie*)
Création d'un conseil de défense (*Hollande*)
Nominations dans le haut commandement (*Belgique*)
Réorganisation de l'état-major de l'armée (*Bulgarie*)
Attributions du chef d'état-major général de l'armée (*Italie*)
Le nouveau chef d'état-major général (*Italie*)

États-Unis d'Amérique.

Réorganisation de la milice des États-Unis

Événements de guerre contemporains.

Pages.
* La guerre russo-japonaise..... 1, 113, 321, 433
Utilisation des enseignements de la guerre russo-japonaise (*Autriche-Hongrie*)..... 404

Gendarmerie.

Armement de la gendarmerie (*Russie*)..... 97
* Milice et gendarmerie crétoises (*Turquie*)..... 492
École d'élèves officiers de carabiniers (*Italie*)..... 597

Génie. — Fortifications.

Création d'une Direction du génie sur la frontière italienne (*Autriche-Hongrie*)..... 79
Projets de lois relatifs aux fortifications (*Hollande*)..... 92
Groupement en brigades des unités d'infanterie de forteresse de Varsovie et de Novogeorgievsk (*Russie*)..... 109
Développement donné à l'instruction des pionniers d'infanterie et de cavalerie (*Autriche-Hongrie*)..... 408
Grenades à main (*Autriche-Hongrie*)..... 410
Stages dans le génie d'officiers et hommes de troupe d'infanterie (*Russie*) 426
École du génie Nicolas (*Russie*)..... 426
Groupement des unités du génie en Sibérie et en Extrême-Orient (*Russie*). 427
Expériences dans le génie suisse (*Suisse*)..... 431
Modifications à l'organisation des troupes de chemin de fer (*Russie*)..... 526
Création de commandements de places fortes (*Autriche-Hongrie*)..... 585
Position fortifiée d'Anvers (*Belgique*)..... 586
Création d'une inspection du génie (*Bulgarie*)..... 590
Formation d'un régiment de troupe de chemins de fer (*Bulgarie*)..... 590
Gouvernements des places fortes (*Empire allemand*)..... 592

Grèce.

Jonction projetée des chemins de fer de Macédoine avec les réseaux autrichiens et grecs..... 318
Chemin de fer Pirée-Larissa..... 421
* Milice et gendarmerie crétoises..... 492

Habillement. — Équipement.

Uniforme des officiers (*Italie*)..... 94
Adoption d'un drap léger pour le manteau (*Russie*)..... 109
Brodequins avec guêtres pour officiers (*Empire allemand*)..... 310
Nouveaux uniformes dans l'armée russe (*Russie*)..... 317
Allégement du paquetage du fantassin (*Empire allemand*)..... 419
Nouvelle tenue de campagne de la cavalerie (*Empire allemand*)..... 517

Histoire militaire.

Société impériale russe d'Histoire militaire (*Russie*)..... 99

Hollande.

Mutations dans le haut commandement
Projets de lois relatifs aux fortifications
Budget de la guerre pour 1908
Budget de la guerre des Indes néerlandaises pour 1908
Le nouveau Ministre de la guerre
Mitrailleuses
Effectifs de l'armée en 1908
Création d'un conseil de défense

Infanterie.

Nouvelle tenue pour l'infanterie (*Autriche-Hongrie*)
Nouveau règlement d'infanterie (*Belgique*)
Cours de skis (*Suisse*)
Règlement pour les troupes et les combats de montagne (*Suisse*)
Réorganisation des divisions et brigades d'infanterie sur la frontiè italienne (*Autriche-Hongrie*)
Nouveau régiment d'infanterie mixte pour le service personnel l'Empereur (*Russie*)
* Le nouveau règlement sur les manœuvres de l'infanterie italien (*Italie*)
Développement donné à l'instruction des pionniers de cavalerie et d'i fanterie (*Autriche-Hongrie*)
Service téléphonique de l'infanterie (*Autriche-Hongrie*)
Allégement du paquetage du fantassin (*Allemagne*)
Stages dans le génie d'officiers et hommes de troupe d'infanter (*Russie*)
* Enseignement du tir en Suisse (*Suisse*)
Signaux optiques dans les corps de troupes (*Russie*)
* Nouveau règlement d'exercices pour l'infanterie suisse (*Suisse*)
Compagnies montées (*Bulgarie*)

Institutions de prévoyance.

Institut de bienfaisance Victor-Emmanuel III pour les officiers per sionnés de terre et de mer et leur famille (*Italie*)

Instruction militaire.

Écoles de corps d'armée (*Autriche-Hongrie*)
Utilisation des enseignements de la guerre russo-japonaise (*Autriche Hongrie*)
Cours de tir pour officiers généraux et supérieurs de l'artillerie à pie (*Empire allemand*)
Cours de tir pour officiers d'infanterie (*Russie*)
École de tir des officiers d'artillerie (*Russie*)

Italie.

Augmentation de la solde des officiers inférieurs

Pages.

Modification à la loi sur l'avancement 94
Uniforme des officiers 94
Stations radio-télégraphiques 94
Nouveaux effectifs du corps royal de troupes coloniales 94
Institut de bienfaisance Victor-Emmanuel III pour les officiers pensionnés de terre et de mer et leur famille 96
Nouveau Ministre de la guerre 96
Envoi de troupes sur la frontière italienne et réduction des effectifs sur la frontière russe (*Autriche-Hongrie*) 210
La nouvelle loi sur le recrutement 220
* Les grandes manœuvres italiennes en 1907 272
Réorganisation des divisions et brigades d'infanterie sur la frontière italienne (*Autriche-Hongrie*) 298
Nouveau règlement sur l'instruction individuelle dans la cavalerie 313
Haut commandement 345
* Le nouveau règlement sur les manœuvres de l'infanterie italienne .. 386
Stations radio-télégraphiques en Érythrée et au Bénadir 422
Commission permanente du service radio-télégraphique 422
Nouvelle ligne exploitée par les sapeurs de chemins de fer 423
Réorganisation de la commission supérieure de défense de l'État 423
Création d'un conseil de l'armée 424
Écoles navales de guerre 425
Nouvelle organisation du corps de santé militaire 425
Renforcement des garnisons sur la frontière orientale 521
Création d'un bataillon de cyclistes 521
Attributions du chef d'état-major général de l'armée, du commandant en second, du corps d'état-major, et de l'officier général adjoint .. 594
Nouveau chef d'état-major général 595
Organisation de la Somalie italienne 595
Réclamations des militaires 596
Nouveau règlement de discipline. — Les punitions dans l'armée italienne 596
École d'élèves officiers de carabiniers 597

Japon.

* La guerre russo-japonaise 1, 113, 321, 433

Justice militaire.

Préparation des officiers aux fonctions de juge militaire (*Empire allemand*) 514

Marine.

Écoles navales de guerre (*Italie*) 425

Ministère de la Guerre.

Création d'un bureau de la Presse au ministère de la guerre (*Autriche-Hongrie*) 507

Pag

Réorganisation de l'état-major de l'armée (*Bulgarie*)
Création d'une inspection du génie (*Bulgarie*)

Mitrailleuses.

Détachements de mitrailleuses de montagne (*Autriche-Hongrie*)
Allégement de la mitrailleuse Maxim (*Empire allemand*)
Organisation définitive des détachements de mitrailleuses (*Autriche-Hongrie*)
Achat de mitrailleuses (*Espagne*)
Mitrailleuses (*Hollande*)
Création de nouveaux détachements de mitrailleuses (*Autriche-Hongrie*).

Monténégro.

Jonction du Monténégro avec les chemins autrichiens de Dalmatie....

Officiers et assimilés.

Avancement (*Autriche-Hongrie*)
Mutations dans le haut commandement (*Autriche-Hongrie*)
Mutations dans le haut commandement (*Hollande*)
Augmentation de la solde des officiers inférieurs (*Italie*)
Modifications à la loi sur l'avancement (*Italie*)
Uniforme des officiers (*Italie*)
Cours spéciaux pour officiers instructeurs (*Suisse*)
Mutations dans le haut commandement (*Empire allemand*)
Déficit dans les cadres des officiers subalternes et des médecins militaires (*Empire allemand*)
Mutations dans le haut commandement (*Autriche-Hongrie*)
Mutations dans le haut commandement (*Empire allemand*)
Brodequins avec guêtres pour officiers (*Empire allemand*)
Le nouveau Ministre de la guerre (*Hollande*)
Haut commandement (*Italie*)
Avancement des officiers (*Autriche-Hongrie*)
Nouveau règlement sur l'avancement (*Autriche-Hongrie*)
Mutations dans le haut commandement (*Empire allemand*)
Notes des officiers (*Autriche-Hongrie*)
Mutations dans le haut commandement (*Autriche-Hongrie*)
Indemnités de déplacement des officiers (*Belgique*)
Nomination dans le haut commandement (*Belgique*)
Annexe provisoire de l'École militaire de Knajevo (*Bulgarie*)
Candidats officiers de réserve (*Bulgarie*)
Gouvernement des places fortes (*Empire allemand*)
Le nouveau chef d'état-major général (*Italie*)
École d'élèves officiers de carabiniers (*Italie*)
Augmentation de la solde des officiers en Extrême-Orient (*Russie*)

Organisation générale des armées.

* Les forces militaires anglaises en 1907-1908 (*Angleterre*)

Pages.

* Les nouvelles lois d'organisation militaire de la Confédération suisse (*Suisse*) ... 53
Organisation du landsturm en Autriche (*Autriche-Hongrie*) ... 74
Détachements de mitrailleuses de montagne (*Autriche-Hongrie*) ... 75
Réorganisation des états-majors et des écoles correspondantes (*Autriche-Hongrie*) ... 79
Réorganisation de l'état-major général russe (*Russie*) ... 99
Groupement en brigades des unités d'infanterie de forteresse de Varsovie et de Novogeorgievsk (*Russie*) ... 109
Création d'un nouveau bataillon de discipline (*Russie*) ... 109
* Les forces militaires anglaises en 1907-1908 (*Angleterre*) ... 143
* Les musulmans et le service obligatoire en Bosnie-Herzégovine (*Autriche-Hongrie*) ... 173
Transformation de bataillons de réserve (*Russie*) ... 222
Nouveau régiment d'infanterie mixte pour le service personnel de l'Empereur (*Russie*) ... 318
Augmentation de l'effectif de paix de l'artillerie (*Autriche-Hongrie*) ... 403
Effectif de l'armée en 1908 (*Hollande*) ... 422
Réorganisation de la commission supérieure de défense de l'État (*Italie*). 423
Création d'un conseil de l'armée (*Italie*) ... 424
* Milice et gendarmerie crétoises (*Turquie*) ... 492
Nouvelle organisation de l'artillerie de campagne et de montagne (*Autriche-Hongrie*) ... 509
Nouvelle organisation du Sune-Fang-Toué (*Chine*) ... 512
Modifications à l'organisation de l'armée (*Empire allemand*) ... 516
Modifications apportées aux effectifs de paix (*Espagne*) ... 520
Création d'un conseil de défense (*Hollande*) ... 520
Effectifs de l'armée suisse (*Suisse*) ... 527
* La réforme militaire en Belgique (*Belgique*) ... 550
Création de brigades d'artillerie de forteresse (*Autriche-Hongrie*) ... 585
Création de commandements de places fortes (*Autriche-Hongrie*) ... 585
Compagnies montées (*Bulgarie*) ... 587
Effectifs budgétaires pour l'année 1908 (*Bulgarie*) ... 589

Recrutement.

Le recrutement de l'armée en 1906 (*Empire allemand*) ... 85
* Les musulmans et le service obligatoire en Bosnie-Herzégovine (*Autriche-Hongrie*) ... 173
Le recrutement de l'armée en 1906 (*Empire allemand*) ... 218
La nouvelle loi sur le recrutement (*Italie*) ... 220
Renvoi de la classe et appel du contingent en 1908 (*Empire allemand*). 412
Contingent pour 1908 (*Belgique*) ... 511
Contingent de 1908 (*Bulgarie*) ... 586
Compte rendu de l'appel du contingent en 1907 (*Russie*) ... 598

Réserves-milices.

Organisation du landsturm en Autriche (*Autriche-Hongrie*) ... 74
Sociétés de vétérans (*Autriche-Hongrie*) ... 79

Pages

Transformation de bataillons de réserve (*Russie*) ..... [illegible]
Officiers automobilistes de réserve (*Empire allemand*) ..... [illegible]
Avancement des sous-officiers de réserve (*Empire allemand*) ..... [illegible]
Réorganisation de la milice des États-Unis (*États-Unis d'Amérique*) ..... [illegible]
Convocation de réservistes en 1906 (*Autriche-Hongrie*) ..... [illegible]
Convocation de réservistes et de landwehriens en Prusse en 1906 (*Empire allemand*) ..... [illegible]
* Milice et gendarmerie crétoises (*Turquie*) ..... [illegible]
Cavalerie de la landwehr autrichienne (*Autriche-Hongrie*) ..... [illegible]
Création de nouvelles batteries de landwehr (*Autriche-Hongrie*) ..... [illegible]
Armement de la garde civique (*Belgique*) ..... [illegible]
Annexe provisoire de l'École militaire de Kniajevo (*Bulgarie*) ..... [illegible]
Candidats officiers de réserve (*Bulgarie*) ..... [illegible]

Russie.

* La guerre russo-japonaise ..... 1, 112, 321, [illegible]
Armement de la gendarmerie ..... [illegible]
École de « Feldchers » vétérinaires dans les corps de troupes ..... [illegible]
Cession de chevaux d'artillerie et de cavalerie à d'autres corps de troupes ..... [illegible]
Société impériale russe d'Histoire militaire ..... [illegible]
Réorganisation de l'état-major russe ..... [illegible]
Groupement en brigade des unités d'infanterie de forteresse de Varsovie et Novogeorgievsk 109
Adoption d'un drap léger pour le manteau 109
Création d'un nouveau bataillon de discipline 109
* Envoi de troupes sur la frontière italienne et réduction des effectifs sur la frontière russe (*Autriche-Hongrie*) 210
Transformation de bataillons de réserve 222
Avantages accordés aux sous-officiers rengagés 316
Transformation de régiments de dragons en uhlans et hussards 317
Nouveaux uniformes dans l'armée russe 317
Nouveau régiment d'infanterie mixte pour le service personnel de l'Empereur 318
Stages dans le génie d'officiers et hommes de troupe d'infanterie 426
École du génie Nicolas 426
Groupement des unités du génie en Sibérie et en Extrême-Orient 427
Allocations de thé 428
Transformation progressive des écoles de « Younkers » en écoles militaires 522
Nouveaux programmes d'enseignement dans les écoles militaires et les écoles de « Younkers » 523
Signaux optiques dans les corps de troupes 523
Nouveau règlement sur les soldats ordonnances 525
Modifications à l'organisation des troupes de chemins de fer 526
Augmentation de la solde des officiers en Extrême-Orient 598
Compte rendu de l'appel du contingent en 1907 598
Cours de tir pour les officiers d'infanterie 600
Écoles de tir des officiers d'artillerie 602

Service en campagne.

Pages.
Règlement pour les troupes et les convois de montagne (*Suisse*)..... 110
Nouveau règlement sur le service en campagne (*Empire allemand*) 217, 591

Service intérieur.

Nouveau règlement sur les soldats ordonnances (*Russie*)..... 525
Réclamations des militaires (*Italie*)..... 596
Nouveau règlement sur la discipline. — Les punitions dans l'armée italienne (*Italie*)..... 596

Service de Santé.

L'état sanitaire dans l'armée (*Empire allemand*)..... 90
Déficit dans les cadres des officiers subalternes et des médecins militaires (*Empire allemand*)..... 218
Nouvelle organisation du corps de santé militaire (*Italie*)..... 425
Allocations de thé (*Russie*)..... 428
Emploi du thé dans l'armée (*Empire allemand*)..... 591

Signaleurs.

Instruction sur l'emploi des signaux (*Empire allemand*)..... 309
Signaux optiques dans les corps de troupes (*Russie*)..... 524

Sociétés.

Sociétés de vétérans (*Autriche-Hongrie*)..... 79
Société impériale russe d'Histoire militaire (*Russie*)..... 99

Sous-officiers.

* Les sous-officiers rengagés et les emplois civils en Autriche-Hongrie (*Autriche-Hongrie*)..... 225
Avancement des sous-officiers de réserve (*Empire allemand*)..... 310
Avantages accordés aux sous-officiers rengagés (*Russie*)..... 316

Statistique.

Les illettrés dans l'armée allemande (*Empire allemand*)..... 593

Suisse.

* La nouvelle loi d'organisation militaire de la confédération suisse ... 53
Cours de skis..... 110
Règlement pour les troupes et les convois de montagne..... 110
Cours spéciaux pour officiers instructeurs..... 110
Budget du Département militaire en 1908..... 222
Expériences dans le génie suisse..... 431

Pages.

* L'enseignement du tir en Suisse 478
Effectifs de l'armée suisse 527
* Le nouveau règlement d'exercices pour l'infanterie suisse 560

Télégraphie. — Téléphone. — Pigeons voyageurs.

Cours de télégraphie (*Autriche-Hongrie*) 73
Télégraphie sans fil (*Empire allemand*) 88
Stations radio-télégraphiques (*Espagne*) 94
Stations radio-télégraphiques (*Italie*) 94
Service téléphonique dans l'infanterie (*Autriche-Hongrie*) 409
Télégraphie sans fil (*Autriche-Hongrie*) 409
Création d'un nouveau matériel optique (*Autriche-Hongrie*) 409
Stations radio-télégraphiques en Erythrée et au Benadir (*Italie*) 422
Commission permanente du service radio-télégraphique (*Italie*) 422
Signaux optiques dans les corps de troupes (*Russie*) 523

Train.

Nouvelle couleur de matériel roulant de campagne (*Empire allemand*) 307
Nouveau règlement d'exercice pour le train (*Empire allemand*) 309
Le nouveau règlement du train (*Empire allemand*) 545

Troupes coloniales.

Cours colonial (*Belgique*) 83
Budget de la guerre des Indes néerlandaises pour 1908 (*Hollande*) 93
Nouveaux effectifs du corps royal de troupes coloniales (*Italie*) 94
Organisation de la Somalie italienne (*Italie*) 595

Turquie.

Route carrossable de Bagdad à Alep 111
Ligne télégraphique Constantinople-Budapest 111
* Les musulmans et le service obligatoire en Bosnie-Herzégovine (*Autriche-Hongrie*) 172
Projets de chemins de fer dans la Péninsule balkanique 429
* Milice et gendarmerie crétoises 492

Vélocipédie militaire. — Automobilisme.

L'automobilisme dans l'armée (*Autriche-Hongrie*) 76
Corps d'automobilistes volontaires (*Belgique*) 83
Officiers automobilistes de réserve (*Empire allemand*) 88
Automobiles pour poids lourds (*Empire allemand*) 219
Officiers automobilistes de réserve (*Empire allemand*) 308
Création d'un bataillon cycliste (*Italie*) 521
* L'automobilisme militaire en Allemagne (*Allemagne*) 529

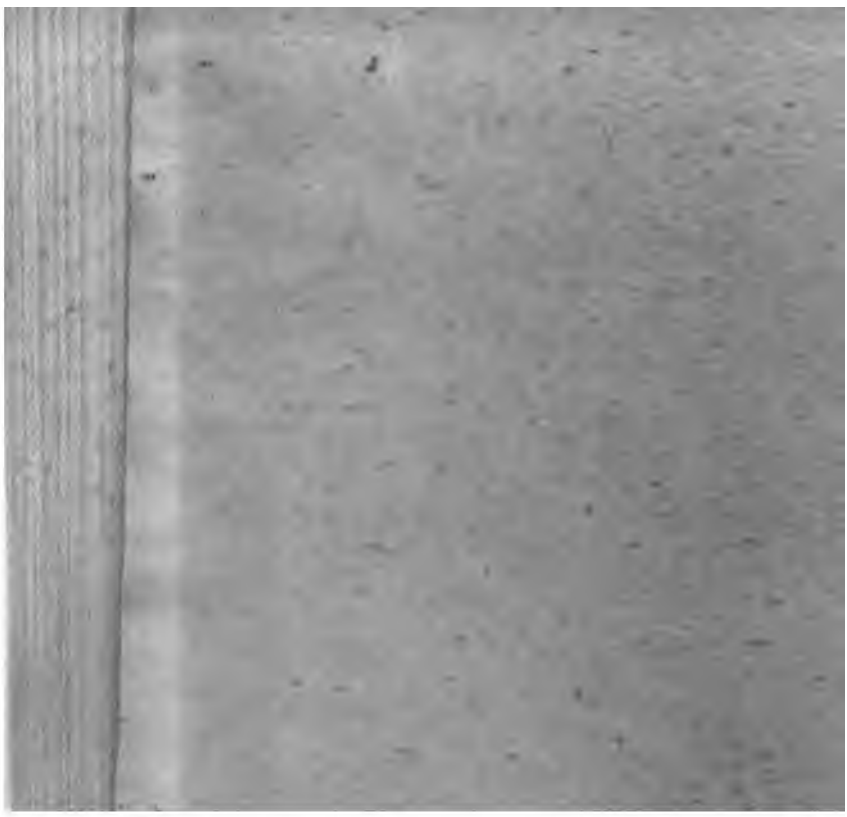

U
2
R475

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.